LES MOINES

DE

CONSTANTINOPLE

DEPUIS LA FONDATION DE LA VILLE JUSQU'A LA MORT DE PHOTIUS

(330-898)

Thèse présentée à la Faculté des Lettres
de l'Université de Nancy

PAR

L'Abbé MARIN

Licencié ès lettres,
Professeur à la Malgrange

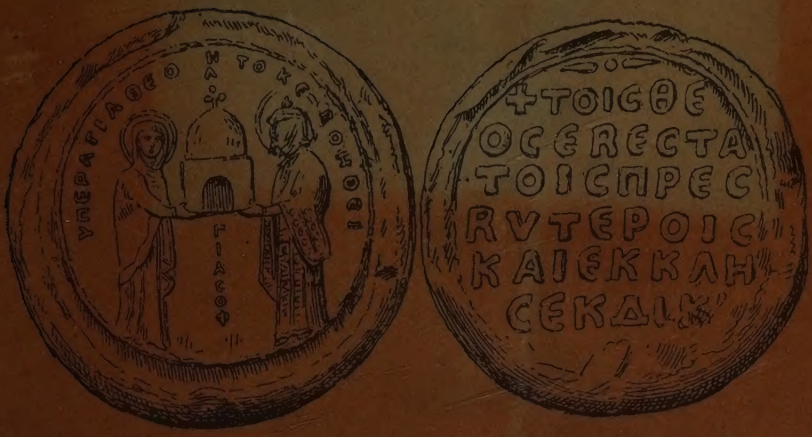

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1897

LES MOINES
DE
CONSTANTINOPLE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^ie^. — MESNIL (EURE). — 6600.

LES MOINES

DE

CONSTANTINOPLE

DEPUIS LA FONDATION DE LA VILLE JUSQU'A LA MORT DE PHOTIUS

(330-898)

Thèse présentée à la Faculté des Lettres
de l'Université de Nancy

PAR

L'Abbé MARIN

Licencié ès lettres,
Professeur à la Malgrange

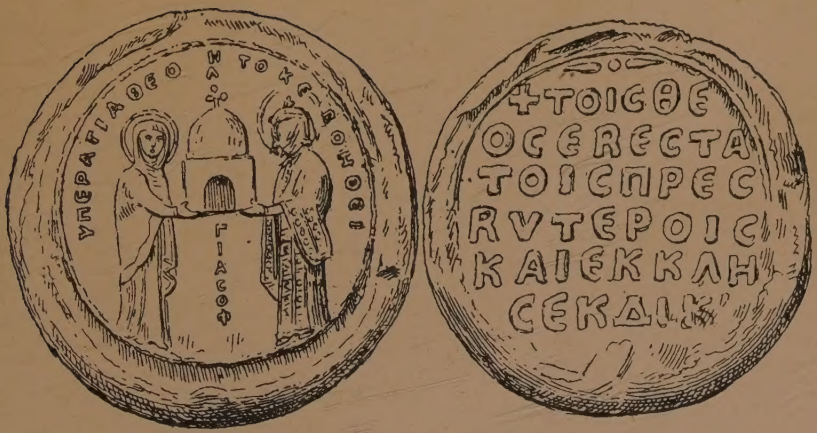

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1897

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

MAGISTRO

OPTIMO DOCTISSIMO

RR. DD.

MATHIEU

TOLOSATIUM ARCHIEPISCOPO

CONLATA PRO BENEVOLENTIA

SACRUM

AVANT-PROPOS

L'histoire des moines de Constantinople n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucun travail particulier. On a écrit la vie des Pères du désert, des solitaires de l'Égypte et de la Thébaïde, des Antoine, des Hilarion, des Pacôme; il semble qu'un injuste dédain ou des préjugés invétérés, peut-être aussi la crainte irraisonnée de scandales imaginaires, aient toujours détourné d'entreprendre celle de ces milliers de cénobites qu'abritaient les couvents de la ville impériale.

Et cependant, peu de sujets méritent, à autant de titres, de solliciter l'attention et de stimuler l'activité de l'écrivain.

L'histoire de l'Empire byzantin est généralement fort peu connue; on enveloppe dans la même réprobation dédaigneuse les phases les plus opposées de son existence; nous sommes encore, à notre insu, « sous l'influence des haines et des mépris religieux du moyen âge [1] »; le schisme des Grecs a fait oublier tous les services qu'ils ont rendus à la civilisation chrétienne, à l'orthodoxie, au développement des dogmes, à l'histoire, à la théologie, à la poésie, au culte intelligent des lettres et des arts. C'est à peine si, malgré toute la valeur scientifique et l'autorité de noms illustres dans la science, les efforts tentés par quelques érudits pour faire apprécier avec plus d'équité les choses de By-

(1) Rambaud, *l'Empire grec au X^e siècle*, préface, p. x.

zance, commencent à dissiper quelques-uns des préjugés séculaires contre l'hellénisme byzantin [1].

Pourquoi n'avouerais-je pas que je partageais l'opinion traditionnelle, quand les bienveillantes instances de maîtres distingués me décidèrent à entreprendre cette étude sur les moines de Constantinople. Mais déjà l'indication seule de ce sujet, qui me paraissait plein de promesses, m'avait laissé concevoir l'espérance sinon de découvertes à faire — elles sont rares dans ce domaine de l'histoire ecclésiastique ancienne où tout paraît avoir été dit — du moins celle de réussir à grouper les éléments d'une monographie qui pût apporter quelque lumière sur cette question si intéressante et si complexe du monachisme byzantin.

Après avoir décrit et montré par des faits ininterrompus, avec quel incroyable entraînement, avec quelle agitation fébrile, ou encore quelle préoccupation d'un avenir toujours incertain, les empereurs, les grands personnages de l'État, les riches particuliers couvrirent de maisons religieuses tous les quartiers de la ville et des faubourgs, il fallait essayer d'apprendre à connaître la vie intérieure des moines, les suivre depuis leur entrée dans le cloître jusqu'au dernier degré de l'initiation religieuse, étudier leurs relations avec leurs supérieurs, décrire leurs règles, leurs pénitences, les variations de la discipline monastique.

Ces hommes, ainsi séparés du monde, ne pouvaient cependant se désintéresser entièrement des querelles doctrinales toujours si fréquentes en Orient et dans la capitale même de l'Empire. Ils

(1) Il suffit de citer le cardinal Pitra, dont les beaux travaux, où les choses et les personnes de Byzance tiennent une large place, sont à peine connus; M. G. Schlumberger, dont les œuvres nombreuses font vraiment revivre le monde byzantin; M. K. Krumbacher, qui a écrit une magistrale histoire de la Littérature byzantine rapidement arrivée à la deuxième édition et fondé la *Byzantinische Zeitschrift*; M. Diehl, qui, sans parler d'autres travaux considérables, cherche à répandre, par des cours publics, la connaissance de cette civilisation; le P. Bouvy, qui multiplie les articles sur les choses ecclésiastiques de Byzance, dans des Revues pieuses, malheureusement trop peu connues du grand public lettré.

jouèrent, à côté du patriarche de Constantinople et souvent contre lui, un rôle considérable au milieu d'hérésies sans cesse renaissantes. On les voit prendre part à un grand nombre de synodes ou de conciles; ils ont presque toujours des envoyés sur le chemin de Rome, où ils ont à défendre des intérêts ou des doctrines.

Leur influence dans l'État n'est guère moindre que dans l'Église. Si le prince est orthodoxe, il n'a pas de sujet plus dévoué que les moines de sa capitale; ce sont ses ennemis les plus intraitables, quand il entreprend de lutter contre leurs croyances. C'est en vain que les empereurs iconoclastes cherchent à les gagner à leur cause, et ne pouvant y réussir, tentent de supprimer tous les couvents; à peine rendues à la liberté, les communautés monastiques deviennent bientôt aussi nombreuses et aussi puissantes qu'aux plus beaux jours de leur existence. Elles répondaient, semble-t-il, à une invincible nécessité, à une tendance naturelle de la dévotion byzantine; le peuple entourait les moines d'une vénération naïve et quelque peu superstitieuse, et, parmi les princes les plus acharnés contre eux, plus d'un eut souvent recours à leurs prières ou à leurs conseils.

Aussi bien, ils méritaient le respect de la foule par leur vertu et par leur science : ils méritent le nôtre par la place brillante qu'ils occupent dans l'histoire littéraire de Byzance et par les services qu'ils ont rendus aux lettres et aux arts. Leurs bibliothèques témoignent du zèle qu'ils apportèrent à tous les genres d'études; c'est à leurs écoles calligraphiques que sont dus la plupart des manuscrits par lesquels nous ont été transmises tant d'œuvres sacrées ou profanes; la miniature et la peinture religieuse étaient au nombre de leurs occupations les plus habituelles, et les ouvrages de toute sorte, qu'ils ont composés, pourraient à peine se compter.

Tel est, en quelques traits, le plan de ce travail qui s'arrête

à la mort de Photius. Cette date marque la fin d'une période qui est tout à l'honneur du monachisme byzantin; il n'eût pas été possible de la franchir sans risquer d'étendre indéfiniment les limites et de compromettre l'unité de ce modeste essai. Puisse-t-il ne pas paraître trop imparfait, ni trop indigne de cette Université de Nancy, dont le jugement aura d'autant plus de prix que, depuis longtemps déjà, elle s'est fait une place de choix par de remarquables travaux d'histoire byzantine. M. Rambaud y enseignait l'histoire, quand il écrivit sur *L'Empire grec au dixième siècle*, une thèse, « qui est un véritable chef-d'œuvre [1] », et que devront toujours consulter ceux qui veulent sur Byzance des idées neuves et justes. M. Diehl, que je ne saurais louer comme je le voudrais, puisqu'il doit être mon juge, n'est-il pas devenu, par une série nombreuse et fort appréciée d'ouvrages d'histoire et d'art byzantin, une autorité scientifique dont la compétence, en ce genre d'études, est reconnue bien au delà de nos frontières? Dirai-je enfin que M. le Recteur Gasquet avait commencé sur l'histoire religieuse et civile de Byzance une série d'études qui font regretter qu'il ait abandonné, pour un autre, ce champ d'études?

Me permettrait-on d'ajouter que, si ces recherches sur *Les Moines de Constantinople* sont en bonne place, plus que partout ailleurs, devant les maîtres de la Faculté des Lettres de Nancy, elles viennent encore, ce semble, à l'heure favorable. Sans parler ni des récents événements qui attirent vers l'Orient, troublé dans Constantinople même, les regards les plus indifférents, ni de ces relations amicales avec une grande nation, qui a reçu sa foi et sa liturgie de Byzance, et qui peu à peu nous initie à ses pratiques religieuses, à la vie de ses prêtres et de ses moines, ne faut-il point reconnaître qu'il se fait, dans l'Occident latin, des tentatives généreuses et multipliées pour arriver à l'union de l'Église grecque

(1) Schlumberger, *Un empereur byzantin*, Introd., p. III.

et de l'Église romaine? Les lettres apostoliques du Souverain pontife ont appelé de nouveau l'attention du peuple chrétien sur les églises séparées; et si l'encyclique du patriarche Anthime laisse peu d'espoir d'atteindre bientôt au but désiré [1], il n'en reste pas moins que les esprits s'élèvent au-delà de leurs horizons habituels et s'ouvrent chaque jour davantage à toutes les choses d'Orient.

Peut-être, grâce à ce concours de circonstances, cette œuvre si imparfaite qu'elle soit, présentera-t-elle quelque utilité. Si l'on y trouve encore un peu d'intérêt, elle le devra aux conseils dont j'ai été entouré. Ma reconnaissance doit aller tout d'abord à M. Albert Martin, professeur à la Faculté des Lettres. Sa recommandation auprès de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, m'a valu une bienveillance qui ne s'est jamais démentie, et une direction dont je conserve le plus respectueux souvenir. Je ne saurais assez dire combien je suis redevable encore à un autre maître éminent de la Faculté des Lettres, M. Ch. Diehl, dont l'obligeance est, ainsi que son érudition, inépuisable. C'est à lui que je dois, avec tant d'autres bons conseils, d'avoir choisi pour objet de ma thèse latine, une étude sur l'un des plus fameux couvents de Byzance, qui en comptait un si grand nombre, le Stoudion. Et ainsi les deux sujets devaient mutuellement se compléter et se fortifier, l'un préparant l'autre, le second supposant le premier, comme la synthèse suppose l'analyse et se fonde sur elle. Ma plus chère ambition serait que ces deux Études ne fussent pas jugées trop indignes de cet excellent guide.

Je suis heureux d'offrir aussi l'expression de ma vive reconnaissance à tous ceux qui m'ont soutenu de leurs précieux encouragements ou qui ont contribué à faciliter ma tâche. Un de mes anciens maîtres, qui se dit encore mon compatriote et ami,

(1) Cf. Duchesne, *Églises séparées* : L'encyclique du patriarche Anthime, pp. 59-112.

Monseigneur Mathieu, archevêque de Toulouse, auquel ce livre est dédié, a bien voulu me témoigner souvent l'intérêt qu'il prenait à mes recherches et mettre à ma disposition ses connaissances et ses livres. M. l'abbé Vacant, professeur et bibliothécaire au grand séminaire de Nancy, m'a ouvert l'accès de la bibliothèque avec une libéralité qui devait singulièrement seconder mes recherches, et dont je reste très vivement touché. J'adresse aussi, à plus d'un titre, mes remerciements publics à M. Mouchette, mon ancien maître, et à M. Mangenot, mon ancien condisciple et ami; au R. P. Bouvy, dont la compétence est connue dans toutes les questions d'hymnographie grecque et qui m'a prêté, plusieurs fois, avec le plus aimable empressement, le concours de ses lumières spéciales; à M. l'abbé Tougard, docteur ès lettres, à qui je dois communication d'une lettre fort instructive de dom Toustain sur les œuvres de saint Théodore Studite, qui a été imprimée pour la première fois en 1895 dans les *Mélanges de la Société de l'histoire de Normandie;* à M. G. Schlumberger, membre de l'Institut, dont l'extrême obligeance m'a permis de reproduire le magnifique sceau byzantin qui est en tête de ce livre.

Je garde enfin la plus profonde gratitude à l'administration diocésaine pour la liberté qu'elle m'a laissée de mener à bonne fin ce travail et pour les autres témoignages de sa généreuse bienveillance.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX DOCUMENTS, OUVRAGES OU ARTICLES CITÉS DANS CE LIVRE

Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur, Venise, 1729 — Bruxelles, 1894.

Allatius. — *De libris ecclesiasticis Græcorum*, Paris, 1645, in-4°.

Analecta bollandiana, revue trimestrielle, paraît depuis 1882, Bruxelles.

Anonymi, *antiquitates urbis Constantinopolitanæ*, Venise, 1729.

Auvray. — *Theodori Studitis præpositi parva Catechesis*, Paris, 1891, in-8°.

Banduri. — *Imperium orientale sive Antiquitates Constantinopolitanæ*, Venise, 1729, in-fol.

Barbier (Le). — *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au onzième siècle*, Paris, 1863, in-18.

Baronius. — *Annales ecclesiastici*, édition Theiner, Bar-le-Duc, 1864, 34 vol. in-4°.

S. Basilii *opera*, Migne, *P. G.*, XXIX-XXXII.

Batiffol (P.). — *L'abbaye de Rossano*, Paris, 1891, in-8°.

— *Histoire du bréviaire romain*, 2e édition, Paris, in-12.

— *Les Manuscrits grecs de Bérat d'Albanie*, Paris, 1886, in-8°.

Bayet (C.). — *L'art byzantin*, Paris, sans date, in-12.

— *Recherches pour servir à l'étude de la peinture et de la sculpture chrétienne en Orient, avant la querelle des iconoclastes*, Paris, 1879, in-8°.

— *Histoire byzantine, dans l'Histoire générale*, publiée par Lavisse et Rambaud, t. I, 1893, in-8°.

Bayle (A.). — *Saint Basile*, Avignon, 1878, in-8°.

Benedicti regula monachorum recensuit Ed. Wœlfflin, Lipsiae, 1895, in-12.

Bibliotheca hagiographica græca, ediderunt hagiographi bollandiani, Bruxelles, 1895, in-8°.

Bikélas (D.). — *La Grèce byzantine et moderne*, Paris, 1893, in-8°.

Boissier (G.). — *La Fin du paganisme*, 2e édition, Paris, 1894, 2 vol. in-12.

Broglie (De). — *L'Église et l'Empire au quatrième siècle*, édition in-12, Paris, 1877.

Bouvy (Ed.). — Poètes et mélodes, *Étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie de l'Église grecque*, Nîmes, 1886, in-8°.

— *Études préparatoires au congrès eucharistique à Jérusalem en* 1893, Paris, 1893, in-12.
— *Les Origines de la poésie chrétienne,* dans *les Lettres chrétiennes,* t. IV, 1882.
— *Souvenirs chrétiens de Constantinople,* Paris, 1896, in-18.
Bulteau. — *Essai de l'Histoire monastique d'Orient,* Paris, 1680, in-12.
Byzantinische Zeitschrift, revue trimestrielle, paraît à Leipzig depuis 1892.

Cabrol (F.). — *Histoire du cardinal Pitra,* Paris, 1893, in-8°.
Cange (Du). — *Constantinopolis Christiana,* Venise, 1729, in-fol.
— *Glossarium med. et infim. græcitatis,* Lyon, 1688, 2 vol. in-fol.
— *Glossarium med. et infim. latinitatis,* Paris, 1734, 6 vol. in-fol.
Cassien. — *De cœnobiorum institutis,* Migne, *P. G.*, XLIX, L.
Catalogus codicum hagiographicorum græcorum bibliothecæ nationalis Parisiensis, ediderunt hagiographi bollandiani et Henricus Omont, Bruxelles, Paris, 1896, in-8°.
Ceillier. — *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* Paris, 1729-1763, 24 vol. in-4°.
W. Christ et M. Paranikas. — *Anthologia græca carminum christianorum,* Lipsiæ, 1871, in-8°.
Chronicon pascale, Bonn, 1832, 2 vol. in-8°; Migne, *P. G.*, XCII.
Codex Justinianus et Novellæ, édition Schoell et Kroll, Berlin, 1895, 3 vol. in-8°.
Codinus. — *De Ædificiis Constantinopolitanis,* Bonn, 1839, in-8°; Migne, *P. G.*, CLVII, CLVIII.
— *de Signis.*
— *de Officiis.*
Constantini Porphyrogeniti. — *De Cærimoniis,* Bonn, 1830, in-8°; Migne, *P. G.*, CXII.
Cotelier. — *Ecclesiæ græcæ monumenta,* Paris, 1687, 3 vol. in-4°.

Delehaye (bollandiste). — *Vie de saint Paul le jeune,* dans la *Revue des quest. histor.*, Juillet, 1893.
Les Stylites, ibid., Janvier, 1895, et avec quelques additions dans le compte-rendu du 3e congrès scientifique international des catholiques, Section des Sciences historiques, Bruxelles, 1895.
Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, Paris, 1845, in-8°.
C. Diehl, *Études sur l'Administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne*, Paris, 1888, in-8°.
— *L'Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*, Paris, 1889. in-8°.
— *Excursions archéologiques en Grèce*, Paris, 1890, in-12.
— *Le trésor et la bibliothèque de Patmos* au commencement du XIIIe siècle, *Byzant. Zeitschrift*, 1892, III Heft.
— *L'Art byzantin dans l'Italie méridionale,* Paris, 1894, in-8°.
— *L'Afrique byzantine, Histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), Paris, 1896, in-8°.
Drapeyron. — *L'empereur Héraclius et l'empire byzantin au septième siècle.* Paris, 1869, in-8°.

DUCHESNE. — *Liber pontificalis Ecclesiæ romanæ*, Paris, 1886, in-4°.
— *Les origines du culte chrétien*, Paris, 1889, in-8°.
— *Églises séparées*, Paris, 1896, in-12.

A. EHRHARD. — *Das griechische Kloster Mar-Saba in Palästina, separat Abzug aus Römische Quartalschrift*, 1893, in-8°.
EUSÈBE. — *Vita Constantini*, MIGNE, *P. G.*, XIX.
EVAGRIUS SCHOLASTICUS, *Historiæ ecclesiasticæ*, MIGNE, *P. G.*, LXXXVI.

C. FERRY. — *Saint Ephrem poète*, Nîmes, 1877, in-8°.
FLEURY. — *Histoire ecclésiastique*, Paris, 1722-1734, 34 vol. in-4°.
— *Mœurs des chrétiens*, Paris, 1754, in-12.

GARDTHAUSEN. — *Griechische Palæographie*, Lipsiæ, 1879, in-8°.
GASQUET. — *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance*, Paris, 1879, in-8°.
— *Études byzantines*, Paris, 1888, in-8°.
GEORGES LE MOINE (ou HAMARTOLOS), MIGNE, *P. G.*, CX.
S. GERMANI *opera*, MIGNE, *P. G.*, XCVIII.
GFRÖRER. — *Byzantinische Geschichten*, Gratz, 1872-1877, 3 vol. in-12.
GOAR. — *Euchologium Græcorum*, Paris, 1647, in-fol.
S. GREGORII MAGNI *Epistolæ*, MIGNE, *P. L.*, LXXVII.
S. GREGORII NAZIANZENI *opera*, MIGNE, *P. G.*, XXXV-XXXVIII.

HABERT. — Ἀρχιερατικόν, *seu Liber pontificalis Græcorum*, Paris, 1676, in-fol.
HÉFÉLÉ. — *Histoire des Conciles*, trad. Delarc, t. I à V, Paris, 1869-1870, in-8°.
HÉLYOT, *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*, t. I, Paris 1714, in-4°.
HERGENRÖTHER. — *Photius Patriarch von Constantinopel*, Regensburg, 1867-1869, 3 vol. in-8°.
— *Histoire ecclésiastique*, trad. Belet, t. II et III, Paris, 1886, in-8°.
HIRSCH. — *Byzantinische Studien*, Leipzig, 1876, in-8°.

JAFFÉ. — *Regesta pontificum*, 2e édit., Leipzig, 1881, in-4°.
S. JOANNI DAMASCENI *opera*, MIGNE, *P. G.*, XCIV-XCVI.
JULLIEN (M.). — *Sinaï et Syrie*, dans *Les Missions catholiques*, 1892.
— *Les Moines et les couvents maronites du Liban, ibid.*, 1893; un vol. in-8°, Lille, 1893.

Kirchenlexicon, de WETZER et WELTE, traduit de l'allemand par Goschler, Paris, 1869-1870, 25 vol. in-8°.
KONDAKOFF (M.). — *Histoire de l'Art byzantin*, Paris, 1886, 2 vol. in-4°.
KRAUS (F. X.). — *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, Trèves, 1882, in-8°.
KRUMBACHER (K.). — *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2e édition, Munich, 1897, in-8°.
— *Studien zu den Legenden des h. Theodosios*, Munich, 1892, in-8°.

KURTH (G.). — *Les Origines de la civilisation moderne*, 3e édit. Bruxelles, 1892, 2 vol. in-12.

LEBEAU. — *Histoire du Bas-Empire*, édit. Saint-Martin et Brosset, Paris, 1824-1836, 21 vol. in-8°.
LÉGER (L.). — *Cyrille et Méthode*. Paris, 1868, in-8°.
— *Chronique de Nestor*, Paris, 1884, in-8°.
LENORMANT (FR.). — *La Grande Grèce*, Paris, 1881-1884, 3 vol. in-12.
LEONIS GRAMMATICI *Chronicon*, MIGNE, *P. G.*, CVIII.
LECOY DE LA MARCHE. — *Les Manuscrits et la miniature*, Paris, in-12.
MABILLON. — *Études monastiques*, Paris, 1892, 2 vol. in-12.

MALALAS (J.). — *Chronographia*, Bonn, 1831, in-8°.
Manuscrit du supplément grec, n° 92 : Typicon du monastère de Saint-Mamas à Constantinople.
— *du supplément grec*, n° 416 : recueil par lettre alphabétique de documents relatifs à une édition des œuvres de saint Théodore Studite.
MANSI. — *Conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence et Venise, 1759 et suiv., 31 vol. in-fol.
MARTIGNY. — *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, Paris, 1877, in-8°.
MARTINOV. — *La Légende italique des saints Cyrille et Méthode*, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1884.
— *Saint Méthode, apôtre des Slaves*, *ibid.*, octobre 1880.
— *Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, dans les *Acta SS.*, tome XI d'octobre.
S. MAXIMI *opera*, MIGNE, *P. G.*, XC-XCI.
Ménologe de Basile, MIGNE, *P. G.*, CXVII.
PEYER (PH.). — *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster*, Leipzig, 1894, in-8°.
MIKLOSICH ET MÜLLER. — *Acta et diplomata monasteriorum Orientis*, 1871, 1887, 1890, 3 vol. in-8°.
MONTALEMBERT. — *Histoire des Moines d'Occident*, t. I, Paris, 1880, in-8°.
MONTFAUCON. — *Palæographia græca*, Paris, 1708, in-fol.
MORDTMANN. — *Esquisse topographique de Constantinople au moyen âge*, avec carte, Lille, 1892, in-4°.
MORTREUIL. — *Histoire du droit byzantin*, Paris, 1843-1846, 3 vol. in-8°.
MURALT. — *Essai de chronographie byzantine*, t. I, St-Pétersbourg, 1855, in-8°.
MUNTZ. — *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. I, les Primitifs, Paris, in-8°.

NICÉPHORE CALLISTE, MIGNE, *P. G.*, CXLV-CXLVII.
S. NICEPHORI PATRIARCHÆ *opera*, MIGNE, *P. G.*, C.
NILLES. — *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis*. Œniponte, t. I, 2e édit., 1896, in-8°.
NISSEN (V.). — *Die Diataxis der Michael Attaleiates*, Iena, 1894, in-8°.

PAPARRIGOPOULO. — *Histoire de la civilisation hellénique*, Paris, 1878, in-8°.
PARPATÈS. — Βυζαντιναὶ μελέται τοπογραφικαὶ καὶ ἱστορικαί. Constantinople, 1877, in-8°.

Petit de Julleville. — *L'École d'Athènes au IV^e siècle*, Paris, 1868, in-8°.
Photius. — *Opera*, Migne, *P. G.*, CI-CIV.
Pitra. — *Spicilegium Solesmense*, Paris, 1852-1852, 4 vol. in-4°.
— *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, t. I et II, Rome, 1864, in-4°.
— *Hymnographie de l'Église grecque*, Rome, 1867, in-4°.
— *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, t. I, Paris, 1876, in-4°.
— *Analecta novissima*, t. I, Paris, 1885, in-4°.
Procope. — *De Ædificiis*, Bonn, 1838, in-8°.
Puech (A.). — *Saint Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, Paris, 1891, in-8°.
Pulgher. — *Anciennes églises byzantines de Constantinople*, Vindobonæ, 1862, in-8°, avec un vol. de planches in-folio édité en 1880.

Le Quien. — *Oriens christianus*, Paris, 1740, 3 vol. in-fol.

Rambaud (A.). — *L'empire grec au X^e siècle, Constantin Porphyrogénète*, Paris, 1870, in-8°.
— *L'empereur byzantin*, dans *la Revue des Deux-Mondes*, 1891.
Riant. — *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, Genève, 1877, 2 vol. in-8°.
Rohrbacher. — *Histoire universelle de l'Église catholique*, édit. Gaume.

Salzenberg. — *Altchristliche Baudenkmäler von Konstantinopel*, Berlin, 1854, in-folio, avec planches.
Schlumberger (G.). — *Un empereur byzantin au X^e siècle, Nicéphore Phocas*, Paris, 1890, in-8°.
— *Les Iles des Princes*, Paris, 1884, in-12.
— *Sigillographie de l'empire byzantin*, Paris, 1886, in-4°.
— *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1^re série, 1895, in-8°.
— *L'Épopée byzantine*, Paris, 1897, in-8°.
Schwarzloze (K.). — *Der Bilderstreit, ein Kampf der griechischen Kirche um ihre Eigenart und um ihre Freiheit*, Gotha, 1890, in-8°.
Socrate. — *Histoire ecclésiastique*, Migne, *P. G.*, LXVII.
Sozomène. — *Histoire ecclésiastique*, Migne, *P. G.*, LXVII.
Stevenson. — *Du rythme dans l'hymnographie de l'Église grecque*, dans le *Correspondant*, octobre 1876.
Surius. — *De probatis Sanctorum historiis*, t. VI, novembre et décembre, Cologne, 1575, in-fol.
Syméon Magister. — *Annales*, Migne, *P. G.*, CIX.

Theodoreti *Epistolæ*, Migne, *P. G.*, CXIII.
Theodori Studitæ *opera*, Migne, *P. G.*, XCIX.
Theodorus Lector. — *Historia ecclesiastica*, Migne, *P. G.*, LXXXVI.
Theophanis *Chronographia*, édition de Boor, Leipzig, 1883-1885, 2 vol. in-8°.
Theophanes Continuatus, Migne, *P. G.*, CIX.
Thierry (A.). — *Histoire d'Attila*, nouvelle édition, 1864, t. I, in-12.
Thomas (C.). — *Theodor von Studion und sein Zeitalter*, Osnabrück, 1892, in-8°.

THOMASSIN. — *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. I, Paris, 1725, in-fol.
TILLEMONT. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1693-1720, 16 vol. in-4°.
TOUGARD. — *La Persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Théodore Studite*, Paris, 1891, in-8°, 47 pages : Extrait du *Correspondant*, Juillet, 1891.

VILLEMAIN. — *Tableau de l'éloquence chrétienne au IV^e siècle*, Paris, 1849, in-12°.
Vita Euthymii, édit. de Boor, Berlin, 1888, in-8°.
Vita Ignatii patriarchæ, *P. G.*, CV.
Vita S. Joannis Chrysostomi, *P. G.*, XLVII.
Vita S. Joannis Damasceni, *P. G.*, XCIV.
Vita S. Josephi Hymnographi, *P. G.*, CV.
Vita S. Maximi confessoris, *P. G.*, XC.
Vita S. Martini papæ et martyris, MANSI, X, 851-862.
Vita S. Methodii, *P. G.*, C.
Vita S. Nicephori, *P. G.*, C.
Vita S. Nicolai Studitæ, *P. G.*, CV.
Vita S. Sabæ, SURIUS, VI, 795-799 ; COTELIER, III, 374 sqq.
Vita S. Stephani junioris, *P. G.*, C.
Vita S. Tarasii, *P. G.*, XCVIII.
Vitæ S. Theodori Studitæ, *P. G.*, XCIX.
Vita Theodori et Theophanis Grapti, Surius, VI, 991-998.
Vitæ Theophanis, édit. de Boor, t. II, Leipzig, 1885.

DE VOGÜÉ. — *Syrie centrale*, *Architecture civile et religieuse*, 1865-1877.

ZACHARIÆ VON LINGENTHAL. — *Jus Græco-romanum*, Leipzig, 1856-1870, 7 vol. in-8°.
ZONARAS. — *Annales sive* Ἐπιτομὴ ἱστορίας, MIGNE, *P. G.*, CXXXIV.

LIVRE I

LES MONASTÈRES

LES MOINES

DE

CONSTANTINOPLE

CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION DES MONASTÈRES, JUSQU'AU RÈGNE DE JUSTINIEN.

Vers le milieu du troisième siècle, avant l'époque où naquit sur les bords du Nil le premier et le plus illustre propagateur de la vie érémitique, Antoine le Grand, dont les vertus et les leçons devaient peupler d'anachorètes les solitudes de l'Égypte [1], un monastère s'élevait déjà, au témoignage des deux Nicéphore, dans l'antique Byzance, sur la colline abrupte du Pétrion. L'évêque Castinus l'avait fondé vers 240, la première année de son épiscopat [2] et dédié à sainte Euphémie [3], la « grande et très illustre martyre » de Chalcédoine [4], dont le culte devait bientôt devenir si populaire parmi les Byzantins; c'était, sans doute, une maison de prière et de retraite pour les vierges consacrées à Dieu [5] : six siècles plus tard, les quatre filles de Basile le Macé-

1. Cf. Socrate, I, 21 : dans Migne, *P. G.*, LXVII, 133. — Sozomène, I, 12, Migne, *ibid.*, 895.

2. Du Cange, *Constantinopolis christiana*, lib. IV, n. xiv, p. 101. — *Anonymi antiquit. Const.*, lib. VIII, p. 185.

3. Les Actes de sainte Euphémie sont publiés dans les *Acta SS.*, Sept., V, p. 252-281.

4. Nilles, *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ*, I, 207 : τῆς ἁγίας μεγαλομάρτυρος καὶ πανευφήμου Εὐφημίας.

5. Il est certain qu'à l'époque de saint Cyprien, évêque de Carthage, martyrisé en 258, l'Église possédait des maisons destinées à recevoir les vierges consacrées à

donien, religieuses involontaires, y viendront finir leurs jours[1].

Mais Byzance, au troisième siècle, n'était qu'une ville sans importance religieuse[2], quoiqu'elle héritât d'un nom fameux; c'est seulement à partir de Constantin le Grand que l'on verra la vie monastique y prendre un incroyable développement[3]. Après la fondation de la « Ville de Constantin »[4], l'Église saura mettre à profit la paix extérieure qui lui est assurée et la bienveillance de l'empereur pour les prêtres et les moines. Bientôt la plupart de ces pieux ermites qui, jusque-là, avaient vécu pour eux seuls dans le silence des déserts, accoururent dans les villes pour sanctifier les autres par leurs exemples[5]; les ascètes isolés disparurent presque partout ou se rattachèrent aux monastères[6]. Ils ne tardèrent pas à affluer à Constantinople[7]. Peut-être se trouvait-il, parmi ces nouveaux hôtes, quelque disciple de cet Antoine l'Égyptien dont la réputation de sainteté était arrivée jusqu'à Constantin. Frappé des choses merveilleuses qu'il entendait dire de lui, l'empereur avait souvent demandé des conseils et des prières à ce moine, dont la sainte vie attirait en foule les imitateurs[8]. Aussi, pour recevoir tous ceux qui arrivent dans la ville impériale, il s'empresse avec la pieuse ardeur d'un néophyte, de faire construire des couvents. Son zèle ne connaît point d'obstacles : tout ce qui reste de temples des faux dieux sera changé en « maisons de prières »[9]. Un temple de Jupiter, dans le quartier de l'Exokionion[10], fait place au monastère et à

Dieu. — Cf. *Zeitschrift für kath. Theol.*, II Quartalheft, 1889, p. 303-330 : Die Gottgeweihten Jungfrauen in den vier ersten christlichen Jahrhunderten, von Joseph Wilpert.

1. Du Cange, *ibid.* — Cf. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, XIII, 270.

2. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 355.

3. Thomassin, *Anc. et nouv. discipline*, I, 1419. « Il faut avouer de bonne foy avec saint Jérôme et les anciens Pères que la profession monastique n'eut son commencement qu'avec l'empire de Constantin. »

4. La dédicace de la nouvelle ville eut lieu le 11 mai 330. Cf. Baronius, ann. 330.

5. Thomassin, *ibid.*, 1431.

6. Duchesne, *les Origines du culte chrétien*, p. 436.

7. Niceph. Callist., lib. VIII, cap. VI, p. 536.

8. Sozomène, I, 13; II, 21. — Migne, *P. G.*, LXVII, 895, 1025. — Fleury, *Hist. eccl.*, III, 210 et sq. — Lebeau, I, 293-305.

9. « εὐκτήριος οἶκος », ou simplement « εὐκτήριον ».

10. Ce quartier situé en dehors de l'enceinte constantinienne tirait son nom d'une grande colonne érigée par Constantin le Grand, à l'extérieur des fortifications, près de la porte dorée. — Cf. Mordtmann, *Esquisse topographique de Cons-*

l'église des saints martyrs Mocius, Acace, Agathonice et Ménas[1].

Tandis que la volonté de l'empereur supprimait partout les sanctuaires des dieux et en particulier ceux d'Esculape qui, selon la croyance païenne, guérissait les maladies des humains[2], par une attention providentielle, dit Baronius, il arriva que des merveilles de guérisons, et plus nombreuses, et plus assurées, furent opérées par la vertu divine dans les églises des chrétiens[3]. Sozomène[4] et après lui Nicéphore[5] racontent que l'archange saint Michel était apparu à Constantin sur les rives du Bosphore, « ἐν τῷ Ἀνάπλῳ ». En souvenir de ce fait l'empereur y fit construire un monastère, le « Michaelion[6] ». Des miracles éclatants s'y accomplirent[7], et bientôt « les peuples y venaient chercher la guérison de leurs maladies[8] » avec le salut de l'âme et du corps. Non loin de là, dans la coquette baie de Sosthenion, le même prince dédia encore une autre église au grand Archange, sur l'emplacement d'un autre temple païen : ce fut Saint-Michel in Sosthenio[9].

Entre la nouvelle Porte dorée et la mer, à Iédikoulé, des colonnes récemment découvertes marquent l'emplacement d'un

tantinople, pp. 2, 53, 77. — D'après Codin, éd. Migne, *P. G.*, CLVII, 549; édit. de Bonn, p. 75, c'est là que l'ange, précédant Constantin qui traçait l'enceinte de la ville, aurait fixé en terre son épée comme pour lui indiquer les limites du pomœrium.

1. *Constant. christ.*, IV, 89. — Théophane, édit. de Boor, 23, 31. — Niceph. Call., lib. VII, cap. 49, p. 520. — *Anonymi antiq. Const., l. l.*, 143, 525. — Baronius, an. 330, n. 19. — Salzenberg, *Altchristliche Denkmäler*, p. 4. — Mordtmann, p. 63. — Codin, *De Ædificiis*, Migne, *ibid.*, 545; édit. de Bonn, 72.

2. Voir, par exemple, dans Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, p. 319-331, la longue série de guérisons merveilleuses accomplies dans le sanctuaire d'Esculape à Épidaure.

3. Baronius, anno 330, n. 22.

4. Liv. II, c. III : Migne, *l. c.*, 940. « καθότι πεπίστευται ἐνθάδε ἐπιφαίνεσθαι Μιχαὴλ τὸν θεῖον ἀρχάγγελον. »

5. Niceph., lib. VII, cap. 50.

6. *Anonym.*, *ibid.*, 51, 165, 537. — Théophane, *ibid.*

7. Baronius, *ibid.*, n. 21, 22.

8. Lebeau, I, 305-306.

9. Baronius, n. 22. — Cf. Codin, *ibid.*, 597; édit. de Bonn, 115. — M. Schlumberger a publié (*Revue des ét. grecq.*, 1894, p. 324, n° 115) le sceau d'un couvent de l'Archange saint Michel (X^e^ siècle). En l'absence d'indication plus précise, on ne sait s'il convient de l'attribuer à ces monastères du Bosphore plutôt qu'à l'un des quinze autres édifices religieux consacrés à St-Michel, à Constantinople, et cités par Du Cange, *Const. christ.*, IV, 65-67. — Cf. Bouvy, *Souvenirs chrétiens de Constantinople*, p. 92.

troisième monastère, bâti aussi par Constantin le Grand. Il était dédié à saint Diomède : ce fut l'un des plus richement dotés et l'un des plus célèbres parmi les couvents de Constantinople. Comme les précédents il était situé en dehors de l'enceinte constantinienne[1].

A l'intérieur de la ville, près de l'Hippodrome, s'éleva le monastère de Sainte-Euphémie de l'Hippodrome[2], la même vierge martyre à qui, un siècle auparavant, Castinus avait déjà consacré le couvent du Pétrion.

A l'exemple de Constantin, la pieuse Hélène, sa mère, fit élever dans la ville ou ses faubourgs de nombreux monastères : celui de Bethléem[3]; celui de Gastria[4] « vases au large ventre » dont le nom, d'après Codin, viendrait des vases apportés à cet endroit, de Jérusalem à Constantinople, par Hélène, et dans lesquels auraient été plantés les lis, marjolaines, arbres à baume, etc... trouvés à l'emplacement de la Vraie-Croix; puis, dans les quartiers d'Hélène ou *Heleniana,* celui des Saints-martyrs Carpus et Babylas, construit sur le modèle du Saint-Sépulcre avec des marbres variés et du plus grand prix[5]; de Saint-Théodore « εἰς τὰ Κλαυδίου[6] », à l'emplacement de l'église grecque actuelle de Saint Théodore[7]; de Saint-Romain, illustré sous le règne de Léon l'Arménien par le séjour de saint Théodore le Studite et de son frère Joseph de Thessalonique[8]: celui encore de Psamathia, dans le quartier et près de la porte du même nom[9].

1. *Constant. christ.*, IV, 84. — *Anonym., ibid.*, 19, 460. — Mordtmann, *l. l.*, p. 13, 62, 63, 77. — Codin, édit. Migne, *ibid.*, 581; édit. de Bonn, 102.

2. *Const. christ.*, IV, 100. — Mordtmann, 63, 64, 122. — Codin, édit. Migne, 549; édit. de Bonn, 74 : τὴν ἁγίαν Εὐφημίαν τὴν πανεύφημον, τὴν ἐν τῷ Ἱπποδρομίῳ ὁ αὐτὸς μέγας Κωνσταντῖνος ἔκτισε. »

3. *Const. christ.*, IV, 106. — *Anonym., ibid.*, 47. — Codin, éd. Migne, 548; éd. de Bonn, 73.

4. *Anonym., ibid.* — Paspatès, Βυζαντιναί μελέται, p. 354. — Du Cange, *Const. chr.*, IV, 109, dit que ce monastère fut construit par l'impératrice Théodora, femme de Théophile. — Cf. Bouvy, *l. l.*, 37.

5. *Const. christ.*, IV, 83. — *Anonym.*, 84. — Codin, édit. Migne, 548; édit. de Bonn, 73.

6. *Const. christ.*, IV, 96. — Codin, édit. Migne : 548; édit. de Bonn, 74.

7. Mordtmann, 59.

8. *Const. christ.*, IV, 93. — *Anonym.*, 48-531. — Codin, édit. Migne, 577; édit. de Bonn, 98. C'est probablement le même saint dont l'éloge se trouve dans les œuvres de saint Jean Chrysostome (Hom. II) Cf. Théod. St., Migne, *P. G.*, XCIX : Epist. lib. II, 42, p. 1241.

9. *Const. christ.*, IV, 112.

L'impulsion est donnée : à l'imitation d'Hélène et de Constantin, princes et princesses, grands de l'Empire, sénateurs, patrices, grandes dames mettront leur piété, parfois leur vanité, à faire des fondations pieuses, à édifier et richement doter des églises, des hôpitaux, des monastères. Ainsi le philosophe Léon fit construire le couvent des Pélamides dans le quartier de ce nom[1] ; après la mort des patriciens Callistrate et Florentius ou Florus, son frère, leurs deux maisons deviendront des monastères ; celui de Callistrate devra à quelques moines indignes un invincible renom de relâchement[2] ; le patriarche Paul IV de Constantinople ira demander au second un asile après son abdication[3]. Probablement aussi vers la même époque, un moine qui devint dans la suite archevêque d'Éphèse[4], Abramius, fonda dans le quartier « de la Source[5] » près de l'endroit où devait s'élever le château des Sept-Tours, en dehors de la ville, non loin de la Porte dorée, le monastère d'Abramius ou des Abramites[6]. On l'appelle encore quelquefois le monastère de la « Παναγία ἀχειροποίητος[7] » et même simplement le monastère « ἀχειροποίητος » à cause d'une image miraculeuse qu'il possédait et qui passait pour n'avoir pas été « faite de main d'homme »[8]. Les empereurs victorieux, avant de faire leur entrée triomphale par la Porte dorée[9], venaient rendre grâces devant cette image de la « Toute-Sainte » Mère de Dieu, dont la puissante intercession était, pour l'empire et sa capitale, la plus sûre des protections[10]. Les Abra-

1. *Const. christ.*, IV, 132. — *Anonym.*, 52, 537.

2. *Const. christ.*, IV, 107. — *Anonym.*, 112. — Codin, édit. Migne, 600 ; édit. de Bonn, 118 ; cf. aussi dans la *Vita Tarasii*, Migne, *P. G.*, XCVIII, 1389, l'histoire de cette abdication.

3. *Const. christ.*, IV, 107. — Théophane, 457, 16. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 72. — M. Schlumberger a publié (*Sigill. byzantine*, 135) un sceau de Nicolas cathigoumène de ce monastère.

4. *Vita Euthymii*, éd. de Boor, V, 20.

5. Du Cange, *ibid.*, addit., p. 9, ad. 80, d'après Jean Moschus.

6. *Const. christ.*, IV, 55, 80, 126. — *Anonym.*, 49, 532.

7. Du Cange, *ibid.*

8. Cf. Schlumberger, *Sigill. byzantine*, 157 ; *Un Empereur byzantin*, 302, 507. — Mordtmann, *o. l.* 30, 34.

9. Mordtmann, 32. — Const. Porphyr, *De Cærim.*, édit. de Bonn, 109, 13. L'empereur y venait aussi le jour de l'Ascension, en procession solennelle. — Sur les images « ἀχειροποίητοι, » cf. Schwarzlose, *der Bilderstreit*, p. 17 ; Lenormand, *Grande-Grèce*, tome I, p. 347 ; Dethier, *Études archéologiques*, p. 75-77 ; Kraus, *Kirchengeschichte*, I, 347.

10. Pendant le siège de Constantinople, sous Héraclius, 626, les Avares s'avancè-

mites se distinguèrent par leur ardeur à défendre les saintes images; au huitième siècle, ils étaient devenus si nombreux que le patriarche Taraise dut assigner au monastère un plus vaste emplacement : une foule de moines y avaient été attirés par les vertus et les miracles d'une femme, sainte Anne, qui, cachant son sexe sous la robe du caloyer et sous le nom masculin d'Euphémien, avait porté au loin la renommée du couvent des Abramites[1]. Pareille substitution n'est pas sans exemple dans les annales monastiques d'Orient[2].

Ainsi, depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Constantin, 337, en moins de sept années, quinze monastères, dont les noms sont arrivés jusqu'à nous, avaient été bâtis[3]; mais de plus il s'était établi un vaste courant entraînant à ces manifestations extérieures la dévotion expansive des byzantins; ce courant subsistera, à travers les siècles, élargi le plus souvent et quelquefois resserré par les lois des empereurs, à peine arrêté un instant par les obstacles que lui opposera l'iconoclasme; tantôt au service de l'orthodoxie, tantôt détourné par l'hérésie, il grandira jusqu'à devenir un véritable danger pour l'État et pour l'Église elle-même.

A peine monté sur le trône de son père, Constance essaya d'attirer à Constantinople Antoine le Solitaire, mais rien ne put décider le vieil ermite à quitter son désert[4]; il craignait de paraître à la cour; sans doute il redoutait davantage encore le nouvel empereur dont il connaissait la tendance à s'immiscer dans les affaires religieuses, et les coupables condescendances

rent jusqu'à ce couvent de la Source. Mais la protection de la Vierge sauva la ville, et son église fut respectée par les traits des ennemis. — THÉOPHANE, 316, 22. — LEBEAU, IX, 122. — DRAPEYRON, *l'Empereur Héraclius*, 239.

1. SCHLUMBERGER, *Un Empereur byzantin*, 302.

2. Une légende analogue se rattache à l'histoire de sainte Marine qui, cachant son sexe, aurait pris, sous le nom de Marin, l'habit monastique dans un couvent du Liban ou de la Bithynie. — Cf. sa vie, *Acta SS.*, Jul. IV, 278-287; dans les *Missions cathol.* 1er septembre 1893 : P. JULLIEN : Les *Moines et les couvents maronites au Liban*, p. 415. — Les *Analecta Bollandiana*, t. XI, 246-249, ont publié une vie métrique de sainte Marine. Cf. *ibid.*, 230, n° 52; 291, n° 10; 346, n° 8. On peut voir aussi dans MONTALEMBERT : *Les moines d'Occident*, I, 81, l'histoire de sainte Euphrosyne d'Alexandrie qui vécut ainsi 38 années dans un monastère d'hommes.

3. BAYET, *Art byzantin*, 22 : « Constantin et sa mère élevèrent 21 églises en moins de sept ans ».

4. HERGENRÖTHER, *Hist. eccl.*, II, 40.

pour l'arianisme [1]. En effet, tandis que l'évêque catholique Paul est exilé de Constantinople, Macédonius, évêque de la faction arienne, jouit de la faveur impériale, dont il profite pour bâtir un grand nombre de monastères[2]. Malheureusement Sozomène qui rapporte le fait, n'indique ni le nom, ni le nombre de ces fondations pieuses[3].

Un des plus fidèles parmi les disciples de Macédonius, un des plus infatigables propagateurs de sa doctrine était le diacre Marathonius. Il avait d'abord rempli la charge de trésorier du préfet de la ville[4], s'était amassé de grandes richesses dont il faisait de larges aumônes aux pauvres et aux malades. Sa parole, qui n'était point sans grâce, un esprit plein de ressources, la gravité de sa démarche, un extérieur d'une austérité toute monacale, frappaient la multitude et séduisirent Eustathe de Sébaste qui devina bien vite quel avantage son parti pourrait tirer de cet homme. A son instigation, Marathonius reçut l'habit monastique; il consacra sa fortune à la construction d'un beau et vaste monastère qui prit son nom et resta longtemps debout[5]. Bientôt le nouveau moine devint l'âme du parti macédonien; il avait été, dans le monde, surveillant général des hôpitaux de la ville impériale[6], on le fit intendant des monastères : les moines catholiques de Constantinople eurent à subir toutes sortes de vexations[7]; plutôt que de trahir leur foi, la foi de Nicée, ils quittèrent la ville, et la solitude se fit dans la plupart des monastères construits par Hélène et le grand Constantin[8].

1. Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 40, 41.

2. Sozomène, IV, 2, p. 1113 « μοναστηρίοις πολλοῖς ἃ συνεστήσατο ».

3. Sozomène, *ibid.* — Socrate, II, 38, p. 324. — Tillemont, *Mémoires*, VII, 397. — Nicéph. Callist. lib. IX, cap. 30, p. 748; cap. 47, p. 800.

4. Sozomène, IV, 27, p. 1199. — Sur le præfectus urbi, et le præfectus prætorio, cf. Reiske : ad Const. Porphyr. de Cær., éd. de Bonn, II, 37. — Du Cange, *Const. christ.*, II, 119. — Diehl, *l'Afrique byzantine*, 98, sqq.

5. Niceph. Call. lib. IX, cap. 47, p. 800. « Monasterium insigne » — Sozomène, IV, 27, p. 1199. συνοικίαν μοναχῶν ἐν Κωνσταντινουπόλει συνεστήσατο, ἡ καὶ ἐξ ἐκείνου εἰσέτι νῦν ἐστι ταῖς διαδοχαῖς σοζωμένη. » — Tillemont, II, 114. — *Const. christ.*, IV, 110.

6. Cf. Niceph. Call., *ibid.*

7. Socrate, II, 38, p. 324, sqq. — Sozomène, IV, 2, 3, 20, pp. 1113, 1115, 1172. — Baronius, an 351, n 39, sqq. — *Acta SS.*, Martii, III, 830-831 : De sanctis Constantinopolitanis martyribus sub Macedonio hæresiarcha.

8. *Acta SS.*, Maii, VII, 246-260, S. Isaacii vita auctore anonymo monasterii Dalmatorum. — Cf. *Ménol. de Basile*, 30 mai, Migne, *P. G.*, CXVII, p. 481, et Nilles, *Kalendarium*, I, 167.

Le monastère de Zoticus, patrice et protovestiaire, est le seul qui ait encore été élevé sous le règne de Constance[1].

A ce prince succéda Julien. Tous les privilèges, tous les revenus concédés aux clercs et aux moines leur furent retirés; bien plus, les communautés chrétiennes durent restituer tout ce qu'elles avaient reçu de Constantin ou de Constance; les temples des dieux, qui, sous les règnes précédents, avaient été détruits ou changés en églises, furent relevés de leurs ruines ou rendus à leur première destination[2], et autour de ces temples païens l'empereur, à l'imitation des chrétiens, voulut avoir des monastères d'hommes ou de femmes[3].

Malgré la brièveté de son règne, Jovien put rendre à tous, clercs, moines, religieuses, les immunités et les biens qui leur avaient été enlevés; une loi fut portée punissant de mort quiconque aurait ravi ou pris pour femme une vierge ou une veuve consacrée à Dieu[4].

Jovien, qui était dévoué aux intérêts catholiques, laissa cependant à tous les partis la liberté religieuse. Au contraire, Valens n'eut de faveurs que pour l'arianisme et persécuta de mille manières les catholiques, surtout les moines, parmi lesquels se recrutaient les plus intrépides champions de l'orthodoxie[5]. C'est, sans doute, sous cet empereur, et vers la fin de son règne, que se tint le concile de Gangres[6] où furent pour la première fois fixés plusieurs points importants de la discipline monastique, et condamnées les erreurs d'Eustathe, évêque de Sébaste en Arménie. Celui-ci prétendait que le salut est impossible à tous ceux qui n'appartiennent pas au sacerdoce ou à l'état monastique et sont unis par les liens du mariage. Converties à sa doctrine, un grand nombre de femmes vivaient séparées de leurs maris, portaient, sur son conseil, des habits d'homme et les cheveux courts; des

1. *Anonym.*, 112. — Codin, édit. de Bonn, 90.

2. Sozomène, V, 5, p. 1228.

3. *Ibid.*, V, 16, p. 1261 « φροντιστηρίοις τε ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν φιλοσοφεῖν ἐγνωκότων. » — Cf. G. Boissier, *la Fin du paganisme*, t. I, 84-142 : l'empereur Julien.

4. Sozomène, VI, 3, p. 1300. — Hergenröther, *o. l.*, II, 86. — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, VIII, 591.

5. Théophane, 58 : 16, 23, 28; 59, 5. — Hergenröther, *ibid.*, 88.

6. Mansi, II, 1095-1121. — Ceillier, IV, 736, sqq.; Baronius, an. 360, n° 5, sqq. — Héfélé, *Hist. des Conciles*, II, 168-186. Ce concile provincial de Gangres fut approuvé par le pape Léon IV.

hommes mariés quittaient leurs femmes, des enfants leurs parents, des domestiques leurs maîtres; ils croyaient assez faire de prendre le vêtement des anciens philosophes, et, foulant aux pieds les lois de l'Église, ils n'avaient d'autre règle que leur propre volonté.

Pour combattre ces dangereuses erreurs et pour éclairer les catholiques, les évêques, réunis dans la capitale de la Paphlagonie, résumèrent en vingt et un canons la véritable doctrine et condamnèrent : ceux qui blâment le mariage et prétendent qu'une femme vivant avec son mari ne peut être sauvée[1]; ceux qui embrassent la virginité et la continence non par amour de la vertu mais par mépris du mariage[2]; ceux qui excitent leurs serviteurs à quitter leurs maîtres sous prétexte d'ascétisme[3]; ceux qui, sous le même prétexte, revêtent un habit singulier auquel ils mettent toute leur religion, ou qui condamnent les habits ordinaires[4]; les femmes qui prennent des vêtements d'hommes; celles qui abandonnent leurs maris[5]; les parents qui abandonnent leurs enfants[6]; les enfants, particulièrement ceux de parents chrétiens, qui les abandonneraient sous prétexte d'ascétisme, supposant que la piété de leurs parents n'en serait que plus en honneur[7].

Le concile ajoutait : Nous avons composé cet écrit, non pour retrancher de l'Église ceux qui veulent suivre les pratiques de l'ascétisme conformément aux saintes Écritures et aux traditions apostoliques, mais ceux qui veulent introduire des nouveautés et qui n'ont que leur arrogance pour tout ascétisme. Nous aussi nous admirons la virginité, nous approuvons la continence et la séparation du monde, pourvu que l'humilité et la crainte de Dieu les accompagnent[8].

Un seul monastère, dont on ne connaît pas le fondateur et dont il est fait rarement mention dans l'histoire de Byzance, conserva le nom et le souvenir du prince arien : Saint-Jean-Baptiste de

1. Mansi, *l. l.*, 1110. — Héfélé, *ibid.*, 171, canon 1.
2. Can., 9.
3. Can., 3.
4. Can., 5, 12.
5. Can., 13, 14.
6. Can., 15.
7. Can., 16.
8. Héfélé, *ibid.*, 182. — Fleury, *Hist. eccl.*, IV, 134. — Ceillier, *ibid.*

Valens[1]; il était situé non loin de l'aqueduc de Valens, près de l'église des Saints-Apôtres[2]. Au synode de Constantinople, en 536, sous le patriarche Ménas, le moine Martyrios est appelé indifféremment higoumène du monastère de Saint-Jean-Baptiste de Valens[3], ou encore du monastère de Pierre, ou autrement de Valens et Daudatus[4] près des Saints-Apôtres, ou simplement de Pierre[5] près des Saints-Apôtres[6].

Le successeur de Valens, Théodose le Grand, rendit aux catholiques toutes les églises que les ariens leur avaient confisquées; une loi qu'il avait portée, en septembre 390, ordonnant à ceux qui faisaient profession de la vie monastique de se retirer dans les déserts, fut abrogée en avril 392[7]. Théodose fut trop absorbé par les guerres pour avoir le loisir de s'occuper lui-même à des fondations pieuses; mais l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien le Jeune, « se bâtit un palais éternel dans le ciel en faisant construire un grand nombre de monastères dans les déserts[8] »; dans la ville impériale elle commença un couvent en l'honneur de sainte Euphémie; il fut achevé par le consul Olybrius, d'où son nom de Sainte-Euphémie d'Olybrius[9]. Deux autres femmes pieuses, Domnina[10] et Maura[11] que l'Église grecque a mises au nombre des saints, fondèrent chacune un monastère qui porta leur nom, dans des lieux inhabités dont leur avait fait don l'empereur Théodose, en dehors de la ville. C'est sous le règne de ce prince que saint Grégoire de Nazianze fit construire, dans la ville impériale passée toute entière à l'arianisme, l'église catholique

1. *Const. christ.*, IV, 69.
2. Paspatès, *o. l.*, 351.
3. Mansi, VIII, 1013, dans les souscriptions du Libellus à Ménas.
4. *Ibid.*, 909, dans les souscriptions du Libellus au pape Agapit.
5. *Ibid.*, 881 : Actio I. Le texte latin porte : Martyrius Petri prope sanctos apostolos, sive Valentini et Dautati (vel Daudati); le texte grec simplement : Μαρτύριος τῆς Πέτρου πλησίον τῶν Ἀποστόλων.
6. Paspatès, *ibid.*, 352. M. Paspatès a reproduit une gravure représentant l'église de Saint-Jean-Baptiste de Valens, qu'il identifie avec la mosquée Kalender Xané Djami.
7. *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. III, 1-2. — Baronius, anno 390, n. 48, 67; anno 392, n. 28. — Ceillier, *ibid.*, VIII, 625. — Fleury, IV, 586.
8. Thomassin, *ibid.*, 529.
9. *Const. christ.*, 101, XIII. — Olybrius fut consul en 379 avec Ausone : Fleury, IV, 349. — Codin, édit. Migne, 569; édit. de Bonn, 92. Cf. — Du Cange, *Familiæ byzant.*, p. 60, n. VI.
10. *Const. christ.*, IV, 129. — Codin, édit. Migne, 605; édit. de Bonn, 122.
11. *Const. christ.*, IV, 30.

et le monastère d'*Anastasie*. Le sanctuaire primitif sur l'emplacement duquel ils furent élevés, était dédié à sainte Anastasie martyre. On voulut voir, dans ce nom symbolique, un heureux présage de la *résurrection* à la foi de Nicée. « C'est là, dit le P. Bouvy[1], pendant les semaines qui précédèrent l'ouverture du concile œcuménique de 381, qu'on aurait pu voir se grouper autour de Grégoire de Nazianze tous les grands évêques d'Asie-Mineure : saint Amphiloque d'Iconium, saint Pélage de Laodicée, les deux frères de saint Basile, saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste. Grégoire de Nysse avait apporté les livres qu'il venait de composer contre Eunomius, il en faisait la lecture devant la docte assemblée, et dans un coin, à l'écart, un moine dalmate, à peine connu alors dans ce monde oriental, écoutait en silence. Ce moine s'appelait Jérôme. Plus tard, l'ermite de Bethléem se faisait gloire d'avoir été l'auditeur et le disciple des grands docteurs de Cappadoce. »

Vers la même époque, le monastère de Dius, où des moines Acémètes furent ensuite établis, fut construit par le personnage de ce nom[2]. Théodore le Studite l'appelle un astre étincelant qui s'est levé dans l'Orient et a répandu par ses vertus monastiques une éclatante lumière sur Byzance[3]; l'historien des ordres monastiques d'Orient dit même que trois monastères, « dont l'un fort grand et fort spacieux » portèrent le nom de Saint-Die[4].

Sous Arcadius, un des principaux personnages de la cour, Cæsarius qui avait été commissaire impérial envoyé à Antioche dans l'affaire du *Renversement des statues*, puis préfet du prétoire et consul en 397, fonda l'église et le monastère de Saint-Thyrse martyr[5] sur l'emplacement d'un couvent occupé par des hérétiques macédoniens, où plus tard, sous le patriarche Pro-

1. Bouvy, *o. l.*, 19. — Cf. *Const. christ.*, IV, 98-99.

2. *Const. christ.*, IV, 84. — *Anony.*, 61. — Nicéph. Call., t. II, l. XVI, c. 17. — Codin, édit. Migne, 606; édit. de Bonn, 123.

3. Migne, *P. G.*, XCIX, 1801, Carmen, LXXIV : εἰς τὸν ἅγιον Δῖον :

« Ταῖς λαμπρότησι τῶν θεαυγῶν σου τρόπων,
« Ἐκ τῆς ἑῴας φαιδρὸς ἀστὴρ ἐκθέεις,
« Καὶ φωτίσας ἄριστα τὴν Βυζαντίδα,
« Πρῶτος μοναστῶν ποιμνηαρχεῖς ἀξίως. »

4. Hélyot, *Hist. des Ordres monast.*, I, 241.

5. Sozomène, IX, 2, *ibid.*, p. 1597, sq. — *Const. christ.*, IV, 133. — Fleury, IV, 540.

clus, furent découvertes les reliques des Quarante Martyrs[1].

C'était l'époque où le siège épiscopal de Constantinople était occupé par saint Jean Chrysostome. L'évêque avait été moine : s'il avait dû renoncer à l'observance extérieure des exercices de l'ascétisme, il avait gardé dans son cœur une vive admiration et un profond attachement pour la vie monastique[2]; il reçut, dans le monastère de l'Anastasie, le diacre Cassien qui devait fonder, quelques années plus tard, à Marseille, la célèbre abbaye de Saint-Victor; il y donna asile et protection à des moines d'Alexandrie « les Grands-Frères » persécutés par leur évêque Théophile[3]; il fit venir à Constantinople des moines du désert de Scété[4]; les livres, les discours qu'il composa pour défendre la vie religieuse, surtout son incessante ardeur à répéter aux chrétiens de la grande ville, si avides de réjouissances mondaines, que tous les préceptes de la loi leur sont communs avec les moines, un seul excepté, le célibat; que les simples fidèles doivent, comme les moines, prier, travailler, se montrer comme eux sobres et charitables : tous ces moyens contribuèrent, sans aucun doute, à augmenter le zèle des fidèles pour la fondation des maisons religieuses.

« Élevez donc des églises, disait-il aux chrétiens de la ville impériale, que personne n'ait une terre sans église. Ne dites pas qu'il y en a une dans quelque bourg voisin. Il faut qu'elle soit sur votre domaine lui-même. Fournissez en même temps la somme nécessaire à l'entretien d'un prêtre, d'un diacre, de toute la hiérarchie indispensable. Dotez comme votre fille cette église qui sera votre fille en vérité. Si l'empereur vous priait de bâtir une maison pour le loger, ne fût-ce qu'un seul jour, vous vous empresseriez d'obéir. Ne faites pas moins pour Dieu. Vous trouvez que c'est une dépense considérable? Commencez par une construction modeste : votre héritier l'augmentera[5]. »

1. Sozomène, *ibid.*

2. Puech, *Saint Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, p. 251, 257, 259.

3. Sozomène, VIII, 7, *ibid.*, p. 1545 sqq. — Palladius, *Vita Chrysostomi*, dans Migne, *P. G.*, XLVII, 25. — Hergenröther, *ibid.*, 124.

4. Sozomène, VIII, 6, *ibid.*, 1529, note 19, et 1540, note 34. D'après Valois, le texte : διάκονον τῶν μοναχῶν τῶν ἐκ τῆς Σκήτεως désigne les moines « quos ille ex Sceti Constantinopolim evocaverat ».

5. Puech, *ibid.*, 248 et 262. Voir en particulier, dans le chap. IV, l'article si intéressant sur les moines et l'ascétisme, pp. 249-265.

On retrouvera, un peu plus tard, presque les mêmes conseils donnés par les évêques ou les empereurs aux fondateurs des monastères.

Chrysostome était mort en exil, en 407. Arcadius ne survécut pas longtemps à l'évêque sa victime[1]. Son successeur, Théodose le Jeune (408-450), élevé par sa pieuse sœur sainte Pulchérie, montra toujours une inclination profonde pour les choses monastiques. L'historien Socrate dit de lui que son palais était un véritable monastère[2]. Tous les jours il y chantait les matines avec ses sœurs; il sut régler avec une sage prévoyance, dans le code qui porte son nom, une foule de questions difficiles sur les rapports des moines avec l'État. Une de ses sœurs, Arcadia, construisit le monastère de Saint-André[3]; le magister Paulin, celui des Saints-Côme et Damien appelé souvent couvent des Anargyres[4] et celui de Paulin[5]; le patricien Dexiocrate en éleva un autre sous son nom[6]; celui de Saint-Théodore Tiron fut fondé par le patrice Sphorace qui fut consul en 412 et assista au concile de Chalcédoine en 451[7]. A la même époque Dalmatius, qui

1. C'est sous ce prince que Rufin fit bâtir au Chêne, près de Chalcédoine, une église et un monastère dédiés aux saints apôtres Pierre et Paul. Les ennemis de Chrysostome y tinrent contre lui un concile qui prononça sa déposition. — Cf. Théophane, 78, 20. — Socrate, VI, 15, p. 709. — Sozomène, VIII, 20, 21, p. 1568 sqq. — Thomassin, *o. l.*, 1431. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 176. — *Const. christ.*, IV, 122, XIII. — Palladius, *Vita Chrysost.*, VIII, p. 27. — Dans le Typicon d'Irène (1118) pour le monastère « τῆς Κεχαριτωμένης » il est fait mention d'un autre monastère *du Chêne* situé à Constantinople, dans le quartier de Sainte-Sophie. — Du Cange, *ibid.* add. p. 11, ad 108. — Miklosich et Müller, *Acta et diplomata monaster. Orientis*, II, 388.

2. Socrate, VII, 22, p. 787 « οὐκ ἀλλοιότερα δὲ ἀσκητηρίου κατέστησε τὰ βασίλεια. » — Thomassin, *ibid.*, 989.

3. *Const. christ.*, IV, 76.

4. *Ibid.*, 127. Les Grecs appellent ces saints ἀνάργυροι, « sans argent ». On rapporte en effet que ces deux frères arabes, médecins de leur profession, reçurent de l'Esprit-Saint le don des guérisons miraculeuses, et dès lors ne firent pas payer leurs services. — *Const. christ.*, IV, 83, XXVII. — D'après Codin, édit. Migne, *ibid*, 572; éd. de Bonn, 93, ce monastère aurait été bâti sous ce règne, mais par Proclus, patriarche de Constantinople et disciple de saint Jean Chrysostome. — Sur les 3 groupes d'Anargyres, cf. Nilles, *o. l.*, I, 198.

5. Codin, édit. Migne, 592; édit. de Bonn, 111.

6. *Const. christ.*, 108. — Codin, édit. Migne, 609; édit. de Bonn. — Schlumberger, *Sigill. byzant.*, 136.

7. *Const. christ.*, IV, 96. — Paspatès (314) ne dit pas que c'était un monastère, mais on ne saurait en douter. Voir *ms. du suppl. grec*, n. 416, f. 11 et 138. Le moine Joseph l'hymnographe, auteur du canon de saint Théodore, était de ce monastère. — Cf. Codin, éd. Migne, 557; édit. de Bonn, 82. — M. Schlumberger a publié un sceau du

avait été garde du palais à la deuxième schola, laissant sa femme et ses enfants, embrassait la vie monastique avec son fils Faustus et rendait, par ses vertus et son rôle au concile d'Éphèse, 431, célèbre entre tous les couvents de la capitale, le monastère dont il était l'abbé [1], et que les historiens byzantins appellent indifféremment de Dalmatius [2] ou des Dalmates [3].

L'empereur Marcien et surtout l'impératrice Pulchérie, sœur de Théodose, continuèrent ces fondations pieuses. Marcien fit construire le couvent de Sainte-Zoé et celui de Sainte-Irène [4]; quant à ceux que la ville impériale dut à la libéralité de Pulchérie, Sozomène renonce à les énumérer [5]. Dans le quartier des Blachernes, elle avait élevé à la Mère de Dieu une magnifique église, plusieurs fois reconstruite, mais encore existante aujourd'hui. A l'autre extrémité de la ville, aux pieds de l'Acropole, une autre église avec un monastère s'élevèrent aussi, par ses soins, en l'honneur de la Mère de Dieu « conductrice des chrétiens », de la Théotokos Hodigitria [6]. C'était un monastère d'hommes où

couvent de saint Théodore Stratilate et de saint Théodore Tiron. *Rev. des Ét. grecq.*, déc. 1894, p. 324, n° 111.

1. *Const. christ.*, IV, 107. — *Acta SS.*, Aug., I, 213-224 : Vie de saint Dalmatius, archimandrite. — Bulteau, *Hist. mon. d'Orient*, ch. xiv, n° 57. — Il ne semble pas que Dalmatius ait été le fondateur du monastère qui porte son nom, car, d'après les Synaxaires (Du Cange, *ibid.*, 168) le moine Isaacius qui prédit à l'empereur arien Valens sa mort prochaine, à son départ pour la guerre des Goths (Théophane, 65, 9, 20; Sozomène, VI, 40, p. 1413) aurait habité ce couvent. De plus l'auteur de la Vie de saint Dalmatius dit que ce moine fut élu à la place d'Isaacius pour lui succéder à la tête du monastère (*Acta SS.*, *ibid.*, p. 21) qui passait aux yeux de quelques historiens pour être le plus ancien de Byzance. — Cf. Théophane, 443, 3 : « Πρώτιστον οὖσαν ἐν τοῖς κοινοβίοις τοῦ Βυζαντίου ». — Tillemont, *Hist. des Emp.*, V, 123.

2. Saint Théodore le Studite (Carmen LXXX, Migne, *P. G.*, XCIX, 1800) compare Dalmatius à saint Sabas, l'illustre patriarche des moines de Jérusalem :

Ἐξ ἡλίου τις αὐγάσας ἀστὴρ μέγας,
Λάμπεις σὺν αὐτῷ παμφαεῖς εὐπραξίας.
Ἔρεισμα δ' ἀμπέφηνας ὀρθοδοξίας.
Μανδραρχαΐζεις τῶν μοναστῶν πατρόθεν.

3. En 448, sous le règne de ce Théodose (408-450), vingt-trois archimandrites souscrivirent à la déposition d'Eutychès : onze seulement ont joint à leur nom l'indication de leur couvent. Mansi, VI, 751.

4. *Anonym.*, 45. — *Const. christ.*, IV, 105, 129.

5. Sozomène, IX, 1, p. 1596.

6. *Const. christ.*, IV, 59, 62. — Schlumberger, *o. l.*, 157. — D'après Mordtmann, *o. l.*, 52, il y avait là une source célèbre où les aveugles recouvraient la vue; le monastère de la Vierge construit près de cette source en aurait tiré son surnom d'Hodigitria. — D'après *Anonym.*, 63, et Codin, éd. Migne, 556, il aurait été construit

se trouvait une image de la Vierge peinte par saint Luc [1], du vivant même et en présence de la Mère de Dieu, qui aurait attaché à ce portrait des grâces merveilleuses.

On portait cette Icone dans les batailles, et après la victoire les empereurs venaient rendre grâces dans son église. D'après Du Cange, les nombreuses images attribuées au pinceau de saint Luc, à Rome et ailleurs, ne seraient que des copies de l'Icone miraculeuse du couvent « τῶν Ὁδηγῶν ». Saint Jean Damascène, le grand défenseur des images, fait mention de ce sanctuaire [2].

Le couvent de Myrokerata fut aussi construit sous le règne de Marcien [3].

par Michel l'Ivrogne; mais Banduri, *ibid.*, 463, l'attribue à Pulchérie. Mordtmann croit qu'il fut érigé par Pulchérie et reconstruit par Michel. — Sur l'*Hodigitria*, cf. *Acta SS.*, Octob., VIII, 298; Paspatès, *o. l.*, 330; Schlumberger, *Mém. de la Société des Antiq. de France*, XLIV (1883), p. 22; Dethier, *l. l.*, 56, 57, 72; Batiffol, *l'Abbaye de Rossano*, p. 7.

1. Tous ceux qui ont étudié l'histoire byzantine, dit M. Lenormant (*La Grande Grèce*, t. II, 388), connaissent la renommée de la Vierge Hodigitria. C'était une image qui passait pour peinte par saint Luc, que l'on avait envoyée de Jérusalem à Pulchérie, sœur de Théodose II, après le concile d'Éphèse, et qui était conservée à Byzance dans l'église de l'Hodigos. Considérée comme le palladium de la ville de Constantinople, on la faisait sortir pour la porter à la tête des armées dans les occasions de danger suprême; et bien des fois elle fut ramenée en triomphe par la Porte-Dorée au chant de l'hymne « τῇ ὑπερμάχῳ στρατηγῷ » et des cantiques d'actions de grâces pour avoir sauvé le siège de l'empire des attaques des Avares, des Persans, des Sarrasins et des Bulgares. Léon l'Isaurien condamna au feu l'Hodigitria comme les autres images. Alors, raconte le Synaxarion de l'Église grecque de Bari rédigé sous la domination byzantine vers le dixième ou onzième siècle par le papas Glêgoris (sans doute une corruption de Grigorios), alors deux moines résolurent de sauver ce précieux trésor. Ils enlevèrent secrètement l'image et la cachèrent dans une caisse, mise à bord d'une des galères de la flotte qui portait l'armée destinée à châtier la rébellion du pape Grégoire II. La flotte mit à la voile en janvier 733, mais, à l'entrée de l'Adriatique, une tempête terrible les dispersa et en fit périr une partie. « Alors, au-dessus du vaisseau dans lequel était cachée cette image miraculeuse, un ange descendit du ciel sous la figure d'un jeune homme de la plus grande beauté qui rendit confiance à l'équipage épouvanté, et se saisissant du gouvernail, conduisit le bâtiment sain et sauf dans le port de Bari, le 1er mardi du mois de mars. » On vénère encore, dans la cathédrale de Bari, une vieille Vierge grecque, peinte sur panneau, tout enfumée et à demi rongée des vers, et on la donne pour être l'Hodigitria de Constantinople, ainsi conduite miraculeusement dans la ville. Je laisse aux habitants de Bari le soin de défendre l'authenticité de leur image miraculeuse contre les dévots grecs de Constantinople, qui, de leur côté, prétendent aussi révérer à Blachernes la véritable Hodigitria, sauvée non moins miraculeusement, mais d'une manière différente, à Constantinople même.

2. S. Joannis Damasc., *P. G.*, XCV, 368. — *Const. christ.*, IV, 61.

3. *Const. christ.*, IV, 47. — Codin, édit. Migne, 605, édit. de Bonn, 123, rapporte

Sous le règne de Léon le Grand (457-474) le préposite Gratissimus, chef des eunuques, élève le monastère de Saint-Cyriaque, hors de la Porte dorée[1]; le patrice Euthyme celui qui porta son nom[2]; le patrice romain Hœmon celui de Romain[3]; le consul Studius, le couvent, si fameux dans l'histoire de Byzance, de saint Jean-Baptiste de Studius, généralement désigné sous le nom plus simple de *Stoudion*[4].

Un peu plus tard, sous Anastase (491-518), l'évêque d'Édesse Rabulas donne son nom au monastère qu'il fait construire[5]; une femme renommée pour sa grande piété et son ardeur à défendre la foi de Chalcédoine, Juliana, fille d'Olybrius, dédie encore un monastère à la Mère de Dieu *in Honoratis*[6]; et cet empereur lui-même, « l'ennemi de la sainte Trinité », donne à des moines dévoués à ses idées, près de la citerne de saint Mocius, le couvent de Saint-Philippe dont l'higoumène fut mis à mort en 511 dans une sédition populaire[7]. La supplique des moines de Constantinople au pape Hormisdas, en 518, contient le nom de cinquante-quatre monastères de la ville impériale avec celui de leurs supérieurs[8].

la légende racontée par beaucoup d'historiens, d'après laquelle ce monastère aurait tiré son nom de la « corne à huile » qui servit au prophète Samuel pour oindre les rois de Juda, et qui était suspendue dans l'église de ce monastère.

1. *Const. christ.*, IV, 128; — Lebeau, VI, 427; — Théophane, 113, 5.
2. *Const. christ.*, IV, 108.
3. Codin, édit. Migne, 595; édit. de Bonn, 114 : « ἡ μονὴ τοῦ Ῥωμαίου. »
4. *Const. christ.*, IV, 70. — Voir ma thèse latine *de Studio cœnobio Constantinopolitano*. — Cf. Théophane, 113, 3 : τῷ δ'αὐτῷ ἔτει καὶ Στούδιος τὸν ναὸν ἔκτισε τοῦ Προδρόμου καὶ μοναχοὺς ἐκ τῆς μονῆς τῶν Ἀκοιμήτων ἐν αὐτῷ κατέστησεν, καὶ Γρατίσιμος πραιπόσιτος τὸν ναὸν τοῦ ἁγίου Κυριακοῦ ἔξω τῆς Χρυσῆς πορτῆς ἔκτισε καὶ ἀπετάξατο ἐν αὐτῷ. » Sur le Stoudion, cf. L. Léger, *Chronique de Nestor*, p. 372, 373.
5. *Const. christ.*, IV, 112.
6. *Ibid.*, 129. — Cf. Théophane, 157, 34.
7. *Const. christ.*, IV, 79. — Baronius, anno 512, n. 2-4.
8. Mansi, *ibid.*, 1052, sqq.

CHAPITRE II

LA FONDATION DES MONASTÈRES, DEPUIS JUSTINIEN JUSQU'A LA FIN DU NEUVIÈME SIÈCLE.

Mais l'âge d'or des fondations monastiques, ce fut le règne de Justinien (527-565). Ce prince était un bâtisseur infatigable; « magnifique aux dépens de ses sujets, il ne cessa pendant un long règne, de construire des villes, des églises, des bâtiments de toute espèce; et l'on peut dire que tous les empereurs ensemble ont à peine élevé ou rétabli autant d'édifices que le seul Justinien[1]. » Non seulement il multiplie les constructions sur tous les points de son empire[2], il élève des monastères et des églises, mais il en règle par des lois la fondation[3]. Il encourage ses sujets à multiplier les édifices sacrés. Ceux d'entre eux qui ne seraient pas assez riches pour fonder et doter églises, couvents, oratoires, et voudraient cependant se faire un nom, sont invités à restaurer, embellir ou agrandir les monuments déjà existants et déjà dotés.

L'empereur ajoute que ceux qui auront ainsi contribué à restaurer ces édifices, pourront en être appelés les fondateurs : « οὕτω καὶ ἔσται αὐτῷ καὶ ἱεροῦ οἴκου κτίστην κληθῆναι[4] ». C'était, par là, singulièrement flatter la vanité des Byzantins, car il suffira désormais de faire à un monastère quelques travaux de décoration intérieure, ou quelque offrande fastueuse, pour y attacher son nom aux yeux de la postérité. C'est encore aujourd'hui, pour l'historien qui cherche à remonter à l'origine de chacune de

1. Lebeau, VIII, 91. — Noel Alexandre, IX, 206, 207.

2. Cf. Melchior de Vogüé, *les Églises de Terre-Sainte*, p. 32. A la fin du sixième siècle, Jérusalem contenait 375 édifices religieux ou monastères. Le fameux couvent du Sinaï remonte aussi au règne de Justinien.

3. *Novel.*, LXVII, cap. 1-4; CXXIII, cap. 1-44; CXXXI, cap. 1-15.

4. *Novel.*, LXVII, 2.

ces pieuses fondations, une source perpétuelle d'incertitudes et d'obscurités.

On doit à Justinien le monastère dédié au saint martyr Anthyme[1], celui de Théodore dans le quartier de Rhessius[2], de Saint-Michel in Mochadio[3], de Saint-Laurent dans le quartier de Pulchérie sur la Corne d'Or[4], des Saints-Apôtres Pierre et Paul[5]. Près de l'église de ce couvent, derrière l'hippodrome, non loin de la Porte de Fer, il construisit l'église et le monastère des Saints-Serge et Bacchus[6], dans le quartier et près de l'ancienne porte d'Hormisdas. Ce nom sert parfois à le désigner. C'est là que les légats du pape célébraient la liturgie quand ils se trouvaient à Constantinople[7].

Les empereurs s'y rendaient en grande pompe, chaque année, le mardi de la « rénovation[8] ». Une inscription, qui subsiste encore aujourd'hui à l'intérieur de l'église, rappelle les noms des pieux empereurs Justinien et Théodora[9]. Peut-être doit-on aussi à Justinien le monastère de la Mère de Dieu de la Source ou Théotokos « τῆς Πηγῆς » ou « ἐν τῇ Πηγῇ » construit, avec le superflu des matériaux de Sainte-Sophie, au delà de la porte du même nom, à un stade environ de la ville[10], auprès d'une fontaine dont les eaux avaient la vertu de guérir les malades.

1. *Const. christ.*, IV, 125.
2. *Ibid.*, 133.
3. *Ibid.*, 131. — Procope, *De Ædificiis*, I, 3.
4. *Const. christ.*, 129.
5. *Ibid.*, 78. — Procope, *De Ædificiis*, I, 4.
6. Théophane, 225, 22. — Procope, *ibid.* — *Const. christ.*, IV, 93. — Paspatès, 332 sqq., Salzenberg, p. 13, Pulgher, p. 15, ont donné une description de l'église des Saints-Serge et Bacchus.
7. Paspatès, 226. — Baronius, anno 551 « Vigilius pp. in ecclesiam sancti Petri in Hormista se recepit. » D'après Paspatès, 332, il semblerait que les Latins désigneraient plus habituellement ce monastère sous le nom de Saint-Pierre, les Grecs sous celui des Saints-Serge et Bacchus. D'après le P. Bouvy, *les Souvenirs chrétiens de Constantinople*, p. 21, il y avait deux églises contiguës, dédiées l'une aux saints Serge et Bacchus, l'autre à saint Pierre. Dans les actes du deuxième concile de Nicée, 187, Mansi XII, 1111; XIII, 57, Grégoire est appelé indifféremment abbé d'Hormisdas ou des Saints-Serge et Bacchus.
8. Les Grecs appellent de ce nom « τῆς διακαινησίμου » la semaine qui suit le jour de Pâques.
9. Salzenberg, *o. l.*, 13. — Paspatès, *ibid.*
10. *Const. christ.*, IV, 129. — Codin, édit. Migne, 592; édit. de Bonn, 110. — Paspatès, 76. — Mordtmann, 23, 61. — Voir dans l'ouvrage de M. Schlumberger, *Un Emp. byzantin*, 147, 151, deux gravures représentant la grande muraille de Constantinople à la hauteur du monastère de Baloukli, bâti sur l'emplacement de N.-D. de la Source.

Cependant, d'après l'historien Nicéphore[1], ce prince n'aurait fait que restaurer l'église et le monastère de la Source dont il attribue la fondation à l'empereur Léon (457-474) et à des circonstances miraculeuses. La légende est curieuse à raconter. Un jour que Léon (il n'était pas encore empereur) passait au bord de la forêt qui s'élevait en cet endroit, il rencontra un pauvre aveugle mourant de soif. Le prince eût voulu le soulager en lui donnant un peu d'eau. En vain il en cherchait dans la forêt, quand, arrivé près d'une mare boueuse, il entendit une voix du ciel lui annoncer l'empire et lui dire : « Empereur Léon, puise à cette eau boueuse, apaise la soif de ce malade, prends un peu de ce limon dans tes mains afin d'en oindre les yeux de l'aveugle. Tu sauras bientôt qui je suis et combien ce lieu me plaît. Construis-moi une église où je puisse accorder à tous ceux qui m'y prieront les grâces qu'ils désirent. » Léon obéit; il présenta à boire au pauvre aveugle, il oignit ses yeux de limon comme avait fait le Sauveur pour l'aveugle-né; et pendant qu'il touchait ainsi les yeux de l'aveugle, la puissance de la Mère de Dieu se manifestait la vue était rendue au malade, l'eau boueuse, le limon devenaient une nouvelle fontaine de Siloé. Devenu empereur, Léon fit construire à cet endroit une église et un monastère en l'honneur de la Très Sainte Théotokos de la Source[2]. Les guérisons miraculeuses obtenues à cette fontaine y attirèrent pendant des siècles la foule des pèlerins. Plusieurs fois les empereurs eux-mêmes vinrent y chercher un remède à leurs maladies; après Justinien, Basile le Macédonien, Léon le philosophe durent plusieurs fois agrandir et restaurer les édifices construits près de ce célèbre pèlerinage[3], dont l'histoire fut écrite par Nicéphore[4].

Auprès de ces mêmes remparts terrestres, la mosquée de

1. Niceph. Call., lib. XV, c. 15.
2. Niceph. Call., *ibid.* — Cf. Baronius, anno 457, n. 47.
3. *Const. christ.*, IV, 128. — Baronius, *ibid.*, note 3.
4. Baronius, *ibid.* L'ouvrage de Nicéphore a pour titre : *De origine, structura et miraculis beatissimæ Virginis Deiparæ ad Fontem.* On a aussi un office en l'honneur de N. D. ad Fontem : Acoluthia sive officium festi dedicationis templi beatissimæ Virginis Deiparæ ad Fontem, avec un abrégé de l'origine, des développements et des miracles de ce pèlerinage. — Bouvy, *Études préparatoires*, 237 : le vendredi de la semaine de Pâques est encore aujourd'hui appelé le vendredi « τῆς πηγῆς » ; *Souvenirs chrétiens de Constantinople*, 52. — Cf. Hagiographi Bollandiani : *Bibliotheca hagiographica græca*, p. 83, n. 63, 64.

Kahrié Djami occupe l'emplacement du fameux monastère de Chora[1] sinon construit, du moins agrandi et enrichi par Justinien; il en est fait très souvent mention dans l'histoire de Byzance.

C'est encore Justinien qui restaura les monastères déjà anciens de Mocius, de Saint-Michel in Anaplo, et de Saint-Michel in Sosthenio, fondés par Constantin le Grand[2]. L'impératrice Théodora, de son côté, fit construire pour les repenties le couvent de la Pénitence ou Metanœa[3]; l'eunuque Pharasman, cubiculaire de Justinien, celui de Saint-Mamas[4], situé probablement, dit M. Schlumberger, en face du palais de Saint-Mamas, « au fond de la Corne d'or, là où est l'Eyoub d'aujourd'hui[5] ». Le moine Théodore éleva celui de Saint-Laurent dont il fut ensuite higoumène, ainsi qu'il l'indique lui-même dans sa souscription au concile de 536[6].

Dans ce synode tenu sous le patriarche Ménas[7] contre Anthime, Sévère et les autres monophysites, se trouvèrent représentés les abbés des monastères de la capitale : tous[8], sans exception, souscrivirent la supplique adressée au patriarche Ménas[9] pour demander la condamnation de ces hérésiarques, dressant ainsi, pour la postérité, la liste authentique des soixante-huit monastères d'hommes existant dans la cité impériale deux siècles après sa fondation. Bien que cette série puisse paraître longue, il nous semble indispensable de la citer ici, car un grand nombre de noms nouveaux s'y trouve indiqué. Les monastères de Dalmatius et de Dius sont, dans tous les textes de ce synode, cités toujours en premier lieu : nous les nommerons

1. *Const. christ.*, IV. 126. — Procope, de *Edif.*, II, 403. — Codin, 634, édit. de Bonn. 121. — Schlumberger, *les Iles des Princes*, 367. — Paspatès, 326-332. — Mordtmann, 76. — Bouvy, *Souvenirs chrétiens*, 60.

2. Procope, *ibid.*, I, 4, 9. — *Const. christ.*, IV, 130, 131.

3. Procope, *ibid.*, I, 9. — *Const. christ.*, *ibid.*, 130.

4. *Const. christ.*, *ibid.*, 129.

5. Schlumberger, *les Iles*, 143. — Mordtmann, 34.

6. Mansi, VIII, 1011, « Θεόδωρος ἡγούμενος μονῆς τοῦ ἁγίου Λαυρεντίου μάρτυρος ὑπ' ἐμοῦ θεοῦ χάριτι συστάσης ».

7. Héfélé, III, 369-378. — Hergenröther, *ibid.*, II, 282; *Photius*, I, 160, 162.

8. Les actes du synode de 536 (Mansi, VIII, 880, 889, 895) semblent ne laisser aucun doute à ce sujet. Il est dit en particulier (889, 890) que Marianus y souscrivit avec tous les archimandrites, « σὺν ἅπασι τοῖς εὐλαβεστάτοις ἀρχιμανδρίταις ».

9. Mansi, *ibid.*, 1007-1014.

tout d'abord. Nous suivrons l'ordre alphabétique pour les autres dont la place varie sans cesse d'une session à l'autre. Le nom du supérieur précède celui du monastère.

1. Marianus,	prêtre et archimandrite du monastère de Saint-Dalmatius et exarque des monastères de la ville.	
2. Agapit,	prêtre et archimandrite de Saint-Dius.	
3. Jean,	prêtre et higoumène d'Abibi.	
4. Alexandre,	prêtre et archimandrite de Saint-Abramius.	
5. Jean,	prêtre et higoumène de Saint-Anastase près de l'Aqueduc[1].	
6. Zoticus,	—	de Saint-André près de la porte Saturnine.
7. Timothée,	—	d'Astérius.
8. Elpidius,	—	de Bassianus.
9. Dadas,	—	de Cajuma.
10. Alexandre,	—	de Calamius.
11. Étienne,	—	de Constant.
12. Polychronius,	—	des Crétois.
13. Éleuthère,	—	de Saint-Cyriaque, martyr.
14. Gennadius,	—	de Sainte-Cyriaque[2].
15. Marc,	—	saint Cyrice.
16. Georges,	—	du monastère de Cyrus.
17. Babylas,	—	des Saints-Daniel, Jean-Baptiste et André.
18. Stratonicus,	—	de Saint-Domitius.
19. Cyrion,	—	des Égyptiens.
20. Silas,	—	d'Élie.
21. Tryphon,	—	d'Elpidius[3].
22. Atticus,	—	d'Eucratides.
23. Dioscore,	—	de Sainte-Euphémie, martyre[4].
24. Cyriaque,	—	d'Euphémius.
25. Antoine,	—	de Saint-Eusèbe.

1. Mansi, VIII, 1014 : μονῆς τῆς πλησίον τοῦ Ἀγωγοῦ. La supplique à Ménas dit de même, simplement : higoumène du monastère près de l'Aqueduc. Le texte latin de supplique à Agapit complète l'indication (*ibid.*, 907) : « Anastasii prope Agogum ». Le compte rendu de la 1re Action (*ibid.*, 881) ne renferme aucune désignation de lieu : Ἰωάννης τῆς Ἀναστασίου.

2. *Ibid.*, 1010, « μονῆς Κυριακῆς » ; *ibid.*, 907, « μονῆς Κυριακοῦ » ; *ibid.*, 951, « τῆς Κυριακοῦ ». Mais il ne peut y avoir de doute sur l'existence de deux monastères : la supplique à Ménas qui donne le texte « μονῆς Κυριακῆς » a cité plus haut (1007) le monastère « τοῦ ἁγίου μάρτυρος Κυριακοῦ ». Au reste le nom différent des higoumènes suffirait à trancher la difficulté.

3. N'est pas indiqué dans la liste des souscriptions à la supplique à Ménas, mais dans la 1re Action, 881, et dans la supplique à Agapit (907).

4. Même remarque. Cf. *ibid.*, 881, 905.

26. Zozime,	prêtre et higoumène	d'Eutychius des Lycaoniens, près Saint-Laurent[1].
27. Cyriaque,	—	de Saint-Georges in Xerokerko.
28. Paul,	—	de Sainte-Hermoine martyre, « ἐν τοῖς Ἐλιθίχου ».
29. Jean,	—	de Saint-Isaacius.
30. Cosmas,	—	de Saint-Jean-Baptiste de Stoudion[2].
31. Zénon,	—	de Saint-Jean-Baptiste, « ἐν καλῷ ἀγρῷ ».
32. Martyrius,	—	de Saint-Jean-Baptiste, de Valens.
33. Pierre,	—	de Jérusalem.
34. Théodore,	—	de Job.
35. Phocas,	—	de Jonas, près du Deutéron[3].
36. Théodore,	—	de Saint-Laurent.
37. Modeste,	—	des Lycaoniens[4].
38. Tryphon,	—	du monastère de Manuel.
39. Jean,	—	de Mara, près de la citerne d'Aétius.
40. Denys,	—	de Saint-Marc.
41. Joseph,	—	de Marie-Mère de Dieu, « ἐν τῷ Αἰθοστρώτῳ ».
42. André,	—	de la Sainte-Mère de Dieu Bessorum[5].
43. Théoctiste,	—	de la Sainte-Mère de Dieu près Saint-Job[6].
44. Zénon,	—	de la Sainte-Mère de Dieu de la Source[7].
45. Théodore,	—	de Maronius in Sycis[8].
46. Zozime,	—	de Saint-Maximin.
47. Jean,	—	de Saint-Michel de Charisius[9].

1. Mansi, VIII, 881, 909, 991, 1013, 1056.

2. La supplique à Ménas dit seulement, *ibid.*, 1009, « du Saint-Précurseur et Baptiste ».

Le libellus à Justinien (*ibid.*, 987) est plus explicite : du Saint-Précurseur et Baptiste Jean : « τοῦ ἐν τοῖς Στουδίου ».

3. La désignation locale « πλησίον τοῦ Δευτέρου » se trouve seulement dans le Libellus à Agapit.

4. *Ibid.*, 881, 907, 989, 1012, 1056. Nulle part, dans ces pièces, on ne trouve d'indication plus précise à côté de ce deuxième monastère des Lycaoniens. La désignation locale : prope villam Matronæ (*ibid.*, 909) (πλησίον τῶν Ματρώνης) semble s'appliquer au monastère déjà cité d'Eutychius des Lycaoniens, près Saint-Laurent, et non à un troisième monastère des Lycaoniens (*ibid.*, 991), quoique le nom de l'higoumène (Zozime ou Cosmas) soit douteux.

5. Le texte grec (1010) dit seulement « τῆς ἁγίας θεοτόκου », le texte latin et aussi le grec de la supplique à Justinien ajoutent « τῶν Βέσσων ».

6. *Ibid.*, 1011. L'addition près Saint-Job se trouve dans le libellus à Agapit, *ibid.*, 907.

7. Se trouve nommé seulement (*ibid.*, 811) Action I, et dans le libellus à Agapit.

8. *Ibid.*, 1010, 907,

9. *Ibid.*, 1010, 907, 881.

48. Polychronius, prêtre et higoumène de Saint-Michel in Æthrio.
49. Eleuthère, — de Néon.
50. Dioscore, — d'Olybrius[1].
51. Etienne, — d'Olympius.
52. Marin, — de Paulin.
53. Anastase, prêtre et *deutérevon* de Saint-Philippe in Brephotrophio[2].
54. Démétrius, prêtre et higoumène de Phocas.
55. Paul, prêtre et higoumène des Saints-Pierre et Paul et des Saints-Serge et Bacchus[3].
56. Martyrius, — de Saint-Pierre, près des Saints-Apôtres[4].
57. Étienne, — de Promotus.
58. Étienne, — des Romains, près Saint-Georges Sycorum.
59. André, — des Romains, près de la citerne[5].
60. Paul, — des Romains.
61. Julien, — des Romains.
62. Anastase, — du monastère des Romains.
63. Paul, — de Samuel in Scythi.
64. Basile, — de Saint-Syméon de Cyracona[6].
65. Cyriaque, — de Syriens.
66. Agapius, prêtre et archimandrite de Thalassius ou des Déchaussés[7].
67. Marc, prêtre et higoumène de Saint-Théodore de Esteptoris[8].
68. Jean, — de Saint-Théodore in Pétra.
69. Rhodon, — de Saint-Théodore.
70. Zoïle, — de Théodote.
71. Jean, — de Saint-Thomas apôtre, « ἐν τοῖς Μοδέστου[9] ».
72. Théodore, — de Tryphon « εἰς τὰ βασιλίσκου ».
73. Paul, — de Saint-Zénobius.

1. Mansi, VIII, 1010, 985.
2. *Ibid.*, 881, 909 « subscripsi eo quod non adesset prior ».
3. 1010. Le compte rendu de l'Action I dit seulement : Abbé de Saint-Pierre « près du palais ».
4. *Ibid.*, 881, 909.
5. *Ibid.*, 881, 909, 1013.
6. *Ibid.*, 811, 908, 989, 1011. « τῶν Κυρακωνᾶ ».
7. *Ibid.*, 811, 906, 985, 1007. Ce monastère a toujours été cité dans les premiers. L'addition des Déchaussés « τῶν Ἀνυποδήτων » est jointe en 518 au Libellus à Hormisdas (*ibid.*, 1051).
8. L'addition « de Esteptoris » ne se trouve que dans le texte latin (*ibid.*, 1013) qui offre les deux variantes « ex Exceptoribus » et « disceptoris » 907 et 987 (ἀπὸ ἐσκεπτόρων ». Le procès-verbal de la 1re Action (811) et celui de la 3e (940) n'ont aucune addition jointe au nom des trois monastères de Saint-Théodore : pour les personnes présentes, ils étaient suffisamment désignés par le nom de leur higoumène.
9. *Ibid.*, 908, 1010.

Dans cette longue énumération ne se trouvent pas indiqués sept des monastères qui furent bâtis par Justinien[1]; ils sont donc postérieurs au synode de 536. Plusieurs autres, construits avant le règne de ce prince, ne figurent pas non plus dans ce catalogue, que, d'après les Actes du Concile, nous devons cependant croire complet.

Peut-être aurions-nous, faute de documents plus clairs, rangé parmi les monastères d'hommes, des monastères de femmes. Mais aussi ne peut-on pas supposer que quelques-uns de ces couvents avaient disparu sous Julien, ou à l'époque des persécutions ariennes? d'autres auraient été détruits par les tremblements de terre si fréquents à Constantinople[2]; d'autres encore, construits en bois, comme tant de maisons de la capitale, seraient devenus la proie d'un de ces grands incendies qui sont encore aujourd'hui le fléau de Constantinople et qui brûlent des quartiers en quelques heures[3]; ils n'auraient pas été relevés, ou du moins auraient reçu après leur restauration un nom nouveau. Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, le nombre considérable des monastères dont nous avons jusqu'ici raconté la fondation, est un témoignage irrécusable de la vitalité de l'esprit monastique dans la ville impériale et du zèle incessant des dévots Byzantins à multiplier les habitations pour les moines.

Ces formes particulières par lesquelles empereurs, grands de la cour, saints personnages se plaisaient à montrer leur piété ou leurs richesses, ne sont pas près de disparaître. Le neveu de Justinien, Justin le Jeune, son successeur, hérita de son goût pour les constructions. On lui doit le monastère de Saint-Tryphon[4]

1. Ceux de : Anthime, Saint-Michel in Mochadio, Chora, Saint-Mocius, Saint-Michel in Sosthenio, Saint-Mamas, Saint-Laurent.

2. Codin, édit. de Bonn, 115, parle d'un incendie qui dura six mois sans interruption sous le règne de Léon le Grand. — Bayet, *Art byzantin*, 49. Il y en eut un en 533, qui se prolongea pendant quarante jours, un autre en 557 qui jeta bas une partie de la ville. D'après Hammer, il y aurait eu, du commencement du septième au milieu du quatorzième siècle, vingt-trois grands tremblements de terre, dont sept sous Justinien; celui de 1033 aurait duré cent vingt jours. — Salzenberg, 40. — Puech, 209. — Sur les tremblements de terre à Constantinople en 557 cf. *Byzant. Zeitschrift*, 1893, p. 433. — Bayet, *Art byz.*, 553-557.

3. Théophane, 240, 21, mentionne, la trente-septième année du règne de Justinien, un immense incendie qui détruisit un grand hôpital, tout un quartier dans le voisinage de Sainte-Sophie, une partie de l'église de Sainte-Irène avec deux monastères du voisinage.

1. *Const. christ.*, IV, 97. — Codin, édit. Migne, 579; édit. de Bonn, 100.

et celui de Saint-Jacques[1]. Le patrice Eusèbe fonda celui qui porte son nom[2]. Le généralissime des armées impériales, en Italie, l'eunuque Narsès, cubiculaire et protospathaire de Justin II, dépensa beaucoup en fondations pieuses, en restaurations d'églises et de monastères[3]. Celui des Cathares « τῶν Καθαρῶν », qu'il éleva à Constantinople, est célèbre par la glorieuse résistance de son higoumène Jean aux violences iconoclastes de Léon l'Arménien[4].

Sous Tibère le Thrace, (578-582), Smaragdus fit aussi bâtir le monastère qui porta son nom[5].

La seizième année du règne de Maurice (582-602), son père Pierre éleva en l'honneur de la Vierge le monastère de la Mère de Dieu d'Aréobinde, du nom de la maison dont il prit la place[6]. Ce fut Maurice qui transféra l'arsenal « Ἀρμαμέντον » près du palais de Magnaure; il y eut là, à une époque que nous ne pouvons préciser, un monastère dédié à saint Pantéléémon et souvent appelé monastère de l'Arsenal[7].

Avec Phocas (602-610) commence, pour l'empire d'Orient, une série de révolutions de palais qui vont ralentir, sans toutefois l'interrompre, le grand courant religieux qui, depuis Constantin, s'est manifesté par tant de fondations pieuses. Mais aussi une

1. *Const. christ.*, IV, 76.

2. *Const. christ.*, IV, 84. — Codin, 588, édit. de Bonn, 107.

3. Théophane, 243, 32. — *Const. christ.*, IV, 107. — Lebeau, IX, 232. — Codin, édit. Migne, 584, édit. de Bonn, 104.

4. *Const. christ.*, IV, 107. — Migne, *P. G.*, XCIX, 1151, 1153. Ce Jean, higoumène du monastère des Cathares, est inscrit au ménologe grec le 27 avril. D'après les notes à Théophane, édit. de Bonn, II, 461, ce couvent, dans la pensée de son fondateur, devait être destiné aux seuls eunuques : « in qua soli eunuchi ab hominibus facti degerent : vere καθαροί. »

5. *Const. christ.*, IV, 112. — Codin, édit. Migne, 606; édit. de Bonn, 123.

6. *Const. christ.*, 55. — Schlumberger, *Sigil. byz.*, 140 : « Théophane, Zonaras et Cédrenus disent que le monastère dédié à la Θεοτόκος portait ce nom d'Aréobinde, « διὰ τὸ εἶναι τὸν οἶκον Ἀρεοβίνδου ἐκεῖσε ». Du Cange estime que cet Aréobinde peut avoir été soit celui qui fut consul en 491, maître de la milice et gendre d'Olybrius, soit au contraire le personnage du même nom qui fut marié à une nièce de Justinien. Je trouve encore en 422 Aréobinde, comte des fédérés goths et patrice, créé consul en 434, mort en 449. » M. Schlumberger a publié (*ibid.*) un sceau de ce monastère (IX-X siècle.). — Cf. Codin, édit. Migne, 569; édit. de Bonn, 92.

7. *Const. christ.*, II, 102-122; IV, 91. — *Anonymi antiq.*, édit. Migne, *P. G.*, CXXII, 1276. — Il en est fait mention dans la *Vita Euthymii*, XXII, 15, et dans la vie de saint Paul le Jeune, *Anal. bolland.*, X, p. 163. — Cf. aussi *Revue des questions historiques*, juillet 1893, p. 58.

cause nouvelle viendra stimuler le zèle refroidi des empereurs. En moins de trois siècles, vingt-huit basileis se succèdent sur le trône : neuf d'entre eux périssent assassinés, trois ont les yeux crevés ou sont mutilés, trois sont déposés ou renfermés dans des monastères, trois abdiquent plus ou moins volontairement[1]. Un grand nombre de princes ou princesses, fils, frères, mères, femmes, filles d'empereurs sont relégués, loin de la cour, au fond des monastères; à lui seul, Phocas se débarrasse par ce moyen de la femme et de la mère d'Héraclius, de la femme et des filles de Maurice[2]; Léon l'Arménien, de Michel Rhangabé et des deux princes ses fils; Michel le Bègue, de l'impératrice Théodosie et de ses quatre fils[3]. Les exemples fréquents de claustration forcée, la crainte d'un avenir toujours incertain et menaçant, inspirent aux princes, aux empereurs, la pensée de se préparer du moins une retraite de leur choix, dans un monastère qu'ils ont fondé ou largement doté[4].

Pendant un siècle, sous les successeurs d'Héraclius, l'histoire byzantine n'ajoute aucun nom nouveau à celui des monastères élevés pendant les règnes précédents. Il faut arriver à la puissante dynastie isaurienne pour voir reparaître quelques témoignages certains de la vitalité monastique. C'est ainsi que sous le règne de Léon (717-741), le magister Nicétas, qui était administrateur des monastères de la capitale[5], fait élever le monastère de Xylinitas[6]; celui de Chénolaccos « lac des oies », où fut élevé saint Méthodius qui devint plus tard patriarche de Constantinople, est bâti par saint Étienne le jeune, l'un des plus ardents défenseurs des Images[7]. Avec Léon l'Isaurien, en effet, avait commencé

1. Cf. Bikélas, *la Grèce byzantine*, p. 9.
2. *Const. christ.*, IV, 110, 111.
3. Schlumberger, *les Iles des Princes*, 36, 72.
4. Cf. Paparrigopoulo, *Histoire de la civilisation hellénique*, p. 474 : « Les magistrats suprêmes et les grands de l'État se bâtissaient des retraites particulières pour s'abriter contre la disgrâce, les malades en bâtissaient dans l'intérêt de leur santé, les amants pour leurs maîtresses. C'est ainsi que tout l'empire, la capitale et ses environs surtout, fut rempli de couvents. »
5. Cf. Nicephori, *De rebus post Mauritium gestis*, *P. G.*, C, 961.
6. *Const. christ.*, IV, 113. — Codin, édit. Migne, 605; édit. de Bonn, 193. D'après Codin, ce serait un monastère de femmes, et son nom lui viendrait de ce que les religieuses portaient, au lieu de souliers, des chaussures de bois.
7. *Const. christ.*, 125. — Migne, *P. G.*, C, *Vita S. Stephani junioris*, 1245, n. 3. — Cf. *Acta SS.*, Jun., II, 960.

une lutte mémorable dont nous aurons à montrer plus loin les causes et les conséquences pour la vie monastique, et qui devait durer, après des alternatives de trêves et de sanglantes reprises, plus d'un siècle, jusqu'en 842.

On sait de quels sentiments fut animé contre les moines Constantin Copronyme (741-775); il change en étable le monastère de Sainte-Euphémie de l'Hippodrome[1]; ceux de Dius, de Maximin, de Callistrate sont détruits[2]; celui de Saint-Julien est livré aux flammes avec tous les religieux qu'il contenait[3]; la plupart des autres sont abandonnés et dépouillés de leurs biens; tous les moines fidèles ont quitté Constantinople[4].

Quand cette première tourmente est passée, quelques monastères nouveaux surgissent de terre, et prennent la place de ceux qui avaient disparu : le patriarche Taraise (784-806) donne l'exemple et fonde, sous son nom, sur le détroit du Bosphore, « ἐν τῷ στενῷ », un monastère où il fut enterré[5]; il le dédia à tous ceux qui avaient versé leur sang pour Jésus-Christ; un autre, en l'honneur des neuf Chœurs des Anges, est dû à la libéralité de l'impératrice Théodora Porphyrogénète[6]; à la même époque florissait, dans un des faubourgs de la capitale, le monastère de Saccoudion, sous la sage direction de saint Platon, qui avait d'abord été moine et higoumène au monastère des Symboles sur le mont Olympe en Bithynie, mais qui souscrivit au concile de 787 en qualité d'higoumène de Saccoudion[7]. Sous l'impératrice Irène l'Athénienne, le cubiculaire Picridius fonde celui de Picridion[8] dont il est fait plusieurs fois mention dans les lettres de Théodore Studite : son higoumène Théodose souscrivit avec les

1. *Const. christ.*, 100. — Codin, *de Ædif.*, édit. Migne, 549; édit. de Bonn, 74.

2. *Const. christ.*, 107. — Théophane, 443, 5, 6.

3. *Const. christ.*, 87.

4. *Ibid.* — Zonaras, *Annalium*, lib. XV, vii, édit. Migne, *P. G.*, CXXXIV, 1334. — Hélyot, *o. l.*, 180.

5. *Const. christ.*, IV, 132. — Théophane, 481, 15 : « ἐτάφη ἐν τῷ ὑπ' αὐτοῦ κτισθέντι μοναστηρίῳ τῇ ὁ' τῆς ὁ' ἑβδομάδος τῶν νηστειῶν. » Cf. *ibid.*, 500, 18.

6. *Const. christ.*, 131.

7. *Const. christ.*, 132. — *Acta SS.*, April. I, 364-376 : *De sancto Platone hegumeno Symbolorum et Saccudionis, deinde incluso monasterii Studii Constantinopoli.* — Cf. Migne, *P. G.*, XCIX : Theodori Stud., *Laudatio funeb. in S. Platonem*, 803-849. — Théophane, 470, 24.

8. *Const. christ.*, 112. — Cf. Migne, *P. G.*, *ibid.*, 1152-1156.

abbés des monastères des Cathares[1], de Paulopétrion[2] et d'Eukéria[3] les épîtres envoyées au pape Pascal par l'abbé de Stoudion pour demander secours contre les iconoclastes[4]. Un autre est dû à l'impératrice Théophane qui lui donna le nom de son époux Staurace[5]; ceux d'Agathos et de Théodore sont bâtis par le patriarche saint Nicéphore (806-815)[6]. Le monastère de la Théotokos du Métropolite existait à cette époque, car, au témoignage de Syméon Magister[7], son higoumène, Antoine, qui devint plus tard évêque de Sylée, était au nombre des moines qui décidèrent Léon l'Arménien à déclarer la guerre aux Images[8]. Sous Michel le Bègue, un disciple de Théodore Studite, Évariste, fonde le monastère de Cocorobion[9]; le gendre de cet empereur, Théophobe, mis à mort par son beau-père, est enterré dans celui de Théophobia « la crainte de Dieu[10] ». Celui de Saint-Pantaléémon que Marcien avait changé en arsenal, fut par les soins de l'impératrice Théodora, femme de Théophile, rendu à sa destination primitive[11].

Le magister Manuel que Théophile avait donné pour tuteur à son jeune fils Michel III, et que Lebeau appelle « sans contredit le premier homme de l'Empire tant par sa vertu que par sa valeur[12] », laissa son nom au monastère qu'il avait fondé, peut-être en souvenir de la guérison dont il était redevable aux Images[13].

1. *Const. christ.*, IV, 107.

2. *Ibid.*, 78 : son higoumène Athanase, qui vécut et souffrit sous Léon l'Arménien est honoré par les Grecs comme confesseur : Ἀθανάσιος θρέμμα Παυλοπετρίου Ἀποστόλοις σύνεστι Παύλῳ καὶ Πέτρῳ.

3. N'est pas mentionné par Du Cange. Le nom de son higoumène Jean n'est cité que dans la première de ces lettres au Pape.

4. Theod. Stud., *l. l.*, Epist., II, 12, 13; 1152-1156. — Baronius, 817, 21; 818, 2.

5. *Const. christ.*, 132.

6. *Ibid.*, 125. — Cf. *S. Nicephori Vita*, *Acta Sanct.*, Mart., II, p. 293-321; Migne, *P. G.*, C, 54 et 134, n. 72. — Il est fait mention de ces monastères dans une lettre de saint Théodore Studite, *P. G.*, XCIX, 1073 et dans la *Vita Euthymii* en maints endroits. — Cf. Pitra, *Spic. Solesm.*, I, lxvii.

7. Migne, *P. G.*, CIX, 668.

8. Cf. *Const. christ.*, IV, 62.

9. *Const. christ.*, 107. — Cf. ma thèse latine, p. 57.

10. *Const. christ.*, IV, 113. — Leonis grammat., *chronogr.*, Migne, *P. G.*, CVIII, 1060.

11. Codin, édit. Migne, 596; édit. de Bonn, 115.

12. Lebeau, XIII, 159. — *Const. christ.*, IV, 110.

13. Paspatès, 346. — Cf. ma thèse latine, p. 51.

Un des abbés de ce couvent, Sergius, montera en 999 sur le siège patriarcal de Constantinople[1]. Sous ce règne, le monastère de Damien fut fondé par le patrice de ce nom, cubicularius de Michel l'Ivrogne[2], et celui de Martinacès par l'oncle de Théophano, première femme de l'empereur Léon le philosophe[3].

Le successeur de Michel III, Basile le Macédonien (867-886), fut, comme Justinien, un grand bâtisseur[4]. Pendant les dix-huit années de son règne, il construisit, restaura, embellit « plus de cent églises, hôpitaux, monastères, citernes publiques, tant dans Constantinople qu'aux environs[5] ». On lui doit l'église de Saint-Michel in Arcadianis, celle de la Théotokos du Phare, de la Théotokos du forum de Constantin, et une foule d'autres églises ou chapelles[6]. L'église des Saints-Apôtres, celle de la Mère de Dieu de la Source, celle de la Vierge du Sigma presque entièrement détruite par les tremblements de terre, de Saint-Étienne in Aurelianis, de Saint-Philippe, de Saint-Mocius, de Saint-Luc, de Saint-André, d'autres encore, furent entièrement restaurées[7]. Le monastère de Diomède bâti par Constantin le Grand, celui de Phocas, des Quarante-Martyrs, Saint-Romain, Sainte-Anne, dans le quartier du Deutéron, Saint-Émilien, Saint-Démétrius, Saint-Nazaire, Sainte-Anastasie, Saint-Platon, Saints-Hesper et Zoé, Saint-Acace, Saint-Élie du Pétrion furent, par les soins de cet empereur, réparés, dotés, embellis. Il avait fait bâtir dans son palais un oratoire dédié à Constantin le Grand qu'il honorait à l'égal des Saints[8]. Son fils aîné Constantin étant mort, Photius, en habile courtisan, avait mis le jeune prince au nombre des bienheureux. Pour consoler l'empereur de la perte de ce fils chéri, une créature du patriarche, Théodore Santabarénus, adroit magicien, « homme à miracles, promit au père désolé de lui faire voir le cher défunt. Pendant que Basile était à la chasse, il vit sortir

1. Paspatès, 304.
2. *Const. christ.*, 108. — Codin, édit. Migne, 597; édit. de Bonn, 116.
3. *Const. christ.*, 110. — Codin, 584; édit. de Bonn, 105.
4. Schlumberger, *Un empereur byzant.*, p. 367. — Cf. dans Baronius, an. 886, n. 1-6, les églises et monastères, fondés, restaurés, dotés par ce prince.
5. Lebeau, XIII, 327. — *Const. christ.*, III, 2. — Schlumberger, *les Iles des Princes*, p. 87.
6. Hergenröther, *Photius*, II, 681.
7. *Ibid.*
8. Lebeau, *ibid.*

de l'épaisseur du bois un cavalier vêtu d'une étoffe d'or, qui vint à toute bride l'embrasser et disparut. Il avait tous les traits du prince. La tendresse est crédule; l'empereur ne douta pas que ce ne fût son fils; il en eut une extrême joie. Persuadé de sa sainteté, il fit bâtir au lieu même de l'apparition un monastère sous le nom de Saint-Constantin[1] ».

Léon le Philosophe, qui succéda à son frère Basile, après avoir été dès l'enfance associé à l'Empire, est regardé généralement comme le fondateur de Saint-Lazare[2]; l'empereur y venait assister à la liturgie le jour de la résurrection de saint Lazare : c'était un monastère d'eunuques. Les *Origines* disent que ce monastère fut construit par Basile le Macédonien et agrandi par Léon. On lui doit aussi celui de Pélamydès[3] et celui du Sauveur[4]. Celui de Tzautzès fut aussi construit sous ce règne par le protomagister et Basilopator Stylianus Tzautzès, beau-père de l'empereur[5]. Un autre, celui de Lips, subsiste encore aujourd'hui[6] : il fut élevé par le patrice Constantin, qui avait été protospathaire, domestique du palais et grand hétairiarque. Les empereurs allaient visiter ce monastère à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge[7]. Plusieurs basileis et basilissæ y eurent leur sépulture. Andronic le Vieux, qui s'y fit moine, y vécut deux ans dans les exercices de la vie religieuse[8].

Un autre monastère fut encore fondé sous ce règne par un des officiers de la cour : l'empereur ayant surpris des relations coupables entre sa femme Eudoxie et Nicétas, son maître d'hôtel,

1. Lebeau, XIII, 306. — Leonis grammat., *chronogr.*, Migne, *ibid.*, 492.

2. *Const. christ.*, 88. — *Anonym.*, 466. — Codin, édit. Migne, 612; édit. de Bonn, 128. — *Vita Euthymii*, X, 16. — Codin, *De Officiis*, *P. G.*, CLVIII, 98 (chap. xv, n° 18).

3. *Const. christiana*, 132. — Cf. Codin, *De Ædif.*, édit. Migne, 599; édit. de Bonn, 117.

4. *Const. christ.*, IV, 54. — Codin, édit. Migne, 612; édit. de Bonn, 128.

5. *Ibid.*, 113. — Codin, édit. Migne, 612; édit. de Bonn, 128. Il est fait souvent mention de ce Stylianus dans la *Vita Euthymii* : I, 18; II, 1; III, 1. — Cf. Hélyot, III, 434.

6. *Const. christ.*, IV, 62. — Paspatès, 325. — Mordtmann, 72. — Codin, *De Off.*, *P. G.*, CLVII, p. 95, ch. v, n. 11. — Cf. dans Salzenberg, *o. l.*, 34, 35, la description de ce monastère avec deux planches de 4 et 14 figures. — D'après Codin, édit. de Bonn, 128, ce monastère aurait été construit seulement sous le règne de Romain le Vieux, par le patrice Lips, drongaire de la flotte impériale.

7. Codin, *De Officiis*, xv, *P. G.*, CLVII, 96.

8. Migne, *ibid.*, 378.

enferma celui-ci dans un monastère. Nicétas « s'étant sincèrement converti, fut, sous le règne de Léon, honoré de la dignité d'économe de Sainte-Sophie, et bâtit un monastère où il passa le reste de sa vie dans les austérités de la pénitence[1] ».

Vers la même époque le patriarche Euthyme construisit dans le quartier de Psamathia, au bord de la mer, et près du couvent de Stoudion, le monastère qui prit son nom : c'est là qu'il se retira après sa déposition et qu'il fut enterré[2].

Non loin de Constantinople, à l'entrée de la mer de Marmara, se trouvent les îles des Princes, qui furent sous les empereurs byzantins, et sont encore aujourd'hui un des faubourgs les plus fréquentés de la capitale. Un de nos plus savants byzantinistes, M. Schlumberger, a écrit sur ce charmant groupe d'îles un livre que nous prendrons pour guide, et dont toutes les pages ont l'attrait des plus dramatiques histoires. En effet, « les sombres aventures des Empereurs, des Impératrices et de tous les exilés de haut rang relégués dans les couvents de Proti, d'Antigoni, et de Prinkipo, à la suite des révolutions dont fourmille l'histoire de Byzance, ont fait de ces îles radieuses un des sites les plus tragiques de l'ancien monde[3]. Durant dix siècles et plus, les monastères ont constitué la caractéristique de l'archipel des Princes, sorte de Thébaïde insulaire, république de caloyers de tous ordres[4] ».

La plupart de ces couvents ont été construits par des princes ou des princesses des diverses familles impériales de Constantinople. L'île de Proti posséda jadis trois monastères, peut-être plus : l'empereur Michel Rhangabé y fut exilé ainsi que ses deux fils Théophylacte et Nicétas; plus tard, Romain Lécapène y devait finir ses jours[5]. Bardas y fut relégué dans le monastère qu'il avait construit[6]. La femme de Léon l'Arménien, Théodosie, après la mort de son époux, fut enfermée par Michel le Bègue dans le

1. Lebeau, XIII, 285.

2. *Const. christ.*, 108. — *Vita Euthymii*, IV, 21; XXIII, 11. — Cf. Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 434-435.

3. Schulemberger, *les Iles des Princes*, p. 12. — Baronius, an. 823, n. 23.

4. Schlumberger, *ibid.*, 16.

5. *Ibid.*, 31-35, 40-48.

6. Bikélas, *o. l.*, 432. — *Ms. du supp. grec*, n° 416, f. 238 : « Bardanius exulat in suo monasterio ».

monastère des Souverains, « τῶν δεσποτῶν »[1]; ses quatre fils Constantin, Basile, Grégoire et Théodose, après avoir été faits eunuques, furent jetés dans un même monastère de cette île[2]. Les révolutions de palais y devaient envoyer bien d'autres victimes encore[3].

Antigoni avait un grand monastère, celui de la Transfiguration fondé par Basile le Macédonien[4]. C'est dans cette île que le saint patriarche Méthode, une des plus glorieuses victimes des violences iconoclastes, avait subi, durant plusieurs années, une horrible détention[5]. Près du sépulcre où il avait été descendu vivant, l'impératrice Théodora femme de Théophile éleva un oratoire, et sans doute aussi un monastère : la citerne qui devait servir aux usages du couvent est encore visible aujourd'hui[6].

Andérovithos, ou l'île des Térébinthes, eut aussi un ou même plusieurs monastères. Son rocher sauvage et escarpé invite au recueillement, et « il faudrait mal connaître l'esprit de ferveur monastique de la vieille Byzance pour ne pas être assuré *a priori* que, dès l'époque la plus reculée, quelque couvent dût s'élever dans ce lieu propice à la méditation[7]. » Des débris informes de murailles écroulées en indiquent encore l'emplacement. Là furent exilés deux patriarches de Constantinople, Ignace, le saint et intrépide adversaire de Photius, et Théodose[8]. Ignace y fonda de nombreux couvents, à Plati, à Hyatros, à Térébinthe, entre autres un couvent dédié à Saint-Michel[9]. Là aussi, un demi-siècle plus

1. *Const. christ.*, 108. — Cf. Baronius, 823, n. 23. Ce monastère était, semble-t-il, situé dans la capitale même. — Baronius, *ibid.*, note 13.

2. Schlumberger, *o. l.*, 72, 74, 79. — Lebeau, XIII, 39. — Baronius, an. 823, n. 23.

3. Entre autres, Romain Lécapène qui y mourut en 1098, dans le monastère fondé par lui; le curopalate Léon Phocas et son fils Nicéphore aveuglés et enfermés à Proti, sous le règne de Jean Tzimiscès. — Schlumberger, *o. l.*, 84. — Lebeau, XIII, 467.

4. Schlumberger, *o. l.*, 87.

5. Lebeau, *ibid.*, 42. — Cf. *Vita Methodii*, Migne, *P. G.*, C., 123. — *Acta SS.*, Junii, III, 439-451.

6. Schlumberger, *o. l.*, 98.

7. *Ibid.*, 254.

8. La lettre de l'empereur Michel III au pape Nicolas dit qu'Ignace s'est retiré dans un monastère « de sa fondation ». — Hergenröther, *Photius*, I, 407; *Hist. eccl.*, III, 388.

9. Cf. *Vita Ignatii*, Mansi, XVI, 218; et Migne, *P. G.*, CV, 495 : « Πλάτη μὲν οὖν καὶ Ὑάτρος τότε καὶ Τερέβινθος αἱ Πριγκιπεῖοι νῆσοι προσαγορευόμεναι ταῖς ἐκείνου προνοίαις οἰκιζόμεναι, εἰς ἐκκλησίας Κυρίου καὶ εὐαγεῖς μοναχῶν καθίσταντο μονάς. » Il fonda

tard, un autre fils d'empereur, Constantin, fils de Romain Lécapène fut relégué dans un exil involontaire sous la bure grossière du caloyer[1].

Une autre île, Chalky ou Halky « célèbre encore aujourd'hui par ses beaux monastères, ravissante aussi par la variété de ses bords, la poésie de ses golfes et l'étendue de ses ombrages[2] », ne paraît point avoir servi comme les autres de lieu d'exil princier[3]. Dès les premiers temps de l'Empire byzantin, elle possédait un monastère dédié à la Mère de Dieu. C'est sans doute dans ce couvent que fut relégué, pendant deux ans, Théodore de Stoudion, sous l'empereur Nicéphore[4], là qu'il composa plusieurs épigrammes sur sa prison de Chalcis[5], séjour très agréable à son gré[6]; c'est de là encore qu'il envoyait à ses frères les catéchèses ordinaires, celle par exemple où se trouve le récit de la mort foudroyante du cathigoumène des moines de Chalcis[7] : « Mes frères et mes pères, écrivait-il à ses religieux, ce jour est de ceux où l'on honore la résurrection du Sauveur, mais néanmoins il faut que je vous parle de la mort : car vous le savez, beaucoup de nos pères et de nos frères viennent, les uns après les autres, de quitter la vie. C'est un avertissement que nous aussi nous devons bientôt partir, non point pour aller dans les régions terrestres et périssables, mais pour habiter les demeu-

aussi le couvent de *Satyre*. (Theoph. continuatus, *P. G.*, CIX, 33.) Mais on n'est pas d'accord sur l'endroit où fut situé ce monastère.

1. Schlumberger, *ibid.*, 254, 269, 285, 289. — Lebeau, XIV, 7, dit que Constantin fut relégué dans l'île de Ténédos.

2. Sghlumberger, *les Iles*, 11.

3. *Ibid.*, 164. — Tougard (notes à la *Parva Catech.* de saint Théod. Studite, p. 638) dit que l'impératrice Théodosie y fut déportée avec un de ses fils. Nous avons vu plus haut le lieu d'exil de ces personnages. Le texte sur lequel il appuie son sentiment, *P. G.*, XCIX, Epist., lib. II, 204, p. 1621, est incertain, car la traduction, reproduite par Baronius, (823, n. 27) remplace *vobis* par *nobis*. Au lieu de ὑμῖν il faut lire ἡμῖν, ce qui supprime toute équivoque et se trouve de plus réclamé par le contexte.

4. Migne, *P. G.*, XCIX, Epist. II, 204, p. 1627. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 88.

5. Migne, *ibid.*, 1804, Carm. 98, 99, 100, 101.

6. *Ibid.*, Carm. 99 : Ἔσχες με, κέλλα τὸν ξένον παρ' ἐλπίδα.
Εὗρον δ'ἐγώ σε φιλτάτην παροικίαν.
Βυζαντὶς ἡ πόλις με βάλλει κἀνθάδε.
Λαθοῦσά τ' αὕτη προσπαθείας ἐξάγει.

7. *Parva Catech.*, 45, 49; le contexte (p. 49, fin) indique clairement que la catéchèse a été écrite en exil.

res éternelles, immatérielles, d'où ne peut revenir celui qui une fois y est entré. Sans doute c'est une terrible chose qu'une mort dont on apprend la nouvelle; combien plus terrible quand elle arrive sous nos yeux! Nous l'avons compris, il y a six jours, en la personne du cathigoumène des moines de Chalcis. Nous le trouvâmes rendant le dernier soupir; un instant auparavant, il était avec nous; il ne nous quitta que pour descendre au tombeau; nous en avons été profondément remués. Oh! que c'est terrible à entendre, que c'est effrayant à voir! Comme il respirait encore, il prononça ces paroles : « Je suis prévenu trop peu », et en disant ces mots, il remuait la tête et les mains, mais il ne découvrit point les pensées de son cœur. Mais moi, j'ai compris d'où lui venait cette frayeur. Je ne dis pas cela pour offenser sa mémoire, à Dieu ne plaise! mais pour me faire craindre moi-même, et pour m'avertir de veiller sur vous et sur moi afin que nous ne soyons pas surpris, et qu'à la mort nous ne fassions pas entendre un pareil cri de détresse, mais que plutôt nous disions sans crainte, la parole de l'Écriture : « Je suis prêt et je ne me trouble point[1] ».

Ailleurs le même abbé de Stoudion loue l'higoumène Jean d'avoir construit, au prix de bien des travaux et des sueurs, un monastère qui, par sa situation, est le plus beau de toutes les îles d'alentour[2].

Dans cette même île, un autre monastère élevé en l'honneur de la sainte Trinité, Hagia-Trias « ἡ τῆς ἁγίας Τριάδος μονή », passe pour avoir eu comme fondateur le patriarche Photius[3]. C'est aujourd'hui une école théologique. Un troisième, d'époque plus récente, bâti sur le sommet d'une haute falaise, porte le nom de Saint-Georges ou du Précipice[4]. Ils étaient tous trois parmi les plus beaux et les plus fameux de ces îles.

Prinkipo « est la reine et comme la capitale de ce petit monde

1. On ne trouve pas le nom de cet higoumène dans cette catéchèse, mais dans une lettre à l'évêque Antoine (Migne, *ibid.*, liv. II, 208, p. 1629). Théodore lui annonce la mort d'un higoumène de Chalcis appelé Jean. « Ἰωάννης ὁ τῆς Χαλκίτου καθηγητής. » C'est sans doute le même personnage.

2. Cozza-Luzzi, Epist. V, p. 6 : « καὶ τῶν κυκλόθεν νήσων ὑπολάμπων τῇ τε θέσει τοῦ τοποῦ. »

3. Schlumberger, *les Iles*, 125-129. — Schlumberger, *Sigill. Byz.*, 140, a reproduit le sceau de l'higoumène Léon.

4. Schlumberger, *les Iles*, 134.

insulaire[1] ». Trois de ses anciens couvents sont encore debout aujourd'hui : celui du Christ ou de la Transfiguration; celui de Saint-Nicolas situé en face d'Andérovithos; celui de Saint-Georges bâti sur le plus haut sommet de l'île, dans une position merveilleuse qui en fait un des sites les plus renommés des environs de Constantinople[2].

Le célèbre higoumène des Studites, Théodore, fut exilé dans cette île par l'empereur Léon l'Arménien. Après sa mort à Acritas (826), son corps fut transporté dans l'île de Prinkipo et y demeura jusqu'après le rétablissement de l'orthodoxie[3]. Mais les plus fameuses victimes reléguées par la politique byzantine dans Prinkipo sont des femmes : Marie l'Arménienne, Euphrosyne sa fille, peut-être Théodote la rivale de Marie, la grande Irène, plus tard Zoé, Anne Dalassène, mère des Comnènes, toutes jetées sans vocation dans le cloître, « saisissant exemple de la vanité de ces existences byzantines, passant en un moment des triomphes les plus éclatants aux chutes cent fois plus éclatantes[4]. »

Deux îlots, Oxya et Plati, sentinelles avancées de cet archipel des Princes, ont joué aussi leur rôle dans l'histoire monastique de Byzance. Oxya avait un orphelinat desservi par des moines[5]; on voit encore, à Plati, les ruines d'un ancien monastère[6]; ces deux petites îles, simples taches perdues dans la mer, tantôt repaires de pirates, tantôt asiles de pieux cénobites, furent souvent aussi, comme leurs plus grandes sœurs, la prison de religieux involontaires.

1. Schlumberger, *les Iles*, 11.
2. Schlumberger, *ibid.*, 246.
3. Voir ma thèse latine, p. 49.
4. Schlumberger, *les Iles* 160. Cf. 24, 146, 154, 157, 159, 166, 191, 195, 231.
5. *Ibid.*, 301.
6. *Ibid.*, 297. — Cf. Bouvy, *Souvenirs chrétiens*, 118, 129.

CHAPITRE III

NOMS, ESPÈCES, RÈGLES DE FONDATION DES MONASTÈRES.

De Constantin le Grand à Basile fondateur de la dynastie Macédonienne, de l'évêque de Byzance Castinus à Photius patriarche de la nouvelle Rome, les maisons religieuses s'étaient multipliées à l'infini. A Constantinople même et dans ses faubourgs, dit M. Schlumberger, « les monastères se comptaient par centaines : « pas une église, pas une chapelle qui n'eût le sien[1]. Dans certains quartiers, les couvents et les fondations pieuses de toutes sortes se succédaient à la file sur d'interminables espaces. »

Plusieurs causes avaient contribué à développer, dans de telles proportions, les édifices destinés aux moines. Malgré sa légèreté et son incessante mobilité, l'esprit des Byzantins était profondément religieux. Leur dévotion un peu naïve et crédule était sans cesse excitée et entraînée par des discussions théologiques, et par les questions les plus subtiles de la métaphysique chrétienne. Mais par-dessus tout, ils aimaient les manifestations extérieures, les hymnes sacrées, les pompeuses cérémonies, les processions solennelles ; cette population si mobile, si frivole, si corrompue même, avait, par une singulière contradiction, une admiration sans borne, un culte poussé jusqu'à la superstition pour ces moines à la figure austère, au long vêtement de deuil, dont la ville impériale regorgeait. Pour ces ascètes dont les pénitences et les vertus suppléaient aux faiblesses des autres chrétiens, « pas un empereur, pas un prince qui n'eût fondé et magnifiquement doté plusieurs monastères[2] ». « Tout sénateur opulent, tout archonte provincial, ou commerçant enrichi, toute femme de

1. Schlumberger, *Un Empereur byzantin*, 388.
2. *Ibid.*

qualité fondait ou enrichissait, de son vivant ou à son lit de mort, quelque monastère pour s'attirer la clémence divine ou racheter quelque faute très grave[1] ».

Parfois aussi, après une vie agitée, passée dans les hasards de la guerre, ou exposée aux mille séductions de la capitale, des âmes élevées et généreuses, comme ce Dalmatius qui avait commandé sous Théodose la deuxième cohorte, consacraient leurs richesses à édifier un monastère dans lequel ils trouvaient avec le repos du corps un asile contre la corruption effrayante des grandes villes[2].

Mais la piété n'était pas toujours le seul motif qui inspirât ces pieuses largesses. A partir du septième siècle, quand les changements violents de souverains furent devenus une habitude, ces princes, ces princesses, ces courtisans qui fondaient à grands frais des monastères, eurent sans doute souvent la pensée qu'ils travaillaient pour eux-mêmes et se préparaient, pour les tristes jours d'une disgrâce toujours à craindre, un refuge assuré.

Parfois aussi des moines, à l'esprit indocile, pour se dispenser d'obéir, bâtissaient des couvents dont ils se nommaient supérieurs : plusieurs fois les canons des conciles s'élèvent contre ces hommes qui n'avaient de la vie monastique que l'habit[3]. Un concile de Constantinople stigmatise encore un autre abus : « la honteuse et artificieuse avarice de ceux qui construisaient des monastères sans la participation de l'évêque, et sans vouloir les lui soumettre, afin de s'en réserver toujours la domination et même la propriété à eux-mêmes et à leurs héritiers[4]. »

Même il semble que la vanité se soit souvent mêlée aux plus pures intentions. Il plaisait, c'était la mode à Byzance, d'étaler de cette manière sa religion, et de donner son nom à un couvent dans lequel on aurait un superbe tombeau, et qui garderait pour la postérité la mémoire du fondateur[5]. Ainsi une foule de monastères n'ont d'autre vocable que le nom du personnage qui les fit élever ou restaurer : de Florus, de Marathonius, de Manuel, de Smaragdus, de Martinacès, d'Euthyme, etc.

1. Schlumberger, *les Iles*, 389.
2. Cf. Puech, *o. l.*, 249, 260.
3. Thomassin, *o. l.*, 1540.
4. *Ibid.*
5. Cf. Puech, *ibid.*, 247.

Plus souvent ils sont désignés par le nom du saint à l'honneur duquel ils furent consacrés : Saint-Thomas apôtre, Saints-Serge et Bacchus, Saint-Maximin, Saint-Démétrius, Saint-Isaacius, Saint-Zénobius, etc. On ajoute ordinairement à ce nom celui du quartier où s'élève le monastère, celui de la maison dont il a pris la place, d'un monument près duquel il se trouve, ou celui du fondateur, ou encore du donateur du sol : Saint-Théodore in Petra, Saint-Georges in Xerokerko, Jonas près de Deutéron, Saint-Thomas « ἐν τοῖς Μοδέστου », Saint-Théodore « εἰς τὰ Κλαυδίου », Sainte-Hermione « ἐν τοῖς Ἑλεβίχου », des Saints-Serge et Bacchus d'Hormisdas, de Saint-Pierre près des Saints-Apôtres, de Mara près de la citerne d'Aétius, de Saint-André près de la porte Saturnine; de Saint-Jean-Baptiste près de l'aqueduc de Valens. Il est d'usage de faire suivre de ces désignations les monastères si nombreux dédiés à la Sainte-Mère de Dieu : la Théotokos « εἰς τὰ Κύρου », la Théotokos « ἐν τῷ Λιθοστρώτῳ », la Théotokos près de Saint-Job, la Théotokos de la Source, la Théotokos près Saint-Luc, la Théotokos d'Aréobinde, la Théotokos du Métropolite.

Quelquefois les monastères sont désignés simplement par le nom du quartier où ils se trouvent : le monastère de Chora, le monastère de Psamathia, le monastère du Pélamidion[1]; ou bien par un trait caractéristique qui le distingue entre les autres couvents : des Acémètes, des Déchaussés, de la Pénitence, de l'Ἀχειροποίητος; ou encore par la nationalité : des Syriens, des Égyptiens, des Romains, des Lycaoniens, des Arméniens.

Parfois même, à la place du nom primitif, ils sont plus connus sous un surnom, injurieux à l'origine, mais rendu ensuite inoffensif par un long usage, comme ce monastère de Myrodon que Copronyme appelait « Poissons à l'huile », Psarélaion, nom sous lequel il fut dans la suite habituellement désigné[2].

Ces maisons religieuses se distinguaient encore entre elles d'une autre manière. Il y eut en effet, à Constantinople, plusieurs sortes de monastères. Nous ne parlons pas des monastères de

1. *Const. christ.*, IV, 132. Les annotateurs de Codin (Migne, p. 599) disent que le Pélamidion, faubourg maritime, était ainsi nommé parce que les poissons de mer « pelamides » y étaient très nombreux.

2. Cf. Paspatès, 325. — Codin, édit. Migne, 589; édit. de Bonn, 109, dit que le nom resta au monastère mais que les moines, à cause du surnom, allèrent ailleurs.

femmes « μοναὶ γυναικῶν » ou « γυναικεῖαι », mais seulement des monastères d'hommes « μοναὶ ἀνδρῶν » ou « ἀνδρῶαι » ou simplement « ἀνδρεῖα »[1]. Ces derniers étaient le plus ordinairement des monastères simples, c'est-à-dire habités seulement par des moines. Mais il y eut aussi des monastères *doubles*, où moines et religieuses vivaient ensemble sous le même toit. Déjà au quatrième siècle, l'ardent évêque de Constantinople, Jean Chrysostome, avait lutté de toute son énergie pour combattre « contre un mal dangereux, indéracinable, sans cesse condamné et sans cesse renaissant : la cohabitation d'ecclésiastiques et de vierges, qui tout en prétendant observer la continence, déclaraient ne pouvoir se passer les uns des autres[2] ».

Le péril de la cohabitation n'était pas moindre dans les monastères doubles. Dans la Novelle par laquelle Justinien règle une foule de questions ecclésiastiques et monastiques, il proscrit absolument[3] ce genre de monastères.

« En aucune région de l'Empire, dit-il, nous ne permettons que les moines et les religieuses cohabitent dans le même monastère, et qu'il y ait, comme on les appelle, des monastères doubles. Les religieuses qui s'y trouvent y demeureront comme étant les plus faibles; et les hommes se construiront un autre monastère. S'il en existe plusieurs, et qu'il ne soit pas nécessaire de bâtir, l'évêque du lieu recueillera toutes les religieuses dans un même monastère, et les religieux dans un autre ».

Une autre loi, adressée au patriarche Ménas, sur le même sujet, décrète que si les hommes sont les plus nombreux dans ces monastères doubles, ils continueront à y demeurer, et on procurera aux femmes un couvent où elles puissent vivre à l'abri de tout soupçon. L'espace d'une année est laissé pour l'exécution de la loi : après ce délai, on sévira contre les délinquants[4].

Il ne semble pas cependant que la volonté de l'empereur, si elle fut alors obéie, ait été partout observée dans la suite, car le septième concile œcuménique de Nicée, 787, dut renouveler

1. *Const. christ.*, III, III. — Paspatès, 290.

2. Puech, *ibid.*, 243-245. Ces vierges s'appelaient Suneisactes, συνεισακτοί, *subintroductæ*, ou les *Agapètes*. Saint Jean Chrysostome écrivit contre cette cohabitation un long discours, Migne, *P. G.*, XLVIII, 495-513. — Cf. Photius, *Nomocanon*, dans Migne, *P. G.*, CIV, 685-689, tit. VIII, c. XIV; 853, tit. XI, c. V.

3. Nov. CXXIII, 36. — Cf. Thomassin, *o. l.*, 1701.

4. Lib. I, tit. 3, *de Episcopis et clericis*, n. 43.

encore la même défense. « Les monastères doubles, dit-il, sont prohibés à l'avenir, — ἀπὸ τοῦ παρόντος — car ils sont un scandale, une pierre d'achoppement pour la plupart. Si des familles veulent ensemble renoncer au monde et embrasser la vie monastique, les hommes doivent se retirer dans des monastères d'hommes, et les femmes dans des couvents de femmes; car tel est le bon plaisir de Dieu[1] ».

Le concile est cependant plus indulgent que ne l'avait été Justinien. Il tolère les monastères antérieurement existants, mais à la condition expresse que les moines et les nonnes n'habiteront pas le même bâtiment[2], car la vie commune produit l'impudicité. Qu'un moine ne tienne jamais de conversation isolée avec une religieuse, ni une religieuse avec un moine; que le moine ne couche pas dans un couvent de femmes, qu'il ne mange jamais à part avec une religieuse. Les choses nécessaires à la vie, qui seront apportées du bâtiment des hommes, devront être reçues à la porte du bâtiment des femmes par la Supérieure et par une autre religieuse avancée en âge.

Il ne semble point cependant que ces prescriptions aient toujours été observées, car, plus tard, les patriarches durent encore renouveler la même interdiction contre ces monastères doubles, où s'accomplissaient des actions qui n'étaient dignes ni de moines ni de simples fidèles[3].

Un autre abus s'était introduit, par la force des choses, dans les monastères d'hommes eux-mêmes. Ces monastères possédaient des vaches, des brebis, des chèvres, des poules; pour prendre soin de ces animaux et d'autres encore de sexe féminin, on avait fait venir des servantes, des femmes qui habitaient à l'intérieur du couvent : c'était une occasion permanente de perte pour les âmes[4].

Un abbé de Constantinople, saint Platon, higoumène des moines de Saccoudion, entreprit de mettre un terme à ces déplora-

1. Héfélé, IV, 380, Canon 20. — Photius, *o. l.*, 855, n. 20.

2. Héfélé, *ibid.*, 381. — Dans Mansi, XIII, *Conc. Nic.*, Act. VIII, 437. — Photius, *ibid.*

3. Cf. Paspatès, 290. Trois siècles après le deuxième Concile de Nicée, Michel Attaliote décidait que, dans le monastère de sa fondation, il n'y aurait, à cause du voisinage des femmes, que des eunuques, ou des religieux de sa famille : *Acta et diplom. monast. Orientis*, II, 314; Cf. *Diataxis*, p. 44.

4. Cf. Theod. Stud., *P. G.*, XCIX, 825, *Laud. sancti Platonis hegumeni* : « μείζους δὲ τὰς ψυχικὰς ζημίας ὑφισταμένας ».

bles coutumes : mais, dit son biographe Théodore de Stoudion[1], ne voulant rien faire, même le bien, sans un mûr examen, après avoir pris l'avis de personnes sages et expérimentées, car il était sans présomption et ne faisait rien sans consulter, il mit un terme à ces habitudes contraires à la règle et éloigna de son monastère les esclaves, les femmes, et les animaux du sexe féminin; il en écarta aussi tous ces métiers lucratifs que saint Basile appelle affaires d'aubergistes.

Sa réforme rencontra, continue Théodore, de très grands obstacles, soit dans le monastère même, soit au dehors, et ses adversaires furent très nombreux, ce qui n'est pas étonnant : rien n'étant plus difficile à combattre qu'une habitude invétérée, rien n'étant plus sujet à l'envie que les louables efforts d'une initiative méritoire. N'est-ce pas, en effet, le fait d'une âme courageuse de renoncer à des traditions déplorables, et de se donner en exemple à tous ceux qui veulent mener la vie monastique, non seulement de nom, mais encore en réalité, et accomplir tous les préceptes de leur profession? Comment serait-il un véritable moine, celui qui commande à des esclaves? Comment l'ascète ne se laisserait-il pas ensorceler par la vue de la femme attachée à son service et habitant le même monastère, alors que tant d'autres placés loin de cette occasion domestique sont encore surpris[2]?

La réforme introduite par Platon finit par triompher; elle eut même, non seulement à Constantinople, mais au loin, de nombreux imitateurs[3]. Théodore, qui avait soutenu son oncle dans cette tentative, imposa la même exclusion au monastère de Stoudion[4] : c'est de là qu'elle a passé à tous les monastères d'Orient qui ont emprunté ou imité la règle des Studites et en particulier aux moines de l'Athos où cette loi est encore aujourd'hui très strictement observée[5].

Ce monastère de Saccoudion où Platon fut abbé, et le monastère de Stoudion où plus tard il se retirera sous le gouvernement

1. Cfr. Theod. Stud., XCIX, 825.
2. *Ibid.*
3. Theod., *Testamentum*, *P. G.*, XCIX, 1820, 5. — Cf. *Parva Catech.*, XIII, p. 48.
4. Cf. ma thèse latine, p. 69.
5. *Const. christ.*, IV, 152. — Cf. Migne, *ibid.*, 789. — Thomassin, *o. l.*, 1524, 11.

de son neveu Théodore, étaient, au témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, des monastères *impériaux*[1]. On appelait de ce nom, « μοναστήρια βασιλικά », par opposition aux monastères patriarcaux, « μοναστήρια πατριαρχικά », ceux qui étaient placés sous la dépendance directe, le patronage immédiat des empereurs, soit qu'ils aient été construits sur les domaines impériaux, soit qu'ils aient été dotés par la personne même du *basileus*, aux frais du trésor public. Aussi parfois sont-ils appelés monastères fiscaux : « τὰ τοῦ δημοσίου μοναστήρια[2] ».

En Occident, les monastères impériaux ou royaux, avaient le privilège spécial d'être exempts de toute juridiction épiscopale. Il semblerait qu'à Constantinople ces sortes de monastères fussent aussi affranchis de la juridiction du patriarche et soumis à la seule personne impériale[3]. Deux lettres du Pape Innocent III, écrites après la conquête de Constantinople par les Latins, conservent aux monastères impériaux leur immunité contre les évêques latins[4]. « Le Pape, dit Thomassin[5], voulut que l'Impératrice y fut toujours reconnue, après que nous eûmes conquis l'Empire d'Orient sous son pontificat. Après Dieu, ces monastères n'étaient soumis à aucune juridiction. »

Aussi, presque toujours, les monastères impériaux sont-ils appelés en même temps monastères *libres*, et la seconde qualification se trouve-t-elle ordinairement ajoutée à la première : μοναστήρια βασιλικὰ καὶ αὐτοδέσποτα[6]. Un chrysobulle d'Alexis Comnène empereur de Trébizonde[7], quoique d'une époque postérieure, fournit sur ces deux sortes de couvents des renseignements utiles et intéressants. Le monastère impérial, dont il est question en cet endroit, est déclaré indépendant, *sui juris;* il ne doit être sou-

1. Outre ces deux monastères, on trouve encore dans Theoph. Contin., Migne, *P. G.*, CIX, 124, un monastère de Chrysopolis désigné comme impérial : τό τε κατὰ Χρυσόπολιν βασιλικὸν μοναστήριον. »

2. *Const. christ.*, III, 3. — Thomassin, *o. l.*, 1612.

3. Du Cange, *Gloss. latin.*, s. v. *Monasteria fiscalia.*

4. Du Cange, *ibid.*

5. Thomassin, *ibid.*

6. Du Cange, *ibid.* Le texte d'Innocent III, dit : « Cum libera monasteria quæ imperialia nuncupantur. » D'après Ph. Meyer, *Byzant. Zeitschrift*, 1895, I Heft, p. 53. il n'y aurait point eu de monastères libres avant le règne de Justinien, et c'est surtout à l'époque des Comnènes que ce régime prit une extension très grande, jusqu'à devenir à peu près le régime ordinaire des couvents.

7. Miklosich et Müller, *Acta et diplomata monaster. Orientis*, II, 276-281.

mis à aucune redevance impériale, ni asservi à l'obéissance de personne; il sera surveillé et administré en toutes choses par l'empereur ou ses représentants; il aura en propriété immuable et inébranlable toutes les possessions à lui octroyées par les illustres et bienheureux empereurs. Le chrysobulle conclut par ces paroles : « Telle est la décision de mon autorité souveraine, décision qui devra être observée indestructiblement par mes fils, héritiers, et successeurs, et autres représentants. Si quelqu'un voulait changer à ces règles quoi que ce soit, fût-ce un seul iota, rejeter ou annuler tout ou partie de ces décrets, celui-là, quel qu'il soit, qu'il ait la Très Sainte Théotokos pour adversaire au jour du jugement; qu'il ait pour héritage les imprécations, les malédictions des saints Pères et des illustres empereurs, qu'il soit regardé comme rebelle à ma volonté souveraine et puni comme tel[1]. »

Les monastères *patriarcaux* étaient placés sous l'autorité immédiate du seul patriarche de Constantinople, qui avait sur eux, par lui-même ou par ses envoyés, le droit de visite et de correction[2]. Les moines des monastères patriarcaux sont libres et indépendants de toute autre juridiction; seul, le patriarche ou son représentant, a le droit de les juger, surveiller, redresser selon les canons et les lois — κανονικῶς καὶ νομιμῶς —; l'administration spirituelle et temporelle est aux mains d'un supérieur installé par le patriarche[3]. La croix patriarcale, plantée à la fondation du monastère était le signe de cette juridiction du patriarche : et le nom de stauropégion patriarcal, — σταυροπήγιον πατριαρχικόν — ou simplement stauropégion, rappelle tout ensemble la cérémonie religieuse qui présidait à la naissance des couvents, et les droits exorbitants que l'usage attribuait à l'évêque dont la croix y avait été plantée.

Tous les évêques, dit Thomassin[4], avaient le droit de mettre la croix à la fondation de tous les monastères de leur diocèse. Mais si les fondateurs voulaient soumettre le monastère immédiatement au patriarche, l'exarque patriarcal y arborait la croix

1. Mitclosich et Muller, *Acta et diplomata monaster. Orientis*, II, 280.
2. Thomassin, *ibid.*, 1594.
3. Cf. *Acta et diplomata*, II, 250-252.
4. Thomassin, 1573; cf. 1593-1595. Voir dans Habert, Ἀρχιερατικόν ou *Pontifical des Grecs*, p. 643 : *Ritus Stauropegii seu figendæ crucis.*

patriarcale. Dans ces monastères l'évêque ne peut exercer aucune juridiction, tous les droits sont réservés au patriarche dont le nom seul est récité dans les dyptiques sacrées. Le patriarche de Constantinople avait ainsi des monastères qui relevaient immédiatement de lui dans tout l'Orient. Un diplôme de 964, délivré par le patriarche Polyeucte[1] déclare « stauropégion » le monastère de Sainte-Marie du Philosophe dans le Péloponnèse, et l'exempte de toute juridiction du métropolitain de cette province; en 1132, le patriarche Jean IX Agapitos[2], en 1158, le patriarche Lucas Chrysobergès[3] confirment au monastère de Saint-Jean le Théologien, dans l'île de Patmos, son titre de stauropégion patriarcal.

Il importe de remarquer que les droits du patriarche sur les monastères patriarcaux ne s'étendent pas jusqu'à lui permettre d'en disposer à son gré. Défenseur-né du monastère patriarcal, l'évêque de Constantinople n'en est cependant pas le propriétaire; le monastère demeure libre, inaliénable, maître de soi-même, le patriarche n'y ayant que les droits épiscopaux[4]. Au reste, il ne semble pas y avoir eu, dans la réalité, de différence notable entre les monastères libres, impériaux ou patriarcaux de la capitale, ni de conséquence pratique qui découlât de leur situation particulière; sans doute même, quelques-uns, placés à leur origine sous la dépendance des princes leurs fondateurs, arrivèrent-ils dans la suite à l'entière exemption; d'autres élevés sous le régime de la liberté, passèrent ensuite sous la puissance des empereurs pour revenir encore à la complète indépendance. Si les documents qui pourraient confirmer cette hypothèse nous échappent, nous pouvons cependant la justifier par des documents analogues. Le monastère fondé dans la première moitié du dixième siècle par saint Paul le Jeune sur le mont Latros[5], et qui possédait une ferme ou μετόχιον à Constantinople[6], après avoir été libre à l'origine[7], se trouve désigné comme monastère

1. *Acta et dipl., l. l.* — Du Cange, *Glossarium græcitatis*, au mot σταυροπήγιον.
2. *Acta et diplomata*, III, 101-103.
3. *Ibid.*, 113-117.
4. Thomassin, 1540. — Cf. Habert, *o. l.*, 593.
5. Sa vie a été publiée dans les *Analecta boll.*, XI, 1-74, et 136-181. — Cf. Delehaye, *la vie de saint Paul*, dans la *Revue des Quest. histor.*, juillet 1893, p. 49-86. — Miklosich et Müller, *Acta et diplom.*, I, 305.
6. *Analecta boll., ibid.*, 17, note 14.
7. *Ibid.* — Cf. *Revue des quest. hist., ibid.*, 72.

impérial — βασιλικὴ μονή — dans un acte de 1189. Quelques années plus tard, il revendique et obtient son indépendance. Au siècle suivant, 1222, il est devenu monastère patriarcal et son abbé est revêtu de la qualité d'archimandrite avec autorité sur les autres monastères de la montagne[1].

La plantation d'une croix était, d'après les lois elles-mêmes, l'acte préparatoire à la fondation de tout monastère nouveau.

Quiconque, dit Justinien[2], veut édifier un vénérable monastère, en quelque temps et endroit que ce soit, il ne pourra le faire avant d'avoir appelé l'évêque aimé de Dieu. L'évêque étendra les mains vers le ciel, consacrera à Dieu par la prière l'endroit désigné en y plantant le signe de notre salut, la croix adorable et digne de tout honneur; c'est ainsi que l'on doit commencer la construction des vénérables monastères. Une fois le monastère fondé, il fallait lui assurer un revenu suffisant pour l'entretien des bâtiments et pour celui de trois moines[3]. C'était chose aisée de pourvoir à l'entretien de trois moines. Aussi les pieuses fondations devinrent-elles bientôt si nombreuses, malgré les lois de Valens et de Théodose que le concile de Chalcédoine, 451, dut restreindre les facilités primitives, et remettre aux évêques le soin de décider de l'opportunité de nouvelles fondations[4]. De plus, il s'était plusieurs fois rencontré des moines, surtout parmi les Eutychiens, qui, pour se soustraire à la juridiction de leur évêque, ou à l'obéissance monastique, se construisaient de petits oratoires et de petits couvents. Le même concile de Chalcédoine et plus tard celui de Nicée, 787, recommandent aux évêques de s'opposer à de pareilles tentatives : « En quelque endroit que ce soit, personne ne pourra construire ou établir un couvent, ni une église sans le consentement de l'évêque[5]. Et de même que le moine ne doit ni quitter son monastère, ni se mêler aux affaires séculières, mais s'adon-

1. *Analecta boll., ibid.*

2. *Novel.*, V, 1; *Novel.*, LXVII, 1.

3. Thomassin, *o. l.*, 1142. — Saint Basile ne fixe pas le nombre des moines : il souhaite cependant qu'il soit supérieur plutôt qu'inférieur à dix : *Sermo asceticus*, *P. G.*, XXXI, 874.

4. *Ibid.*, 1540. — Héfélé, III, 104. — Fleury, *Mœurs des chrétiens*, 394.

5. Canon 17. — Héfélé, *ibid.*, 104. — Justinien, *Novel.* LXVII, 1. — Thomassin, 1449. — Photius, *Syntagma Canon.*, Migne, *P. G.*, CIV, tit. XI, c. I, *De monasteriorum ædificatione*, p. 856.

ner seulement au jeûne et à la prière et aux autres œuvres monastiques, de même les couvents, une fois consacrés d'après la volonté de l'évêque, doivent rester toujours couvents, et ne jamais plus devenir habitations mondaines; les biens qui leur appartiennent doivent leur être conservés[1]. »

Ainsi, d'après les canons eux-mêmes, le patriarche intervenait nécessairement à la fondation, à la consécration de chacun des monastères de la ville impériale; rien ne pouvait les soustraire à son autorité, et les volontés des fondateurs eux-mêmes eussent été de nulle considération, si elles eussent essayé de placer les monastères hors de sa puissance. Les privilèges légitimes n'empêchaient pas les monastères d'être sous la dépendance de quelque évêque[2].

En Occident, l'exemption ne tarda pas à devenir le privilège des ordres monastiques : en Orient, leur dépendance sera toujours une règle absolue, et le patriarche de Constantinople cherchera sans cesse à étendre jusqu'aux plus extrêmes limites ses droits d'inquisition; on verra ailleurs quelles furent les conséquences de cette situation pour la juste liberté des consciences[3].

1. Canon 24; Héfélé, *ibid.*, 107. — Photius, *ibid.*, n. 24-49.

2. Thomassin, *o. l.*, 1540.

3. « Il y a dans la *Vita Euthymii*, V, 20-24, et VI, 1-5, d'intéressants détails sur la dédicace du couvent de ce nom. Dès la veille au soir, tous les moines du voisinage, ceux de la Théotokos de la Source, ceux du monastère d'Abramius, y étaient accourus. Euthyme avait passé avec eux la nuit en prières, hymnes, et doxologies; au matin, le cortège impérial avait été reçu en procession et conduit au chant des cantiques sacrés jusqu'à l'église dédiée aux saints Anargyres. L'autocrator manifestait le plus vif bonheur, et, dit le biographe, de douces larmes tombaient de ses yeux jusqu'à terre. Sur son désir, avaient été invités aussi les moines du Stoudion; avec l'empereur était venu le très saint patriarche Étienne paraissant encore jeune d'âge, mais déjà accompli en sagesse, en piété, en vertus... Après la cérémonie religieuse, Euthyme ne sortit point de l'église pour prendre son repas avec l'empereur; mais il y demeura, pendant quarante jours, sans sortir, dans un jeûne des plus austères, et sans prendre de sommeil. Les fêtes de la dédicace avaient duré trois jours : l'empereur était parti au soir du premier jour, le patriarche demeura jusqu'à la fin du troisième.

CHAPITRE IV

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES MONASTÈRES[1].

Il y avait, dans la ville impériale, une si grande variété de maisons religieuses, anciens temples d'idoles, demeures particulières, édifices princiers, petits couvents ou vastes monastères, dont un grand nombre plusieurs fois détruits et restaurés, qu'il serait difficile de les décrire. Au reste il ne semble pas qu'une idée commune ait présidé à la construction de ces édifices, et le peu qui subsiste de tant de maisons religieuses ne permet pas de décider si, comme dans les anciens monastères d'Occident, avec leur grand cloître qui entoure une cour intérieure[2], il faut voir dans les couvents grecs un vestige de la disposition des maisons romaines. Mais que le couvent s'élevât près des rives de la Propontide, ou de la Corne d'or, aux pieds de la colline du Xérolophos, sur le rocher du Pétrion, ou sur les cimes abruptes des Iles des Princes, il était toujours environné d'une forte muraille qui l'enfermait tout entier[3].

L'enceinte du fameux monastère du Christ Pantocrator, fondé au douzième siècle, est marqué encore aujourd'hui par des parties d'un mur plus solide que le mur terrestre lui-même[4]. Il subsiste encore des traces de l'ancien monastère de Lips[5] et du

1. Ce qui subsiste encore des anciens monastères de Constantinople a été décrit et reproduit en gravures par Salzenberg (1854), Paspatès (1877) et plus récemment (1880) par Pulgher.

2. Fleury, *Mœurs des chrétiens*, 426.

3. Paspatès, 290.

4. Salzenberg, *o. l.*, 35. — Pulgher, *Anciennes églises de Constantinople*, p. 24. — Paspatès, 290. — M. Schlumberger a reproduit une vue de la grande muraille et de la muraille maritime; on peut juger par ce qui reste, de la solidité de ce genre de constructions. *Un Empereur byzantin*, 500, 642.

5. Paspatès, 325. — Salzenberg, 34, 35.

monastère beaucoup plus ancien des Saints-Serge et Bacchus[1]; le couvent de saint Jean-Baptiste de Stoudion s'étendait jusqu'aux murs maritimes qui formaient sa limite sur la Propontide[2]. Mais l'enceinte totale de ce monastère, ni d'aucun autre n'a été conservée jusqu'à nos jours[3].

A l'intérieur de cette clôture monastique, l'église attirait d'abord les regards. Sans avoir généralement l'étendue ni la richesse des églises d'Occident, ni même des mosquées élevées depuis à Constantinople, les églises des monastères étaient ordinairement plus vastes et plus riches que les églises publiques ou « καθολικαί », à l'exception de Sainte-Sophie et des Saints-Apôtres[4]. Mais « on n'a guère de détails sur leurs caractères architectoniques. » On sait seulement que la disposition de ces églises n'affecte généralement que deux types[5]. Ou bien, elles ont la forme des anciennes basiliques latines, partagées en trois nefs inégales par deux rangées de colonnes; un narthex ou atrium précède la basilique et communique avec elle ordinairement par trois portes : la porte de milieu ou porte royale étant réservée aux prêtres ou aux empereurs[6]. L'autre extrémité de la basilique est fermée par une abside souvent semi-circulaire ou hexagonale; c'est là que s'élève l'autel presqu'entièrement dérobé aux regards par l'iconostase où sont suspendues les saintes images[7]. Quelquefois, comme au monastère de Stoudion, les deux nefs latérales sont surmontées du gynécée ou catéchuménium, qui parfois s'étend jusqu'au-dessus du narthex et fait le tour de tout l'étage supérieur[8].

A partir de l'époque de Justinien, ces basiliques de type latin devinrent l'exception[9], et l'on donna le plus souvent aux églises la forme d'une croix à branches égales[10], et surmontée dans son milieu d'une coupole centrale, entourée assez souvent, comme

1. Paspatès, 322. — Salzenberg, 13, 14. — Pulgher, 15.
2. Cf. ma thèse latine, p. 12.
3. Paspatès, 290.
4. *Ibid.*, 278-291.
5. Bayet, *Art byzantin*, 30.
6. Bayet, *Recherches*, p. 46. — Proust, *Tour du monde* 1869, 2e semestre, p. 103. — Martigny, *o. l.*, article : Basilique.
7. Bayet, *Art byzantin*, 131. — Paspatès, 292.
8. Bayet, *ibid.* — Cf. Diehl, *le Couvent de Saint-Luc*, p. 19.
9. Bayet, *ibid.*, 54.
10. Prouts, *l. l.*, 106.

au monastère de Chora[1], de plusieurs autres coupoles plus petites. Si l'on en juge par ce qui subsiste encore aujourd'hui, la plupart des monastères avaient adopté pour leur église la coupole dont le règne s'est établi définitivement avec Justinien[2]. C'était, pour ne parler que des édifices antérieurs au dixième siècle encore existants aujourd'hui, la disposition des églises monastiques de Saint-Théodore Tiron[3], de Lips[4], de Chora[5], des Saints-Serge et Bacchus[6]; du Myrélaion[7]. Mais ces édifices, quoique construits dans le même style, étaient cependant d'un plan fort différent. « La coupole, dit M. Bayet, fut comme le thème autour duquel on exécuta des variations nombreuses[8]. » Ainsi par exemple, à Saint-Serge et Bacchus « la coupole centrale n'est point flanquée à l'est et à l'ouest de deux voûtes hémisphériques. La forme générale est celle d'un carré; la coupole s'appuie sur huit piliers, et entre ces piliers se développent quatre absides »[9]. Au couvent de Myrodon ou Myrélaion, la forme est exactement celle d'une croix grecque, à branches égales, au centre de laquelle s'appuie la coupole; l'église du monastère de Lips, construite sur une haute colline, est surmontée d'un des plus vastes dômes de Constantinople : il repose sur un prisme à douze côtés; c'est un des édifices les plus élevés de la capitale, il est visible de tous les points de la grande ville. Mais la plupart des coupoles de monastères étaient très petites et construites sans beaucoup d'art; quelquefois même elles étaient de bois ainsi que le toit de l'église auquel elles servaient de couronnement. Une seule de ces églises « au toit de bois », celle du monastère de Stoudion semble avoir échappé aux incendies si fréquents à Byzance[10].

A l'intérieur, les colonnes sont de marbre ou de porphyre[11];

1. Paspatès, 327.
2. Bayet, *Art byzantin*, 130. — Cf. Paspatès, 278.
3. Voir une gravure représentant cette église, dans Paspatès, 314, et Pulgher, planches 5 à 9.
4. Paspatès, 325. — Salzenberg, 34, 35.
5. Paspatès, 326. — Salzenberg, 36.
6. Paspatès, 322. — Salzenberg, 14. — Pulgher, pl. 2 et 3.
7. Paspatès, *ibid.*, 334. — Salzenberg, *ibid.* — Pulgher, pl. 12.
8. Bayet, *o. l.*, 54.
9. *Ibid.*
10. Paspatès, 279.
11. *Ibid.*

parfois, comme au gynécée restauré de Stoudion, les briques ont remplacé le marbre [1]. Les chapiteaux « représentent une variété d'aspect merveilleux : ici, sur une masse cubique, semble jetée une gracieuse broderie d'ornements découpés à jour; là, c'est une corbeille toute couverte d'entrelacs. Parfois des représentations d'animaux, d'oiseaux, de vases compliquent encore cette décoration [2] ».

Le pavement est composé ordinairement de dalles de marbre de diverses couleurs; souvent ces dalles sont elles-mêmes entourées d'une bordure de mosaïque formée d'entrelacs, de disques, de carrés, de losanges de toute taille et de toutes couleurs, disposés en festons [3].

Il est certain aussi que la mosaïque contribue à la décoration de ces églises, car « c'est un principe universellement admis dans l'art byzantin, que toutes les parties voûtées de l'édifice sont couvertes de riches mosaïques à fond d'or [6]. » Au monastère de Chora, des mosaïques reproduisaient les images des saints Apôtres Pierre et Paul, et l'image de Théodore le Métochite présentant au Sauveur, assis sur un trône, le plan de l'église [4].

Dans une église consacrée à saint Phocas, probablement l'église du monastère de ce nom, au commencement du septième siècle, l'empereur Phocas fit exécuter des mosaïques à fond d'or qui représentaient Constantin et Hélène [5].

On peut encore supposer que les peintures murales furent souvent employées à la décoration des églises monastiques. Au dixième siècle, saint Nil le jeune écrivait à Olympiodore qui le consultait sur la décoration d'une église [6] : dans le Naos, de chaque côté, on couvrira les murs de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, peintes par un bon artiste; ainsi, ceux qui ne connaissent pas les lettres et ne peuvent lire les saintes Écritures, apprendront, par ces peintures, les belles actions de ceux qui ont servi Dieu fidèlement; ils seront excités à imiter cette noble conduite

1. Cf. ma thèse latine, p. 10-16.
2. Bayet, *ibid.*, 60.
3. Celui de Stoudion reproduit en couleur par Salzenberg est d'une grande richesse de marbre et d'une grande variété de dessin. — Cf. Diehl, *le Couvent de Saint-Luc*, p. 36, le pavement.
4. Diehl, *o. l.*, 39.
5. Paspatès, 331.
6. Bayet, *Recherches...*, 95.

qui leur fit préférer le ciel à la terre, les choses invisibles aux choses visibles[1]. Basile le Macédonien fit retracer en peinture les luttes des martyrs, dans le narthex de la nouvelle église construite par lui. Et vers la même époque, le moine saint Nicon avait aussi orné une église de peintures qui, disait-on, égalaient les œuvres de Zeuxis et de Polygnote[2].

Plusieurs monastères furent élevés à Constantinople en l'honneur de sainte Euphémie, dont le martyre se trouvait représenté dans des peintures que saint Astérius d'Amasée a longuement décrites dans un sermon célèbre. « Je suis étonné, dit-il, des talents de l'artiste qui, mélangeant mieux encore les sentiments que les couleurs, a tempéré l'un par l'autre la pudeur et le courage, vertus qui semblent contraires par leur nature. Plus loin, dans la suite de cette peinture, les bourreaux, vêtus seulement d'une tunique, accomplissent leur tâche : l'un d'eux a saisi la tête de la vierge et la tient renversée en arrière, il la maintient ainsi immobile, exposée aux tortures, l'autre lui arrache les dents. On voit les instruments de supplice, un maillet et un foret. Mais ici je fonds en larmes, et la douleur me coupe la parole. Car le peintre a si distinctement rendu les gouttes de sang, qu'il semble qu'on les voie couler, et qu'on s'éloigne en sanglotant[3]. »

Mais bien plus précieuses encore que ces peintures étaient les images miraculeuses, « les *icones* non faites de main d'homme », qui étaient vénérées dans plusieurs monastères de la ville. Celles du couvent des Abramites et du couvent de l'Hodigitria étaient célèbres entre toutes[4].

Il n'était point non plus d'église, d'oratoire, de monastère, où l'on ne trouvât quelques saintes reliques[5], spécialement de la Passion du Sauveur, des vêtements de la Vierge, des saints Apôtres, de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne premier martyr, de saint Laurent, de saint Georges et de saint Nicolas.

A Sainte-Marie d'Hodigitria se trouvait le corps de saint Spiri-

1. Bayet, *Recherches*, 90 ; *Art byzantin*, 32.
2. Bayet, *Art byzantin*, 146.
3. Bayet, *Art byzantin*, 33 ; *Recherches*, 63.
4. Paspatès, *o. l.*, 285.
5. *Ibid.*, 287.

dion, à Sainte-Marie de la Source celui de sainte Anastasie et de saint Jean l'Aumônier; des reliques insignes de saint Diomède, de saint Mamas, de saint Mocius, de saint Dius, de saint Acace, des saints Serge et Bacchus étaient conservées dans les monastères qui portaient ces noms[1].

Antoine, archevêque de Novgorod, qui visita Constantinople en 1200, a laissé un précieux inventaire des reliques qu'il put vénérer dans les monastères et les églises de Byzance, et qui devaient être bientôt, pour la plupart, dispersées par les Latins dans tous les pays d'Occident[2].

Les églises étaient plus remarquables par ces pieux trésors et par leur décoration intérieure que par leur richesse extérieure. Elles étaient construites ordinairement, ainsi que les monastères eux-mêmes, avec des briques reliées entre elles par des couches épaisses d'un mortier très consistant, comme pour les autres constructions byzantines[3]. « Le noyau des murs est ordinairement en béton et les briques n'en forment que le revêtement[4]. »

Sans doute aussi le moellon était-il quelquefois employé, comme on le voit par les églises de Manuel, de Lips, des Saints-Serge et Bacchus encore aujourd'hui debout. Au reste il ne paraît pas qu'il y ait eu à Constantinople beaucoup de monastères somptueux et bien bâtis. Un grand nombre, nous l'avons dit, avaient été auparavant des maisons de particuliers qu'on n'avait point construites pour cette pieuse destination[5]; on s'était contenté d'y ajouter un ou plusieurs oratoires; par exemple, le monastère du Panoiktirmon, aménagé dans une des maisons de Michel Attaliote. D'autres ne pouvaient contenir que quelques moines; d'autres encore avaient été si souvent restaurés, agrandis, reconstruits, qu'il eût été difficile de distinguer un plan régulier et un caractère architectural bien défini sous les additions et modifications successives.

On eût donc vainement cherché à Constantinople parmi les

1. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, II, 226; 229; 224, sqq.
2. Riant, *Exuviæ*, I, xl, sqq.; II, 235, sqq. Cf. Paspatès, 289.
3. Bayet, *Art byzantin*, 66. — Diehl, *o. l.*, 21.
4. Bayet, *ibid.* — Paspatès, 293. — Texier, *l'Architecture byzantine*, 5.
5. Voir, par exemple, un quatrain de Théod. Stud. à l'éloge d'un homme pieux qui avait donné sa maison pour en faire un couvent. (Carm. CXII, p. 1807).

édifices monastiques, quelque monument pareil à celui qui s'élevait dès le règne de Justinien, soit aux portes de Tébessa, soit aux environs d'Antioche, à l'endroit illustré par Syméon Stylite. Aucune des églises monastiques de la capitale, aucun des monastères dont il nous est possible de nous faire encore une idée précise à l'aide des planches reproduites par Salzenberg, Pulgher ou Paspatès, ni Stoudion, ni Saints-Serge et Bacchus, ni Chora, ne peuvent rivaliser de richesse, d'originalité, de solidité, d'élégance dans les détails, de hardiesse dans la conception, de grandeur, avec la basilique et le monastère construits en l'honneur de saint Syméon, ainsi qu'en témoignent les parties encore debout de ce majestueux édifice[1].

Les fondateurs de monastères à Constantinople, s'ils n'étaient point uniquement dirigés par le désir de donner un nom à quelque maison pieuse, étaient souvent préoccupés de faire étalage de richesse[2] : ils prodiguaient les marbres brillants, les mosaïques d'un dessin recherché, les colonnes précieuses[3]. Il semble que leur ambition était d'obtenir auprès de leurs contemporains et de la postérité, l'éloge qui se répète sans cesse dans les chroniqueurs byzantins, jusqu'à devenir, pour ainsi parler, une formule officielle et comme un certificat public de libéralité : « L'empereur donna de grandes sommes d'argent pour mener l'œuvre à bonne fin[4] » ; « Anastase fonda le monastère de saint Philippe et lui procura de grandes richesses[5] » ; « Crispus éleva un grand et beau monastère auquel il fit de nombreuses donations[6] ».

1. Il a été décrit vers 560 par Evagrius le Scholastique, *Hist. eccl.* l. I, c. XIV. MIGNE, *P. G.*, LXXXVI, 2460. — Cf. Marquis DE VOGÜÉ, *Syrie centrale; Arch. civile et relig.*, Paris, 1865-1877, 2 v. in-fol., pl. 115, 139-150. Le P. JULLIEN a publié des vues photographiques de la basilique de Saint-Syméon Stylite, dans les *Missions cath.* de 1892 et dans son ouvrage : *Sinaï et Syrie,* Lille, 1893, p. 247-257. — SCHLUMBERGER, *l'Épopée byzantine,* 545 sqq. — Sur Tébessa, cf. DIEHL, *l'Afrique byzantine,* 430, sqq.

2. *Const. christ.*, III, 2.

3. Cf. *Vita Euthymii* : V, 4 : « κιόνων καὶ μαρμάρων στιλπνότησι καὶ μουσουργικοῖς καλλωπίσμασι ».

4. *Ménol.* de Sirlet, au 19 juillet, cité par MIGNE, *P. G.*, CVIII, p. 323, note 37. Il s'agit du monastère de Dius, *Const. christ.*, IV, 84. Le Ménol. de Basile, *P. G.*, CXVII, 549, ne parle pas des libéralités de Théodose, mais il dit que l'église du monastère était très grande : ναὸν ἔκτισε μέγιστον.

5. *Const. christ.*, IV, 79 : καὶ κτήματα πολλὰ ἐπεκύρωσεν.

6. PASPATÈS, 329 : « δωρήσας καὶ κτήματα πολλά ». Il s'agit du monastère de Chora. — Cf. *Const. christ.*, III, 2.

Ce ne sont pas les habitations des moines, c'est l'église où ils passent la plus grande partie de leurs jours, qui attire la sollicitude et absorbe l'argent du fondateur. Le moine, détaché de tout, ne demande pour lui-même que le calme de la solitude. Quand le patriarche Euthyme voulut construire un couvent pour y finir ses jours, après avoir beaucoup cherché, il fixa son choix dans un quartier retiré, non loin de la mer, aux environs de Stoudion, sur un emplacement à l'abri du tumulte, très agréable et très paisible[1], la villa du drongaire Léon Catacœlas. Le moine Michel, biographe de Théodore Studite, nous a laissé une description du couvent de Saccoudion, fondé par Platon et Théodore. On verra qu'elle est loin d'être aussi précise que la description, faite par Evagrius, du monastère de Saint-Syméon Stylite; mais elle met en lumière ces deux qualités que le moine grec demandait à son couvent : un refuge tranquille où ne pénétrassent point les bruits du monde, une église qui ne fût pas trop indigne de la majesté de Dieu[2]. Théodore avait donné une de ses propriétés appelée Boscytion, et située dans un faubourg, pour y établir le nouveau monastère[3]. Elle se composait de deux parties : l'une, entièrement plantée d'arbres de toutes sortes et disposée en forme de croissant, n'était abordable que par un seul endroit; l'autre présentait l'aspect d'une plaine très agréable, ouverte aux doux zéphyrs et arrosée par une eau limpide, douce à boire, qui ne se précipitait pas comme un torrent, mais coulait avec tranquillité; et, pour ne point parler des autres agréments de ce séjour, ses habitants y trouvaient, avantage précieux entre tous, ce calme qui élève l'âme vers Dieu et la détache des sens[4]. Puis le biographe ajoute : « Que dire maintenant du temple que l'on bâtit dans cette solitude? Si je voulais en faire la description, il me faudrait un long discours[5]. » Michel ne fait point ici la description, il se contente de dire que ce temple fut dédié à saint Jean le Théologien; que l'édifice était magnifique et offrait un spectacle à souhait pour le plaisir des yeux; le toit, les portiques, les courbes, les angles, étaient combinés dans

1. *Vita Euthymii*, IV, 20, 21.
2. Migne, *P. G.*, XCIX, 121.
3. Evagrius, *l. l.*
4. Migne, *ibid.*, 121 et 241.
5. *Ibid.*, 121.

d'heureuses proportions; mais ce qu'il y avait de plus beau à voir, c'était le pavement en mosaïques aux multiples couleurs, dont l'éclat et l'harmonie faisaient l'admiration de tous[1].

Parfois, surtout dans les grands monastères, il y avait pour les plus vertueux d'entre les moines, des laures[2], cellules isolées, où ils menaient, comme saint Platon à Stoudion, la vie des reclus, faisant revivre en eux les austères vertus des anciens solitaires de Palestine et d'Égypte. Ces monastères renfermaient ordinairement plusieurs chapelles, églises, oratoires, ou autels, soit pour l'usage des hiéromonaques ou moines prêtres[3], soit pour les fidèles du voisinage qui ne pouvaient entrer dans l'église réservée aux moines. Plusieurs fois la semaine on y célébrait la liturgie à l'usage de ces fidèles[4].

Dans la plupart des couvents on trouvait des ateliers pour les travaux manuels[5], une infirmerie pour les malades[6], des jardins parfois très étendus[7], des vignes, des citernes[8], des magasins de blé, des celliers, des moulins à huile ou à blé[9], tout ce qui était nécessaire au service du monastère et à l'exercice de la charité envers les pauvres, les veuves et les orphelins.

Ainsi le monastère pouvait, dans la plupart des cas, procurer à ses habitants les fruits des arbres et les produits du sol suffisants à leur entretien.

Cassien, qui avait été moine à Constantinople, recommande de construire toujours les monastères de telle sorte que les moines

1. Migne, *P. G.*, XCIX, 125.

2. Thomassin, 1501. — Du Cange, *Gloss. græcit.*, au mot λαύρα.

3. Thomassin, 1142. Les Grecs ont une foule de chapelles et de petites églises. On ne célèbre qu'une messe par jour dans chacune. — Cf. Jullien, *o. l.* 226. L'antique usage du rite grec ne permet qu'un autel dans l'église et une seule messe par jour sur l'autel. « L'autel, disent encore aujourd'hui les Grecs non-unis, doit être à jeun aussi bien que le prêtre. »

4. Paspatès, 290.

5. Du Cange, *Gloss. græcit.*, s. v. οἰκεῖαι.

6. Paparrigopoulo, *o. l.*, 174 : « Plus ou moins grands, plus ou moins somptueux, toujours construits dans des lieux agréables, les couvents étaient ordinairement ornés de beaux jardins et prenaient différents noms, monastères, ermitages, lieux expiatoires ». — Cf. Paspatès, 305.

7. Paspatès, 291.

8. Saint Basile, *P. G.*, XXXI, 1314, *Epitim.* 54 : τὸ νοσοκομεῖον. — Theod. Stud., *P. G.*, XCIX, 1785.

9. Paspatès, 290-291.

puissent y trouver ce qui est nécessaire à la vie sans être obligés de sortir[1].

La règle que saint Benoît a donnée aux moines d'Occident fera, dans les mêmes termes, la même obligation à tous ceux qui veulent bâtir un monastère[2] : il n'est pas expédient à ceux qui ont embrassé la vie religieuse de se répandre au dehors. Aussi, quelle que fût l'étendue de son enceinte, le monastère ne devait avoir qu'une seule porte, deux au plus[3]; le mur de clôture devait être impossible à franchir et ne présenter d'autre issue que la porte[4]. Celle-ci était confiée à des moines d'un âge respectable, d'une chasteté éprouvée, et possédant l'estime de tous, ne laissant pas sortir ni entrer, soit de jour, soit de nuit, sans la permission du supérieur[5].

Si le couvent s'étendait jusque sur la mer comme celui des Saints-Serge et Bacchus[6], de Saint-Jean-Baptiste de Stoudion[7], peut-être ceux de Saint-Diomède, de Saint-Dius, de Saint-Lazare, de la Théotokos Hodigitria, il possédait, à travers les murs maritimes, une petite porte qui conduisait sur la rive à de petites criques servant de port, véritables échelles des monastères. Parfois encore, en dehors de l'enceinte, mais tout à côté du monastère, des écoles, dirigées par des moines, recevaient les enfants qui voulaient s'instruire dans l'étude des lettres et se former à la pratique de la vertu[8]. Enfin dans chacun, il y avait un cimetière qui servait non seulement aux moines eux-mêmes, mais encore aux personnes étrangères[9]. Les fondateurs ou fondatrices, les princes, les princesses, tous ceux qui, par leur générosité, s'étaient acquis des droits à la reconnaissance du couvent, aimaient encore à venir y reposer après leur mort[10], dans le tombeau qu'ils s'étaient construits à l'ombre des cloîtres, auprès des reliques des saints martyrs ou confes-

1. Cassien, *Collat.* 24, *de Mortific.*, c. iv, Migne, *P. L.*, XLIX, 1288.
2. *Benedicti regula monachorum*, recensuit Ed. Woelfflin, cap. lxvi, p. 65.
3. *Novel.*, CXXXIII, 1.
4. *Ibid.* : « ἔστω δὲ ἀκριβεῖ θριγκίῳ περιπεφραγμένον τὸ μοναστήριον, ὥστε μηδεμίαν ἔξοδον ἀλλαχόθεν πλὴν ἢ διὰ τῶν πυλίδων εἶναι. »
5. *Ibid.*
6. Paspatès, 332.
7. Cf. Ma thèse latine, p. 13.
8. *Ibid.* Voir plus bas, livre V, chap. I.
9. Paspatès, 381. — Goar, *l. l.*, 523.
10. *Const. christ.*, III, 2. — Goar, *ibid.*

seurs. Ils se croyaient ainsi plus assurés de la miséricorde divine, et les prières des moines qui veillaient sur leurs tombeaux hâteraient la délivrance de leur âme en abrégeant l'expiation de ses fautes. L'église des Saints-Apôtres était réservée à la sépulture des empereurs et des patriarches[1]; plusieurs d'entre eux, cependant, furent enterrés dans d'autres monastères : Staurace dans celui qui porta son nom[2], Justin dans celui de Procopia, d'autres empereurs dans celui de Myréleion, de Lips, de Stoudion[3]; le patriarche Taraise dans celui qu'il avait fondé[4], Euthyme dans son couvent de Psamathia[4]. Il n'y avait, pour ainsi dire, que les pauvres et ceux qui avaient péri d'une mort violente qui n'eussent pas leur sépulture soit dans les oratoires, soit dans le cimetière des maisons religieuses[5]; et Justinien, dans sa novelle sur les funérailles, est obligé de fixer un tarif spécial pour deux catafalques très riches et très précieux que l'on demandait beaucoup par ostentation : celui de Stoudion et celui de Saint-Étienne[6]. On trouve dans les quelques poésies qui nous sont parvenues de Théodore Studite, jusqu'à dix pièces funèbres[7] sur les cimetières monastiques[8], sur les fondateurs ou fondatrices de monastères[9], ou sur les pieux personnages[10] dont on y voyait les tombeaux[11].

1. *Const. christ.*, IV, 74, 75. — Théophane, 27, 13; 271, 29; 501, 6.
2. *Const. christ.*, IV, 132. — Théophane, 494, 7.
3. *Const. christ.*, IV, 112; 151; 62; 132. — Théophane, 481,15.
4. *Const. christ.*, 108. — *Vita Euthymii*, XXIII, 11.
5. Paspatès, 381. — Cf. Théophane, 420, 21.
6. *Novel.*, LIX, 6.
7. *P. G.*, XCIX, 1805-1809, Carm., CIX-CXI, CXIII-CXVIII.
8. Carm., CIX, CX.
9. Carm., CIX, CXIII, CXIV.
10. Carm., CXV-CXVIII.
11. Voici l'une de ces inscriptions funéraires : Carmen CX, p. 1808.

Εἰς τάφους.

Ὦ τύμβε πικρὲ τῶν βίου γλυκασμάτων,
Πάντας κατασπῶν οὐκ ἐπαρκεῖ χορτάσει,
Μικρούς, μεγίστους, ὀλβίους, ἀνεστίους,
Σοφούς, ἀμύστους, δυσπροσώπους, εὐθέτους,
Ὅλους, ἀλήθων τέφραν ἴσχεις ἐξίσου
Μηδὲν φέροντας, ἢ μόνον τὰ πρακτέα,
Ἅπερ παραστῇ τῷ Θεοῦ κριτηρίῳ.
Εἰ μὲν κράτιστα, δόξα τῷ κεκτημένῳ.
Εἰ δ' αὖ κάκιστα, φεῦ τε τῷ φαυλοπράττῃ.
Ἄνθρωπε, λοιπὸν πρόσχες, οἷόν σοι μένει. »

Tels étaient les monastères de Constantinople; tels furent aussi les monastères des Iles des Princes, constructions de toutes sortes, de toute époque, de toute diversité de richesse, « sans grand caractère architectural, asiles silencieux, austères et monotones demeures, tombeaux vivants à deux pas de la capitale la plus effarée et la plus bruyante qu'aient connue les siècles écoulés. »

« Autour de ces édifices pieux qui consistaient en une agglomération d'églises, d'oratoires, de chapelles, avec des logements pour l'higoumène, et des moines, parfois même en un groupe nombreux de cellules isolées, s'étendaient quelques cultures, que les caloyers les plus pauvres entretenaient eux-mêmes, que ceux plus fortunés confiaient aux soins de mercenaires ou de paysans, serfs attachés à la glèbe[1]. »

Il reste de saint Théodore de Stoudion une pièce iambique sur un monastère d'hommes fondé par un personnage du nom de Léon[2]. On pourrait donner les mêmes vers pour épigraphe à la description des autres monastères de la ville impériale. « Partout où vous jetez les yeux, ce sont des églises magnifiques, des oratoires somptueusement décorés, ce sont des habitations se reliant à d'autres habitations dans un ensemble harmonieux; ce sont des jardins ornés, comme l'Éden, de plantes et de fruits. Regardez bien : vous aurez raison d'appeler ce monastère la cité de Dieu[3]. »

1. Schlumberger, *les Iles*, 15.

2. Dans la *Vita Euthymii*, IV, 21; V, 1, sqq., on trouve quelques détails sur la construction du monastère de Psamathia.

3. Migne, *P. G.*, XCIX, 1805, Carmen CVI :

Εἰς μοναστήριον ἀνδρῶν.
Θεοῦ πόλιν τις εἰ καλοίη τὸν τόπον,
Οὐκ ἂν διαπταίσειε τῆς θεωρίας.
Ὁρᾷς γὰρ αὐτόν, κυκλικῶς διαβλέπων,
Ναοὺς φαείνους, ὡραϊσμένους ἄγαν,
Οἴκους ἐπ' οἴκους καλλισυνθέτους λίαν,
Κήπους φυτείας, ὡς Ἐδὲμ, κεκασμένους.
Πᾶν εἴ τι τούτοις τερπνοειδῶς ἐμβλέπων·
Ἀγαθῶν θεωρὸν δόξασον θεοφρόνως,
Μεμνημένος Λέοντος ἀξιοχρέως,
Τοῦ κτισματουργοῦ σὺν θεῷ τῶν ἐνθάδε.

CHAPITRE V

LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX DE BIENFAISANCE.

Les monastères n'étaient pas seulement des maisons de prière : ils étaient encore des maisons de charité. On verra plus loin avec quelle persévérante générosité ils contribuèrent au soulagement de toutes les infortunes humaines. Aussi la reconnaissance publique prit-elle, de bonne heure, l'habitude de les confondre, sous l'appellation commune de « lieux vénérables, maisons bienfaisantes » — εὐαγεῖς οἶκοι —, avec les établissements destinés à venir en aide aux pauvres, aux malades, aux orphelins.

On retrouve, à la tête du mouvement de prévoyance charitable qui dota l'empire d'un nombre considérable d'établissements de bienfaisance, un homme dont le sens pratique égalait la haute intelligence, chez qui le sens mystique le plus profond s'alliait avec le plus absolu dévouement aux infortunes humaines, saint Basile dont l'épiscopat fut fécond, entre tous, en œuvres magnifiques et durables. « La métropole de Césarée, dit M. Puech[1], garda longtemps l'avance sur les autres cités de l'empire par le nombre et la bonne direction des établissements qu'il y fonda; elle devint pour toutes l'idéal à atteindre. »

Chrysostome était pénétré des mêmes idées. Comme saint Basile, il revendiquait pour l'Église le droit de posséder des revenus et des immeubles. Le fondement de ce droit était, à ses yeux, la nécessité de remédier à la négligence trop générale des fidèles. « Faites votre devoir, disait-il aux chrétiens d'Antioche et de Constantinople, accomplissez les œuvres de charité comme

1. Puech, *saint Jean Chrysostome*, 236. — Cf. S. Gregor. Theol. *Orat. funebr. in S. Basilium*, Migne, *P. G.*, XXVI, orat. xliii, n. lxiii, p. 577.

l'Évangile l'ordonne, et alors c'est avec joie que nous restituerons des biens que nous ne détenons que malgré nous[1]. » Il énumère, dans une de ses homélies, les principales charges que l'Église supportait elle-même à défaut des fidèles trop égoïstes ou trop tièdes, et qui l'obligeaient ainsi à avoir un budget régulier pour le service de l'aumône.

Saint Grégoire de Nazianze[2], à la fin de son dernier discours prononcé à Constantinople dans l'assemblée des évêques, leur adresse un touchant adieu et rend témoignage à leur zèle pour le soulagement des malheureux. En même temps que les monastères et les églises s'élevaient dans la nouvelle capitale, à leur ombre s'élevèrent aussi peu à peu un grand nombre de maisons charitables ouvertes à toutes les infortunes. A toutes les formes de la misère humaine correspondaient les formes les plus diverses de la charité chrétienne[3]. Du Cange cite près de quarante de ces établissements fondés par les empereurs, les impératrices, les princes, les hauts fonctionnaires ou les riches particuliers; un très grand nombre sont antérieurs au dixième siècle. Il y avait des *xenodochia* correspondant à peu près à nos hôpitaux actuels, des *gerontocomia* ou *gerocomia* pour les vieillards, des *orphanotrophia* pour les orphelins, un *lobotrophion* ou hôtel des Invalides, un *brephotrophion,* ce que nous appelons aujourd'hui une crèche, pour les petits enfants, un grand nombre de *ptochotrophia* où l'on donnait aux pauvres leur nourriture, et un *pandochion*, asile général[4] où l'on trouvait vivre et logement pour cent hommes et cent chevaux.

La plupart des hospices avaient à leur tête des moines; les revenus des monastères étaient, pour la plus grande partie, consacrés à l'assistance publique, et les moines se trouvaient assez récompensés de l'hospitalité généreuse qu'ils offraient à tous, si leurs hôtes en tiraient occasion de louer le Christ, distributeur de

1. Cf. S. Gregor. Theol., *Orat. funebr. in Basilium :* Migne, *P. G.*, XXVI, orat. xliii, n. lxiii, p. 577.

2. Orat. xlii, Migne, *P. G.*, XXXVI, 489. « Χαίρετε, οἶκοι φιλόξενοι καὶ φιλόχριστοι, alias : φιλόπτωχοι καὶ φιλόχριστοι. » Cf. G. Schlumberger : Monuments numismatiques et sphragistiques, *Revue archéolog.*, 21e année, 40e vol., 1880, 193-212; *Sigill. byz.*, 377-378.

3. *Const. Christ.*, IV, 113-116.

4. *Const. Christ., ibid.*, 116. Schlumberger, *l. l.* 205; *Un Empereur byzantin*, 390, n. 1. — Justinien, *Novel.*, CXX, 5, 6, 7, 10; CXXXI, 10; Cf. *Cod. Justin.*, lib. I, tit. III, lex 41-45.

tout bien, et de prier pour leurs bienfaiteurs[1]. Dans chaque couvent, il y avait un moine, le « ξενοδόχος », chargé de recevoir les étrangers, de les conduire à l'endroit qui leur était réservé, de leur laver les pieds, de les traiter avec politesse et piété et de leur procurer toutes les choses dont ils avaient besoin[2], comme à des frères, comme au Christ lui-même, car c'est au Christ que l'on donne hospitalité, quand on la donne à un pauvre[3]. Cette hospitalité était offerte à tous : on ne demandait, à ceux qui venaient l'implorer, que de ne pas troubler la paix de la maison de Dieu : « Qui que vous soyez, ami, venez, prenez place sans honte, car c'est ici la maison de Dieu. En frappant à la porte, dites pourquoi vous venez, soyez patient si vous attendez un peu la réponse. Entrez avec un respect mêlé de joie et offrez vos prières au Seigneur. Ne racontez rien des vanités du siècle, car vous parlez à des hommes qui ont renoncé au monde : mais que tous vos propos soient édifiants et agréables afin que votre retour dans vos foyers soit heureux et béni[4]. »

L'impulsion qui fit successivement éclore tant d'œuvres magnifiques remonte à la fondation même de Constantinople. En même temps qu'elle élevait des monastères pour les religieux accourus dans la capitale, l'impératrice Hélène faisait construire pour les vieillards un hôpital dans le quartier de Psamathia[5].

1. Cf. Theod. Stud., Carmen, XXIX.

Εἰς τὸ ξενοδοχεῖον·

Προβᾶτε, δεῦτε τῇ ξενιζούσῃ στέγῃ,
Ἄνδρες πορευταί, τοῖς πόνοις κεκμηκότες,
Μετεκλάβοιτε τῶν ἐμῶν ξενισμάτων,
Ἄρτου ποθητοῦ, τοῦ τρέφοντος καρδίαν,
Πότου γλυκείου, τοῦ ῥέοντος ἀφθόνως,
Σκεπασμάτων τε τῶν ψύχους ἀλλοτρίων.
Ἃ μοι παρέσχε τῷ θεογνώστῳ, φίλοι,
Ἐκ τῶν πανόλκων δωρεῶν αὐτοῦ χάριν,
Ὁ δεσπότης μου Χριστός, ὁ πλουτοβρύτης.
Ἐπευλογοῦντες αὐτὸν, ὡς κοσμοτρόφον,
Κἀμοὶ προσευχὴν ἀντιποιοῦντες μόνον,
Ὅπως ἐκεῖθεν τῷ φιλοξένῳ τρόπῳ,
Τοὺς Ἀβραὰμ τύχοιμι κόλπους εἰσδύναι.

2. Theod. Stud., *ibid.*, 1744, n. 82, *pœnæ mon. in hospitum exceptorem.* Cf. *ib.*, 1352, Epist. : Ἀβραμίῳ ξενοδόχῳ.

3. *Ibid.*, Carm. CV, p. 1805 :

Χριστὸν ξενίζει πᾶς διατρέφων ξένους.

4. *Ibid.*, 1789, Carm. XXIII.

5. *Const. christ.*, IV, 115, xxii. — Codin, édit. de Bonn, 74.

Sous le règne de Constantin, le xenodochion d'Eubule aurait été fondé par le personnage de ce nom, l'un des douze sénateurs que l'empereur avait amenés avec lui de Rome à Constantinople[1]; le patrice saint Zoticus aurait fait construire pour les mutilés et les invalides le *lobotrophion :* le premier il aurait rempli les fonctions d'orphanotrophe[2]. Le xenodochion de Sampson fut élevé par le patrice de ce nom, entre Sainte-Sophie et Sainte-Irène, avec l'aide de Justinien. D'après les Ménologes et les Synaxaires, au 27 juin, cet empereur, atteint d'une maladie presque incurable, aurait été guéri par les prières de saint Sampson; en reconnaissance il aurait comblé de ses largesses le nouvel hôpital. Au témoignage des chroniqueurs byzantins, cet hôpital fut brûlé, avec tous les malades qui s'y trouvaient, dans la sédition des Victoriats. Justinien le releva bientôt avec une splendeur plus grande. Ménas, qui devint en 536 patriarche de Constantinople, avait été supérieur de Saint-Sampson[3].

En face de cet hôpital, le même prince en construisit deux autres, avec le concours de Théodora, dans la maison d'Isidore et d'Arcadius[4], puis d'autres encore auprès du stade, non loin de la mer, assez vastes pour recevoir commodément tous ceux que l'indigence y poussait[5].

A la même époque le *brephotrophion,* réservé aux petits enfants, existait déjà, puisqu'il en est fait plusieurs fois mention dans les lois et novelles de cet empereur; il était situé non loin de la citerne de Saint-Mocius, et tout à côté du monastère de Saint-Philippe[6] « ἐν τῷ βρεφοτροφείῳ » dont l'higoumène Anastase souscrivit au synode de 536.

On doit au successeur de Justinien, Justin le jeune et à l'impératrice Sophie, la fondation ou la restauration d'un orphanotrophion plusieurs fois agrandi ou restauré par leurs successeurs : l'un d'eux, Alexis Comnène y ajouta des écoles de grammaire où les orphelins et enfants des pauvres recevaient l'instruc-

1. *Const. christ.*, 113-114.

2. *Ibid.*, 115. — Codin, *ibid.*, 89, dit que cette fondation fut faite seulement par Justin et Sophie.

3. *Ibid.*, 114. — Codin, 99. — Cf. la vie de saint Sampson dans les *Acta SS.*, Jun. V, 265-277; *P. G.*, CXV, 277-308. — Théophane, 240, 21.

4. *Ibid.*, 114, x. — Cf. Procope : *De Ædif.*, I, 2, édit. de Bonn, 183.

5. *Const. christ.*, *ibid.* — Procope, *De Ædif.*, I, 11. — *Ibid.*, 208.

6. Du Cange, *ibid.*, 115.

tion, et attribua à cet orphelinat tous les revenus des xenodochia et gerocomia qui étaient alors inoccupés[1].

Un peu plus tard, au commencement du septième siècle, Narsès établit un xenodochion à côté de l'église qu'il avait élevée à l'honneur de saint Pantéléémon et des saints Probus et Andronicus[2]; et saint Jean l'Aumônier celui qui porta son nom et qui subsista jusqu'à la conquête de Constantinople par les Latins[3]. Au huitième siècle, l'empereur iconoclaste Théophile fit bâtir celui qui garda le nom de *Theophilon*, à la place d'un lupanar public : c'était un xenodochion d'une étendue et d'une beauté remarquables; après la période iconoclaste, on en fit un monastère de religieuses[4].

Sous le règne de Léon le philosophe, celui de Lips fut construit à côté du monastère de ce nom[5]; auprès du couvent de Myrélaion se trouvait aussi l'hôpital de ce nom[6]; un autre avait été bâti dans le quartier du Deutéron, et son église dédiée au saint martyr Timothée[7].

Les asiles réservés aux seuls vieillards ne furent guère moins nombreux que les xenodochia. On vit s'élever sous le règne d'Arcadius celui de Florentius, bâti par le personnage de ce nom, le même sans doute qui avait déjà fondé le monastère de Florus ou Florentius[8]; sous Théodose le jeune, celui de Dexiocrate à qui l'on devait aussi le monastère de ce nom[9]; puis successivement d'autres furent construits par la munificence impériale de Marcien et de Pulchérie[10]; grâce aux largesses d'Anthime, le même personnage à qui l'on devait déjà, sous ce prince, l'église dédiée à l'apôtre saint Thomas; aux libéralités, de Narsès[11], le célèbre patrice et préposite[12], qui fit de sa propre maison un xenodochion

1. Du Cange, *ibid.*, 115. — Codin, *ibid.*, 89. — Théophane, édit. de Bonn, 376, 11. — Cf. Schlumberger, *Sigill. byzant.*, 378.
2. Du Cange, *ibid.*, 114. — Codin, *ib.*, 104. — Muralt, *Essai*, 265.
3. Du Cange, *ibid.*, 114.
4. *Ibid.*, 114 et 92.
5. *Ibid.*, 114 et 111.
6. *Ibid.*, 113.
7. *Ibid.*, 115. — Theoph. contin., lib. III, n. 8, Migne, *P. G.*, CIX, 108.
8. Du Cange, *ibid.*, 116, xxix.
9. *Ibid.*, xxx.
10. *Ibid.*, 115, xxiii et 80, 116. — Cf. Codin, 92.
11. *Const. christ.*, *ibid.*, 116. — Cf. 80 et 116.
12. *Ibid.*, 115, 113. — Codin, 104.

et un gerocomion; de l'empereur Maurice[1], de son cubiculaire Etienne[2], du patrice Sévère[3]; de Tibère le Thrace[4] qui en construisit un grand nombre; de Géragatha la fille du patrice Pierre qui vécut sous Constantin Copronyme[5]; de l'empereur Basile le Macédonien[6], de l'empereur Léon le philosophe[7].

Les Iles des Princes, dont le nom revient si souvent dans l'histoire monastique de Constantinople, et qui avaient leurs monastères comme la capitale, durent aussi, de bonne heure, par leur situation même, par l'air pur qu'on y respirait, par le calme et la solitude dont on pouvait y jouir, attirer l'attention des fondateurs de maisons charitables : on sait qu'une succursale du grand orphanotrophion de Constantinople s'élevait dans la célèbre petite île d'Oxya, « sentinelle avancée de la capitale vers la mer de Marmara[8] ».

Non seulement ces divers hôpitaux sont construits ordinairement à côté des monastères, ils sont, comme les couvents, soumis, en toutes choses, à la juridiction épiscopale[9] et leurs biens sont administrés suivant les lois particulières aux biens ecclésiastiques et monastiques[10]; « de plus, ces maisons charitables étaient, presque toujours, placées sous la surveillance de moines ou de religieuses spécialement chargés du soin des orphelins, des vieillards ou des malades »[11]. L'infirmier en chef qui avait la direction générale de l'infirmerie était un moine, le « νοσοκόμος[12] »; l'économe était un moine; la plupart des fonctionnaires étaient des moines; celui qui semble avoir présidé à l'ensemble de ces établissements charitables, le grand orphanotrophe était encore

1. *Const. christ.*, 116, XXVIII. — CODIN, 95.
2. *Ibid.*, 115, XXI. — CODIN, 93.
3. *Const. christ.*, 116. — CODIN, 107.
4. *Const. christ.*, 115, XX :

Καὶ τῶν καμνόντων τῷ λυγρῷ καὶ πολυπόνῳ γήρᾳ
Οἴκους ἀνήγειρε πολλοὺς καὶ πενητοτροφεῖα. »

5. *Ibid.*, 116, XXV. — Sur cette femme, cf. CODIN, *ibid.*, 94.
6. *Const. christ.*, IV, 66, XIII.
7. *Ibid.*, 116, XXXIII. Sur les établissements de bienfaisance élevés sous le règne de Constantin Porphyrogénète, cf. RAMBAUD, *l'Empire grec au dixième siècle*, p. 44.
8. SCHLUMBERGER, *l. l.*, 205; *Sigill. byzant.*, 378.
9. *Novel.*, CXXII, 23.
10. *Novel.*, VII, Præf.; c. 3, 4, 5, 12.
11. SCHLUMBERGER, *Monum. numis.*, 206; *Sigillogr., ibid.*
12. *Ibid.* Cf. DU CANGE, *Gloss. græc.* s. v. νοσοκόμος.

un moine[1] ; le bureau spécial « des fondations pieuses » qui administrait les biens de ces maisons de bienfaisance était dirigé encore par des moines, sous la surveillance du Grand-Économe[2].

Tout ce service de l'assistance publique, au témoignage d'un érudit qui a mis en lumière cette partie si obscure de l'histoire byzantine, était organisée sur un pied relativement supérieur. Dans les chroniques, il est à tout instant question des hospices pour les nécessiteux, les malades, les orphelins, les vieillards, les voyageurs, les lépreux, des xenodochia, des nosocomia, des orphanotrophia, des gerocomia, gerontocomia ou gerotrophia, des ptochodochia, des brephotrophia et pandochia, ainsi que des directeurs, économes, intendants et surintendants de ces établissements importants. Les plus grands personnages ne dédaignaient pas d'accepter la charge d'orphanotrophe ou curateur des orphelins (notre directeur des enfants assistés). Tous ceux qui ont étudié l'histoire byzantine ont présent à la mémoire le nom du fameux moine Jean Orphanotrophe, qui fit successivement épouser son frère Michel et son neveu du même nom à l'impératrice Zoé, veuve de Romain Argyre, devint premier ministre et gouverna l'empire à sa guise pendant plusieurs années[3].

Nous n'avons pas à retracer ici l'influence politique qui a pu être exercée par tel ou tel personnage préposé à l'administration des établissements de charité, mais seulement à faire ressortir les liens qui rattachaient ces maisons aux monastères.

On sait, dit encore M. Schlumberger[4], combien fut fréquent, dans toute l'antiquité, l'usage des distributions publiques ou privées. On sait également quel rôle important jouaient, dans ces circonstances, comme instruments de contrôle, les jetons ou tessères, désignées par les anciens sous différents noms. Le donateur officiel ou privé, quel qu'il fût, ou ses agents, distribuait à chaque ayant droit une contremarque, généralement de métal, que celui-ci devait remettre aux mains des préposés à la livraison des dons, en échange de la part d'aumônes qui lui revenait,

1. Schlumberger, *Monum. numism.*, 206 : *Sigillogr., ibid.*

2. Schlumberger, *Sigillogr.*, 394-396. Cf. ce que nous disons plus bas du grand sacellaire.

3. Schlumberger, *Monum. numismat.*, 204-205. Le même auteur : *Sigillographie*, p. 377, reproduit un sceau de Jean moine et orphanotrophe, probablement celui dont il est ici question.

4. Schlumberger, *Monum.*, 197.

pain, viande, vêtements, argent monnayé, etc. Cet usage se perpétua dans la suite, et prit même une très vaste extension dans les réunions et agapes de l'Église primitive; et quand le christianisme eut remporté définitivement la victoire, les anciennes largesses impériales prirent de plus en plus un caractère ecclésiastique et religieux. La plupart des libéralités se firent dans les églises, les couvents, les maisons pieuses.

Il dut en être ainsi dès l'origine de la vie monastique. Car saint Basile, en un grand nombre de ses écrits, recommande dans les termes le plus pressants, le devoir de l'hospitalité envers les pauvres, les voyageurs, les malheureux[1]. « Si c'est un frère qui nous arrive, dit-il[2], et qui pratique la même règle que nous, qu'il reconnaisse sa propre table. Il trouvera chez nous ce qu'il a laissé à la maison. Est-il fatigué de la route? Apportons-lui tous les soulagements nécessaires pour lui faire oublier sa lassitude. Si c'est un séculier, qu'il reçoive auprès de nous l'exemple et la règle de la frugalité à observer dans les repas, et de la pauvreté que nous professons à notre table, pour l'amour du Christ. »

Il s'agit, sans doute, ici, de ceux qui recevaient l'hospitalité dans l'intérieur même du monastère; mais on ne peut douter de l'existence, à l'époque où écrivait Basile, d'hôpitaux ou *xenodochia* ouverts à tous les visiteurs. L'archevêque de Césarée en avait fait construire aux environs de sa ville épiscopale; il en recommandait, avec de pressantes instances, la fondation à ses diocésains; et dans ses *règles brèves* il donne les avis à observer par les moines employés dans un xenodochion au service des malades[3]. Il fait une loi à son disciple Chilon, quand il reçoit l'hospitalité, de se contenter toujours des aliments ordinaires, et quand il l'exerce, de ne rien faire par avarice[4]. « Si l'on vous offre, lui dit-il, de l'argent pour les pauvres que vous connaissez, donnez donc le conseil à celui qui vous offre cet argent

1. Basil., *Homilia* VIII *in hexaemeron*, 5, dans Migne, *P. G.*, XXIX, 176; *Moralia*, regul. xxxviii, *P. G.*, XXXI, 758; *regul. fus. tract.* xx, *ibid.*, 972; *regul. brev.*, clv, *ibid.*, 1184. — Epist., III, ccxvii et cccix, *P. G.*, XXXII, 1064-1065.

2. *Ibid.*, *reg. fus.* 972. Même texte dans le sermo xvi, *de Ebrietate et ingluvie*, *P. G.*, XXXII, p. 1346.

3. *Reg. brev.*, clv; *ibid.*, 1184, ἐπειδὴ διδασκόμεθα οἱ ὑπερητοῦντες τοῖς ἐν τῷ ξενοδοχείῳ ἀῤῥώστοις...

4. Epist., I, xlii, Migne, *ibid.*, 1353.

de le distribuer lui-même, afin de n'en point charger votre conscience[1]. »

On trouve, dans la correspondance de saint Théodore Studite, deux lettres adressées à deux directeurs d'hôpitaux. La première, au xenodochos Abramius[2], quoique mutilée, est curieuse à plus d'un titre. Tandis que la seconde[3], adressée sur sa demande au xenodochos Théodore, ne renferme que des généralités sur la vie chrétienne, sur l'amour de Dieu et sa miséricorde, celle-là paraît avoir été écrite dans un but évident de correction. L'higoumène rappelle à son « frère excellent » la nécessité du salut de son âme, qu'il a mise en péril, à ce qu'il semble, par ses fréquentes colères. « Retenez donc vos menaces, car vous-même vous êtes exposé à tomber. Pardonnez à ceux qui ont failli, car vous-même vous êtes faillible. Souvenez-vous de la sentence horrible, inexorable, qui condamne au feu inextinguible ceux qui manquent de miséricorde. Souvenez-vous, qu'au jour du redoutable jugement, ceux-là apparaîtront devant nous, qui nous devront ou leurs biens ou leurs maux. Je vous en conjure, ne nous égorgeons pas nous-mêmes de nos propres mains. Je vous dis tout cela par amitié profonde pour vous et je souhaite vivement n'entendre plus parler que de votre affabilité et de votre douceur[4]. »

C'est en vain que l'higoumène de Stoudion cherche à adoucir, par les formules de la charité chrétienne, la sévérité de ses reproches; il règne, dans toute cette lettre, un insurmontable mécontentement qui témoigne combien Théodore avait été blessé au cœur en apprenant la conduite de ce xenodochos.

On retrouve d'autres preuves de la sollicitude paternelle que le saint abbé portait aux maisons hospitalières et aux pauvres, de quelque nom qu'ils s'appelassent, dans les pénitences que la règle imposait au moine qui n'eût pas rempli, en toute piété, les devoirs de l'hospitalité chrétienne[5]. « Vous qui passez sur le chemin, dit-il encore, ami, entrez sans honte : car cette demeure est la maison de Dieu[6] ». Il avait composé et, sans doute, fait

1. Basil., Epist., I, xlii, Migne, *P. G.*, XXXII, 353.
2. Migne, *P. G.*, XCIX; Epist., II, xcix, 1352-1353.
3. *Ibid.* Epist., II, cxxii, 1399.
4. *Ibid.*, 1352.
5. *Pœn. mon.*, 82-84. Migne, *ibid.*, 1744.
6. *Ibid.*, 1789, Carm. XXIII.

graver à l'entrée d'un *xenodochion* l'inscription suivante : « Venez, approchez de ce toit hospitalier, voyageurs accablés de fatigue. Recevez les offrandes de l'hospitalité : un pain désiré qui nourrira votre cœur, un agréable breuvage et qui coule abondamment, un vêtement qui vous préservera du froid. Tels sont, amis, les biens que moi, Théognoste, j'avais reçus de mon maître le Christ, distributeur de toute richesse. Rendez-lui grâces, car c'est lui qui nourrit le monde; dites seulement pour moi une prière afin qu'en échange de cette hospitalité, j'aie le bonheur d'être reçu dans le sein d'Abraham[1]. »

Cette pensée de Théognoste implorant la miséricorde divine par la fondation d'un hôpital, semble bien avoir été l'inspiratrice de tant d'œuvres de bienfaisance. On peut en juger, ce semble, avec certitude, par les inscriptions pieuses le plus ordinairement gravées sur les tessères, les sceaux, ou méreaux byzantins servant aux distributions des monastères ou des établissements de bienfaisance[2]. On y lit ordinairement ces paroles : « Celui qui a pitié du pauvre prête à Dieu[3]; celui qui nourrit les pauvres prête à Dieu[4] »; plus rarement ces simples mots : « nourriture des pauvres[5]; compassion pour les pauvres »[6]. L'usage de ces distributions, ainsi qu'en témoignent les tessères employées pour le service des aumônes, resta en vigueur pendant toute la durée de l'empire byzantin[7]; il y en avait d'extraordinaires, par exemple, à l'avènement des empereurs, à l'inauguration ou à la fête d'un monastère ou d'un établissement pieux, à l'anniversaire de la mort de son fondateur[8]; à certaines époques, non seulement les princes et princesses, mais les grands personnages de l'État, les prélats, les supérieurs de communautés religieuses étaient, pour ainsi dire, « tenus de faire des répartitions de

1. Migne, *P. G.*, XCIX, 1792 : Carm. XXIX : εἰς τὸ ξενοδοχεῖον.
2. Cf. Schlumberger, *Monum. numism.*, 194-197.
3. *Ibid.*, 194.
4. *Ibid.*, 195.
5. *Ibid.*, 196.
6. *Ibid.*, 197. M. Schlumberger (*ibid.*, 196-200) a publié une tessère de ce genre ayant appartenu au monastère de la Théotokos *achiropiite* et aussi (*Byzant. Zeitschrift*, 1893, II Heft, p. 189) un méreau de cuivre jaune ayant servi aux distributions du monastère de Stoudion.
7. Schlumberger, *Monum. numism.*, 197.
8. Cf. Nissen, *Diataxis*, 120.

numéraire ou de vivres aux pauvres[1] ». Les distributions ordinaires s'élevaient parfois à des sommes fort importantes.

Un des plus petits couvents de la capitale, celui du Sauveur « Tout Miséricordieux »[2] qui ne renferma jamais plus de sept moines, recevait chaque jour à table six pauvres à qui l'on donnait du pain, de la viande ou du poisson, du fromage ou des légumes, des fruits cuits ou autres, ou ce que l'on avait à la maison[3]; de plus à chacun quatre « φολλεῖς », environ 40 centimes de notre monnaie[4]; chaque dimanche on distribuait à la porte du monastère un grand « μόδιος » (= 40 litres) de blé ou de pain; on y devait aussi faire chaque année à des malheureux, à des veuves, à des vieillards dignes de compassion, au nombre de dix-huit, des distributions montant jusqu'à douze « μόδιοι » par mois. Le même couvent dépensait en vin, pour les pauvres, vingt-huit « μέτρα », environ trois cent soixante-quatre litres[5], et leur distribuait en argent soixante-sept « νομίσματα », plus de mille francs de notre monnaie. Étant donné le prix du vin, à cette époque, et celui du blé, on distribuait encore, de ces deux chefs, pour 1.400 francs; ce qui fait une somme totale de près de 2.500 francs, où ne se trouve pas comprise la valeur des autres aliments, viande, poisson, fruits, etc., distribués aussi par le couvent[6].

La succursale que le monastère possédait à Rhædestos donnait, chaque année, aux pauvres ou aux voyageurs, dix-neuf « νομίσματα, » cent vingt-deux « μόδιοι » et quarante et une « μέτρα » de vin[7] : près de 500 francs[8].

Les revenus du monastère et de ses dépendances paraissent s'être élevés à six ou sept mille francs : de quatre à cinq cents nomismata; plus de la moitié, on le voit, était réservé aux pauvres et distribué en aumônes; une bonne partie de ce qui restait était

1. Schlumberger, *l. l.*, 200.
2. On nous permettra de citer cet exemple, quoiqu'il soit un peu postérieur à notre époque : c'est le plus ancien couvent pour qui on ait des documents certains sur la question. — Sur le régime des hôpitaux, cf. *Byzant. Zeitschrift*, 1893, p. 629.
3. Nissen, *Die Diataxis des Michael Attaleiates*. — Cf. *Acta et dipl.*, II, 306.
4. Nissen, *ibid.*, 113.
5. *Ibid.*, 119 : le μέτρον μοναστηριακόν semble avoir valu 13 litres.
6. *Ibid.*, 113.
7. *Ibid.*, 120.
8. *Ibid.*, 122.

encore consacré aux frais nécessaires du culte et à des fondations pieuses[1].

Et ce monastère n'était point une exception dans la ville impériale : les autres avaient, au même degré, le souci d'accomplir le précepte de saint Basile, leur père commun, et d'observer la grande loi de l'aumône faite au pauvre en vue de Dieu. Par leur dévouement à soulager la misère humaine sous toutes ses formes, par l'organisation intelligente et largement comprise du service de la charité, les moines de Constantinople avaient trouvé le plus sûr moyen de gagner les cœurs ; il s'est fait autour d'eux, autour de l'ordre monastique tout entier, comme une céleste auréole qui attirait et retenait les foules; ce fut, autant que la pauvreté et la sainteté de leur vie, la cause du prestige incroyable, de l'étonnante fascination qu'on les verra exercer sur la population si inconstante et si mobile de la grande capitale.

1. Nissen, *Die Diataxis des Michael Attaleiates*, 120.

CHAPITRE VI

TOPOGRAPHIE MONASTIQUE DE CONSTANTINOPLE.

Si chaque monastère est « une cité de Dieu[1] », Constantinople mérite bien son nom de « Ville gardée de Dieu », car on trouve ces édifices religieux dans tous les quartiers de la capitale et des faubourgs, sur les collines, au milieu des vallées, sur le bord de la mer.

A voir les désignations de lieu qui accompagnent le nom d'un grand nombre de ces maisons pieuses, il semblerait qu'il fût facile de déterminer l'emplacement occupé par les divers couvents de Constantinople.

« Malheureusement, dit l'un des savants qui connaissent le mieux l'ancienne cité des empereurs byzantins[2], la plupart des noms de quartiers représentent pour nous des endroits aujourd'hui inconnus. Presque tous les noms ont été changés; par suite des incendies fréquents, des tremblements de terre désastreux, de la disposition actuelle des quartiers de Constantinople entièrement différente de l'ancienne, les descriptions des écrivains byzantins sont, pour la plupart, obscures et incompréhensibles. Les actes des conciles, conservés jusqu'à la fin de l'Empire dans les hypogées du Thomaïte, renferment des noms d'higoumènes de certains monastères qu'on ne trouve mentionnés nulle part ailleurs. Il est impossible aujourd'hui de connaître l'emplacement de ces monastères ». Quant aux autres, ceux dont on croit pouvoir fixer la position, les travaux récents du Dr Mordtmann sur la topographie de Constantinople au moyen âge vont nous servir à en indiquer, au moins approximativement, la place.

1. Theod. Stud., *l. l.*, 1805. — Voir plus haut, p. 58.
2. Paspatès, 280.

Dans le quartier de l'Hebdomon[1], situé en dehors de l'enceinte de la ville, près du château des Sept-Tours, sur la Placôté[2] se trouvait le couvent des Abramites ou de la Vierge « non faite de main d'homme » et peut-être aussi le monastère d'Abibi[3]. Non loin de la Vierge de la Source et des deux églises de saint Jean l'Évangéliste et de saint Jean-Baptiste de l'Hebdomon, en remontant vers le nord, dans la direction de la Corne-d'Or, on rencontrait, près du cirque en bois, le couvent de Saint-Mamas *in Xylokerko*, situé dans le vallon contigu à la colline « vis-à-vis du palais du Porphyrogénète, où se trouvaient le parc et le palais du Philopation[4] ». Au delà, s'étendait le quartier des Blachernes avec ses innombrables églises de la Théotokos, des Saints-Marc et André, des Saints-Nicolas et Priscus, Callinice, Démétrius, de Sainte-Thècle[5], des Saints-Côme et Damien, cette dernière située au bord même de la Corne-d'Or[6].

En descendant la Corne-d'Or, on longeait d'abord le quartier du Pétrion. Il occupait la pente orientale de la cinquième colline dont les falaises touchent presque la mer. Ce rocher abrupt du Pétrion, qui ne se fût guère prêté aux exigences de la vie privée, avait, au contraire, attiré en foule, comme en Bithynie le mont Olympe, comme plus tard le mont Athos, les âmes désireuses de la solitude nécessaire à la vie monastique : une multitude de couvents et d'églises bâtis sur les flancs de cette colline en avaient fait comme une ville sainte dans la grande capitale[7].

Mais de ces pieuses fondations il ne subsiste plus aujourd'hui aucune trace, ni de Saint-Jean-Baptiste in Petrio, ni de Saint-Jean in Trullo, ni du Prophète-Élie, ni de Saint-Étienne des Romains, ni du fameux monastère d'Aétius près de la citerne de ce nom[8],

1. Mordtmann, *Topog. de Const. au moyen âge*, p. 29, 30, 32. — *Const. christ.*, IV, 80. — *Vita Euthymii*, V, 20.

2. Mordtmann, 29. « cette route (de Constantinople à Rhégion) très détériorée, presque impraticable à cause du sol marécageux, fut couverte par Justinien de dalles de pierre d'où son nom de Πλακωτή ».

3. Riant, *o. l.*, II, 228 : Antoine de Novgorod; « Reliquiæ SS. Guriæ, Samonæ et Abibæ sunt in eodem templo in Placoto. »

4. Mordtmann, 32, 34. — *Const. christ.*, IV, 129. — Bouvy, *Souvenirs chrétiens*, 58.

5. Mordtmann, 36, 37, 38. — Bouvy, *ibid.*, 62.

6. *Const. christ.*, IV, 127.

7. Mordtmann, 41, 74.

8. *Ibid.*, 76.

ni de celui de Mara situé dans le même voisinage[1]. C'est là, sans doute, que s'élevait aussi le monastère de Paulopetrion[2].

A l'est de la cinquième colline, s'étend une vaste plaine bornée au sud par la quatrième et la troisième collines. C'est là que se trouvaient les quartiers de Pulchérie, de Dexiocrate, d'Harmatius et les églises ou monastères de Saint-Théodore, de Sainte-Théodosie, de Saint-Isaie, de Saint-Laurent, de Saint-Jean-Baptiste « τοῦ Κυνηγοῦ » ou du Chasseur[3], des Lycaoniens près de Saint-Laurent[4].

Entre la troisième colline et la mer, au-delà du quartier de Carpianus, près de la porte du Néorion[5], entre les murs maritimes et le port, une large bande de terrain formait le quartier appelé « Coparia » ou encore « Honorati »[6]. C'est là que dut s'élever le monastère de Sainte-Marie « in Honoratis[7] ».

Aux environs de la porte Saint-Eugène, située en face du *Portus Prosforius*, l'un des ports les plus importants de la capitale, dans le quartier auquel les Génois donnèrent plus tard leur nom, s'élevèrent les monastères de l'archange Saint-Michel[8], de Bassien[9], de Mandilas, du patrice Théodose[10]. Près de la pointe du Sérail, autrefois appelée *pointe Saint-Démétrius*, non loin des églises de Saint-Nicolas et de Sainte-Barbe, était bâti le couvent de Saint-Démétrius[11], adossé à la pente septentrionale du rocher de l'Acropole; le couvent de Saint-Georges de Manganes se trouvait sur la pente méridionale du même rocher[12], en face de la Propontide. Là aussi s'élevait le théâtre du Cyné-

1. Mansi, VIII, 1011 : μονὴ Μαρᾶ πλησίον τῆς Ἀετίου κινστέρνης. — *Const. christ.*, I, 80; IV, 106.

2. *Const. christ.*, IV, 78.

3. Mordtmann, 40, 41, 42. — Paspatès, 381.

4. Mansi, VIII, 1055. — Riant, *o. l.*, II, 227. — Bouvy, *l. l.*, 70.

5. Cf. Codin, *De Signis*, édit. de Bonn, 52; édit. Migne, 519, avec les notes de Lambecius. Il y avait à Constantinople deux *Neoria*, l'un, arsenal pour les constructions navales, était situé dans la treizième région; l'autre, celui dont il est fait mention ici, était un port construit de main d'homme dans la sixième région.

6. Mordtmann, *ibid.*, 48. — *Const. christ.*, IV, 129.

7. Il y avait aussi sur la côte asiatique du Bosphore un endroit appelé « Honoratos ». Cf. Schlumberger, *Un Empereur byzant.*, 255.

8. *Const. christ.*, IV, 67.

9. *Ibid.*, 82.

10. Mordtmann, *ibid.*

11. *Const. christ.*, IV, 84.

12. Mordtmann, 50, 51.

gion. Au pied de cette colline, commence la vaste plaine qui s'étend jusqu'à l'enceinte du Grand Palais et au Tzycanistérion; dans cet intervalle se trouvaient les monastères de Saint-Lazare[1], de la Vierge Hodigitria[2] construit par l'impératrice Pulchérie et l'église « neuve » — ἡ νέα — de Saint-Michel Archange[3].

Au pied de l'Hippodrome, dans la vallée située entre la première et la seconde colline, dans le quartier d'Hormisdas, s'élève encore aujourd'hui l'église monastique des Saints-Serge et Bacchus, à laquelle était contiguë celle des Saints-Apôtres Pierre et Paul[4] : toutes deux étaient dans le voisinage du Grand Palais. Un peu plus loin, aux environs du port Sophien et des églises de Sainte-Anastasie, des Macchabées, de Sainte-Anne, de Saint-Georges, de Saint-Thomas, s'élevait le monastère de Saint-Julien qui fut brûlé par Constantin Copronyme avec les moines qu'il renfermait. La violence de l'incendie avait été si grande que de la toiture qui était en plomb, un ruisseau de métal fondu coula jusqu'au port de Sophie[5].

Au delà du port et dans le quartier de Cæsarius, se trouvait, peut-être à l'emplacement actuel de l'église patriarcale Arménienne, l'église double de Saint-Acace et de Saint-Métrophane premier patriarche de Constantinople[6], fondée par Constantin le Grand.

Un peu plus loin, dans le quartier de Narsès, était le monastère des Cathares, celui du Myréléon[7] et les églises de Saint-Agathonice, des Saints-Probus et Andronicus, de Sainte-Barbe[8], de Saint-Théodore « εἰς τὰ Κλαυδίου »[9].

De l'autre côté du port Éleuthérien était situé le monastère de Dius[10], appuyé au mur même de Constantin.

Dans le quartier de Psamathia, entre le mur Constantinien et les murailles élevées par Théodose, le monastère de Saint-Geor-

1. *Const. christ.*, IV, 88.
2. *Ibid.*, 59.
3. *Const. christ.*, IV, 65. — Mordtmann, 52.
4. *Const. christ.*, IV, 93. — Mordtmann, 55. — Cf. Riant, *o. l.*, II, 229. — *Vita Euthymii*, IV, 14. — Bouvy, *o. l.*, 21-24.
5. *Const. christ.*, IV, 87. — Mordtmann, 56, 57. — Cf. Bouvy, 17.
6. Riant, *ibid.*, 228. — *Const. christ.*, IV, 86. — Bouvy, 18.
7. *Const. christ.*, IV, 111. — Mordtmann, 58.
8. Mordtmann, *ibid.*
9. Mordtmann, 59. — *Const. christ.*, IV, 96.
10. Mordtmann, 67.

ges aux Cyprès, celui de Gastria [1] et celui de Saint-Diomède [2] n'ont laissé aucune trace de leur existence; on sait seulement que ce dernier se trouvait dans le voisinage du château des Sept-Tours [3]. C'est dans ce quartier que se trouvait aussi le monastère de Psamathia, bâti par le patriarche Euthyme en l'honneur des saints thaumaturges Anargyres : il était situé au bord de la mer, à une petite distance du monastère de la Mère de Dieu de la Source, du monastère d'Abramius, et de celui de Théodore, le « grand martyr » [4]. Il était tout proche du plus considérable et du plus célèbre de cette région, celui de Saint-Jean-Baptiste du Stoudion, celui-là même qui a subsisté, du moins en partie, jusqu'à ce jour, et dont l'église est devenue la mosquée d'Imrakhor-Djami [5].

Il resterait à fixer l'emplacement des couvents de l'intérieur de la ville. Le Dr Mordtmann a tenté de le faire d'après les indications contenues soit dans le Livre des Cérémonies de Constantin Porphyrogénète, soit dans l'auteur anonyme des *Patria*, ainsi que dans l'itinéraire d'Antoine, archevêque de Novgorod, et les données contenues dans les textes des chroniqueurs [6].

« La rue la plus importante de la ville, dit-il, la « μέση », relie les grandes places publiques entre elles; elle suit la crête des sept collines, depuis le Grand Palais et Sainte-Sophie jusqu'aux grandes portes du mur Occidental. En suivant cette grande artère, on aura occasion de rencontrer tous les édifices et églises qui n'auront pas été mentionnées précédemment [7]. »

Entre Sainte-Sophie et Sainte-Irène, une chapelle marque encore l'emplacement du xenodochion et monastère de Sampson [8]. Le couvent de Saint-Tryphon, bâti par Justinien, était probablement non loin de là, dans la rue qui, de Sainte-Sophie, descendait vers la Corne-d'Or [9]. Celui de Sainte-Euphémie de l'Hippo-

1. *Const. christ.*, IV, 109.
2. *Ibid.*, 84.
3. Mordtmann, *ibid.* — Bouvy, *ibid.*, 36-39.
4. *Vita Euthymii*, IV, 21; V, 4, 22. 20. — *Const. christ.*, IV, 108.
5. Mordtmann, *ibid.*, 77.
6. *Ibid.*, 64. — Bouvy, *ibid.*, 39-44.
7. Mordtmann, 60.
8. *Ibid.*, 60. — *Const. christ.*, IV, 114.
9. Mordtmann, 66. — *Const. christ.*, IV, 97.

drome était situé à l'extrémité sud-ouest de l'Hippodrome, près des palais de Lausus et d'Antioche [1].

En allant de l'Hippodrome au forum de Constantin, on rencontrait, du côté de la grande Basilique et de l'Octogone, Saint-Théodore de Sphorace [2], situé dans le quartier des Argentiers; puis du côté opposé, l'église et le monastère des Quarante-Martyrs, près de la citerne de Philoxène [3].

Sur le forum de Constantin était une église dédiée à saint Constantin, peut-être celle que fit bâtir Basile le Macédonien, au delà de cette place, dans les environs de l'Αὐλὴ λιθόστρωτος se trouvait le couvent de la Mère de Dieu « in Lithostroto ». Plus loin encore, en remontant toujours la rue centrale, on rencontre aux environs du forum Tauri, place du Séraskiérat actuel, les églises de Saint-Marc et de Saint-Procope. De là, la rue centrale se partage en deux branches, dont la première conduit à l'église des Saints-Apôtres et l'autre vers le Xérolophos [4]. Entre le « μεσόμφαλος », milieu de la ville, où venaient aboutir les principales artères de la capitale, et l'église des Saints-Apôtres, s'étendait le quartier d'Olybrius où sans doute il faut placer le monastère de ce nom : c'est aussi dans la même région que se trouvaient le monastère de Saint-Pierre près des Saints-Apôtres, et celui de Saint-Anastase près de l'aqueduc de Constantin. Celui de Lips, debout encore aujourd'hui, est situé sur les bords du Lycus [5].

Enfin vers l'extrémité de la « μέση », à côté de la porte de Charisius, s'élevaient, à gauche, le monastère de Saint-Georges le Sycéote [6], près duquel se trouvaient les couvents de Maronius [7] et des Romains [8]; à droite, le fameux monastère de Chora [9].

1. Mordtmann, 69.

2. Mordtmann, 70. Au nom de Saint-Théodore de Sphorace est ajouté parfois le nom de « φανερωτής », le révélateur, parce que tous ceux qui avaient perdu quelque objet avaient recours, pour le retrouver, à l'intercession de ce saint. — Cf. Paspatès, 316.

3. Mordtmann, *ibid.*, 69. — Riant, *ibid.*, 228. La citerne de Philoxène existe encore aujourd'hui. Voir Salzenberg, 38. — Bouvy, *ibid.*, 16.

4. Mordtmann, *ibid.*, 70.

5. *Ibid.*, 71. — Cf. Paspatès, 325. — *Const. christ.*, IV, 62.

6. Mordtmann, 18, 21, 28.

7. Mansi, VIII, 907.

8. *Ibid.*, 1014. « Μονὴ τῶν Ῥωμαίων πλησίον τοῦ ἁγίου Γεωργίου σύκων ».

9. *Const. christ.*, IV, 126. — Cf. Codin, *de Ædif.*, édit. de Bonn, 121. — Bouvy, 60.

La seconde branche de la rue centrale, après avoir quitté le Philadelphion, traverse le forum Amastrianum, puis le forum du Bœuf, situé au pied de la septième colline ou Xérolophos. Cette colline, que la vallée du Lycus sépare du reste de la ville, comprend les quartiers d'Héléniana, du Deutéron et de Psamathia [1]. Au pied du Xérolophos était située l'église de Saint-Romain « in Aurelianis », près de la voie qui, se détachant de la « μέση » un peu au delà de la place du Bœuf, aboutit à la porte Saint-Romain [2]. En face et au Nord de cette église se trouvait le célèbre couvent des Dalmates, l'un des plus anciens de Byzance [3]. Les églises des Saints Thyrse, Anthime [4], Callinice, Lucius, le couvent des Saints-Carpus et Babylas, et un très grand nombre d'autres, d'après le témoignage d'Antoine de Novgorod, s'élevaient aux environs [5].

Nous avons déjà cité plus haut ceux de ces monastères qui se trouvaient sur le versant méridional de la colline, en face de la Propontide. Si l'on connaît l'emplacement d'un certain nombre, il est hors de doute que beaucoup d'autres, dont la position exacte reste inconnue, avaient été bâtis dans cette douzième région : « La plupart des couvents, dit M. Mordtmann, sont situés sur la septième colline Xérolophos [6] », qui était ainsi, à la pointe occidentale de la grande ville, comme le rocher de Pétrion à l'autre extrémité, une oasis sainte dans la plus mondaine des capitales.

A l'ouest de l'ancienne Porte dorée, près du carrefour de Saint-Onésime, se trouvaient le monastère de Saint-Philippe [7] et l'église de Saint-Luc [8] avec son cimetière public, peut-être aussi le couvent de Calojohannis, où Antoine de Novgorod vit les reliques de saint Blaise [9]. Au nord de ce *Triodos* de Saint-Onésime, la mosquée actuelle Alti-Mermer marque l'emplacement du couvent de Saint-Mocius, construit près de la citerne du même nom [10].

1. Mordtmann, 76.
2. *Const. christ.*, IV, 93.
3. Mordtmann, 77. — *Const. christ.*, IV, 107, 108.
4. Cf. *Const. christ.*, IV, 125.
5. Riant, II, 226. « In regione vicina quæ vocatur Triacontaphyllon permulta exstant monasteria cum reliquiis, inter quas pars Chlamidis Heliæ ».
6. Mordtmann, 63.
7. *Const. christ.*, IV, 79. — Muralt, *Essai de chronol. byz.*, p. 79.
8. *Const. christ.*, IV, 77.
9. Mordtmann, 78. — Riant, *ibid.*
10. Mordtmann, *ibid.* — *Const. christ.*, IV, 89; I, 80. — Mansi, IV, 1427.

Dans toute la partie de l'Exokionion appelé le Deutéron, et située entre les portes de Sélymbria et de Mélandésie, il n'existe aucune trace certaine des nombreux monastères que la piété des Byzantins y avait élevés[1]. Peut-être cependant, faut-il assigner à ce quartier l'église et le monastère de Bassien construits par l'empereur Marcien, le couvent de Zoé[2], de Saint-Daniel, des Saints-Florus et Laurus[3], de Saint-André près de la porte Saturnine[4]. Près de la porte de Saint-Romain, à l'extrémité nord-ouest du Deutéron, se trouvait le quartier d'Élébichos; c'est là sans doute qu'il faut placer le couvent de Sainte-Hermione « ἐν τοῖς Ἐλεβίχου », dont il est fait mention dans les actes du synode de Constantinople en 536[5], où se trouve encore cité un autre monastère situé probablement aux environs : celui de Jonas « près du Deutéron[6]. » Il semble aussi que le couvent de Saint-Rabulas doive être placé dans cette même région[7].

Entre Byzance et le Pont-Euxin, sur la rive européenne du Bosphore, il s'était établi une longue suite de monastères, dont la côte était toute parsemée et qu'on appelait les monastères du détroit « ἐν τῷ στενῷ[8] ». C'est là que Constantin le Grand avait bâti ceux de Saint-Michel de l'Anaple et du Sosthenion[9]. Le premier, dit Sozomène, est situé à droite quand on arrive du Pont à Constantinople; la distance, par mer, est d'environ trente-cinq stades; par terre, elle est de plus de soixante-dix, car le chemin contourne le golfe. C'est près de là que s'élevaient la colonne du saint stylite Daniel, qui joua un rôle si important dans les affaires religieuses de Byzance, et le monastère où vécurent ses disciples[10]. C'est là, probablement, qu'il faut chercher aussi l'emplacement du couvent de Satyre, dont saint Ignace fut higoumène avant de monter sur le siège patriarcal de Byzance, et qui semble n'avoir fait qu'un avec le monastère plus récent de Saint-Michel

1. Mordtmann, 79.
2. *Const. christ.*, I, 80.
3. *Const. christ.*, IV, 109.
4. Mordtmann, *ib.*, 79. — Cf. Mansi, VIII, 909.
5. Mordtmann, *ibid.* — Mansi, VIII, 1012.
6. Mordtmann, *ibid.* — Mansi, VIII, 908.
7. Mordtmann, *ibid.*
8. *Const. christ.*, IV, 116.
9. *Ibid.*, 130. — Cf. Sozomène, II, 3; édit. Migne, 940.
10. *Const. christ.*, IV, 108. — Bouvy, *o. l.*, 91.

« ἐν στενῷ[1] ». Celui du patriarche Taraise se trouvait dans cet endroit, avec celui d'Agathos, fondé par un autre patriarche, saint Nicéphore, qui y fut relégué par Léon l'Arménien, non loin de celui de Phocas construit par Basile le Macédonien[2]. Il y avait encore, toujours sur la rive européenne du détroit, les églises et monastères de Saint-Georges, de Sainte-Euphémie, de Saint-Théodore Tiron[3]. Sur la rive asiatique, en face du Sosthenion, se trouvait l'« Irénaion » ou grand monastère des Acémètes[4].

En remontant le golfe dans la direction de la Corne-d'Or, on rencontrait celui de Clidius où Théodora aurait fait enfermer saint Jean Chrysostome[5]. Plus haut, dans le faubourg des Fontaines, on connaît l'emplacement du couvent de Saint-Conon, dont les moines prirent une part active à la sédition qui troubla la cinquième année du règne de Justinien. Faisant cause commune avec les factieux, ils aidèrent la populace à soustraire aux vengeances impériales deux condamnés à mort qui avaient pu s'échapper, et qu'ils descendirent eux-mêmes dans une barque, pour les conduire, sur la rive opposée de la Corne-d'Or, au monastère de Saint-Laurent dont l'église était un asile inviolable[6].

Quant aux autres couvents, il est impossible actuellement d'en déterminer la position, la topographie de la plupart des anciens quartiers de Byzance étant demeurée fort obscure jusqu'à ce jour. Mais il n'était pas de région qui n'eût ses monastères; et dans toute l'étendue de la capitale il n'était presque pas une rue d'où ne s'élevât, de quelque austère bâtiment, le simple

1. *Const. christ.*, 132. — Dans la *Vita Ignatii*, par Nicétas, Migne, *P. G.*, CV, 516, il est dit que les Scythes firent une incursion du Pont-Euxin jusqu'à *Sténos* et pillèrent toute la contrée et ses monastères, en particulier *les monastères* du patriarche Ignace, et égorgèrent vingt-cinq de ses moines.

2. *Ibid.*, 132. — Bouvy, *o. l.*, 93.

3. Bouvy, 92, 98.

4. *Ibid.*, 95. Saint Alexandre, instituteur des Acémètes, fonda son premier monastère sur les bords de l'Euphrate. Vers 420, il vint à Constantinople et y bâtit le monastère de Saint-Ménas. La persécution le força à fuir la ville, et il alla construire un nouveau monastère, celui de Gomon, à l'entrée de la mer Noire. Il y mourut vers 440. L'abbé Jean lui succéda et fonda, en face d'Isténia, le grand monastère des Acémètes. Il fut aidé dans cette entreprise par saint Marcel, son bras droit et son conseiller, qui devait lui succéder dans la charge d'abbé.

5. *Const. christ.*, IV, 127. — Théophane, 184, 8. — Lebeau, VII, 186. — Mordtmann, *ibid.*, 43.

6. *Ibid.*, 127.

toit de bois, ou, plus souvent, le dôme mystérieux d'une église monastique.

Le panorama de Constantinople est, encore aujourd'hui, l'un des plus merveilleux qu'on puisse rêver. « En plein ciel pur, pointent des minarets aussi aigus que des lances, montent des dômes et des dômes, de grands dômes ronds, d'un blanc gris, d'un blanc mort, qui s'étagent les uns sur les autres, comme des pyramides de cloches de pierre : les immobiles mosquées, depuis des siècles couronnant Stamboul de leurs mêmes coupoles géantes, lui donnant cette silhouette unique plus grandiose que celle d'aucune ville de la terre. Si l'on arrive des lointains de Marmara ou des lointains d'Asie, on les voit émerger les premières hors des brumes changeantes de l'horizon ; au-dessus de tout ce qui s'agite de moderne et de mesquin sur les quais et sur la mer, elles font planer le frisson des vieux souvenirs[1]. »

Tel est Stamboul avec ses innombrables mosquées : telle fut avec l'incomparable parure de ses 217 églises, de ses 175 monastères[2], la capitale des empereurs byzantins. Des hauteurs du Pétrion ou du Xérolophos, des collines de l'Hebdomon ou du Séraskériat, ou de partout, on apercevait ces églises, ces monastères arrondissant, au-dessus du reste des habitations, leurs grands dômes de pierre, de bois, de marbre ou d'or, et rappelant à la cité « gardée de Dieu », qu'à leur ombre protectrice prient, souffrent et meurent des hommes, élite de la société chrétienne, qui ont préféré aux faciles plaisirs de la volupteuse capitale, les joies austères de la vertu et les rudes labeurs de la vie monastique.

1. *Les Capitales du monde,* Pierre Loti : Constantinople.
2. Paspatès, 296.

LIVRE II

LES MOINES ET LA VIE RELIGIEUSE

CHAPITRE I

L'HIGOUMÈNE

A la tête de chacun des monastères se trouvait un supérieur. Les lois de Justinien l'appellent abbé[1], higoumène[2], quelquefois archimandrite[3] ; les Grecs lui donnaient, soit le nom d'archimandrite, chef de la « μάνδρα » ou bergerie spirituelle, soit, le plus souvent, le nom d'higoumène — ἡγούμενος — celui qui commande[4]. Il ne semble pas cependant que ces deux titres aient été employés indifféremment. « L'archimandrite qu'on confond souvent avec l'higoumène, dit M. Schlumberger[5], lui était supérieur ; d'ordinaire il commandait à plusieurs couvents importants, tandis que l'higoumène devait se contenter d'un seul et n'était, en conséquence, que le lieutenant de l'archimandrite. Parfois cependant, dans le langage ordinaire, pour désigner le supérieur d'un monastère, on disait indifféremment archimandrite ou higoumène. »

Les actes officiels eux-mêmes, du moins à l'origine, ne semblent pas avoir fait de différence entre l'archimandrite et l'higoumène[6]. Aux conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, comme dans la

1. *Novel.*, CXXIII, 34 : τὸν ἀββᾶν ἢ τὸν ἀρχιμανδρίτην.
2. *Ibid.*, 5 : δεῖ δὲ ἕκαστον μοναστήριον ὑπὸ ἡγούμενον τελοῦν ἔχειν.
3. *Novel.*, V, 7 : καὶ οἵ γε ἀρχιμανδρῖται καλούμενοι.
4. Cfr. Du Cange, *Gloss. græcit.*, s. v. μάνδρα ; *Gloss. lat.*, s. v. Abbas, Hegumenus.
5. *Sigillographie byzant.*, p. 376.
6. Hélyot, *Hist. des ordres monast.*, I, 64.

supplique adressée en 518 au pape Hormisdas par les moines de Constantinople, et lue en 536 dans la cinquième Action du synode tenu sous la présidence du patriarche Ménas, tous les supérieurs de monastère prennent le nom d'archimandrite[1]. Au contraire dans les diverses pièces du synode de 536 : libellus à Agapit[2], à Justinien[3], à Ménas[4], presque tous les abbés font suivre leur nom du titre d'higoumène[5]. Parfois le même personnage signe higoumène, et parfois archimandrite[6]. Mais le procès-verbal de chacune des cinq sessions réserve à Marianus, abbé de Dalmatius et exarque de tous les monastères de la ville impériale, le titre d'higoumène; les autres abbés, soit tous ensemble, soit nommément, sont appelés archimandrites[7].

Ainsi, d'après les indications fournies par ces Actes de 518 et de 536, il ne paraît pas possible d'établir, du moins avant le milieu du sixième siècle, entre l'higoumène et l'archimandrite une différence aussi caractérisée que celle dont parle M. Schlumberger. Jusqu'à cette époque les deux appellations n'ont rien d'exclusif et sont tour à tour employées pour désigner la plus haute dignité monastique de Constantinople : l'exarque, et la première autorité des monastères : l'abbé; mais l'appellation d'higoumène est d'un usage déjà beaucoup plus fréquent : son

1. Mansi, VIII, 1053. — Cf. Héfélé, *Hist. des Conc.*, III, 377. Cinquante-quatre *archimandrites* souscrivirent à ce libellus.

2. Mansi, *ibid.*, 905 sqq. Pour les conciles du V^e^ siècle, voir livre III, ch. 3.

3. *Ibid.*, 985 sqq.

4. *Ibid.*, 1008 sqq.

5. Neuf seulement dans la première de ces pièces ont signé : archimandrite. Ce sont : Marianus, du monastère de Dalmatius; Théodore, de Maronius in Sycis; Jacques, d'Abibi; Zozime, de Maximin; Elpidius, de Basien; Polychronius, des Crétois; Grégoire, de Cyrus; Syriaque, de Syricus. Dans le libellus à Justinien, il y a onze signatures d'archimandrites : Marianus, de Dalmatius; Agapit, de Dius; Agapius, de Thalassius; Alexandre, d'Abramius; Polychronius de Saint-Michel in Æthrio; Anastase, des Romains in Petrio; Polychronius, des Crétois; Rhodon, de Théodore; Zoticus, de Saint-André près la porte Saturnine; Martyrius, de Saint-J.-B. de Valens; Jean, de Saint-Anastase près l'Aqueduc. Dans la supplique à Ménas, on n'en trouve plus que huit : Marianus, de Dalmatius; Agapit, de Dius; Agapius, de Thalassius; Alexandre, d'Abramius; Théodore, de Job; Polychronius de Saint-Michel in Æthrio; Polychronius, des Crétois; Jean, de Saint-Anastase près l'Aqueduc.

6. Par exemple : Agapit, Dius, etc...

7. Hélyot, *o. l.*, 64 : « Quant aux archimandrites et hégumènes, c'était autrefois la même chose; ces noms étaient donnés indifféremment aux supérieurs de chaque monastère. »

emploi deviendra bientôt général, et restera l'appellation ordinaire pour la période qu'embrasse cette histoire. C'est ainsi qu'au deuxième concile œcuménique de Nicée, en 787, le mot « ἡγούμενος » est le seul employé dans les canons[1], et tous les abbés de Constantinople présents au concile y ont signé du titre d'higoumène[2]. L'abbé du célèbre monastère de Saint-Sabas à Jérusalem, celui du grand couvent des Acémètes, celui des Abramites et de Saint-Dius ne prennent que ce nom. Saint Théodore, abbé d'un des couvents les plus importants de la ville impériale, n'a jamais d'autre titre : il ne signe pas autrement[3]. Le premier de ses successeurs, Naucrace, dans sa lettre encyclique sur la mort de Théodore[4], les biographes du saint[5], ne l'appellent jamais qu'higoumène ou cathigoumène; après lui, les abbés du Stoudion, au moins jusqu'à la fin du onzième siècle, ne connaissent pas d'autre titre[6]. C'est du reste ce que confirment les sceaux byzantins récemment publiés[7] : un seul excepté parmi les sceaux de supérieurs de monastères, tous portent la mention : higoumène ou cathigoumène. Et le rituel grec[8], à l'installation des abbés, n'emploie que les expressions higoumène ou cathigoumène, jamais archimandrite.

Mais qu'était-ce donc, à Constantinople, que l'archimandrite?

Nous croyons avoir suffisamment indiqué que ce titre, d'abord synonyme d'higoumène, n'avait pas été, comme on le dit quelquefois, réservé aux grands monastères. Faut-il penser, avec Goar[9], qu'il était porté seulement par les supérieurs des monastères patriarcaux? Cela est peut-être vrai pour une époque de

1. Hefele, IV, 375 sqq. Canons 12, 14, 18, 19.

2. Le nom du monastère des Dalmates ne se trouve pas dans la liste des souscriptions. Il aurait été intéressant de voir quel titre était alors donné à son abbé, qualifié tour à tour, en 536, du titre d'archimandrite, ou d'higoumène.

3. Migne, *P. G.*, XCIX, 1151. Par exemple, sa lettre au pape Pascal : δεσπότῃ ἀποστολικῷ πάπᾳ Ἰωάννης, Θεοδόσιος, Ἀθανάσιος, Ἰωάννης, Θεόδωρος ἐλάχιστοι πρεσβύτεροι καὶ ἡγούμενοι τῶν Καθαρᾶ, τῶν Ἱκριδίου, τῶν Παυλοπετρίου, τῆς Εὐκερίας, τῶν Στουδίου.

4. *Ibid.*, 1825, sqq.

5. *Ibid.*, 113, sqq; 233, sqq.

6. Miklosich et Müller, *Acta et dipl. monast.*, II, 317. — Cf. Muralt, *Essai de chronol. byzant.*, 598. — Ma thèse latine, p. 61.

7. Schlumberger, *Sigill. byz.*, 376, 396. *Mél. d'Arch. byz.*, 152, 199 sqq.

8. Goar, *Euchologium Græcorum*, 490, 491.

9. Du Cange, *Glossar. græc.*, s. v. μάνδρα.

beaucoup postérieure[1]; mais on ne saurait l'admettre avant le dixième siècle sans accorder en même temps, ce qui est inacceptable, qu'un même monastère ait pu, tour à tour, parfois dans un très court délai, prendre, quitter, reprendre le nom et la marque de son origine.

Il faut reconnaître cependant que déjà au concile de 787 la distinction apparaît entre l'higoumène et l'archimandrite. Nous avons dit que tous les supérieurs des monastères de Constantinople avaient signé higoumène. Mais deux d'entre eux prennent à la fois les deux titres; c'est Sabbas, le premier de cette longue liste de dignitaires, archimandrite et higoumène du Stoudion, et Platon, higoumène et archimandrite du Saccoudion[2]. Parmi les moines étrangers à la capitale, seulement cinq supérieurs de monastères, d'ailleurs peu connus, sont aussi à la fois archimandrites et higoumènes. Ces deux expressions apparaissent donc, dès cette époque, comme désignant deux dignités différentes. Nous savons en effet que plus tard l'archimandritat devint supérieur à l'higouménat[3], et dans son livre des *Offices* de la cour, Codin écrit cette phrase : « les archimandrites et protosyncelles, mais aussi les cathigoumènes des monastères[4] », qui établit clairement une distinction entre l'archimandrite et l'higoumène[5]. Ailleurs[6], décrivant une cérémonie officielle, il montre les archimandrites venant, à leur tour, mais avant les higoumènes, recevoir de l'empereur le baiser de paix. Il semble donc que le titre d'archimandrite ait été, dans la suite des temps, réservé d'abord aux higoumènes que le patriarche voulait spécialement honorer[7]. Ce devait être, ordinairement,

1. Hélyot, *o. l.*, p. 65 : « Présentement les chefs des monastères patriarcaux sont appelés grands archimandrites et non plus exarques. »

2. Mansi, XIII, 152.

3. Du Cange, *Gloss. græc.*, s. v. μάνδρα.

4. Édit. Migne, p. 120. — Voir *ibid.*, p. 419, note de Goar.

5. A une époque postérieure, un diplôme de 1381 concède au cathigoumène du monastère du Précurseur in Petra les dignités d'archimandrite et de protosyncelle : Miklosich et Müller, *Acta patriarch. Const.*, II. 21 : « καθίστα καθηγούμενον ἀρχιμανδρίτην καὶ πρωτοσύγκελλον ». On sait que la dignité de syncelle et de protosyncelle du patriarche ressemblait fort au titre de prélats domestiques de N. S. P. le Pape. Cf. Goar, *in* Codinum, *l. l.*, p. 420.

6. Édit. Migne, *ibid.*, 93.

7. Le diplôme de 1381, déjà cité, indique clairement que c'est le patriarche qui confère cette dignité : « καθίστα ἡ μετριότης ἡμῶν ἀρχιμανδρίτην ».

comme la dignité de protosyncelle, un titre purement honorifique, donnant le droit de préséance dans les cérémonies publiques, processions, synodes, à tous ceux qui en étaient revêtus[1]; un titre, semble-t-il, absolument personnel : en 787, les deux higoumènes revêtus de la dignité d'archimandrite, Sabbas, abbé de Stoudion, monastère alors sans importance, et Platon, abbé de Saccoudion, le durent sans doute à leurs vertus éminentes, à l'influence de leurs exemples sur la population monastique de Constantinople, peut-être aussi au rôle considérable qu'ils remplirent au milieu des luttes religieuses qui précédèrent le deuxième concile œcuménique de Nicée.

Ainsi, à Constantinople, l'archimandritat aurait été, à l'origine, croyons-nous, une dignité purement honorifique et extérieure, attachée à la personne de l'higoumène et non à son monastère lui-même[2]. Dans la suite, cette qualification aurait perdu de sa rigueur primitive; et, au milieu d'une société où les titres honorifiques les plus pompeux se donnaient à profusion et se multipliaient sans cesse, le langage populaire, expression de la société, finit par attribuer à tous les supérieurs de monastères un titre que la langue officielle avait d'abord réservé à quelques-uns[3].

Ainsi, deux fois, dans le cours des siècles, les titres d'archimandrite et higoumène se trouvent désigner les supérieurs des monastères : dans la première partie du sixième siècle, nous l'avons vu, il est impossible d'établir une différence dans l'emploi de ces deux termes; à une époque de beaucoup postérieure, et aujourd'hui encore, la qualité d'archimandrite est donnée, au moins par politesse et par respect, à la plupart des supérieurs.

1. On lit encore dans ce diplôme que « ἐν ταῖς ἱεραῖς τε καὶ συνοδικαῖς συνελεύσεσι » le premier rang était dû à l'archimandrite du Stoudion, le second à celui du monastère de Manganes, le troisième à celui de Saint-Jean-Baptiste in Petra.

2. Il deviendrait facile, dans cette opinion, d'expliquer comment le Droit Gréco-Romain et Habert cités par Du Cange (*ibid.*, μάνδρα) ont pu dire que l'archimandrite était supérieur à l'exarque des monastères. Car il a très bien pu arriver que l'exarque des monastères ait été un simple higoumène, n'ayant pas rang d'archimandrite.

3. C'est sans doute a la même époque que fut créé un nouveau titre, celui de « grand archimandrite » dont les attributions ne sont pas bien connues. Peut-être, à cette dignité nouvelle les lois attachèrent-elles les privilèges d'honneur que possédait l'archimandrite avant que ce nom fût donné par l'usage à tous les higoumènes. — Cf. Du Cange, *l. l.* — Hélyot, *ibid.*, 65.

Entre ces deux périodes de temps, les abbés des monastères sont habituellement désignés sous le titre d'higoumène. C'est celui que nous emploierons dans cette Histoire, où le nom d'archimandrite indiquera toujours, comme au concile de 787, un higoumène jouissant, entre les autres, de ces privilèges honorifiques dont nous avons parlé plus haut.

Les higoumènes des monastères de Constantinople possédaient une autorité très grande qu'ils devaient soit à leur mode de nomination, soit à l'étendue de leurs pouvoirs et de leurs obligations. Saint Basile et, après lui, saint Théodore le Studite et les autres fondateurs de monastères, exposent longuement les qualités que l'on doit exiger de l'higoumène. Justinien les résume en quelques traits[1]. Nous ordonnons, dit-il, que dans chaque monastère, l'abbé soit nommé, non d'après le rang qu'il occupe parmi les moines, mais d'après les actions de sa vie. Avant de procéder à l'élection, les moines doivent jurer sur les saints Évangiles que leur choix ne sera dirigé ni par l'amitié ni par quelque autre faveur, mais qu'ils choisiront celui d'entre eux qui, par l'orthodoxie de sa foi, l'honnêteté de sa vie, la sagesse de son administration, leur paraîtra le plus capable de garder la science, la discipline parmi les moines, et aussi la situation du monastère[2].

Il devait être élu par l'assemblée de la communauté, à la majorité des suffrages[3]. S'il y avait partage égal des voix sur deux candidats également recommandables, il appartenait soit au patriarche[4], soit au sort de décider entre les deux[5]. L'ancienneté dans le monastère, les charges qu'on y avait remplies ne peuvent pas être un titre à cette dignité, elles seront tout au plus une simple indication[6] : c'est le premier par la vertu et le mérite qui doit être choisi. Il ne semble pas que l'absence de lettres ait toujours été un obstacle à l'higouménat : au concile de 536, Étienne, abbé du monastère de Constant, fait souscrire

1. *Novel.*, CXXIII, 34.

2. Cf. Thomassin, *o. l.*, 1450. — *Cod. Justin.*, lib. I, tit. III, lex 46. Voir dans Théod. Stud., *ibid.*, 1818, Conseils sur le mode d'élection.

3. *Cod. Justin.*, *ibid.* — Cf. Theod. Stud., *Testamentum*, *l. cit.*, 1817 « ἐκ κοινοῦ ψήφου ».

4. *Novel.*, V, 9.

5. *Acta et diplom.*, II, 310.

6. *Cod. Justin.*, *ibid.* — *Novel.*, V, *ibid.*

en son nom le diacre Jacques, tandis que lui-même signe d'une croix[1]; de même Zoticus, prêtre et higoumène du monastère de Saint-André près de la porte Saturnine, signe également d'une simple croix[2]. Un autre, Sabbatius, prêtre et higoumène d'un monastère de Chalcédoine, souscrit par la main de son diacre Jean : « parce que, dit-il, je ne sais pas écrire[3] ».

Le même fait avait dû, sans doute, se rencontrer encore quelquefois dans la suite, car un canon du patriarche Nicolas le Grammairien (1084-1111) recommanda de ne pas choisir d'higoumène illettré, qui ne serait pas capable, ne connaissant pas exactement les saints canons, de bien diriger en confession les prêtres et les moines de son monastère[4].

L'élection devait être approuvée par le patriarche[5] qui seul pouvait donner l'institution canonique[6]; puis le nouvel élu était présenté à l'empereur et recevait de lui le bâton pastoral[7]. Ensuite avait lieu la cérémonie d'installation présidée par le patriarche lui-même, qui ordinairement se transportait au monastère, mais parfois faisait venir au palais patriarcal l'élu et ses électeurs. Voici comment l'*Euchologe grec* décrit cette imposante cérémonie[8].

En arrivant au monastère, le patriarche (qui a revêtu les ornements pontificaux s'il veut célébrer la liturgie) dit la formule de bénédiction et le Trisagion. Puis on récite le tropaire ou antienne du saint auquel est dédié le monastère, et les moines-prêtres présentent le nouvel élu en ces termes : « Le très révérend hiéromonaque, N. élu, et confirmé, est présenté pour recevoir les saintes prières comme higoumène et pasteur de ce vénérable monastère. » Après la seconde présentation, le pa-

1. Mansi, VIII, 907 « προτάξας τῇ ἰδίᾳ μου χειρὶ τὸν τίμιον σταυρόν ».
2. *Ibid.*, 909.
3. *Ibid.*, 1013 : « διὰ τὸ ἐμὲ γράμματα μὴ εἰδέναι ».
4. Pitra, *Spic. Solesm.*, IV, 473, can. 23.
5. *Cod. Just.*, *ibid.* — *Novel.*, CXXIII, 34.
6. La formule de l'institution est donnée par Habert, Ἀρχιερατικόν, p. 570. Elle est la même pour les exarques, les archimandrites, les higoumènes : « Notre médiocrité par la grâce de Dieu et le don de l'Esprit-Saint impose au très religieux serviteur de Dieu, N. l'office d'archimandrite, d'exarque, ou d'higoumène. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». On ajoute quelques courtes prières, puis le patriarche donne la bénédiction.
7. Codin, *De Officiis*, édit. Migne, p. 120.
8. Goar, *Euch. græc.*, 490, 491.

triarche s'écrie : « Que la grâce du Saint-Esprit soit avec toi pour t'éclairer, te fortifier, te suggérer l'intelligence tous les jours de ta vie. » Et le prêtre dit à haute voix : « Prêtons attention ». Alors le patriarche tient la main étendue et dit une oraison sur l'higoumène; après quoi, tous récitent une courte formule de prières pour la paix, pour le patriarche, pour l'higoumène, pour ses moines et son monastère; et, de nouveau, le patriarche lit une oraison sur l'élu. « Inclinez, Seigneur, votre oreille, exaucez notre prière, et reconnaissez votre serviteur N. pour cathigoumène de ce vénérable monastère, pour fidèle et prudent économe de ce troupeau spirituel à lui confié par votre grâce, afin qu'il accomplisse en toutes choses votre volonté et soit digne de votre royaume éternel. »

Ensuite le patriarche fait asseoir l'higoumène sur un siège au milieu de l'église, lui enlève son pallium et lui en remet un nouveau en disant : « Le serviteur de Dieu, le hiéromonaque N. est installé sur ce siège comme higoumène et pasteur du vénérable monastère de N. » Et tous les moines élèvent sur ce siège l'higoumène en disant trois fois : ἄξιος, ἄξιος, ἄξιος, « il est digne ». Puis, le patriarche, et à sa suite tous les moines lui donnent le baiser de paix. Enfin, le Pontife lui remet le bâton pastoral : « Reçois, dit-il, ce bâton pastoral à l'aide duquel puisses-tu gouverner ton troupeau, dont tu rendras compte à Dieu au jour du jugement. » On souhaite ensuite longues années au patriarche et à l'higoumène, et la liturgie commence[1].

Après l'installation, le nouveau supérieur ne s'appartient plus à lui-même, il est la règle vivante et personnifiée, il doit obéir en toutes choses à l'« ἔνταλμα »; il doit être le serviteur de tous. Comme un bon médecin, qu'il ne s'irrite pas contre les malades, mais contre la maladie; doux et indulgent pour les coupables, qu'il ne s'élève que contre le péché, et applique les remèdes avec clémence et modération. Au lieu de gronder durement, qu'il sache doucement avertir, instruire, et trouver le remède propre à chaque maladie; qu'il combatte la vaine gloire par des pratiques d'humilité, les discours oiseux par le silence, le sommeil prolongé par les veilles et la prière, la paresse corporelle

1. M. Schlumberger, *Épopée byzantine*, 408, a reproduit un bâton d'higoumène.

par le travail des mains, la gourmandise par le jeûne, le mauvais esprit par la séparation de la communauté[1].

Mais, en toutes choses, il devra, comme fait un bon père pour ses fils, mesurer aux forces de chacun les fardeaux qu'il impose, afin de n'exposer personne à la désobéissance[2]; si quelqu'un est infirme de corps ou d'esprit, le soutenir avec une charité et une bienveillance dignes d'un père[3]; être vigilant dans l'administration des choses présentes, prévoir l'avenir, se rendre capable de lutter habilement avec les puissants, de tout dire et de tout faire pour la sanctification de son troupeau[4]. Les moines doivent trouver en lui un exemplaire accompli de toutes les vertus monastiques[5], la piété, la crainte de Dieu, mais surtout une grande douceur de caractère et une profonde humilité[6]. Lui-même cherchera son modèle parmi les saints higoumènes qui ont dignement rempli leur charge pastorale[7]; car un jour viendra où le redoutable juge, que l'on ne peut pas tromper, comparera fidèle à fidèle, higoumène à higoumène, convaincra l'un par l'autre, punira, condamnera, rendant à chacun selon ses œuvres[8]. « Voyez donc, ô higoumène, disait saint Théodore[9], voyez à quelle éminente dignité vous êtes appelé, n'avancez qu'en tremblant à ce poste, car il est plein de dangers, de soucis nombreux, de profondes inquiétudes. Inspectez sans cesse, soyez prévoyant, veillez sur ceux que vous dirigez, afin que personne ne périsse par votre inexpérience. Donnez en votre personne

1. Saint Basile, *P. G.*, XXXI, 993, 1028, 1093, 1041.
2. *Ibid.*, 419. — Cf. *Acta et diplom. monast.*, II, 426.
3. S. Basile, *ibid.*, 1417.
4. *Ibid.*, 1029.
5. *Ibid.*, 1028.
6. *Ibid.*, 1028 : « Πραότης οὖν τρόπου καὶ καρδίας ταπείνωσις χαρακτηριζέτω τὸν προϊστάμενον. » Cf. *Acta et diplom. mon.*, II, 310 et 317.
7. Theod. Stud., *Parva cāteches.*, p. 151.
8. *Ibid.*, 358.
9. Carmen in præpositum, Migne, *P. G.*, XCIX, 1781.

Οἱόνπερ ὕψος τῆς προεδρίας βλέπων
Κατ' ἀξίαν πρόσβαινε τῷ βαθμῷ τρέμων.
Εἶλου γὰρ ἔργον κινδύνων πολλῶν γέμον,
Πολλῆς μερίμνης, οὐδὲ μικρὰς φροντίδος.
Σκόπει, προμηθοῦ γρηγόρως οὓς ἐξάγεις,
Μή σου συληθῇ θρέμμα πως ἀπειρίᾳ·
Σαυτὸν τεθεικὼς εἰς καλῶν ἔργων τύπον.
Εἶση γὰρ εἰδὼς, ὡς ὑφέξεις τὸν λόγον,
Ὅταν καθεσθῇ Χριστὸς εἰς πάντων κρίσιν.

l'exemple de toutes les vertus, et sachez bien qu'un jour le Christ, votre juge, viendra vous demander compte de votre administration. »

Le même abbé de Stoudion, écrivant à un de ses disciples nouvellement promu à la dignité d'higoumène, lui rappelle, en détail, les devoirs de cette charge[1]. Tels ils étaient à l'époque de saint Basile, tels ils furent aux huitième et neuvième siècles, tels ils seront dans la suite du moyen âge, tels ils sont encore aujourd'hui dans les communautés de l'Athos.

Avant toutes choses, l'higoumène doit observer et faire observer les lois et les canons des Pères, mais principalement les règles de saint Basile[2]; il se gardera aussi de rien changer, sans nécessité, à la règle du monastère. Il ne possédera rien en propre; sera tout entier à ses moines, et ne partagera pas son esprit et son cœur entre eux et les parents ou amis qu'il a laissés dans le monde. Il ne donnera à ceux-ci quoi que ce soit du monastère, soit à titre de legs, soit à titre d'aumône[3]. Il ne devra pas avoir d'esclave ni pour son usage ni pour l'usage du monastère, mais il sera lui-même le serviteur de tous; aucun animal femelle ne devra se trouver au monastère, car tout moine y a renoncé[4], et aucun des saints Pères n'en a usé. L'higoumène ne doit pas aller à cheval ou à mulet sans nécessité; à l'exemple de N.-S.-J.-C., qu'il aille à pied; tout au plus pourra-t-il se permettre de monter à âne. Il n'aura pas avec les séculiers de relations suivies et régulières; il ne sortira pas du couvent sans nécessité, car il est difficile, même en observant la résidence, de garder ses brebis; il ne mangera pas avec des femmes, excepté sa mère et sa sœur, sans une absolue nécessité; il ne liera pas amitié avec une chanoinesse, n'entrera jamais dans un monastère de femmes, ne parlera jamais à une femme soit religieuse, soit séculière; il ne

1. Le texte de la lettre à Nicolas, higoumène (Migne, *P. G.*, XCIX, 937 sqq.) et celui du Testament (*ibid.*, 1817) adressé par Théodore à l'higoumène qui devait lui succéder sont partout identiques, sauf les différences nécessaires quand on parle d'un fait accompli ou d'un fait à venir.

2. Theod. Stud., *ibid.*, 941. La même recommandation est faite au treizième siècle (*Acta et diplom. monast.*, II, 423-310) de garder les constitutions de saint Basile, et l'on rappelle à l'higoumène, avec le texte que nous avons analysé plus haut, l'obligation de compatir paternellement aux infirmités de corps ou d'esprit de ses moines. (*P. G.*, XXXI, p. 1417, cap. XXVIII.)

3. *Ascetica*, *ibid.*, 993.

4. Theod Stud., *ibid.* : ὁ τῷ θήλει παντάπασιν ἀποταξάμενος.

laissera pas entrer de femme dans son propre monastère, ne logera pas et ne permettra pas à ses moines de loger dans une maison où se trouvent des femmes. Il ne devra recevoir dans sa cellule aucun jeune moine pour qui il aurait une affection particulière, mais il usera indistinctement du service de tous les frères : pour tous, il se dépensera également, corps et âme. Il n'aura pas de vêtement recherché et précieux, excepté les vêtements sacerdotaux, et tout lui sera commun avec les simples moines. Il ne thésaurisera pas pour le monastère, mais fera distribuer aux pauvres les denrées et les objets dont on aurait en abondance. Il ne s'occupera pas directement de l'économat, mais prendra soin uniquement des âmes, tout en gardant autorité sur chacun des dignitaires, et en se faisant rendre compte de chaque administration.

Ces attributions de l'higoumène, qui nous paraissent si considérables, sont cependant limitées par l'obligation que lui imposent les règles des Pères de n'agir jamais, de ne jamais rien faire par son propre sentiment[1]. Qu'il faille sortir, acheter, vendre ; qu'il faille recevoir ou chasser des frères, en toutes choses il doit prendre conseil de quelques moines, un, deux, trois ou davantage, remarquables entre les autres par leur piété et par leur jugement[2]. Et s'il lui arrive de transgresser la règle du monastère, les anciens doivent l'avertir[3] ; sans parler ici de la surveillance de l'exarque, les premiers en dignité ou en sagesse après l'higoumène, doivent exercer sur ses actes une surveillance morale[4].

Une des obligations les plus graves de l'higoumène était de confesser lui-même tous les moines de son monastère. « Le moine, dit saint Basile, doit découvrir à son supérieur tous les secrets de son cœur, tous les mouvements de son âme[5]. » Dans certains grands monastères, cette charge devait être fort lourde : tous les

1. Migne, *P. G.*, XCIX, 944.
2. *Ibid.* — Cf. Saint Basile, *l. l.*, 1037.
3. Saint Basile, *ibid.*
4. Migne, *ibid.*, 986. Les constitutions du monastère de Sainte-Marie fondé par Nil dans l'île de Chypre se servent des mêmes paroles de saint Basile pour rappeler aux moines l'obligation de dévoiler à leur abbé même leurs plus secrètes pensées, *Acta et diplom. mon.*, II, 405. La commission ou ἔνταλμα donnée au « père spirituel » contient aussi les mêmes indications : Habert, Ἀρχιερατικόν, 578-579.
5. Thomassin, *Anc. et nouv. disc.*, I, 534-535, 1540.

jours, au monastère de Stoudion, l'higoumène, à la fin des matines, recevait la confession de ses moines ; car ceux-ci, qui atteignirent et parfois dépassèrent même le nombre de mille, se confessaient habituellement une fois par semaine, et ne devaient pas mettre entre deux confessions successives l'intervalle de plus de quinze jours. La confession, dont il est ici question, n'est pas cette simple direction spirituelle que l'on appelle quelquefois ouverture de conscience, et qui n'a aucun caractère sacramentel, mais bien la confession proprement dite qui fait partie du sacrement de pénitence. Parfois, il est vrai, il arriva que les abbés non revêtus du sacerdoce confessèrent leurs religieux ; des abbesses même usurpèrent ce pouvoir ; mais leur conduite fut souvent blâmée par les conciles[1]. Au reste, à Constantinople, les higoumènes étaient généralement prêtres[2] : dans la longue liste des supérieurs de monastères présents au synode de 536, il n'en est pas un qui n'ait été revêtu du sacerdoce. Cependant, dans la suite, on rencontre parfois des higoumènes qui ne sont pas prêtres : Platon, abbé du Saccoudion, ne voulut jamais recevoir le sacerdoce et demeura diacre toute sa vie ; il est vrai qu'il n'avait accepté la charge d'higoumène qu'après plusieurs refus[3] et sur les pressantes instances de l'impératrice Irène, au lendemain même de la persécution de Copronyme[4]. Le concile de 787 admet encore le cas où l'higoumène n'était pas prêtre[5] ; mais la règle générale des conciles c'est qu'il faut être prêtre pour devenir abbé d'un monastère[6], et l'Euchologe des Grecs suppose que l'higoumène est toujours hiéromonaque, — ἱερομόναχος- c'est-à-dire prêtre et moine[7]. C'est seulement dans ce cas qu'il

1. Thomassin, *o. l.*, 1427.

2. Ainsi Joseph higoumène de Sainte-Marie *in lithostroto*, qui, dans la supplique à Justinien (Mansi, VIII, 992) et à Ménas (*ibid.*, 1013), n'indique pas son titre de prêtre et signe par la main d'Étienne prêtre et *deutérévon*, a cette qualité de πρεσβύτερος dans le Libellus à Agapit (*ibid.*, 909). De même Marc, higoumène de Saint-Théodore qui n'est pas cité comme prêtre dans le premier de ces Actes (Mansi, 908), est indiqué ailleurs avec ce titre (*ibid.*, 987, 1011).

3. Surius, VI, 923-924. — Theod. Stud., *Laudatio S. Platonis*, ap. Migne, XCIX 822.

4. Surius, *ibid.* — Migne, 824.

5. Héfélé, IV, Can. 14, p. 377 ; Can. 19, 380 : ἡγούμενος μὴ ἔχων χειροτονίαν πρεσβυτέρου.

6. Thomassin, *o. l.*, 531.

7. Goar, *Euchologium*, 491 : « Προσφέρεται ὁ αἰδεσιμώτατος ἱερομόναχος εἰς ἡγούμενον. » C'est uniquement dans ce cas que l'Euchologe fait à l'higoumène une obli-

a le devoir de confesser ses religieux : les supérieurs de monastères qui n'étaient pas prêtres ne devaient pas confesser[1].

Quand ils étaient prêtres, les higoumènes avaient aussi le pouvoir de conférer à leurs propres moines l'ordination de lecteur et même, selon le typicon de saint Nicéphore, le sous-diaconat[2].

La suite de cette histoire achèvera de fixer le rôle si considérable des supérieurs de monastères; mais on peut voir déjà, par l'exposé qui précède, se dessiner quelques traits de leur physionomie. L'higoumène est vraiment le guide spirituel - ἡγούμενος - de ses moines : prêtre, il célèbre la sainte liturgie, il confesse, il fait des ordinations; si les constitutions de saint Basile sont la règle écrite du monastère, l'higoumène en est la loi vivante; c'est lui qui, par ses catéchèses, par de justes pénitences, et plus encore par ses exemples, doit être le gardien des saintes traditions monastiques, veiller à l'orthodoxie de tous ses moines, les conduire à la sainteté. C'est de l'higoumène surtout que viendra, au monastère, ou une gloire impérissable ou un irrémédiable renom de décadence et de relâchement.

gation de confesser, *ibid.*, 109 : « καὶ οἱ ἀρχιερεῖς καὶ οἱ ἡγούμενοι ὀφείλουσιν ἐξομολογεῖσθαι ».

1. Thomassin, *ibid.* — Héfélé, *ibid.*, p. 377.

2. Pitra, *Spic. Solesm.*, IV p. 386 : « qui higoumeni benedictionem habet, idemque presbyter, manum lectori et subdiacono imponit. »

CHAPITRE II

LES AUTRES DIGNITAIRES MONASTIQUES.

L'higoumène remplissait la plus élevée des fonctions du monastère; la dernière était celle de cuisinier[1]. Entre ces deux extrémités de la hiérarchie monastique, il y avait place pour des dignités dont le nombre variait avec celui des moines eux-mêmes et l'importance des monastères.

Il arrivait souvent que l'higoumène était empêché d'accomplir ses fonctions, par quelque voyage nécessaire, par les infirmités, la maladie ou une autre raison. En son absence, le soin de la communauté revenait à son vicaire, celui que les actes appellent « ὁ δευτεραῖος » ou bien encore «ὁ δευτερεύων », le second ou deutérévon[2]. Parfois le *deutérévon* remplace aussi l'higoumène dans les assemblées synodales et souscrit en son nom aux conciles; peut-être est-ce encore lui, quand le supérieur n'est pas prêtre, qui reçoit les confessions des moines. C'est lui qui préside, qui gouverne, qui juge; il est « le bouclier protecteur et pacifique », le gardien des lois établies par Dieu, compatissant aux affligés et aux malades, il doit donner aux plus exemplaires l'exemple de la vertu : pour les moines l'higoumène et le *deutérévon* sont ce que furent pour les Hébreux Moïse et son compagnon Jésu, fils de Navé[3].

L'économe, qui venait ensuite, était chargé de toute l'administration temporelle du couvent; les ordonnances des conciles recommandent qu'il y en ait un pour chaque monastère, comme

1. Theod. Stud., *P. G.*, XCIX, 261.

2. Mansi, VIII, 907, 909. — Cf. Du Cange, *Gloss. græc.* — Schlumberger, *Sigill. byzant.*, 388.

3. Theod. Stud., Carm. VI, *l. l.* 1781 :

Μωσῆς μὲν ἄρχων, Ναυῆς δὲ συνθέων,
Εὐθὺς μετ' αὐτὸν, ὡς παραστάτης ξένος, κ.τ.λ.

il y en avait un pour chaque église épiscopale[1]. Il était choisi, ainsi que les autres dignitaires, par l'higoumène et par les moines ; on élisait celui qui par sa vie, ses aptitudes, son esprit d'ordre et de calcul, paraissait devoir être un intendant habile et prudent[2]. Son installation avait lieu solennellement, selon un rit qui lui était commun avec l'ecclésiarque et le cellérier[3]. A la fin des matines, après la prière accoutumée du prêtre, tous les moines disaient le Trisagion, puis le nouvel élu faisait trois profondes génuflexions devant le béma. Ensuite il baisait dévotement les saintes et pieuses images du Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ et de la Très Sainte Théotokos, notre souveraine, puis il faisait encore devant l'higoumène, en inclinant sa tête découverte, une « προσκύνησις » convenable. L'higoumène marquant alors du signe de la croix la tête de l'élu, disait : « Mon frère, la grâce du Saint-Esprit, par la puissante intercession de notre très pure souveraine, la sainte Théotokos, et par les prières de nos saints et vénérés pères, vous a choisi pour être économe de notre vénérable monastère ». Puis, devant les saintes images de l'iconostase, l'higoumène donnait au nouvel économe le baiser de paix et toute la communauté faisait de même. On rendait ensuite gloire à Dieu, le prêtre lisait les oraisons accoutumées et l'on se séparait[4].

Aucune règle n'exige que l'économe soit prêtre, mais le sacerdoce est une garantie de plus de la conscience avec laquelle il remplira ses délicates fonctions[5]. C'est lui qui est chargé de procurer à la communauté tout ce qui est nécessaire à la vie, la nourriture, le vêtement, soit pour les frères, soit pour les hôtes, soit pour les pauvres. Seul entre tous les moines, il a le droit de posséder, car ce qu'il possède n'est pas pour lui : « il est seulement le dispensateur des biens du Christ[6] ». Il ne doit rien faire sans demander l'avis du supérieur ; en toutes choses il doit suivre ses indications et exécuter ses volontés[7]. Surtout qu'il

1. Cf. Hefélé, III, 122 ; IV, 375 ; 2e Conc. de Nicée, 787, can. 12.
2. Cf. *Acta et diplom. monast.*, II, 412.
3. Goar, *Euchologium*, 489 : πάξις γενομένη ἐπὶ προχειρέσεως ἐκκλησιάρχου, ἢ οἰκονόμου μονῆς, ἢ κελλαρίτου.
4. Goar, *ibid.*, 489.
5. *Acta et diplom.*, *ibid.*, 413.
6. *P. G.*, XCIX, 1559.
7. *Acta et diplom.*, *ibid.*

soit entièrement d'accord avec son vicaire le sous-économe, avec le cellérier, avec le dépensier et tous ses autres subordonnés[1], et qu'il ait soin de chacun des moines comme il a soin de lui-même[2]. S'il a des attentions particulières pour quelque religieux, s'il est querelleur, s'il est négligent, les plus sévères châtiments lui sont réservés. C'est à un tel économe, dit saint Basile, que s'adressent manifestement ces paroles du Sauveur : « Éloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé au diable et à ses anges. Car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire[3]. »

Au premier rang des dignitaires qui dépendent plus directement de l'économe se trouve le cellérier — ὁ κελλαρίτης ou κελλάριος[4]. — Il est le gardien des aliments de la communauté :

Τῶν τῆς ἀδελφότητος ἄρχων βρωμάτων[5].

C'est lui qui distribue le pain, le vin, l'huile, le vinaigre, les légumes dans la mesure nécessaire à chacun[6]. Il ne devra pas donner plus qu'il ne faut, il aura soin de ne rien briser, de ne rien laisser se corrompre, de ne rien envoyer à ses parents de ce qui appartient au monastère. Une des obligations de sa charge, c'est de préparer à l'église cinq des pains que l'on doit manger à table, un vase plein de « très bon vin », du blé et de l'huile que chaque soir, après l'office du lucernaire, le prêtre vient bénir[7]. Le blé, le vin et l'huile sont reportés, du moins en partie, au tas ou au tonneau, afin de communiquer à toute la masse la bénédiction reçue, d'augmenter, s'il plaît à Dieu, la provision, ou du moins de la rendre profitable à tous[8]. Quant à ce pain bénit, souvenir des anciennes agapes[9], les moines y avaient la plus grande

1. *Acta et diplom., ibid.*, 414. — Theod. Stud., *Vita*, 262.
2. Theod. Stud., *ibid.*, 1781; Carmen VII : εἰς τὸν οἰκονόμον·
Τηρῶν ἕκαστον ὡς μέλος σὸν ἐμπόνως.
3. Saint Basile, *l. l.*, 1180, 1181; *Reg. brev.*, n. 149, 150.
4. Du Cange, *Gloss. græc.* — Theod. Stud., *o. l.*, 1738, 1784. — Goar, *o. l.*, 43-47. — *Acta et diplom. monast.*, II, 415, 417.
5. Theod. Stud., *o. l.*, 1784, Carmen XII, εἰς τὸν κελλαρίτην.
6. Cf. Saint Basile, *l. l.*, 1180, *reg. brev.*, n. 148. — Theod. Stud., *ibid.* :
Διδοὺς ἑκάστῳ τὸ προσῆκον ἐν κρίσει.
7. Goar, 43.
8. *Ibid.*, 47.
9. *Ibid.*

confiance. Ils le regardaient comme un remède à divers maux[1]; ils croyaient y puiser, les jours de jeûne, une force non médiocre de résistance aux fatigues des veilles[2].

Le cellérier gardait ses fonctions toute sa vie; mais quand la communauté était nombreuse, il était aidé dans sa tâche par le dépensier ou sommelier[3] uniquement chargé du soin du réfectoire. Dans les petites communautés, il était recommandé au cellérier d'initier peu à peu, au soin de cette charge, un moine capable de le remplacer en cas de nécessité[4] et d'assurer ainsi le bon ordre de la communauté[5].

L'office de cuisinier était, à l'origine, exercé successivement par chacun des moines[6], mais, sans doute, cet usage dut être bientôt abandonné à cause de l'inexpérience d'un grand nombre, et du surcroît de dépenses qu'elle avait entraîné; à l'époque de Théodore Studite le cuisinier est, comme l'higoumène, un dignitaire à vie[7].

D'autres fonctions, d'ordre purement matériel, variaient avec le nombre des moines. Outre l'infirmier et l'hospitalier, il y avait un portier, un tailleur, un cordonnier, un lampiste, un boulanger, un commissionnaire; dans les couvents de quelque importance on rencontrait aussi jardinier, vigneron, laboureur, charpentier, forgeron, tisserand; un moine était chargé de balayer deux fois par semaine tout le monastère, un autre avait le soin des bêtes de somme; d'autres la garde du vestiaire, de l'argent, de tous les outils nécessaires aux moines[8]; l'horeiarios,

1. Goar, 43.

2. *Ibid.*, 47.

3. ἀριστητάριος ou τραπεζοποιός. Cf. Du Cange, *Gloss. græc.*

4. Saint Basile, *l. l.*, 1184 : *regul. brev.*, 156.

5. Nous avons dit plus haut que le cellérier était installé avec les mêmes cérémonies que l'économe. On peut voir cependant dans les *Acta et diplom. monast.*, II, 415, 416, un rituel un peu différent. — Thomassin, *o. l.*, 1820, xii, observe qu'en Occident la dignité de cellérier était l'une des trois principales; au temps de saint Benoît (*ibid.* 1823) le cellérier était le père temporel de tout le monastère, les offices d'infirmier, d'hospitalier, d'économe, de trésorier auraient été les démembrements de la charge de cellérier.

6. Saint Basile (*ibid.* 1181) se demande, en effet, si un moine ayant fait, à son tour, le service de la cuisine et s'y étant fatigué au point de ne pouvoir remplir ses autres obligations doit encore y être renvoyé.

7. Du moins c'est ce qui paraît clairement ressortir de tout ce qui est dit du cuisinier, Migne, *P. G.*, XCIX, 261, 1737, 1785. — Cf. Du Cange, *Gloss. græc.*

8. Cf. *Gloss. græc.*, s. v. δοχειάριος.

chargé du grenier, devait surveiller les entrées et les sorties, donner et recevoir toute chose avec la juste mesure, selon que le dit l'Évangile : « on vous mesurera comme vous aurez mesuré[1] ».

Si le monastère possède des dépendances, c'est à l'économe de les visiter, de surveiller les ouvriers et les mercenaires qui y travaillent; à l'époque de la moisson et de la vendange, qu'il y envoie des moines, non seulement pour donner aux ouvriers l'exemple du travail, mais encore pour surveiller les rentrées; à défaut de l'higoumène, il lui faudra des témoins quand, avec le berger, il comptera le troupeau. De tout cela, il doit à son supérieur un compte exact et écrit, ainsi que de tous les objets, instruments d'agriculture, approvisionnements des ouvriers et autres choses nécessaires qu'il aura laissées au μετόχιον[2].

Un des premiers dignitaires, après l'économe, était l'épistémonarque[3]. C'est lui qui au milieu de la nuit doit éveiller, pour l'office de matines, d'abord le cathigoumène, puis les autres moines, en leur criant : « εὐλόγησον πάτερ, ô père, bénissez ». Après l'hexapsalmus et le huitième cantique, il sort de l'église et visite toutes les cellules, pour amener à l'office les moines qui seraient restés endormis par paresse, ou par fatigue; il fait de même à vêpres, puis à complies, et contraint les retardataires à réciter l'office en entier. Pendant la journée et fréquemment, il doit parcourir le monastère, afin de voir s'il y a des religieux qui seraient sans motif assis ensemble, disant des paroles oiseuses, sans rien faire, ou faisant des actions contraires à la règle; il réprimandera ces moines en toute charité et fraternité. En carême, pendant la lecture qui se fait à matines et aux heures, il quitte sa place, fléchit trois fois le genou devant le béma, et s'en va auprès de chacun des frères réveiller ceux qui dormiraient; il force les coupables à venir faire trois génuflexions, l'une au milieu de l'église, les autres à chacun des deux chœurs, et à suivre avec attention[4]. On peut dire, en un mot, que l'épistémonarque est le surveillant général des monastères[5]. Dans les grandes commu-

1. Cf. *Acta et diplom. mon.*, II, 415, 417, 419.

2. *Ibid.*, 413, 414.

3. Du Cange, *Gloss. græc.* — Cf. *Acta et dipl., ibid.*, 421. Dans les deux vies de Théod. Stud., *o. l.*, 147, 261, l'épistémonarque est indiqué en premier lieu dans la série des dignitaires autres que l'higoumène, l'économe et leurs vicaires.

4. *Acta et dipl., ibid.* — Du Cange, *ibid.*

5. Fabricius (*P. G.*, XCIX, 691), traduit ἐπιστημονάρχης par « studiorum præfec-

nautés, ce rôle, on peut le supposer à bon droit, était partagé entre plusieurs moines. A Stoudion, les attributions de ces dignitaires étaient un peu différentes; c'étaient des préfets de discipline, chargés de juger les légers manquements des plus jeunes religieux, et de leur imposer la pénitence convenable[1] : le rôle que nous avons attribué en général à l'épistémonarque y était partagé entre les épistémonarques, les surveillants ou « ἐπιτηρηταί[2] » et les excitateurs ou « ἀφυπνισταί[3] ».

A l'église, l'épistémonarque était placé dans le chœur de gauche; dans le chœur de droite était, lui faisant face, l'ecclésiarque, dont l'office est à peu près celui d'un sacristain[4] : il a sous ses ordres l'acolyte ou « κανδηλάριος » chargé du soin des lampes, et le lecteur; c'est lui qui sonne la simandre, pour appeler les moines à l'office et le peuple à la synaxe. Il a la surveillance de tout ce qui appartient à l'église : vases sacrés, ornements, livres liturgiques, saintes Images, et ne doit rien laisser enlever par personne. Une fois par an, l'higoumène fait la visite canonique de tous les objets du culte et contrôle la liste qui en a été remise à l'ecclésiarque après son élection[5].

Le canonarque, ou chef de chœur, était choisi ordinairement dans l'ordre des lecteurs. C'était un emploi très difficile, car rarement, chez les Grecs, on lisait dans un livre au pupitre, plus rarement encore l'annotation musicale était écrite; pour remédier à ces lacunes, le canonarque devait suggérer phrase par phrase aux deux chœurs[6], d'une voix médiocre, mais cependant capable d'être entendue de tous, les canons, les hymnes et tout ce qui devait être chanté; il indiquait aussi par les divers mou-

tus. » La traduction est plus conforme à l'étymologie, mais ne semble pas justifiée par les documents que nous avons cités.

1. Theod. Stud., *ibid.*, 1710, n. 18; 1782, Carm. VIII.

2. *Ibid.*, 1710; 1784, Carm. IX.

3. *Ibid.*, 1710; 1785, Carm. XVI.

4. Goar, *o. l.*, 239. — Cf. *Acta et dipl.*, II, 416. — Du Cange, *Gloss. græc.*

5. Le *Typicon* du monastère de la Très-Sainte-Mère-de-Dieu, dans l'île de Chypre (1210) dit que cette visite devait se faire pendant la semaine de la Rénovation — τῆς διακαινησίμου. — (*Acta et dipl.*, II, 417.) — En l'absence d'autres textes, on ne peut pas conclure que cette visite se soit faite ailleurs à la même époque, mais on peut trouver des raisons de convenance morale à faire cette révision, cette « rénovation » à ce moment de l'année liturgique.

6. On sait que saint Basile avait introduit, même parmi les fidèles de Césarée, l'usage de la psalmodie en deux chœurs se répondant en antiphones (Epist. ccvii). Cf. Duchesne, *les Origines du culte chrétien*, 434.

vements des doigts, contraction, extension, inflexion, les modulations à exécuter; lui-même les commençait, les dirigeait, les soutenait, tour à tour lyre harmonieuse, trompette retentissante, archet vivant, instrument sans défauts, orgue mélodieux[1]. La garde des livres de chant lui était confiée; à lui aussi le souci d'avertir ceux des moines qui devaient faire une lecture à l'office ou chanter quelque antienne[2].

Le surveillant — ἐπιτηρητής — prend soin de l'observation exacte, en toutes choses, de la discipline monastique; de nuit, de jour, en plein midi, il veille pour que jamais de jeunes moines ne soient ensemble, qu'il n'y ait ni réunion particulière, ni relâchement, ni œuvres de ténèbres, ni rires dissolus, ni querelles, ni désordres : il fera, sur tout ce qui arrive, un rapport exact et détaillé au supérieur[3].

Le taxiarque était une sorte de maître des cérémonies[4], indiquant l'ordre et la succession des rites à observer à l'église, ou à la réception de quelque personnage considérable, de quelque grand dignitaire, donnant à chacun son rang et ses fonctions, veillant à la bonne tenue dans le vêtement et dans la démarche. Dans les grands monastères les excitateurs[5] — ἀφυπνισταί — avaient une partie des fonctions de l'épistémonarque : de jour et de nuit, ils devaient parcourir toutes les cellules pour appeler à l'église chacun des moines; c'était une charge pleine de fatigues et de mérites[6].

D'autres dignités qui s'exerçaient surtout au dehors du monastère et que nous retrouverons plus loin, se rencontraient aussi

1. Theod. Stud., *ibid.*, 1784, Carmen X :

Εἰς τὸν κανονάρχην.

« Ἀρχηγὸς ἐστὼς τῆς λυρᾶς τῶν ἀσμάτων,
Σάλπιγξ φάνηθι τῇ μελουργίᾳ ξένῃ.
Σάλπιζε καιρῷ τὸ ξύλον, καθὼς δέοι,
Κινεῖ δέ σου τὴν γλῶτταν ὡς πλῆκτρον φέρων,
Ἀεὶ πρεπόντως τὸν στίχον συνεισάγων
Ἀσύγχυτον, κάλληχον, ὀργανοῦ δίκην.
Τὸ τῆς ἀδελφότητος εὐρυθμῶν στόμα, κ. τ. λ.

2. Du Cange, *Gloss. græc.*; *Gloss lat.* — Goar, *o. l.*, 30. — Theod. Stud., *ibid.*, 1746, 1784. — Pitra, *Spic. Solesm.*, IV, 43 : Epitimia 55, 56.

3. Theod. Stud., 1784, Carmen IX. — Cf. Du Cange, *Gloss. græc.*

4. Theod. Stud., *ibid.*, 1784, Carmen X. — Goar, *ibid.*, 11. — Du Cange, *Gloss. græc.* s. v. ταξιάρχης, εὐταξίας.

5. Theod. Stud., *ibid.*, 1785. — Du Cange, *Gloss. græc.*

6. Theod. Stud., *ibid.*, Carmen XVI :

« Πρὸς πᾶσιν ἄλλοις οὐδ' ὑμὶν μικρὸς κόπος, κ. τ. λ.

parfois à l'intérieur même du couvent : celle de *scévophylax*, gardien des vases sacrés et des ornements sacerdotaux[1]; de *chartophylax*, gardien des archives[2] : ce moine, ordinairement diacre, avait sous ses ordres un ou plusieurs chartulaires chargés de souscrire ou de conserver les chartes[3]; de *ciméliarque*, gardien du trésor de l'église[4]; de notaire[5]; de *couvouklisios* ou *cubiculaire*[6]. Il est certain que ces diverses fonctions pouvaient être remplies par un seul et même moine dans les monastères de médiocre importance, ou bien au contraire être partagées entre plusieurs titulaires, si la tâche était trop considérable pour un seul[7]. Quels que fussent la dignité ou l'office communs à plusieurs moines, on appelait primicier — πριμικήριος — celui dont le nom avait été, le premier de son ordre, inscrit sur les tablettes de cire, c'est-à-dire au catalogue tenu dans chaque monastère par le taxiarque ou par un fonctionnaire analogue[8]. Souvent aussi on employait simplement devant ce nom la désignation du rang, et l'on disait : le primicier des lecteurs ou le protolecteur, le primicier du vestiaire ou le protovestiaire; mais on disait plus ordinairement protoépistémonarque, protojardinier, protopêcheur, protocordonnier[9].

1. Thomassin, *o. l.*, 1185. — Goar, 16. — Du Cange, *Gloss græc.*, *Gloss. lat.* — Schlumberger, *Sigillographie byz.*, 410.

2. Goar, 626. — Schlumberger, *ibid.*, 382. — Thomassin, 1190-1200. — Cf. Du Cange, *ibid.*

3. Schlumberger, 383. — Goar, *ibid.* — Du Cange, *ibid.*

4. Κειμηλιάρχης ou quelquefois Κειμηλιοφύλαξ. — Du Cange, Les deux *Gloss.* — Schlumberger, 384. Thomassin, 1185. — Cf. *Acta et dipl.*, II, 323.

5. Schlumberger, 404. — Du Cange, *Gloss. græc.* — Goar, 626. — Thomassin, 1190.

6. Du Cange, *Gloss. græc.*; *Gloss. latin.* : s. v. *Cubicularius novæ Romæ.* — Goar, 291, 292. — Schlumberger, *ibid.*, 386. — Les attributions du Couvouklisios sont fort peu connues; d'après M. Schlumberger, il correspondait dans la hiérarchie ecclésiastique au chambellan d'ordre civil; d'après divers témoignages cités par Goar, ce serait ou le gardien de la clé du tabernacle, ou le gardien de la chapelle des reliques : il était ordinairement diacre. — Cf. Const. Porphyrog., *De Cærim. aul. byzant.*, édit. de Bonn, II, 201.

7. Un manuscrit du treizième siècle (*Ms. suppl. gr.*, n. 92) qui contient le *Typicon* du monastère de Saint-Mamas à Constantinople, réunit les fonctions de scévophylax et de chartophylax, » *ibid.*, fol. 30ʳ, περὶ προχειριάσεως σκευοφύλακος ἅμα σχαρτοφύλακος καὶ τῆς τούτου διακονίας. »

8. Theod. Stud., *ibid.*, 1748. — Thomassin, 1182. — Du Cange, les deux *Gloss.* — M. Schlumberger, *ibid.*, 407, a publié plusieurs sceaux de primiciers. — Cf. dans Mansi, VIII, 1021, le nom d'un primicier d'un monastère d'Orient, et plus bas celui d'un *secondicier* d'un monastère de Rome.

9. *Ms. suppl. grec*, n. 416, f. 238.

Quand la fonction ne durait qu'une semaine, on donnait le nom d'hebdomadier à celui qui la remplissait : un archihebdomadier veillait à l'exécution de tous les services de la semaine[1].

Mais les moines qui étaient revêtus de ces fonctions ou diaconies, quelles qu'elles fussent[2], depuis l'économe jusqu'aux dignitaires d'ordre inférieur, dépendaient, en toutes choses, de l'higoumène, ne pouvaient rien faire sans son avis, devaient lui rendre un compte exact de leur administration et recevoir en toute humilité l'éloge ou le blâme. Ce contrôle de l'higoumène apportait un juste frein à l'exercice des autorités secondaires annuelles, auxquelles il rappelait leur responsabilité ; c'est par là que le supérieur surveillait et dirigeait l'esprit de la communauté ; surtout il assurait au monastère cette unité de direction sans laquelle il n'y a plus de paix, de concorde, de vie commune[3].

1. Du Cange, *Gloss. lat.* s. v. *Hebdomadarius.* — Schlumberger, *ibid.*, 391.

2. Dans un diplôme de 1210 que nous avons déjà mentionné plusieurs fois (*Acta et dipl.*, II, 416) se trouve la distinction entre diaconies *ayant des clefs* et diaconies *n'ayant pas de clefs*. Le moine délégué pour l'une des diaconies à clefs recevait les clefs de sa fonction des mains mêmes de la T. S. Mère de Dieu, en présence de l'higoumène qui faisait sur lui le signe de la croix en lui donnant sa bénédiction. Aux moines chargés d'une diaconie sans clef, l'higoumène remettait simplement le sceau de cette diaconie. Il est possible que la même distinction ait été établie à Constantinople entre les diverses diaconies monastiques. — Cf. Theod. Stud., *Parva Catech.*, p. 336.

3. *Parva Catech.*, p. 175.

CHAPITRE III

LA RÈGLE MONASTIQUE : LES TROIS DEGRÉS DE L'INITIATION RELIGIEUSE.

Au-dessus des simples moines et des dignitaires, au-dessus de l'higoumène lui-même, planait la règle ou la constitution du monastère, à laquelle tous devaient une égale obéissance. La règle fixait pour chacun des couvents, pour chacune des professions monastiques, pour chacun des jours de l'année, et jusque dans les plus minutieux détails, la longue série des obligations de la vie religieuse. Il ne faudrait point cependant se figurer cette règle comme ayant été, quelque jour, fondue de toute pièce et présentée en bloc aux premiers moines d'Orient, ainsi que le fut en Occident la règle de saint Benoît. Ce fut seulement après plusieurs siècles que l'on rencontra dans les monastères de la capitale, au sens propre du mot, une règle, qui, sous les noms divers de constitution, typicon, ascétiques, canoniques, renfermait l'ensemble des prescriptions monastiques éparses jusque-là dans les canons des conciles, les écrits des Pères, les lois des empereurs, les Actes patriarcaux, ou les œuvres ascétiques de saint Basile[1].

Le premier essai de règlementation donné par les évêques à la vie religieuse, se fit au concile de Gangres. On y établit la légitimité de l'ordre monastique, la distinction entre les vrais moines et ceux qui n'ont que l'extérieur monacal, la nécessité pour l'ascète, en ce qui concerne le vêtement, le jeûne, le célibat ou le mariage, de suivre la règle des saintes Écritures et des Traditions apostoliques[2].

Plus tard le concile œcuménique de Chalcédoine[3], le deuxième

1. Cf. Thomassin, I, 1524.

2. Héfélé, II, 168-186. *Ibid.*, 182 : τὰ παραδοθέντα ὑπὸ τῶν θείων γραφῶν καὶ τῶν ἀποστολικῶν παραδόσεων. » .

3. *Ibid.*, III, 100-134. — Cf. Montalembert, *les Moines d'Occident*, I, 131-132.

concile d'Éphèse[1], plusieurs synodes provinciaux[2], firent un grand nombre de règlements sur la vie religieuse : « Toute la police des monastères, a dit Thomassin, était réglée par les canons[3]. » Aussi, l'observation de ces canons est-elle recommandée toujours en premier lieu dans les constitutions des monastères[4] et les actes des patriarches; ils sont le fondement de la vie religieuse des moines et la garantie de leur orthodoxie[5]. Les empereurs eux-mêmes, et en particulier Justinien, qui se proclame le gardien et le vengeur des sacrés canons, confirmèrent par des lois les décisions des conciles, et voulurent régler, jusque dans les plus humbles détails, l'organisation intérieure de la vie monastique[6]. La Novelle 123 de Justinien, sur les évêques, les clercs et les moines, formule les principales règles de la vie religieuse avec une autorité et une précision que ces règles ne semblaient pas avoir eues jusque-là.

En effet, saint Basile, que l'on se plaît à surnommer le patriarche des moines d'Orient[7], s'il établit les vœux perpétuels et assura, par là, la stabilité de l'ordre monastique[8] et sa perfection, n'avait pas composé de constitution proprement dite, mais plutôt des traités et des instructions à l'usage des communautés religieuses d'hommes ou de femmes, des solitaires aussi bien que des cénobites[9]. Mais ses discours ascétiques, ses règles longues, ses règles brèves, exposées par demandes et par réponses[10], ses constitutions ascétiques, ses nombreuses épîtres sur la vie monastique, les innombrables canons et « Epitimia » qu'on lui attribue ou qui circulèrent sous son nom[11] : tout cet ensemble de conseils, de règlements, de pénitences, véritable code de la vie

1. Héfélé, IV, 307 sqq.
2. Thomassin, 1525.
3. *Ibid.*
4. Cf. Theod. Stud., *l. l.*, 941.
5. *Ibid.*, 986, 995, 1038.
6. Cf. Baronius, anno 541, n. 13. Baronius indique à l'année 541 la suite des lois portées par Justinien sur les moines et la vie monastique. — Bikélas, *o. l.*, 47.
7. Hélyot, I, 176.
8. Montalembert, I, 106. — Cf. de Broglie, *l'Église et l'Empire au quatrième siècle*, p. 156, 181.
9. Thomassin, *ibid.*, 1525, xiii.
10. Les règles *longues* répondent à 55 questions, les règles *brèves* répondent à 313.
11. Pitra, *Spic. Solesm.*, IV, 459, dit qu'on lui en prêta des « tombereaux ». « Sub tanto Basilii nomine canonum et epitimiorum plaustra circumvehentium. »

religieuse était venu à l'heure favorable. On sait quel irrésistible courant, au quatrième siècle, poussait les âmes vers la solitude des monastères. « L'ascétisme recrutait alors l'élite de la société chrétienne, comme dans les siècles précédents le christianisme avait recruté l'élite de la société païenne[1] ». Basile, qui avait goûté le charme austère de la solitude et pratiqué les vertus plus méritoires de la vie commune, qui fut l'un des évêques les plus remarquables de son temps par son intelligence, son sens pratique, la sage modération de toute sa conduite[2], était capable de diriger ce mouvement. Afin que l'exemple de la sainte vie des moines ne fût pas perdu pour la société, il sut trouver un juste tempérament entre la vie active — βίος πρακτικός — et la vie contemplative — βίος θεωρητικός —; et les moines, jusque-là relégués dans les déserts, virent les couvents se multiplier dans les villes et les lieux habités, afin que le philosophe ne demeurât pas en dehors de la société ni l'homme pratique en dehors de la philosophie[3]. C'est ainsi que tout l'empire, la capitale et ses environs surtout, fut rempli de couvents[4].

A cette conception nouvelle de la vie monastique, les règles des anciens solitaires de l'Égypte n'auraient pu s'appliquer; au reste, à l'époque où parut saint Basile, aucune de ces règles n'avait encore été écrite[5], sinon peut-être celle de saint Pacôme[6]. Aussi les instructions, les réponses, les conseils de l'archevêque de Césarée à ses moines devinrent-ils bientôt, dans presque tout l'Orient, la règle des communautés monastiques[7]. Elle fut approuvée par le pape Libère; elle est encore aujourd'hui la règle unique de tous les monastères de langue grecque et de langue russe. Dans la suite des siècles elle a subi quelques additions nécessaires : décrets des conciles, ordonnances des patriarches, particulièrement de Chrysostome[8], de Jean le Jeûneur[9], de saint

1. Puech, *o. l.*, 250, 251.
2. *Ibid.*, 236. — Montalembert, I, 106.
3. Paparrigopoulo, *Hist. de la civ. hell.*, 172.
4. *Ibid.*, 174.
5. Thomassin, 1530.
6. *Ibid.*, 1595.
7. Hélyot, *o. l.*, 179. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 585. — Montalembert, I, 100 sqq.
8. Montalembert, *ibid.*, 124. — Pitra, *Spic. Sol.*, IV, 457; 461-464.
9. Pitra, *ibid*, 416-444.

Nicéphore[1], de Photius[2]; souvent commentée, mise en un ordre plus didactique par des higoumènes tels que saint Nil, saint Théodore Studite, saint Nicon, saint Athanase; insérée dans les constitutions ou typica de chaque monastère, elle est restée, pour le moine d'Orient, le guide invariable et toujours respecté, de la vie religieuse.

Elle fut, dès l'origine, pour les disciples de saint Basile, ce qu'est encore aujourd'hui pour les peintres de l'Athos, le *Guide de la peinture* du moine Denys. Le peintre est asservi depuis des siècles aux traditions de son art : « Il fait une figure comme l'hirondelle son nid ou l'abeille sa ruche[3] », chaque personnage, chaque groupe, sont invariablement les mêmes pour la forme, pour la couleur, pour le dessin; « partout même disposition, même costume, même âge, même attitude des personnages sacrés. On dirait qu'une pensée unique, animant cent pinceaux à la fois, a fait éclore d'un seul coup presque toutes les peintures de la Grèce[4] ». De même pour conduire le moine à la perfection de son état, « il n'y avait point parmi les Grecs de congrégations diverses fondées sur la diversité des règles différentes[5] », mais une seule règle commune à tous les moines, transmise par les saints Pères[6] et particulièrement par un des plus illustres d'entre eux, le divin Basile[7]. Aussi, connaître un moine, connaître un groupe de moines, c'est connaître tous les moines et tous les monastères, car là aussi, comme dans les peintures monastiques, c'est l'uniformité la plus absolue, l'obéissance passive aux traditions, l'esclavage du passé.

Le but unique de la vie religieuse, selon saint Basile[8], est de travailler à son propre salut : tout ce qui peut contribuer à cette fin doit être observé avec crainte, comme le commandement même de Dieu. Justinien dit, presque dans les mêmes termes, que la nature de la vie monastique est d'attirer les âmes à Dieu et d'être utile non seulement à ceux qui embrassent cet état,

1. Pitra, *ibid.*, 381, 415.
2. Hergenröther, *Photius*, II, 222, 223.
3. Didron, *Manuel d'iconog. chrét.*, Introd., ix.
4. *Ibid.*, xv.
5. Thomassin, 1525.
6. Theod. Stud., *l. l.*, 1817.
7. Thomassin, 1526.
8. Migne, *P. G.*, XXXI, 881.

mais encore à la société tout entière, par leur sainteté et leur intercession auprès de Dieu[1].

On n'était admis à la profession monastique qu'après un long et difficile noviciat. Les Ascétiques de saint Basile n'en indiquent pas la durée, mais elle est déterminée par les canons des conciles et par les lois de Justinien[2].

Les enfants, qui se présentent au monastère pour s'y faire moines, doivent être reçus en présence de plusieurs témoins, pour prévenir les soupçons et les plaintes de l'extérieur; il ne faut pas les admettre de suite dans la communauté, afin que, si plus tard ils changent de dessein, le scandale ne rejaillisse pas sur tous[3]; ils devront autant que possible être élevés en dehors du monastère[4]; ils n'auront de commun avec les moines plus anciens que les prières du jour; pour le sommeil, les veilles, les jeûnes, la mesure et la qualité des aliments, ils seront soumis à un régime particulier en harmonie avec la jeunesse de leur âge[5]. Il n'est pas au pouvoir des parents d'empêcher leurs enfants d'entrer au monastère, ni de les déshériter pour cette seule raison[6].

On pouvait recevoir aussi les esclaves et les hommes mariés, mais sous certaines conditions.

L'esclave qui abandonne la demeure de son maître et s'enfuit au couvent doit, après avoir été averti et rendu meilleur, être renvoyé à son possesseur. Mais si celui-ci le maltraitait et lui faisait violer la loi de Dieu, on pouvait garder l'esclave au monastère : le saint esclavage du Seigneur l'affranchissait de la servitude des hommes[7]. Cependant, dans ses dernières constitutions, Justinien voulut que les esclaves fussent rendus à leurs maîtres, s'ils étaient réclamés avant la fin du noviciat; après la profession monastique, ils étaient entièrement affranchis, mais avec cette restriction qu'ils retombaient de droit dans leur ancienne servitude, si le libertinage les faisait sortir du monastère[8].

1. *Novel.*, CXXXIII, Præfatio.
2. Thomassin, 1449, 1525, 1714. — Justinien, *Novel.*, V, 2.
3. Saint Basile, *ibid.*, 951. — Ceillier, VI, 182, 418.
4. *Acta et dipl.*, II, 4, 21.
5. Saint Basile, *ibid.*, 954.
6. *Cod. Just.*, lib. I, lit. III, lex 54.
7. Saint Basile, *ibid.*, 948. — Justinien, *Novel.*, V, 2. — Thomassin, 1449.
8. *Novel.*, CXXIII, 35.

On ne pouvait recevoir d'hommes mariés, que du consentement des deux époux, et en présence de plusieurs témoins ; si le consentement de la femme faisait défaut, on permettait cependant au mari de commencer son noviciat : peut-être obtiendrait-il de Dieu, par la prière et par le jeûne, d'avoir enfin ce consentement qui lui était absolument nécessaire ; car le mari n'est point le maître de son propre corps [1].

Saint Basile permettait encore d'admettre au monastère celui qui aurait seulement l'intention d'y séjourner quelque temps pour s'initier à la vie monastique. Il est utile de faire connaître exactement la vie monastique à ceux qui peut-être seraient portés à la soupçonner injustement ; et, souvent, il arrivait qu'après avoir goûté à ce genre de vie, on voulait l'embrasser pour le reste de ses jours [2].

A tous ceux qui se présentent, libres ou esclaves, enfants, hommes mariés, l'higoumène devra demander d'où leur est venu le désir de la vie religieuse, s'ils n'y seraient pas poussés par quelque prétexte suspect ou avec l'intention de se débarrasser de leurs obligations envers leur famille ou l'État, et non pas pour faire profession de véritable piété [3]. Puis il confiera le soin de leur formation religieuse à un maître des novices, recommandable par son expérience et par sa grande douceur, qui sache, par des discours insinuants et une paternelle bienveillance, reprendre et corriger les jeunes gens, leur faire supporter toutes les austérités, les souffrances, les travaux même les plus vils de la vie monastique, appliquer à chaque défaut le remède qui lui convient, et par-dessus tout, donner aux jeunes gens l'habitude de l'humilité et de la piété [4].

Ce temps d'épreuve devait durer trois années entières [5], après lesquelles le novice qui a mûrement réfléchi devant Dieu, qui a été sévèrement examiné, s'il persévère dans sa résolution et si les autres pères de la communauté lui rendent bon témoignage et consentent à l'accepter [6], se recueillera encore par une retraite

1. Saint Basile, *ibid.*, 947. — Ceillier, *l. l.*, 180.
2. Saint Basile, *ibid.*, 1149. — Ceillier, 419.
3. *Novel.*, V, 2 : ὡς οὐδεμία πονηρὰ πρόφασις εἰς τοῦτο αὐτοὺς ἤγαγεν.
4. Saint Basile, *ibid.*, 953. — Ceillier, 418.
5. Justinien, *ibid.*
6. Saint Basile, *ibid.*, 955. — Ceillier, 182, 418, 419. — Cf. Theod. Stud., *l. l.*, 1333 : ποῦ ἡ ἐκ τοῦ πληρώματος τῆς ἀδελφότητος μαρτυρία ;

de plusieurs jours[1]; puis il fera en présence de tous les moines[2], et si c'est possible, de son évêque[3], sa profession religieuse.

Saint Basile recommande de n'admettre le novice à cette profession que quand il peut la faire en toute connaissance et liberté[4]. Il semble que l'archevêque de Césarée n'ait point regardé comme valides et irrévocables les engagements des novices qui n'avaient pas atteint l'âge fixé par les lois pour le mariage[5]. Comme saint Basile[6], Théodore Studite fixait pour la profession monastique l'âge de seize ans[7]. Mais le concile in Trullo déclare la profession valide dès l'âge de dix ans[8], et l'église orientale a suivi ce sentiment[9]. L'empereur Léon le Philosophe décréta que l'on pourrait faire profession à dix ans, mais qu'on ne pourrait disposer de ses biens qu'après avoir atteint l'âge de quinze ans, et selon cet empereur, saint Basile n'aurait différé jusqu'à seize ans l'âge de la consécration monastique, qu'afin d'attendre « le temps propre et légitime pour pouvoir faire le testament. » Le patriarche de Constantinople Ignace, dit l'auteur de sa vie, avait fait profession dans un monastère à l'âge de quatorze ans[10].

D'après les constitutions de Justinien, le noviciat devait se faire avec les habits[11] laïques, mais la coutume semble s'être bientôt établie de donner au novice, après une épreuve qui se réduisait parfois à six mois seulement[12], l'habit noir,— χιτῶνα — la tonsure et le bonnet de moine, — καμιλαύχιον[13].

Mais la cérémonie solennelle de la profession monastique ne se faisait qu'après les trois années du noviciat : les prières et les interrogations, les exhortations multipliées dont elle se compose,

1. Ceillier, 419.
2. Saint Basile, 967.
3. Ceillier, 182, 419.
4. Saint Basile, 955.
5. Thomassin, 1765.
6. *Ibid.*, 1750.
7. Theod. Stud., 1526.
8. Thomassin, *ibid.*
9. *Ibid.*, 1754.
10. *Ibid.*, 1753. — Cf. *Vita Ignatii*, Migne, *P. G.*, CV, 492.
11. *Novel.*, V, 2 : « ἀλλὰ καὶ ἐσθῆτι τῇ τῶν καλουμένων χρῆσθαι λαϊκῶν. » — Cf. Thomassin, 1525.
12. Thomassin, *ibid.* — Ceillier, 417, 418.
13. Hélyot, *o. l.*, 186. On peut voir dans Goar, 468 et 478, texte et notes, les prières et les cérémonies qui accompagnaient cette *première* prise d'habit.

font bien voir quelle haute idée l'Église grecque a toujours eue de la vocation religieuse et des vœux perpétuels qui en sont la conséquence.

Au commencement de l'office[1], l'ecclésiarque va chercher le moine qui doit faire sa profession. Celui-ci après des génuflexions à l'autel, aux deux chœurs, à l'higoumène[2], va dans le vestibule déposer ses vêtements ordinaires; pendant la messe, il reste debout à la porte principale, sans ceinture, pieds-nus et la tête découverte : « Il est jusqu'alors au rang des pénitents, et n'est pas encore admis au nombre des anges[3] ». Les chœurs chantent ensuite diverses antiennes, puis le dialogue suivant s'établit entre l'higoumène et le nouveau profès[4].

D. Pourquoi, mon frère, êtes-vous venu vous prosterner devant le saint autel et devant cette vénérable assemblée?

R. Par le désir que j'éprouve de la vie monastique, vénéré Père.

D. Vous désirez être revêtu de l'angélique habit et reçu dans la société des moines?

R. Oui, par la grâce de Dieu, vénéré Père.

D. Vous avez fait un bon et heureux choix, du moins si vous persévérez jusqu'au bout, car les vertus ne s'acquièrent que par le travail, et ne se perfectionnent que par la souffrance. Est-ce de vous-même que vous venez au Seigneur?

R. Oui, par la grâce de Dieu, vénéré Père.

D. Ne serait-ce point par quelque nécessité, ou par quelque violence faite à votre liberté?

R. Non, vénéré Père.

D. Persévérerez-vous dans le monastère et resterez-vous fidèle aux services de la vie religieuse jusqu'au dernier soupir de votre vie?

R. Oui, par la grâce de Dieu, vénéré Père.

D. Vous conserverez-vous dans la virginité, la tempérance et la piété?

R. Oui, avec la grâce de Dieu, vénéré Père.

1. La suite de cette longue cérémonie se trouve tout entière dans Goar, *o. l.*, 473-492. Nous n'en donnons ici que les passages principaux. — Cf. Hélyot, 186.
2. Goar, 492.
3. Hélyot, 187.
4. Goar, p. 493, note 14.

D. Observerez-vous jusqu'à la mort l'obéissance à votre supérieur et à toute la société de vos frères en Jésus-Christ?

R. Oui, avec la grâce de Dieu, vénéré Père.

D. Supporterez-vous en vue du ciel la vie pénitente et la pauvreté monastique?

R. Oui, avec la grâce de Dieu, vénéré Père.

L'higoumène adresse ensuite au nouveau profès une longue instruction où se trouvent rappelés avec les principales vertus monastiques, pureté, obéissance, humilité, prière, détachement du monde, pauvreté, les exemples de Jésus-Christ, des martyrs et des saints. Puis, une fois encore il lui demande, en présence de tous les moines : « Ainsi, vous promettez d'exécuter tout cela par la vertu d'en haut et vous tiendrez ces promesses jusqu'à la fin de votre vie, avec la grâce du Christ? » Et le moine répond une dernière fois : Oui, avec la grâce de Dieu, vénéré Père.

Le prêtre récite alors diverses oraisons, puis, il coupe en forme de croix les cheveux du nouveau profès qui a présenté lui-même les ciseaux[1], il le revêt de la tunique, de la ceinture, du bonnet, du pallium, des sandales[2], après quoi il ajoute : « Notre frère N. a reçu le gage et les arrhes « du grand et angélique habit » au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Disons pour lui : « Kyrie eleison[3]. » Ensuite il lui fait toucher le cierge et le livre des Évangiles, et aussi la croix, si le profès est dans les ordres sacrés; puis pendant le chant d'un idiomèle, l'higoumène donne au nouveau frère le baiser de paix, et tous les moines, portant des cierges, viennent à leur tour donner le baiser de paix au supérieur, image de Jésus-Christ, puis à la croix, et à celui qui a reçu l'habit[4].

Après la profession, le nouveau moine doit demeurer dans l'église pendant cinq jours, et y vaquer uniquement à la prière et à la méditation : toute œuvre extérieure, la lecture elle-même, s'il sait les lettres, lui est interdite.

Au sortir de cette retraite, il était admis au nombre des frères, demeurait dans le même lieu, mangeait à la même table, et prenait part à tous les exercices de la communauté[5]. Qu'il fût

1. Goar, 478.
2. *Ibid.*, 494.
3. *Ibid.*, 495.
4. *Ibid.*, 496. — Hélyot, 188.
5. Saint Basile, *o. l.*, 955.

auparavant esclave ou libre, il n'était plus permis à personne de scruter son passé : l'épreuve de trois années avait dû suffire à le purifier de ses fautes, et à le former à la vertu[1]. Désormais il n'avait plus rien de commun avec le monde; le nom même qu'il portait autrefois lui était enlevé pour faire place à un autre nom, qui ne rappelât en rien les choses du siècle[2], et sous lequel il allait passer désormais sa vie, loin de la foule bruyante, dans l'oubli du monastère[3].

Quand les moines, fidèles aux promesses de leur profession religieuse, avaient fait des progrès dans la méditation des choses célestes, dans le jeûne strict, les prières fréquentes, la solitude, l'esprit de silence, les veilles, le travail, ils pouvaient demander « le grand et angélique habit[4] ». Cette distinction entre le petit et le grand habit existait déjà pour les profès à l'époque de Théodore Studite. Car ce saint higoumène, tout en louant le désir d'une perfection plus grande, blâme la distinction entre ces deux habits. « Il n'y a, disait-il, qu'un seul habit, comme il n'y a qu'un seul baptême. C'est ainsi que les Pères en ont toujours usé[5]. »

Il défendait à ses moines de recevoir « ce qu'on appelle le petit habit » et ensuite, après une seconde épreuve, « ce qu'on appelle le grand habit ». Mais malgré les avis de Théodore, les moines grecs continuèrent à distinguer les deux habits monastiques, et l'Euchologe, après avoir reproduit les prières pour la réception du petit habit, contient un long et solennel office pour la prise du grand et angélique habit[6].

Dès la veille au soir, on a déposé sur l'autel les vêtements qui seront donnés au nouveau promu; on chante à matines une longue suite d'odes ou cantiques adaptés à la circonstance[7]. Pendant

1. Justinien, *Novel.*, V, 2.

2. Goar, *o. l.*, 496. Ainsi l'on ne doit pas choisir de nom séculier : Pierre, Alexis, Constantin,... mais seulement un nom de moine ou καλογερικόν : Cyrille, Théophane, Basile, etc.

3. Ainsi l'apôtre des Slaves, Constantin, avait pris, en revêtant l'habit monastique, le nom de Cyrille sous lequel il est ordinairement désigné. — Cf. Martinov, « La légende italique des saints Cyrille et Méthode », *Revue des quest. hist.*, juillet 1884, p. 145.

4. Goar, *ibid.*, 517.

5. Theod. Stud., *o. l.*, 1819; 941. — Cf. ma thèse latine, p. 66, note 8.

6. Goar, *ibid.*, 517. — Cf. Hélyot, 188.

7. Le canon renferme 40 strophes, sous divers rythmes; les lettres initiales des tropaires forment un acrostiche, l'hexamètre suivant :

« Εὐδόκιμον τέλος εὐδοκίμῳ μοι χριστὲ παράσχου. »

la sainte liturgie, le prêtre pose au moine les questions qui lui ont déjà été posées à la réception du petit habit[1]; puis suivent des exhortations plus pressantes, des prières plus nombreuses après lesquelles le moine reçoit la tonsure, la tunique du grand et angélique habit, le pallium, la cuculle, le scapulaire ou anable, la ceinture et les sandales; après quoi on chante encore des tropaires, on récite des oraisons, et la cérémonie se termine par la présentation de l'Évangile, de la croix, du cierge allumé et par le baiser de paix[2].

Désormais le moine revêtu du grand habit, devra, bien plus encore que le moine ordinaire, mener une existence crucifiée et mortifiée par un renoncement perpétuel et absolu à toutes les choses de la terre[3]. Il dit adieu pour toujours à son épouse, à ses fils, à ses amis, à la société entière, aux tumultes et aux joies du monde, aux richesses, aux plaisirs, à la vaine gloire[4]. Aussi doit-il être prêt à la lutte contre les ennemis spirituels, à la continence, à la pauvreté, à toutes les souffrances et difficultés de la vie chrétienne. Il faut qu'il soit mal vêtu, qu'il ait faim et soif, qu'il soit en butte aux injures, aux calomnies, aux persécutions, qui sont le partage de la vie selon Dieu; qu'il se munisse donc d'une foi solide, d'une ardente charité pour Jésus-Christ son chef, d'une obéissance et d'une humilité sans reproche. Loin de lui la désobéissance, la contradiction, la discussion, l'orgueil, la jalousie, les vaines paroles, les murmures; qu'il ne mange point en

On nous permettra de citer ici comme exemple le dernier *Théotokion,* strophe en l'honneur de la Mère de Dieu :

Υἱόν σου τὸν εὔσπλαγχνον,
Πανάμωμε, δυσώπησον,
Τὸν πιστῶς προσιόντα
Τῷ θείῳ σχήματι,
Πρὸς τὸ τῆς ἀσκήσεως
Φθάσαι πανευλαβῶς
Πολύευκτον τέλος·
Σὲ γοῦν τὴν πανάχραντον
Ἀντιλήπτορα κεκτήμεθα.

« Priez votre fils miséricordieux, Vierge sans tache, que ce candidat au saint habit arrive saintement au terme désiré de la vie ascétique, car nous avons en vous une auxiliatrice immaculée. »

1. Goar, 504, 505.
2. *Ibid.*, 519. — Hélyot, 189.
3. Goar, *ibid.*, 505 : « ἡ ἀποταγὴ οὐδὲν ἄλλο ἐστὶν εἰ μὴ σταυροῦ καὶ θανατοῦ ἐπαγγελία. »
4. *Ibid.*, 505, 506.

secret, qu'il ne possède quoi que ce soit, qu'il fuie les amitiés particulières : toutes choses qui attirent sur les moines la colère de Dieu et par lesquelles le corrupteur des âmes commence à jeter ses racines[1].

Toutes ces obligations sont sans cesse rappelées au moine par ses vêtements, dont chacun est une prédication continuelle : la tunique est un symbole de sainteté; la ceinture, de mortification et de continence; la cuculle est le casque du salut, l'anable, ornée d'une croix, est un symbole de foi; le pallium est un habit d'immortalité; les sandales rappellent qu'il faut toujours marcher dans la voie du salut et de la paix. Ainsi armé, il doit être toujours redoutable à ses adversaires, inexpugnable à ses ennemis, à l'abri de tout plaisir et de toute volupté coupables[2].

1. Goar, 507.
2. *Ibid.*, 511.

CHAPITRE IV

LES VOEUX ET OBLIGATIONS MONASTIQUES.

Des obligations nombreuses et difficiles sont renfermées, pour le moine, dans les engagements qu'il a pris au jour de la profession monastique et renouvelés à la réception du grand habit.

Il a promis d'obéir jusque dans les moindres choses, sans murmurer, comme le patriarche Abraham, comme les apôtres, au milieu de toutes les tribulations, car l'higoumène tient la place même du Sauveur. Ainsi que les brebis à leur pasteur, les moines doivent obéir à leur supérieur, sans examiner curieusement ses ordres, avec zèle et empressement; comme l'instrument se laisse conduire par l'ouvrier, sans choisir ce qu'il doit faire, de même l'ascète s'en remettra, toujours et en toutes choses, à la sagesse de l'higoumène. Car peut-il se trouver « rien de plus suave, de plus agréable, de plus joyeux, que d'agir par obéissance, et non par caprice et volonté propre. Vivre ainsi, c'est vivre pour Dieu dont la volonté se manifeste par l'intermédiaire du supérieur ». C'est l'obéissance absolue, parfaite, qui donnera la force de résister « aux persécutions, de ne craindre ni rois, ni magistrats, ni luttes, ni plaies, ni prisons, ni exils, ni la mort même[1] ». Celui qui n'obéit pas ainsi, qui jeûne, qui prie, qui veille, qui pratique la vertu, sans esprit d'obéissance et sans conformité à la règle, manque de la vraie piété[2]. Ce n'est pas un véritable moine, c'est un étranger[3].

Comme son obéissance, la pauvreté du moine doit être absolue[4]. Il ne peut rien posséder, ni esclaves, ni champ, ni vigne,

1. Theod. Stud., *Parva Catechesis*, p. 267.
2. *Ibid.*, 357.
3. *Ibid.*, 176.
4. Saint Basile, *l. l.*, 1423, chap. 24 : « Quod non oportet ascetam in aliquo conventu degentem quidquam rerum terrenarum privatim possidere. »

ni bœuf, ni mulet, ni même une seule pièce d'argent, « car l'argent est le père du péché et le serviteur du diable », ni même une seule aiguille, en un mot, rien de ce monde. Comment pourrait-il y avoir un seul cœur et une seule âme entre les moines, si l'on distinguait entre le mien et le tien[1]. Ses vêtements eux-mêmes, ses chaussures ne lui appartiennent pas : il doit les prendre au hasard, sans jamais choisir, à l'endroit où ils sont déposés[2]; quand ils sont vieux, il ne peut en disposer de lui-même. Ne possédant rien, il n'a rien à donner; il ne doit pas thésauriser pour les siens; bien plus, en se consacrant à Dieu, il est devenu la propriété de Dieu; son corps lui-même ne lui appartient pas; il ne peut plus s'en servir pour des usages humains[3].

Aussi, rien n'était plus pauvre que le vêtement des moines, rien n'était plus simple que leur nourriture.

Les vêtements : tunique, pallium, cuculle, anable, étaient tous de la même bure grossière; leur couleur noire, qui attira les moqueries de Libanius le rhéteur et du sophiste Eunapius, et plus tard les violences des iconoclastes[4], en distinguant les moines du reste de la société, leur rappelait sans cesse la nécessité de s'en distinguer surtout par la pratique de vertus spéciales, et l'obligation de vivre dans une pénitence et un deuil continuels, car il n'est point, pour le moine, de fête sur cette terre[5]. La tunique était serrée autour des reins par une ceinture de cuir noir, qui la retenant et la repliant sur le corps, conservait la chaleur et rendait les mouvements plus faciles : on ne devait quitter cette tunique ni le jour ni la nuit. Les chaussures étaient faites d'un cuir rude et grossier. Dans tout l'extérieur du moine devait paraître la plus entière pauvreté : ce que les pleureurs font sur commande, disait saint Basile, le moine doit le faire spontanément et porter une tunique, des habits, des cheveux, négligés et malpropres[6].

Pour la nourriture comme pour le vêtement, le moine devait

1. Theod. Stud., Migne, *P. G.*, XCIX, 1555.
2. Saint Basile, *l. l.*, 1419. — Cf. Ceillier, VI, 416.
3. Saint Basile, *ibid.*, 1393.
4. Cf. Thomassin, 793. — Montalembert, I, 112. — Ma thèse latine, p. 66.
5. Theod. Stud., *ibid.*, 1732.
6. Saint Basile, Epist., 74. *P. G.*, XXXI, 970.

se contenter de l'absolu nécessaire. Jamais il ne mangeait de viande; ses mets les plus ordinaires étaient les fruits de la terre et des arbres, tels que les fèves et autres légumes vulgaires, les poires, les figues et les noix[1]; à certains jours on permettait le poisson, les œufs, le lait ou le fromage[2]; saint Basile, tout en recommandant l'eau pure[3], n'interdit pas l'usage du vin[4]; mais le moine doit toujours éviter de boire et de manger jusqu'à satiété[5], et les typica des monastères indiquent très exactement quels aliments il est permis de prendre chaque jour[6] et même le nombre de fois que l'on peut boire à chaque repas[7]. Mais à vrai dire, il n'y a par jour qu'un seul repas[8]; car, le soir après complies, on ne sert que les restes du repas précédent, et il n'y a ordinairement que les jeunes moines qui vont alors au réfectoire[9].

Le repas principal, qui a lieu habituellement à la sixième heure, est retardé jusqu'à la neuvième heure les jours de jeûne, c'est-à-dire le mercredi et le samedi de chaque semaine et toute la durée du carême[10]. Le vrai moine accepte ces mortifications avec empressement. Il ne cherche point à avoir d'autres aliments que ceux de la communauté[11]; s'il est en retard par sa faute, il restera à jeun jusqu'au lendemain[12]. Mais la règle recommande sagement de ne pas prolonger de soi-même la durée du jeûne ou de la veille[13], de ne pas se singulariser en affectant de manger moins que les autres[14], et de ne pas se rendre, par le jeûne, impropre à tout travail[15]. Certaines grandes fêtes, si elles tombaient un mercredi ou un vendredi, exemptaient du jeûne et rendaient

1. Theod. Stud., *ibid.*, 1714.
2. Cf. Pitra, *Spicil. Solesm.*, IV, 445.
3. Saint Basile, *ibid.*
4. *Ibid.*, 877.
5. *Ibid.*, 966, 968.
6. Cf. les Constitutions de Theod. Stud., *l. l.*, 1713 sqq. — Pitra, *ibid.*, 447, 454.
7. Theod. Stud., *ibid.*, 1713 : « Du dimanche de Pâques, au 1er dimanche après la Pentecôte, nous buvons trois fois à midi, et le soir *duo pocilla :* χιρνὰ δὲ δύο.
8. Saint Basile, *ibid.*, 1366.
9. Theod. Stud., *ibid.*, 1713. — Hélyot, *ibid.*, 184.
10. Theod. Stud., 1716. — Hélyot, *ibid.*
11. Saint Basile, *l. l.*, 1170.
12. *Ibid.*, 1172, question 136.
13. *Ibid.*, 1173.
14. Epist. 45, p. 133.
15. *Ibid.*, 1175, 1346. — Cf. Montalembert, I, 106.

l'abstinence plus ou moins complète [1]. D'autres, moins solennelles, les fêtes moyennes, empêchaient seulement le jeûne public, mais laissaient à chacun la liberté du jeûne privé [2]. Toute espèce de jeûne était interdite durant cinquante jours après Pâques, durant douze jours après Noël [3], et aussi durant les deux semaines qui précèdent le dimanche « du fromage » [4].

Avec ce dimanche commençait le grand carême, qui durait sept semaines, avec exemption du samedi et du dimanche [5]; il était beaucoup plus long et plus strict que les trois autres, les mêmes que l'Église grecque observe encore aujourd'hui : le carême des saints Apôtres, le carême de la Dormition ou Assomption de la Vierge, et le carême de Noël [6]. Pendant tous ces carêmes, les moines qui restaient au monastère ne devaient manger qu'une fois par jour [7]; encore devaient-ils se contenter, ainsi que le mercredi et le vendredi du reste de l'année, de fruits secs, de pain et d'eau [8], et s'abstenir d'huile, de vin et de légumes [9].

Le moine, au jour de sa profession religieuse, a renoncé à tous les plaisirs de la terre, et par-dessus tout aux affections et aux désirs de la chair, aux voluptés corporelles, aux secrètes turpitudes : il a fait vœu de chasteté parfaite et perpétuelle.

1. Pitra, *Spic. Sol.*, IV, 447, 14 novembre, saint Philippe : « Omnia solvuntur; quae si in feria IV vel in parasceve inciderit, dantur vinum, oleum et pisces »; p. 449, 29 juin, saints Pierre et Paul : « Relaxatio omnium, occurrente feria IV aut VI, piscium »; p. 450, 15 août, Dormition de la T. S. Mère de Dieu : « remissio; sed in feria IV aut VI, piscium dumtaxat et vini ». — Cf. aussi les Constitutions de Jean le Jeûneur, Pitra, *ibid.*, 438, et celle du monastère de Stoudion, *P. G.*, XCIX, 1713 sqq.

2. Pitra, *ibid.*, 445.

3. Pitra, *ibid.*, 446, 447. — Migne, *l. l.*, 1701.

4. Migne, *ibid.*, 1700, 1701. « Le dimanche qui correspond à notre septuagésime s'appelle, chez les Grecs, le dimanche de la Proclamation « τῆς προσφωνησίμου » (*ibid.*, 1697) parce qu'on y annonce le jeûne du carême; le dimanche suivant est le dimanche du carnaval « τῆς ἀπόκρεω » ainsi nommé parce qu'on n'y mange plus de viande ». (Pitra, *ibid.*, 472; Duchesne, *les Origines*, 235); le troisième est le dimanche du « fromage » « τῆς τυροφάγου » ainsi appelé parce que, dès lors, l'usage du laitage était interdit. — Cf. Pitra, *ibid.*, 471, can. 16.

5. Theod. Stud., *ibid.*, 1699, 1716. — Duchesne, *ibid.*, 235. — Hélyot, 184.

6. Hélyot, 184, 185.

7. Pitra, *ibid.*, 382, can. 2.

8. Pitra, *ibid.*, 482. C'est ce que les Grecs appellent ξηροφαγία.

9. Nous avons indiqué ailleurs (Thèse lat., p. 72, 73), et en détail, pour chaque semaine du grand carême et pour les autres, ce qui se pratiquait au monastère de Stoudion.

Désormais il ne lui est plus permis de songer à des noces terrestres, mais il doit encore se dégager de plus en plus de toute affection sensible [1], car la virginité se perd, de mille manières : par les discours, les yeux, les oreilles, par les désirs du cœur, par l'excès dans le boire et dans le manger [2]. Aussi, le moine éloignera-t-il tout ce qui pourrait souiller la pureté de son âme, le mensonge, l'orgueil, les distractions et la paresse d'esprit, les paroles inutiles ou indécentes, la recherche dans le vêtement, le soin de son visage [3] : il a choisi la vie des anges, il doit vivre comme s'il n'avait pas de corps.

Par-dessus tout, il évitera la présence et la conversation des femmes. Si une nécessité absolue le contraint à les voir, il s'en gardera comme du feu et s'en éloignera le plus vite possible, car l'homme remporte toujours quelque blessure de ses entretiens, même les plus pieux, avec les femmes [4]. On n'en recevra jamais dans le monastère, on n'ira pas chez elles; on évitera également les vierges et les veuves, les femmes mariées et les religieuses; jamais le moine ne saurait assez veiller sur son cœur [5]; s'il leur parle, que ce soit en présence de deux témoins; malgré de longues années passées dans la vertu, qu'il ne se flatte jamais d'être à l'abri du péril [6].

Pour éviter plus sûrement le danger, le religieux ne devait jamais sortir du monastère. Sortir du monastère, dit saint Basile [7], c'est dire adieu à la continence; aller dans le monde, c'est vous exposer à jeter les regards sur une de ces courtisanes dont les paroles caressantes sont un piège pour les oreilles, dont le visage est une séduction pour les yeux; par ses appâts, elle vous attirera vers elle, s'attachera à vos membres, vous recevra sur son sein, affaiblira le désir si ferme que vous aviez d'une absolue chasteté ; peu à peu, elle vous détournera de votre sainte manière de vivre et vous perdra avec elle. Si, par hasard, vous pouvez échapper à ses filets, son souvenir vous poursuivra, vous obsédera, et vous n'en triompherez qu'avec des peines infinies.

1. Saint Basile, *ibid.*, 348-351; 1321, 1323. — Cf. Ceillier, *o. l.*, 193.
2. Saint Basile, *ibid.*, 872.
3. *Ibid.*, 873.
4. Saint Basile, *ibid.*, 1344, 1345.
5. Theod. Stud., *Parva Catech.*, p. 453. — Cf. Pitra, *ibid.*, 403, can. 103.
6. *Parva Catech.*, 227, 338.
7. Saint Basile, *ibid.*, 635, 636.

Le moine prendra garde aussi de ne pas se mêler, de ne pas converser avec toute sorte d'hommes, car il en est qui voient partout matière à scandale[1]; surtout il évitera de faire sa société habituelle des jeunes gens. Car, souvent, l'ennemi du salut se sert des apparences d'une amitié spirituelle pour séduire les âmes et les entraîner en enfer[2]. Vous qui auriez su, en pleine mer, vous préserver du vent et des tempêtes, n'allez pas échouer misérablement dans le port. Ne vous asseyez point auprès d'un jeune moine. Quand vous vous couchez pour dormir, prenez garde que vos vêtements touchent les siens, laissez un vieillard entre vous et lui. S'il lui arrive de vous parler, s'il chante du chœur opposé, répondez-lui en baissant les yeux; ne vous trouvez nulle part seul à seul avec lui. Repoussez la pensée qui vous dit qu'il n'y a point de faute à de telles amitiés : car elles sont une pierre d'achoppement pour la chasteté de votre âme, et profitez de l'expérience de ceux qui succombent.

Outre les vœux de continence, de pauvreté, d'obéissance parfaites que le moine faisait au jour de sa profession, il prenait encore l'engagement solennel de persévérer, jusqu'à la fin de sa vie, dans tous les exercices de la vie religieuse et dans le même monastère. A partir de ce moment, il ne pouvait plus se séparer, sans crime, de la société monastique où il avait été incorporé, pas plus que la femme ne peut sans crime se séparer de la société de son mari, ou le citoyen de la société civile[3]; la stabilité dans le monastère est aussi indissoluble que le lien du mariage lui-même[4]. Le moine qui se sépare de son monastère est comme un membre séparé du corps, il est condamné nécessairement à la mort[5]. La présence de quelques moines mauvais, le relâchement de la discipline générale, ne seraient pas des raisons suffisantes de quitter la communauté : la malice de Judas n'empêcha point les apôtres de rester dans le collège apostolique[6].

Pour s'expliquer cette apparente sévérité, il est nécessaire de

1. Saint Basile, *ibid.*, 1361.
2. *Ibid.*, 637.
3. *Ibid.*, 1393. — Cf. Ceillier, 195.
4. Theod. Stud., *ibid.*, 1596.
5. Saint Basile, *ibid.*
6. *Ibid.*, 1396.

se rappeler que tous les couvents d'Orient obéissaient aux mêmes lois, et que les Grecs ne connurent pas, comme l'Occident, la variété des règles et des congrégations religieuses : le moine transfuge eût retrouvé dans un second couvent ce qu'il prétendait éviter en quittant le premier. Aussi, les constitutions monastiques, fondées sur les traditions et sur les décrets des conciles, n'admettaient que trois raisons qui permissent à un moine d'abandonner son monastère : si l'higoumène était hérétique, si les femmes pénétraient dans le monastère, si l'on y instruisait des jeunes gens du monde[1]; à l'exception de ces trois cas, le moine ne pouvait de lui-même changer de résidence : il devait rester, jusqu'à la mort, enfermé dans la prison volontaire qu'il s'était choisie au jour de sa profession monastique.

Il ne pouvait, non plus, sortir à la légère, sous prétexte de rendre visite à ses frères des autres monastères. Le cénobite qui sort souvent et va de monastère en monastère, dit saint Basile, perd peu à peu le recueillement et la piété et se laisse entraîner au péché[2]. Cependant, ajoute-t-il avec la modération et la sagesse qui sont la marque de ses conseils, il arrive parfois qu'une sortie accordée à propos dissiperait l'ennui et inspirerait une nouvelle ardeur pour de nouveaux combats[3]. Mais le moine ne pourra jamais franchir la clôture, pour quelque raison que ce soit, sans avoir pris l'avis de son supérieur[4], et, dès son retour, il devra lui rendre un compte exact de tout ce qu'il a fait, vu, entendu, pendant son absence[5]. Seul, le « διάκονος », chargé de procurer les choses nécessaires à la communauté, peut sortir aussi souvent que l'exige l'intérêt commun : l'obéissance qui lui en fait un devoir, et les prières des frères pour lesquels il se dévoue, lui seront une sauvegarde au milieu des dangers du monde[6].

1. Additions aux Canons du IV^e^ conc. œcum. dans Pitra, *Juris eccles. Græc. historia*, tom. I, p. 536, et *Spicil. Sol.*, IV, 465. — Cf. Ceillier, VI, 419, 420.

2. Saint Basile, *ibid.*, 1365.

3. *Ibid.*, 1368.

4. *Ibid.*, 996, 1424.

5. *Ibid.*, 1032. — Cf. Ceillier, 185. — Nous avons vu que saint Théod. Stud. imposait à ses moines la même règle après chacune de leurs visites.

6. Saint Basile, *ibid.*, 1416. — Ceillier, *ibid.*, 192, tire argument contre l'authenticité des *Constitutions monastiques*, de ce passage de saint Basile, qu'il trouve en opposition avec la règle 44 citée plus haut. Pour nous, nous y trouvons seulement une preuve de la grande largeur d'esprit et de la sage modération de l'illustre évêque.

Quant aux moines fugitifs, aucun higoumène ne devra les recevoir, mais il les renverra à leur couvent : agir autrement serait permettre à ses propres moines de faire de même ; ce serait détruire toute discipline monastique et ruiner la solidarité qui doit exister entre tous les higoumènes[1] ; si après avoir été ramené au monastère, le fugitif s'en échappe de nouveau, il sera incorporé dans l'armée sans aucune des dignités qu'il pouvait avoir remplies avant son entrée au monastère[2]. Si dans la suite il se convertit, on lui rendra l'habit monastique, mais sans les prières accoutumées[3] ; s'il ne veut pas se convertir, il faut, dit saint Basile, l'abandonner à lui-même comme un étranger[4] ; s'il mange de la chair et s'il vit avec une femme, le quatrième concile dit qu'il sera soumis à l'anathème[5] et le patriarche saint Nicéphore ajoute qu'on doit l'enfermer, malgré lui, dans un monastère avec les habits monastiques[6]. Ces sortes de chutes, nous le verrons, n'étaient point sans exemple, mais le plus souvent elles étaient expiées par un sérieux repentir : des évêques tels que Basile ou Chrysostome, des higoumènes tels que Théodore de Stoudion, ne prenaient aucun repos avant d'avoir ramené au bercail les brebis égarées. Un moine nommé Élie, après être rentré une première fois dans le monde, était revenu au monastère, puis de nouveau s'était séparé de ses frères ; il était revenu une seconde fois, puis retombé une troisième fois. « Jusques à quand, lui écrit son supérieur, te rouleras-tu dans la fange du péché? Jusques à quand te déshonoreras-tu devant Dieu et devant les hommes? N'y a-t-il donc plus de mort, ni de jugement, ni de peine éternelle? Réveille-toi, je t'en supplie, reviens à Dieu, cesse de bâtir des maisons à la manière des séculiers, toi qui as détruit la maison de ton âme et en as fait la demeure de Satan. Personne ne pourra t'arracher à la main vengeresse du Seigneur... Mais laisse-toi toucher par mes supplications, brise les liens de mort qui te retiennent. Et moi alors, misérable que je suis, si je retrouve la

1. Saint Basile, *ibid.*, 1421 : « μὴ καταλύειν τὰ ἀλλήλων σπουδάσματα. » Justinien, *ibid.*, *Novel*, CXXIII, 42. — Cf. *Cod. Just.*, lib. I, tit. III, lex. 53.
2. *Novel*, CXXIII, *ibid.* — Cf. Thomassin, 1450.
3. Pitra, IV, 396, can. 73 ; 397, c. 76.
4. *Ibid.*, 1153.
5. Pitra, *ibid.*, 397, en note.
6. *Ibid.*, can. 76.

brebis que j'avais perdue, je ferai éclater ma joie, et avec moi tous les moines tes frères[1].

Avec la stabilité dans le même monastère, le moine promettait fidélité et persévérance dans les exercices communs à tous ses frères[2]. A l'isolement de la cellule, à la solitude au milieu des déserts, saint Basile et ses imitateurs préférèrent et substituèrent bientôt le principe de la communauté absolue en toutes choses; grâce à leurs efforts « la vie ascétique aboutit ainsi à rebâtir, dans l'amour de Dieu, la société que l'amour de Dieu lui avait fait fuir. La communauté idéale des jours apostoliques, telle que Jérusalem l'avait connue, était rétablie par des groupes de frères qui n'avaient tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme[3]; » les solitaires, autrefois si nombreux, disparurent peu à peu; et le mot lui-même de monastère, qui désignait à l'origine l'habitation solitaire du moine, changea d'acception et signifia désormais l'habitation des moines sous un seul et même toit[4]. Pendant de longs siècles, l'Orient n'aura plus d'autres monastères que les cénobies — κοινόβια[5] — où les religieux, soumis à une seule et même règle, vivaient en commun, ayant tous même église, même réfectoire, même dortoir, prenaient au hasard leurs chaussures, leurs vêtements dans le vestiaire commun, travaillaient ensemble dans les ateliers ou dans les champs, prenaient ensemble leurs récréations, étaient soignés, s'ils tombaient malades, dans une infirmerie commune[6].

Cependant lorsqu'un moine avait longtemps pratiqué, au milieu de ses frères, toutes les vertus de la vie cénobitique, s'il désirait mener ensuite la vie solitaire, l'higoumène pouvait lui permettre de se séparer de la communauté[7] : certains monastères possédaient des cellules isolées ou laures destinées à ces pieux reclus; dans ce cas, dit saint Basile, ce n'est pas se détacher

1. Theod. Stud., *o. l.*, 1369. Cf. 1334, 1438.

2. Goar, 475, 505.

3. Kurth, *Histoire de la civil.*, I, 251. — Thomassin, 1450. Ce sont les paroles mêmes de saint Basile établissant la supériorité de la vie cénobitique sur la vie solitaire. Cf. aussi *ibid.*, 1381. — Theod. Stud., *Parva Catech.*, 252.

4. Cf. Lichtenberger, *Encyclop. rel.*, article: *Monastère.*

5. Cf. *Byzant. Zeitschrift*, 1894, II Heft, p. 427.

6. Justinien, *Novel.*, V, 3; *Novel.*, CXXIII, 36. Peut-être le supérieur avait-il une cellule particulière? — Theod. Stud., *ibid.*, 942.

7. Saint Basile, *ibid.*, 1133.

de la société de ses frères, mais remplir les vues de la Providence divine[1]. Si le reclus ne garde pas entièrement toutes les règles de sa profession, mieux vaut qu'il revienne sans retard à la communauté[2], car rien n'est salutaire, rien n'est agréable à l'âme comme l'exemple de frères sans cesse empressés à lutter à l'envi contre le vice, à avancer dans la vertu, à méditer les commandements de Dieu, à accomplir tous les préceptes de Jésus-Christ[3].

Mais la principale obligation de la vie cénobitique était la prière en commun[4] : l'idéal de la vie monastique, plus encore que l'idéal de la vie chrétienne, était une perpétuelle communion avec Dieu, entretenue par une prière aussi fréquente que possible. Aussi, dès l'époque de saint Basile, les monastères consacraient, chaque jour, à la psalmodie, sept *heures* différentes[5], et « l'ordre des offices était une des parties principales des règles monastiques »[6]. Dès le matin, au lever du soleil, les moines devaient offrir à Dieu les prémices de la journée, lui consacrer leurs pensées, leur esprit, leur corps : c'était *la première heure*[7], à la troisième heure, celle de *Tierce,* ils se réunissaient de nouveau à l'église en souvenir de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres vers cette même heure, pour demander à Dieu l'Esprit de toute sainteté; à l'heure de *Sexte,* au milieu du jour, ils priaient pour accomplir le précepte : « Vespere, et mane, et meridie narrabo et annuntiabo, et exaudiet vocem meam », et demander à Dieu, à l'exemple des saints, d'être protégés contre les attaques du démon de midi : ils récitaient dans ce but le psaume 90e; l'heure de *None* rappelait la prière que Pierre et Jean firent dans le temple à la même heure; puis, vers le soir[8], « à cette heure mélancolique où le soleil disparaît, où l'ombre se fait, où il faut allumer les lampes de la maison »[9], les prières du Lucernaire ou des *Vêpres* ramenaient encore les moines à l'église,

1. Saint Basile, *ibid.*, 1109.
2. Theod. Stud., *ibid.*, 1802. Carmen XCIV : εἰς ἔγκλειστον.
3. Saint Basile, *ibid.*, 933. — Cf. 1386.
4. *Ibid.*, 1325 : « Quod precatio omnibus est anteponenda ».
5. Thomassin, 967. — Cf. Duchesne, *Origines*, 433 : « Au quatrième siècle, il n'est pas de monastère qui n'ait ses heures de prière commune. » — Cf. Ceillier, VI, 415 et 421. — Saint Basile, Ep. 72.
6. Duchesne, *ibid.*, 431, 437.
7. Saint Basile, *ibid.*, 1013. — Ceillier, *ibid.*, 184.
8. Duchesne, *o. l.*, 131.
9. Saint Basile, 1016. — Voir aussi sur ces diverses heures, Hélyot, 183.

pour y remercier Dieu des grâces accordées et implorer le pardon des fautes commises; une dernière fois, au commencement de la nuit, à l'heure de *Complies*, ils venaient demander au Seigneur un sommeil exempt de tout péché et de tout vain fantôme : ils récitaient, comme à Sexte, le psaume 90e.

Les prières de nuit n'étaient ni moins nécessaires ni moins recommandées. Saint Basile s'appuie, pour les imposer à ses moines, sur l'exemple de Paul et de Silas qui louaient Dieu au milieu de la nuit, et sur les paroles du Psalmiste : « Media nocte surgebam ad confitendum tibi[1]. » Cet office du milieu de la nuit, « μεσονυκτικόν », ou de Matines se prolongeait souvent jusqu'au lever de l'aurore[2] : c'était l'heure des Laudes, qui devait trouver tous les moines devançant, dans la prière et la méditation, le retour du jour[3]. On sait que Chrysostome, devenu évêque de Constantinople, conseillait à son peuple l'assistance aux « prières nocturnes » et voulut l'imposer à son clergé malgré les réclamations de quelques clercs relâchés protestant que c'était là l'office des moines[4] : l'obligation de l'office divin, à Constantinople encore plus qu'ailleurs, était ainsi passée de l'ascétisme au clergé[5].

Malheureusement Chrysostome, pas plus que Basile, ne nous ont rien dit de la composition de ces divers offices. Nous savons seulement que le chant des psaumes en était la partie principale, et que tous deux recommandent surtout le chant alterné de deux chœurs, ou par antiphone, de préférence aux psaumes à répons[6]. Saint Basile attache la plus grande importance au choix de celui qui devra diriger les deux chœurs[7]; œuvre difficile, car l'office des Grecs est fort long et fort compliqué : il se compose de psaumes, d'oraisons, de leçons tirées de l'Écriture, de lectures des Pères et des saints de l'Église grecque, d'invocations à la Vierge ou aux Saints : toutes ces invocations, ou litaniques, ou collectives, se succèdent, tour à tour mélopée douce

1. Saint Basile, *ibid.*, 1016.
2. Hélyot, 183. — Duchesne, *o. l.*, 433.
3. Saint Basile, *ibid.*
4. Migne, *P. G.*, XLVII, p. 20, *Palladii Dialogus de Vita S. J. Chrysostomi.* — Puech, *o. l.*, 222.
5. Duchesne, *ibid.*, 436.
6. Saint Basile, Epist., II, 107, *P. G.*, XXXII, 764. — Puech, *ibid.*, 220, 221.
7. Saint Basile, *ibid.*, 1301.

et monotone, dialogue d'une allure vive et animée, supplications ardentes, exhortations graves et simples, et toutes les autres formes par lesquelles la prière exprime à Dieu l'infinie variété des sentiments qui agitent l'âme humaine[1].

L'ordre et la composition de ces offices étaient réglés par le *typicon*[2], où se trouvait indiqué tout ce qu'il fallait chanter, psalmodier, ou lire, à la Synaxe, aux Vêpres, et aux diverses heures du jour et de la nuit, soit aux simples féries, soit aux fêtes solennelles. Le livre des liturgies — λειτουργικόν — contenait les trois liturgies en usage chez les Grecs : celle des Présanctifiés qui se célèbre encore chaque jour du grand carême, à l'exception du samedi et du dimanche[3] ; celle de saint Basile[4] qui se célèbre dix fois dans l'année[5]; celle de saint Jean Chrysostome qui est dite tous les autres jours de l'année[6]. Parmi les livres d'office, les principaux sont le Triodion, — τριῴδιον —, ainsi appelé parce que les tropaires de ce recueil n'ont que trois strophes ou odes au lieu de neuf : il renferme les offices qui se disent en carême[7]. Ceux du temps pascal, du dimanche de Pâques au dimanche de tous les Saints, qui suit l'octave de la Pentecôte, sont contenus dans le Pentecostarion — πεντεκόσταριον[8] — ; les autres semaines de l'année dans l'octoechos — ὀκτώηχος[9] —; le Ménée, — μηναῖον — renferme, en un volume pour chaque mois, les fêtes fixes de ce mois ; l'horologion[10] — ὡρολόγιον —, les parties de l'office qui se

1. Cf. Hélyot, 182.

2. Allatius, *de libris ecclesiasticis Græcorum*, p. 4. — Il est dit, *ibid.*, 15, que ce *Typicon* est appelé dans beaucoup de monastères simplement τάξις ou *Ordo*.

3. Allatius, *ibid.*, 16. — Duchesne, *ibid.*, 239. — Cf. *Les Liturgies byzant.* dans les *Études prépar.*, p. 83 et 98. — Cette messe se trouve dans Goar : *Euchолog.*, p. 187, 200, avec les notes, p. 205, 209.

4. Allatius, *ibid.* — Goar, pp. 158, 187. — *Les Liturg. byz.*, *ibid.*

5. Les cinq dimanches du grand carême, le Jeudi Saint, le Samedi Saint, la vigile de Noël, la vigile de l'Épiphanie, et le premier janvier, jour de la mort de saint Basile.

6. Voir Goar, pp. 58, 157. — On trouvera dans *Les iturg. byz.*, *l.l.*, 83-89 et 97, 98 la description de ces deux dernières liturgies, leurs particularités, leurs relations avec les anciennes liturgies de l'Orient (99-102) et les diverses modifications qu'elles ont subies (102-104). — Cf. Duchesne, *les Origines* : « La messe en Orient », pp. 45-80.

7. Allatius, *o. l.*, 74. — Hélyot, 183. — Duchesne, *ibid.*, 235.

8. Allatius, *ibid.*, 76. — Le P. Bouvy a décrit le Pentecostarion des Grecs, dans les *Études prépar.*, pp. 237-239.

9. Duchesne, *ibid.*

10. Allatius, 78. — Hélyot, *ibid.*

disent tous les jours[1]; l'euchologe[2] ou rituel, — εὐχολόγιον — les nombreuses oraisons du Lucernaire et des Laudes[3].

L'office de chaque jour dure en général fort longtemps : il faut plus de six heures pour le pouvoir seulement lire; la veille des fêtes solennelles, les moines passent toute la nuit à l'office : le « μεσονυκτικόν » devient alors « ὁλονυκτικόν » ; ces jours-là les cénobites ne font que prier et restent parfois jusqu'à vingt-deux heures à l'église[4]. Personne ne doit se dispenser de ces offices; si, pour une raison approuvée du supérieur, un moine a été absent, il doit lire l'office en particulier[5]. Cependant le cellérier ou le cuisinier peuvent en être parfois, dans l'intérêt de tous, légitimement dispensés; mais il ne faudrait pas qu'ils prétextassent leurs occupations pour se décharger habituellement de l'office divin et devenir par là une occasion de scandale[6]. Chaque fois que vous êtes appelé à l'église, dit saint Basile[7], assistez à l'office divin jusqu'après la dernière prière : vous n'en pourriez sortir sans un grand détriment pour votre âme. Eh quoi! quand vous prenez votre nourriture corporelle, on ne peut vous arracher à la table si vous n'avez pas pleinement satisfait aux exigences de la nature; combien plus il vous est nécessaire d'assister aux banquets spirituels où votre âme se nourrit et se fortifie par la prière. Réglez les nécessités corporelles d'après les heures de la prière, chassez loin de vous les spécieux prétextes que vous suggère le démon à l'heure de diverses prières pour vous en éloigner. Pas de vaines excuses; ne dites point : « oh!

1. Allatius, *ibid.* — Hélyot, *ibid.*

2. Goar, *o. l.*, *Lucernarii orationes*, 35-44; *Orationes Laudum*, 48-55. — Allatius *ibid.*, 95.

3. Allatius, *l. l.*, cite encore un grand nombre d'autres livres d'offices : des Évangéliaires, des Épistolaires, des Lectionnaires ou Ἀναγνώσεις, le Psautier (p. 60), l'Anthologion, recueil d'offices en l'honneur de Notre-Seigneur, de la Vierge et de quelques saints, le Panegyrikon (p. 93), le Diakonikon (p. 97); l'Hirmologion (p. 98). Citons encore le Théotokarion, recueil des Théotokia ou tropaires en l'honneur de la Mère de Dieu. La bibliothèque Michel, à Nancy, possède plusieurs de ces livres liturgiques : un Théotokarion, Venise, 1643; un Horologion, Venise, 1646; un autre Horologion, édit. in-12, *ibid.*, 1677; un Anthologion, Venise, 1650, avec un frontispice représentant les mélodes grecs; l'Euchologion de Goar, Paris, 1647; l'Ἀρχιερατικόν ou Liber pontificalis Græcorum, de Habert, Paris, 1676.

4. Hélyot, 182. — Cf. *Le Tour du monde*, 1860, 2e sem. p. 114.

5. Saint Basile, *ibid.*, 1013.

6. *Ibid.*, 1180.

7. *Ibid.*, 641, 645.

que j'ai mal à la tête, oh! que j'ai mal à l'estomac! » appelant ainsi au secours de votre paresse les témoins muets d'une douleur simulée[1]!

Mais la psalmodie et la prière publique ne faisaient pas oublier aux moines le travail des mains[2]. Comme les autres hommes, ils devaient, selon la parole de Dieu, gagner leur pain à la sueur de leur front; le grand apôtre lui-même recommande de gagner sa nourriture en travaillant[3], et celui qui ne veut pas travailler, dit saint Basile, ne doit pas manger[4].

Ces travaux manuels auront lieu sous la surveillance et la direction d'un moine avancé en âge, qui les fera servir aux divers besoins de la communauté[5]. Chacun devra accepter de grand cœur la tâche qui lui est imposée, et ne pas la rejeter sur les autres, surtout si elle lui semble vile et basse[6]. Pour rendre ces occupations matérielles plus légères, on y joindra la psalmodie et les hymnes sacrées ou du moins la prière intérieure et la méditation[7] : en travaillant ainsi, c'est Jésus-Christ que l'on sert, c'est par de tels ministères ou *diaconies,* humblement accomplis, que l'on mérite le royaume des cieux[8].

Mais quels étaient, au jugement de saint Basile, les travaux qui convenaient à la profession monastique[9]?

Ce sont tous ceux qui ne sont pas contraires au recueillement et à la tranquillité de la vie religieuse; qui n'exigent ni dérangement pour se procurer la matière première; ni souci pour en écouler les produits; qui ne prêtent point à des allées et venues inutiles et dangereuses, à des visites chez des hommes du dehors ou chez des femmes. On devait se borner à faire des objets simples et de bas prix; jamais de ces objets de luxe propres à exciter les passions des hommes. Si l'on tisse des étoffes, que ce soit des étoffes ordinaires et non de celles qui ont été inventées pour attirer et corrompre les jeunes gens; on ne fera non plus que des

1. Saint Basile, 645.
2. *Ibid.*, 1009-1018, 1349.
3. *Ibid.*, 876.
4. *Ibid.*, 772, 1018.
5. *Ibid.*, 876.
6. *Ibid.*, 645, 649.
7. *Ibid.*, 645, 1012.
8. *Ibid.*, 645.
9. *Ibid.*, 1017.

chaussures communes; l'architecture, la menuiserie, la ferronnerie sont des arts très utiles et nécessaires à la vie et rien n'empêche les moines de s'y livrer; si cependant ces occupations devaient créer du trouble et jeter la dissipation dans le monastère, il faudrait y renoncer. Mais on préférera à tous les autres, les travaux qui ne sont point un obstacle à la pensée habituelle de la présence de Dieu, et qui n'empêchent point d'assister à la psalmodie et aux autres exercices du monastère : le labeur des champs semble, plus que toute autre occupation matérielle, se concilier avec les exigences de la profession monastique[1].

Cette obligation du travail est la même pour tous; celui qui mange comme les autres, et qui n'est pas invalide, doit travailler comme les autres : s'il cherche des prétextes pour ne rien faire, il commet un péché[2]. Refuser le travail assigné pour en demander un autre, serait la marque d'une âme peu mortifiée[3]; on ne doit pas même refuser le service de la cuisine en prétextant ou son inaptitude ou son peu de santé : la véritable obéissance s'étend jusqu'à la mort même[4]. Rien de ce que la règle commande n'est vil aux yeux du vrai moine; suivre les bêtes de somme, qui servent aux besoins de la communauté, lui rappelle les apôtres qui obéirent avec empressement à l'ordre du Sauveur leur disant d'aller chercher un ânon : les hommes pour lesquels vous ferez cela sont les frères du Sauveur. Cependant si l'on a des raisons de ne point accepter quelque travail, il faudra les exposer au supérieur et se soumettre ensuite à sa décision[5]. Ainsi, chaque moine devait travailler, non pas au métier dans lequel il excellait ou qu'il désirait, mais à celui auquel ses supérieurs l'avaient jugé plus apte[6]. Si, avant d'entrer au monastère, il exerçait une profession acceptée dans la communauté, il pouvait la garder; si son ancien métier n'est pas agréé par le supérieur, il doit l'abandonner entièrement et sans regret, montrant ainsi qu'il n'a plus aucun goût pour les choses du monde; s'il n'en savait aucun, il apprendra de grand cœur[7] celui qu'on lui impose, il s'y ap-

1. Saint Basile, *ibid.*, 1016, 1017.
2. *Ibid.*, 1132.
3. *Ibid.*, 1132.
4. *Ibid.*, 1181 et 1161.
5. *Ibid.*, 1409.
6. *Ibid.*, 1164.
7. *Ibid.*, 1021.

pliquera avec ardeur, avec goût, sous le regard de Dieu ; il ne passera pas sans cesse d'un métier ou d'un exercice à un autre, car il vaut mieux être habile dans un seul que d'en savoir imparfaitement plusieurs. Si la nécessité l'exigeait, le moine, en qui ses supérieurs reconnaissaient des aptitudes spéciales, pouvait cependant apprendre et exercer plusieurs professions[1]. Mais nul ne travaillera pour se plaire à soi-même, ni pour la gloire mondaine, ni par amour du lucre ou par quelque autre sentiment de ce genre[2], mais pour accomplir le précepte du Seigneur, gagner son propre pain et contribuer au soulagement des pauvres[3].

Comme l'agriculture est nécessaire au moine pour lui donner sa nourriture, l'art du tisserand pour préparer ses vêtements, l'architecture pour construire ses habitations, de même la médecine est nécessaire pour remédier aux maladies et infirmités qui assiègent notre corps, et il semble bien que saint Basile en ait permis l'usage, sinon l'exercice à ses moines[4]. S'il ne veut point de cette médecine compliquée et qui n'a d'autre but que de soigner et flatter la chair, il accepte celle qui demande aux plantes, à leurs racines, feuilles, fleurs ou fruits, les sucs que Dieu y a déposés pour le bien de l'homme ; on n'oubliera pas que si Dieu a donné à ces plantes la vertu de guérir, il peut guérir aussi sans remède et il désire surtout que nous travaillions à la guérison de nos âmes[5]. Au reste, la médecine bien entendue ne contribue pas peu à garder la vertu de continence : elle est ennemie de la satiété, de la diversité des aliments, des assaisonnements trop recherchés : toutes choses qui excitent les passions ; elle regarde la pauvreté comme la mère de la santé : de tels conseils ne peuvent qu'être utiles à la vie monastique[6].

Le soin des instruments de travail est confié principalement à l'ouvrier qui s'en sert. Mais il n'en a pas la propriété : il ne peut

1. Saint Basile, *ibid.*, 1024.
2. *Ibid.*, 1021.
3. *Ibid.*, 1025, « τοῦ δὲ πρὸς τὴν τελείωσιν σπεύδοντός ἐστι νυκτὸς καὶ ἡμέρας ἐργάζεσθαι, ἵνα ἔχῃ μεταδιδόναι τῷ χρείαν ἔχοντι. »
4. *Ibid.*, 1043, 1052. « An medicinæ usus pietatis instituto conveniat? » — On peut voir dans Migne, *P. G.*, CII, p. 896, 897, deux lettres de Photius au moine et médecin Acace. — Cf. *Byzant. Zeitschrift*, 1893, IV Heft, 629 ; et 1895, I Heft, 55-56, soins et remèdes donnés à l'higoumène ou aux simples moines.
5. *Ibid.*, 1045.
6. *Ibid.*, 1052. — Cf. Photius, *l. l.*, 896.

ni les vendre, ni les échanger, ni les donner, ni en acquérir d'autres; seul le supérieur peut en disposer, l'ouvrier n'est même plus le maître de ses mains[1]. Quant au produit du travail, fruits des champs, objets manufacturés, œuvres d'art, denrées de toute sorte, seul l'higoumène peut en disposer. Sous prétexte de les vendre, il ne permettra pas que les moines s'en aillent au loin : mieux vaut vendre toutes les denrées dans le monastère même, dût-on perdre un peu sur le prix[2]. S'il faut absolument sortir, il évitera d'envoyer des moines jeunes et beaux[3]; toujours ils seront plusieurs ensemble; ils réciteront ensemble les psaumes et les autres prières et toutes les heures du jour et de la nuit; ils se garderont et s'édifieront ainsi mutuellement[4]. Ils éviteront les places publiques, les foires, les marchés[5]; mais partout où ils seront, en voyage, ou au travail, dans les endroits publics, dans les montagnes, aux champs, au milieu des foules, on devra les trouver priant, méditant, recueillis comme dans leur propre monastère[6].

Telles étaient les vertus dont le moine devait partout donner l'exemple, qu'il avait pratiquées déjà longtemps avant de recevoir le grand et angélique habit, et solennellement promis d'observer, en toutes circonstances, jusqu'à son dernier jour : son unique souci, l'idéal de toute sa vie était d'atteindre la perfection des saints moines Antoine, Euthyme, Sabas et autres et de progresser chaque jour dans la charité fraternelle, l'amour de la paix, la mansuétude, la piété, la méditation et la lecture de la parole sacrée, la fuite des mauvaises pensées, la continence, l'aveu de ses plus secrètes pensées à son père spirituel, le travail selon ses forces, la patience jusqu'à la mort[7].

1. Saint Basile, *ibid.*, 1117, règles 143, 146, « ὁ ἑαυτὸν καὶ τὰ ἑαυτοῦ μέλη ἀποδεδωκὼς τῇ ἄλλων χρείᾳ ἐν ἀγάπῃ Χριστοῦ. »
2. *Ibid.*, 1017.
3. *Ibid.*, 880.
4. *Ibid.*, 1017.
5. *Ibid.*, 1020.
6. *Ibid.*, 1360 : Κἂν ἐπ'ἀγορᾶς ὢν τύχῃ, κἂν ἐν πανηγύρει, κἂν ἐν ὄρει, κἂν μεταξὺ πλήθους πολλοῦ ἐν τῷ φυσικῷ μοναστηρίῳ καθίδρυται, ἔνδον συνάγων τὸν νοῦν, καὶ φιλοσοφῶν τὰ αὐτῷ πρέποντα. »
7. Cf. Goar, 507 : Office pour la prise du grand et angélique habit.

CHAPITRE V

LES PÉNITENCES MONASTIQUES.

Le code de discipline monastique, attribué à saint Basile, ne se bornait pas à fixer les règles à suivre pour devenir un religieux parfait, il déterminait encore, avec beaucoup de soin, les peines à imposer aux moines coupables de quelque faute contre ces règles. En parcourant la longue série des *Epitimia* ou pénitences monastiques placées à côté de chacune des innombrables prescriptions qui suivaient les moines à chaque instant du jour et de la nuit, il nous sera peut-être donné de surprendre quelques secrets de leur existence claustrale; du moins, nous pénétrerons plus intimement dans le détail quotidien de leur vie et de leurs luttes pour la vertu.

Telle est la fragilité de la nature humaine, qu'elle ne peut demeurer entièrement fidèle au devoir[1]; le moine n'a pas dépouillé cette nature, et demeure sollicité au péché de mille manières; mais quand il tombe, il ne reste pas abandonné à lui-même. La règle de saint Basile et les lois monastiques de Justinien font une nécessité de la pénitence qui doit non seulement corriger le coupable et réparer le scandale, mais surtout expier l'offense faite à Dieu par le péché : le vrai moine retire les plus grands avantages de la pénitence joyeusement acceptée et soufferte[2]; il doit avoir, pour celui qui le châtie, les mêmes sentiments de reconnaissance que le malade pour son médecin qui brûle ou qui tranche, ou qui impose d'amers médicaments[3],

1. Justinien : Quomodo oportet monachos vivere : *Novel.* CXXIII, 5 : « εἰ δέ τις ἁμάρτοι, καὶ γὰρ πολλὰ τὰ ἀνθρώπινα καὶ οὐκ ἄν τις δύναιτο τὴν φύσιν οὕτως ἐπισχεῖν ὡς ἁμαρτάνειν μηδέν· τοῦτο γάρ ἐστι μόνου Θεοῦ. »

2. Saint Basile, *ibid.*, 1185, question 159.

3. *Ibid.*, 1141. — Cf. 1185, quest. 158.

que le fils pour son père[1]. De son côté, l'higoumène aura soin de proportionner la peine à la gravité de la faute[2]; il tiendra grand compte de l'âge du coupable, de ses forces physiques, de son état d'âme[3]; il reprendra sans indignation et sans colère : son aigreur laisserait croire que son zèle à punir n'est pas exempt d'égoïsme, et n'a pas pour but unique la gloire de Dieu et l'expiation du péché; s'il déteste la faute, il doit garder pour le pécheur une amitié fraternelle[4]. Ses corrections seront appropriées à chacune des maladies qu'il veut guérir : à la vaine gloire il opposera des exercices d'humilité, le silence à l'habitude des conversations oiseuses; les veilles consacrées à la prière serviront de remède au sommeil prolongé, le travail des mains à la paresse corporelle[5]; selon l'importance de la faute on prononcera l'exclusion temporaire de la prière au chœur, ou du réfectoire, ou de la communauté[6]. Le choix des peines, leur durée, étaient laissés par saint Basile au jugement du supérieur[7]. Mais comme il avait établi lui-même, à l'usage de ses moines de Cappadoce, des canons pénitentiaires fixant la peine que méritait chaque faute contre la règle, ces canons, complément nécessaire des Ascétiques, devinrent bientôt le code pénitentiaire de tous les moines d'Orient[8].

Les peines les plus fréquentes dans les Epitimia de l'archevêque de Césarée[9] sont : d'être séparé de la communauté[10] ou

1. Saint Basile, *ibid.*, 1185.
2. *Ibid.*, 880.
3. *Ibid.*, 1156, quest. 106; 1140.
4. *Ibid.*, 1040, quest. 50.
5. *Ibid.*, 1040-1041, quest. 51.
6. *Ibid.*, 880. — Cf. Ceillier, *o. l.*, 422.
7. *Ibid.*, 1156, quest. 106 : « ποίοις ἐπιτίμιοις κεχρῆσθαι δεῖ ἐν ἀδελφότητι; » Réponse : « ἐν τῇ τῶν προεστώτων δοκιμασίᾳ γνωριζέσθω ὁ καιρὸς καὶ ὁ τρόπος. »
8. Ceillier, *ibid.*, 195, n'admet pas que les Epitimia soient de saint Basile. Entre autres raisons, il dit que : « Saint Basile laissant, dans la 106e des petites règles, la correction des fautes à la prudence et à la discrétion du supérieur, il n'est pas vraisemblable qu'il l'ait déterminée lui-même dans un pénitentiel. » Mais outre qu'il est des fautes et des pénitences dont saint Basile ne parle pas, on peut supposer que son pénitentiel ne s'est répandu que plus tard et n'est devenu obligatoire qu'en l'absence d'un autre aussi complet et à la suite d'un long usage : au reste, ces pénitences réglées d'avance, avaient besoin d'être appliquées avec intelligence, c'était l'œuvre du supérieur. C'est encore ici une des preuves de cette modération que nous avons remarquée dans saint Basile.
9. Migne, *ibid.*, 1305-1311.
10. *Ibid.*, ἀφωριζέσθω : Epitimia, 1-12, 16, 21, 23, 26, 29, 30, 32, 40, 46, 48, 49, 53, 56, en tout 27 fois sur soixante Epitimia.

privé de l'eulogie [1]. Deux fois le coupable est condamné au jeûne [2], trois fois à une prière supplémentaire [3], seulement une fois à manger à part [4]. On remarquera l'absence de ces disciplines ou châtiments corporels tels que les pratiquent encore les moines d'Occident; les Orientaux n'y furent jamais soumis [5]; cependant la règle permettait quelquefois ce qu'elle n'imposait pas, et l'un des plus grands moines de Constantinople, au huitième siècle, fut loué, après sa mort, de s'être fait donner des soufflets et des coups de poing [6]; sans doute, il arriva souvent que quelque moine, ou plus coupable, ou plus humble, ou encore plus sensible que les autres à la gravité du péché, voulut ainsi, par les marques d'une pénitence corporelle, témoigner de la profondeur de son repentir et implorer la miséricorde divine.

Des pénitences imposées par saint Basile, la première, celle de la séparation « ἀφορισμός », nous est assez connue par les règles grandes et petites. Le moine séparé de la communauté n'avait avec elle, pendant la durée de sa peine, aucun rapport : il mangeait seul, il priait seul, il travaillait seul, et même le fruit de son ouvrage ne pouvait être mêlé à celui des autres moines ni employé à l'usage du monastère [7].

Une autre sorte d'excommunication mitigée, très fréquente dans les Epitimia de saint Basile, était la privation de l'eulogie — γενέσθω ἀπευλογίας — c'est-à-dire de la bénédiction de l'higoumène [8]. Cette bénédiction se donnait plusieurs fois chaque

1. Migne, *ibid.*, « γενέσθω ἀπευλογίας » Epitim. 15, 17-20, 22, 24, 25, 31-33, 35, 39, 43-45, 47, 48, 50-52, 54, 55, 57, 58, 60 : en tout 26 fois.

2. *Ibid.*, Epitim., 1, 34.

3. *Ibid.*, Epitim., 28, 37, 41.

4. *Ibid.*, Epitim., 42.

5. Saint Théodore, dans l'éloge funèbre de saint Platon, dit même que ces punitions corporelles ne semblent point convenir à l'état monastique. Migne, *l. l.*, 813.

6. *Ibid.*

7. Saint Basile, *ibid.*, 1041, quest. 51; 1108, quest. 39. — Cf. Theod. Stud., *l. l.*, 1747. — Ceillier, *l. l.*, 185.

8. C'est une des acceptions assez rares du mot εὐλογία qui désigne plus habituellement soit le pain offert par le peuple pour servir à la consécration, soit l'hostie consacrée elle-même et la sainte communion, soit le reste du pain qui avait servi à la consécration, et qu'on distribuait aux fidèles qui n'avaient pas communié. Voir Du Cange, *Gloss. græc.*, au mot Εὐλογία; Goar, 154-155; Pitra, *Spic. Sol.*, IV, 485, et Martigny au mot *Eulogies*. Il signifie aussi quelquefois présents envoyés ou reçus en signe d'amitié, comme dans Migne, *P. G.*, XCIX, où il

jour : tous les offices commençaient par elle [1], elle terminait les prières de la sainte liturgie [2], du lucernaire [3]; celle des complies, à la fin de la journée, était réciproque : tous les moines ensemble se la donnaient mutuellement en signe de réconciliation et de pardon des offenses quotidiennes [4]. Chacun des repas commençait et finissait aussi par la bénédiction du supérieur. Le moine qui était exclu de la bénédiction devait, sans doute, quitter chaque fois l'assemblée des frères pour le moment de l'eulogie : c'était un châtiment beaucoup moins sévère que l'ἀφορισμός ou séparation totale, auquel cependant durent être surtout sensibles les âmes fières et délicates, plus accessibles que les autres au sentiment de l'honneur et de la dignité personnelle : il ne produisit bientôt plus aucune influence appréciable sur les natures vulgaires : on ne retrouve plus cette peine de l'ἀπευλογία dans les Epitimia postérieurs à saint Basile.

Les fautes que la règle punissait de l'excommunication totale étaient nombreuses : quelques-unes paraîtront légères et mériter difficilement une peine si grande. Elle durait *toute une semaine :* pour le moine qui, sans excuse de santé, négligeait la prière et l'étude des psaumes [5]; qui n'acceptait pas avec respect les observations et réprimandes [6]; qui recevait les ordres de son supérieur en murmurant ou en contredisant [7]; qui bavardait inutilement, ou qui débitait des plaisanteries [8]; qui ne se contente pas de dire *oui* ou *non* et joint le serment à sa parole [9]; qui reproche durement sa faute à un frère tombé et se réjouit du malheur des autres [10]; qui s'irrite à la légère contre

est parlé d'eulogies envoyées par le pape à saint Théodore Studite. Au reste, on ne trouve guère que dans les canons de saint Basile ce sens particulier du mot « ἀπευλογίας », sur lequel, au douzième siècle, les moines de l'Athos durent déjà demander des éclaircissements au patriarche de Constantinople, Nicolas le Grammairien. — Cf. Pitra, *Spic. Solesm.*, IV, 480. — Voir encore, sur les Eulogies, un article du P. Michel Pagès dans les *Études préparatoires*, pp. 90-96.

1. Goar, 56, n. 2.
2. *Ibid.*, 86 et 157, n. 194.
3. *Ibid.*, 43.
4. *P. G.*, XCIX, 1712.
5. *Ibid.*, Saint Basile, 1305, Epitim., 1.
6. Epitim., 2.
7. Epitim., 4.
8. Epitim., 5.
9. Epitim., 6.
10. Epitim., 7.

quelque frère et ne lui demande pas ensuite pardon de l'avoir contristé [1]; qui ne veut pas pardonner à celui qui l'aurait blessé [2].

Si un moine, connaissant la faute d'un autre moine, le reprenait et le corrigeait, non pas en toute paix et charité, mais avec aigreur, plus soucieux de triompher d'un frère que de guérir un coupable, il devait être, ainsi que l'autre, séparé de la communauté pendant *deux semaines* [3].

Plus souvent la durée de la peine n'est pas indiquée dans les Epitimia : elle est laissée au jugement de l'higoumène [4]; il doit séparer des autres le moine qui, après avoir été repris de ses fautes, refuse ou néglige d'en faire pénitence [5]; qui sort sans nécessité ou qui erre çà et là hors de propos [6]; qui sort du monastère sans la permission du supérieur [7]; qui possède quelque chose au monastère ou au dehors [8]; qui, de connivence avec un autre moine, songe à quitter le monastère [9]; qui, privé de la bénédiction et ne faisant pas cas de cette punition, ose recevoir néanmoins l'eulogie de l'higoumène [10]; qui mange avant la bénédiction du supérieur [11]. La même peine était imposée à celui que l'on surprenait, la nuit, causant avec quelqu'un, ou changeant son lit de place contre la volonté du supérieur [12], ou parlant encore après le *Pater* [11], ou couché hors du dortoir commun [13]. Si le moine que l'on punit est déjà privé de la bénédiction, et qu'il supporte avec aigreur sa peine, et regimbe contre la réprimande, il doit être soumis à la peine de la séparation [14]. De même celui qui refuse de se réconcilier

1. *P. G.*, Saint Basile, Epitim., 10.
2. Epitim., 11.
3. Epitim., 3.
4. Epitim., 8.
5. Epitim., 9.
6. Epitim., 12.
7. Epitim., 13.
8. Epitim., 14.
9. Epitim., 16.
10. On pourrait traduire encore ce canon : « Celui qui mange sans avoir reçu la permission. » Cf. les Epitimia de saint Éphrem : Pitra, *Spic. Sol.*, IV, 458, can. 4 : « Le moine qui mange un fruit sans la permission du supérieur doit être séparé *huit jours*. » — Saint Théod. Stud., *l.l.*, 1752, can. 27, imposait pour la même faute trois jours de ξηροφαγία et deux cents génuflexions.
11. Epitim., 33.
12. Epitim., 26.
13. Epitim., 27.
14. Epitim., 29.

avec celui qu'il a offensé[1]; qui continue à discuter obstinément des passages de l'Écriture[2]; qui a des amitiés particulières et ne se corrige pas malgré les avertissements[3]; qui, gardant rancune contre un frère au temps de la communion, ne fait pas la paix avec lui[4]; qui sachant qu'un autre veut quitter en secret le monastère, n'en informe pas l'higoumène[5]; de même celui qui dit du mal ou en entend dire des autres sans l'empêcher ou sans avertir le supérieur[6]; qui, sans permission, va à la prison[7], donne ou reçoit quelque chose du dehors[8]; qui témoigne de l'humeur s'il est réveillé pour un office ou une lecture[9]; qui, étant à l'infirmerie, change son lit sans l'autorisation de l'infirmier[10]; qui écrit ou reçoit des lettres, car seul le supérieur a le pouvoir de le faire[11].

Les Epitimia de saint Basile punissaient de la privation de la bénédiction les fautes suivantes. Si le préfet de chambre trouvait quelqu'un faisant du bruit, ou causant au dortoir et omettait de le chasser de l'assemblée, il était lui-même privé de l'eulogie[12]. De même, le moine qui apporte à table quelque chose pour lui ou pour un autre[13]; qui travaille sans cuculle[14]; qui parle, sans permission, avec un étranger ou un autre moine[15]; qui enlève ou cache quelque objet à un frère[16]; qui ne reçoit pas la bénédiction à son tour[17]; qui se mêle, sans autorisation, de l'ouvrage d'un autre[18]; qui échange ou donne quelque chose[19];

1. *P. G.*, Saint Basile, Epitim., 30.
2. Epitim., 32.
3. Epitim., 36.
4. Epitim., 38.
5. Epitim., 40.
6. Epitim., 46.
7. Epitim., 48.
8. Epitim., 49.
9. Epitim., 53.
10. Epitim., 56.
11. Epitim., 59.
12. Epitim., 15.
13. Epitim., 17.
14. Epitim., 18.
15. Epitim., 19.
16. Epitim., 20.
17. Epitim., 22.
18. Epitim., 24.
19. Epitim., 25.

qui, au jour de la προσφόρα, s'éloigne de la communion malgré l'avis de son abbé[1]; qui discute avec opiniâtreté sur les Écritures[2]. De même encore s'il lave son vêtement ou celui d'un autre contre la volonté du supérieur[3]; s'il perd quelque objet, et si, ne l'ayant pas retrouvé, il n'avertit pas l'higoumène[4]; s'il détourne un frère de servir à son tour[5]; s'il est cause qu'un autre moine ne reçoit pas la bénédiction[6]; s'il est surpris à parler à la porte des chambres[7]; à dire des plaisanteries et d'inutiles bavardages[8]; à causer dans le jardin avec d'autres, à y dormir, à y répéter des psaumes[9]; à entrer sans permission dans la loge du portier[10]; à s'entretenir avec des étrangers autrement que pour leur donner la paix[11]; de même, le simple moine qui créerait des ennuis à l'higoumène à l'occasion de l'ordre journalier des travaux à faire, le cellérier et l'archihebdomadier exceptés[12]; qui viendrait mal à propos à la cuisine ou au cellier[13]; qui, après la visite du matin, irait à l'infirmerie[14], ou y resterait sans motif[15]; ou bien encore celui qui, désigné pour servir les malades, leur apporterait quelque chose contre la volonté de l'infirmier[16], ou le malade surpris à changer quelque objet[17]. Celui enfin qui aurait envoyé ou reçu de petits présents, en cachette du supérieur, était puni de la même peine[18].

Le moine qui était absent du réfectoire sans en avoir dit la raison, était condamné au jeûne[19]; celui qui négligeait la prière,

1. *P. G.*, Saint Basile, Epitim., 31.
2. Epitim., 32.
3. Epitim., 33.
4. Epitim., 35.
5. Epitim., 39.
6. Epitim., 43.
7. Epitim., 44.
8. Epitim., 45.
9. Epitim., 47.
10. Epitim., 48.
11. Epitim., 50.
12. Epitim., 51.
13. Epitim., 52.
14. Epitim., 54.
15. Epitim., 55.
16. Epitim., 57.
17. Epitim., 58.
18. Epitim., 60.
19. Epitim., 34.

ou l'étude des psaumes, était soumis à la même pénitence, ou bien, comme nous l'avons vu, à la séparation de la communauté[1]. On condamnait à manger à part celui qui, après la communion, quittait l'office avant que tous eussent reçu la bénédiction[2]; à des prières supplémentaires celui qui, à table, disait des plaisanteries en mangeant[3]. Celui qui n'était pas présent au moment du *Pater* devait continuer à prier jusqu'à ce que tous fussent couchés[4]; celui qui se levait de table contre la volonté de l'higoumène était condamné à demeurer en prière jusqu'à l'heure du Lychnikon[5].

Quant aux moines qui tombaient dans le péché de la chair, ils étaient condamnés à la pénitence de quinze années, comme les adultères[6].

Mais outre les canons pénitentiaires de saint Basile, « cette lumière éclatante du monde entier[7] », les Grecs en possédaient un grand nombre d'autres, composés, selon les nécessités du moment, par les conciles[8] ou par beaucoup « de Pères et autres saints et bienheureux personnages[9] ».

Saint Basile, le premier, avait donné l'exemple d'adoucissements aux simples chrétiens qui rachetaient leurs fautes par les bonnes œuvres[10]. Après lui, saint Jean Chrysostome, saint Éphrem, Jean le Jeûneur, saint Nicéphore, plus tard Nicolas le Grammairien, tous trois patriarches de Constantinople[11], et aussi l'illustre abbé Théodore de Stoudion, augmentèrent ou adoucirent la sévérité des pénitences monastiques, fixèrent nombre de peines laissées par saint Basile au jugement du supérieur, développèrent le code de discipline religieuse en précisant davantage le genre

1. *P. G.*, Saint Basile, Epitim., 1.
2. Epitim., 42.
3. Epitim., 28.
4. Epitim., 37.
5. Epitim., 41.
6. Saint Basile, Ep. 217, can. 60. — Photius, *P. G.*, CIV, 853. — Ceillier, *l. l.*, 120.
7. Nicolas le Gram., *ap.* Pitra, *Spic. Sol.*, IV, 474, can. 24.
8. On peut voir ces divers canons dans Photius, *ibid.*
9. Nicolas le Gram., *l. l.* — Pitra (*o. l.*, 568-570-570) cite une longue série d'Epitimia avec l'indication des manuscrits ou des imprimés où ils se trouvent.
10. Pitra, *l. l.*, 460-461.
11. Cependant la ξηροφαγία est indiquée une fois dans les canons récemment publiés par Pitra, *ibid.*, IV, 460.

de sanction réservé à chaque faute, supprimèrent enfin ou établirent certains Epitimia.

Dans aucun de ces Epitimia, on ne retrouve la peine de la privation de bénédiction (ἀπευλογίας) : elle fait place à des pénitences nouvelles qui seront très fréquemment employées dans les canons postérieurs, la génuflexion ou « μετανοία », et la « ξηροφαγία[1] » ou privation de toute nourriture autre que le pain et l'eau.

Mais quelle que soit la nature ou la gravité de la peine, ce sont toujours, durant des siècles, les mêmes fautes qui apparaissent : saint Basile connaissait si bien l'infirmité humaine et les manquements auxquels étaient sollicités les moines de tous les temps, que son code pénitentiaire est resté la base et le modèle de tous les autres.

Celui de saint Jean Chrysostome[2], dont les canons concernant les moines semblent avoir été détachés du typicon de quelque monastère[3], est plus explicite que celui de saint Basile, sur les diverses fautes contre la chair, sur les circonstances qui les amènent ou sur les péchés qui méritent la même punition[4]; la pénitence est différente si le moine est revêtu du grand ou seulement du petit habit[5]; on y rencontre, pour la première fois, des pénitences particulières à ceux d'entre les moines qui remplissent mal leurs fonctions : le canonarque qui met de la négligence dans la psalmodie, qui abrège par paresse l'office divin, est condamné au pain et à l'eau pendant cinq jours et à cinquante génuflexions[6]; s'il n'est pas exact à l'heure prescrite, s'il n'a pas soin des livres, s'il omet les mémoires des saints, il est condamné au pain et à l'eau pendant cinquante jours[7]. Le cuisinier qui s'acquittait avec négligence, sans esprit de foi, sans crainte de Dieu, de quelque détail de son service était privé de vin[8]; s'il

1. Pitra, *ibid.*, 460, « ξηροφαγῶν ἐν ἄρτῳ καὶ ὕδατι » Il est à remarquer que la « xérophagie » monastique était plus sévère que celle imposée aux laïques en carême, et qui excluait seulement l'huile, le vin, les viandes. — Pitra, *l. l.*, 482.
2. Pitra, *ibid.*, 461-464. Il renferme 73 canons, dont 23 sur la vie monastique : 35, 38-47, 55-66.
3. Pitra, *ibid.*, 461.
4. Epitim., 38-44, 47.
5. Epitim., 38.
6. Epitim., 55.
7. Epitim., 56.
8. Epitim., 57.

ne couvrait pas chacun des vases confiés à sa garde, ou les laissait sans les remplir, il était mis au pain et à l'eau[1].

Il y a, semble-t-il, dans ces Epitimia une tendance marquée à la sévérité : presque toujours la faute est suivie de plusieurs punitions différentes : le moine qui frappe un autre moine est séparé pendant quarante jours et condamné au pain et à l'eau[2]; celui qui plaisante à table ou critique les mets servis est d'abord exclu de la table, puis condamné à réciter le psaume 50e, à se tenir debout au réfectoire, et à faire 50 génuflexions[3]. A l'exception de l'ἀπευλογία, on y trouve les punitions imposées par saint Basile, et, de plus, la table de pénitence au réfectoire, de fréquentes génuflexions et le jeûne au pain et à l'eau[4].

A la fin du sixième siècle, un autre patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, écrivit aussi un livre pénitentiel[5] à l'usage des religieuses[6] et des moines; mais il pousse à l'excès l'indulgence dont avait fait preuve saint Basile à l'égard des simples fidèles. Jean réduisit considérablement la durée des pénitences imposées aux fautes graves; sous le prétexte que saint Basile n'avait point déterminé, pour ces sortes de péchés, la durée des jeûnes ou des veilles, il abrège la pénitence d'une vierge tombée en adultère[7], d'une année, si elle se prive de vin, de deux si elle retranche encore l'huile, de trois, de quatre, de cinq si elle ne mange ni poisson, ni œuf, ni fromage. Aussi il est permis de penser que ces adoucissements exagérés, introduits par ce patriarche, avaient contribué, pour une large part, au relâchement de la vie monastique à Constantinople; au commencement du neu-

1. *P. G.*, Saint Basile, Epitim., 58.
2. Epitim., 43.
3. Epitim., 59.
4. Un des admirateurs et disciples de saint Basile, Éphrem, diacre d'Édesse, qui avait reçu le diaconat de l'archevêque de Césarée (Cf. Ferry, *saint Ephrem poète*, p. 29, 30) composa aussi un certain nombre de canons pénitentiaires où se trouvent les peines de l'ἀφορισμός et de la μετανοία — non celle de la ξηροφαγία — imposées au moine qui se coupe la barbe (Pitra, *ibid.*, 458, can. 1), qui veut se marier (c. 2), qui va dans une église publique (c. 3), qui mange sans la permission du supérieur (c. 4), qui rit à table (459, c. 1), qui boit trop de vin (c. 2), qui néglige les diverses prières du jour et de la nuit (c. 3), même en voyage (c. 4), qui divulgue des péchés entendus en confession (c. 5); qui lave ou foule aux pieds sa cuculle (c. 7).
5. *Ibid.*, 571. — Thomassin, *ibid.*, 533.
6. Édité par Pitra, *ibid.*, 416-436.
7. *Ibid.*, 430, c. vii, saint Basile impose la même pénitence aux religieuses et aux moines tombés. Voir plus haut.

vième siècle, le saint patriarche Nicéphore[1], plus tard à la fin du onzième siècle, un autre patriarche, Nicolas le Grammairien[2], ne parlent, qu'avec scandale, de la multitude d'âmes perverties et poussées au péché par l'indulgence inconsidérée de ce livre pénitentiel. Le premier, saint Nicéphore, essaie de réagir contre le relâchement général : ses vertus autorisaient cette généreuse tentative pour laquelle, au reste, il trouva dans Théodore de Stoudion, le plus célèbre des abbés de son temps, le plus précieux des auxiliaires.

On rencontre en effet dans les canons de Nicéphore un grand nombre de règles et de pénitences concernant la vie monastique : au témoignage du cardinal Pitra[3], ils sont demeurés sans interruption, jusqu'à ces derniers temps, d'un usage très répandu; à ce titre, ils méritent une attention particulière. On remarquera leur sage modération, les dispenses accordées aux malades, mais aussi l'absence de tout adoucissement aux peines fixées par la règle.

Pendant le carême des saints Apôtres, pendant celui de saint Philippe, les moines ne doivent manger qu'une seule fois par jour[4]. Ceux qui prenaient l'habit monastique par crainte du service militaire, étaient condamnés à faire une pénitence de trois carêmes[5]; s'ils étaient privés de la communion ou possédés de l'esprit mauvais[6], il leur était interdit de bénir la table[7]; aucune faute n'autorisait l'higoumène à enlever au moine sa cuculle ou à le chasser du monastère[8]; mais si le moine avait, de lui-même, quitté son saint habit, et ne voulait pas se corriger, il ne fallait ni le recevoir dans le monastère, ni manger avec lui, ni le saluer, gardât-il l'orthodoxie[9]. Ailleurs[10], saint Nicéphore, par une dérogation jusqu'alors sans exemple à la loi de l'abstinence monastique, ordonne de donner de la viande aux moines sérieusement

1. Pitra, *ibid.*, 399, n. 83; 402, note.
2. *Ibid.*, 474, c. 21.
3. *Ibid.*, 381, argument. Il appuie son opinion sur le grand nombre des manuscrits de ces canons, et sur les nombreuses variantes qu'on y rencontre.
4. Pitra, IV, 382. — Cf. Theod. Stud., *l. l.*, 1715.
5. Pitra, *ibid.*, 384, c. 14.
6. *Ibid.*, 386, c. 23.
7. *Ibid.*, 387, c. 29.
8. *Ibid.*, 387, c. 31.
9. *Ibid.*, 388, c. 33, avec la note de Pitra.
10. Niceph. patriarch., *Const. eccles.*, Pitra, *ibid.*, 389-393.

malades qui en auraient demandé[1]; il permet, pendant le carême, à ceux qui sont indisposés, l'usage de vin, d'huile et de légumes cuits[2]; à ceux qui voyagent, de manger du fromage pendant la semaine « τῆς τυροφάγου »[3]; l'higoumène ou le « père spirituel » peut donner dispense du jeûne le mercredi et le vendredi[4] et permettre l'huile et le vin en carême[5].

Les moines, qui ont un travail corporel, doivent prendre un peu de pain à la neuvième heure et faire le repas du soir[6]; mais ils ne peuvent pas cependant user de vin ni d'huile[7]. Quant à ceux qui se rendaient coupables de quelque faute, saint Nicéphore renouvelle pour eux les pénitences que nous avons déjà nommées si souvent : la génuflexion, la nourriture au pain et à l'eau, la séparation, etc... mais avec cette réserve importante, que ces moines, soumis à quelques Epitimia ou censures, doivent néanmoins manger et prier avec les autres, et comme eux être admis à la bénédiction, au pain bénit et à la confession[8].

Celui qui dépose et reprend ensuite l'habit monastique doit le reprendre sans aucune bénédiction[9]; celui qui rejette le saint habit et se marie, et mange de la chair, sera enfermé dans un monastère[10]; celui qui élargit cet habit ou lui ajoute quelque ornement est soumis à une pénitence de trois ans[11]. S'il mange à la table des séculiers, ce n'est plus qu'un animal glouton[12], et s'il est prêtre, il fera pénitence pendant un an[13]; s'il mange de la viande, il fera pénitence pendant quarante jours en faisant quarante génuflexions

1. Pitra, *ibid.*, 389, canon 38.
2. *Ibid.*, c. 39, ὀψάριον. — Cf. Du Cange à ce mot. — Nicolas le Grammairien reproduit (*ibid.*, 468, c. 3) un canon du « grand Athanase » où se trouve déjà la dispense du jeûne accordée au moine malade.
3. *Ibid.*, 390, c. 40. — Cf. Nicolas le Gramm., *ibid.*, 472.
4. *Ibid.*, 391, c. 44.
5. *Ibid.*, 395, c. 70.
6. *Ibid.*, 391, c. 48; 396, c. 71.
7. *Ibid.*, 392, c. 49.
8. *Ibid.*, 30, τοῖς οὖσιν ἐν ἐπιτιμίοις μοναχοῖς χρὴ συνεσθίειν καὶ συνεύχεσθαι, μετέχειν δὲ καὶ εὐλογίας καὶ κατακλάστου, ἅμα τῆς αὐτῶν ἐξομολογίας. » — Cf. Du Cange, *Gloss. græc.*, s. v. Κλαστόν, κατακλαστόν.
9. *Ibid.*, 396, c. 73.
10. *Ibid.*, 397, c. 76. — Photius, *P. G.*, CIV, Synt. canon., tit. XL, cv.
11. Pitra, *l. l.*, 402, c. 100.
12. *Ibid.*, 403, c. 105.
13. *Ibid.*, c. 106.

chaque jour[1]. Quant à ceux qui manquaient de se trouver aux offices canoniques, ou arrivaient en retard, ou sortaient avant la fin, Nicéphore les condamne ou à demander pardon à leurs frères, ou à se tenir debout au réfectoire, plus souvent au pain et à l'eau, ou encore à des génuflexions. Dans ses Epitimia, saint Théodore signale les mêmes fautes à éviter, impose le même genre de pénitences et presque toujours en quantité pareille, si bien que l'on ne sait lequel des deux a précédé et inspiré l'autre. Théodore écrivant spécialement pour des moines est cependant plus développé, il entre dans de plus nombreux détails que le patriarche son contemporain[2].

Tous les deux s'accordent à dire que le moine qui ne se trouve pas à l'église au commencement du « Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ », doit se prosterner, au moment de la bénédiction, près de la porte, au passage des frères auxquels il demandera pardon[3]. Le moine qui est absent au commencement de quelque heure canonique sera condamné, dit Nicéphore[4], à la peine de l'absent; Théodore[5] explique et spécifie cette peine et dit : ce moine sera condamné à la pénitence de celui qui est absent au moment du Δόξα ἐν ὑψίστοις[6]. Même pénitence aussi de cinquante génuflexions pour le moine qui, après Complies, enfreint le silence[7]; de trente pour celui qui pousse des cris immodérés[8]; de cent cinq, chez Nicéphore, de cent, chez Théodore, pour celui qui prête l'oreille à des discours médisants sans les empêcher ou les dénoncer au supérieur[9]. Celui qui excite ses frères contre l'higoumène, ou jette le trouble dans la communauté, était condamné par Nicéphore à la séparation et à la xérophagie pendant quinze jours[10]; Théodore imposait seulement un ou deux jours de séparation, avec cent

1. *Ibid.*, 404, c. 113.

2. Pitra, *ibid.*, 393-394, c. 54-58. — Theod. Stud., *l. l.*, 1734 sqq. *Pæn. com.*, 1-8; *pæn. quot.*, 16-17, 33-34.

3. Nicéph., *l. l.*, c. 54. — Theod. Stud., *ibid.*, c. 4.

4. Nicéph., *ibid.*, c. 58.

5. Migne, *l. l.*, c. 5 et 7.

6. Pitra, *ibid.*, 394, en note.

7. Nicéph., *ibid.*, c. 60; Theod., c. 20. Dans un autre canon (*ibid.*, *pæn. quot.* c. 5, p. 1749). Théodore impose 100 génuflexions à celui qui boit de l'eau ou cause après Complies.

8. Nicéph., *ibid.*, c. 61; Theod., *ibid.*, c. 28.

9. Nicéph., *ibid.*, c. 62; Theod., c. 27.

10. Nicéph., c. 63.

génuflexions[1]. On reconnaît aussi la même inspiration, presque les mêmes formules et les mêmes pénitences pour les diverses fautes contre la continence. Ainsi, le moine qui embrasse une femme, même sa mère, serait-ce le jour de Pâques, est excommunié pendant quarante jours[2]; celui qui est tenté de pécher par fornication doit faire pénitence au pain et à l'eau jusqu'à ce que la tentation ait cessé[3]. Nicéphore ajoute à cette peine cent cinquante génuflexions à faire chaque jour; Théodore en impose 300 à faire jour et nuit; il établit de plus des pénitences spéciales à ceux qui pendant leur sommeil rêvent à la fornication[4]. Le moine qui tombe dans ce péché doit faire, s'il a le grand habit, une pénitence de cinq ans[5]; s'il a le petit habit, une pénitence de trois ans selon Nicéphore, de deux ans selon Théodore[6]; le moine qui erre à l'entrée de la porte sans cuculle, celui qui tombe dans le péché d'ivresse seront punis comme le fornicateur[7]. Si le péché est commis avec une femme mariée, la pénitence sera, d'après Nicéphore, de sept années[8]; pour la même faute l'abbé de Stoudion imposait seulement une excommunication de trois années[9]. Si le péché est commis avec sa propre mère, la pénitence sera de trente-cinq ans[10]; avec la femme d'un prêtre ou d'un diacre, le coupable sera condamné à la peine du glaive[11] : c'était le châtiment qu'une ancienne loi civile avait porté contre les adultères[12].

Mais, quelle que soit la gravité de la faute et de la pénitence, Nicéphore recommande de ne jamais priver les pénitents, en danger de mort, de la réception du saint Viatique qui est

1. Theod., *ibid.*, *p. c.* 30; *p. q.* 57.
2. Nicéph., *ibid.*, 402, c. 97. — Theod., *ibid.*, 1749, *p. q.* 11. On sait que c'est la coutume, dans l'Église grecque, de s'embrasser l'un l'autre, en signe de joie, le jour de la Résurrection.
3. Nicéph., *ibid.*, 102. — Theod., *ibid.*, 1753, *p. q.* 39.
4. Theod., *ibid.*, c. 41.
5. Nicéph. *ap.* Pitra : *Juris eccl. Græc.*, tom. II, p. 346, c. 202. — Cf. *Spic. Sol.*, IV, p. 407, c. 130. — Theod., *ibid.*, 1753, c. 47.
6. Nicéph., *ibid.*, c. 203; Theod., *ibid.*
7. Nicéph., *Spicil. Soles.*, *ibid.*, c. 205. — Theod., *ibid.*, 1755, c. 48.
8. *Ibid.*, 402, c. 97.
9. *Ibid.*, 756, *p. q.* 63.
10. Nicéph., *ibid.*, 390, c. 41.
11. *Ibid.*, 405, c. 117.
12. Pitra, *ibid.*, note.

le gage de la miséricorde divine et de la gloire éternelle[1].

Nous n'insisterons pas davantage sur les Epitimia de l'abbé de Stoudion : comme Nicéphore, il s'inspire de saint Basile; ce sont les mêmes séries de fautes qu'il reproduit et qu'il combat : mais, comme il était à la tête d'un immense monastère, de beaucoup le plus considérable de la ville impériale, son code pénitentiaire est plus développé que tous les autres : outre les peines imposées aux fautes communes à tous, on y trouve une longue liste de pénitences à l'égard de ceux qui remplissaient quelque fonction dans le monastère. Chrysostome indique déjà, nous l'avons vu, des Epitimia propres au cuisinier et au canonarque : dans le pénitentiel de Stoudion, sur 175 canons, plus des deux cinquièmes, 75 canons, sont consacrés à cette multitude de dignitaires, manœuvres et ouvriers : bibliothécaire, calligraphe, jardinier, portier, infirmier, boulanger, tisserand, cordonnier, cellérier et autres, qui, du cuisinier à l'higoumène, formaient la hiérarchie intérieure du monastère et assuraient, chacun pour sa part, le bon ordre et la régularité[2].

Aussi est-ce là que beaucoup de monastères vinrent chercher le modèle de leurs constitutions, et à la fin du onzième siècle un patriarche de Constantinople, Nicolas le Grammairien, donne comme règle à suivre pour les jeûnes, les fêtes et autres observances monastiques, ce qui a été observé par les illustres moines Euthyme et Sabas, Théodore de Stoudion, et Athanase du mont Athos[3] : les moines de la « sainte montagne » regardèrent toujours Théodore comme un de « leurs pères »; leurs constitutions, leurs typica, quelques-unes de leurs observances spéciales, remontent pour une part considérable, et s'inspirent à l'œuvre monastique du grand higoumène de Stoudion[4]. C'est ainsi que l'une des plus rigoureuses observances de l'Athos, l'exclusion de tout animal du sexe féminin, remonte, sans aucun doute, à Théodore Studite qui avait reçu cette règle de son oncle saint Platon et l'avait ensuite imposée à tous les monastères de sa règle[5].

1. Pitra, *ibid.*, 406, c. 149.
2. On trouve tous ces Epitimia dans Migne, *P. G.*, XCIX, 1733-1757.
3. Pitra, *ibid.*, 467, 477, 485.
4. Cf. ma thèse lat., p. 69. — Th. Meyer, *Haupturkunden*, p. 15 sqq.
5. Migne, *ibid.*, 826.

Au reste, toutes ces règles de l'Athos, du Stoudion et des autres communautés monastiques orientales, du cinquième au neuvième siècle, se réclament de saint Basile « leur Père ». Il n'en est aucune, pas même celle des Studites, cependant si fameuse, qui puisse entrer en comparaison avec l'œuvre ascétique de l'archevêque de Césarée, pour l'étendue, pour l'élévation morale, pour le souci constant de ne rien imposer qui ne se puisse appuyer sur l'Évangile et de ne rien faire qui n'ait pour but le ciel où le moine doit diriger sans cesse toutes les pensées de son cœur[1]. Saint Basile ne se contente pas d'établir les principes généraux qui doivent diriger les cénobites, de montrer à leurs yeux l'idéal qu'ils devront s'efforcer d'atteindre, et qui restera, à travers les âges, le but désiré de tous les moines d'Orient; il indique encore, longuement, les moyens d'arriver à la perfection de la vie monastique. Mais ces règles, nous l'avons vu, sont données, pour ainsi dire, au jour le jour, et selon les difficultés du moment; elles sont écrites par demandes et par réponses, sous une forme beaucoup plus oratoire que didactique : si elles énoncent clairement les principes, elles ne pouvaient prévoir toutes les applications qu'en devaient faire les innombrables monastères basiliens de Constantinople et de tout l'Orient.

Le code pénitentiel lui-même, complément nécessaire de toute règle monastique, dont il suppose la connaissance détaillée et approfondie, n'a pas, dans l'œuvre de saint Basile, cette précision que lui donnèrent plus tard les autres législateurs monastiques, Jean le Jeûneur, saint Nicéphore, surtout le grand higoumène saint Théodore de Stoudion. Ce dernier fixe exactement la durée de chacune des pénitences; au contraire, saint Basile se contente ordinairement d'en indiquer la nature[2] : séparation de la communauté, jeûne, privation de la bénédiction ou de la sainte communion[3]. C'est sans doute cette réserve qui leur a valu de

1. Saint Basile, Migne, *P. G.*, XXXI, p. 940.

2. Douze fois seulement sur soixante Epitimia, la durée de la peine est indiquée. — Saint Basile, *ibid.*, 1305 sqq. Ep., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 36, 37, 41.

3. Le traducteur a rendu ἔστω ἀκοινώνητος par : ceterorum privetur consortio (saint Basile, Epitim., 12, 13, 14); nous croyons cette traduction inexacte, car partout ailleurs, dans saint Basile, la séparation — ἀφορισμός — est marquée par les formules ἀφωριζέσθω, plus rarement ἔστω ἀφωρισμένος. (Saint Basile, Epitim., 27, 36, 38, 59.) Nous avons indiqué ailleurs (thèse latine, p. 83) que la privation de la sainte communion, κοινωνία, était une des peines monastiques de Stoudion. Elle

traverser les âges et de demeurer, à l'exception de l'ἀπευλογία la règle toujours obéie et vénérée des monastères.

Si le code de discipline pénitentiaire, malgré les additions postérieures, reste au fond toujours le même, il y a, dans son application, de saint Basile à Théodore, des différences assez notables. Ainsi le jeûne et l'exclusion de la communion, très rares dans le pénitentiel de saint Basile [1], sont très fréquemment employés par l'abbé du Stoudion : il condamne au jeûne non seulement, comme Basile, le moine qui néglige l'étude des psaumes [2] et qui est absent du réfectoire [3], mais encore celui qui manque ou assiste mal à quelque office, qui n'écoute point la catéchèse de l'higoumène, qui ne change point de vêtement chaque semaine, qui garde quelque objet sans la permission du supérieur, qui tient des discours mondains, qui n'observe point la pénitence imposée, qui mange en dehors du réfectoire, qui est tenté contre la continence, et, en général, qui commet quelque faute extérieure contre l'obéissance. La privation de la sainte communion se trouve infligée seulement trois fois dans saint Basile : à ceux qui possèdent quelque chose dans le monastère ou au dehors [4], qui sortent sans permission de leur couvent [5] ou projettent de le quitter [6] : c'était là des fautes graves pour des moines qui avaient fait vœu de pauvreté et de stabilité dans le monastère. Saint Théodore qui infligeait à ces coupables la même peine, en fixe la durée et y joint d'autres peines secondaires : celui qui possédait quelque chose à l'insu de l'higoumène était privé de la sainte communion pendant quinze jours, de plus il était condamné au pain et à l'eau et à cinquante génuflexions [7]. Celui qui sortait sans permission, outre la peine principale qui durait huit jours, devait faire, chaque jour, quarante génuflexions [8]. S'il projetait de

est souvent indiquée par saint Nicéphore (Pitra, IV, 383 sqq., c. 10, 12, 15, 23, 34, 35, 43, 74, 90, 99, 116, 144) et, bien avant lui, par le patriarche Jean le Jeûneur (*ibid.*, 429 sqq., can. 4, 5, 18, 42) qui emploie plusieurs fois la même formule ἀκοινώνητος ἔστω.

1. Voir plus haut, p. 134.
2. Saint Basile, *ibid.*, Epitim., 1.
3. *Ibid.*, Epit., 34. — Theod. Stud., 1746, can. 12.
4. Saint Basile, Epit., 13.
5. *Ibid.*, can. 12.
6. *Ibid.*, can. 14.
7. Theod. Stud., *l. l.*, 1752, *p. q.* 20.
8. *Ibid.*, *p. q.* 19.

sortir, ou quittait secrètement le monastère, la peine durait trente jours, augmentée de cent génuflexions chaque jour, avec le régime de la xérophagie [1]. Un grand nombre d'autres fautes étaient, dans les Epitimia des Studites, punies de la même peine, presque toujours accompagnée de quelque autre pénitence plus légère, jeûne, psaume à réciter, génuflexions : tel, le moine qui osait contredire son supérieur, s'asseoir à la table des laïques, rire dans un lieu public, se montrer sans son capuchon, et embrasser, même sa mère, le jour de la Résurrection. L'excommunication était de bien plus longue durée pour toutes les fautes contre la sobriété monastique et contre la continence; douze années de cette peine étaient imposées au moine qui s'était enfui du monastère [2].

La peine de la séparation, la plus fréquente de celles qu'imposait saint Basile, est plus rarement employée par Théodore : le premier en détermina lui-même la durée, huit ou quinze jours, pour quelques fautes; ordinairement il la laisse au jugement de l'higoumène; chez le second, la durée est toujours exactement fixée; elle varie suivant la gravité de la faute, depuis un jour, trois jours, huit jours jusqu'à douze et quinze jours [3] : quelquefois elle est accompagnée de jeûne et de génuflexions [4]. Ce sont, dans les deux écrivains monastiques, presque toujours les mêmes fautes : contre l'ordre extérieur de la communauté, la charité envers les autres frères ou l'obéissance au supérieur, qui sont punies de cette séparation, avec une tendance marquée chez le dernier à une sévérité plus grande [5]. Ainsi le moine qui refusait de se réconcilier avec un autre moine était condamné par saint Basile à une séparation d'une semaine [6]; saint Théodore Studite lui infligeait quinze jours de la même peine, avec le régime de la xérophagie et cinquante génuflexions [5]. Saint Basile

1. Teod. Stud., *l. l.*, 1752, *p. q.* 21.
2. Cf. ma thèse lat., 81-84.
3. Dans les *pœnæ monasteriales* la séparation est toujours indiquée seule ; dans les *pœnæ quotidianæ* elle est toujours accompagnée d'autres pénitences. Theod. Stud., *ibid.*, 1733 : 10, 15, 16, 17, 18, 25, 26, 30, 31, 34, 35; 1748 sqq : *pæn. quot.* : 9, 22, 24, 25, 26, 30.
4. Comparer, par ex., les canons suivants de Théodore et de Basile : Théod. *pæn. mon.*, 18; Basil., *52;* 21, *47;* 35, *14;* 69, *56; p. q.* 6, *13;* 22, *2, 8;* 24, *23;* 26, 24, *25;* 30, *11, 30;* 32, *36.*
5. Saint Basile, *ibid.*, 1308, c. 11. — Cf. aussi c. 30.
6. Theod. Stud., *ibid.*, 1753, *p. q.* 30.

privait seulement de bénédiction le moine qui par négligence omettait la communion[1], il ne dit rien de celui qui diffère la confession ; l'abbé de Stoudion condamnait à la séparation pendant un jour ceux qui omettaient d'eux-mêmes la sainte communion[2] ou passaient quinze jours sans s'approcher du sacrement de pénitence[3].

La peine de la génuflexion, « μετανοία », inconnue de saint Basile, est la plus employée des pénitences studites. Elle était, appliquée seule, le châtiment des fautes légères contre la discipline. On l'imposait à celui qui sortait plus d'une fois de l'église ou s'asseyait pendant la liturgie[4], qui n'obéissait pas au troisième appel de la simandre[5], qui ne quittait pas le réfectoire aussitôt la prière dite[6], qui causait ou qui riait après complies[7], qui criait trop fort[8], qui ne répondait pas dès qu'on l'appelait[9], qui souriait ou parlait inutilement à table[10], qui le dimanche ne mettait point son grand habit[11], ou qui dormait la nuit sans ceinture[12].

Mais le plus souvent la génuflexion était jointe, on l'a vu déjà, à d'autres pénitences, et parfois en nombre très considérable : le moine qui par paresse n'assistait pas au canon ou au lychnicon, ou à quelque autre partie de la psalmodie, devait jeûner un jour et faire cent génuflexions[13] ; il devait en faire deux cents et être au pain et à l'eau pendant trois jours s'il mangeait en dehors des repas[14] ; si, dans le bain, il faisait des onctions d'huile, il était séparé pendant une semaine et condamné à trois cents génuflexions[15]. Celui qui était tenté contre la chasteté était mis

1. Saint Basile, *ibid.*, c. 31.
2. Théod., *ibid.*, *p. m.* 10.
3. *Ibid.*, 28.
4. *Ibid.*, *p. m.* 13.
5. *Ibid.*, 16.
6. *Ibid.*, 19.
7. *Ibid.*, 20, *p. q.* 28.
8. *Ibid.*, *p. m.* 23.
9. *Ibid.*, 28.
10. *Ibid.*, *p. q.* 29.
11. *Ibid.*, *p. m.* 33.
12. *Ibid.*, *p. q.* 58.
13. *Ibid.*, *p. q.* 34.
14. *Ibid.*, 27.
15. *Ibid.*, 59. — Cf. *ibid.*, 16, 21-26, 29, 32, 36, 38, 57, 60, les fautes punies, en outre, de cent génuflexions.

au pain et à l'eau et devait faire, de plus, chaque jour et chaque nuit, jusqu'à ce que la tentation se fût éloignée, trois cents génuflexions[4].

Les fautes que Théodore punissait par la μετανοία, seule ou jointe aux autres pénitences, sont presque toujours celles que saint Basile condamnait à la peine de l'ἀπευλογία[1]; mais ici encore les pénitences de la règle studite sont plus sévères que celles de saint Basile : la privation de la bénédiction de l'higoumène, eût-on pour sa personne et son caractère sacré la plus profonde vénération, n'est pas en effet une peine comparable à celles que l'abbé Théodore imposait pour les mêmes fautes : aux moines qui allaient inutilement d'un atelier à un autre, à la cuisine, ou au cellier, il imposait un jour de séparation[2]; ceux qui se montraient sans capuchon[3] ou se permettaient de contredire un ordre du supérieur étaient privés pendant quarante jours de la communion : saint Basile leur refusait simplement la bénédiction[4].

Une différence essentielle sépare encore les deux codes pénitentiaires des deux grands législateurs monastiques. Tandis que les Constitutions de saint Basile font une large place à l'arbitraire, en laissant dans l'incertitude du châtiment un grand nombre de fautes contre la discipline monastique, il semble, que Théodore ait mieux compris la dignité du moine et qu'il ait rendu plus facile et aussi plus respectable la tâche de l'higoumène. A chaque faute correspond une peine réglée d'avance, connue de tous, aussi bien de celui qui la mérite que de celui qui l'impose : à vrai dire ce n'est plus seulement le supérieur qui punit, c'est la règle elle-même, la règle à laquelle au jour de sa profession le moine a promis solennellement obéissance jusqu'à la mort.

On retrouve encore ce souci respectueux de la dignité humaine dans la nature même des pénitences studites. Du quatrième au neuvième siècle, les mœurs publiques se sont adoucies, la sépa-

1. On peut comparer notamment, Saint Théod., *p. q.* 4; Saint Basile, *18;* 23, *20;* 25, *24;* 26, *25;* 34, *37;* 37, *45;* 51, *18;* 52, *51.* — Cf. aussi Saint Basile, 15, 22, 31-33, 35, 39, 43, 47, 48, 50, 54, 55, 57, 58, 60.

2. Theod. Stud., *p. m.* 18; Saint Basile, c. 52.

3. Theod. Stud., *p. q.* 51; Saint Basile, c. 18.

4. Theod. Stud., *p. q.* 52; Saint Basile, c. 51.

ration, la plus fréquente des peines de Basile, et qui faisait du coupable un être à part, indigne de vivre avec ses frères, relégué loin des autres dans l'exil honteux d'une prison, — le φρούριον — est devenue très rare à l'époque de Théodore. La prison, il est vrai, existe encore[1], mais elle reste toujours vide.

L'exclusion de la bénédiction, cette pénitence qui contraignait le moine à avouer sa faute à toute heure du jour, avant et après chaque exercice public soit en arrivant après les autres, soit en se retirant avant eux, en présence de tous, punition humiliante entre toutes, n'existe plus au huitième siècle : le jeûne, la génuflexion, pénitences ordinaires des moines, n'ont rien qui ne puisse contribuer à la sanctification des âmes qui se sont fait une loi de la continence parfaite et de la prière incessante : on sait du reste que les génuflexions sont extrêmement fréquentes dans les offices des Grecs et que les moines jeûnent la plus grande partie de l'année. Si les Epitimia sont plus nombreux et plus sévères à l'époque de saint Théodore, ils paraissent aussi mieux adaptés à l'esprit général de son temps.

1. Cf. Theod. Stud., *ibid.*, 1713, 25.

CHAPITRE VI

LA DISCIPLINE MONASTIQUE SOUS PHOTIUS.

Pendant les trente années qui s'écoulèrent entre la mort du législateur des Studites et la première élévation de Photius sur le trône patriarcal de Constantinople[1], il ne semble point que des modifications de quelque importance aient été introduites dans les règles monastiques. Les disciples de l'illustre abbé de Stoudion s'occupèrent à donner à ses constitutions, éprouvées par une longue expérience, leur forme définitive qui devait servir de modèle à tant d'autres monastères; le saint patriarche Méthode (842-846) les approuva et les confirma; et son successeur Ignace, dans sa retraite des Iles des Princes, avait donné l'exemple de toutes les vertus monastiques et fondé plusieurs couvents[2]. Photius lui-même, élevé subitement de l'état laïque à la dignité de patriarche, avait commencé son initiation religieuse en recevant l'habit et la tonsure monastiques[3]; plus tard dans le concile de 861, où Ignace, le patriarche légitime, fut déposé, il fit porter ou renouveler un certain nombre de canons sur la vie religieuse[4].

Un singulier abus s'était introduit à Constantinople : quelques chrétiens, après avoir consacré à Dieu leurs propriétés en leur

1. Théodore Studite était mort le 11 novembre 826; le patriarche Ignace fut exilé le 23 novembre 857, et Photius, quelques jours après, mis à sa place. (Hergenröther, *Photius*, I, 372, 379.)

2. Cf. Vie d'Ignace par Nicétas, dans Mansi, XVI, 218; dans Migne, *P. G.*, CV, 496. Ci-dessus, p. 32. — Cf. aussi Schlumberger, *les Iles des Princes*, 255. — Lebeau, XIII, 174. — Rohrbacher, XII, 33.

3. Hergenröther, *ibid.*, 379.

4. Hergenröther, *ibid.*, 430-432; *Hist. eccl.*, III, 389. — Héfélé, V, 454. — Ces canons se trouvent dans le Recueil de canons de Photius : *P. G.*, CIV, 576, 836, 850; dans Mansi, XVI, 535-550.

donnant le nom d'un monastère, prétendaient en conserver la libre jouissance et en disposer à leur gré, au grand scandale des âmes pieuses : le concile rappelle qu'il n'est permis à personne d'édifier un monastère sans la permission et sans le conseil de l'évêque, qui doit présider à sa construction suivant les règles anciennes; le concile fait ensuite cette déclaration importante : il décrète que, d'accord avec l'évêque, on inscrira toutes les choses intéressant le nouveau monastère dans un Acte, ou Typicon, qui sera déposé aux archives épiscopales; l'évêque consécrateur n'aura point pour cela le droit de s'établir lui-même higoumène du monastère, ou d'en établir un autre en son nom; de même, le fondateur du monastère cessera d'avoir sur lui aucun droit de propriété[1].

Le deuxième canon est dirigé contre ceux qui, pour acquérir le renom d'hommes pieux, prenaient l'habit monastique et n'en continuaient pas moins à demeurer dans leurs propres maisons sans remplir aucun des devoirs de la vie religieuse; le concile décrète qu'on ne pourra donner l'habit monastique qu'en présence du supérieur qui a autorité sur le nouveau moine et qui doit veiller au salut de son âme; le supérieur sera toujours un homme pieux et capable de diriger les autres dans les voies du salut. Celui qui donnerait la tonsure monastique sans la présence de l'higoumène à qui le moine doit obéissance, est condamné à la déposition; et le moine qui recevrait ainsi la tonsure devrait être enfermé dans un monastère désigné par l'évêque du lieu. La tonsure ainsi accordée sans discernement, à la légère, avec précipitation, a trop souvent contribué à déshonorer l'habit et la profession monastiques[2].

Le troisième canon fait un devoir rigoureux à l'higoumène de rechercher toutes les fautes commises contre la règle et d'imposer pour chacune d'elles la pénitence qu'elle mérite. Si celui à qui l'on confie le soin de brebis sans raison est justement puni de sa négligence, quel châtiment serait assez grand pour le pasteur dont la faiblesse ou l'indifférence laisseraient périr les brebis du Christ[3]!

Pendant les persécutions iconoclastes, beaucoup de moines

1. Migne, *P. G.*, CIV, 577, Can. 1. — Cf. Hergenröther, *Photius*, *ibid.*
2. Migne, *ibid.*, 849, can. 2.
3. *Ibid.*, can. 3.

avaient été obligés de quitter leur monastère et parfois même de demander un asile aux maisons des séculiers. Mais après le rétablissement de l'orthodoxie, il s'était trouvé des religieux qui, alléguant ce qui s'était fait alors par nécessité, sortaient sans motif de leur couvent, allaient de tous côtés, au grand détriment de l'obéissance et des autres vertus monastiques. Le concile décide que tout moine surpris à quitter son monastère pour aller dans un autre, ou chez les laïques, sera condamné, avec celui qui l'aura accueilli, à la peine de l'excommunication, jusqu'à son retour à son premier couvent. L'évêque cependant pourra toujours disposer librement des moines dont la piété et la vertu lui sont connues; il pourra même les envoyer chez des séculiers dont il veut assurer le salut, ou dans un monastère qu'il veut fonder ou auquel il désire donner un supérieur[1].

Un autre canon renouvelle la défense faite aux moines de posséder quoi que ce soit. Avant d'embrasser la vie religieuse, ils ont pu disposer de leur fortune; une fois devenus moines, il ne leur est plus permis de disposer de rien. S'ils ont gardé ou acquis quelques biens, l'évêque ou l'higoumène devra les vendre et les distribuer aux pauvres[2].

Il est défendu aussi aux évêques de doter, avec le revenu de leur propre évêché, les monastères qu'ils fondent[3]; le concile se plaint qu'un grand nombre aient, par là, ruiné pour toujours leurs églises et se soient ensuite approprié les revenus de ces monastères; les couvents ainsi établis demeureront la propriété du siège épiscopal et n'auront aucun des droits monastériaux.

Un autre des sept canons concernant l'état monastique, rappelle la nécessité de n'admettre à la profession religieuse que des hommes éprouvés par un sérieux examen. Personne ne devra recevoir l'habit monastique s'il n'a fait un noviciat de trois années; le concile fait de cette règle une obligation absolue, il ne reconnaît que deux motifs de dispense : une maladie grave qui obligerait à abréger la durée de l'épreuve, et une vie passée dans la pratique de toutes les vertus monastiques. L'higoumène, coupable d'avoir violé cette loi du noviciat de trois années, devait être privé de sa charge, et celui que l'on aurait ainsi admis à la profession

1. Migne, *ibid.*, can. 4.
2. Migne, *ibid.*, 836, can. 6.
3. Migne, *ibid.*, 825, can. 7. — Héfélé, V, 434. — Hergenröther, *ibid.*, 431.

monastique, envoyé dans un autre monastère gardien plus scrupuleux des constitutions de saint Basile [1].

Ce n'est pas le moment de rechercher si ce beau zèle, pour l'observation exacte des règles monastiques, n'était pas sans mélange de calculs, et si l'astucieux patriarche, par des lois à double entente, ne se préparait point des armes pour l'avenir. Il semble, en effet, que Photius fait bon marché des traditions relatives au noviciat. Çà et là, dans sa correspondance, s'il recommande bien la pauvreté religieuse[2], la chasteté, la patience[3], la fuite de tout péché[4], la prière fervente à notre médiatrice la Vierge mère du Verbe[5], la retenue dans les paroles[6], une grande réserve dans les éloges accordés aux moines vertueux[7], et toutes les autres vertus monastiques, sur un point capital il se trouve en complet désaccord avec le cinquième canon du concile cité plus haut, avec les règles de saint Basile et des autres maîtres de la vie ascétique.

Le métropolite Zacharie, d'Antioche de Pisidie, lui avait demandé ce que l'on devait faire, dans ces temps difficiles, de la règle ancienne imposant aux moines trois années de noviciat[8]. Photius était alors éloigné, pour la première fois, du siège patriarcal. Mais, dans son exil, il apportait une extrême ardeur aux questions de discipline religieuse et donnait des décisions, comme s'il eût encore occupé le trône épiscopal. Il commence sa réponse en s'autorisant de l'exemple de saint Paul. L'apôtre des nations, écrit-il, le docteur du monde, instruit par l'enseignement même du ciel et s'adressant à des oreilles humaines, séparait en beaucoup d'endroits, ses disciples, de la société des impies, mais lui-même vivait au milieu des impies. Était-ce pour faire ce qu'il ne permettait pas aux autres? ou bien, afin de pourvoir à la sécurité de ses disciples, s'exposait-il lui-même au danger? ou encore, oublieux de ce qu'il avait prêché aux autres, démentait-il donc ses propres leçons par sa conduite? Loin de là, mais il savait que le mal ne pourrait l'ébranler lui-même, tandis que ses disci-

1. Migne, *ibid.*, 852, can. 2. — Cf. Thomassin, *o. l.*, 1525.
2. Migne, *P. G.*, CII, 883.
3. *Ibid.*, 895.
4. *Ibid.*, 885.
5. *Ibid.*, 900.
6. *Ibid.*, 865.
7. *Ibid.*, 863. — Hergenröther, *Photius*, II, 219 sqq.
8. Cf. Hergenröther, *ibid.* — Migne, *ibid.*, 841-845.

ciples étaient encore imparfaits, fragiles et enclins au péché ; ainsi par des chemins contraires, il tendait au même but ; s'il n'évitait point, de sa personne, la société des méchants, dans l'espérance de les corriger en vivant avec eux, il l'interdisait à ses disciples, pour ne point les laisser séduire par des fréquentations dangereuses. Mais, ajoute Photius, où donc tend ce long discours? sinon à résoudre la difficulté proposée. Paul, qui était parfait, pouvait faire, avec profit pour tous, ce que ses disciples imparfaits n'auraient pu se permettre sans dommage. Il en est de même de la profession monastique. Il faut distinguer entre les parfaits et les imparfaits : mieux vaut que ceux-ci subissent jusqu'au bout l'épreuve d'un noviciat de trois ans imposé par l'ancienne discipline monastique; quant aux autres, s'ils ont déjà pratiqué les vertus « de la vie philosophique[1] », ils n'ont plus besoin d'une semblable épreuve. Les divers sujets qui embrassent la vie religieuse sont loin, en effet, de présenter tous les mêmes garanties ; de plus, ceux qui sont chargés d'initier les novices à leur existence nouvelle, n'ont pas tous les mêmes aptitudes à former les âmes aux exigences de la vie monastique : il est donc juste que l'higoumène, guidé par son expérience et assisté du secours d'en haut, puisse à son gré varier la durée de l'épreuve. Au reste, la principale raison, déclare Photius, raison qui seule rendrait nécessaire le changement de l'ancienne discipline, c'est la dureté des temps actuels, où les loups, les dragons et les léopards, c'est-à-dire des hommes aux mœurs sauvages, prennent la liberté d'agir selon leurs caprices, tandis que les vrais disciples de Jésus-Christ n'ont plus où reposer leur tête. Privés des choses nécessaires à la vie, ne pouvant user librement de l'air qu'on respire, comment pourraient-ils recevoir pendant trois années entières les leçons du noviciat ; comment le maître des novices pourrait-il vaquer, si longtemps, à tous les exercices de la formation monastique?

Ce long plaidoyer contre le noviciat régulier finit par cette conclusion qui vaut la peine d'être remarquée : « c'est déjà bien beau d'arracher, n'importe comment, un homme à la corruption multiple de la vie mondaine, et de l'enchaîner par un moyen quel-

1. Migne, *ibid.*, 844 : « ὅσοι δὲ αὐτοὺς προκαθάραντες, οὕτως πρὸς τὸν φιλόσοφον βίον διαβαινοῦσιν, οὐκ ἀναγκαῖον ἔχουσι τὴν ὁμοίαν παρατήρησιν. »

conque à la vie religieuse[1]. » Quel est le cloître, dit-il encore, où l'on pourrait demeurer pendant trois ans, maintenant que la persécution est répandue partout? Où est le monastère dont les moines puissent se livrer aux œuvres ascétiques, maintenant qu'un déluge de maux a inondé la terre? Si tout allait à notre gré, si aucun obstacle ne s'opposait à l'observance exacte de l'ancienne discipline, mieux vaudrait, je crois, que chacun y fût fidèle. Mais puisque tout est bouleversé, il faut travailler au salut des âmes par n'importe quel moyen, plutôt que de s'attacher servilement à la lettre de l'ancienne observance et de laisser perdre, ainsi les âmes chrétiennes. Je sais, ajoute encore Photius à son correspondant, je sais que votre perfection archiépiscopale est très propre à juger ce qu'il convient de faire en ce moment où je vois tous les éléments conjurés contre la stricte observance; je laisse donc entièrement à votre jugement la décision à prendre et la liberté de faire ce que votre conscience ou plutôt la grâce de l'Esprit-Saint, par l'intermédiaire de votre conscience, saura vous inspirer[2].

Ainsi donc, l'évêque pourra désormais modifier, à son gré, les anciens canons sur le noviciat de trois années, et la durée de la probation monastique n'aura d'autre règle que la volonté épiscopale; l'higoumène lui-même aura le pouvoir d'admettre à la profession religieuse, aussitôt qu'il lui plaira, les sujets qui lui sembleront suffisamment préparés; comme si pour juger la vertu, l'épreuve du temps n'était pas la plus sûre et la plus redoutable des épreuves. Photius allègue, il est vrai, la difficulté du moment présent. Mais les moines grecs avaient déjà supporté bien souvent, et, en dernier lieu, à l'époque des persécutions iconoclastes, des dangers autrement terribles que les prétendues violences des partisans d'Ignace. Jamais cependant, ni le patriarche Nicéphore, ni le vaillant Théodore de Stoudion n'avaient cru pouvoir renoncer aux prescriptions de saint Basile sur le recrutement des moines; dans toute leur conduite, ils n'avaient en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à leur garde; on ne saurait dire de Photius que ses intentions fussent également désintéressées : il avait un intérêt de premier ordre à flatter les moines,

1. Migne, *ibid.*, 844 : « Ἀγαπητὸν γὰρ καὶ ὁτῳδήποτε τρόπῳ τῆς πολλῆς ἐξελκύσας γε κακίας τῇ φιλοσόφῳ δυνηθείη ζωῇ ἐνδεσμῆσαι. »

2. *Ibid.*, 844-845. — Cf. Hergenröther, *l. l.*, 224.

à se créer, par tous les moyens possibles, un parti dévoué, parmi ces hommes entourés de la vénération publique et jusqu'alors si réfractaires à la politique religieuse de l'adversaire d'Ignace. On retrouvera bientôt d'autres indices de cette préoccupation constante de Photius, en étudiant quel fut, dans l'Église et dans l'État, le rôle de ces moines dont nous ne connaissons encore que les diverses résidences au sein de la grande capitale, les règles et la vie intérieure.

LIVRE III

LES MOINES ET LE POUVOIR SPIRITUEL

CHAPITRE PREMIER

LES MOINES ET LE PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

Aucun monastère, nous l'avons vu, ne pouvait être fondé sans le consentement du patriarche ; aucun supérieur de monastère ne pouvait entrer en fonctions avant que son élection n'eût été ratifiée par le patriarche : au jour de son installation solennelle, présidée par le patriarche en personne ou par son délégué, il recevait, de leurs mains, une pièce officielle, l'ἔνταλμα patriarcal, où se trouvaient exactement fixées l'étendue et la limite de ses droits et de ses devoirs dans l'administration temporelle et spirituelle du monastère.

Mais les higoumènes et les couvents dont ils avaient la direction, demeuraient-ils toujours fidèles aux instructions de leur évêque ?

Les sollicitudes diverses, qui occupaient le patriarche de Constantinople, l'avaient bientôt empêché d'exercer lui-même une surveillance effective sur les innombrables monastères de la ville impériale ; il avait dû se faire suppléer dans ce soin par un délégué qui devint l'intermédiaire ordinaire entre les moines et l'autorité patriarcale : ce fut l'exarque ou inspecteur général des monastères[1].

Il ne semble pas, tout d'abord, difficile de retrouver l'époque où fut établie cette haute dignité ecclésiastique.

L'auteur de la vie de saint Dalmatius, abbé du monastère de ce nom, à Constantinople, après avoir fait mention de la lettre de

1. Sur l'exarque des monastères, cf. Du Cange, *Gloss. græc.*, s. v. ἔξαρχος. — Habert, *o. l.*, 586. — Goar, dans les annotations à Codin, *de Officiis*, ch. I, Migne, *P. G.*, CLVII, p. 173. — Hélyot, *o. l.*, 63, 64, 191.

Dalmatius au concile réuni à Éphèse, en 431, et de la réponse du concile au vénérable archimandrite, ajoute que l'assemblée des Pères, en récompense des services rendus par ce moine à l'orthodoxie, porta un décret ordonnant que lui et ses successeurs seraient, à jamais, chefs ou exarques de tous les monastères présents et futurs de la ville impériale[1]. Mais bien que la plupart des manuscrits reproduisent ce passage, le plus grand nombre des historiens ne lui reconnaissent aucun caractère d'authenticité : il aurait été ajouté par un copiste peu scrupuleux, disciple ou admirateur indiscret de Dalmatius; car il n'a pas été inséré dans les Actes du concile[2]. Ces Actes font suivre plusieurs fois son titre d'archimandrite de celui de père des moines[3] : mais c'est là une formule de respect employée aussi pour désigner les autres supérieurs de monastères[4].

A la fin d'une épître adressée au concile au nom du clergé de Constantinople, on trouve, il est vrai, la souscription : « Dalmatius prêtre et archimandrite, père des monastères[5] », mais là encore le texte est très incertain, car on y lit aussi, à côté du même nom, le titre d'évêque qui est une erreur manifeste[6]. Il peut se faire cependant que ce vénérable abbé ait été, en effet, le père[7], l'archimandrite[8], en un mot l'exarque des monastères de la ville impériale : il aurait reçu cette dignité, selon les règles ordinaires, de la confiance de son évêque, d'Atticus par exemple (406-426),

1. *Acta SS.*, August., I, Dalmatii Vita, 213-224. — Cf. Du Cange, *Gloss.*, *ibid.*; *Const. christ.*, IV, 108.

2. Mansi, IV, 1257. — Hefélé (*Hist. des Conciles*, II, 392, 393) ne fait aucune mention de ce prétendu décret. — Cf. *Acta SS.*, *ibid.*, 216. — Le Ménologe de Basile (*P. G.*, CXVII, 570-572), dans la notice consacrée à Dalmatius ne parle pas de ce titre d'exarque.

3. Mansi, *ibid.*, 1227, 1257, 1427.

4. *Ibid.*, 1243.

5. *Ibid.*, 1432.

6. Les Bollandistes (*Acta SS.*, *l. l.*) sont résolument contre l'authenticité du texte et du fait. Du Cange (*Const. christ.*, *l. l.* et *Gloss. græc.*, s. v. ἔξαρχος) semble moins catégorique. Il cite un passage des Ménées d'août qui lui paraît contenir une allusion à ce prétendu décret du concile; mais l'expression ὑπάρχειν qu'il rapporte est un terme très général et très vague, comme le mot ὕπαρχος lui-même, et désigne aussi bien l'archimandritat ou toute autre autorité que l'exarchat.

7. Mansi, *ibid.*

8. *Ibid.*, 1228 « καὶ τῷ ἀρχιμανδρίτῃ τῶν μοναστηρίων τῷ κυρίῳ Δαλματίῳ. » (Lettre de saint Cyrille d'Alexandrie.)

ou de Sisinnius, ou de quelque autre patriarche[1]. Avec Dalmatius, son fils Faustus s'était fait moine dans le même monastère : il en devint archimandrite, après la mort de son père, et le remplaça peut-être aussi dans ses fonctions d'exarque[2]. Un peu plus tard, Timothée[3], puis en 518, Alexandre[4], en 536, Marianus, tous trois prêtres et archimandrites du même couvent de Dalmatius, font suivre leur nom du titre « d'exarque des vénérables monastères de la ville impériale[5]. » Telle est, à partir de Marianus, la formule officielle qui servira le plus ordinairement à désigner le supérieur général des monastères de Constantinople[6].

De cette succession d'exarques choisis dans le même cloître, il ne faudrait pas conclure que ce fût un droit pour ses archimandrites d'être appelés à la dignité de l'exarchat. Outre que les patriarches se fussent très raisonnablement opposés à un tel privilège, d'autant plus à craindre pour leur légitime autorité, qu'il eût été, pour ainsi dire, héréditaire dans la même famille monastique, des faits précis montrent qu'il n'a jamais été en la possession, soit d'un monastère, soit de l'ordre monastique lui-même. Sans parler de Marathonius que l'évêque arien Macédonius, déjà vers le milieu du quatrième siècle[7], avait établi surveillant général de tous les hôpitaux et de tous les couvents de Constantinople[8], les actes du deuxième concile de Nicée, en 787, font mention de Léon, prêtre de la Grande-Église[9], exarque des monastères de la ville impériale. Un des plus ardents soutiens du patriarche Ignace contre Photius fut l'exarque Théognoste, higoumène du

1. Cf. *Acta SS.*, *ibid.*

2. *Ibid.*

3. Du Cange, *Const. christ.*, IV, 108.

4. Mansi, VIII, 1051. Dans la souscription, il faut lire Δαλματίου au lieu de Δίου qui se trouverait cité deux fois. — Cf. *Const. christ.*, IV, 84.

5. Mansi, *ibid.*, 880, 986, 1068.

6. On trouve cependant encore quelquefois les locutions : πατήρ ou ἄρχων μοναστηρίων, parfois aussi ἀββᾶς ou ἡγούμενος καθολικός. — Cf. Du Cange, *Gloss. latin.*, s. v. *Abbas*.

7. Macédonius fut déposé en 360 et éloigné pour la cinquième fois, définitivement, du siège patriarcal. — Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 13.

8. Sozomène, IV, 20, édit. Migne : p. 1173, « σπουδαῖον ἐπίτροπον πτωχείων τε καὶ μοναχικῶν συνοικιῶν ἀνδρῶντε καὶ γυναικῶν. » — Cf. Socrate, IV, 38, édit. Migne, p. 324. « σπουδαῖος δὲ περὶ τὸ συστήσασθαι ἀνδρῶν τε καὶ γυναικῶν μοναστήρια. » — Il est possible de reconnaître déjà ici, sous un nom différent, les fonctions de l'exarque patriarcal; elles remonteraient ainsi jusqu'à l'origine même de Constantinople.

9. Mansi, *ibid.*, Actio IV, p. 787.

monastère de la Source et scévophylax de la Grande-Église[1]. Un peu plus tard, sous Léon le philosophe, le saint moine Euthyme qui partagea son existence monastique entre le couvent de Saint-Théodore près de la Source et celui de Psamathia dont il fut le fondateur[2], devint exarque des monastères avant de parvenir à la dignité patriarcale[3].

L'exarque des monastères était un personnage considérable. Dans une novelle adressée au patriarche Jean au sujet des moines et des religieuses, l'empereur Justinien recommande à l'higoumène de chaque couvent de veiller avec soin à l'exacte observation de toutes les lois monastiques, et de punir tous les manquements à la règle. Puis il ajoute : « C'est aussi le devoir de l'exarque des monastères de notre ville impériale ; il doit de plus s'enquérir de la régularité des monastères du voisinage, remettre tout en ordre, exercer sur les personnes et les choses la surveillance qui leur convient[4]. » L'exarque patriarcal est donc le supérieur des supérieurs, de quelque nom qu'on les appelle, archimandrites ou higoumènes, de tous leurs moines et de tous leurs monastères[5]. Ses attributions lui sont fixées par l'ἔνταλμα, commission ou mandement épiscopal, que lui remet le patriarche en lui conférant sa nouvelle dignité. Si importantes que soient ses fonctions, l'exarque ne doit pas oublier qu'il rendra compte de son administration à Dieu et au patriarche ; il remplira son ministère sans aucune considération humaine, et se conformera en toutes choses aux lois canoniques et à l'ἔνταλμα patriarcal[6].

Quand il visitera les monastères, aux époques marquées par l'usage, qu'il prenne garde de leur être à charge en se faisant accompagner d'une nombreuse suite, en imposant des frais considérables, en arrivant mal à propos. Si vous êtes pour les moi-

1. Migne, *P. G.*, CV, 855 : Theognosti libellus ad Nicolaum I papam. — Cf. *ibid.*, 845-847.

2. *Vita Euthymii*, III, 26; V, 1; VI, 1.

3. Cf. Du Cange, *Const. christ.*, IV, 108. — Du Cange, qui admet le privilège du monastère de Dalmatius, est obligé de reconnaître que, d'après Balsamon (ad *Photii nomocan.*, tit. I, can. 20) l'abbé du Pantocrator eut aussi le titre d'exarque.

4. *Novel.*, CXXXIII, 4. « ὁ δὲ τῶν μοναστηρίων ἔξαρχος, εἴγε τις εἴη κατὰ τὸν τόπον, ὥσπερ ἐπὶ ταύτης ἐστὶ τῆς εὐδαίμονος πόλεως... »

5. *Ibid.* — Cf. Thomassin, *o. l.*, 1572, 1594, 1595, 1598. — Hélyot, 63.

6. Habert, Ἀρχιερατικόν, 571-578.

nes, dit l'ἔνταλμα, la cause d'un dommage matériel, ils n'auront plus confiance en vous quand vous leur promettrez un avantage spirituel. Ne recevez jamais de présents; ne faites acception de personne; donnez, vous et votre suite, le bon exemple en toutes choses, sous peine des châtiments civils.

Aux higoumènes portés à l'arrogance et à l'orgueil, l'exarque rappellera la nécessité de la modestie et de l'humilité dans leurs rapports avec les moines leurs frères, qu'ils doivent traiter comme leurs propres membres, prenant soin de leur âme et de leur corps, et menant avec eux en toutes choses, la vie commune. Il prendra garde que l'abbé aliène quoi que ce soit des biens immeubles, qu'il lui dissimule quelques parties des revenus, qu'il maintienne toujours les troupeaux en bon état, qu'il administre sagement, et que les inférieurs n'aient rien à reprocher à ceux qui les dirigent et les enseignent.

Aux moines qui n'obéissent pas à leur pasteur, et sont un mauvais exemple pour la communauté, à ceux qui amasseraient du pécule, l'exarque, par de sages exhortations, rappellera l'obéissance et la pauvreté qu'ils ont juré d'observer.

S'il y a des démêlés entre les moines et leur abbé, il devra faire une enquête selon toutes les règles de la justice et s'efforcer de ramener la paix.

Ceux des moines coupables que les remontrances verbales n'auraient pu convertir, seront soumis, pour le salut et l'exemple des autres, à des punitions appropriées à leur faute.

L'exarque aura soin que tous ceux qui reçoivent l'habit monastique apprennent par cœur le psautier, et ne donnent pas tout leur temps à la culture des biens terrestres; il imposera aux supérieurs l'obligation de rechercher les moines qui s'écarteraient de l'ordre commun, de les ramener à l'obéissance, et d'envoyer les réfractaires à d'autres abbés qui puissent leur enseigner la crainte de Dieu.

Il ne laissera faire les fonctions sacrées, dans les monastères de femmes, qu'à des vieillards et à des eunuques, afin que l'honneur des vierges ne puisse être suspecté par ceux-là même qui se font un plaisir malin de mettre en doute la vertu du prochain.

Il ordonnera aux higoumènes de n'admettre, dans leurs couvents, aucun moine sans l'autorisation de celui qui lui a donné

la tonsure : ceux qui l'auraient fait, seront punis et excommuniés à la façon des plagiaires; de défendre les sorties à la ville et dans les endroits publics, les visites des parents et des amis, les conversations et relations quelconques avec les femmes; d'observer religieusement les prières, les jeûnes imposés par la tradition des Pères; de donner aux pauvres le nécessaire, pour le salut de leurs âmes; de s'élever au-dessus des sollicitudes d'une vie humaine et vulgaire.

Il leur recommandera aussi de ne conférer la tonsure monastique qu'après un noviciat de trois années, à la fin desquelles on pourra recevoir les hommes arrivés à l'âge de quinze ans accomplis, les femmes à l'âge de dix-sept ans. Telle est la règle établie par les Pères : tout ce qui se fait contre elle est ordinairement cause de confusion et de trouble.

C'est encore le devoir de l'exarque patriarcal d'avertir ceux qui ont l'intention de construire des monastères, de ne pas les édifier dans des milieux peu honnêtes, ni trop près des places publiques, ni dans des endroits où il serait difficile de se procurer les choses nécessaires à la vie. Quand le supérieur d'un monastère patriarcal vient à mourir, c'est à l'exarque de présenter au patriarche, pour en être agréé et recevoir l'imposition des mains, le successeur élu par les moines, et non un autre. Peut-être, était-ce alors que se devait faire le recensement de tous les biens, de tous les vases sacrés appartenant au monastère et dont l'état était remis au patriarche.

Un dernier avis résume toutes les observations qui précèdent : l'exarque doit faire en sorte que, dans chaque monastère, personne n'ait à souffrir de quelque dommage ou de quelque préoccupation matérielle, et ne soit détourné, par aucun ennui temporel, du soin des choses spirituelles.

Enfin, dans chacun des monastères qu'il visite, l'exarque devra lire du commencement à la fin l'ἔνταλμα patriarcal, pour que l'on comprenne, dit le patriarche, nos volontés à l'égard des moines, qu'ils vous reçoivent comme un père qui vient redresser ce qui a été négligé, non comme un destructeur et un profanateur, et que l'on soit plus empressé à suivre vos avertissements. Si vous gardez bien notre ordonnance, Dieu vous récompensera selon vos travaux. Mais si vous violez notre précepte en le modifiant, en innovant, vous aurez à redouter le châtiment des

hommes et celui de Dieu qui rend à chacun selon ses œuvres[1].

Tel était le devoir de l'exarque des monastères[2], inspecter, juger, redresser : θεωρεῖν, κρίνειν, διορθοῦν.

Bien que le patriarche exemptât parfois de cette surveillance certains monastères[3], c'eût été encore une tâche bien lourde pour un seul inspecteur, à cause du grand nombre de couvents et de moines. Car son droit de visite et de correction s'étendait au delà de la ville impériale, même dans d'autres diocèses, sur les monastères qui avaient arboré à leur fondation la croix patriarcale, et s'étaient mis ainsi sous la juridiction du patriarche[4]. Mais il était assisté, dans ses délicates fonctions, par un autre dignitaire ecclésiastique : le grand Sacellaire. Après avoir, en effet, fait mention de l'exarque, la novelle que nous avons citée de Justinien, ajoute : « Le très saint patriarche de cette auguste cité doit s'informer avec soin de tout ce qui regarde les monastères qui s'y trouvent; il chargera de ce soin les défenseurs, très aimés de Dieu, de la sacrosainte Grande-Église, il les choisira les plus exacts, les plus honnêtes qu'il pourra, afin que, la surveillance étant plus grande, la règle soit mieux observée et les fautes mieux vengées[5]. »

C'est ainsi qu'un des principaux officiers de la Grande-Église, était chargé plus spécialement, semble-t-il, de l'inspection de l'administration temporelle des monastères, tandis que l'exarque surveillait plutôt la discipline monastique[6].

Ce que l'économe fait pour la Grande-Église dont il surveille les fonds et les terres[7], le grand Sacellaire le fait pour les cou-

1. Habert, *ibid.*, 578. — Cf. Thomassin, 1598. — Hélyot, 63.

2. *Acta et diplom. monast.*, II, 252.

3. *Acta et dipl.*, I, 298, 312. — Cf. Ph. Meyer, *o. l.*, 189, 199.

4. Bien que l'ἔνταλμα fasse une mention spéciale des monastères patriarcaux, l'exarque avait droit d'inspection sur tous les monastères privilégiés, impériaux ou libres. — Cf. Thomassin, 1594, 1598.

5. *Novel.*, CXXXIII, 4. « ὁ δὲ ἁγιώτατος πατρίαρχης ταύτης τῆς εὐδαίμονος πόλεως τὰ περὶ τῶν ἐνταῦθα μοναστηρίων ὁμοίως ἐξεταζέτω καὶ φύλακας τοῦ πράγματος τοὺς θεοφιλεστάτους ἐκκλησιεκδίκους τῆς ἁγιωτάτης μεγάλης ἐκκλησίας... καταστησάσθω... »

6. Cf. Codin, *de Off.*, I, édit. Migne, p. 27. Cf. *ibid.*, 135, la note de Goar : « Quod igitur œconomus Magnæ Ecclesiæ, id Sacellarius monasteriis præstat, ut nimirum eorum bonis custodiendis invigilet; » et aussi : « Exarchus inquirit de monastica disciplina. » — Du Cange, *Const. christ.*, II, 160, 161. — Thomassin, 1153, 1177.

7. Thomassin, 1153. — Notes de Goar et Gretzer à Codin, *ibid.*, 136. Le grand Sacellaire était chargé des couvents de la ville de Constantinople et de ceux de Péra.

vents de la ville impériale. Deux fois par an, il les inspecte et fait ensuite son rapport au patriarche[1] : il est aidé dans sa tâche, pour les couvents de femmes, par le petit Sacellaire[2].

Ainsi, toutes les maisons religieuses de la ville impériale étaient sous la dépendance absolue du patriarche. Par lui-même ou par ses délégués, il préside à leur fondation; l'abbé de leur choix ne peut rien avant d'être installé par lui; il les visite, il les dirige, il en surveille l'administration temporelle et la conduite spirituelle : l'higoumène et l'exarque ne peuvent rien qui ne soit selon les ordres du patriarche, juge absolu de la discipline et de l'orthodoxie, des actions et des personnes.

A cette autorité déjà si considérable que les lois civiles reconnaissent[3], et que le concile de Chalcédoine revendique, sous peine d'excommunication, pour les moines qui essaieraient de s'y soustraire, s'ajoutait encore, par la force même des situations, l'influence personnelle de chaque patriarche[4].

Les moines, à cause de leur nombre et du respect dont les entourait la multitude, sentiment parfois singulièrement mêlé de superstition et d'autant plus difficile à combattre, formaient une puissance redoutable, une véritable armée que l'évêque de Constantinople devait s'efforcer de garder toujours avec lui.

Ce serait une histoire fort curieuse, sinon toujours édifiante, que celle de toutes les tentatives faites par les divers patriarches qui

1. Migne, *ibid.*

2. Il semble bien difficile d'établir nettement le rôle spécial des deux Sacellaires dans l'administration des monastères et dans leurs rapports avec l'exarque patriarcal. D'après Codin, l'exarque — ὁ ἄρχων — des monastères est parmi les officiers de la Grande-Église, mais non parmi les grands dignitaires. Il dépendrait donc, au moins hiérarchiquement, du grand Sacellaire, qui avait le second rang parmi les cinq grands dignitaires ecclésiastiques. Comme on ne retrouve pas ce grand Sacellaire mêlé à l'histoire des monastères, nous croirions volontiers que son titre était purement honorifique, ou que, du moins, son autorité ne s'exerçait guère que dans des circonstances exceptionnelles : ce serait un personnage assez semblable aux « cardinaux protecteurs » de l'Église romaine. L'exarque serait le supérieur général, le grand Sacellaire serait « le cardinal protecteur » des monastères de Constantinople. Ou bien, pour éviter le conflit inévitable d'attributions mal définies, toutes les fonctions de surveillance monacale auraient-elles été ordinairement réunies aux mains d'un seul personnage choisi parmi les dignitaires de la Grande-Église? — En 787 et en 865 l'exarque est un prêtre de cette église. Cf. plus haut, p. 169. — Hergenröther, *Photius*, I, 194, 461.

3. Cf. *Novel.*, CXXXIII, 4.

4. Mansi, VII, 358, can. 8. — Photius, *Syntag. Can.*, *P. G.*, CIV, 557, 848. — Thomassin, 1525, 1565. — Héfélé, III, 107. — Hergenröther, *Photius*, I, 100.

se succédèrent sur le siège de la ville impériale, pour attirer les moines à leur parti. Car, parmi les soixante évêques qui occupèrent le trône patriarcal, de Métrophane à Photius[1], plus de vingt furent hérétiques déclarés ou même auteurs d'hérésie. Au quatrième siècle, il est pendant quarante ans aux mains des Ariens; au cinquième siècle, Nestorius est le père d'une hérésie qu'une longue étendue de pays professe encore aujourd'hui, et Acace l'auteur d'un schisme qui devait durer trente-cinq ans[2]. Au septième siècle, pendant une durée ininterrompue de soixante-quatre ans, de Sergius I à Jean V, l'erreur monothélite, notoire ou déguisée, est propagée, soutenue, ou imposée même de force par les patriarches[3]; aux huitième et neuvième siècles, elle trouvera encore des défenseurs sur le siège patriarcal, et la doctrine iconoclaste y rencontrera pendant près de quatre-vingts ans, des partisans déclarés[4]. « Ainsi, pendant les cinq siècles qui suivirent la fin des persécutions, l'Église grecque a passé presque la moitié du temps en dehors de la communion romaine[5]. »

A côté de ces évêques qui repoussent la doctrine catholique, combien d'autres encore, à l'esprit incertain, au caractère inconstant, qui ballottés sans cesse d'un parti à l'autre, n'ont le courage de se décider pour aucun, sans l'avis du prince auquel ils doivent leur élévation et dont ils placent la faveur au-dessus de leur propre devoir, évêques de hasard, n'ayant de vigueur que contre ceux que poursuit déjà le pouvoir civil : le pape de Rome et les moines orthodoxes.

Mais il était aussi d'autres pasteurs : chaque siècle en produisit dont la science et les vertus sont l'honneur de l'Église de Constantinople; chaque hérésie nouvelle en trouva qui surent la combattre, et souffrir persécution pour défendre la vérité; et les saints sont aussi nombreux que les hérétiques sur le trône patriarcal.

1. La succession des évêques de Constantinople a été établie par le patriarche saint Nicéphore, *P. G.*, C : Chronographia brevis, 1041-1050; leur histoire par Jean Cuper se trouve dans les *Acta SS.*, August., I. — Cf. Krumbacher, *Geschichte der byzant. Litteratur*, 1148.

2. Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 110, 125.

3. *Ibid.*, 199.

4. Au huitième siècle, les patriarches Anastase, Constantin II, Nicétas; au neuvième, Théodote Cassitéras, Antoine, Jean VII ou Jannès, de 815 à 842.

5. Duchesne, *Églises séparées*, 165.

Aux évêques ariens ou semi-ariens Eusèbe, Eudoxe, Démophile, succèdent les saints évêques Paul, Evagrius, Grégoire de Nazianze. Nectaire subitement élevé du simple catéchuménat à la plus haute des dignités ecclésiastiques, homme vertueux, mais sans expérience, et d'une condescendance qui n'était pas exempte de faiblesse[1], laisse le siège de Constantinople à un prélat entreprenant, mûri par un long apostolat dans Antioche, la seconde ville de l'Empire, défenseur ardent de la morale chrétienne, apologiste enthousiaste de la vie monastique, aussi célèbre par ses vertus que par son éloquence, l'illustre Jean Chrysostome.

Le cinquième siècle fournit encore un grand nombre de saints patriarches, Atticus, Sisinnius, Maximien qui succède à Nestorius, Proclus, Flavien, Anatolius, Gennadius; au sixième siècle on trouve Macédonius II, Ménas, Eutychius; le septième, si tourmenté par l'hérésie monothélite voit cependant plusieurs saints évêques à la tête de l'Église de Constantinople; et les luttes violentes des huitième et neuvième siècles font paraître des vertus héroïques, dignes des plus beaux jours de l'Église, avec saint Germain, saint Paul IV, saint Taraise, avec saint Nicéphore, saint Méthode, et saint Ignace dont l'invincible constance ne fut pas abattue par l'opiniâtre acharnement de Photius son redoutable adversaire.

Il est facile maintenant de comprendre combien la situation des moines fut différente sous ces divers patriarches. Tandis que l'impie Macédonius « l'ennemi du Saint-Esprit[2] » accable de mauvais traitements les moines catholiques auxquels il s'efforce d'opposer les moines enrôlés dans les couvents de sa fondation[3], Chrysostome use surtout de son autorité pour maintenir la ferveur et la régularité monastiques[4]. Malgré les défaillances passagères de quelques religieux, il resta toujours le défenseur passionné de la vie religieuse; « mais il sut déployer son courage contre ces moines mendiants qui abusaient de la charité un peu superstitieuse des laïques[5]. » Il faisait, dit Sozomène, le plus grand éloge de ceux

1. Hergenröther, *ibid.*, 36. — Sozomène, VII, 8. — Baronius, anno 381, n. 69. — Cf. Ceillier, *Hist. des Aut. eccl.*, VIII, 471-478.
2. Nicéph., *Chronogr.*, Migne, *P. G.*, C, 1044 : « ὁ Πνευματομάχος ».
3. Sozomène, IV, 2; p. 1113.
4. Cf. Montalembert, I, 123.
5. Puech, *o. l.*, 238

qui adonnés à la vie philosophique demeuraient paisiblement dans leurs monastères; il prenait grand soin qu'ils ne souffrissent aucune injustice et possédassent toutes les choses nécessaires à la vie. Mais ceux qui sortaient de leurs couvents, qui se faisaient voir dans les rues de la ville, il les blâmait sévèrement et les réprimandait de déshonorer ainsi la profession monastique[1].

La renommée des vertus et de la sagesse du saint évêque de Constantinople était parvenue jusqu'aux moines qui peuplaient les solitudes de l'Égypte. Un grand nombre de ces religieux[2], pour échapper aux violences du patriarche d'Alexandrie Théophile, qui les accusait d'origénisme, se rendirent sous la conduite des plus célèbres d'entre eux, les quatre *Grands-Frères*, auprès de Jean Chrysostome pour implorer sa protection[3]. Le saint évêque, touché de leurs malheurs, consentit à les recevoir, leur procura un asile et voulut subvenir à leurs besoins, mais il ne les admit pas à la communion, parce qu'ils étaient excommuniés par leur patriarche, donnant ainsi un éclatant exemple du respect dû à l'autorité légitime et de la plus généreuse charité[4].

Or ce qu'avaient été, pour les moines, Chrysostome et Macédonius, on verra, par la suite de l'histoire des grandes hérésies, que d'autres patriarches le furent tour à tour : tantôt admirateurs enthousiastes, tantôt persécuteurs acharnés, mettant à les défendre ou à les poursuivre une ardeur extrême, qui s'explique par la constante préoccupation de conserver toute autorité sur cette partie choisie de leur troupeau.

Une autre cause de l'influence que gardent les patriarches sur les moines, c'est que souvent eux-mêmes avaient fait partie de la grande famille monastique. Les monastères basiliens étaient comme des séminaires où se formaient les plus saints évêques de l'Orient[5]. Depuis que la plupart des prêtres et des diacres, par leur incontinence, s'étaient exclus eux-mêmes de l'épiscopat,

1. Sozomène, VIII, 9; p. 1540.

2. Sozomène, VIII, 13 *ibid.*, : « ἀμφὶ ἄνδρες ὀγδοήκοντα ».

3. Socrate, VI, 7, 9. — Sozomène, VI, 30; VIII, 12, 13. — Palladius, *Vita Chrysostomi*, *P. G.*, XLVII, c. 7, 8. — Théophane, 78, 8. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 124. Ils s'étaient d'abord réfugiés en Palestine, au nombre d'environ 300, mais comme Théophile les persécutait jusque-là, les Grands-Frères et 80 autres moines vinrent à Constantinople demander justice.

4. Baronius, anno 402, 403.

5. Thomassin, 1431. — Hélyot, 65.

le siège patriarcal était devenu presque exclusivement l'apanage de l'ordre monastique; et même les évêques choisis hors du cloître recevaient ordinairement la tonsure et l'habit de moine avant leur épiscopat[1], et devaient pratiquer toutes les vertus claustrales, ou du moins en prendre les dehors.

Ainsi, saint Grégoire de Nazianze s'était longtemps exercé à la discipline monastique sous la conduite de son ami saint Basile et que saint Chrysostome s'était livré à toutes les austérités de la vie ascétique pendant quatre années entières, dans le voisinage d'Antioche[2].

Nestorius[3], Maximien, Eutychius[4], Jean le Jeûneur[5], Pyrrhus[6], Cyrus[7], Constantin II[8], Nicéphore[9], Méthode[10], Ignace[11] s'étaient distingués dans le cloître avant d'être appelés à la dignité patriarcale.

D'autres encore appartenaient sans doute à l'ordre monastique. On sait en effet, que chaque patriarche avait à ses côtés, comme témoin de sa conduite et conseiller de ses actions, un syncelle ou protosyncelle, ordinairement choisi parmi les moines[12]. C'est ainsi que le moine George[13] fut syncelle du patriarche Taraise, le moine Michel du patriarche de Jérusalem[14]. Le syncelle, premier ministre ou vicaire général du patriarche, confident de ses plus intimes pensées et dépositaire de son autorité, devenait souvent son successeur. Jean II, syncelle de Timothée, devint

1. Thomassin, 770, 783, 887, 920. — Hélyot, *ibid.*

2. Palladius, *Vita Chrysostomi*, *l. l.*, 18.

3. Socrate, *Hist. eccl.*, VII, 29, p. 803, note.

4. Théophane, 228, 16. — Cf. sa vie dans les *Acta SS.*, April., I, 548-572. — Ceillier, XVI, 628.

5. Théophane, 251, 23. — Ceillier, XVII, 123-128.

6. Nicéph. *Chronog.*, *ibid.*, 1048. — Cf. Cuper, *ibid.*, 79.

7. Nicéph., *ibid.*, 1049. — Cuper, 90.

8. Nicéph., *ibid.* — Cuper, 98. — Cf. Lebeau, XII, 219.

9. Nicéph., *ibid.* — Cuper, 103. — Cf. *Nicephori Vita*, dans Migne, *ibid.*, cap. II, 53 sqq.

10. *Vita Methodii*, auctore coœvo, *P. G.*, C, 1545, n. 3.

11. *Vita Ignatii* par Nicétas, *P. G.*, CV, 492. — Cf. Theoph. contin., *P. G.*, CIX, 34.

12. Thomassin, *o. l.*, 1158, 1159, 1163, 1167, 1168, 1174 sqq. — Hergenröther, *Photius*, I, 99; II, 432.

13. C'est celui qui fait ordinairement suivre son nom du titre de ἁμαρτωλός : pécheur, *P. G.*, CX. — Cf. Krumbacher, *Gesch. der byzant. Litteratur*, 352.

4. Peut-être serait-ce le même personnage que l'auteur de la Vie de saint Théodore Studite. — Krumbacher, *o. l.*, 586.

ainsi patriarche de Constantinople[1], et fut à son tour remplacé par son syncelle Epiphanius[2]; les patriarches Théodore I[3], Anastase[4], Jean VII ou Jannès[5], avaient aussi rempli les mêmes fonctions auprès de leurs prédécesseurs. Plus tard la coutume d'appeler au trône patriarcal le premier des syncelles devint encore plus générale[6] : cette dignité de protosyncelle était une sorte de titre cardinalice qui jouissait, ordinairement, de la préséance sur les métropolitains eux-mêmes, c'était le plus sûr chemin pour arriver à la dignité suprême du patriarcat[7].

Néanmoins syncelle et patriarche ne se trouvaient pas toujours d'accord : tandis que Constantin Ier incline vers la doctrine catholique, Théodore, son syncelle et son successsur, emploie toutes ses forces à propager l'erreur monothélite[8]. Antoine de Syllée et son syncelle Jean, bien que tous deux iconoclastes, en usèrent cependant avec les orthodoxes d'une manière toute contraire : le premier se contentait de leur témoigner son mépris, l'autre n'avait pas de supplice assez cruel pour eux, et les moines surtout étaient l'objet de son acharnement[9]. Un autre syncelle bien différent de saint Germain son évêque, avait été le diacre Anastase[10]. Il n'aspirait qu'à devenir à son tour patriarche, et pour arriver plus sûrement à son but, il s'était fait l'espion et le complice de l'empereur auquel il rapportait, avec des commentaires malveillants ou des inventions perfides, les paroles de Germain[11]. De même les syncelles du patriarche Taraise

1. Nicéph., *ibid.*, 1045. — Cuper, *ibid.*, 56. — Thomassin, 1164.
2. Théophane, 166, 22. — Cuper, *ibid.*, 63.
3. Nicéph., *ibid.*, 1048. — Cuper, 84.
4. Nicéph., 1049. — Cuper, 93. — Théophane, 408, 2; 409, 12.
5. Nicéph., *ibid.*
6. Ainsi le saint moine Euthyme, syncelle du patriarche Nicolas, devint son successeur; de même, les patriarches Étienne, Théophylacte avaient été syncelles. — Cf. Thomassin, *o. l.*, 1168.
7. Thomassin, *ibid.* — Hergenröther, *Photius*, III, 732.
8. Baronius, an. 677. — Hergenröther, *Photius*, I, 213, 218; *Hist. eccl.*, II, 328.
9. Cf. Lebeau, XIII, 125-126.
10. Théophane, *l. l.* — Thomassin, 1164, 1168. — Hergenröther, *Photius*, I, 235. — Lebeau, XII, 155.
11. Théophane, 408, 4, rapporte que Germain était informé des sentiments et de la conduite d'Anastase et qu'il lui en fit de paternelles remontrances. Un jour que tous deux se rendaient chez l'empereur, le trop grand empressement d'Anastase le fit marcher sur la robe du patriarche. « N'allez pas si vite, dit simplement celui-ci, vous n'arriverez que trop tôt à l'Hippodrome. » C'était là qu'Anastase

étaient autant d'espions au service de Théodote, seconde femme de Constantin VI : toutes ses paroles, ses moindres actions avaient toujours pour témoins ces ministres infidèles [1].

La dignité de syncelle n'était pas la seule confiée à des moines. Dès le cinquième siècle, un grand nombre d'entre eux sont prêtres ou diacres, et peuvent être appelés à toutes les dignités ecclésiastiques [2]. On les voit prendre fonctions et rang parmi les officiers de la Grande-Église, en devenir économe, scévophylax, sacellaire, chartophylax, et parfois s'élever, de là, jusqu'au trône patriarcal lui-même [3]. Tous ces officiers de l'église patriarcale formaient autour du patriarche une véritable cour dont les moines semblent avoir formé l'élément principal, avoir été les conseillers les plus ordinaires sinon toujours les plus écoutés. Aux yeux du peuple, la meilleure recommandation pour l'orthodoxie de l'évêque c'était d'être en paix et communion avec les plus saints moines; la plus sûre garantie de ses vertus était sa fidélité aux observances monastiques. Photius savait bien, en recevant la tonsure et l'habit monastiques avant l'ordination épiscopale, quel prestige ce sombre vêtement conservait encore sur la multitude superstitieuse.

Ainsi donc, par son influence personnelle, par les souvenirs et les habitudes de la vie religieuse, par son exarque, par son syncelle, par tout son entourage, grâce aux décrets des conciles, et aux canons des Pères, c'est-à-dire des évêques, grâce aussi à la considération que lui donnait son rang dans l'Empire même, le patriarche avait sur les moines, dans toutes les questions de discipline et de foi, une autorité sans limite, un tel droit d'inquisition que leur véritable, leur seul supérieur était non leur abbé mais leur évêque [4].

devait avoir les yeux crevés par Constantin V et paraître devant la multitude, monté à reculons sur un âne. — Cf. Théophane, 420, 29. — Lebeau, *ibid.*, 198.

1. Thomassin, 1164, 1168. — Lebeau, XII, 366.

2. Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 99-100.

3. Ainsi, Flavien (Cuper, *l. l.*, 43), Macédonius II et son successeur Timothée avaient été scévophylaces de la Grande-Église (Nicéph. *ibid.*, 1045); Cyriaque, Paul II (*ibid.*, 1048), en avaient été économes, Thomas en fut sacellaire (*ibid.*; cf. Hergenröther, *Photius*, I, 194); d'autres avaient rempli plusieurs fonctions à la fois. Jean V était premier défenseur et chartophylax (Nicéph., *ibid.*; cf. Thomassin, 1201, VIII). Callinicus avait été scévophylax de la Théotokos des Blachernes (Nicéph., *ibid.*).

4. Cf. Thomassin, *ibid.*, 1524.

Avec ces pasteurs si divers, qui vont s'asseoir sur le siège patriarcal de Constantinople, que deviendra l'armée innombrable des moines? Si l'évêque y fait régner les vertus d'un Basile ou d'un Chrysostome, le courage d'un Germain, d'un Nicéphore, ou d'un Ignace, s'il y déploie la souplesse sans conscience et sans remords d'un Photius, s'il est plus docile aux caprices des empereurs qu'aux exigences de la vérité catholique, s'il lui arrive d'être en lutte avec le pontife de l'ancienne Rome, de se séparer de sa communion, les moines marcheront-ils à sa suite, seront-ils fidèles à Dieu plutôt qu'à César, préféreront-ils, aux enseignements du Pape apostolique, les leçons de l'évêque de la Rome nouvelle? Ces âmes de moines, trompées par des chefs ignorants ou pervers, souvent ignorantes elles-mêmes, et possédées de cette curiosité inquiète que Bossuet appelle la peste des esprits, la ruine de la piété, la mère des hérésies, seront-elles ballottées par tout vent de doctrine, ou sauront-elles demeurer inébranlables dans leur orthodoxie?

Il faudrait pour répondre en détail à chacune de ces questions si complexes, exposer toutes les discussions théologiques dont est remplie l'histoire religieuse de Byzance et montrer, en chacune d'elles, le rôle précis des moines. Ce serait une étude trop longue et trop délicate pour les modestes limites de ce travail. Peut-être suffira-t-il au but que nous nous proposons, de faire tout d'abord spécialement ressortir, quelle fut, dès l'origine, la conduite de ces moines en face de l'hérésie, et la part considérable qu'ils prirent aux célèbres conciles œcuméniques d'Éphèse et de Chalcédoine. On verra, un peu plus loin, leur rôle dans ces longues querelles sur les saintes images, qui troublèrent la plus grande partie du huitième et presque trente années du neuvième siècle.

CHAPITRE II

LES MOINES ET LES CONCILES GÉNÉRAUX D'ÉPHÈSE ET DE CHALCÉDOINE.

Un siècle à peine après la fondation de Constantinople, des événements mémorables devaient montrer aux yeux de tous quelle puissante influence les moines de la capitale exerçaient déjà, à côté des patriarches eux-mêmes, sur la direction religieuse des esprits. Un des familiers du patriarche Nestorius, le prêtre Anastase, son syncelle, venu avec lui d'Antioche, avait combattu dans un de ses sermons la maternité divine de la Très Sainte Vierge Marie[1] : « Marie, disait-il, était une créature humaine; un Dieu ne peut pas naître d'une créature humaine. Que personne n'appelle donc Marie mère de Dieu[1]. » Ces paroles soulevèrent de vives protestations dans le clergé et dans le peuple.

Mais loin de blâmer le langage d'Anastase et d'arrêter le scandale, le patriarche parut lui-même à l'ambon pour justifier cette doctrine. Élevé dans le monastère de Saint-Euprépius près d'Antioche, Nestorius avait su se faire un grand renom de piété et d'éloquence. Sa voix harmonieuse, sa parole fleurie[2], son extérieur imposant, l'austérité apparente de sa vie, peut-être aussi le souvenir toujours vivant d'un autre prêtre d'Antioche, Jean Chrysostome, appelé déjà, lui aussi, au siège épiscopal de Constantinople, avaient d'abord fait sur les esprits une impression profonde. On ne savait pas encore quelle présomption se cachait sous ces dehors ascétiques, ni quel entêtement se joignait à cette ostentation de vertus, ni surtout quelle pauvreté de véritable

1. Socrate, VII, 32, p. 808. « Θεοτόκον τὴν Μαρίαν καλείτω μηδείς. » — Cf. Mansi, IV, 1103. — Héfélé, II, 328. — Baronius, ann. 431. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 203.

2. Socrate, *ibid.*, c. 29, p. 804. « εὔφωνος δὲ ἄλλως καὶ εὔλαλος. »

science se rencontrait avec cette parole si séduisante et si faciles[1]. Dès son premier discours à l'empereur après son ordination épiscopale, il avait fait preuve d'un zèle plus impétueux qu'éclairé : « Donnez-moi, avait-il dit à Théodose II, la terre purgée d'hérétiques et je vous donnerai le ciel en récompense. Exterminez avec moi les hérétiques et avec vous j'exterminerai les Perses[2]. » Ses actions furent aussi emportées que ses paroles. Cinq jours après son intronisation, il voulut faire abattre, de vive force, l'église où s'assemblaient les Ariens. Ceux-ci dans leur désespoir, accoururent avec des torches pendant qu'on la démolissait, ils y mirent le feu, l'incendie s'étant communiqué aux maisons voisines, répandit l'alarme par toute la ville : Nestorius en garda le surnom d'incendiaire que lui avaient donné tout ensemble Ariens et orthodoxes.

Ce fougueux adversaire des hérétiques devait bientôt passer lui-même à l'hérésie[3]. Il prit occasion du discours d'Anastase pour exposer sa doctrine et s'élever contre l'expression de « θεοτόκος ». « C'est une superstition païenne, disait-il, c'est diviniser la nature humaine que de donner à Dieu une mère. Il ne faut pas faire de Marie une déesse, elle n'est à proprement parler que la mère du Christ, puisqu'elle a mis au monde Jésus-Christ seul, et non pas Dieu : Dieu n'a fait que passer en elle[4]. » Ces nouveautés hérétiques et les résistances qu'elles rencontraient, déchaînèrent au plus haut point l'excitation des partis.

Un pieux laïque, Eusèbe, qui devint plus tard évêque de Dorylée en Phrygie, interrompt et essaie de réfuter Nestorius au milieu même de son discours; à son tour le patriarche assistant à un panégyrique de la sainte Vierge prononcé par Proclus évêque de Cyzique, retiré à Constantinople, prend la parole pour protester contre le titre de Mère de Dieu attribué à Marie. La plupart des fidèles se séparent ouvertement ou en secret de la communion du patriarche. « Nous avons un empereur, disaient-ils; mais nous n'avons pas de patriarche ». Un jour, un simple moine, entraîné par l'ardeur de sa foi, s'avance au milieu de l'église pendant qu'on y célébrait la synaxe, et s'efforce d'en in-

1. Socrate, VII, c. 32, p. 809, « Καὶ τοῦτο πέπονθεν ὑπὸ ἀμαθίας πολλῆς. »
2. Socrate, *ibid.*
3. Socrate, *ibid.*, c. 29, 1, 32.
4. Cf. Hergenröther, *ibid.*, 203, 204.

terdire l'entrée à Nestorius qu'il appelle hérétique et héraut d'impiété. Mais les satellites de l'évêque se précipitent sur cet audacieux, qui est battu, flagellé, déchiré de coups sous les yeux de la foule. Peu s'en fallut qu'il ne fût sur-le-champ mis à mort dans l'église même [1].

Nestorius trouva bientôt une occasion de se venger sur tous les moines de l'audace d'un seul. Plusieurs d'entre eux, que le bruit des prédications hétérodoxes du patriarche était venu troubler dans leur solitude, voulurent se rendre un compte exact de ce qui s'était passé, et vinrent ensemble au palais patriarcal. A plusieurs reprises, ils sont renvoyés à une autre audience ; enfin ils sont admis par le patriarche. L'entrevue est des plus orageuses. Les moines déclarent que la doctrine de Nestorius « Marie n'a mis au monde qu'un homme de même nature qu'elle » n'est pas conforme à la foi véritable. Alors le patriarche les fait saisir par ses satellites, qui les frappent et les entraînent au tribunal : ils sont dépouillés de leurs vêtements, traités comme des scélérats, attachés à des poteaux, déchirés par les fouets, meurtris à coups de pieds, puis, mis en prison, frappés au visage par Nestorius lui-même, et accablés de tourments tels que l'on y ajoute foi difficilement.

Tous les détails de ces odieux traitements se trouvent dans la lettre adressée aux empereurs Théodose et Valentinien, par plusieurs moines de la ville impériale, victimes des violences du patriarche. Ils conjurent les très saints empereurs de ne pas permettre que la vérité catholique soit altérée plus longtemps, et de hâter la réunion d'un concile [2]. Nestorius lui-même demandait ce concile, qui fut convoqué à Éphèse pour le jour de la Pentecôte, 7 juin 431 [3].

Dès la première session, la doctrine nouvelle fut condamnée, Nestorius déposé, et la maternité divine de Marie proclamée à la grande joie de la population d'Éphèse [4]. Le président de l'assemblée, saint Cyrille d'Alexandrie, voyait le triomphe de ses idées. Dès l'origine, il avait pris position contre Nestorius, et s'é-

1. Baronius, ann. 431. — Mansi, *ibid.*, 1103.
2. Mansi, *ibid.*, 1101-1107. — Héfélé, II, 357.
3. Mansi, V, 725. — Héfélé, *ibid.*, 357, 360.
4. Héfélé, *ibid.*, 367, 368. Les Actes de cette première session se trouvent dans Mansi, IV, 1123-1226. — Cf. Socrate, VI, c. 34 (Migne, *l. l.*, 813-817).

tait fait dans ses discours, dans ses épîtres, le champion de l'orthodoxie. L'erreur Nestorienne avait trouvé des partisans nombreux et des propagateurs surtout parmi les moines d'Égypte[1]. C'était donc tout d'abord un devoir de sa charge pastorale qu'il remplissait en prenant part à la lutte, en écrivant à Théodose, à l'impératrice Eudoxie, à Pulchérie sœur de Théodose, en conjurant Nestorius de faire cesser le « scandale œcuménique ». Mais il était, de plus, comme représentant du pape au nom duquel il présidait, l'intrépide défenseur de l'unité catholique. C'est à ce titre qu'au lendemain même de la première session, il adressait à certains clercs et moines de Constantinople, entre autres à l'archimandrite Dalmatius, une lettre[2] qui contenait un compte rendu détaillé de la séance du concile, et surtout la recommandation de ne pas laisser circuler de faux bruits à ce sujet, de se tenir sur leurs gardes, car le rapport qui n'était pas encore terminé pourrait bien être intercepté[3]. En effet le comte Candidien, représentant de l'empereur au concile, était entièrement dévoué à la cause de Nestorius, il avait fait lacérer le décret de condamnation, envoyé à l'empereur un rapport calomnieux et arrêté toutes les dépêches des orthodoxes.

Mais enfin un mendiant réussit à faire parvenir, aux évêques alors présents à Constantinople et aux moines, une lettre du synode dissimulée dans l'intérieur de son bâton, et où se trouvait racontée la situation faite aux orthodoxes par le représentant de l'empereur[4]. A cette nouvelle, une vive émotion se répand dans tous les monastères[5]. La foule des moines, à la suite des archimandrites, sortant de ses retraites, se rend, en chantant des hymnes et des psaumes, au palais impérial. La soudaine apparition dans les rues de la capitale de cette longue procession produisit sur le peuple l'impression plus profonde. On se montrait surtout, à la tête du cortège, le vénérable Dalmatius, « archimandrite et père des monastères », dont les vertus étaient connues de tous, et la sagesse écoutée même de l'empereur qui

1. Cf. Kraus, *Lehrbuch der Kirchengeschichte,* 148.
2. Mansi, *ibid.*, 1227-1232. — Héfélé, *ibid.*, 368.
3. Mansi, *ibid.*, 1231. « Si modo nobis mittere liceat qui perferre queat. »
4. Mansi, IV, 1427. — Cf. Héfélé, *ibid.*, 392. — Hergenröther, *ibid.*, 218-220.
5. Mansi, *ibid.*, « ἀναστάντα πάντα τὰ μοναστήρια ἅμα ταῖς ἀρχιμανδρίταις αὐτῶν ἐξῆλθον ἐπὶ τὸ παλάτιον, ψάλλοντες ἀντίφωνα. »

venait souvent solliciter ses avis. Tel autrefois, aux jours de l'arianisme, le patriarche des cénobites, le grand Antoine, quittant les solitudes du désert, avait tout à coup apparu dans Alexandrie pour y confesser la foi de Nicée et soutenir le courage des orthodoxes.

Depuis quarante-huit ans que Dalmatius était moine, jamais il n'avait voulu quitter la solitude du cloître, malgré les instances qui lui furent faites souvent de se joindre aux prières publiques contre les tremblements de terre. Mais voyant la foi catholique en péril et la dévotion à Marie menacée, il n'hésite plus. Il sort de son monastère, il entraîne à sa suite tous les archimandrites et tous les moines, il se présente devant l'empereur auquel il fait connaître la lettre du concile et les obstacles apportés par le parti Nestorien à la liberté des Pères. « Aimeriez-vous mieux, disait-il à l'empereur, écouter un seul homme, un impie, plutôt que six mille évêques, c'est-à-dire toute la chrétienté orthodoxe? »

En sortant du palais, Dalmatius, accompagné des archimandrites, du peuple et des moines, se rendit à la basilique du saint martyr Mocius. Là, montant sur l'ambon, il lut à tout le peuple la lettre du concile et fit le récit de son entrevue avec le prince, des promesses qu'il en avait reçues et l'assurance où il était que le très pieux empereur obéirait à Dieu et au saint synode plutôt qu'à des hommes pervers. Et tous, archimandrites, moines, peuple, de s'écrier d'une voix unanime : Anathème à Nestorius[1]!

Dalmatius écrivit ensuite, au nom du clergé de Constantinople, aux Pères du concile pour leur annoncer ce qui s'était passé, les promesses impériales, les sentiments de joie et l'accord unanime du peuple[2]. Au reste, il demeurait toujours prêt à exécuter les ordres du saint concile œcuménique, comme il l'avait fait jusqu'alors[3]. Le concile, dans sa réponse, loue le très saint archimandrite d'être sorti, par zèle pour la foi, de sa cellule, d'avoir fait connaître les travaux et les souffrances des Pères non seulement au très pieux empereur, mais encore aux très saints archimandrites, à tout le clergé ami du Christ, et au peuple. Quel autre que votre sainteté est venu à notre aide? Par

1. Mansi, IV, 1429. — Héfélé, *ibid.*, 393. — Cf. Fleury, *Hist. eccl.*, VI, 87, 88; 142-147.

2. Mansi, *ibid.*, 1432.

3. *Ibid.*, 1257.

qui la vérité s'est-elle fait connaître, sinon par le vénérable Dalmatius? Nous savons que, depuis longtemps, Dieu vous avait révélé les impies desseins de Nestorius et que vous aviez mis les moines en garde contre lui. « Veillez sur vous, mes frères, leur disiez-vous souvent, une bête malfaisante exerce ses ravages dans cette ville et infecte beaucoup d'esprits du poison de sa doctrine[1]. »

Théodose II fut fidèle à la promesse qu'il avait faite à Dalmatius. Il permit aux députés des deux partis de se rendre à Chalcédoine pour plaider leur cause devant lui. Nestorius reçut l'ordre de quitter Éphèse et de se retirer dans le couvent où il avait été moine[2]. Les évêques orthodoxes venus avec Théodose à Constantinople, ordonnèrent, à la place du patriarche déposé, un moine qui jouissait depuis longtemps d'un grand renom de sainteté, le prêtre Maximien. Quatre mois s'étaient écoulés depuis la déposition de Nestorius[3]. Sans doute, le Nestorianisme n'était pas entièrement vaincu, mais la capitale de l'empire en était préservée, grâce surtout à l'appui que ses moines, d'un accord unanime, avaient procuré à la cause catholique.

Ce n'était là toutefois que l'une des phases de la longue et redoutable crise religieuse où, depuis Arius, se débattait l'Orient. L'esprit subtil et inquiet des Byzantins ne restait pas volontiers en repos; les discussions théologiques avaient pour eux un attrait irrésistible, et leur génie spéculatif prenait surtout intérêt aux controverses dogmatiques sur la Trinité et aux graves problèmes sur l'union du divin et de l'humain en Jésus-Christ, qui sont provoqués par le mystère de l'Incarnation[4]. Chacune des doctrines nouvelles trouve des défenseurs ardents, et presque toujours aussi des adversaires qui, dans la chaleur des polémiques, se laissent entraîner eux-mêmes à de nouvelles hérésies. C'est ainsi que naquirent « des hérésies de conciliation, lesquelles cherchèrent à mettre des contre-poids dans les dogmes, et combinèrent les erreurs pour en tirer une vérité que ne blessât personne[5] ». C'est ainsi que le zèle de Nestorius contre

1. Mansi, IV, *ibid.*, 1257, 1260. — Cf. Lebeau, VI, 63-66.
2. Socrate, *ibid.*, c. 34. — Héfélé, *ibid.*, 413, 417. — Hergenröther, *ibid.*, 221, 222.
3. Socrate, *ibid.*, c. 35. — Mansi, V, 255, 659. — Héfélé, *ibid.*, 419, 423.
4. Cf. Kraus, I, 241, 245.
5. Am. Thierry, *Hist. d'Attila*, nouv. édit., 1864, I, 300.

les Ariens, les Macédoniens et surtout les Apollinaristes, l'avait emporté hors de la vérité. Apollinaire avait exagéré dans la personne du Christ le rôle de la divinité au détriment de la nature humaine ; Nestorius ne vit plus dans le Christ l'union personnelle du Verbe avec la nature humaine, mais seulement une union morale et mystique, pareille à celle de la divinité avec les saints : le Verbe divin, après son incarnation, avait simplement habité dans l'humanité comme dans un temple.

La même tendance à dépasser la juste mesure dans l'opposition à l'hérésie, devait être, bientôt encore, l'occasion d'une nouvelle hérésie.

Un des adversaires les plus acharnés du Nestorianisme, un des soutiens de Cyrille et du concile d'Éphèse, chargé, en même temps que Dalmatius, d'employer en faveur de l'orthodoxie son crédit auprès de l'empereur, tout-puissant à la cour grâce à l'appui de l'eunuque Chrysaphius dont il avait été le parrain, vénéré à l'égal d'un saint par le peuple et les moines, Eutychès, avait passé soixante-dix ans de sa vie dans le cloître et gouvernait depuis trente ans un monastère de trois cents religieux[1]. Comme Nestorius, il mettait un soin jaloux à se faire un extérieur mortifié ; son zèle plus opiniâtre qu'éclairé n'était dirigé ni par la science acquise ni par une intelligence naturelle[2]. Ils étaient tous deux également avides de popularité, « ayant d'eux-mêmes la plus haute opinion, et se croyant les dépositaires, les conservateurs, les défenseurs uniques de la vraie foi. D'un entêtement invincible qui les rendait sourds à tout enseignement, implacables à leurs adversaires, et n'épargnant ni mensonge ni violence pour en triompher, tous deux eurent la même fin et succombèrent devant la vérité. Leur hérésie est toute différente dans la forme, mais le fruit d'un même esprit d'erreur[3]. » Nestorius avait nié l'unité de la personne du Christ, Eutychès l'exagéra jusqu'à soutenir l'unité de nature[4]. Dénoncé par Eusèbe de Dorylée, le même qui avait déjà, l'un des premiers, découvert et

1. Mansi, VI, 639, 651. — Héfélé, *ibid.*, 447, 506; 507. — Baronius, ann. 448, n. 18 sqq. — Fleury, VI, 178, 305. — Lebeau, VI, 198.

2. Le pape Léon le Grand dit de lui dans son épître dogmatique : « Multum imprudens et nimis imperitus ». — Héfélé, *ibid.*, 544.

3. *Kirchenlexicon*, article : *Eutychès*.

4. Hergenröther, II, 228.

combattu l'hérésie nestorienne, il fut sommé par le patriarche Flavien de paraître devant le synode assemblé à Constantinople (448)[1]; il refusa par trois fois sous prétexte qu'il ne devait pas quitter son couvent : comme s'il ne l'avait pas quitté autrefois quand Nestorius mettait en péril la vérité catholique. Dans l'intervalle il s'efforçait de gagner les moines à sa cause en leur faisant passer un écrit — τόμος — renfermant l'exposé de sa doctrine. Les Actes du concile contiennent les noms de quatre archimandrites, Abraham, Emmanuel, Martin, Faustus ayant reçu le libelle d'Eutychès[2].

Enfin il comparut à la fin de la septième séance, le 22 novembre; on avait cité à comparaître avec lui, comme témoins, quatre de ses amis, Narsès qui était prêtre et syncelle, l'archimandrite Maxime, le diacre Constantin, apocrisiaire d'Eutychès, et un autre diacre, Eleusinius, du même monastère[3]. Il se présenta entouré d'un nombreux cortège de soldats et de moines[4]. Interrogé sur sa doctrine, après des réponses évasives, il dut enfin formuler clairement sa pensée : « Croyez-vous, lui demanda-t-on, que Notre-Seigneur, qui est né de la Vierge, est de même substance que nous et qu'il se compose de deux natures après son incarnation » ? A cette question si précise, Eutychès répondit : « Je reconnais qu'avant l'union de l'humanité et de la divinité, il y avait les deux natures, mais après l'union je ne reconnais plus qu'une seule nature[5]. » On le somma, mais inutilement, de rejeter ces erreurs, puis le patriarche Flavien, au nom du synode, prononça la sentence : « Eutychès, ci-devant prêtre et archimandrite, rebelle à nos exhortations, a refusé de professer la doctrine catholique. Nous décrétons qu'il sera désormais exclu de toute fonction sacerdotale, de notre communion, et de la direction de son monastère. Tous ceux qui converseront avec lui, ou qui viendront le voir ou qui n'éviteront pas sa société seront aussi soumis à la peine de l'excommunication[6] ». Ce décret fut signé par vingt-

1. Hergenröther, II, 229. — Héfélé, *ibid.*, 509. — Mansi, 674 sqq.
2. Mansi, *ibid.*, 706. — Héfélé, *ibid.*, 513, 515, 516.
3. Mansi, *ibid.*, 723, 729. — Héfélé, *ibid.*, 517, 518.
4. Mansi, *ibid.*, 732. « μετὰ πολλῆς βοηθείας στρατιωτῶν καὶ μοναχῶν... μετὰ πολλοῦ πλήθους στρατιωτῶν καὶ μοναχῶν. »
5. Mansi, *ibid.*, 744. — Héfélé, 522. — Hergenröther, 229.
6. Mansi, *ibid.*, 748. — Héfélé, 523. — Cf. Mansi, *ibid.*, 639-643, l'apologie d'Eutychès faite par lui-même à Éphèse.

huit évêques; après eux, vingt-trois archimandrites de Constantinople[1] souscrivirent à la condamnation de leur frère égaré[2]. Eutychès fut particulièrement sensible à l'adhésion donnée par ces abbés au jugement porté contre lui; plus tard, à Éphèse, il devait se plaindre amèrement de la contrainte qu'il prétendait avoir été exercée sur eux tous[3], et du zèle, bien légitime cependant, qu'avait mis Flavien à faire accepter les décisions du synode par les évêques et les moines des autres contrées de l'Orient[4].

Le patriarche écrivit au pape Léon le Grand pour l'informer des troubles religieux qui venaient encore d'éclater à Constantinople, et lui envoya les Actes du concile, lui demandant confirmation de la sentence portée contre l'auteur de la nouvelle hérésie. De son côté, Eutychès avait aussi écrit à l'évêque de Rome, pour réclamer sa protection contre les persécutions dont il se disait la victime[5]; puis, encouragé par la bienveillance de Théodose le Jeune et par le crédit de l'eunuque Chrysaphius, il demanda et obtint qu'on fît une enquête sur les Actes du concile où il avait été déposé : Actes qu'il prétendait avoir été altérés; l'enquête ne devait point justifier cette prétention[6], qui prouve seulement chez son auteur, la connaissance de ces procédés de falsification familiers aux hérétiques de Byzance pour justifier leurs innovations. Pendant ce temps, le pape avait envoyé à Flavien (13 juin 449), dont il avait approuvé toute la conduite, une célèbre épître dogmatique, chef-d'œuvre de pénétration théologique, où se trouvait expliquée la doctrine catholique sur la double nature du Christ[7].

La question se trouvait donc résolue. Mais dans l'intervalle, le successeur de Cyrille sur le siège d'Alexandrie, le patriarche Dios-

1. Mansi, IV, 751-754. — Héfélé, 523-526.

2. Les évêques siègent et souscrivent comme juges de la foi : ὁρίσας ὑπέγραψα ; les moines ne sont que les témoins de ce jugement auquel ils déclarent acquiescer : iis signent : ὑπέγραψα τῇ καθαιρέσει Εὐτυχοῦς. »

3. Mansi, *ibid.*, 641. « Καὶ καθυπογράφειν τῇ γενομένῃ κατ' ἐμοῦ ψήφῳ κατηνάγκασε μοναστήρια. »

4. *Ibid.*, « καὶ εἰς τὴν ἀνατολὴν ἐξεπέμψε τοὺς χάρτας καὶ πολλαχοῦ, ἐπὶ τῷ παρὰ ἄλλων θεοσεβεστάτων ἐπισκόπων τε καὶ μοναζόντων, καὶ ταῦτα μὴ κρινάντων καθυπογράφεσθαι. »

5. Héfélé, *ibid.*, 524.

6. *Ibid.*, 530-539. — Mansi, VI, 753-827.

7. Héfélé, *ibid.*, 544-551. — Baronius, anno 449, n. 38 sqq. — Hergenröther, II, 211-218.

core, qui partageait les idées d'Eutychès et jouissait d'un grand crédit à la cour, avait obtenu de l'empereur la convocation d'un concile qui s'ouvrit à Éphèse le 8 août 449, sous la présidence de Dioscore et qui est connu dans l'histoire ecclésiastique sous le surnom flétrissant de brigandage[1]. On y employa tous les moyens propres à faire triompher la doctrine d'Eutychès. On refusa la présidence de l'assemblée aux légats du pape, les principaux membres du parti orthodoxe furent déposés sans avoir pu se faire entendre ou même admettre en présence du concile. Au contraire Eutychès eut toute liberté d'exposer son sentiment qui fut déclaré seul orthodoxe[2]. Les moines de son couvent y avaient envoyé un mémoire en faveur de leur archimandrite dont ils louent la piété et la doctrine[3]. Ils se plaignent de Flavien qui leur interdisait tout rapport avec leur abbé sous peine d'excommunication. Depuis cette époque, jusqu'à votre saint synode, disaient-ils, nous sommes demeurés liés par d'injustes sentences. Déjà plusieurs de nos frères sont morts dans cette inique excommunication. Le saint autel, que lui-même avait consacré six mois avant qu'on tramât ces embûches, reste privé de la sainte Liturgie. C'est au milieu de cette désolation et de ces larmes que nous a trouvés le saint jour de la Nativité de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. C'est un jour de joie pour tous les chrétiens, nous l'avons passé au milieu des larmes; à la place des prières de la Mystagogie, notre voix n'a fait entendre que des lamentations... Puis est arrivé le jour salutaire de la Passion, puis la sainte nuit, et la solennité de la Résurrection. Chaque demeure, chaque place publique fait éclater les transports d'une joie bien légitime, tandis que nous sommes toujours enchaînés par les liens d'une injuste sentence.

Depuis bientôt neuf mois passés, nous sommes les victimes d'un jugement inique. C'est pourquoi nous conjurons votre sainte assemblée de compatir aux souffrances si longues et si injustes que notre piété nous a attirés à l'occasion de ce prêtre, de nous admettre à la communion dont nous avons été injustement sépa-

1. Héfélé, *ibid.*, 559-579. — Hergenröther, *ibid.*, 233. — Lebeau, VI, 199. — Baronius, anno 449, n. 22 sqq. L'expression λῃστρικὴ σύνοδος se trouve dans Théophane, 100, 12.

2. *Kirchenlexicon*, articles : *Ephèse* et *Barsumas*.

3. Mansi, VI, 861-867. — Héfélé, *ibid.*, 567. — Thomassin, 1427.

rés, et de rendre à notre persécuteur un traitement pareil au nôtre[1].

Cet appel au concile est signé par trente-cinq moines, parmi lesquels, un prêtre, dix diacres et trois sous-diacres[2] : mais le monastère, d'après cette même pièce, comptait trois cents religieux[3]. D'autres moines, au nombre de mille[4], sous la conduite de l'archimandrite Barsumas, un autre favori de Chrysaphius, s'étaient rendus à Éphèse pour y soutenir, de leur présence et de leurs poings, la doctrine d'Eutychès[5].

Aussi quand Flavien, condamné sans avoir été entendu, en appela au jugement du pape Léon, Barsumas et ses moines se précipitèrent sur lui et lui infligèrent de tels traitements qu'il en mourut trois jours après[6]. On le remplaça sur le siège patriarcal de Constantinople par Anatolius qui avait été auparavant apocrisiaire de Dioscore à Constantinople[7].

Tel fut ce conciliabule monstrueux[8] où la violence et la terreur arrachèrent les suffrages, où les bâtons et les épées tinrent lieu des saints livres, et où les menaces des soldats remplacèrent les louanges de Dieu.

C'est vers cette époque, qu'il faut placer plusieurs lettres de Théodoret aux moines de Constantinople[1]. L'évêque de Cyr avait été déposé par le conciliabule d'Éphèse sans avoir été admis à y paraître, et ses écrits avaient été condamnés ainsi que ceux de Nestorius[9]. Il en avait appelé au jugement du pape[10], dont il recevait avec empressement la doctrine exposée avec tant de lumineuse clarté. En même temps, pour prévenir le scandale que les âmes saintes pourraient recevoir de sa condamnation, mais aussi pour témoigner aux moines de la capitale, dont il connais-

1. Mansi, *ibid.*, 864-865.

2. *Ibid.*, 865-867. Le texte grec des Actes ne contient que trente noms.

3. *Ibid.*, 864 : « τὸν τῶν τριακοσίων ἀριθμὸν ἤδη πληροῦντες. » — Héfélé, *ibid.*, 568 : « On peut se demander pourquoi les 265 autres moines n'avaient pas signé, mais le mémoire est muet sur ce point. »

4. Baronius, *ibid.*, 107.

5. Mansi, VI, 593-617. — Héfélé, *ibid.*, 541.

6. Mansi, VII, 68. — Héfélé, *ibid.*, 572-577. — Theophanes, 100, 30 : « τριταῖος τὸν βίον μετάλλαξεν. »

7. Baronius, anno 450, n. 5. — Héfélé, *ibid.*, 577. — Lebeau, VI, 200.

8. Baronius, anno 449, n. 113. — Lebeau, *ibid.*, 201.

9. Baronius, anno 449, n. 103. — Héfélé, *ibid.*, 576-580-581. — Hergenröther, *ibid.*, 230-235. — Cf. Lebeau, *ibid.*, 200-202.

10. Baronius, *ibid.*, n. 115-124. — Theodoreti, Epist., cxiii, Migne, *P. G.*, LXXXIII, 1312-1318.

sait les glorieux labeurs, en quelle estime il tenait leurs personnes et leurs symboles,et combien il avait à cœur de ne pas paraître s'être séparé de leur communion, il leur écrivit, à diverses reprises, afin de les instruire de tout ce qu'il avait souffert pour la cause de la vérité et les assurer de son orthodoxie[1]. Il serait difficile de trouver des témoignages plus éloquents de l'influence exercée par les moines sur la cause de la vérité catholique, de l'édification produite par leur fidélité dans l'Orient tout entier, et des espérances que leur attachement aux dogmes anciens faisait concevoir pour le triomphe de l'Église.

Dans la lettre, adressée à Marcel, archimandrite des Acémètes[2], l'évêque de Cyr lui dit : « Nous sommes excité à vous écrire de nouveau, par la vie admirable que vous menez, mais aussi par le zèle digne d'éloges que vous avez montré pour la cause de la foi apostolique, sans crainte ni de la puissance impériale ni de l'entente des évêques. Bien que la plupart d'entre eux n'aient donné leur consentement que par la force, cependant, par leurs souscriptions, ils ont confirmé la nouvelle hérésie. Rien de tout cela n'a ébranlé votre piété, mais vous avez persévéré dans les anciens dogmes qui furent la foi des apôtres et des prophètes, d'après l'enseignement de l'Église. Nous aussi nous nous glorifions de garder les mêmes articles de foi... et nous conjurons votre piété de prier afin que nous ne soyons pas compté parmi ceux qui font injure à l'Évangile, mais parmi ceux qui souffrent injustice pour la vérité de l'Évangile[3].

Il écrit aussi à un religieux de Constantinople, le moine André, qu'il n'avait jamais vu, mais dont il désirait vivement faire la connaissance et recevoir les lettres, à cause de tout le bien qu'il avait appris de lui. « Tout le monde admire, lui dit-il, la rectitude de votre foi, l'édification de votre vie, la fermeté de votre âme, l'harmonie de votre conduite, la douceur et le charme de votre société, et toutes les vertus qui ont fait de vous un parfait disciple de la sainte philosophie... Accordez-moi, au plus tôt, ce que je désire, ô cher ami, procurez-moi un entretien par vos lettres, car l'échange de lettres apporte une grande consolation

1. Theodoreti, Epist., cxli, cxlii, cxliii, cxlv, *ibid.*, 1365-1369, 1376-1389.
2. *Ibid.*, Epist. cxlii, 1365.
3. *Ibid.*, 1368.

à ceux qui sont séparés. Vous écrirez à un homme qui n'a pas d'autre croyance que la vôtre[1]. »

Une autre lettre, de beaucoup la plus considérable, est adressée à tous les moines de la ville impériale[2]. Théodoret y raconte comment il fut condamné en son absence, sous la fausse accusation de partager les erreurs d'Arius, d'Eunomius et d'Apollinaire. Il expose longuement sa doctrine sur l'incarnation du Verbe et l'unité de personne en Jésus-Christ. Sa foi est celle de tous les Pères de l'Église grecque et de l'Église latine, « celle que le très saint Léon, qui dirige maintenant la grande Rome, et de l'Occident répand en tous lieux les rayons de la vraie doctrine, a exposée, comme la règle de foi, dans ses lettres apostoliques[3]. »

Le parti d'Eutychès ne devait plus jouir longtemps de la faveur impériale. Son principal appui, l'eunuque Chrysaphius était tombé en disgrâce, l'impératrice Eudoxie avait été reléguée à Jérusalem, et Théodose allait disparaître inopinément (juillet 450)[4], à la suite d'un accident de chasse, laissant le trône à Pulchérie et à Marcien[5]. Les nouveaux empereurs, pleins de zèle pour l'orthodoxie, s'efforcèrent de mettre fin aux querelles religieuses qui troublaient la paix de l'Empire[6]. Un concile particulier se tint d'abord à Constantinople : tous les évêques qui s'y trouvaient, à leur tête le patriarche Anatolius, et tous les moines de la capitale, adhérèrent à la lettre dogmatique du pape Léon et à la condamnation de Nestorius et d'Eutychès[7].

Puis, sur le désir de l'empereur, un concile général se réunit à Chalcédoine (octobre 451). Le pape y fut représenté par trois

1. Theodoretti, Epist. cxliii, 1368 : « γράψεις δὲ οὐχ ἑτεροδόξῳ ». *Ibid.*, 1369 : « πεισθεὶς τοίνυν ὡς ὁμοδόξοις δέσποτα, γράφεις. »

2. Theodoreti, Epist. cxlv, *ibid.*, 1376-1389.

3. *Ibid.*, 1384 : « Καὶ μὴν δὴ καὶ ὁ νῦν τὴν μεγάλην Ῥώμην ἰθύνων, καὶ τῶν ὀρθῶν δογμάτων τὰς ἀκτῖνας ἐκ τῆς ἑσπέρας πάντοσε ἐκτείνων ὁ ἁγιώτατος Λέων, τοῦτον ἡμῖν τῆς πίστεως τὸν χαρακτῆρα διὰ τῶν οἰκείων γραμμάτων προσήνεγκε. »

4. *Ibid.*, 1389.

5. Baronius, anno 450, n. 12-17. — Théophane, 103,7. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 238. — Lebeau, VI, 203, 204.

6. Baronius, *ibid.*, n. 22 sqq.

7. *Ibid.*, n. 29. — Mansi, VI, 124 : *Epist. Leonis papæ :* « Et totam Constantinopolitanam Ecclesiam *cum monasteriis omnibus* et multis episcopis noveris præbuisse consensum et subscriptionibus suis Nestorium atque Eutychetem cum suis anathematizasse dogmatibus. » — Cf. Héfélé, *ibid.*, 588.

légats[1]; plus de six cents évêques y prirent part, condamnèrent les erreurs d'Eutychès et acceptèrent comme règle de foi la lettre de saint Léon le Grand[2]. « C'est la foi des Pères, c'est la foi des apôtres. Tous nous croyons ainsi, les orthodoxes croient tous ainsi. Anathème à celui qui ne croit pas ainsi. Pierre a parlé par la bouche de Léon[3]. Ce que Léon croit, nous le croyons[4]. Sa doctrine est celle de Pierre, elle est la colonne contre laquelle viennent se briser toutes les hérésies[5]. Car l'évêque de Rome est établi par la providence divine pour être le champion de la vérité : il est invulnérable aux blessures de l'erreur[6]. »

Dans la quatrième session, on fit paraître devant le concile les archimandrites du parti d'Eutychès et les archimandrites catholiques. Les premiers avaient écrit à l'empereur une lettre, qui fut lue devant l'assemblée, pour lui demander[7], entre autres choses, la convocation d'un concile œcuménique. Dans une autre lettre au concile, ils demandaient que le très saint archevêque Dioscore et les très saints évêques, qui étaient avec lui, fussent introduits[8]. Parmi ces moines eutychiens se trouvait ce fameux Barsumas dont la violence avait tant contribué au triomphe d'Eutychès et de Dioscore à Éphèse; en le voyant entrer, l'un des Pères du concile, Diogène, évêque de Cyzique, ne peut contenir son indignation : « Le voilà ce Barsumas, l'assassin du bienheureux Flavien. » Et tous les évêques de s'écrier : « C'est lui, ce Barsumas, qui a mis en révolution toute la Syrie, c'est lui, qui a soulevé contre nous un millier de moines. Son nom ne se trouve pas dans la sup-

1. Héfélé, III, 14.

2. Les Actes de ce concile se trouvent dans Mansi, VI, 537-1109, et VII, 1-455. — Cf. Héfélé, III, 1-179. — Hergenröther, *ibid.*, II, 240. — Baronius, anno 451, n. 55-161. — Lebeau, VI, 318-325.

3. Mansi, VI, 972. — Héfélé, III, 32.

4. Mansi, VII, 105.

5. *Ibid.*, 113-115 : « Κοινήν τινα στήλην ὑπάρχουσαν κατὰ τῶν κακοδοξούντων. »

6. *Ibid.*, 456 : allocution du saint et universel concile à l'empereur Marcien : « ἄτρωτον ἡμῖν ἐκ πλάνης ὁ θεὸς ἐπενόησε πρόμαχον καὶ τὸν τῆς Ῥωμαίων πρὸς νίκην εὐτρέπισε προέδρον. »

7. A l'époque où fut écrite cette pétition, le concile était déjà convoqué mais non encore réuni. C'est une règle qu'on ne doit pas faire appel d'un concile déjà convoqué. Mansi, VII, 65. — Héfélé, III, 50. — Baronius, anno 451, n. 93.

8. Mansi, *ibid.*, 69. — Héfélé, *ibid.*, 51. — Baronius, *ibid.* Ces moines n'ignoraient pas que Dioscore avait été condamné à la 3e session, après avoir reçu une triple citation de paraître au concile. — Mansi, VI, 1036-1041 : « τρίτον κληθεὶς Διόσκορος ἐλθεῖν κατεφρόνησε. » — Héfélé, *ibid.*, 42.

plique à l'empereur. Pourquoi est-il entré? A la porte Barsumas l'homicide, au stade l'assassin, anathème à Barsumas; Barsumas en exil[1]! » Le nom de Barsumas en effet ne se trouve pas dans la liste des archimandrites eutychiens qui signèrent la lettre à l'empereur Marcien[2].

Cette requête avait été signée de dix-huit noms, suivis du titre « très humbles archimandrites ». Mais, vérification faite en séance publique devant les évêques et les archimandrites catholiques, il fut constaté que, sauf trois, Carosus, Dorothée et Maxime, les autres avaient usurpé ce titre, n'étaient pas même moines, et vivaient en dehors des monastères, soit seuls, soit avec quelques autres dans des chapelles de martyrs, ou dans des tombeaux[3].

On lut aussi dans la même session la lettre que dix-huit archimandrites catholiques avaient adressée à l'empereur pour le louer de son zèle en faveur de l'orthodoxie, lui demander de traiter les moines opiniâtres dans leur erreur selon la sévérité des règles monastiques, et de mettre à la disposition des orthodoxes cette caverne où « ces bêtes impies » blasphémaient chaque jour le saint Sauveur Jésus-Christ[4].

Après cette lecture, Dorothée prit la parole et voulut prouver qu'Eutychès était orthodoxe et que tout ce qu'on disait contre lui était une calomnie. Mais invité à souscrire à la lettre du pape Léon, reçue par le concile comme règle de foi, il s'y refusa avec les autres Eutychiens; et pour éviter une condamnation immédiate allégua une prétendue promesse que l'empereur aurait faite de provoquer en sa présence une discussion publique entre eux et les catholiques[5]. A quoi l'empereur fit cette sage réponse : « Si j'avais voulu décider moi-même la question en litige, je n'aurais pas convoqué un concile : mais comme il est réuni et qu'il m'a

1. Mansi, VII, 68.
2. *Ibid.*, 65.
3. Mansi, VII, 61-64. — Héfélé, *ibid.*, 50. — Baronius, *ibid.*, 94. Parmi ceux à qui le Concile refuse le titre d'archimandrite se trouve (Mansi, 61) Ἐλπίδιος μεμοροφύλαξ τῶν Προκοπίου, le même probablement dont le nom se trouve, en 450, en tête d'une lettre adressée par le pape Léon aux archimandrites de Constantinople. Il est désigné avec les titres de prêtre et archimandrite. Mansi, VI, 88, Epist., 71.
4. Mansi, *ibid.*, 76-77. — Héfélé, *ibid.*, 53.
5. Mansi, *ibid.*, 80-81. — Héfélé, *ibid.*, 54.

informé de votre cas, je vous ordonne de vous adresser à lui, et d'apprendre de lui ce que vous ne savez pas encore. Car, sachez-le bien, tout ce que le saint et œcuménique synode a défini est une règle pour moi, je m'en tiens à ses décisions et j'y crois[1]. » A partir de ce jour, 15 octobre, on accorda un délai de trente jours à Carosus, Dorothée, Barsumas et aux autres moines de leur parti, pour leur laisser le temps de réfléchir et d'obéir aux décrets du concile; passé ce délai, s'ils persistaient dans leur hérésie[2], ils seraient définitivement exclus de leur rang, de leur dignité, de la communion, et de la conduite des monastères[3]. Barsumas et ses acolytes refusèrent de se soumettre, il quitta Chalcédoine et revint en Syrie où il ne cessa jusqu'à sa mort arrivée en 458 de propager l'hérésie d'Eutychès[4]. Carosus et Dorothée furent, sur la demande du pape[5], éloignés de leurs monastères et mis dans l'impossibilité de répandre le venin de leur doctrine[6]. L'empereur, on le voit, montra une longue condescendance à l'égard de ces archimandrites obstinés : il ne faut donc pas prendre à la lettre les termes de l'édit impérial de juillet 452, ordonnant de chasser tous les Eutychiens de la capitale et de bannir même du territoire de l'empire les clercs et les moines qui avaient habité le repaire d'Eutychès[7].

Pour éviter désormais le retour des troubles occasionnés par Eutychès et ses partisans, le concile porta plusieurs canons, qui, dans la pensée de leurs auteurs, devaient rétablir la régularité de l'ordre monastique en soumettant les moines à la dépendance absolue des évêques. Les deux premiers avaient été décrétés à la demande de l'empereur[8]. Quiconque, dit le concile[3], mène une vie vraiment et entièrement monastique doit être estimé comme il convient. Mais quelques-uns, profitant de leur titre de moine, comme d'un prétexte pour jeter le trouble dans l'Église

1. Mansi, VII, 81. — Héfélé, *ibid.* — Baronius, *ibid.*, 95.
2. Mansi, *ibid.*, 84. — Héfélé, 55.
3. *Kirchenlexicon :* art. *Barsumas.* — D'après Héfélé, *ibid.*, 154, il serait mort en 454, en exil, à Gangres de Paphlagonie.
4. Mansi, VI, 293 : Epist. 136. La lettre est du 29 mai 454.
5. *Ibid.*, 304 et 305 : Epist. 141 et 142. La dernière de ces lettres où le pape remercie l'empereur d'avoir enfin éloigné ces deux archimandrites est du 13 mars 455.
6. Mansi, VII, 504. — Héfélé, *ibid.*, 153.
7. Mansi, VII, 173-176; 504-505. — Héfélé, *ibid.*, 69. — Baronius, *ibid.*, n. 117.
8. Canon 4. — Mansi, *ibid.*, 360. — Cf. *ibid.*, 173, le texte proposé par Marcien.

et dans l'État, vont et viennent sans discernement, d'une ville à une autre, et cherchent même à se faire bâtir des couvents : c'est pourquoi nous avons décrété que l'on ne pourrait fonder ou construire de monastère ou d'oratoire sans la permission de l'évêque de la ville ; les moines de chaque contrée et de chaque ville seront soumis à l'évêque ; ils resteront en paix, s'appliqueront seulement au jeûne et à la prière, et demeureront toujours dans les endroits à eux assignés ; ils ne quitteront jamais leurs monastères sans l'autorisation de leur évêque, et sans nécessité. On ne recevra dans les couvents aucun esclave pour en faire un moine, sans la permission de son maître. Le concile ajoute[1] : Si quelqu'un transgresse cette ordonnance, il sera excommunié afin que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé, et l'évêque de la ville devra exercer une surveillance convenable sur les monastères[2]. Les moines, qui sont clercs, sont soumis à la juridiction de leur évêque auquel ils doivent obéissance sous peine d'excommunication[3].

Les moines ou les clercs qui se seront associés pour conspirer contre leur évêque, ou contre d'autres clercs seront exclus de leur rang[4]. Quant à ces moines errants, qui sans aucune mission de leur évêque, ou parfois même excommuniés par lui, se rendent dans la ville impériale de Constantinople, y font un séjour prolongé, excitent des troubles, jettent le désordre dans les choses de l'Église et dans la maison des particuliers, le saint concile a décidé que le défenseur de la très sainte Église de Constantinople les avertirait d'abord de quitter la capitale ; puis s'ils continuaient dans leurs errements, il les chasserait lui-même et les renverrait dans leurs foyers[5].

Un édit impérial du 28 juillet 452 confirma tout ce que le

1. Aucune sanction n'était indiquée dans le projet impérial. — Cf. Mansi, *ibid.*, 176. 360.

2. Mansi, *ibid.*, 361. — Héfélé, 107, can. 8.

3. Héfélé, *ibid.*, 104 : « Le procès-verbal de la quatrième session fait voir que ce sont surtout les moines eutychiens, et en particulier le syrien Barsumas, qui ont motivé la publication de ce canon. Lui et ses moines s'étaient, en qualité d'Eutychiens, soustraits à la juridiction de leur évêque qu'ils accusaient de nestorianisme ».

4. Can. 16. Mansi, *ibid.*, 365. — Héfélé, *ibid.*, 117. Les clercs d'Édesse qui avaient conspiré contre Ibas, leur évêque, Barsumas et les moines syriens qui avaient accablé de mauvais traitements les évêques catholiques ont encore donné lieu à la publication de ce canon.

5. Can. 23. — Mansi, 368. — Héfélé, 120.

concile avait fait contre Eutychès et les moines de son parti[1]. Il décrète que les Eutychiens ne pourront plus avoir de prêtres, ni de clercs; qu'Eutychès ne pourra plus prendre le titre de prêtre dont il est indigne et dont il a été dépouillé. Les moines de ce parti ne pourront pas vivre en commun, ni bâtir de monastère, ni tenir aucune réunion sous peine de confiscation de l'endroit où ils auraient tenté de le faire. Ils ne pourront rien recevoir de personne par testament, ils ne pourront rien léguer à ceux de leur secte. Ceux qui ont été moines dans la caverne d'Eutychès seront, comme autrefois les manichéens, bannis du territoire de l'Empire romain[2].

Dioscore et Eutychès furent en effet exilés, le premier à Gangres en Paphlagonie, où il mourut en 454[3]; l'autre, malgré son grand âge, vivait encore à cette époque[4], car une lettre du pape Léon le Grand, datée du 15 avril 454, se plaint à Marcien que, dans son exil, Eutychès continue, avec la rage du désespoir, de répandre le venin de ses blasphèmes contre la vérité catholique, et redouble d'impudence afin de séduire les innocents. Je crois donc, ajoute le pape, que votre clémence impériale agirait sagement en le faisant transporter dans un lieu plus éloigné et plus isolé. Les moines de son ancien monastère, à Constantinople, doivent être aussi plus entièrement et plus souvent affermis dans la doctrine évangélique et apostolique. Cet heureux résultat serait bientôt obtenu, si l'abbé de ce monastère ne quittait point la société de votre admirateur, l'évêque Julien, que j'ai établi là-bas inspecteur de la foi : ses visites assidues ne peuvent qu'augmenter le profit spirituel des serviteurs de Dieu qui s'y trouvent[5].

Ainsi la dispersion des chefs de l'hérésie monophysite mit fin à la lutte, du moins à Constantinople, et permit d'espérer que la paix allait régner désormais dans les monastères de la capitale. De leur côté, les plus illustres parmi les moines du dehors[6], en Palestine saint Euthyme, abbé d'un nombreux couvent[7], saint

1. Mansi, *ibid.*, 501-505. — Héfélé, 153.
2. Mansi, *ibid.*, 504.
3. Baronius, *ibid.*, n. 160. — Héfélé, *ibid.*, 154. — Cf. Théophane, 106, 9.
4. Héfélé (*ibid.*, 153) le fait mourir à tort en 452.
5. Mansi, VI, Leonis Epist. 134, p. 289.
6. Sur tous ces moines, cf. Baronius, anno 452, n. 152-160.
7. Baronius, 452, n. 32-37.

Sabas, Théodose le Cénobiarque[1]; en Syrie, Syméon le Stylite[2]; saint Auxentius, anachorète en Bithynie[3], donnèrent à tous l'exemple de la soumission la plus parfaite au concile de Chalcédoine et le défendirent contre les calomnies des Eutychiens répandus dans l'Orient. L'empereur Marcien avait une si grande confiance en leur intervention, que, pour assurer chez les moines le triomphe de l'orthodoxie, il fit violence à l'un d'entre eux, l'ermite Auxentius, qui habitait dans les montagnes, non loin de Chalcédoine, en face de Constantinople, et s'était acquis par sa sainteté et ses miracles une influence considérable sur la foule qui accourait toujours plus nombreuse, de la capitale et de tous les environs, pour le voir et écouter ses précieuses exhortations[4]. Par crainte de devenir par sa résistance une occasion de scandale à ceux qui rejetaient le concile, il se décida enfin à paraître dans l'assemblée des Pères, on lut devant lui les Actes du saint synode, il donna son assentiment à tout ce qui avait été fait, résolu à défendre la doctrine de Chalcédoine contre les propos de l'ignorance ou de la calomnie[5].

Malgré toutes ces mesures, le parti monophysite ne cessait d'intriguer au dehors. Le moine d'Alexandrie, Théodose, qui avait été, à Chalcédoine, un ardent adversaire de l'orthodoxie, parvint à se faire élever au siège patriarcal de Jérusalem et déchaîna sa fureur contre quiconque refusait de se détacher du concile[6]. En Égypte, Protérius, qui avait remplacé Dioscore sur le siège patriarcal d'Alexandrie, périt assassiné dans une émeute que les moines monophysites soulevèrent à la mort de Marcien. Timothée Ælure, qui prit sa place, prononça l'anathème contre le concile de Chalcédoine, le pape Léon, et le patriarche de Constantinople[7]. Le troisième patriarcat d'Orient, celui d'Antioche, tomba à son tour au pouvoir du parti eutychien et fut livré au moine Pierre, surnommé le Foulon, de la profession qu'il avait exercée

1. Voir sur ce moine, une étude du P. Bouvy : « Théodose le Cénobiarque », *Études préparatoires*, p. 46-51.
2. Baronius, 460, n. 18.
3. *Ibid.*, 451, n. 154-160.
4. Baronius, *ibid.* — Cf. *Vita Auxentii*, dans les *Acta SS.*, Februarii, II, 769-782.
5. Baronius, *ibid.*, n. 159.
6. Baronius, anno 452, n. 27-46. — Héfélé, III, 162.
7. Baronius, anno 457, n. 12-28. — Héfélé, *ibid.*, 163. — Hergenröther, II, 254. — Cf. *Kirchenlexicon*, art. *Monophysites*.

au monastère des Acémètes à Constantinople[1], et célèbre pour avoir inséré au Trisagion une formule qui devait être bientôt la cause de nouvelles querelles théologiques.

Ces trois patriarcats, après des luttes nombreuses et plusieurs tentatives d'union, devaient se séparer définitivement de l'Église catholique, de Constantinople aussi bien que de Rome. Déjà vers la fin du cinquième siècle, une église nestorienne indépendante s'était établie dans la Syrie orientale avec Séleucie pour métropole : elle eut des chrétientés très florissantes en Perse, en Arabie, dans les Indes orientales et jusqu'en Chine[2]. Les Syriens occidentaux suivirent, de leur côté, la doctrine d'Eutychès, dont un des leurs, le moine Jacques El-Baradaï s'était fait le propagateur[3]. Elle s'établit en Mésopotamie, en Arménie, en Égypte, en Abyssinie[4], où par haine de Byzance[5] chacune de ces églises, devenue autocéphale[6], voulut avoir sa liturgie et sa langue, et fit, dans la suite, plus d'une fois cause commune avec les envahisseurs envoyés par l'Islam[7].

C'est ainsi que la plus grande partie de l'Orient se détacha peu à peu de l'orthodoxie et de l'Empire, par son obstination à préférer, à la doctrine de l'Église sur les deux natures en Jésus-Christ, les enseignements d'un moine orgueilleux et ignorant excommunié par elle. En vain, pour arrêter ce mouvement de séparation, et réconcilier les dissidents avec l'Empire et avec l'orthodoxie, les empereurs, pendant deux siècles, feront, l'un après l'autre, en faveur de l'unité de doctrine, des efforts désespérés, dont on verra le récit au livre suivant. Mais leur prosélytisme, plus intéressé encore que sincère, compromettra tous les partis

1. Baronius, anno 471, n. 4-13. — Héfélé, *ibid.*, 164.

2. Cf. Héfélé, II, 469. — Hergenröther, II, 227. — Kraus, 15. — *Kirchenlexicon*, art. *Nestoriens*. — P. Michel, *L'Orient et Rome*, 7, 26. — Duchesne, *Églises séparées*, 21.

3. Il fut sacré évêque d'Édesse en 541. C'est de lui que les monophysites Syriens ont pris le nom de Jacobites. — Duchesne, *Églises séparées*, 23, 49.

4. Héfélé, III, 175, 176. — Hergenröther, *ibid.*, 304. — P. Michel, *ibid.*, 8, 25-30. — Duchesne, *ibid.*, 25-31.

5. Héfélé, 177.

6. Duchesne, *ibid.*, 53.

7. *Ibid.*, 57. Les chrétiens de ces contrées, qui acceptèrent le concile de Chalcédoine, furent dès lors appelés Melchites, c'est-à-dire royalistes ou impérialistes, du mot *melek* qui en syriaque et en arabe signifie roi, parce qu'ils professaient la foi de l'empereur de Constantinople. — Cf. P. Michel, *o. l.*, 8, 9. — Duchesne, *ibid.*, 52. — Cf. aussi Paparrigopoulo, 152, 153.

en voulant les réunir dans des professions de foi atténuées, incapables de satisfaire personne : tentatives malheureuses, qui devinrent la source de nouvelles hérésies, rouvrirent l'ère des violences sanglantes, obscurcirent de plus en plus le sens religieux en Orient et jetèrent l'Église et l'État dans un trouble pareil à celui que Photius devait y faire régner pendant les quarante dernières années du neuvième siècle.

CHAPITRE III

LES MOINES ET PHOTIUS.

Photius était l'homme le plus savant, le plus intelligent, mais aussi le plus astucieux de son siècle. D'une ambition que n'arrêtait aucun scrupule, il dut à sa condescendance pour les honteuses faiblesses du César Bardas et pour les scandales de Michel l'Ivrogne, d'être mis sur le siège patriarcal de Constantinople à la place du saint patriarche Ignace. Celui-ci, fils de l'empereur Rhangabé, avait été enfermé à l'âge de quatorze ans, par Léon l'Arménien, dans un monastère des îles des Princes. Il avait quitté son nom de Nicétas, et sous le nom monastique d'Ignace s'était bientôt fait remarquer par sa piété, sa science, son éloquence, son zèle pour l'orthodoxie. Après avoir, pendant trente-trois ans, donné l'exemple de toutes les vertus monastiques, il avait succédé sur le siège épiscopal de Byzance au vaillant patriarche Méthode (846). La dignité de sa vie, la sûreté de sa doctrine lui gagnèrent le respect du peuple et surtout des moines de la capitale ; mais sa noble indépendance et sa courageuse fermeté devaient lui attirer les plus cruelles persécutions. Il ne craignit point, un jour d'Épiphanie, de refuser la communion à l'incestueux Bardas ; il ne voulut pas céder aux désirs de l'empereur Michel III qui, après avoir arraché le pouvoir à sa mère Théodora, désirait, pour l'exclure entièrement de la cour, lui faire imposer par le patriarche, à elle et à ses filles, l'habit monastique.

Comme on ne pouvait l'amener à trahir sa conscience, on voulut, du moins, se débarrasser de l'opposition intraitable de ce censeur sans faiblesse, et le vaillant prélat, sous le fallacieux prétexte d'une conspiration contre l'État, fut chassé de son siège, relégué à Térébinthe, la plus petite et la plus inculte des îles des

princes, et remplacé par le plus souple des courtisans[1]. Photius[2], sur qui se porta le choix de l'empereur, était d'une illustre naissance, et la brillante éducation qu'il avait reçue de sa famille avait donné le plus vif éclat aux qualités naturelles de son esprit[3].

Il possédait une des plus riches bibliothèques de l'époque; avide de connaissances et de gloire, son génie facile, pénétrant, laborieux, avait embrassé toutes les sciences divines et humaines. « Mais, dit M. Schlumberger[4], par malheur, le cœur et la conscience, chez cet homme qui eût pu être l'honneur de son siècle, n'étaient point au niveau de l'intelligence. Type du courtisan habile, constamment prêt à toutes les capitulations, Photius était dépourvu de sens moral[5]. La facilité de ses mœurs égalait l'étendue de son ambition. A cette époque, il était simple laïque, protospathaire, et remplissant auprès du basileus les fonctions de protosecrétis ou premier secrétaire. L'espoir d'obtenir la dignité patriarcale, la plus haute après celle de l'Empereur, ne lui fut pas offert en vain. Il se livra contre Ignace à des attaques passionnées. »

Puis, quand il eut été élevé sur le siège épiscopal de Constantinople, « Photius paya à son souverain sa dette de gratitude par un dévoûment de tous les instants. Uniquement occupé de plaire au prince, il s'appliqua à le suivre, affirment des écrivains hostiles, jusque dans les écarts les plus honteux de sa honteuse existence. A tous les festins, aux côtés du jeune Empereur, et parmi tous ces extravagants, dans toutes les parties fines de cette vie à grandes guides du neuvième siècle, au milieu des

1. Nicétas, *Vita Ignatii*, *P. G.*, CV, 16-488.

2. Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 315-337 : la jeunesse de Photius. — Voir aussi : Leonis Grammatici, *Chronog.*, Migne, *P. G.*, CVIII, 1072-1073. — Theoph. Contin., *P. G.*, CIX, 209. — Genesios, *ibid.*, 1117.

3. Syméon Magister, Migne, *P. G.*, CIX, 729-732, donne de nombreux et curieux détails sur la famille et sur l'éducation de Photius. — Cf. Theoph. Contin., *ibid.*, 188; Georges le Moine, *ibid.*, 888, n. 20. Voir aussi : Schlumberger, *les Iles des Princes*, 258-287. — Lebeau, XIII, 206. — Il importe de remarquer toutefois que les récits de Syméon Magister doivent être accueillis avec une grande réserve : voir le jugement porté sur leur valeur historique par Hergenröther, *Photius*, I, 316-319, et le P. Van den Gheyn, bollandiste : *Acta SS.*, Novembris, II, 329.

4. *Les Iles des Princes*, 267.

5. Cf. Lebeau, *ibid.* « Il ne manquait à Photius que la probité pour être le plus grand personnage de son siècle. » Il est à remarquer que le biographe d'Ignace (*Vita S. Ignatii*, *l. l.*, 509) fait, lui aussi, le plus complet éloge des qualités d'esprit de Photius.

hétaïres en renom, on voyait, non sans étonnement, même dans cette cour blasée sur bien des ignominies, figurer le patriarche Photius. Il tenait tête aux buveurs, répondait aux propos les plus libres. Le galant spathaire ne s'était point modifié sous la robe du prêtre, et les discours les plus libertins tombaient de cette bouche qui, le lendemain, devait dire la messe aux fidèles rassemblés aux Blachernes, ou dicter des instructions pieuses aux catéchumènes. Certains chroniqueurs [1] vont jusqu'à raconter, mais on ne saurait assez se défier de ces accusations passionnées dictées par les haines religieuses les plus violentes, que cet étrange patriarche, viveur intrépide, tenait, le verre en main, raison à Michel basileus et que, Michel Auguste ayant avalé en un festin cinquante coupes de vin, Photius, l'ayant défié, en but dix de plus sans perdre l'esprit [2] ». Mais l'élévation de Photius suscita de vives protestations. Tandis que les évêques, à l'exception de cinq [3], se déclaraient pour le nouveau patriarche qui jouissait de la faveur impériale, les moines, et à leur tête les Studites, restèrent fidèles à Ignace et se préparèrent à résister vigoureusement à l'intrus [4]. Déjà, un demi-siècle auparavant (806), ces moines, à la suite des plus vénérables d'entre eux, Platon de Saccoudion et Théodore de Stoudion, avaient longtemps refusé de reconnaître pour patriarche légitime le pieux et saint Nicéphore, élevé, contrairement aux canons, de l'état laïque à l'épiscopat [5]. Pendant les dix années du premier patriarchat de Photius, 858-867, on les verra lutter courageusement contre toutes les tentatives du séducteur le plus habile et le plus pervers qui fut jamais. Tous les moyens lui sont bons : prières, menaces, largesses princières, ostentation d'humilité, présentation de pièces mensongères, avec tout cela, quand il le fallait, une apparence de sincérité et de droiture, capable de séduire les légats du pape eux-

1. Par ex. Syméon Magister, *Vie de Michel et Théodora,* Migne, *l. l.*, 724, 725, n. 17. Il rapporte une foule de visions, de prédictions, de légendes sur Photius. Cf. *ibid.*, 731. — Hergenröther, *Photius,* I, 317 sqq.

2. Schlumberger, *o. l.*, 271, 272. C'est le récit de Syméon Magister, où l'on voit aussi que Photius ne rougissait point d'assister aux parodies infâmes que Théophile « le porc », compagnon de débauches de l'empereur, faisait des plus augustes cérémonies de l'Église.

3. Héfélé, V, 445.

4. Hergenröther, *ibid.*, 392; *Hist. eccl.*, III, 387.

5. Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 85. — Cf. ma thèse latine, 56, sqq..

mêmes[1]. Les moines ne se laisseront pas surprendre par ces faux dehors; à la faveur de Photius ils préfèreront l'amitié d'Ignace persécuté et refusant, malgré la persécution, de signer son abdication; ils préfèreront la communion avec le pontife romain, excommunié et calomnié par l'intrus, et ne consentant pas à lui reconnaître le titre de patriarche légitime. Quand Ignace paraît au synode photien de 861, il est entouré d'une multitude de moines[2] qui lui restent fidèles malgré toutes les vexations. Dans sa lettre au pape Nicolas, il rend hommage à leur constance et parle de leur nombre infini[3]; il trouve dans les couvents une retraite assurée, quand, déposé et dégradé par le conciliabule, il est obligé, pour échapper aux émissaires impériaux qui veulent encore lui crever les yeux, d'errer çà et là et de se cacher ainsi qu'un malfaiteur[4]. Un des moines les plus en vue, Nicolas, higoumène du monastère de Stoudion, avait exprimé courageusement ce qu'il pensait de Photius, et, pour mieux marquer qu'il évitait sa communion, s'était retiré à Prénète en Bithynie[5]. Ni les prières de la cour, ni la visite même de l'empereur, qui redoutait l'impression qu'un tel acte ne manquerait pas de produire sur le peuple, rempli de vénération pour Nicolas, rien ne put fléchir le vaillant abbé : il préféra l'exil volontaire à un retour plein de dangers. Quelques-uns de ces intrépides défenseurs du droit opprimé nous sont connus : Théognoste, archimandrite et exarque patriarcal, fidèle compagnon d'Ignace dans tous ses dangers[6]; les higoumènes Euthyme et Joseph[7], Nicétas, abbé de Chrysopolis, Dosithée de Saint-Dius, le prêtre et moine Lazare[8].

Pour réduire ces moines récalcitrants, il n'était pas de moyens

1. Héfélé, V, 450-451.

2. Baronius, 861, n. 5. — Mansi, XVI, 238. — Héfélé, V, 451. — Hergenröther, I, 419.

3. Baronius, *ibid.*, n. 25. — Mansi, XVI, 259 sq.

4. *Vita Ignatii, l. l.*, 524. Il est dit que Photius faisait fouiller tous les monastères, πάντα μὲν μοναστήρια ἀνηρευνᾶτο, pour trouver Ignace.

5. *Acta SS.*, Februar., I, 548 sq. — Cf. Migne, *P. G.*, CV, *Vita S. Nicolai Studitæ*, p. 908. — Hergenröther, *Photius*, I, 395. — Lebeau, XIII, 209.

6. Migne, *ibid.*, 843-850. — Cf. Hergenröther, *ibid.*, 396. — Héfélé, *ibid.*, 554, 605.

7. Hergenröther, *ibid.*

8. Ces trois derniers sont nommés dans une lettre du pape Nicolas demandant qu'on les lui envoie, avec l'higoumène de Stoudion Nicolas, comme témoins pour Ignace. — Baronius, anno 865, n. 93. — Hergenröther, *ibid.*, 396.

que le rusé patriarche ne tentât. Dans le conciliabule de 861, comme on l'a vu plus haut, il avait fait adopter plusieurs canons sur la vie monastique. Sous les dehors du zèle le plus ardent pour la discipline religieuse, on y distingue clairement une constante préoccupation de servir surtout les intérêts de sa cause, en multipliant les occasions d'intervenir personnellement dans les affaires des monastères[1]. L'higoumène Nicolas de Stoudion, avec d'autres moines et abbés, s'étant séparé de sa communion, Photius fait décréter par son synode que les prêtres, les diacres, les moines qui se séparent de la communion de leur évêque, métropolitain, ou patriarche, ou refusent de les nommer à la sainte liturgie avant qu'ils aient été jugés et condamnés par un concile, doivent être déposés s'ils sont prêtres, et excommuniés s'ils sont moines, jusqu'à ce qu'ils renoncent au schisme et reviennent à leur évêque[2]. Photius était, à ses propres yeux, le seul prélat légitime, aucun concile ne l'avait encore condamné, tandis qu'Ignace venait d'être déposé par l'assemblée réunie dans l'église des Saints-Apôtres : c'était donc avec Photius seul qu'il fallait désormais communiquer.

Les Ignatiens avaient pris l'habitude de célébrer la liturgie dans des oratoires privés et témoignaient ainsi de leur inflexible volonté de n'avoir même aucune apparence de communion avec le persécuteur d'Ignace. Par un nouveau canon, Photius défendit de célébrer la liturgie dans les oratoires privés et d'y administrer les sacrements sans la permission de l'évêque[3].

Une autre série de canons fut établie pour restreindre encore les libertés monastiques. Après avoir renouvelé la défense de construire des monastères, sans la permission et à l'insu de l'évêque[4], le synode décrète qu'on ne pourra pas donner l'habit ni la tonsure monastiques en l'absence du supérieur du monastère : quiconque l'aurait fait sans la présence de l'higoumène devait être déposé et le moine ainsi admis serait envoyé dans un autre couvent au choix de l'évêque[5].

1. Cf. Baronius, anno 861, n. 18. — Hergenröther, *ibid.*, 431.
2. Mansi, XVI, 535 sqq. — Baronius, *ibid.* — Héfélé, V, 454.
3. Mansi, *ibid.*, canon 12. — Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 431, 432.
4. Canon I. — Mansi, *ibid.* — Photii, Syntag. canonum, *P. G.*, CIV, 576, 836 : Ἄνευ τῆς τοῦ ἐπισκόπου γνώμης καὶ βουλῆς.
5. Canon 7. — Mansi, 537. — Photius, *ibid.*, 549. « χωρὶς παρουσίας τοῦ εἰς ὑποταγὴν αὐτὸν ὀφείλοντος ἀναλάμβανειν ἡγουμένου. »

Il devenait donc impossible aux moines dont les abbés étaient séparés, par l'exil volontaire ou forcé, de la communion de Photius, de recevoir des novices et de se recruter désormais. Quant aux higoumènes suspects, aux yeux du prélat, de négligence, de faiblesse ou d'incapacité dans l'accomplissement du devoir de leur charge, ils devaient être excommuniés et déposés[1].

Beaucoup de moines de la capitale avaient abandonné leurs monastères et cherché ailleurs un refuge où leurs personnes et leurs convictions fussent en sûreté. C'était, dit Photius, une pratique louable à l'époque de l'hérésie iconoclaste[2]. La piété qui alors dirigeait les moines les rendait dignes de tout éloge; mais, ajoutent les considérants du canon, cette conduite aujourd'hui est entièrement déraisonnable et ridicule.

Maintenant, en effet, la religion est partout respectée, l'Église est délivrée de tout scandale, et cependant des moines sortent encore de leurs monastères, et semblables à un torrent qu'on ne peut retenir[3], se transportent de tous côtés, se rassemblent, mettent le désordre dans les couvents, vivent au milieu du trouble et se privent du bienfait de l'obéissance. Leur prétention ne peut pas être supportée. Pour y mettre un terme et arrêter cet esprit d'instabilité, le sacré synode a décrété que tout moine qui abandonne son propre monastère et se réfugie dans un autre ou dans la maison d'un séculier sera excommunié avec celui qui le reçoit, jusqu'au jour où il reviendra dans son premier monastère. Si, au contraire, c'est l'évêque lui-même, qui sûr de la piété et de la vertu de certains moines, les envoie dans un autre monastère pour présider à son organisation, ou dans une maison séculière pour le salut de ceux qui l'habitent, ou les place à la tête de leurs frères, ni ces moines ni ceux qui les reçoivent n'encourront aucun dommage[4].

Un autre canon rappelle l'obligation qui était imposée à tout moine de faire un noviciat de trois années; mais il admet deux exceptions à cette règle générale : une maladie grave qui con-

1. Canon 3. — Mansi, *ibid.* — Photius, *ibid.*

2. Canon 4. — Mansi, 537-540. — Photius, 849, 852.

3. Photius, *ibid.*, 852 : « καὶ καθάπερ τι ῥεῦμα δυσκάθεκτον, ὧδε κἀκεῖσε μεταγγυζόμενοί τε καὶ μεταῤῥέοντες. »

4. *Ibid.*, « ἢ ἀλλαχόσε εὐδοκήσοι ἐπιστῆσαι. » Peut-être pourrait-on traduire ἐπιστῆσαι par surveiller, inspecter : Photius aurait envoyé comme inspecteur des moines sûrs dans les monastères dont il se défiait.

traigne à réduire la durée de l'épreuve, ou une vertu déjà éprouvée dans la vie séculière : dans ce dernier cas un noviciat de six mois est déclaré suffisant[1].

On a vu plus haut que, dans la réalité, Photius plein de condescendance pour ses partisans, et plus soucieux de leur être agréable que de garder intacte la discipline ecclésiastique, devait laisser, à cause du malheur des temps, au bon plaisir des supérieurs, le soin de fixer, pour chaque frère, la durée du noviciat.

Ces dispositions synodales ne restèrent pas lettre morte, et Photius ne recula pas devant la violence pour en assurer l'exécution. Ainsi, l'higoumène Nicolas, qui avait pris la fuite, fut, la septième année de son exil, ramené de force dans son monastère de Stoudion et soumis aux plus rudes traitements[2].

Le quatrième canon permettait à l'évêque d'envoyer lui-même des moines dévoués à sa cause, pour être supérieurs dans les monastères de son choix; à la place de Nicolas, Photius installa, dans ce Stoudion naguère si florissant, une de ses créatures, Achillas; et en moins de dix ans (858-867), six abbés se succédèrent à la tête de cette maison religieuse, au grand préjudice des traditions monastiques, n'ayant d'autre souci que d'amener à leur patriarche des partisans, contraignant les moines pieux à chercher ailleurs un asile, si bien que sous l'administration de l'un de ces higoumènes dévoués à Photius, le fameux Théodore Santabaren, ce cloître, jadis si peuplé, était devenu semblable à un désert[3]. Et malheur aux moines qui eussent osé censurer ces higoumènes chers à l'évêque intrus[4]! Les religieux des Symboles, ce monastère de Bithynie où saint Platon avait été moine et higoumène, s'étaient révoltés contre leur supérieur. Photius écrit à ce sujet au moine Athanase : « Les moines des Symboles se sont conduits en révolutionnaires : ils se sont arrogé le droit de censurer et de déposer leur higoumène. C'est comme si les chevaux s'insurgeaient contre leur cocher, les troupeaux contre leur berger, les matelots contre leur pilote. C'est une audace plus

1. Canon 5, *ibid.*

2. Cf. ma thèse latine, p. 57. — Hergenröther, *Photius*, I, 394-396. — *Vita Nicolai Studitæ*, *P. G.*, CV, 912, 913.

3. Hergenröther, *Photius*, *ibid.*, 395. — Lebeau, XIII, 301.

4. Hergenröther, *ibid.*, 397.

insensée encore, que des moines s'élèvent contre leur abbé, car l'abbé doit rendre compte des moines et non pas aux moines. Si l'higoumène a commis quelque faute, les moines devaient recourir à un juge supérieur, et ne pas s'attribuer le jugement de l'évêque, eux qui sont à peine au nombre de ceux qui sont jugés[1]. » La faute est grande, on le voit, et les coupables sont bien peu de chose. Cependant, le patriarche leur pardonnera, de suite, à une condition, cet acte audacieux d'anarchie[2] : « Ils vont promettre d'être, à l'avenir, très obéissants ; ils prouveront cette obéissance, en acceptant, dit-il à Athanase, l'higoumène que vous désignerez vous-même : car il ne doit pas leur venir à l'esprit que je tolérerais l'élection d'un supérieur de leur choix. Ils ont péché, qu'il leur suffise d'obtenir leur pardon : ils ne doivent pas songer à jouir encore des prérogatives de ceux qui n'ont point commis de faute[3].

On voit, par cet exemple, le peu de cas que faisait le patriarche des anciens décrets des conciles, et des lois impériales elles-mêmes sur l'élection du supérieur, dès que ces dispositions étaient un obstacle à ses volontés.

Cet Athanase, moine et anachorète, était l'un des principaux agents de Photius : il était chargé de gagner au parti les récalcitrants, de désigner les candidats à l'épiscopat ou à l'higouménat. « Il a été élevé à la dignité de l'higouménat, lui écrit Photius[4], celui que votre sainteté, après l'avoir examiné, avait mis à la tête du troupeau spirituel. Priez, mon frère, afin que votre jugement ne soit pas démenti, et que ce candidat se montre toujours digne de votre suffrage et de nos espérances. »

Parfois en effet, il arriva que des abbés qui avaient d'abord accepté le changement de patriarche, ayant ensuite réfléchi, voulurent se séparer de Photius : pour les retenir ou les ramener, celui-ci ne recule ni devant les menaces ni devant les insultes. A Sabas, higoumène de Pissidon, il écrit : « Je ne sais comment qualifier votre conduite. Je vous avais vu revêtir la peau de brebis, et je croyais qu'elle recouvrait un cœur simple, sans méchanceté, digne du troupeau de Jésus-Christ. Mais cette peau cache, comme

1. Epist. lib. II, 73, Migne, *P. G.*, CII, 884.
2. *Ibid.*, « τῆς ἀναρχίας τὸ τόλμημα. »
3. *Ibid.* « τὸ δὲ προνόμιον τῶν ἀνεξαρματήτων οὐχ ἔξουσι. »
4. *Ibid.*, 882.

on dit, un renard qui recherche les cadavres puants, c'est-à-dire les membres pourris du corps ecclésiastique, proie des démons et de leurs ministres. Je vous avais entendu déplorer vos longs errements d'autrefois. On me dit que vous y êtes revenu et que vous partagez les sentiments de ceux qui s'agitent à la manière insensée des Corybantes. En face vous me bénissez, vous m'appelez votre sauveur, moi qui vous ai tiré du puits de perdition et de mensonge, et maintenant on me dit que vous murmurez contre moi, que vous me criblez de plaisanteries à la manière des comédiens. Voyez si tout cela convient à un moine. Si ces nouvelles sont menteuses, il faudra que je plaigne ceux qui m'ont parlé contre vous; si elles sont vraies, il me faudra pleurer sur les pécheurs qui disent du mal de leur prochain et l'embrassent avec des lèvres trompeuses. Mais de toute manière, il faudra que je pleure, car c'est à mon troupeau, au troupeau du Christ qu'appartiennent ces lépreux, pour lesquels, avec saint Paul, je suis accablé d'inquiétudes, et qui refusent de partager mes sentiments[1]. »

Un autre higoumène, Dorothée, supérieur du monastère de Cedronon était revenu au parti de Photius après l'avoir quitté; on le retrouvait après avoir craint de le perdre à jamais; tout lui est aussitôt pardonné : « Vous pleurez, vous gémissez d'avoir été naguère séparé de mon affection dans le Christ, vous faites bien, car c'est une vertu de pleurer la perte de la charité, c'est une vertu non seulement de vouloir se relever, mais encore de déplorer amèrement les chutes antérieures. Aussi n'ai-je garde de vous reprocher votre divergence passée, à cause de la sincérité de vos sentiments actuels et de leur conformité avec les miens; je n'ai garde de tarder à vous accorder le pardon, tant je rends grâce à la Providence qui dirige toutes choses avec une admirable sagesse[2]. » Puis, comme pour cimenter leur amitié restaurée et gagner de nouveau la confiance de son correspondant, il lui fait ses confidences sur la situation de son parti. « Ceux qui partageaient mes sentiments n'y sont restés fidèles qu'en assez petit nombre[3]. »

1. Migne, *P. G.*, Epist. lib. II,, Epist. 46, p. 864. « κἂν μὴ θέλωσι συναισθάνεσθαι. »
2. *Ibid.*, Epist. 51, p. 868.
3. *Ibid.*, 867. Le latin traduit mal par « satis numerabiles » l'expression grecque εὐαρίθμητοι, peu nombreux, faciles à compter.

« Quant aux autres, la crainte suspendue sur leurs têtes a anéanti leur courage, ils sont convaincus de jouer le rôle de flatteurs, quelques-uns même se sont déclarés contre moi avec une audace que je n'attendais certes pas, et qui leur fait suspecter ceux-là même qui sont avec eux. Aussi me témoigner une amitié sincère et courageuse, c'est un grand éloge de vos dispositions actuelles, un gage assuré de vos sentiments pour l'avenir, une excuse pour le passé; c'est une conduite digne de gloire et d'honneur auprès du tribunal que nul présent ne peut corrompre[1]. »

Photius n'intervient pas seulement dans les circonstances spéciales que l'on vient d'indiquer, son influence est de tous les instants : il est sans cesse occupé à écrire aux higoumènes pour leur donner ses avis sur la direction des moines[2], aux simples religieux, pour leur recommander la fuite du péché[3], l'amour de la pauvreté[4], l'estime pour la vie monastique « cette vie des anges[5], cette vie des saints[6] », et, s'ils sont anachorètes, l'amour de la solitude, où la vertu est plus facile et le ciel plus rapproché[7].

Quand il arrivait à l'un de ces moines de tomber, vite le patriarche s'empressait de lui écrire, tantôt avec une condescendance qui paraîtra difficilement exempte de faiblesse, tantôt avec l'impitoyable dureté et la cruauté du désespoir; saint Théodore de Stoudion savait trouver pour ramener ses frères tombés, des paroles également sévères pour le péché, mais pleines, à l'endroit du pécheur, d'une onction, d'une douceur, d'une charité qu'on chercherait en vain dans les lettres de Photius.

Est-il rien de plus froid que cette sèche épître adressée au moine Métrophane qui avait apostasié? « Aucun mortel, même parfait, n'est exempt de souillure; aucun criminel n'est entièrement dépourvu de vertu : c'est un dogme antique, confirmé encore de nos jours par la croyance et la conduite des hommes.

1. Migne, *P. G.*, CII, lib. II, Epist. 51, p. 867.
2. Epist. 47, p. 864, Theoctisto hegumeno. Epist. 48, 49, p. 865, Theodoro.
3. Epist. 75, p. 885.
4. Epist. 74, p. 884.
5. Epist. 69, p. 880. « τὴν τῶν ἀγγέλων πολιτείαν.
6. Epist. 79, p. 897. « καὶ ὁ φιλόσοφος βίος πρὸς τὴν τῶν ἁγίων ἀνδρῶν ἀνατεινόμενος μίμησιν. »
7. Epist. 81, p. 889.

Ne le contredis pas par ton exemple en faisant effort pour te montrer vide de toute vertu et devenir la fable du vulgaire[1]. »

A Euthyme il écrit : « Je crains bien qu'une nature de démon ne se cache sous ta forme humaine. Plût à Dieu que tu ne m'aies pas contraint à proférer cette parole; mais tu nous fais voir en ta personne une image de l'Antechrist[2] ». A un autre moine tombé, du nom de Paul : « Si tu ne fais pas pénitence, il ne te reste, je te le dis, quoique avec peine, il ne te reste qu'à jeter les yeux sur le lacet de Judas[3] ».

Ce n'est pas de cette étrange façon que parlerait, même aux pécheurs les plus endurcis, un évêque ayant quelque souci du salut des âmes confiées à sa garde : il ne les pousse pas au désespoir; pour les ramener, il sacrifierait ses inclinations, son intérêt, sa vie; Photius se montre surtout sensible aux considérations d'utilité personnelle, il songe à son parti, à ses affaires, plutôt qu'au salut de son troupeau. « Si tu te repens, dit-il au moine Paul[4], de ce que tu as fait, dans un accès de folie, contre moi ou plutôt contre ton propre salut, ne désespère pas ». Au moine Sabas[5] : « Sache que je suis accablé de confusion et de douleur, non parce que, en ce moment, tous les dés sont contre moi, mais parce que tu semblais autrefois être de mes amis ».

Entre l'évêque et ses moines, Photius aimait à entretenir un échange de petits présents, témoignage de leur amitié réciproque. Il était très sensible à ces sortes de démonstrations, il les encourageait, leur prodiguait les louanges. C'était, même sous une forme naïve et rustique, autant de preuves d'attachement, autant de liens pour l'avenir. Le moine et anachorète Zozime lui avait envoyé, de ses montagnes, toute une provision de châtaignes et de champignons : « Tu m'as fait grand plaisir par ces présents de la montagne, mais non par leur abondance qui est vraiment royale : tu fais tort à la montagne, tu dévastes ton royaume[6] ». « Les présents que votre sainteté m'a fait parvenir,

1. Epist. 76, p. 885.
2. Epist. 78, p. 885, 888.
3. Epist. 68, p. 880. « Εἰ δὲ μὴ μεταγνῷς, κἂν ἀνιώμενοι λέγομεν, πρὸς τὸν Ἰούδα σε βρόχον ὑπόλοιπον ἀφορᾶν.
4. Epist. 68, p. 878.
5. Epist. 80, p. 888.
6. Epist. 71, p. 881.

écrit-il au moine Athanase[1], m'ont causé la joie la plus vive : ils sont le signe d'une véritable affection qui ne fait que croître et embellir[2] ». A l'higoumène Dorothée[3] : « Votre présent témoigne d'une véritable amitié ; mais envoyé dans de telles circonstances, il est le gage d'une affection ardente ; au milieu de pareils dangers, il fait paraître le zèle du martyre ». De son côté, il récompense aussi par des présents, le dévouement de ses amis : son principal agent, le moine Athanase, reçut de lui un crucifix, car, à l'exemple du Christ notre vrai Dieu, il s'était crucifié au monde et au maître du monde[4].

Photius se prête encore volontiers à rendre à ses correspondants monastiques quelque service délicat : il corrige les compositions littéraires du moine-philosophe Nicéphore auquel il souhaite d'arriver, par ses livres, à la célébrité[5]. Il s'excuse de ne pas lui avoir encore fait parvenir les volumes dont il a besoin, mais qui n'étaient pas assez clairement désignés : il aurait fallu en envoyer tout un tas[6]. Il lui adresse quelques légères observations[7], et surtout des compliments : ses œuvres sont de toute beauté[8], ses lettres délicieuses[9], toutes les lois de la grammaire et de la rhétorique y sont exactement observées[10].

C'est ainsi que l'habile patriarche, toujours fécond en ressources, savait employer avec chacun le moyen le plus sûr de se l'attacher plus étroitement. Le moine Arsène était renommé pour sa piété : Photius le flatte en lui demandant, avec une emphase pathétique, le secours de ses prières, comme il flattait, par ses éloges, la vanité littéraire de Nicéphore : « Placez-vous devant Dieu, lui dit-il, apaisez le Créateur envers la créature, élevez vers lui vos saintes mains... Faites valoir auprès de lui ce qu'il faut, vous le savez mieux que moi, pour être exaucé : car ceux qui ont un cœur pur voient Dieu, autant qu'il est possible à

1. Epist. 70, p. 881.
2. Epist. 70, p. 881 : « εἰς μέγεθος καὶ κάλλος ἐξαπλούσης ».
3. Epist. 52, p. 869.
4. Epist. 92, p. 901.
5. Epist. 90, p. 900.
6. Epist. 94, p. 904.
7. Epist. 97, p. 905. Epist. 98, p. 908.
8. Epist. 98, *ibid.*
9. Epist. 99, *ibid.*
10. Epist. 90, p. 900, 901.

l'homme, et comprennent, mieux que les autres, par quels moyens on l'apaise. Prenez comme médiatrice de votre ambassade la Vierge Mère du Verbe, implorez son secours, représentez-lui notre grande faiblesse et notre indicible misère, elle sait compatir aux maux d'une nature qu'elle partage avec nous. Adressez-vous encore à la foule des martyrs qui, ayant souffert pour le Christ, sont prêts à secourir ceux qui souffrent comme eux. Nos vœux seront exaucés, j'en ai la douce espérance; pour cela, il n'est besoin que d'une chose : votre prière persévérante, vos ferventes supplications[1].

C'est aux prières de ce même Arsène qu'il attribuera d'avoir été délivré d'une grave maladie, « vestibule de la mort[2] ». Grâce à vos prières, lui écrit-il, le mal a perdu un peu de sa gravité et Dieu m'accorde encore de prolonger ma vie, peut-être pour que je fasse pénitence, et puissé-je le faire[3].

Ainsi pendant les dix années de son premier épiscopat, Photius avait déployé toutes les ressources de son habileté, multiplié les flatteries, prodigué les menaces, usé de la persécution hypocrite ou violente, sous les dehors du zèle le plus ardent pour la régularité monastique et l'observation des canons.

L'empereur Michel III, qui trouvait en lui un patriarche toujours complaisant pour ses faiblesses, lui laissait entière liberté et lui prodiguait ses faveurs : une ordonnance impériale établit Photius dépositaire de tous les legs pieux; devenu ainsi, par la grâce du basileus, grand aumônier des largesses publiques, il y trouva un nouveau moyen de se faire des partisans. Sa science elle-même lui servait encore à ce but; il avait fondé, dans son palais, une école où personne n'était admis sans avoir auparavant assuré, par écrit, que, pour les choses de l'Église, il resterait inébranlablement attaché aux sentiments de Photius[4].

Après dix ans passés sur le siège patriarcal, il espérait bien avoir vaincu toutes les résistances. Se croyant assez fort pour n'avoir plus de ménagement à garder avec l'Église romaine, il commença de répandre contre elle, à Constantinople, en Bulgarie

1. Epist. 90, p. 901, « ἑνὸς μόνου δεῖται τῆς σῆς ἐκτενοῦς προσευχῆς καὶ ἐπιμόνου δεήσεως ».
2. Epist. 95, p. 905.
3. *Ibid.* « Θεοῦ τὴν ζωὴν ἐπὶ μετανοίᾳ ἴσως, ὃ καὶ γένοιτο, κατανεύσαντος ».
4. Hefele, V, 571.

et dans tout l'Orient ces écrits où il reproche aux Latins, comme autant d'erreurs capitales, ceux de leurs usages qui ne ressemblaient point aux pratiques de l'Église grecque [1].

En son nom, ou au nom de l'empereur, il publie des canons, des résolutions synodales, des lois impériales, des travaux historiques, toutes sortes d'œuvres de polémique, dans le but d'établir la primauté de la nouvelle Rome sur l'ancienne[2]. Puis dans un conciliabule tenu pendant l'été de 867, sous la présidence de Michel III, où trois moines choisis par Photius tiennent la place des trois patriarches orientaux, il prononce la sentence de déposition du pape Nicolas[3]. Il semblait donc triompher quand tout à coup, deux mois après, l'empereur Michel mourait assassiné dans la nuit du 23 septembre 867 [4]. Deux jours plus tard, le 25, le nouvel empereur Basile le Macédonien donna l'ordre à Photius de quitter Constantinople et de se retirer dans un monastère. Ignace fut solennellement rétabli sur le trône patriarcal[5].

Dans son exil de Scépé [6], un des plus beaux ports de la côte d'Europe, à l'extrémité du Bosphore, Photius aurait pu trouver dans la pratique des vertus religieuses l'oubli de sa grandeur passée. Il y avait là plusieurs monastères qui lui rappelaient des exemples récents de chutes analogues[7]. L'un d'eux avait été bâti par son oncle, le patriarche Taraise, dont il renfermait le tombeau[8]. Dans un autre, le saint patriarche de Constantinople Nicéphore, exilé par Léon l'Arménien, avait pieusement fini ses jours[9].

Mais la retraite du cloître ne devait pas éteindre l'ambition de Photius, ni ruiner ses espérances de retour. Il était alors à l'âge

1. Photii, Epist. I, 13, Migne, *ibid.*, 721-741. — Héfélé, V, 572. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 397-398 : *Photius*, I, 642. — Cf. Baronius, anno 863, n. 33 sqq. et 867, n. 63. — Lebeau, *ibid.*, 239.

2. Hergenröther, *Photius*, I, 656-661.

3. Héfélé, V, 575. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, 398; *Photius*, *ibid.*, 650.

4. Hergenröther, *Photius*, II, 18.

5. *Ibid.*, 20. — Héfélé, *ibid.*, 578. — Baronius, anno 867, n. 91. — *Vita Ignatii*, *ibid.*, 540.

6. *Vita Ignatii*, *ibid.* « ἐν μοναστηρίῳ τινὶ καλουμένῳ Σκέπῃ. »

7. Hergenröther, *Photius*, II, 187.

8. Théophane, 481, 15. — Hergenröther, *Photius*, I, 260. — *Vie de saint Taraise* dans Migne, *P. G.*, XCVIII, p. 1420, n. 52.

9. Cf. Theoph. Cont., *P. G.*, CIX, 2841. — Sym. Magister, *ibid.*, 689. — *Nicephori Vita*, *P. G.*, C, p. 129-133. — Hergenröther, I, 277; II, 187.

de la force, cinquante ans, et, dans une capitale habituée à tant de révolutions, il comptait bien retrouver encore des jours meilleurs. Pour préparer cet avenir que sa présomptueuse confiance lui faisait entrevoir, il écrivit, dans les loisirs de son exil, une multitude de lettres destinées à soutenir le courage chancelant de ses amis, à entretenir ses liaisons anciennes, à s'en créer de nouvelles, à se préparer les moyens et les instruments nécessaires pour atteindre son but. Les sentiments les plus divers se trouvent dans cette correspondance. Humilité ou orgueil, désir violent de vengeance ou douceur prête au pardon, expression pleine de colère ou de soumission résignée, torrent furieux ou paisible ruisseau : la succession des pensées, le choix des termes, tout est réglé avec une prodigieuse habileté, avec l'intention bien arrêtée de produire sur le lecteur une impression puissante et durable. Ses adversaires eux-mêmes lui reconnaissaient une force incroyable de persuasion[1].

« C'était, dit-il au moine Arsène[2], le temps d'écrire (aujourd'hui il faut se taire) quand une absolue tranquillité régnait dans tout l'empire, que la vertu, maintenant tournée en dérision, était en honneur, et que la piété se trouvait florissante. La vérité (où s'en est-elle allée maintenant) pouvait se faire entendre en toute liberté dans les assemblées publiques; la vie monastique, cherchant à imiter les saints, semblait alors digne d'envie; les prêtres, les évêques se distinguaient moins par leurs insignes sacrés que par l'éclat de leurs vertus[2]. Mais maintenant, que vous écrirai-je? sinon des lamentations semblables à celles de Jérémie. Car nos malheurs présents ne sont pas moins intolérables que ses malheurs. Quels gémissements suffiraient à un pareil torrent de maux? Les calamités qui nous surviennent l'une après l'autre ont tari la source de nos larmes. Les choses sacrées sont profanées, foulées aux pieds, le Saint-Esprit est indignement blasphémé par des livres impies et des cœurs plus impies encore. Les déserts, les montagnes, les cavernes, les extrémités du monde protègent, à grand'peine, les prêtres du Seigneur et les évêques qui ont échappé aux rigueurs de la prison ou d'un exil lointain. L'Église de Dieu est déchirée, les

1. Hergenröther, *Photius*, II, 187. — Cf. Mansi, XVI, 38.
2. Epist. 89, Migne, *P. G.*, CII, 897.

fidèles dispersés, les pasteurs obligés de se cacher : d'un côté c'est la crainte du Seigneur, de l'autre la crainte des hommes[1]. »

Sa cause, il ne cesse de le redire, est la cause de Jésus-Christ même et de l'Église[2]. Avec lui sont la vertu, la vérité, la justice; loin de lui ce n'est plus qu'impiété et que mensonge. Que dire? il n'y a plus de prière, il n'y a plus ni vertu, ni liberté, ni justice : l'iniquité grandit démesurément, les lois divines et humaines sont violées[3].

Non seulement il parle, mais il agit conformément à ses principes. Bien qu'il ait été condamné par le concile général de 869 et déposé de l'épiscopat, il se considère toujours comme le chef véritable de l'Église de Constantinople; la foi, la religion sont concentrées en sa personne : quiconque se sépare de lui est tombé dans le schisme et l'hérésie. Il avait su, aux jours de son premier patriarcat, donner à son parti une organisation si forte, enchaîner si étroitement tous les membres de sa communion; il conservait, malgré l'exil, par sa prodigieuse activité, sa science, son éloquence, sa connaissance des hommes, une telle puissance de séduction; il trouvait dans son invincible orgueil une telle force de résistance dans l'adversité, que dix années de luttes ne purent ébranler son courage ni lasser la fidélité de son Église[4], car il y avait une Église « photienne » dans l'Église, ou plutôt contre l'Église[5], avec sa hiérarchie puissamment organisée, ses assemblées, ses temples. Malgré l'exil, son chef, soutenu par des amis dévoués, par quelques moines fidèles, par des disciples reconnaissants, protégé aussi par la négligence ou la faveur des fonctionnaires impériaux, avait réussi non seulement à

1. Cf. Hergenröther, *Photius*, II, 219-220.

2. Voir par exemple une lettre encyclique écrite pendant son exil aux évêques de son parti. Migne, *P. G.*, CII, Epist., lib. I, 14, p. 741-763, et Ep. I, 15 763-765. — Cf. Baronius, 871, n. 27 sqq. — Hergenröther, *Photius*, 187, 188.

3. Epist. 93, p. 901, Arsenio monacho. Cf. une autre lettre (lib. III, epist. 3, p. 928) à Basile, préfet de la ville. « Ἔρρει τὰ καλά, καὶ τῆς ἀρετῆς ἡ χάρις οἴχεται, κακία δὲ πολιτεύεται· καὶ τὸ μὲν ψεῦδος πτεροφυεῖ, φυλλοβολεῖ δὲ τὰ πτέρα ἡ ἀλήθεια. »

4. Cf. Epist., lib. I, 14, p. 760. — Hergenröther, *ibid.*, 207-208. Aussi Photius dans la lettre citée va-t-il jusqu'à supposer que le démon, si on lui avait laissé le choix, renoncerait à employer de tels instruments de son œuvre (entendez Ignace et les siens), car ils fournissent à l'Église l'occasion de montrer sa vigueur et de remporter sur les puissances infernales d'éclatantes victoires.

5. Hergenröther, *ibid.*, 207. « Photius hatte eine Kirche in der Kirche oder vielmehr eine Gegenkirche gebildet. »

maintenir cette église, mais même à la fortifier et à l'augmenter[1]. « Multipliez, accroissez le troupeau du Christ, écrit-il à Grégoire, archevêque de Syracuse, l'un des plus fermes soutiens de son parti, imposez les mains, faites des ordinations, construisez et consacrez des temples[2]. »

A Zacharie, métropolite d'Antioche, il recommande d'ouvrir les portes bien larges à tous ceux qui veulent embrasser la vie monastique. Qu'importe la manière dont on est retiré du mal et engagé dans « la vie philosophique[3] », quand on fait profession des mêmes sentiments que lui ? Et mourir même, pour sa cause ou en communion avec lui, n'est-ce pas la plus glorieuse destinée qui se puisse rêver?

Un clerc de l'Église de Nicomédie était mort en exil[4], peu après avoir reçu la prêtrise ; Photius, sous le prétexte de consoler le métropolite de Nicomédie et de se consoler lui-même, envoie à celui-ci une longue épître, véritable chant de triomphe : « C'est un de nos membres qui nous est arraché[5], mais pour être consacré à Dieu, à qui nous devions les prémices des biens que nous avons en abondance... Il a été cueilli comme un rameau fécond, chargé de fruits mûrs; mais la souche demeure, qui en portera d'aussi excellents... Elle s'en est allée, cette belle et admirable image de la vertu, mais le même peintre peut encore en produire beaucoup d'autres. Il a été enlevé dans la fleur de sa jeunesse, à l'âge où l'on supporte courageusement les épreuves. Il luttait avec nous pour la vertu : ne lui portons pas envie d'avoir le premier atteint le terme... Ses lèvres sont silencieuses, mais ses actions sont éloquentes. Sa langue est muette, mais ses objurgations contre les violateurs des lois flagellent à jamais leurs mauvais desseins. En un mot, c'est au milieu des persécutions, de l'affliction, des épreuves qu'il a fini ses jours : c'est là ma grande consolation... Oui[6], il fallait qu'un prêtre fût ainsi offert à Dieu, comme prémices : un prêtre ayant souffert la persécution pour la gloire de Dieu, un prêtre dont la libre parole fermait la bouche aux

1. Hergenröther, *ibid.*, 207-208. — Lebeau, XIII, 300.
2. Epist., 16, p. 832.
3. Epist. 30, p. 844. Voir plus haut, p. 160.
4. Epist., 34, p. 845.
5. *Ibid.*, 848.
6. *Ibid.*, 849.

profanes et mettait un frein à la langue de ceux qui poursuivent les vanités; il fallait, pour tout dire d'un mot, il fallait un prêtre. Il n'a pas vu le rétablissement de l'Église pour laquelle il a combattu, il ne l'a pas vu des yeux de la chair, mais il la voit maintenant avec les yeux de son âme, et sans doute, étant plus proche de Dieu, il obtiendra que ce rétablissement arrive bientôt pour nous qui sommes encore dans cette vie corporelle[1] ».

Photius, en effet, ne désespère jamais du triomphe de sa cause, il possède au plus haut degré le secret de communiquer à ses partisans sa confiance dans un succès prochain, surtout il le prépare par tous les moyens. Il réussit d'abord à se faire rappeler à la cour[2], il devient le précepteur des fils de l'empereur même qui l'avait exilé, et dont il avait à force de flatteries, reconquis les faveurs.

Puis quand Ignace meurt en 877, il remonte, avec l'assentiment de Basile, sur le siège patriarcal, obtient même d'être reconnu du pape Jean VIII, mais se garde de remplir les conditions mises à cette reconnaissance; puis quand sa conduite, ses fausses promesses, ses lettres mensongères, ses fourberies furent connues de Rome, il est successivement excommunié par trois papes : Jean VIII, Marin, et Hadrien III, sans qu'il paraisse se soucier aucunement des anathèmes prononcés contre sa personne. Il jouissait des faveurs impériales, pour les conserver il ne reculait devant aucune flatterie : le fils aîné de Basile, Constantin, étant mort, le prrélat courtisan lui décerna les honneurs de la canonisation, il lui dédia des églises et des monastères[3]; et le fameux magicien Théodore Santabaren, d'accord avec le patriarche, voulut bien pour consoler la douleur du père, lui faire apparaître et embrasser son fils défunt[4].

Basile mourut à la fin d'août 886 après avoir désigné comme successeur son fils Léon[5]. Celui-ci, qui avait été l'élève de Photius, avait conçu contre son distingué précepteur une haine profonde qui n'était point l'œuvre d'un instant, mais la conséquence de froissements antérieurs et de soupçons qui avaient laissé

1. Epist., 849.
2. Hergenröther, *Photius*, 266. — Cf. Lebeau, XIII, 300.
3. Hergenröther, *Photius*, II, 317, 318. — Baronius, 878, n° 54.
4. Hergenröther, *ibid.*, 318. — Lebeau, *ibid.* 306. — Sym. Magister, *P. G.*, CIX, c. 17, p. 753.
5. Hergenröther, *ibid.*, 679.

dans l'âme du jeune prince une impression profonde d'invincible défiance. Aussi, un des premiers actes du nouvel empereur fut la déposition de Photius qui demeura pour le reste de ses jours enfermé dans le monastère des Arméniens[1]. Avant sa mort, arrivée en 898, ce prélat, excommunié par neuf papes[2], put voir la paix religieuse revenue dans l'Empire et l'union rétablie entre l'Orient et l'Occident, sous l'épiscopat de son second successeur le saint patriarche Antoine Cauléas (893-895)[3].

Mais déjà, dès l'année 886, l'archevêque Stylien de Néocésarée, d'accord avec l'empereur, avait écrit au pape Étienne, au nom d'un grand nombre d'évêques, pour lui demander de confirmer le choix du nouveau patriarche, qui semblait devoir faire cesser toutes les dissidences et réunir en un seul troupeau tous les fidèles si longtemps séparés. Cette lettre était envoyée au nom des évêques, des prêtres, des diacres, des supérieurs de monastères et des moines qui, en nombre infini, étaient, par la grâce de Dieu, restés inébranlables malgré la violence et les persécutions[4].

De ces longues années de trouble, il ne semble pas que des conséquences immédiates, le calme une fois revenu, se soient fait sentir dans la vie intérieure de l'Église grecque. Photius avait pu, par la crainte ou les flatteries, par la prison, l'exil, des vexations incessantes, ou par les présents, les dignités, les intrigues de toute sorte, réduire le nombre des Ignatiens et se créer des partisans; en vain avait-il osé, lui prêtre exilé et déposé, envahir à main armée, en présence d'Ignace et des évêques fidèles, l'église de Sainte-Sophie[5]; en vain avait-il troublé la paix des monastères en persécutant les moines fidèles, en chassant les higoumènes, en adoucissant la rigueur des anciennes règles de saint Basile, en donnant comme mesure de perfection monastique celle de la fidélité à son parti; en vain put-il se glo-

1. Syméon Magister, *ibid.*, 761. — Theoph. contin., 309. — Cf. Hergenröther, *Photius*, II, 683.

2. Baronius, 886, note 5.

3. Baronius, 888, n. 13. — Hergenröther, *Phot.*, II, 697.

4. Lettre de Stylien au Pape. Baronius, an. 886, n. 21 : « Ego vero et qui mecum erant, episcopi, presbyteri et diaconi et omnes per occidentem et orientem præpositi monachorum et quietam vitam agentes, infinitus videlicet numerus divina gratia inconcussi permansimus. » — Cf. Mansi, XVI, 425-433. — Hergenröther, *Phot.*, *ibid.*, 687.

5. Lettre de Stylien, *ibid.*, p. 20.

rifier du dévouement absolu de quelques higoumènes, d'ascètes isolés, de moines aussi peu affermis dans la vertu que dans la religion; malgré le zèle de quelques anachorètes et de certains moines de Sicile, la grande majorité des moines de Constantinople semble avoir préféré aux faveurs de l'intrus tout-puissant, la fidélité au patriarche légitime, au milieu même de la persécution.

Mais si, après le patriarcat réparateur d'Étienne et d'Antoine Cauléas, l'Église grecque apparaît presque entièrement guérie de ses blessures extérieures, il lui reste un état d'âme qui devait aller bientôt en s'aggravant et produire, au milieu du onzième siècle, avec Michel Cérulaire (1043-1059) ce schisme douloureux dont souffrent encore aujourd'hui l'Orient et l'Occident. Les longues polémiques, menées avec plus d'habileté que de bonne foi ou de largeur d'esprit, contre la primauté du Pontife romain et contre certains usages de l'Église latine, avaient fini par créer envers les Occidentaux des sentiments d'aigreur, de défiance et d'hostilité, qui s'insinuant peu à peu dans la masse du peuple et des moines, causèrent à la longue dans les esprits un ébranlement profond. L'ignorance crédule du grand nombre, la servilité passive d'une obéissance sans contrôle, devaient rendre ce malaise de plus en plus dangereux, jusqu'au jour où éclaterait enfin une irrémédiable catastrophe; comme ces fièvres endémiques, conséquence de causes multiples souvent indéfinissables, dont les germes longtemps stériles se développent tout à coup sous l'influence des circonstances et finissent par produire un irréparable dommage.

CHAPITRE IV.

LES MOINES DE CONSTANTINOPLE ET LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

Dans leur lutte contre Photius, comme dans leur résistance à l'hérésie, les moines de Constantinople avaient souvent sollicité l'appui du Siège apostolique. Ils voyaient alors, dans la personne du Pontife romain, le contrepoids nécessaire à l'omnipotence patriarcale et le juge suprême de toutes les querelles religieuses.

Depuis le concile de Nicée, au milieu des obscurités de dogmes encore mal définis, les divers partis, qui se disputaient l'explication de la vérité catholique, avaient pris l'habitude de porter leurs différends au tribunal de l'évêque de Rome pour en recevoir une décision qui mît fin aux débats. C'est ainsi qu'à l'occasion du synode réuni par Eusèbe d'Antioche, où n'assistait ni le pape Jules, ni aucun de ses légats, l'historien Socrate observe que les lois de l'Église défendent de porter aucun décret dans l'Église sans le consentement du Pontife romain[1]. Sozomène dit encore plus expressément : « C'est une loi de l'Église que tout ce qui est fait contre la sentence de l'Évêque de Rome doit être tenu pour nul[2]. »

A l'époque de Nestorius et du concile d'Éphèse (431), le pape Célestin envoie ses lettres au champion de l'orthodoxie, saint Cyrille d'Alexandrie, mais il écrit aussi, par son intermédiaire, au clergé et au peuple de la ville impériale[3], établissant ainsi, le premier, entre l'ancienne et la nouvelle Rome, ces rapports épistolaires dont nous verrons de si fréquents exemples. En effet,

1. Socrate, II, 8, 17, édition Migne, p. 196 et 220.
2. Sozomène, 10, *ibid.*, p. 1057 : « Εἶναι γὰρ νόμον ἱερατικόν, ὡς ἄκυρα ἀποφαίνειν τὰ παρὰ γνώμην πραττόμενα τοῦ Ῥωμαίων ἐπισκόπου. »
3. Mansi, IV, 1011, 1035. — Jaffé, 375. — Migne, *P. L.*, L, 485.

quelques années plus tard, les archimandrites de Constantinople écrivent au pape Léon le Grand pour lui demander conseil dans l'affaire d'Eutychès[1]. « Malgré les distances qui nous séparent, leur répondit-il, nos cœurs sont unis par des pensées communes; la lettre, que vous désiriez de nous, a dû vous arriver au moment même où la vôtre était reçue, si du moins elle a pu parvenir jusqu'à vous[2]. »

Les lettres qu'il adresse au clergé et au peuple de Constantinople[3] ne suffiraient point à montrer aux moines l'affection spéciale qu'il a pour eux, et le prix qu'il attache à leur influence sur les fidèles; il veut les informer spécialement et directement, de la confiance qu'il met en eux, et des espérances qu'il fonde sur leurs personnes. Il stimule fréquemment[4] leur zèle pour l'orthodoxie, dont il leur demande de se déclarer ouvertement les défenseurs. « Ce que nous avons déjà écrit de l'Église de Constantinople, leur dit-il[5], votre dilection si zélée ne peut pas l'ignorer; cependant nous avons cru devoir, par des lettres spéciales, vous exhorter à vous souvenir de votre sainte profession, à repousser loin de vos cœurs tous les scandales qui se sont élevés contre la paix de l'Église... Faites connaître à tous ceux qui servent Dieu ce que nous avons écrit, résistez aux ennemis de l'Évangile, restez unis dans la charité avec votre pasteur et constants dans l'unité de la foi catholique. »

Dans la crainte que sa première épître ne leur soit pas parvenue, il leur en fait tenir un second exemplaire, et leur recommande, de nouveau, de faire connaître à tous les fils de l'Église la doctrine du Siège apostolique[6].

Après la mort de Flavien, le prêtre Anatolius, en qui l'empereur Théodose II espérait trouver un instrument docile, avait été élevé sur le siège patriarcal. Léon, dans une nouvelle lettre

1. Mansi, VI, Epist. 61, p. 66. — Cf. *ibid.*, p. 64, note 48.
2. *Ibid.*, 66.
3. *Ibid.* — Epist. 50, p. 57.
4. D'octobre 449 à novembre 450, nous possédons six lettres adressées spécialement aux archimandrites de Constantinople. Mansi, *ibid.*, Epist. 51, 61, 71, 72, 74, 75, pages 33, 65, 88, 91, 95, 96. — Jaffé, 444, 449, 454, 455, 456, 457. — Migne, *P. L.*, LIV, 843, 874, 895, 897, 899, 901.
5. *Ibid.*, Epist. 51, p. 53 : lettre adressée à Faustin et à tous les autres archimandrites.
6. Epist. 61, p. 66. Lettre à Martin et à Faustin prêtres et archimandrites. — Jaffé, 449. — *P. L.*, *ibid.*, 874.

aux archimandrites[1], se plaint que l'on n'ait pas exigé de l'élu les preuves de son orthodoxie; il envoie pour régler cette affaire deux prêtres et deux évêques munis de ses instructions. « Aidez-les, écrit-il alors aux moines, aidez-les de tout votre pouvoir, afin que l'impiété, dont l'audacieux aveuglement a causé déjà tant de maux, ne puisse plus désormais tromper les âmes simples, et que le remède le mieux approprié soit appliqué à tous ceux que l'ignorance a fait tomber ou que la crainte a égarés. Vous donc, qui êtes justifiés par la foi, puisque vous aimez la vérité catholique et que le Saint-Esprit vous a instruits du mystère de notre salut, soyez nos collaborateurs, et travaillez avec toute l'ardeur dont vous êtes capables, à détruire l'erreur, à défendre l'intégrité de la foi, à établir solidement la paix de Dieu dans tout le monde[2]. »

Dans une autre lettre à Faustus et à Martin archimandrites[3], il renouvelle les mêmes appels à la défense de la foi battue en brèche par Nestorius et Eutychès, fauteurs d'hérésies différentes, mais possédés tous deux par le même esprit d'erreur, tous deux soldats de l'Antechrist. Il leur demande de l'informer, par des moyens sûrs, des obstacles et des retards que pouvait rencontrer l'exécution de ses ordres. Car, leur dit-il, c'est une grande consolation, quand l'âme est dans l'attente, d'apprendre que ses désirs sont réalisés[4].

Puis il les invite à communiquer sa lettre aux autres catholiques et à leur faire comprendre que tous doivent se montrer les défenseurs de la foi[5]. De son côté, le moine hérétique, Eutychès, déjà condamné par le synode de Flavien (448), fit appel de cette sentence au jugement du pape Léon[6]. « Je prie, écrivait-il, Votre Sainteté d'examiner les calomnies forgées contre moi, et le complot dont je suis la victime, ainsi que le trouble jeté par

1. Epist. 71, p. 88-90 : aux archimandrites de Constantinople. Quinze nous sont indiqués : Faustin, Martin, Pierre, Manuel, Job, Antiochus, Abrahamius, Théodore, Pientius, Eusèbe, Helpidius, Paul, Astérius, Charosus prêtres et archimandrites, et Jacques diacre et archimandrite. — JAFFÉ, 454. — *P. L.*, LIV, 895.

2. MANSI, *ibid.*, 89-90.

3. *Ibid.*, 75, 96, 98. — JAFFÉ, 457. — *P. L.*, *ibid.*, 901.

4. MANSI, *ibid.*, 98.

5. *Ibid.*, 98.

6. La lettre d'Eutychès se trouve dans MANSI, V, 1323, et aussi parmi les Actes du concile de Chalcédoine, MANSI, VI, 640-644.

là dans toutes les Églises, et le scandale qui en résulte pour un grand nombre. Que Votre Sagesse, amie du Christ, soumette les coupables aux liens ecclésiastiques, et arrache jusqu'à la racine, le blasphème et l'impiété. Pour moi, j'en ai appelé, dès le commencement, au jugement de Votre Béatitude[1]. » Avec sa lettre, Eutychès envoyait au Pape quatre pièces destinées à éclairer sa religion : le mémoire d'Eusèbe de Dorylée contre lui, sa réponse à ce mémoire, sa profession de foi, enfin un extrait des déclarations des Pères sur la question des deux natures[2]. Il s'adressait, en même temps, à l'illustre évêque de Ravenne, Pierre Chrysologue, pour lui recommander sa cause[3]. Ce saint évêque lui fit cette belle réponse : « C'est avec tristesse que j'ai lu vos tristes lettres, c'est avec une juste affliction que j'ai parcouru vos affligeants écrits... Je réponds brièvement à votre lettre, mon frère, je vous aurais écrit plus au long, si notre frère et coévêque Flavien m'avait écrit de son côté sur cette affaire. Car, s'il vous déplaît d'avoir été jugé sans être entendu, comment pourrions-nous juger nous-mêmes ceux que nous n'avons ni vus ni entendus?... Mais nous vous exhortons, en toutes choses, honorable frère, de recevoir, en esprit d'obéissance, ce qui a été écrit par le bienheureux pape de la ville de Rome, car le bienheureux Pierre, qui vit et préside dans son siège, donne la vérité de la foi à ceux qui la cherchent. Pour nous, notre attachement pour la paix et pour la foi nous empêche de juger des choses de la foi sans le consentement de l'évêque de Rome[4]. »

Un des adversaires d'Eutychès, Théodoret, évêque de Cyr, condamné par le conciliabule d'Éphèse en même temps que Flavien, enfermé dans un monastère et persécuté pour la foi, avait justifié sa croyance dans plusieurs lettres aux moines de Constantinople. Sa foi, leur disait-il, était celle du pape Léon, mais pour qu'il ne subsistât aucun doute sur son orthodoxie, il députa l'exarque de ses monastères, Alypius[5], vers l'évêque de Rome, qu'il louait

1. Mansi, VI, 641, 644.

2. Héfélé, II, 525. — Rohrbacher, VIII, 179. — Cf. Baronius, anno 448, n. 53-55 et note 8.

3. Mansi, V, 1347. — Cf. Baronius, anno 449. — Héfélé, *ibid.*, 526. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 232. — Rohrbacher, *ibid.*, 182.

4. Baronius, *ibid.*, 73. — Rohrbacher, *ibid.*, 183.

5. Théodoret, Epist. cxiii, édit. Migne, *P. G.*, LXXXIII, 1317.

dans les termes les plus magnifiques, et qu'il suppliait d'examiner sa profession de foi[1].

« Si Paul, ce héraut de la vérité, cette trompette de l'Esprit-Saint alla trouver le grand Pierre pour lui demander une décision au sujet de l'observance légale des chrétiens d'Antioche, combien plus, moi humble et misérable, dois-je recourir à votre Siège apostolique pour recevoir de vous le remède aux blessures de l'Église... D'autres villes sont célèbres par leur grandeur, leur beauté, le nombre de leurs habitants[2]... Rome possède le tombeau de nos pères et de nos maîtres communs Pierre et Paul, tombeaux qui illuminent les âmes des fidèles. Ce couple bienheureux et divin est né en Orient, il répand de tous côtés ses rayons, mais c'est en Occident qu'il a subi volontairement la mort, c'est de l'Occident qu'il illumine maintenant le monde tout entier[3]... J'attends ma sentence de votre Siège apostolique, je prie, je conjure Votre Sainteté de me secourir, moi qui invoque votre juste et équitable tribunal, de m'ordonner d'aller vers vous afin que je puisse montrer que ma doctrine s'attache aux pas apostoliques[4] ».

Un des moines qui s'était fait en Égypte, le propagateur des doctrines monophysites, Timothée, surnommé Ælure (le chat)[5], avait réussi, à la mort de Marcien (457), à monter sur le siège patriarcal d'Alexandrie. Pendant deux ans, il jeta le trouble dans cette Église, persécutant les orthodoxes, et s'acharnant surtout contre les clercs et les moines[6]. Exilé vers la fin de 459[7] par l'empereur Léon I[8], il fut rappelé par Basilisque (475-477) et

1. Théodoret, *ibid.*, 1312-1319.
2. *Ibid.*, 1312-1313.
3. *Ibid.*, 1313.
4. *Ibid.*, 1316.
5. Théophane, 109, 31, raconte que Timothée était très versé dans la magie, qu'il parcourait pendant la nuit les cellules des moines, les appelant chacun par leur nom, se faisant passer comme un ange envoyé du ciel pour les avertir d'éviter la communion du patriarche Protérius, de rejeter le concile de Chalcédoine et d'établir pour patriarche d'Alexandrie le moine Timothée. D'après les notes de Goar, *ibid.*, n. 23, cette manière de circuler la nuit, à la manière du chat, lui aurait valu son surnom. — Cf. Rohrbacher, VIII, 306. — Baronius, anno 457, n. 12-54.
6. Baronius, *ibid.*, n. 22-29.
7. Théophane, 112, 5. — Baronius, anno 460, n. 2.
8. Une lettre du pape Léon envoyée à l'empereur Léon le félicite d'avoir écarté d'Alexandrie Timothée, « ce parricide, ce brigand ». La lettre est du 17 juin 460. — Mansi, VI, 412, 413, Epist. 169. — Jaffé, 546. — Migne, *P. L.*, LIV, 1212.

replacé sur le siège épiscopal d'Alexandrie[1]. Son entrée triomphale à Constantinople, ses intrigues à la cour, ses efforts pour se faire donner une des églises de la capitale, ses déclamations contre le concile de Chalcédoine[2], en un mot, les mille tentatives dont le pape Léon s'était déjà plaint, à l'époque du premier séjour de Timothée dans la ville impériale[3], y produisirent le plus vif émoi parmi le clergé, les moines et le peuple.

En vain l'hérétique, fort de l'appui du prince, essaie-t-il de pénétrer dans les églises catholiques : toutes lui sont au même instant fermées et défendues par les clercs et les moines[4]. Le patriarche Acace ne lui oppose d'abord qu'une résistance molle et silencieuse[5]. Mais dès les premiers moments, les archimandrites « pour combattre tant et de si grands maux avaient eu recours à l'unique et habituel remède : ils avaient envoyé un député à l'évêque de Rome, qu'ils savaient être placé, par sa charge pastorale, à la tête de toutes les Églises[6] ». La lettre des moines ne nous est point parvenue. Mais le pape Simplice y fait allusion dans plusieurs lettres à Acace[7]. Il y répondit au commencement de 476[8] : « Simplice, évêque, aux prêtres et archimandrites de Constantinople. Notre fils, l'honorable Epiphanius, nous a remis, plus tard que vous ne l'aviez voulu[9], les lettres de votre dilection. En les lisant, nous avons ressenti une profonde douleur, de ce que de nouveaux incendies et de nouveaux scandales renaissent dans cette Église de Dieu où tant de fois déjà ils ont été éteints par l'autorité du Siège apostolique et la décision des conciles universels. Nous envoyons à votre charité cette courte épître, afin

1. Théophane, 121, 5. — Baronius, 475, n. 36-41, note 5.

2. Cf. Mansi, VII, Epist. 4, p. 974. — Baronius, 475, n. 817 : Lettres du pape Simplice à l'empereur.

3. Épître 170, au patriarche Gennadius, Mansi, VI, 414. La lettre est aussi du 17 juin 460. — Jaffé, 547. — Migne, *ibid.*, 1214.

4. Baronius, *ibid.*, n. 39. — Cf. Deux lettres de Simplice à Acace : Mansi, VII, 977 et 978. — Jaffé, 572, 575. — Migne, *P. L.*, LVIII, 41, 42.

5. Baronius, *ibid.*, n. 40. — Mansi, *ibid.*, Epist. 18, p. 995. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 256. — Jaffé, 577. — Migne, *ibid.*, 59.

6. Baronius, *ibid.*, n. 39.

7. Mansi, VII, Epist. 5, 6, 19, pp. 977, 978, 995. — Jaffé, 572, 575, 577. — Migne, *l. l.* — Cf. Baronius, anno 476, n. 18, 21. — Rohrbacher, *ibid.*, 381, 382.

8. Mansi, *ibid.*, Epist. 7, pp. 979, 980. — Baronius, *ibid.*, n. 22. — Jaffé, 574. — Migne, *ibid.*, 43.

9. Épiphanius avait été longtemps retenu dans sa route par divers obstacles. — Baronius, *ibid.*, n. 40.

de répondre à votre consultation ; nous voulons, ainsi que vous le désirez, députer des légats pour examiner cette affaire. Vous avez prouvé déjà de quels succès, avec l'aide de Dieu, vos efforts étaient capables ; on l'a bien vu quand ce scélérat a été arrêté, par votre résistance, à l'entrée de la maison de Dieu, et ses partisans secrets, forcés à se déclarer. Nous avons envoyé les lettres qui convenaient à l'empereur et à notre frère et coévêque Acace dont nous ne pensons pas qu'il faille accuser le silence. Vous recevrez par le messager que vous nous avez envoyé une copie de nos lettres à l'empereur. »

A peine cette affaire était-elle terminée, grâce surtout à la promptitude des moines et à leur énergique résistance, qu'il s'éleva d'autres sujets de trouble. Le patriarche de Constantinople, Acace, avait pris ouvertement le parti de l'hérétique Pierre Monge, évêque intrus d'Alexandrie [1], contre l'évêque orthodoxe Jean Malaïa. Le pape Félix III, pour répondre à l'appellation adressée par ce dernier au Saint-Siège, avait envoyé à Constantinople deux évêques, Vital et Misène, avec des lettres pour l'empereur et pour Acace [2].

Peu après le départ de ses légats, le pape avait reçu une lettre de Cyrille, abbé des Acémètes, qui se plaignait de la lenteur du pontife à réprimer de si graves attentats contre la foi catholique [3]. Félix manda donc aussitôt à ses légats de ne rien faire avant d'avoir conféré avec Cyrille et appris de lui comment ils devaient agir [4], et leur fit remettre de nouvelles lettres pour eux-mêmes et pour Zénon [5]. Mais quand les légats arrivèrent à Abydos, par ordre de l'empereur et du patriarche ils furent arrêtés et jetés en prison ; on leur arracha les lettres dont ils étaient porteurs et on les menaça de les faire périr s'ils n'entraient en communion avec Acace et Pierre Monge [6]. Conduits à Constantinople, ils essuyèrent d'abord les mêmes traite-

1. Baronius, anno 482, n. 19, 26.

2. Baronius, anno 483, n. 16-52. — Cf. Rohrbacher, 424-426. — La lettre à Zénon se trouve dans Baronius, *ibid.*, n. 31-44. — Mansi, VII, 1032-1036. — Jaffé, 591. — Migne, *ibid.*, 899. — Celle à Acace, dans Baronius, n. 21-29. — Mansi, 1028-1031. — Jaffé, 592. — Migne, *ibid.*, 893.

3. Baronius, 483, n. 50. — Rohrbacher VIII, 427.

4. Baronius, *ibid.*, 51.

5. Baronius, *ibid.*, 51, note 6. Les lettres ne nous sont pas parvenues.

6. Théophane, 131, 31, p. 321. — Rohrbacher, *ibid.*, 427-428.

ments[1] : les violences, les menaces ne les ébranlèrent point. Mais ils ne surent pas résister aux flatteries et aux présents; oublieux de leurs devoirs et traîtres à leur mission, ils se montrèrent en public avec Acace, célébrèrent avec lui les saints mystères, et reconnurent comme évêque d'Alexandrie Pierre Monge, dont le nom fut lu à haute voix dans les sacrés diptyques[2].

Mais les moines veillaient. Avant que les légats prévaricateurs fussent revenus à Rome, l'abbé des Acémètes, Cyrille, avait averti le pape, par Syméon[3] et d'autres moines, de la faiblesse de Misène et de Vital[4] qui avaient fait croire, par leur conduite et leurs paroles, que le pape reconnaissait Pierre Monge, et qui n'avaient conféré qu'avec les hérétiques. Le pape fit d'amers reproches à Acace[5] et à Zénon[6], de la violence exercée contre ses légats; il exhorta le clergé et le peuple de Constantinople à ne pas se laisser ébranler dans sa foi par cette défection, car la violence des uns n'est point une excuse pour la faiblesse des autres[7]. Misène et Vital furent déposés de l'épiscopat et excommuniés dans le synode romain de 484[8]; de son côté, Acace fut aussi déposé du sacerdoce et de la communion catholique et à tout jamais frappé d'anathème[9].

Ces actes pontificaux furent notifiés à l'empereur[10], aux évêques d'Orient[11], puis séparément à tous les prêtres et archimandrites orthodoxes de Constantinople et de Bithynie[12] par les soins du synode romain réuni près Saint-Pierre. « Depuis longtemps, disaient aux moines les évêques latins[13], depuis longtemps, no-

1. Baronius, 484, n. 25.

2. Baronius, *ibid.*, 3-5, 19. — Théophane, 132, 26. Un troisième légat, Félix, défenseur de l'Église romaine, étant tombé malade en route, n'arriva à Constantinople qu'après la défection des deux autres. On le mit en prison, on lui enleva ses lettres, et comme il refusa d'imiter la lâcheté de ses collègues, Acace ne l'admit point en sa présence. — Mansi, *ibid.*, 1055.

3. Sur saint Cyrille et saint Syméon, cf. *Acta SS.* Februarii, II, 161, n. 5.

4. Mansi, *ibid.*, 1037.

5. Mansi, *ibid.*, 1055. — Jaffé, 599. — Migne, *ibid.*, 921.

6. Mansi, *ibid.*, 1065. — Jaffé, 601. — Migne, *ibid.*, 934.

7. Mansi, *ibid.*, 1067, épist. 10. — Jaffé, 602. — Migne, *ibid.*, 936.

8. Mansi, *ibid.*, 1137-1140.

9. Mansi, *ibid.*, 1139-1142, 1053-1055.

10 Mansi, 1141.

11. Baronius, anno 484, n. 21.

12. *Ibid.*, n. 22-31.

13. Mansi, 1139-1742.

tre approbation, et depuis le commencement, celle du Siège apostolique, le premier de tous les autres, est donnée à la foi de Votre Sainteté; et il n'est pas possible d'en douter : grâce à votre fermeté dans la véritable piété envers Dieu, grâce à votre zèle toujours attentif et à un don de l'Esprit-Saint, vous discernez les justes des impies, les fidèles des infidèles, les catholiques des hérétiques[1]. » Puis l'épître publie les décisions prises contre les légats et le patriarche Acace, et exhorte les moines à la persévérance.

Le défenseur de l'Église romaine, Tutus, était chargé de notifier à Acace la sentence portée contre lui et de remettre chacune des lettres à leurs destinataires[2]. Il parvint heureusement à Constantinople après avoir échappé aux embûches qu'on lui tendit à Abydos, et arriva au monastère acémète de Dius[3].

Comme Acace se refusait à recevoir l'acte de sa propre condamnation, un des moines de ce couvent eut le courage, au moment où le patriarche entrait à l'église, un jour de dimanche, pour y célébrer la synaxe, d'attacher à son manteau en présence de tout le peuple, la sentence d'excommunication. L'auteur de ce coup audacieux demeura inconnu, mais Acace se vengea sur les moines de Dius : plusieurs furent mis à mort, d'autres cruellement blessés, d'autres jetés en prison; il se vengea aussi du pape en effaçant son nom des dyptiques : ce schisme Acacien devait durer trente-cinq ans (484-519[4]).

Mais l'évêque de Rome n'était pas heureux avec ses envoyés. Tutus qui s'était, jusqu'alors, si bien acquitté de son message, ne devait pas tarder, lui aussi, à se laisser gagner. On en jugera par cette lettre du pape à Rufin et Thalassius, prêtres et archimandrites, et aux autres moines de Constantinople et de Bithynie[5]. « Nous sommes fréquemment éprouvés par les ruses du diable; mais, grâce à Dieu, nous ne succombons pas à sa malice. Les let-

1. Mansi, 1139 : « Nec dubitari potest, ita vos veræ in Deum pietatis tenere constantiam, ut etiam discernendi justos ab impiis, fideles ab infidelibus, *catholicos ab hæreticis*, dono divini Spiritus habeatis industriam. »

2. *Ibid.*, 1140. — Héfélé, *Hist. eccl.*, III, 209-210.

3. Théophane, 132, 28.

4. Théophane, *ibid.* — Cf. Mansi, *ibid.*, 1055, note. — Héfélé, *o. l.* III, 167-169. — Montalembert, I, 130. — Duchesne : *Églises séparées*, 41, 164.

5. Mansi, *ibid.*, 1068. — Baronius, anno 485, n. 46. — Jaffé, 608. — Migne, *P. L.*, LVIII, 937.

tres que votre dilection nous avait fait remettre par Basile, nous ont appris que Tutus, l'un de nos clercs les plus distingués, que nous avions nommé défenseur de l'Église, et envoyé porter la sentence contre Acace, pris de folie ou plutôt par amour de l'argent, s'était vendu aux ennemis de la foi, après avoir d'abord rempli nos ordres. Il a avoué sa faute... Aussi nous avons dépouillé ce traître, ce transfuge de la foi et du Siège apostolique, de la charge de défenseur que nous lui avions conférée pour un temps, nous l'avons privé de la communion de nos saints mystères; et nous avertissons votre dilection de veiller, comme vous n'avez cessé de le faire, avec une attention continuelle, pour le maintien de la vérité[1].

Mais, comme il n'est pas douteux que quelques-uns de vos moines ont été trompés[2], et sont passés du côté des ennemis de Dieu, soit spontanément, soit contraints par la nécessité, ayez soin d'observer nos ordres à leur égard et d'éloigner de votre communauté quiconque se serait livré aux hérétiques, soit de lui-même, soit à prix d'argent. Si les traîtres ne sont pas écartés des fidèles, si toute séparation est enlevée, les innocents ne resteront pas à l'abri du soupçon, car les hommes sont faibles et enclins au mal. Écartez de la société des bons la contagion des méchants, car les entretiens pervers, ainsi qu'il est écrit, corrompent les bonnes mœurs. Cependant il faudra traiter un peu différemment ceux qui n'auraient cédé qu'à la violence des tourments. Ceux-là doivent être traités avec plus de douceur, laissez-les revenir à leurs cellules et expier leur faute par la pénitence et les larmes, jusqu'à ce que l'Église catholique soit délivrée de ses ennemis et de ses persécuteurs. »

Les conseils du pape n'étaient pas inutiles, car la paix entre les deux Églises devait se faire attendre longtemps encore. Acace mourut en 489, hors de la communion de l'Église romaine, et ses successeurs, jusqu'en 519, imbus des mêmes sentiments que lui, refusèrent d'effacer des diptyques le nom de ce prélat et de reconnaître l'autorité du concile de Chalcédoine[3].

1. Mansi, *ibid.* « Monentes dilectionem vestram, ut sicut semper fuistis, pro custodia veritatis jugi observatione vigiletis. »

2. *Ibid.* « Et quia non est dubium nonnullos ex monasteriis vestris esse deceptos... collegii vestri sit prorsus alienus. »

3. Baronius, anno 488, n. 1-7, note 2; 489, n. 1-4.

Pendant ce temps, les moines, et à leur tête les Acémètes, restèrent unis au Siège apostolique, et les plus fermes soutiens, à Constantinople, du parti catholique. A la mort d'Acace, l'un d'entre eux, l'archimandrite Thalassius[1], avait consulté le pape Félix sur la conduite que les moines devaient tenir à l'égard du nouveau patriarche. Ils reçurent cette réponse[2] : « Même s'ils effaçaient des diptyques ecclésiastiques les noms de Pierre d'Alexandrie, et du malheureux Acace que nous avons condamnés pour empêcher que des fils de perdition pareils à ceux-là ne s'arrogeassent la dignité épiscopale, ni votre dilection, ni la communauté que vous gouvernez ne devra entrer en communion avec l'Église de Constantinople, ni avec son futur évêque, avant que tout n'ait été porté à la connaissance du Siège apostolique, soit par des lettres de celui qui aura été créé évêque, soit par le rapport de votre dilection. Et comme, à cause de votre foi catholique, vous avez suivi la décision du Siège apostolique pour suspendre la communion avec ceux qu'il a condamnés, de même vous devez suivre l'exemple du bienheureux Pierre pour rétablir votre communion avec eux, seulement lorsque lui-même l'aura d'abord rétablie. Ne vous laissez pas persuader que nous avons rendu notre communion à cette Église, alors que vous voyez que l'affaire est encore douteuse et que nous ne savons rien de certain sur le pontife qui a été choisi. Que votre dilection attende donc toujours ainsi l'ordre du Siège apostolique pour entrer en communion avec l'Église de Constantinople, si vous désirez persévérer dans la foi du bienheureux Pierre et la vérité catholique[3]. »

Cet état de choses subsista jusqu'au commencement du règne de Justin Ier, 518. Le peuple de Constantinople, en grande majorité fidèle à l'orthodoxie[4], profita de l'avènement du nouveau souverain pour manifester publiquement les sentiments qui l'a-

1. Mansi, VII, 1103. On lit en note qu'un ancien manuscrit porte comme adresse de cette lettre du pape : à Rufin, Hilarus, et Thalassius archimandrites, etc.

2. Mansi, *ibid.* — Jaffé, 614. — Migne, *l. l.* 974.

3. Mansi, *ibid.*, 1103.

4. Une lettre du pape Hormisdas adressée, le 3 avril 517, au peuple et aux moines de Constantinople leur souhaite d'avoir toujours pour l'orthodoxie le zèle qu'ils surent montrer à l'époque de Basilisque, de Timothée Ælure, de Dioscore, et d'Eutychès. Le pape finit en manifestant son espérance de recueillir bientôt le fruit de leur commune sollicitude. Mansi. VIII, Epist. 6, p. 418-419. — Jaffé, 794. — Migne, *P. L.*, LXIII, 403.

nimaient. Le dimanche qui suivit l'élection de Justin, quand le patriarche Jean fit son entrée dans la Grande-Église, entouré de tout son clergé, le peuple se mit à crier : « Longues années à l'empereur, longues années à l'impératrice, longues années au patriarche. Pourquoi demeurons-nous excommuniés? Publiez de suite le saint concile... Ou publiez le saint concile ou sortez. Annoncez de suite la fête du concile de Chalcédoine. Annoncez pour demain la fête des Pères du concile de Chalcédoine. Nous resterons ici tant que vous ne l'annoncerez pas. Si vous ne répondez pas, nous restons ici jusqu'au soir[1]. »

Le lendemain, lundi 16 juillet, on célébra la fête des Pères de Chalcédoine[2]. Les mêmes acclamations se firent entendre à l'empereur, à l'impératrice, au patriarche, et le peuple se mit à crier avec instance : « Envoyez les lettres synodales à Rome, rendez complète la fête de l'Église, mettez les quatre conciles dans les diptyques! Léon l'évêque de Rome dans les diptyques! » Le patriarche fit insérer dans les diptyques les noms des quatre grands conciles, de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, les noms des patriarches Euphémius et Macédonius et le nom du pape Léon. Et le peuple entonna le cantique : « Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël qui a visité et délivré son peuple »[3]. Puis quand le moment de lire les diptyques fut venu, la multitude se pressa en grand silence, autour de l'autel, pour entendre la lecture; et lorsque le diacre eut dit les noms des quatre conciles, le nom du Pape Léon et celui des archevêques Euphémius et Macédonius, tous s'écrièrent à haute voix : Gloire à vous, Seigneur!

Les moines de la ville impériale voulurent obtenir la ratification officielle des Actes que l'insistance du peuple avait arrachés au patriarche. Ils adressèrent au synode permanent de Constantinople — σύνοδος ἐνδημοῦσα — le rapport de ce qui s'était passé le 15 et 16 juillet dans la Grande-Église et demandèrent aux évêques présents de faire confirmer par le patriarche et l'empereur les résolutions suggérées par le peuple[4]. La lettre est signée

1. Baronius, anno 518, n. 4-21.

2. L'Église grecque célèbre encore aujourd'hui cette fête au dimanche le plus rapproché du 16 juillet.

3. Baronius, *ibid.*, n. 20. — Les Actes de ces deux jours se trouvent dans Mansi, VIII, 1058-1066.

4. Mansi, *ibid.*, 1051.

par cinquante-quatre archimandrites[1], au nom de tous les moines de la capitale[2].

Il ne restait plus, pour terminer ce schisme, qu'à mander à l'évêque de Rome les sentiments qui animaient le peuple et les moines, les évêques, le patriarche et l'empereur, ainsi que le désir de tous de rentrer dans la communion de l'Église romaine[3]. Aussitôt qu'il eut reçu les lettres du patriarche[4] et de l'empereur[5], le pape Hormisdas envoya vers Constantinople des légats porteurs de ses lettres et d'une profession de foi catholique[6], connue sous le nom de formulaire d'Hormisdas ; elle fut signée par le patriarche et les évêques présents à Constantinople, puis par tous les archimandrites[7].

On y trouve ces belles paroles : « La première condition du salut c'est de garder la règle de la vraie foi et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères, car il est impossible que ne s'accomplisse point la parole de N.-S. J.-C. : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Cette parole se trouve confirmée par les faits, car la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans le Siège apostolique... Nous anathématisons les hérésies qu'il anathématise, nous condamnons les hérétiques qu'il condamne... Nous suivons en toutes choses le Siège apostolique, nous publions tout ce qu'il a décrété ; en le faisant j'espère demeurer avec vous dans la communion de la chaire apostolique, dans laquelle réside, entière et parfaite, la solidité de la religion chrétienne[8]. »

1. Mansi, *ibid.*, 1051-1055.

2. On lit en effet, p. 1051 : « ἀξιοῦμεν πάντες ἡμεῖς καὶ δι' ἡμῶν ὁ λοιπὸς κατάλογος τῶν εὐλαβεστάτων μοναχῶν ». Le rapport du synode au patriarche Jean est encore plus explicite : Mansi, *ibid.*, 1043 : « ἅπαν τὸ μοναχικὸν τάγμα τῆς φιλοχρίστου ταύτης καὶ βασιλίδος πόλεως ἐκ διαφόρων συνελθὸν μοναστηρίων, τοῦτο μὲν ἀρχιμανδριτῶν, τοῦτο δὲ καὶ τῶν λοιπῶν... »

3. Mansi, VIII, 436. La réponse du pape est donnée à la suite, Epist. 29. — Jaffé, 802-803.

4. Mansi, 435, *ibid.*; cf. Epist. 28.

5. Cf. Baronius, 519, n. 2-44. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 273.

6. Elle est dans Mansi, 451-452, avec le prologue ajouté par le patriarche Jean. — Baronius, *ibid.*, 50-52. — Rohrbacher la reproduit en entier en français, *l. l.*, 626-628.

7. Mansi, *ibid.*, 454-455, rapport envoyé par le légat diacre Dioscore. — Baronius, *ibid.*, n. 55. Remarquer que les archimandrites font difficulté de signer cet Acte, sous le prétexte que leur archevêque avait souscrit pour eux tous : « nos factum ejus sequimur ». Mais ils se laissèrent enfin convaincre et souscrivirent tous le formulaire.

8. Mansi, *ibid.*, 452. — Baronius, *ibid.*, 50-52.

Au témoignage du diacre Rusticus, environ deux mille cinq cents évêques adhérèrent à ce formulaire d'Hormisdas, sous le règne de Justin.

En signant cette formule, toutes les églises, dit Bossuet, professaient que la foi romaine, la foi du Siège apostolique et de l'Église romaine, était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches et les patriarches au pape, afin que lui seul, recevant la profession de tous, leur donnât à tous en retour la communion et l'unité. Nous savons que dans les siècles suivants, on se servit de la même profession de foi, avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui aux diverses époques troublèrent l'Église. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisdas, à saint Agapit et Nicolas Ier, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa dans les même termes à Hadrien II, successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel chrétien osera le rejeter[1]?

Cet heureux résultat, la cessation du schisme, la réunion des deux Églises dans la communion d'une même foi et la réprobation des mêmes erreurs, sous l'autorité suprême du Siège apostolique, c'est à ses moines que l'Église de Constantinople en fut surtout redevable; par leur fidélité à la doctrine catholique, par leur persévérance à la défendre, par leur promptitude à réclamer, au milieu des obscurités de controverses incessantes, les lumières et les conseils du Pontife romain, par leur action sur le peuple et leur intervention dans les synodes, ils firent encore reculer l'hérésie et triompher la foi des anciens Pères, la foi des conciles généraux et de l'Église romaine[2].

1 Bossuet, cité par Rohrbacher, *ibid.*, 629-630. — Cf. *Defensio*, liv. 10, c. 7.

2. Cf. Baronius, anno 484, n. 32. — Il ne faudrait pas oublier que dans de semblables difficultés, d'autres moines que ceux de la capitale avaient recours au même remède : l'intervention du pontife romain. En 517, les moines de la Syrie seconde lui écrivaient (Mansi, VIII, 426; Baronius, an. 517, n. 51-61) : « Vous avez reçu la puissance et l'autorité de lier et de délier... Levez-vous, venez nous sauver. Imitez notre Seigneur qui est venu du ciel sur la terre pour chercher la brebis égarée; jetez

Mais la joie du rétablissement de la paix religieuse n'était pas sans nuage[1]. « Il n'y a point, écrivait le légat Dioscore[2], de joies spirituelles sans quelque mélange de tribulation. » Le moine monophysite Pierre le Foulon, et après lui le moine Sévère, devenus patriarches d'Antioche, avaient inséré au Trisagion la formule : « qui avez été crucifié pour nous. » Des moines de Scythie, Léontius, Jean, Maxentius, et d'autres, s'étaient faits, à Constantinople même, les défenseurs de cette addition, ils la soutinrent en 519, devant les légats, et sollicitèrent l'insertion, dans les conciles, de la proposition « un de la Trinité a souffert », dont ils faisaient le critérium de l'orthodoxie[3].

On les appela « Théopaschites », parce qu'ils semblaient attribuer la passion à la divinité même : leur formule était aussi dangereuse qu'inutile. Ils veulent, dit le légat Dioscore, que l'on dise : « Un de la Trinité a été crucifié », quoique cette formule ne se trouve ni dans les saints conciles, ni dans les épîtres du saint pape Léon, ni dans la tradition ecclésiastique[3]. C'est une nouveauté dangereuse que nous ne voulons ni ne devons introduire dans l'Église[4].

Ces moines, Léontius, Achillas, Jean, Maxentius, étaient protégés par le « magister equitum » Vitalien. Maxentius se prétendait archimandrite, mais il ne put jamais dire ni de quel monastère, ni avec quels moines, ni sous quel abbé il avait été fait moine lui-même. De même Achillas[5]. Deux d'entre eux, Jean et Léontius, s'étaient rendus à Rome[6] pour y faire approuver leur addition. Le pape Hormisdas, sans se prononcer sur le fond même de la proposition[7], blâma vivement le zèle intempestif et la tur-

les yeux sur Pierre le prince des Apôtres, dont vous honorez le siège, sur Paul ce vase d'élection qui illumina le monde de sa doctrine : car les grandes blessures demandent de plus grands remèdes ». Cette épître est suivie de la signature de plus de deux cents prêtres ou diacres, moines et archimandrites. La réponse du pape Hormisdas est du 10 février 518. — Mansi, *ibid.*, 1023-1030. — Baronius, 518, n. 1-17. — Jaffé, 800. — Migne, *P. L.*, LXIII, 415.

1. Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 255-277. — Héfélé, III, 170-171. — Mansi, VIII, 480, 483-485.
2. Mansi, VIII, 479.
3. Mansi, *ibid.*, 479. — Cf. Rohrbacher, IX, 9-14.
4. Mansi, *ibid.*, 483.
5. *Ibid.*, 484.
6. *Ibid.*, 483.
7. Cette formule, en effet, ne renferme rien de répréhensible, mais elle était

bulence de ces moines[1]. Ceux-ci, qui n'avaient de la vie monastique que l'extérieur non la réalité, que la profession et non les œuvres, ne voulurent point se soumettre : tous les remèdes furent essayés sur eux, avertissements, douceur, autorité, mais le venin avait pénétré jusqu'aux entrailles ; au lieu de l'obéissance qui est le principal devoir de la discipline monastique, ils n'avaient que l'obstination d'un orgueil acharné : ils furent expulsés de Rome comme fauteurs de l'Eutychianisme et perturbateurs de la paix[2].

Les craintes des légats et du pape n'étaient pas sans fondement. Comme il arrive aisément quand la discussion est vive sur des questions de pure théologie, les adversaires des moines Scythes ne surent pas se contenir dans de justes limites ; c'est ainsi que les Acémètes qui s'étaient montrés jusque-là les plus fermes soutiens de l'orthodoxie, croyant combattre plus péremptoirement les tendances eutychiennes des Théopaschites reculèrent jusqu'au Nestorianisme et soutinrent que Jésus-Christ n'est pas « un de la Trinité » et que Marie n'est pas la Mère de Dieu[3].

Le patriarche Epiphanius, l'empereur Justinien les pressèrent vivement de renier leur erreur, mais ces moines espérant le secours de l'Église romaine, qui avait réprouvé la formule eutychienne, et du pape Jean II qui venait de monter sur le trône pontifical, envoyèrent à Rome des députés pour terminer l'affaire. De leur côté Epiphanius et Justinien voulurent informer de cette querelle le Siège apostolique « non pas tant pour dissiper les mensonges et les vains discours des hérétiques que pour montrer à tous, ce que pense la sainte, catholique et apostolique Église de Dieu et ce que prêchent ses très saints prêtres[4] ».

Les délégués des deux partis séjournèrent à Rome toute une année ; c'étaient, pour l'empereur, Hypatius évêque d'Éphèse et Démétrius évêque de Philippes ; pour les Acémètes, les moines Cyrus et Eulogius[5]. La question fut longuement étudiée, entre

tout à fait inutile, et périlleuse à cause de l'usage qu'en faisaient les monophysites. — Héfélé, *ibid.*, 171.

1. Rohrbacher, *ibid.*, 117. — Hergenröther, *ibid.*, 277.
2. Mansi, *ibid.*, 498. — Hergenröther, *ibid.*, 278. — Cf. Baronius, anno 533, n. 4.
3. Baronius, *ibid.* — Hergenröther, *ibid.*, 278. — Rohrbacher, 117.
4. Baronius, *ibid.*, n. 7.
5. *Ibid.*, n. 28.

autres, par le savant diacre Ferrand de Carthage; enfin la profession de foi proposée par Justinien fut reconnue orthodoxe[1]. Quant aux moines Acémètes, « nous avons essayé par nos exhortations apostoliques, dit le pape à l'empereur[2], de les ramener à la vraie foi, et comme des brebis errantes qui périssaient dans l'erreur, de les rappeler au bercail du Seigneur; mais ils ont endurci leur cœur pour ne pas croire, selon la parole de l'Écriture, et ces brebis qui ne sont plus les miennes, ne veulent plus entendre la voix de leur pasteur... Aussi, nous ordonnons qu'ils soient étrangers à toute l'Église catholique, à moins qu'ils ne condamnent leur erreur, fassent une profession de foi orthodoxe, et déclarent suivre dès maintenant notre enseignement[3]... Mais parce que l'Église ne ferme jamais son giron à ceux qui reviennent, je prie votre Clémence impériale, si un jour ces moines abandonnent leur funeste doctrine, et, renonçant à leur mauvais dessein, veulent revenir à l'unité de l'Église, de les recevoir dans votre communion et de ne point leur faire sentir l'aiguillon de votre colère, mais de leur rendre, à notre demande, votre bienveillance d'autrefois[4]. »

Il ne semble pas que ces moines acémètes aient persisté dans leur opinion, ni qu'ils aient fait un grand nombre de prosélytes. Car dans la lettre par laquelle Justinien accrédite, auprès du pape Jean, ses deux députés Hypatius et Démétrius, il fait remarquer que cette erreur nestorienne est le fait d'un petit nombre de moines[5]. Et dans la même lettre, il déclare encore que « tous les très révérends archimandrites des saints monastères » sont en communion de foi et de doctrine avec le Siège apostolique[6]. Deux années plus tard, ces mêmes archimandrites adres-

1. Baronius, anno 534, n. 13.
2. *Ibid.*, n. 15, 18.
3. *Ibid.*, n. 18.
4. *Ibid.*, n. 19. — Cf. Mansi, VIII. Epist. Joannis ad Justinianum, 797, 799; et *ibid.*, 803, 806, Epist. ad senatores. — Jaffé, 884, 885. — *Acta SS.*, Februar., II, 161. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 278, 279. — Rohrbacher, 118. La lettre de Justinien est datée du VIII des calendes d'avril 534.
5. Mansi, *ibid.*, 797. — Baronius, 533, n. 17 : « ut nec Vestram Sanctitatem laterent quæ a quibusdam paucis monachis male et Judaice secundum Nestorii perfidiam denegata sunt ». De même au début de la lettre : Mansi, 795; Baronius, n. 13 : « Pauci quidam infideles et alieni sanctæ Dei catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ. »
6. Mansi, VIII, 796. — Baronius, *ibid.*, 14 : Omnes vero sacerdotes et reverendis-

sèrent au pape Agapit, venu à Constantinople, une requête contre le patriarche Anthime suspect de sentiments monophysites[1], et souscrivirent plusieurs mémoires où ils priaient le concile, présidé par le nouveau patriarche Ménas, de prononcer la condamnation contre Anthime, Sévère, Pierre, Zoaras, et autres hérétiques monophysites[2]; à la suite de leur exarque Marianus, archimandrite du couvent de Dalmatius, ils assistèrent à chacune des cinq sessions de ce synode[3].

Au siècle suivant, ce zèle des moines à consulter l'évêque de Rome, ce culte du Siège apostolique, dont ils donnent de si fréquents témoignages, trouve sa plus complète manifestation en la personne du saint abbé Maxime, le plus ardent adversaire du monothélisme. Voyant les progrès de plus en plus inquiétants que cette doctrine faisait à Constantinople, il ne se contenta point de la combattre par sa parole et ses nombreux écrits, il voulut aller à Rome[4], car toutes les contrées de la terre, disait-il, tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, confessent le Seigneur avec une foi véritable et droite, ont les regards fixés sur la sainte Église romaine, sur sa confession et sur sa foi comme sur le soleil de l'éternelle lumière... C'est elle qui a les clefs de la foi droite au Sauveur, et de la confession véritable. C'est elle qui ouvre la seule vraie religion à ceux qui approchent d'elle avec la piété convenable; c'est elle qui ferme toute bouche hérétique dont l'injustice s'élève contre le Très-Haut[5] ». Il excite le zèle du saint pape Martin; son influence se fait sentir dans le synode romain[6], il encourage la fidélité des évêques d'Afrique[7], ses arguments irrésistibles ramènent, pour un temps, à Rome et à l'orthodoxie, un des principaux soutiens de l'hérésie, le patriarche Pyrrhus[8]. Ses discussions avec l'hérétique sont nombreuses;

simi archimandritæ sanctorum monasteriorum sequentes Sanctitatem Vestram. » La même déclaration se retrouve dans la lettre de l'empereur au patriarche Epiphanius : Baronius, *ibid.*, 22.

1. Mansi, *ibid.*, 895, 911. — Héfélé, 368, 378.
2. Mansi, *ibid.*, 890, 996. — Cf. le libellus à l'Empereur, 884, 984.
3. *Ibid.*, Actio I, 880; II, 930; III, 939; IV, 951; V, 978.
4. Baronius, anno 640, n. 6; 645, n. 18, 24. — Rohrbacher, X, 189. — Héfélé, IV, 62.
5. Migne, *P. G.*, XCI 137-140.
6. Baronius, anno 649, n. 5. — Rohrbacher, X, 193.
7. Sur le rôle de saint Maxime, en Afrique, dans la querelle du monothélisme, cf. Diehl, *l'Afrique byzantine*, 547 sqq.
8. Baronius, *ibid.*, anno 645, n. 1-20. La célèbre discussion entre Pyrrhus et

dans l'une d'entre elles, il a le bonheur de convertir à la foi catholique les députés impériaux que Constant lui avait envoyés dans son exil pour le gagner au monothélisme [1]. Entre autres choses, Maxime déclara ne pas vouloir communiquer avec l'Église de Constantinople « à cause des changements, additions, diminutions, introduits par ceux qui présidèrent à l'Église de Byzance, Sergius, Pyrrhus et Paul, nouveautés que toute l'Église connaît [2] ». Il s'appuie sur l'autorité du synode romain pour montrer que les Pères enseignaient ouvertement deux opérations, deux volontés en notre Sauveur Jésus-Christ. L'un de ces délégués impériaux, l'évêque de Césarée, Théodosius, amené à reconnaître la doctrine des deux volontés et des deux opérations, veut lui remettre par écrit l'attestation de sa foi. A quoi Maxime répond : « Je n'ose recevoir de vous, sur une telle affaire, un assentiment écrit, car je ne suis qu'un pauvre et simple moine. Mais puisque Dieu a touché votre cœur et vous a disposé à recevoir l'enseignement des Pères, envoyez là-dessus un écrit au pape de Rome. Que l'empereur envoie à Rome son *Ecthesis* et le patriarche ses Actes synodaux. Et si leur confession de foi est jugée orthodoxe par le pape de Rome, alors nous rentrerons dans leur communion [3] ».

Théodosius n'ayant plus rien à objecter, finit par déclarer que toutes ces querelles ne pourraient être terminées et ces scandales éloignés, qu'en allant à Rome pour y trouver la réconciliation dans l'unité de pensées et de sentiments. A ces mots, le saint fait éclater sa joie et comble de louanges l'auteur de cette réponse tant désirée. Et malgré la faiblesse où les exercices monastiques et la vieillesse avaient réduit son corps, il se préparait à partir de nouveau pour Rome [4].

Mais au lieu d'être conduit à Rome, Maxime fut, par ordre de l'empereur, ramené à Byzance, et enfermé dans le monastère de Saint-Théodore où l'attendaient les plus cruelles tortures. Au milieu de ses souffrances, il soutient vaillamment et prêche la foi

Maxime se trouve citée en entier en appendice au tome XI de Baronius. — Dans Migne, *P. G.*, XCI, 287 sqq.

1. Sur tout cela, cf. *P. G.*, XC, 72-182. — Baronius, 656, 1-28.
2. *P. G.*, *ibid.*, 140. — Baronius, *ibid.*, n. 6.
3. *P. G.*, *ibid.*, 153. — Baronius, *ibid.*, n. 19.
4. *P. G.*, *ibid.*, 100. — Cf. Rohrbacher, X, 225. — Héfélé, IV, 121.

de l'Église romaine : « Les Romains, disait-il, ne permettent point que l'on confonde les paroles des hérétiques impurs avec les paroles lumineuses des saints Pères, ni que la vérité fasse alliance avec le mensonge ». Un autre jour, vers l'heure du lucernaire, plusieurs officiers du palais impérial vinrent le trouver et lui dirent : Racontez-nous donc, seigneur abbé, l'entretien que vous avez eu avec Pyrrhus en Afrique et à Rome, et par quels arguments vous l'avez persuadé d'anathématiser son dogme et de croire au vôtre? — Je n'ai pas de dogme qui me soit propre, répondit le saint, j'ai le dogme de toute l'Église catholique, je n'ai rien innové qui puisse être appelé mon dogme[1]. »

Pourquoi lui demandait-on un autre jour, ne communiquez-vous pas avec l'Église de Constantinople? — Parce qu'ils ont rejeté les quatre saints conciles, parce qu'ils se sont tant de fois contredits, répudiant par le *Typos* les doctrines qu'ils avaient établies dans l'*Ecthesis*. Quelle mystagogie peuvent faire ceux qui ont été condamnés par eux-mêmes et par les Romains?

Il ne se laisse pas ébranler par la nouvelle de l'étrange accord intervenu entre le patriarche et les légats du pape. Hier, lui dit-on, des apocrisiaires sont venus de Rome, et demain ils communiqueront avec le patriarche et tout le monde saura que c'est vous qui aviez gagné à vos idées les Romains, car, quand vous n'êtes pas là, ils sont du même sentiment que nous. Maxime répondit simplement : Ces envoyés, à supposer qu'ils communiquent, ne causeraient pas de préjudice au Siège romain, car ils n'ont pas apporté de lettres pour le patriarche[2].

Un autre jour, le Sacellaire lui dit : Pourquoi avez-vous donc tant d'amour pour les Romains, et si peu pour les Grecs? Le serviteur de Dieu répondit : « La loi de Dieu nous défend de haïr personne. Pour moi, j'aime les Romains comme étant de la même foi et les Grecs comme étant de la même langue. » Comme on lui disait : « Le concile romain n'a aucune valeur puisque le pape Martin qui l'avait assemblé, a été déposé ». « Il n'a pas été déposé, répondit-il, mais il a été victime de la persécution. A supposer même qu'il ait été déposé canoniquement, cela ne causerait aucun préjudice à tout ce qui a été décrété régulièrement

1. Baronius, 657, n. 13. — Cf. Rohrbacher, X, 219.
2. *P. G.*, XC, 140. — Cf. Rohrbacher, 221.

selon les sacrés canons et qui est conforme aux écrits du saint pape Théodore[1]. »

Un autre pape, celui-là même dont l'orthodoxie devait être, à l'époque du concile du Vatican, l'objet de polémiques acharnées, est défendu par Maxime contre les insinuations calomnieuses des ennemis de l'Église romaine. Dans une lettre dogmatique[2] à un saint et savant personnage, le prêtre Marin, qui s'était fait à Chypre le défenseur de la vérité catholique contre les monothélites, le savant abbé de Chrysopolis prouve que le pape Honorius, dans son épître à Sergius, n'a pas nié les deux volontés naturelles dans le Christ, mais seulement la volonté charnelle et vicieuse, car le Christ a pris la nature humaine, non telle que l'a faite le péché, mais telle qu'elle était avant la chute. « Tel est, dit Maxime, le sens des paroles d'Honorius : il est exempt de tout soupçon ». Puis il ajoute les détails suivants qui sont de la plus grande importance pour l'histoire d'Honorius : « Cette interprétation m'a été confirmée par le très saint prêtre et seigneur abbé Anastase à son retour de l'ancienne Rome. Cet homme d'une vertu et d'une intelligence supérieures m'a dit avoir eu de longues et fréquentes conférences avec les très saints personnages de cette grande Église au sujet de la lettre à Sergius. Il leur demanda pourquoi et comment l'expression d'une volonté y avait été introduite. Tandis que les autres la déploraient et la condamnaient, le très saint abbé Jean, secrétaire d'Honorius, qui, sur l'ordre du pape, avait dicté la lettre en latin, assura qu'il n'y avait été fait, en aucune manière, mention d'une volonté, numériquement une, et que la chose y avait été ajoutée par ceux qui avaient traduit la lettre en grec[3]. »

Je suis, concluait Maxime, plein d'admiration pour ce zèle à prendre la défense d'Honorius, mais je reste frappé de stupeur de l'impudence et de l'audace de ceux qui se sont fait une habitude d'attribuer, dans des documents apocryphes et des expositions mensongères, leurs propres sentiments, à des adversaires qui ne les ont jamais partagés[4].

1. *P. G.*, XC, 128. — Baronius, *ibid.*, 14, 23.

2. Migne, *P. G.*, XCI, 228-245. — Rohrbacher, X, 182.

3. Migne, *ibid.*, 244 : « ἰσχυριζόμενον ὡς οὐδαμῶς ἐπίμνησιν ἐν αὐτῇ δι'ἀριθμοῦ πεποίηνται ἑνὸς τὸ παράπαν θελήματος, εἰ καὶ τοῦτο νῦν ἀνεπλάσθη παρὰ τῶν ταύτην ἑρμηνευσάντων εἰς τὴν Ἑλλάδα φωνήν. »

4. *Ibid.*, 245... ὥσπερ οὖν καὶ κατεπλάγην τὴν πανουργίαν τῶν πάντα τολμώντων ὑπὲρ

Cette confiance en l'orthodoxie inaltérable du Siège de Rome, inaccessible à l'erreur, en vertu des promesses de J.-C. à saint Pierre, cet appel au jugement du Pontife romain, refuge suprême contre l'hérésie envahissante, ce culte respectueux de la chaire apostolique se trouvent, chez les moines de Constantinople, avec les mêmes protestations de fidélité, avec les mêmes ardentes déclarations, à l'époque des controverses sur les saintes images.

Au milieu des horreurs de la persécution, de leur prison ou de l'exil, quand l'empereur, ou le patriarche, ou tous les deux ensemble, font un crime mortel d'un acte de vénération jusque-là reconnu légitime, les moines se tournent vers l'évêque de l'ancienne Rome, ils l'informent des dissensions qui bouleversent l'Église orientale, et ils implorent sa paternelle assistance.

Le plus illustre représentant des vertus monastiques à cette époque, saint Théodore de Stoudion, écrivait au nom de cinq higoumènes de Constantinople au pape Pascal[1]. « Votre suprême Béatitude a sans doute appris quels malheurs nos péchés ont attirés sur notre Église. Mais peut-être ne vous a-t-on pas encore renseigné complètement. Ainsi nous, humbles moines et les derniers parmi les membres du Christ, parce que notre chef est captif et que les premiers parmi nos pères sont dispersés çà et là, nous avons pu, à cause de notre voisinage et de notre entente commune en esprit et en paroles, vous écrire cette lettre, quoique ce soit bien audacieux de notre part. Écoutez, ô vous le Chef apostolique, préposé par Dieu pour être le guide des brebis du Christ, portier du royaume céleste, pierre de la foi, sur qui a été bâtie l'Église catholique : car, vous êtes Pierre, vous êtes le successeur de Pierre, dont vous occupez le Siège avec honneur... C'est à vous que le Christ notre Dieu a dit : Affermissez vos frères : C'est maintenant le temps, c'est maintenant le lieu de le faire : Secourez-nous, vous qui êtes envoyé de Dieu pour cela, étendez votre main, autant que vous le pouvez, car vous

ἑνὸς τοῦ διακενῆς ἀσεβεῖν. καὶ θελόντων, ὡς ἔθος αὐτοῖς πάλαι καὶ νῦν, παρακλοπαῖς τισι καὶ παρεξηγήσεσι τοὺς ἐκθύμως κατ' αὐτῶν ἀγωνιζομένους, τόγε παρὰ τὸ εἰκός, εἰς ἑαυτοὺς ἐπισπᾶσθαι, καὶ τὸν νοῦν σφετερίζεσθαι μηδαμῶς συνεπόμενον. — On voit que cette lettre de saint Maxime, contemporain d'Honorius et le plus savant adversaire du monothélisme, soulève une grave objection contre l'intégrité de la lettre du pape Honorius; il ne semble pas que cette objection ait encore été résolue. — Cf. DE MARGERIE : réponse à Mgr Héfélé, 1870, p. 14.

1. MIGNE, *P. G.*, XCIX, 1552-1553. — BARONIUS, 817, n. 20, 21.

avez reçu de Dieu l'autorité pour être le premier de tous... Nous avons foi et confiance que, touché de miséricorde, vous agréerez notre lettre à l'exemple du Christ, qui, bien qu'il fût Seigneur de toutes choses, ne dédaigna pas de recevoir la lettre d'Abgar, ni d'y faire réponse[1]. »

Cette lettre fut portée à Rome et remise au Pape par le moine Denys, disciple de Théodore, et par quelques autres moines. Elle porte cette suscription : « Au Très Saint, à la lumière du monde, au Prince des Évêques, à notre Seigneur et Maître le Pape apostolique, Jean, Théodose, Athanase, Jean, Théodore, très humbles prêtres et higoumènes, de Cathara, Picridion, Paulopétrion, Eukéria et Stoudion[2]. »

L'année suivante, 818, les mêmes higoumènes, à l'exception de Jean, abbé d'Eukéria, écrivirent au même pape, pour le remercier de l'accueil fait à leurs envoyés, une lettre admirable de reconnaissance, d'espérance joyeuse, et de foi[3]. « Du haut du ciel, l'Étoile étincelante du matin nous a envoyé ses rayons. Le Christ notre Dieu a établi votre Béatitude en Occident sur le premier Siège apostolique, comme un flambeau divin, pour l'illumination de l'Église qui est sous le ciel. Oui, nous avons aperçu votre lumière spirituelle, nous qui étions environnés des ténèbres et des ombres mortelles d'une hérésie perverse. Mais nous avons secoué le nuage de notre tristesse, nous avons ouvert nos cœurs aux radieuses espérances en apprenant, de nos frères envoyés vers vous, toutes les grandes choses dites et faites par votre sainte primauté ; vous n'avez pas admis en votre sacrée présence les envoyés hérétiques, mais vous les avez renvoyés quand ils étaient encore loin ; au contraire, vous avez compati à nos malheurs, comme au malheur de vos propres brebis, aussitôt nos lettres lues et nos envoyés entendus. C'est que, en vérité, nous, humbles moines, nous reconnaissons comme le successeur évident du prince des Apôtres, l'évêque qui préside à l'Église de Rome, et nous sommes certains que Dieu n'a pas abandonné l'Église de notre pays[4], puisque la providence divine lui a ré-

1. Cette curieuse raison, tirée de la correspondance de Jésus et d'Abgar, se trouve déjà dans une lettre écrite en 809 au pape Léon III, Migne, *ibid.*, 1020.
2. Migne, *ibid.*, 1152.
3. Migne, *ibid.*, 1153, 1156. — Baronius, *ibid.*, 818, n. 2.
4. Migne, *ibid.*, 1156.

servé, dès le commencement, comme dans les conjonctures présentes, son secours qu'elle lui donne par vous et par vous seul. Car vous êtes vraiment, dès le principe, la source toujours pure et toujours limpide de l'orthodoxie. Vous êtes le port tranquille où l'Église entière trouve un abri certain contre toutes les tempêtes de l'hérésie. Vous êtes la citadelle choisie par Dieu pour être le refuge assuré du salut[1]. »

Ce n'est pas seulement sur les questions de doctrine que les moines ont l'habitude de recourir au Pontife romain, ils s'adressent encore à lui dans les questions de pure discipline ecclésiastique. A la suite du concile général de 787, contre les iconoclastes, plusieurs moines de Constantinople, entre autres Sabbas, Théoctiste, Théodore de Stoudion, firent un crime au patriarche Taraise, d'avoir rétabli dans leurs fonctions, après une seule année de pénitence, des évêques qui avaient abandonné l'erreur, et d'avoir réintégré dans leurs charges ceux qui avaient été ordonnés par des simoniaques[2]. Le parti monastique appuie son sentiment sur ce fait que Rome n'avait rien approuvé de semblable[3]. De son côté, le patriarche, pour justifier sa conduite, écrivit au pape Hadrien une longue lettre dans laquelle, après avoir répondu aux accusations des moines, il déclare être prêt à obéir en toutes choses au Siège apostolique : « Apprenez-nous donc, ô très saint homme de Dieu, à suivre les préceptes de l'Écriture, de l'Évangile et des canons : car nous obéissons aux paroles de votre bouche[4]. »

Quelques années plus tard, de nouveaux dissentiments devaient encore éclater entre les moines et le même Taraise. L'empereur Constantin VI avait fait enfermer dans un monastère sa femme légitime, Marie, pour épouser Théodote.

Tandis que le patriarche se contentait, pour marquer sa désapprobation, de ne pas bénir lui-même cette union nouvelle, les moines, plus ardents, ou moins politiques, flétrirent hardiment la conduite de l'empereur et se séparèrent de la communion de Taraise, coupable, à leurs yeux, d'avoir laissé revêtir l'impératrice Marie de l'habit religieux, d'avoir toléré le divorce et le nouveau mariage de Constantin, et même, disaient-ils, d'avoir autorisé le

1. Cf. ma thèse latine, 45, 46, 47.
2. Baronius, 787, n. 68-95. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 81.
3. Migne, *ibid.*, Epist. 38, p. 1042 et sqq.
4. Baronius, *ibid.*, n. 61.

prêtre Joseph à lui donner la bénédiction nuptiale. Ni les caresses, ni les menaces, ni les présents, ni la prison, ni l'exil, ne purent obtenir d'eux soit l'acceptation des faits accomplis, soit même le silence[1]. Comme toujours, à la tête de l'opposition, se trouvait, avec son oncle Platon, l'ardent higoumène de Stoudion, Théodore, à qui sa parenté avec la nouvelle impératrice ne put faire oublier ce qu'il croyait être son devoir; quand sa conscience lui semblait être en jeu, il ne connaissait plus que les rigueurs des principes sans aucun ménagement pour les personnes.

Il avait eu soin, au début de cette nouvelle controverse, d'en écrire au pape et de lui envoyer de ses disciples pour implorer le secours du Siège apostolique.

Dans une réponse toute paternelle, le pape loua la fermeté de Théodore et de ses moines, son zèle pour la défense de la vertu, zèle par lequel il avait égalé la franchise du Précurseur; mais le pontife ne put rien sur le tyrannique empereur[2]. La paix fut rétablie deux ans plus tard, après la déposition de Constantin, entre le patriarche et les moines; le prêtre Joseph, cause principale de tout le mal, fut déposé par Taraise[3].

A la mort de Taraise, survint un nouveau sujet de guerre; l'empereur ayant élevé à la dignité patriarcale un pieux laïque, Nicéphore, les moines protestèrent au nom des saints canons : c'était là, disaient-ils, un abus que le pape Hadrien avait récemment blâmé[4]. Bientôt après, sur le désir de l'empereur, le nouveau patriarche avait réintégré dans ses fonctions le prêtre Joseph. Alors les moines se séparèrent, d'abord secrètement, de la communion de Nicéphore. On peut, disait Théodore, se séparer de son évêque pour un autre motif que la foi, et l'observation des canons est aussi nécessaire que l'orthodoxie. Condamné par un synode patriarcal de 809, avec ses partisans, Théodore ne se laissa pas abattre, ils se prononça avec plus d'énergie encore contre le patriarche, qui venait de décerner un privilège à l'adultère, et contre le synode de l'adultère : *mœchosynodus*. « Désormais, ajoutait-il, il ne s'agit plus d'une simple question de discipline : la foi et les mœurs, l'Évangile lui-même sont attaqués. »

1. Baronius, anno 795, n. 42, 65. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 83, 84.
2. *Theodori Vita*, Migne, *P. G.*, XCIX, 141, 256.
3. *Ibid.* — Cf. Baronius, 797. — Hergenröther, *ibid.*, 85.
4. Baronius, anno 806. — Hergenröther, *ibid.*, 85.

Il invoque alors le Siège apostolique, gardien de la pureté de l'Église, juge suprême du jugement porté par le synode de Byzance. Dans une lettre portée par le moine Épiphanius[1] « au très saint, et très grand Père des Pères, le Seigneur Léon, pape apostolique[2], » il dit : « Puisque c'est au grand Pierre que le Christ notre Dieu a donné les clefs du royaume des cieux, et confié la dignité de chef du troupeau, c'est à Pierre, c'est-à-dire à son successeur, que l'on doit rapporter tout ce qui dans l'Église catholique est innové par ceux qui s'écartent de la vérité[3]... Premier pasteur de l'Église qui est sous le ciel, sauvez-nous donc, nous périssons. Imitez le Christ votre maître, tendez la main à notre Église, comme il tendit la main à Pierre. Pierre commençait seulement à enfoncer dans les flots, tandis que notre Église est encore une fois submergée dans les profondeurs de l'hérésie. Imitez, nous vous supplions, ce pape dont vous portez le nom : de même qu'autrefois, à l'apparition de l'hérésie eutychienne, il s'élança contre elle, ainsi qu'un lion spirituel, par ses épîtres dogmatiques, de même, vous, j'ose le dire à cause du nom que vous portez, poussez donc des rugissements divins, faites entendre votre tonnerre contre la présente hérésie[4]. »

Dans une autre lettre au même pape[5], Platon et Théodore laissent éclater de véritables transports de reconnaissance pour sa Béatitude apostolique, qui, par ses exhortations et ses bénédictions, avait daigné rendre à leur âme un nouveau feu, à leur faiblesse la force, à leur langueur le courage pour persévérer sans défaillance, jusqu'à la fin, dans la foi orthodoxe[6].

Théodore raconte ensuite en détail tous les faits du « synode mœchianien » ; il se défend d'avoir jamais communiqué avec les hérétiques : « Nous sommes orthodoxes, quoique pécheurs, bienheureux Père, et nous professons sans aucune altération la foi catholique et apostolique[7]. Nous sommes purs de tout sentiment

1. Migne, 1017-1021, — Baronius, anno 809, n. 14. — Hergenröther, *ibid.*, 85-88.

2. Migne, *ibid.*, 1017 : « τῷ ἁγιοτάτῳ, καὶ κορυφαιοτάτῳ πατρὶ πατέρων Λέοντι τῷ δεσπότῃ μου ἀποστολικῷ πάπᾳ Θεόδωρος ἐλάχιστος πρεσβύτερος καὶ ἡγούμενος τῶν Στουδίου. »

3. *Ibid.*, 1017.

4. *Ibid.*, 1020. — Ma thèse latine, p. 45.

5. Migne, *ibid.*, 1028. — Baronius, *ibid.*, n. 18.

6. Migne, *ibid.*, 1021.

7. *Ibid.*, 1028 : « ὀρθόδοξοι ἐσμεν, κἂν ἄλλως ἁμαρτωλοί, ὦ μακαριώτατε μηδ' ὁποῦν ὕφεσιν ἔχοντες ἐν τούτῳ τῆς ἀποστολικῆς πίστεως. »

hérétique ; c'est à vos très saintes prières que nous le devons, ô le plus vénérable entre tous les vénérables[1]. »

Son culte pour l'Église romaine ne fait que grandir avec les années. Vers la fin de sa vie, il écrit à l'empereur Michel Rhangabé, au nom de tous les higoumènes de Constantinople[2] : « S'il y a quelque question dont votre divine magnanimité hésite à demander ou craigne de recevoir la solution du patriarche, que votre bras puissant et affermi par Dieu, sollicite la décision de l'ancienne Rome, ainsi que la coutume en a été établie, dès l'origine, par la tradition des Pères. Car c'est elle, ô Empereur, imitateur du Christ, qui est la première entre toutes les Églises de Dieu, celle de Pierre le protothrone, à qui le Seigneur a dit : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle[3]. »

Quant à lui, dans toutes les questions controversées, sur le dogme et sur la discipline, sur les Images, sur l'élévation des laïques à l'épiscopat, sur la soumission due, par les empereurs eux-mêmes, à toutes les lois de la morale évangélique, il n'a pas d'autre sentiment, et sans cesse il rappelle à ses moines qu'ils ne doivent pas avoir d'autre règle, que l'enseignement de l'Église apostolique, qui seule a les promesses de la vérité infaillible, tandis que l'Église de Byzance est un « segment hérétique » à cause de sa coutume de se séparer souvent des autres[4].

Plut à Dieu que dans les siècles suivants les empereurs et les patriarches, le peuple et les moines de Constantinople se fussent souvenus de ces fortes paroles du vaillant higoumène de Stoudion et n'eussent pas négligé, au milieu de leurs démêlés théologiques, de demander à la première entre toutes les églises de Dieu[5], au pape, chef divin de tous les chefs[6], lumière dans les obscurités de la foi, protection contre les vexations et les empiètements du pouvoir local !

1. Migne, 1028.

2. *Ibid.*, Epist. 86, p. 1329-1332 : « Ἐπιστολὴ ἐκ προσώπου πάντων τῶν ἡγουμένων πρὸς Μιχαὴλ βασιλέα. »

3. *Ibid.*, 1332. « Αὕτη γὰρ, χριστομίμητε βασιλεῦ, ἡ κορυφαιοτάτη τῶν Ἐκκλησιῶν τοῦ Θεοῦ, ἧς Πέτρος πρωτόθρονος, πρὸς ὃν ὁ Κύριός φησι· Σὺ εἶ Πέτρος, κ. τ. λ.

4. *Ibid.*, Epist. II, 8, p. 1132. « Τῇ ἀποστολικῇ δὲ καὶ ὑπ'οὐρανὸν Ἐκκλησίᾳ τὰ ἴσα φρονοῦντες· αὕτη γὰρ ἡ Βυζαντιαία τμῆμα αἱρετικόν, ὡς εἴθισται αὐτῇ πολλαχῶς τῶν ἄλλων ἀποσχίζεσθαι. »

5. *Ibid.*, 1332, « κορυφαιοτάτη τῶν ἐκκλησιῶν τοῦ Θεοῦ. »

6. *Ibid.*, 1017, « θειοτάτη τῶν ὅλων κεφαλῶν κεφαλή. »

Cette tradition de l'appel à l'Évêque de Rome, forte de tant de siècles et appuyée sur de si hauts exemples, ne sera pas entièrement interrompue à l'époque des deux patriarcats de Photius (857-867; 877-886).

Pour tous les partis, pour la cour, pour Ignace, pour Photius lui-même, du moins aussi longtemps qu'il espère la ratification de son élection par le Pontife romain, le pape est encore le juge suprême dont les décisions sont sollicitées avec le plus grand empressement[1]. C'est parmi les moines, dont le plus grand nombre lui reste fidèle, que, dans ses malheurs, le patriarche Ignace choisit les députés qu'il envoie au pontife romain. Son représentant ordinaire était le moine Théognoste exarque du monastère de Constantinople. C'est Théognoste qui informe le pape Nicolas de toutes les souffrances d'Ignace[2]; c'est par lui que le pape Hadrien II fait parvenir ses lettres à l'empereur Basile et à Ignace[3]. Sous le premier pontificat de Photius, ce moine demeura sept années environ à Rome, jusqu'à la chute de l'empereur Michel III. En vain celui-ci, qui voulait en faire un otage entre ses mains, le réclama-t-il au pape; Nicolas lui répondit[4] : Votre Majesté nous écrit que je dois lui livrer Théognoste et les autres moines, comme coupables d'avoir offensé votre impériale excellence. Mais ils ne vous ont pas offensé, et vous ne les réclamez, on le voit trop clairement, que pour leur infliger les tortures que vous faites subir à ceux des partisans d'Ignace qui sont en votre pouvoir. Au reste, Théognoste n'a jamais parlé contre vous, mais plutôt en votre faveur; et si vous le réclamez c'est sans doute parce que, loin de vous, il a trouvé ici près de nous, avec d'innombrables chrétiens, un peu de repos[5].

A l'avènement de Basile le Macédonien, Théognoste revint à Constantinople, et le pape Hadrien II fit de lui ce bel éloge : « Je vous renvoie, écrit-il à Ignace[6], notre commun fils, Théognoste, très révérend exarque chéri de nous. Après avoir échappé

1. Cf. Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 387.
2. Baronius, anno 861, n. 24. — Cf. Migne, *Vita Ignatii, P. G.*, CV, 843-847.
3. Baronius, *ibid.*, 868, n. 40, 42.
4. *Ibid.*, anno 865, n. 88. — Jaffé, 2796.
5. *Ibid.* — Cf. Héfélé, V, 554. — Mansi, XV, 187.
6. Lettre à Ignace, Baronius, 868, n. 43. — Cf. *Ibid.*, n. 41 : Lettre à Basile; dans Mansi, XVI, 120. — Cf. Héfélé. *ibid.*, 592, 593. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 405. — Rohrbacher, XII, 270. — Jaffé, 2908.

à vos persécuteurs, privé de tout, il eut grand'peine à arriver jusqu'ici sous un déguisement, et à sauver sa vie. Il a passé près de sept années à côté du tombeau des Apôtres, ne cessant de déplorer, avec sa propre infortune, les épreuves de votre Sainteté et les malheurs de l'Église de Constantinople. Sans relâche aussi, jour et nuit, il excitait mon prédécesseur, il m'excitait moi-même, il nous stimulait, par ses exhortations répétées, à relever une si grande Église, et comme l'ange autrefois, chaque jour il ne cessait de nous dire : « Lève-toi, Pierre, reçois la force pour le salut des peuples », jusqu'à ce que le vœu de son cœur fût entendu. C'est pourquoi, frère très chéri, nous le recommandons à votre Sainteté, nous vous prions de lui témoigner votre bienveillance, il a été avec vous à la peine, qu'il prenne part avec vous à la consolation, car l'ouvrier a droit à sa récompense. » Le pape ajoute : « Et non seulement il a été notre ami, mais il a été reçu par le Siège du prince des Apôtres : il doit donc, à cause de son amour pour ce Siège, être l'objet d'une bienveillance spéciale de la part de Votre Sainteté[1] ».

C'est ce même Théognoste qui, peu de temps après son retour à Constantinople, fut chargé officiellement d'aller (sept. 869) jusqu'à Sélymbria à la rencontre des légats envoyés par Hadrien au huitième concile œcuménique[2]. C'est lui encore qui, en 871, fut envoyé par Basile et Ignace demander au même pontife dispense pour quelques-uns des prêtres et des innombrables lecteurs ordonnés par Photius[3]. Aucun choix ne pouvait être plus agréable au pape que celui de Théognoste; en le renvoyant à Constantinople trois années auparavant, le pape avait écrit au patriarche : « Si vous avez une députation à envoyer au Siège apostolique, nous voulons que vous nous envoyiez Théognoste, de préférence à tous les autres[4]. » Ce moine était alors abbé du monastère de la Mère de Dieu de la Source et scévophylax de la Grande-Église[5]. Il revint donc à Rome, chargé des présents de

1. Baronius, *ibid.*, n. 43 : « Ut a Sede principis Apostolorum susceptus, hic debet ob amorem ejus, non qualemcumque in conspectu sanctitatis vestræ gratiam invenire. » — Mansi, *ibid.*, 121.

2. *Ibid.*, anno 869, n. 11. — Héfélé, V. 605.

3. Baronius, anno 871, n. 4, 5, 8. — Héfélé, V, 655. — Mansi, XVI, 203.

4. Baronius, *ibid.*, 868, n. 43. — Cf. 871, n. 3, 7. — Jaffé, 2909.

5. Mansi, *ibid.* : Theognostus... Deo amabilis hegumenus semper laudabilis Dei Matris *Pigis*, id est, Fontis, et vasorum custos Magnæ Ecclesiæ.

l'empereur et du patriarche, et porteur de leurs lettres pour Hadrien. Mais son intervention et ses instances réitérées [1] auprès du Pape ne purent déterminer celui-ci à rien diminuer de la rigueur des canons. « Ce n'est pas, disait-il [2], notre coutume d'abuser, au gré de notre fantaisie, des ordonnances des Pères, comme font chez vous certains évêques qui invoquent les canons des conciles ou les décrets du Siège apostolique quand ils veulent nuire à quelqu'un ou appuyer leurs prétentions, et les passent sous silence quand ils leur sont contraires et favorables aux autres. »

Le remède que Théognoste était allé demander à Rome pour les maux de l'Église de Constantinople n'était pas celui qu'on avait désiré, mais le pape était le juge suprême de ce qu'il convenait de faire à ce grand corps malade, et Ignace n'avait-il pas dit à l'évêque de Rome dans une épître précédente : « Pour les blessures et les maladies du corps humain il y a beaucoup de médecins, ceux-ci traitent certaines maladies, ceux-là certaines autres : pour celles de toute l'Église il n'y a qu'un seul médecin, qui est le Pape, car la parole du Seigneur à Pierre, le prince des Apôtres « Tu es Pierre », ne s'adresse pas à lui seul, mais, par lui et après lui, à tous ceux qui devaient être à sa suite, dans l'ancienne Rome, pasteurs suprêmes, très divins et très sacrés pontifes [3] ».

A l'avènement de Léon le Macédonien, après dix années d'un second patriarcat, Photius dut reprendre pour la seconde fois le chemin de l'exil; pendant la vacance du siège, l'évêque de Néocésarée, Stylianus, au nom de tous les évêques, prêtres et diacres présents à Constantinople, au nom des higoumènes, des prêtres et des moines de la capitale [4], envoya au pape Étienne un long rapport [5] sur la situation créée, par les deux pontificats d'Ignace et de Photius, à l'Église de Constantinople. Il demandait les règles à suivre à l'égard de tant de prêtres ordonnés par Photius, afin que cette Église pût enfin retrouver la paix et la

1 Baronius, *ibid.*, n. 13.

2. *Ibid.* — Cf. Rohrbacher, VII, 326. — Jaffé, 2943.

3. Baronius, anno 867, n. 108. — Mansi, XVI, 407. — Cf. Héfélé, V. 581.

4. Baronius, 886, n. 17. — Cf. Hergenröther, *Photius*, II, 691-692. — Rohrbacher, XII, 431, 432.

5. Baronius, anno 886, n. 17-26 — Cf. Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 432; *Photius*, II, 690, 691.

tranquillité, et que tous fussent unis dans les mêmes sentiments sous un seul chef, le Christ, notre Dieu et Sauveur[1]. « Car la sainte Église des Romains est le miroir et le modèle des autres et tout ce qu'elle a décidé demeure à jamais immuable[2]. »

Ainsi donc, jusqu'à la fin du neuvième siècle, c'est au Siège apostolique que s'adressent ordinairement les moines de Constantinople, pour recevoir de lui la règle de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut faire au milieu des controverses religieuses qui divisent les Églises d'Orient. Les novateurs eux-mêmes, quels que soient leurs sentiments personnels, ne manquent point de recourir en appel au Pontife romain pour autoriser leur doctrine : Eutychès, les moines scythes, les Acémètes essaient de lui faire accepter leurs propres sentiments. De leur côté, les moines catholiques, à toutes les crises, se tournent vers lui, implorent ses lumières et sa protection au milieu des erreurs qui se succèdent, à intervalles si fréquents, dans l'Église de la nouvelle Rome; les erreurs nestorienne, monophysite, monothélite, iconoclaste, le schisme d'Acace, celui de Photius trouvent à Constantinople l'armée innombrable des moines toujours prête, dans son ensemble, à lutter à la suite de ses chefs, Dalmatius, Marianus, Maxime de Chrysopolis, Théodore de Stoudion, Théognoste et tant d'autres, en union avec le Pontife romain, et toujours soumise à toutes ses décisions pour la défense de la vérité orthodoxe. C'est la gloire du parti monastique d'avoir su, plus d'une fois, deviner l'hérésie, d'avoir informé la Chaire apostolique des dangers qui menaçaient la vérité religieuse, d'avoir souvent vaincu les hésitations de patriarches d'une orthodoxie mal assurée, d'avoir fait triompher parmi le peuple les décisions des conciles généraux et de s'être montrés à Éphèse, à Chalcédoine, à Constantinople les plus sûrs défenseurs de la doctrine catholique. Le parti monastique formait donc au sein de la capitale une puissance redoutable; tous ses membres, unis entre eux, comme des frères, par l'obéissance à une seule et même règle, devaient fournir un appoint considérable, capable, le plus souvent, de procurer la victoire aux idées pour lesquelles ils combattaient, à l'armée où ils s'étaient enrôlés, et dont ils étaient les plus vaillants soldats. Quand tous les

1. Mansi, XVIII, 14-18.

2. Réponse du pape Étienne, dans Mansi, XVIII, 18. — Baronius, *ibid.*, n. 26. — Jaffé, 3441.

abbés de la ville impériale, accompagnés de tous leurs moines, se rendent en procession au palais de l'empereur ou du patriarche; quand on voit, comme au synode de 536, se présenter l'un après l'autre, à la suite de leur exarque, dans l'assemblée des évêques, les vénérables archimandrites de tous les couvents de la grande cité, on peut aisément imaginer quelle influence tous ces moines durent exercer sur la société civile et religieuse de leur temps. Leur rôle, dans les questions religieuses, eut une importance capitale. Sans doute ils abusèrent parfois des discussions théologiques, ils trouvaient un plaisir subtil à ces controverses ingénieuses et brillantes, quoique un peu vides, où l'esprit grec excelle à montrer la finesse de sa pénétration; mais le plus souvent, ils prirent parti pour l'orthodoxie contre les novateurs; placés sous la domination presque absolue du patriarche, ils n'eurent point, comme les moines d'Occident, l'énergie nécessaire pour secouer le joug de l'ingérence épiscopale et arriver jusqu'à l'exemption[1]; du moins, nous les avons vus pendant cinq siècles, chercher habituellement dans l'autorité du Pontife romain, outre des décisions sur la foi et la discipline, un appui dans leurs luttes si fréquentes contre les patriarches, un contrepoids nécessaire à la domination, parfois tyrannique et abusive, d'évêques trop souvent appelés au siège patriarcal à cause de leurs complaisances à l'égard des empereurs, plutôt que pour ces qualités supérieures, d'esprit et de caractère, que l'on eût été en droit d'attendre de ceux qui prenaient place sur le trône patriarcal de la nouvelle Rome.

La nécessité, pour l'ordre monastique grec, d'avoir à l'extérieur, loin des querelles domestiques et des influences de parti, un tribunal dont l'indépendance fût assurée, dont les décisions fussent également désirées de tous, apparaîtra plus évidente encore, quand on aura étudié les rapports des moines avec les empereurs et la société impériale de Byzance.

1. Le pape S. Grégoire le Grand fait souvent allusion, dans ses lettres, à l'ingérence abusive des évêques sur les couvents : cf. *P. L.*, LXXVII, 1341, 458 et la note : « Præcipua exemptionum causa monasteriorum fuit oppressio subditorum. »

LIVRE IV

LES MOINES DE CONSTANTINOPLE

ET

LES EMPEREURS BYZANTINS

CHAPITRE PREMIER

LES LUTTES RELIGIEUSES : LES EMPEREURS MONOPHYSITES

Au premier rang des questions qui devaient mettre en rapports continuels les moines et les empereurs de Byzance, il faut placer les controverses religieuses, qui, renaissant l'une de l'autre, se succèdent presque sans interruption et semblent ne jamais avoir de fin assurée. Comme tous les Grecs, les moines étaient possédés de la passion des recherches dogmatiques, ils se complaisaient aux plus sublimes spéculations de la théologie sur l'essence divine, sur le mystère de la sainte Trinité, sur l'union, en la personne du Christ, de la divinité avec l'humanité; ils se croyaient volontiers et se proclamaient les défenseurs de l'orthodoxie menacée.

De leur côté, les empereurs n'avaient garde d'oublier d'intervenir dans ces discussions. Le grand Constantin leur avait, en cela, donné un exemple que tous ses successeurs s'empressèrent d'imiter. « Au lendemain de l'édit de Milan, dit M. Diehl[1], on le vit intervenir en maître dans les troubles qui déchiraient l'Église d'Afrique, accueillir les plaintes des Donatistes, convoquer des conciles, enfin évoquer le débat à son propre tribunal, prononcer lui-même la sentence et donner pour sanction aux condamnations de l'Église les pénalités de la loi civile. Plus tard, quand l'hérésie d'Arius mit l'Orient en feu, on le vit réunir et présider un concile, diriger les débats des évêques, exécuter leurs sentences et faire rédiger un formulaire de foi qu'il se chargeait d'imposer à la société chrétienne; on le vit, comme dit Eusèbe, s'asseoir au milieu des prélats, comme s'il était l'un d'entre eux, et déclarer

1. Diehl, *l'Exarchat de Ravenne*, p. 380. — Cf. Gasquet, *de l'Autorité impériale en matière religieuse à Byzance*, 47, 48.

qu'à côté des évêques, chargés de veiller aux affaires intérieures de l'Église, il avait été, lui, appelé par Dieu à être l'évêque du dehors. »

A l'exemple de Constantin, les empereurs qui lui succédèrent sur le trône de Byzance, prétendirent intervenir et décider en maîtres dans les questions purement théologiques, n'intéressant en rien l'obéissance due au pouvoir civil. Il ne faut pas nous les représenter comme les souverains de nos sociétés modernes, trouvant à chaque pas dans une autorité spirituelle ou dans une liberté individuelle, sûres de leurs droits, des limites à leurs attributions. A Byzance, il n'en est pas de même[1]. La compétence de l'empereur est universelle. Il n'est pas seulement le chef militaire, le législateur suprême, la loi vivante, le maître absolu de tous les sujets, il est encore au nombre des clercs, il en fait les fonctions[2], les acclamations des conciles le proclament le premier des prêtres[3], le docteur de la foi orthodoxe[4]. Comme le pontife de Rome s'appelle dans nos vieux auteurs français l'*Apostole,* l'empereur de Byzance s'appelle l'*Isapostole,* l'égal des Apôtres[5].

Sans doute, il ne faudrait point voir dans ces acclamations synodales, ni dans ces titres pompeux, l'expression d'une croyance théologique, non plus que dans ces épithètes fastueuses d'empereur, « très saint, très divin, très pieux, aimé du Christ », données à sa personne, de « très divin » appliquées à ses écrits, ou aux paroles de sa bouche, « de sacré » décernées à son palais, à sa chambre à coucher, à son trésor, et jusqu'à l'écurie de ses chevaux[6]; mais il serait difficile de nier que tous ces titres fastueux dont l'emphase orientale scandalisait si fort Luitprand, et étonne encore aujourd'hui nos habitudes d'Occidentaux, n'aient été inspirés par un sentiment de vénération profonde et de respect tout religieux : aux yeux de ses dévots sujets, mais surtout à

1. Sur toute cette question des rapports de l'Empereur avec les affaires religieuses, cf. Rambaud, *l'Empire grec*, 274-275; *Revue des Deux-Mondes*, 1er janv. 1891, p. 146-166. — Gasquet, *o. l.*, 48, 49, 118, 199. — Diehl, *Exarchat*, 380. 389. — Gfrörer, *Byz. Geschichten*, II, 296-306 : der Cæsaropapismus.

2. Gasquet, 48, 53. — Diehl, 389. — *Revue des Deux-Mondes*, *ibid.* 158, 159.

3. Mansi, VI, 733, « πολλὰ ἔτη τῷ ἀρχιερεῖ βασιλεῖ ». — Gf. Gfrörer, 302, 304.

4. Mansi, VII, 178, « διδάσκαλε πίστεως ». — Cf. Gasquet, 50, 59, 60.

5. Rambaud, *Revue : ibid.*, 149. — Schlumberger, *Un empereur byzantin*, 376. — Diehl, 382.

6. Gfrörer, *ibid.*, 306. — Cf. Gasquet, 42, 43. — Schlumberger, *Un empereur byzantin, ibid.*

ses propres regards, le *basileus* est la vivante image de Dieu sur la terre et le vicaire du roi du ciel[1].

Son intervention incessante dans les affaires de l'Église prouve que le gouvernement impérial prétendait à autre chose qu'à de vains titres honorifiques : au droit de surveillance et de direction sur toutes les affaires ecclésiastiques. Non seulement l'empereur est le maître suprême de la discipline ecclésiastique et monastique[2]; il désigne lui-même le patriarche, il confirme les élections à l'épiscopat[3]; avant d'entrer en fonctions, l'higoumène reçoit de lui le bâton pastoral, marque de son autorité[4].

Tous les évêques de l'empire doivent être sous sa dépendance absolue, comme les autres fonctionnaires de l'État; il les choisit, les dépose, les rétablit à son gré, il fixe leurs rapports entre eux, et l'étendue de leurs diocèses[5]; le patriarche de Constantinople lui-même n'est à ses yeux autre chose qu' « un ministre des cultes, un vicaire[6] », et les décisions disciplinaires et dogmatiques des conciles généraux ne sont obligatoires pour les sujets de l'empire que si elles ont obtenu la ratification impériale[7].

Bien plus, l'empereur ne se contentait pas d'intervenir dans les affaires extérieures de l'Église, il prenait trop souvent une part directe aux discussions théologiques; « au gré de ses caprices, il peut intervenir dans la mêlée des disputes théologiques, proposer des interprétations nouvelles des Écritures, rédiger des formulaires dogmatiques dont la signature impériale suffit à faire des actes de foi[8]. » Grave péril pour la liberté religieuse, car il reste toujours à l'empereur théologien, pour faire triompher ses idées et réduire les dissidents, outre l'appareil des lois civiles, « un suprême et irrésistible argument, le bûcher[9]. »

L'histoire serait longue de ces luttes sans cesse renaissantes entre l'autorité impériale, intervenant dans chacun des démêlés

1. Gasquet, 63. — *Revue des Deux-Mondes, ibid.*, 161. — Diehl, 382. —Gfrörer, *l. l.* 304 : « Die Griechen des Mittelalters, Cleriker wie Laien im Basileus einen Statthalter Gottes des Allmächtigen zu sehen gewohnt waren. »
3. Diehl, 381. — Gasquet, 87.
4. Cf. plus haut, page 91.
5. Gasquet, 183. — Diehl, 380, 381.
6. Gasquet, 84.
7. Diehl, *ibid.* — Gasquet, 160, 161.
8. Diehl, 381.
9. Diehl, 389.

religieux, prétendant régler la foi de ses sujets, usant sans ménagement de ses droits, et la conscience des orthodoxes, évêques, prêtres ou laïques, désignés par leur situation dans l'Église, ou poussés par l'ardeur de leurs croyances, pour être les défenseurs de la vérité catholique. Car tous ces empereurs de Byzance, « patriciens, soldats, ou bouviers, se crurent tenus d'être théologiens[1] » aussitôt qu'ils se virent revêtus des insignes impériaux.

Mais si dévots qu'on les suppose, si curieux de subtilités doctrinales, si avides de discuter et de dogmatiser qu'on se les représente, on doit reconnaître que, presque toujours, ils furent, sinon engagés dans cette voie, du moins dirigés par les conseils de prélats ambitieux et complaisants, et encouragés par leur complicité et leurs basses flatteries[2]. C'est un évêque intrigant, Eusèbe de Nicomédie, qui parvient à indisposer Constantin le Grand contre les partisans du concile de Nicée, et à lui faire appeler Arius à Constantinople[3]. Quelques années plus tard, 339, par son crédit auprès de Constance, il obtient la déposition de Paul, évêque catholique de Constantinople et se fait nommer à sa place[4]. En réalité, le nouveau souverain, plus enclin encore que son père à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, n'est que l'instrument aveugle des prélats de la cour, des eusébiens et des eunuques influents[5]. C'est encore l'influence d'un évêque, Eudoxe de Constantinople (360-370), par qui Valens avait été baptisé et gagné à l'Arianisme, qui engage ce prince dans la lutte acharnée qu'il entreprit contre les catholiques[6]. Et de même, un peu plus tard, 428, c'est sur les instances du patriarche Nestorius, agissant, dit Socrate[7], contre l'usage de l'Église, et donnant lui-même l'exemple du zèle le plus intolérant, que Théodose le jeune porta une loi très sévère contre certains hérétiques[8].

Ce fut à la demande de Dioscore, patriarche d'Alexandrie et

1. Amédée Thierry, *Attila*, I, 300.
2. Cf. Diehl, 389.
3. Kaus, 136. — *Kirchenlexicon*, art. *Arius*, 4. — Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 89, 110; *Hist. eccl.*, II, 41.
4. *Kirchenlexicon*, *ibid.*, 5. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 43.
5. Hergenröther, *ibid.*, 41, 55.
6. *Ibid.*, 87. — Kraus, 139.
7. Socrate, VII, 31, édit. Migne, 808 : « παρὰ τὸ εἰωθὸς τῇ Ἐκκλησίᾳ πράττων. »
8. Fleury V, 627-628, remarque que cette loi ne fait pas mention des Pélagiens auxquels était favorable Nestorius. — Cf. Baronius, 428.

protégé de l'eunuque Chrysaphius, que le faible empereur consentit à donner son approbation à toutes les décisions du brigandage d'Éphèse[1]. Si Zénon, par l'Hénoticon de 482, prit ouvertement le rôle de législateur dans les choses de la foi et essaya de ramener à l'orthodoxie les sectes monophysites, en abrogeant le concile de Chalcédoine, qui les avait condamnées, il y fut poussé par le patriarche Acace, auteur véritable de cette malheureuse formule d'union qui devait mécontenter à la fois les monophysites convaincus et les vrais catholiques et amener bientôt un schisme de trente-cinq ans avec l'Église romaine[2].

A l'époque des controverses monothélites, on vit d'autres patriarches, à l'exemple d'Acace, exciter les empereurs à publier des formulaires de foi qui fussent pour tous leurs sujets une obligation de conscience, ou même emprunter, comme Sergius pour l'*Ecthesis* et Paul pour le *Typos*, le nom du prince, afin de ménager à leurs propres décisions une plus grande autorité et de maintenir ainsi plus aisément, dans leur communion, par la crainte du pouvoir civil, ces âmes flottantes et sans conviction que l'on trouve toujours prêtes à suivre le plus habile ou le plus fort[3].

C'est par cette série de capitulations intéressées, dont il serait facile de multiplier les exemples, que des prélats faibles, complaisants ou ambitieux, encouragèrent l'invasion du pouvoir civil dans les affaires religieuses, et reconnaissant l'empereur pour maître absolu des consciences et juge suprême de la foi, sans souci des libertés de l'Église lui vendirent[4] un droit inaliénable, le droit d'établir des lois purement ecclésiastiques à l'abri desquelles ils prétendaient faire agréer leurs articles de foi, ou propager plus sûrement leurs doctrines hérétiques ou schismatiques[5].

Il semble que ce sentiment d'humble soumission à la volonté impériale en matière de foi, ait rencontré sa plus complète expression au concile Quinisexte ou in Trullo, de 692[6]. Plus de deux cents

1. Baronius, anno 449, n. 132. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 235. — Cf. A. Thierry, *ibid.*, 64.

2. Hergenröther, 260. — Baronius, 482, n. 25, sqq. — Rohrbacher, VIII, 419.

3. Cf. Baronius, anno 657, n. 20.

4. Baronius, *ibid.* « sponte prostituerunt. »

5. *Ibid.*

6. Baronius, 692, n. 1 sqq. — Héfélé, IV, 208. — Rohrbacher, X, 404-414. On sait que les Grecs ne purent jamais obtenir pour ce concile la reconnaissance effec-

évêques orientaux, à la suite du patriarche de Constantinople Paul, « évêque indigne de la nouvelle Rome[1] », dans une allocution à l'empereur Justinien II[2], après avoir humblement avoué leur négligence, leur paresse, les ruses de l'ennemi faisant croître le vice à la place de la vertu, formulent cette déclaration : « Le Christ, notre Dieu, qui dirige le navire de ce monde, assis au gouvernail, vous a établi, vous, notre pieux empereur, pour être notre sage pilote, pour nous diriger véritablement, pour annoncer à tous des paroles de sagesse, être le gardien de la vérité dans le monde et faire régner sur la terre le jugement et la justice. C'est à l'empereur, élevé dans toutes les vertus, orné de tous les mérites, rempli de la grâce du Saint-Esprit, c'est à l'empereur, œil de l'univers, lumière éclatante et sans tache de tous ses sujets, que le Christ a confié son Église[3] ». Les évêques se sont rassemblés sur son ordre, mais c'est l'empereur qui portera les décrets, de sa propre autorité : c'est lui qui a honoré l'Église en convoquant le synode, c'est lui qui, de même, mettra fin à ce synode, en apposant sa signature à la décision des Pères[4]. On le fera souscrire à ces travaux du concile in Trullo, avant tous les évêques et tous les patriarches. Son nom se lit, au cinabre, à la suite des canons, à la première place[5]; la seconde qui fut réservée pour la signature du pape, ne devait jamais être remplie[6]. Aux yeux de ces prélats byzantins, qui le déclarent solennellement[7], les définitions dogmatiques ont une valeur plus grande quand elles sont revêtues de la sanction impériale.

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure que si l'on peut reprocher aux empereurs de Byzance leur continuelle intervention dans les choses religieuses, on doit, semble-t-il, dans la plupart des cas, rendre responsables de cette dangereuse ingérence

tive du Saint-Siège : Hergenröther, *ibid.*, 341. Au huitième siècle tous les Grecs ne le reconnaissaient pas encore comme œcuménique. Hergenröther, *Photius*, I. 117. — Baronius, 692, n. 14. Les Actes de ce concile, dans Mansi, XI, 930-1006.

1. Mansi, *ibid.*, 988.
2. *Ibid.*, 930.
3. Mansi, 932.
4. Mansi, 935.
5. *Ibid.*, 988.
6. Héfélé, IV, 224, 227. — Baronius, 692. n. 14.
7. Mansi, *ibid.* — Héfélé, *ibid.*, 210.

les évêques qui l'encourageaient, ou la permettaient, par une coupable faiblesse ou une basse flatterie.

C'est bien ainsi que le pape Félix III l'entendait, quand, dans une lettre à l'empereur Zénon, il excuse, autant qu'il le peut, ce prince si mal instruit de ses devoirs par le patriarche Acace. Tous nos désirs, tous nos vœux, toute notre ambition, dit le pape[1], c'est que l'Église de Constantinople soit, comme toujours, unie à la nôtre. Puisqu'on les appelle Rome l'une et l'autre, que leurs deux croyances ne fassent qu'une seule foi; unies par le nom et l'origine, qu'elles ne soient point séparées par la religion. Ne rejetez pas ma supplique : c'est le bienheureux Pierre qui vous le demande en la personne de son humble vicaire, et dans Pierre c'est le Christ qui vous le demande, lui qui ne souffre pas que son Église soit déchirée. Plaise à Dieu que votre âme de chrétien ne puisse lui préférer personne : vous avez donné déjà des preuves nombreuses et éclatantes de votre zèle pour la foi catholique, s'il y manque peut-être encore quelque chose, c'est l'effet du venin du perfide Acace, qui dans le but de grandir encore sa dignité par des moyens illicites, manqua au devoir de vous instruire de toutes les exigences de la vraie foi que le souci des affaires publiques vous empêchait de connaître[2].

Acace était hérétique et fauteur d'hérésie; mais les patriarches catholiques; trop souvent, n'osent se déclarer ouvertement pour la vérité combattue par le prince et n'ont pas assez de courage ni d'indépendance pour se résoudre, d'eux-mêmes, à une démonstration publique de leur orthodoxie.

Tel fut le patriarche Jean II, le Cappadocien. Il avait au fond du cœur des sentiments orthodoxes, mais sous Anastase il eut la faiblesse de condamner le concile de Chalcédoine[3]. Bientôt après l'avènement de Justin dévoué à la cause catholique, il ne se décide à faire profession publique d'orthodoxie que sur les instances réitérées du peuple et l'assurance qu'il n'a rien à craindre du nouveau souverain, dont la foi est orthodoxe. « Reconnaissez,

1. Mansi, VII, 1097, 1100, Epist. 12, ad Zenonem, anno 490. — Jaffé, 612.

2. *Ibid.*, 1099 : « De quibus et si quid fortasse omissum est, non respicit nisi perfidi virus Acacii; qui dum inlicitis crescere tendit augmentis, ea quæ rectæ religioni congruerunt, vobis inter curas publicas occupatis destitit intimare. »

3. Baronius, 517, n. 8. — Hergenröther, *Photius*, I, 145, 146. — Rohrbacher, VIII, 611.

lui crie la foule, plus catholique que son pasteur, reconnaissez le saint concile; l'empereur est orthodoxe, qui craignez-vous[1]? » Et les mêmes acclamations se répètent, les mêmes pressantes invitations se font entendre : « Reconnaissez à l'instant le saint concile, c'est Justin qui règne : que craignez-vous? » jusqu'à ce que le patriarche, mettant enfin un terme à ses hésitations, ait satisfait à toutes les exigences doctrinales de son peuple[2].

Ce n'est donc pas sur le siège patriarcal de Constantinople qu'il faut chercher les tentatives de résistance sérieuse et persévérante aux empiétements du pouvoir civil sur les affaires de la religion; quand la foi seule est en jeu, comme à l'époque des controverses monophysites et monothélites, le courage à défendre les droits de la vérité catholique, à revendiquer pour les conciences la liberté, pour l'Église son indépendance en face du despotisme impérial, se rencontre surtout, et parfois avec le plus merveilleux éclat, chez les moines de la capitale.

On a vu déjà quel rôle considérable ces moines avaient rempli, pendant le concile d'Éphèse, sous Théodose le Jeune. Il fallut plusieurs manifestations publiques du vénérable archimandrite Dalmatius, accompagné des religieux de tous les monastères de Byzance, il fallut leurs instances réitérées et de longues négociations, pour amener l'empereur à reconnaître le concile, à accepter ses décisions, et en particulier la réintégration de Cyrille et de Memnon, la déposition de Nestorius et l'ordination du successeur du patriarche hérétique[3].

Un peu plus tard, sous Léon I^er^, la foi catholique fut exposée tout à coup à l'un de ces périls qu'elle paraissait avoir pour toujours surmontés. La première ardeur des luttes monophysites avait fait oublier l'Arianisme que l'on croyait définitivement vaincu en Orient. Soudain une nouvelle étrange se répand dans la ville, elle pénètre jusque dans la solitude des monastères et soulève le peuple tout entier de Constantinople : l'empereur venait de proclamer César le second fils du patrice Aspar; associé à l'empire du vivant de Léon, il devait lui succéder après sa mort.

Or le chef de la milice impériale, Aspar, et ses fils, et toute sa

1. Baronius, 518, n. 6.
2. Baronius, *ibid.*, 6-21. — Rohrbacher, *ibid.*, 614-616.
3. Hergenröther, *Photius*, I, 52. — Cf. plus haut, liv. III, p. 186.

famille, étaient bien connus[1] des habitants de la capitale pour leurs sentiments hérétiques. Qu'adviendrait-il de la foi orthodoxe si un Arien allait encore s'asseoir sur le trône impérial et renouveler peut-être les persécutions de Constance et de Valens? Mais les moines veillaient.

L'un d'eux, renommé entre tous pour ses vertus et ses miracles, Marcel[2], « très saint archimandrite » du monastère des Acémètes, avait déjà fait, si l'on en croit l'auteur de sa vie[3], l'expérience de la cruauté de ces puissants personnages. Ardaburius, l'aîné des fils d'Aspar, était aussi cruel que puissant. Pour fuir sa colère, un citoyen, nommé Jean, placé sous son autorité, s'était réfugié dans la cellule de Marcel, comme dans un retranchement inexpugnable. Ardaburius l'ayant appris, fit réclamer cet homme, mais inutilement. Il en vint ensuite aux menaces, puis à la violence : il envoya des soldats faire le siège du monastère. Ceux-ci, la nuit venue, commencent leurs démonstrations belliqueuses, la peur s'empare des religieux qui viennent, tout tremblants, supplier le saint de ne pas préférer à des fils un étranger, et de ne pas les exposer à être tous massacrés pour le salut d'un seul; laisserait-il donc détruire, jusqu'aux fondements, son monastère et son église? Toute la nuit, les soldats continuent leurs menaces et les moines leurs lamentations; le vaillant abbé demeure inébranlable : il est prêt à tout souffrir plutôt que de livrer le suppliant. Sa charité devait recevoir une éclatante récompense. Au point du jour, les soldats se disposaient à tenter l'escalade, quand soudain apparaît au sommet du monastère une puissance céleste entourée d'une lumière étincelante, et lançant contre les assiégeants des traits embrasés. Incapables d'y résister et même d'en supporter la vue, les soldats mettent bas les armes, se prosternent contre terre et implorent la miséricorde divine. Ce que voyant, les moines, qui étaient à l'intérieur, se mirent à chanter des hymnes : ils ne s'attendaient pas, dit naïvement le biographe, à ce miracle dont ils étaient les heureux témoins[4].

1. Baronius, 469, 1-9. — Hergenröther, *Photius*, I, 94. — Rohrbacher, VIII, 356. — Lebeau, VII, 39. — Théophane, 104, 20; 112, 5.
2. Cf. sa vie dans Surius, VI, 1020-1032 (29 décembre).
3. Surius, *ibid.*, 1030.
4. Surius, *ibid.*, 1030.

Dans ce récit même, si on le dégage des circonstances merveilleuses où se complaît le narrateur, le saint abbé des Acémètes apparaît comme l'intrépide défenseur de l'opprimé : la crainte des plus cruelles représailles de la puissante famille d'Aspar ne saurait refroidir son ardente charité. Son zèle pour la foi catholique n'est pas moins généreux. A la nouvelle que Patrice, le second fils d'Aspar, venait d'être proclamé César, le vénérable archimandrite, en vrai disciple de ce saint Basile qui avait été l'un des plus redoutables adversaires de l'arianisme, à la tête d'une immense multitude, se rend à l'Hippodrome pour protester contre ce choix et réclamer un César orthodoxe. C'est Marcel qui conduit toute cette foule, qui excite son courage, qui l'exhorte à lutter vaillamment pour le Christ, c'est lui qui, au nom de tous, prend la parole en présence de l'empereur et demande hardiment ou que le fils d'Aspar fasse profession de la vraie foi, ou qu'il soit exclu de la dignité impériale. Léon apaisa les esprits en déclarant solennellement que Patrice n'avait été choisi qu'après avoir renoncé à ses anciennes erreurs[1].

Au reste, cet empereur aimait à prendre conseil des plus fameux d'entre les moines. Il écrivit au célèbre Stylite Syméon, au moine Bardas, à Jacques le Thaumaturge [2], à saint Auxentius [3] sur les questions religieuses agitées sous son règne et spécialement sur l'autorité du concile de Chalcédoine ; tous, unanimement, lui répondirent qu'ils donnaient entière adhésion de leur esprit à toutes les définitions de cette sainte assemblée [4]. Il avait surtout une estime particulière pour le moine Daniel qui renouvelait, aux portes mêmes de la capitale, la vie admirable de Syméon [5]. Comme autrefois Élie avait légué, en même temps que son manteau, son esprit prophétique à Élisée, il semble que le Stylite d'Antioche ait transmis, avec sa cuculle monacale, au

1. Surius, *ibid.*, 1031. — Baronius, 469, n. 45. Aspar et ses fils furent tués l'année suivante, 470, sous prétexte de conspiration contre l'empereur. — Baronius, 470, 2-6. — Théophane, 117, II. — Lebeau, VII, 41.

2. Théophane, III, 27.

3. Cf. plus haut, livre III, page 200.

4. Théophane, III, 29 : « Οἱ δὲ παμψηφεὶ ὁμοφόνως κυροῦσι μὲν τὴν ἐν Χαλκήδονι σύνοδον ἁγίαν εἶναι καὶ τὸν ὑπ' αὐτῆς ἐκτεθέντα ὅρον ἀποδέχονται. »

5. Cf. *Revue des quest. hist.*, janv. 1895, pp. 52-103, une étude du P. Delehaye sur les Stylites, saint Syméon et ses imitateurs, avec l'indication des divers travaux sur ce sujet.

Stylite de Constantinople[1], l'héritage de ses vertus ascétiques, le même don des miracles, la même admiration empressée des foules.

L'empereur et les membres de la famille impériale lui avaient voué une profonde vénération et le visitèrent plusieurs fois. Léon lui fit construire à ses frais une nouvelle colonne; il attribuait aux prières du saint la naissance d'un fils longtemps désiré[2].

Daniel reçut aussi la visite de l'empereur Zénon à qui il prédit sa fuite prochaine devant l'usurpateur Basilisque, les tristesses de son exil, puis son retour sur le trône[3].

Basilisque lui-même, dans ses luttes avec le parti orthodoxe, n'avait pas craint de demander au pieux Stylite le secours de ses prières, contre Acace, son évêque; l'agitation était alors à son comble parmi les catholiques de la capitale. En effet, le nouvel empereur, entièrement dévoué aux idées monophysites, avait rétabli sur les sièges patriarcaux d'Alexandrie et d'Antioche les hérétiques Timothée Ælure et Pierre le Foulon que Léon I[er] en avait éloignés[4]. Puis à l'instigation de Timothée, il avait publié sous le nom d'*Encyclique*, 476, contre la lettre du pape saint Léon à Flavien et contre le concile de Chalcédoine, un édit qu'il voulut faire souscrire pour tous les évêques. On en trouva aussitôt cinq cents qui apposèrent leur signature au décret impérial et proclamèrent « divine et apostolique », cette circulaire eutychienne[5].

Le patriarche de Constantinople, Acace, plus avide des faveurs du prince que soucieux de la pureté de la foi, inclinait vers la soumission aux volontés de Basilisque et se proposait de promulguer solennellement l'Encyclique, lorsqu'il fut rappelé à son devoir par l'attitude résolue du peuple et des moines, et finit même par se poser en défenseur public de l'orthodoxie menacée[6]. Mais

1. Delehaye, *ibid.*, 64. Il s'établit tout près de Constantinople, dans l'Anaple, où s'élevait l'église de Saint-Michel. De là son surnom, Δανιὴλ ἐν τῷ Ἀνάπλῳ.

2. Vie de saint Daniel dans Surius, au 11 décemb., VI, 845, 865. — Cf. Baronius, 460, 20; 461, 15, 16. — Rohrbacher, VIII, 337, 338. — Hergenröther, *Photius*, I, 100.

3. Surius, *ibid.*, 859, 862.

4. Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 256. — Kraus, 151. — Baronius, 476, n. 23-28.

5. Baronius, *ibid.*, n. 40. — Hergenröther, *ibid.* — Cf. Rohrbacher, 382. — *Kirchenlexicon*, art. *Monophysites*.

6. Hergenröther, *ibid.*, 287.

Acace ne possédait pas au dedans de lui-même cette flamme, ce zèle qui emportait les Basile, les Athanase, les Chrysostome, les Cyrille, il ne se sentait pas capable de diriger la résistance aux prétentions doctrinales de l'empereur. Après avoir consulté les évêques présents dans la capitale, il envoya dire à Daniel Stylite[1] que, seule, sa parole pouvait défendre la vérité contre les blasphèmes de l'hérésie et que, seule, sa personne pouvait mener au combat pour le Christ et pour l'Église[2]. Le saint résiste longtemps; les prières et les larmes des évêques ne réussissent pas à lui faire quitter cette colonne où la pluie, les vents, le froid font éprouver à son corps d'effroyables tortures, mais à son âme d'ascète des joies inexprimables[3]. Au milieu de ses hésitations, une voix du ciel lui ordonne de descendre. Daniel obéit aussitôt, il part pour la capitale, semant les miracles sur son passage[4]. Dieu se déclarait donc avec évidence pour la foi de cet illustre Stylite auquel il donnait la vertu d'accomplir des prodiges[5]. Une foule enthousiaste se pressait sur son passage, manifestant sa joie par des acclamations répétées. Suivi de ce cortège, le saint se rend au palais de l'Hebdomon où se trouvait Basilisque, mais il est empêché par les satellites de pénétrer jusqu'à l'empereur; secouant alors la poussière de ses pieds, il se retire en prédisant la chute prochaine du souverain. Celui-ci, craignant bientôt que cette conduite dédaigneuse envers un homme si vénéré ne lui attirât quelque malheur, lui envoya demander, à diverses reprises, de vouloir bien revenir au palais impérial; le saint demeura inflexible et l'empereur dut se résigner à venir en personne se jeter à ses pieds et implorer le pardon. « Votre humilité, lui dit le Stylite, n'est que feinte et artifice, elle déguise mal votre tyrannie et votre cruauté. Mais l'œil de Dieu voit tous vos crimes, et sa main, vous le saurez bientôt, dépose les puissants[6] ». C'est alors que l'empereur, craignant un soulèvement populaire, effrayé aussi par un immense incendie qui détruisit la

1. Surius, *ibid.*, 860, 861. — Baronius, *ibid.*, 46-61.
2. Baronius, n. 50.
3. Un hiver, entre autres, la violence des vents fut telle que ses vêtements lui furent arrachés, la neige et la glace le couvrirent tout entier. — Surius, *ibid.*, 856. — Cf. Baronius, *ibid.*, 51.
4. Surius, 861. — Baronius, *ibid.*, 53-59.
5. Baronius, *ibid.*, 54.
6. Surius, *ibid.*, 862. — Baronius, 60. — Rohrbacher, *ibid.*, 383.

grande bibliothèque [1], et, plus encore, par la nouvelle que Zénon marchait sur Byzance, révoqua son Encyclique par une *Contre-Encyclique*, où étaient condamnés Nestorius et Eutychès avec tous leurs adhérents, et s'efforça par des démonstrations catholiques de regagner la confiance du patriarche, du peuple et des moines [2]. Mais sa foi n'était pas sincère et la prédiction de Daniel devait s'accomplir jusqu'au bout : Zénon, de nouveau maître de Constantinople, condamna son infortuné rival à mourir de faim [3].

L'orthodoxie était donc encore une fois triomphante, et les moines, encouragés dans leur attachement à la foi catholique par le pape Simplice [4], et dirigés par le plus illustre d'entre eux, pouvaient revendiquer la part principale de cette victoire [5].

Mais la joie de la paix rétablie ne devait pas être de longue durée. Le patriarche de Constantinople rêvait d'étendre son autorité spirituelle sur toutes les sectes dissidentes. De concert avec le patriarche monophysite d'Alexandrie Pierre Monge, il rédigea un symbole où se trouvaient renfermés les points de foi communs à toutes les communions : Zénon le publia sous le nom d'*Hénoticon* ou formulaire d'union [6]. Cet édit dogmatique fut adressé d'abord aux évêques, clercs, moines et laïques d'Alexandrie, d'Égypte, de Lybie et de la Pentapole [7], mais il était destiné, dans la pensée de ses auteurs, à servir de base à la pacification universelle, par l'union de toutes les communions en une seule. L'empereur y rejette tout autre symbole, tout autre concile que ceux de Nicée et de Constantinople et porte anathème contre quiconque, à Chalcédoine ou dans un autre concile, pense ou a pensé autrement, et spécialement contre Nestorius et Eutychès et les fauteurs de ces deux hérésies [8]. Mais au lieu de ra-

1. Baronius, *ibid.*, 61. — *Kirchenlexicon*, art. *Basilisque*. — Cf. Theodor. Lector, *Hist. eccl.*, I, 32-34, Migne, *P. G.*, LXXXVI.

2. Baronius, *ibid.*, 62-67. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II 257.

3. Baronius, 477, n. 1-2. — Rohrbacher, 385.

4. Jaffé, 574.

5. Hergenröther, *Photius*, I, 114. « Mehr als Acacius hatten sicher die mit dem römischen Stuhle enge verbundenen Aebte und Priester zum diesem Siege beigetragen und mit ihnen der altrömische Bischof selbst. »

6. Hergenröther, *ibid.*, 260. — Baronius, 482, n. 26. — Cf. Gasquet, *o. l.* 228-230. — Rohrbacher, VIII, 418-419. — Diehl, *Exarchat*, 391.

7. Baronius, *ibid.*

8. *Ibid.*, n. 29.

mener la paix, le décret d'union ne fit qu'augmenter encore les divisions ; à Alexandrie, à Antioche, à Jérusalem, sous la pression des patriarches monophysites, il s'opéra un rapprochement, tout extérieur, entre les Semi-Nestoriens, les Semi-Eutychiens et quelques orthodoxes, mais les vrais catholiques et les Eutychiens stricts rejetèrent l'Hénoticon avec une égale méfiance : l'on compta une secte monophysite de plus, celle des acéphales, détachée du patriarche, qu'elle accusait de tiédeur, et l'Orient tout entier, rompant la communion avec l'Église romaine, demeura de longues années dans le schisme [1].

On a vu, plus haut, le rôle des moines de Constantinople pendant cette période si troublée, leur zèle pour la foi orthodoxe, leur union avec le Siège apostolique, leur courage au milieu des violences dont on punissait leur persévérance, leur inébranlable attachement à la doctrine de Chalcédoine malgré la trahison des légats apostoliques, malgré le patriarche, malgré l'empereur. Ce qu'ils avaient fait sous Zénon, ils le firent sous Anastase, préparant de tout leur pouvoir, sans rien céder de la vérité catholique, la réunion des deux Églises, l'ancienne et la nouvelle Rome.

Les vingt-huit années du règne d'Anastase [2] (491-519) renferment une longue suite de discussions théologiques, de scènes violentes et de luttes sanglantes entre les divers partis : c'est une des périodes les plus troublées de l'histoire religieuse de Byzance. L'empereur, entièrement dévoué aux idées de Zénon, se rapprocha peu à peu du monophysisme strict et voulut l'imposer à tous ses sujets [3]. Il prétend exiger de tous la reconnaissance de l'Hénoticon, il fait brûler les Actes du concile de Chalcédoine, lance contre le pape Symmaque un libelle où il l'accuse d'être manichéen, envoie en exil le patriarche catholique Macédonius, auquel il donne pour successeur le prêtre Timothée, scévophylax de la Grande-Église, homme sans mœurs et sans caractère, toujours prêt, au gré des partis, à admettre ou à rejeter les professions de foi les plus contradictoires [4]. Voici d'après Théo-

1. Hergenröther, *ibid.*, 261.

2. Cf. Gasquet, *o. l.*, 230, 235.

3. Baronius, 512, 513. — Rohrbacher, 560. — Baronius, 491, n. 6-14; 492, n. 41-16.

4. Baronius, 512. — Rohrbacher, 578. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II. — *Kirchenlexicon :* art. *Anastase, Monophysites.* — Théophane, 155. 25. — Voir ce que nous avons dit ailleurs des relations de Timothée avec les moines de Stou-

phane[1] les circonstances qui décidèrent Anastase à donner un successeur à Macédonius. Des moines hérétiques, sous la conduite de Sévère, étaient venus d'Orient à Byzance, au nombre de deux cents, pour prêter leur concours aux adversaires de Macédonius et du concile de Chalcédoine. Ils furent reçus avec les plus grands honneurs par Anastase qui espérait bien triompher, avec eux, des résistances du patriarche. Mais celui-ci, malgré les menaces, ne voulut communiquer ni avec ces moines, ni avec les légats du patriarche Jean d'Alexandrie, avant qu'ils eussent déclaré reconnaître le concile de Chalcédoine.

La lutte, se prolongeant, s'envenima de plus en plus. L'empereur retira aux églises des catholiques le droit d'asile qu'il réserva aux églises hérétiques; des moines de Palestine vinrent à Constantinople soutenir Macédonius dont la courageuse résistance rachetait enfin la faiblesse qu'il avait eue, au jour de son ordination, de souscrire l'Hénoticon. Le souvenir de cette faute gênait cependant le patriarche, et nuisait à l'influence qu'il aurait pu exercer sur le parti orthodoxe. Des clercs et des moines, au zèle impitoyable, restaient toujours sous l'impression que leur avait causée le scandale d'une si coupable condescendance. Aussi le patriarche résolut-il, un jour, de s'en expliquer avec eux : dans ce dessein, il se rendit au monastère de Dalmatius; et là, en présence de tous, il protesta publiquement qu'il reconnaissait le saint concile de Chalcédoine et qu'il tenait pour hérétiques les adversaires de ce concile : puis, en signe de communion, ils assistèrent ensemble à la sainte liturgie.

Pour se venger de Macédonius, l'empereur excitait contre lui les moines hérétiques dont Sévère était le chef. De leur côté, les higoumènes et les moines orthodoxes, les femmes et les enfants, multitude infinie[2], se groupaient de plus en plus autour du patriarche. A chacune des attaques dont il était l'objet, tous répondaient par un serment de fidélité à sa personne : c'est le temps du martyre, s'écriaient-ils, n'abandonnons pas notre père », aux

dion, ma thèse lat., p. 19. — Cf. Baronius, 511, n. 11. — Cf. Theod. Lector., *Eccl. hist.*, II, 28-33, *P. G.*, LXXXVIII, 194-202.

1. Théophane, 155, 30.

2. Théophane, 154, II : « τὰ δὲ πλήθη σὺν γυναιξὶ καὶ τέκνοις, ἡγουμένοις τε τῶν ὀρθοδόξων μοναχῶν ἔκραζον ἀθροισθέντα· Καιρὸς μαρτυρίου, μὴ καταλείψωμεν τὸν Πατέρα ἡμῶν. » — Cf. Baronius, 511, 5. — Rohrbacher, 559. — Cf. Theod. Lector, *Eccl. hist.*, II, 20-28, édit. Migne, 193 sqq.

outrages proférés contre lui, ils opposaient des imprécations contre Anastase « empereur manichéen, indigne du trône ». Effrayé de l'effervescence grandissante des esprits, l'empereur feignit de se réconcilier avec Macédonius; puis alors que la paix semblait rétablie entre eux, il fit porter contre cet évêque, dont la sainteté était connue de tous, une accusation infâme d'un crime dont il eût été incapable; et pendant la nuit, par crainte d'un soulèvement populaire, le prélat fut enlevé de son palais et transporté à Chalcédoine et de là à Euchaïtes[1]. Mais son exil ne mit pas fin aux divisions religieuses.

L'empereur, en effet, sûr désormais de n'avoir plus dans le patriarche de son choix, de contradicteur importun, et cédant à son incurable manie de dogmatiser, entreprit de réformer la liturgie et l'office divin. De concert avec Timothée, il envoya à toutes les églises de la capitale, l'ordre d'ajouter au Trisagion la formule chère à Sévère et aux moines théopaschites. Deux des principaux personnages de Constantinople, le préfet de la ville, Platon, et le préfet sorti de charge, Marin, montèrent eux-mêmes à l'ambon, dans la Grande-Église, et y chantèrent le Trisagion avec l'addition eutychienne : qui a été crucifié pour nous[2] : « ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς ». A ces paroles, les orthodoxes répondent en entonnant le Trisagion catholique, mais les soldats font alors invasion dans l'église, égorgent plusieurs personnes, en traînent un grand nombre d'autres en prison. Le lendemain, on renouvelle ces massacres dans l'église de Saint-Théodore. Le troisième jour, devait avoir lieu une procession solennelle de toute la ville en mémoire de la nuée de cendres qui en 472 avait failli détruire la capitale. Toutes les églises avaient reçu l'ordre de chanter le Trisagion hérétique. Plusieurs cédèrent à la crainte; mais les moines se mirent à chanter l'hymne catholique[3]. En les entendant, la foule ne se sent plus d'enthousiasme, elle se met à crier : « Vivent les orthodoxes ». Ce fut le commencement d'une émeute terrible. Pendant que les uns parcourent la ville en chantant la formule orthodoxe, les autres se rassemblent sur le forum de Constantin, on renverse les statues de l'empereur, on

1. Théophane, 155, 10. — Baronius, *ibid.*, 6, 7. — Rohrbacher, 560. — Theod. Lect., *ibid.*, n. 28, p. 199.

2. Baronius, 512, n. 1-4, note 89. — Théophane, 159, 7.

3. Théophane, 159, 13, « Οἱ δὲ μοναχοὶ ἄλλον ψαλμὸν ἤλθον ψάλλοντες. »

reçoit à coup de pierres ses envoyés, on brûle les maisons de Platon et de Marin, on fait périr par le fer ou le feu ceux des flatteurs d'Anastase qui portaient l'habit monastique. Un moine, du monastère de Saint-Philippe, est mis à mort parce qu'il était l'ami de l'empereur. Sa tête placée au bout d'une pique est promenée à travers la ville. « Voilà, s'écrie-t-on, l'ami de celui qui hait la sainte Trinité ». Une religieuse dévouée à Anastase est étranglée, et les deux cadavres sont entraînés jusqu'au monastère de Stoudion où ils sont brûlés. Anastase épouvanté s'était réfugié dans le faubourg des Blachernes[1].

L'émeute dura trois jours, pendant lesquels les cris de la foule demandèrent maintes fois un nouvel empereur. Le troisième jour, Anastase se décida, pour sauver son trône, à paraître à l'hippodrome. Le peuple vint l'y trouver au chant de l'hymne accoutumé, le basileus fit toutes les promesses qu'on voulut, sauf, quand le calme serait revenu dans les esprits, à n'en tenir aucune[2]. Mais la paix ne devait pas être entièrement rétablie sous ce prince, et presque toutes les années de son règne furent troublées par des révolutions.

Il semble cependant qu'à la suite de cette émeute de 512, Anastase ait évité quelque temps, de renouveler à Byzance les excès de sa tyrannie religieuse : mais ses sentiments étaient restés les mêmes, et si les moines de Constantinople ne furent plus inquiétés, les moines catholiques de Syrie et de Palestine, qui semblaient moins redoutables à cause de leur éloignement, eurent bientôt à souffrir les plus affreuses persécutions[3].

Dans une lettre au pape Hormisdas[4], les archimandrites et les moines de la seconde Syrie racontent qu'ils se rendaient au monastère de Saint-Syméon, quand une troupe de scélérats aux ordres du moine Sévère, à qui l'empereur avait donné le patriarcat d'Antioche, se jetèrent sur eux, en tuèrent 350, en blessèrent un grand nombre, en massacrèrent d'autres au pied même des autels, ruinèrent ou brûlèrent leur monastère[5]. Pres-

1. Théophane, *ibid.* — Baronius, *ibid.*, 2. — Hergenröther, *Photius*, I, 140.
2. Baronius, *ibid.*, 2, 3. — Rohrbacher, 580.
3. Baronius, 511, n. 21; 517, n. 51, 55, 60, 61.
4. Baronius, 517, n. 53, 59. — Cf. Mansi, VIII, 1030, 1038, 1130. — Rohrbacher, VIII, 606.
5. Le martyrologe romain en fait mémoire au 31 juillet « In Syria sanctorum

que tous les ans, tant que vécut Anastase, il éclata, soit à Constantinople, soit dans quelque autre ville de l'empire, des troubles sanglants provoqués par l'intolérance religieuse du prince ou de ses fanatiques partisans[1].

Mais en Orient comme à Constantinople, il se trouva toujours parmi les moines, des âmes intrépides que n'effrayaient ni la majesté impériale, ni les menaces, ni les souffrances : tel le cénobiarque Théodose, fondateur d'un des plus célèbres monastères de Palestine[2]; tel encore le fondateur d'une laure non moins fameuse, saint Sabas[3]. Tous deux brillèrent au premier rang parmi les défenseurs de la foi catholique. Tous deux originaires de la Cappadoce, patrie de Basile le Grand, de Grégoire de Nazianze et de Grégoire de Nysse, ces vaillants champions de l'orthodoxie, ils étaient unis par les liens d'une étroite amitié, mais plus encore par la profession d'une même foi, et une ardeur égale à défendre la même cause : Théodose était la lumière des cénobites, Sabas celle des anachorètes[4].

L'empereur Anastase usa de tous les moyens en son pouvoir pour les attirer à la communion de Timothée, mais les menaces, les séductions, les largesses impériales ne purent rien sur ces âmes intrépides[5]. Vous nous proposez, ô empereur, écrivait Théodose à Anastase, ou de mener une vie déshonorée et indigne en nous unissant aux acéphales, ou de mourir honorablement en demeurant attachés à la vraie doctrine des Pères : Sachez que nous préférons la mort [6]. Que votre Majesté le sache bien, je le dis en présence de Dieu et de ses anges, aucun moyen ne sera capable de nous réunir à la communion de ceux qui se sont séparés du corps de l'Église[7].

Vers la même époque, Sabas fut envoyé à Constantinople par

trecentorum quinquaginta monachorum, qui ob defensionem synodi Chalcedonensis ab hæreticis occisi sunt. »

1. Baronius, 512, n. 4. — Surius, VI, 784. — Rohrbacher, 581.

2. La vie dans les *Acta SS.*, Januar., I, 680-701. — Cf. Krumbacher, Studien zu den Legenden des h. Theodosios : München, 1892. — Bouvy, *Théodose le Cénobiarque : Études prépar.*, 46-52. — Cf. Baronius, anno 511, n. 21-36.

3. Sa vie est dans Surius, au 5 décembre, VI, 754-795, et dans Cotelier : *Eccles. græc. monum.*, t. III. — Cf. Tillemont, *Mémoires*, XVI, 701.

4. Surius, *ibid.*, 787.

5. *Ibid.*, 781. — Baronius, 512, n. 11.

6. Baronius, 511, n. 30.

7. Baronius, *ibid.* — *Acta SS. ibid.*, c. xii, p. 694.

Élie, patriarche catholique de Jérusalem, pour demander à l'empereur de mettre fin à la guerre religieuse [1] qui désolait la Palestine. Admis en présence d'Anastase, Sabas et les moines qui l'accompagnaient furent traités avec les plus grands égards et les plus grandes démonstrations de respect. Chacun d'eux fut prié de dire ce qu'il désirait; les autres le firent et Anastase agréa toutes leurs demandes. Sabas seul se taisait et ne demandait rien. L'empereur alors se tournant vers lui : Et vous, Père, dit-il, pourquoi avez-vous enduré les fatigues d'un si long voyage, puisque vous ne réclamez rien? Je n'ai qu'une chose à vous demander, répondit le saint, c'est que vous rendiez la paix à l'Église [2].

Anastase sembla, en effet, retenir quelque peu cet élan qui l'emportait comme un torrent furieux contre les catholiques : il fut arrêté, pour un temps, par le courage de Sabas; ainsi les flots du Jourdain s'étaient suspendus autrefois au passage de l'Arche sainte [3]. Quelques années plus tard, ces deux abbés, Théodose et Sabas, toujours ardents pour la défense de l'orthodoxie, feront encore une fois reculer l'empereur. Le patriarche de Jérusalem, duquel saint Sabas avait détourné la colère du prince [4], n'ayant pas voulu, quand Sévère se fut emparé du patriarcat d'Antioche, communiquer avec l'intrus, encourut de nouveau la disgrâce impériale [5], fut chassé de son siège, et remplacé par Jean qui avait reçu Sévère en sa communion [6]. L'empereur semblait donc enfin triompher : mais les moines veillaient. A la nouvelle que Jean avait reconnu Sévère et anathématisé le concile de Chalcédoine, Sabas avec tous ses religieux, une véritable armée, se rendent à Jérusalem et font promettre au patriarche qu'il rejettera Sévère de sa communion et défendra le concile de Chalcédoine au péril même de sa vie [7]. Cette promesse fut religieusement observée. Un jour, en effet, qu'il devait, en présence du gouverneur Anastase et d'Hypatius, neveu de

1. Surius, *ibid.*, 780. — Baronius, anno 512, n. 11.
2. Surius, *ibid.* — Baronius, *ibid.*, n. 15. — Rohrbacher, *ib.*, 572. — Fleury, VII, 167, sq.— Cf. *Kirchenlexicon*, art. *Sabas*.
3. Baronius, *ibid.*, 17.
4. Surius, VI, 781.
5. *Ibid.*, 783. — Baronius, 513, 7, 8.
6. Théophane, 158, 25. — Surius, 783. — Baronius, *ibid.*, 8. — Cf. Rohrbacher, 608.
7. Surius, *ibid.* — Baronius, n. 9.

l'empereur, déclarer solennellement qu'il rejetait le concile de Chalcédoine, il se trouva que, par l'ordre de Sabas, tous les moines catholiques des environs étaient accourus : on en compta, dit-on, jusqu'à dix mille [1].

Tous ensemble, accompagnés d'une multitude de peuple, ils se rendirent à l'église de Saint-Étienne et le patriarche monta à l'ambon, les mains dans la main de Sabas et de Théodose, ces guides toujours vaillants de ce troupeau de moines, et les plus fermes soutiens du pasteur [2]. Tous ensemble, ils crièrent : Anathème à Eutychès, à Nestorius, à Sévère! D'un accord unanime la foule des assistants criait avec eux : Anathème aux hérétiques! Anathème à tous ceux qui ne reçoivent pas les quatre conciles ainsi que les quatre Évangiles! Le gouverneur Anastase effrayé de ces démonstrations, jugea prudent de se dérober au plus tôt et s'enfuit à Césarée; Hypatius protesta qu'il n'était venu à Jérusalem que pour vénérer les lieux saints, qu'il était de la communion de Jean et des vénérables abbés, et non de la communion de Sévère; il fit don à Théodose et à Sabas de cent livres d'or qui devaient être distribuées aux moines qui professaient la vraie foi et recevaient le concile de Chalcédoine [3].

Quand il eut connaissance de ces événements, l'empereur proféra ,contre ces moines et le patriarche, les plus terribles menaces, mais le soulèvement de Vitalien devait l'empêcher de les réaliser.

Cependant Sabas, au nom de tous les archimandrites et de tous les moines qui habitaient la ville sainte, le désert d'alentour et le pays du Jourdain, lui avait fait parvenir une lettre très ferme [4], où il lui demandait de rendre enfin la paix à toutes les Églises, et de mettre un terme aux vexations dont étaient accablés les prêtres, les moines et le patriarche Jean lui-même. Il terminait par cette fière déclaration : Nous ne souffrirons pas que l'on ajoute quoi que ce soit aux décrets des trois cent dix-huit Pères de Nicée, ni aux décrets des trois autres conciles : pour eux, nous

1. Surius, *ibid.* — Baronius, 10, 11. — Rohrbacher, 609.
2. Surius, 783. — Baronius, *ibid.*, 12. — Théophane, *ibid.* — Rohrbacher, 609.
3. Surius, 784. — Baronius, *ibid.* — Théophane, *ibid.* — *Vie de Théodose : Acta SS.*, *ibid.*, c. xii, 695.
4. Surius, 784. — Baronius, *ibid.*, 13, 15. — *Kirchenlexicon*, art. *Sabas*.

sommes prêts à répandre notre sang, et à supporter, si cela pouvait se faire, mille fois la mort[1].

Faut-il s'étonner que ces hommes qui savaient parler un si courageux langage et joindre, dès que la foi était en péril, l'action à la parole, aient été capables de tenir si longtemps en échec, de lasser, de faire enfin échouer, à Jérusalem, comme à Constantinople tous les efforts de l'omnipotence impériale[2]?

La paix générale devait être bientôt rendue à l'Église par la mort d'Anastase (518), l'avènement de Justin au pouvoir, et le rétablissement de l'union avec l'Église romaine. On sait déjà quelle part importante les moines de Constantinople prirent à ce grand acte de pacification religieuse; on va voir bientôt ce que devint leur situation dans l'Empire et quelle fut leur influence au sixième siècle, sous le règne de Justinien le Grand.

1. Surius, *ibid.*, — Baronius, *ibid.*, 15.

2. Il serait intéressant de savoir quelle part saint Sabas, dans son premier voyage à Constantinople, prit aux querelles religieuses qui agitaient alors la capitale, quelles relations il eut avec les moines, s'il visita Daniel le Stylite. Malheureusement son biographe est muet sur tous ces points; nous savons seulement que Sabas fut assez longtemps à Constantinople. Il y passa tout l'hiver de 511 à 512 et le printemps jusqu'au mois de mai, évitant de se mêler aux trouble, de la cité; il logeait dans le faubourg de Rufin. — Surius, *ibid.*, 781.— Baronius, 512, n. 18.

CHAPITRE II

LES MOINES ET JUSTINIEN.

Justinien, neveu et successeur de Justin, avant de monter sur le trône impérial avait déjà pris une part considérable au rétablissement de l'union avec l'Église Romaine, et plus tard aux controverses religieuses suscitées par les Théopaschites[1].

Le pape Hormisdas avec qui, depuis l'avènement de Justin, il entretenait une correspondance suivie, loue maintes fois son zèle pour la paix de l'Église[2]; Justinien lui envoie des présents[3], demande, pour l'église construite dans sa maison, des reliques des saints apôtres[4], qui lui sont envoyées[5]; il l'informe des troubles que les moines Scythes ont excités parmi les catholiques de la capitale[6] et de ce qu'il pense de leur formule : *Un de la Trinité a été crucifié*[7]; il l'assure de toute la chaleur de sa foi[8] et le prie de mettre fin au plus tôt, par sa suprême autorité apostolique, à toutes les discussions et à toutes les querelles[9]. « Imitez, lui disait-il[10], le bienheureux et très saint évêque de Rome, le pape Léon, et de même qu'il a écrit à l'empereur Léon[11], de même vous aussi faites cesser tous les doutes, et adressez au prince invincible votre fils un rescrit parfait et pacificateur. »

1. Cf. plus haut, liv. III, page 237.
2. Mansi, VIII, 447, 464, 472. — Jaffé, 813, 821, 832, etc.
3. Mansi, 448.
4. *Ibid.*, 483.
5. *Ibid.*, 485.
6. *Ibid.*, 482, 483, 484.
7. *Ibid.*, 484, 504, 516.
8. *Ibid.*, 517.
9. *Ibid.*, 515, 518.
10. *Ibid.*, 516.
11. *Ibid.*

La lettre dogmatique que sollicitait Justinien fut envoyée à l'empereur Justin le sept des calendes d'Avril, 521. Elle renferme une admirable exposition de la doctrine catholique sur le mystère de l'Incarnation[1], une éloquente réponse aux dangereuses théories des moines Scythes et de leurs partisans. C'est ce même Justinien qui, à l'avènement du pape Jean II (532-535) au trône pontifical, se fait un devoir d'informer au plus tôt sa Sainteté apostolique, chef de toutes les Églises, de l'état où se trouvent toutes les Églises de l'empire[2]. « Nous avons toujours eu, dit-il, un grand zèle pour maintenir les saintes Églises de Dieu en union avec votre Siège apostolique, et les évêques d'Orient dans la soumission qui est due au Siège de Votre Sainteté : pour le moment, rien ne trouble cette union. Tous les évêques, tous les prêtres de la sainte Église catholique et apostolique, et les très révérends archimandrites des saints monastères, sont en communion avec Votre Sainteté, et avec le Siège apostolique dont ils suivent la doctrine[3]. »

Pour lui, avec ces prêtres et ces archimandrites, il professe la foi de ce Siège apostolique, il reçoit les quatre conciles œcuméniques et en particulier celui de Chalcédoine, selon l'enseignement de l'Église romaine. Il renouvelle cette même profession de foi au commencement de son code et demande au même pape, à qui il l'envoie, de condamner tous ceux qui ont osé renier la foi orthodoxe[4]. Mais dans ce beau zèle pour la pureté de la doctrine il est facile déjà de trouver des signes d'une précipitation qui accepte malaisément les retards calculés et la sage lenteur du Siège apostolique. « Nous vous demandons, écrit-il à Hormisdas[5], de nous envoyer votre réponse le plus vite possible, de donner congé aux vénérables moines et de nous renvoyer Jean et Léontius. Traitez avec soin cette affaire, donnez-nous une

1. Mansi, *ibid.*, 520-523. — Jaffé, 857. — Cf. Hergenröther, II, 277. — Bossuet *Œuvres oratoires* (édit. Lebarq, V, 286) a cité dans un de ses sermons pour le jour de Noël l'un des plus beaux passages de cette épître : « Le grand pape saint Hormisdas, etc. »

2. Mansi, VIII, 795, 797. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, *ibid.*, 279, 280; *Photius*, I, 155 : Justinien ne s'exprime pas autrement que ses prédécesseurs sur la primauté du Siège de Rome.

3. Mansi, *ibid.*, 796.

4. *Ibid.*, 797. — Cf. *Cod. Just.*, I, 1.

5. Mansi, *ibid.*, 483.

réponse très ferme par les mêmes saints moines, avant que notre légat n'arrive auprès de votre Béatitude. »

Dans une autre épître au même pape, « nous ignorons, écrivait-il, quelle difficulté est venue vous empêcher de finir cette affaire qui semble pourtant de peu d'importance. Nous vous demandons de ne fournir aucune occasion de douter de votre bonne volonté : ayez devant les yeux le jugement de la Majesté divine, et daignez vous hâter par tous les moyens[1] ». Ailleurs encore : « La question controversée n'est pas difficile à résoudre : il ne faut pas en différer la solution de peur de créer une incertitude plus grande. Faites donc au plus tôt ce que nous vous demandons par notre lettre. Que Votre Sainteté se souvienne de l'éternité à venir et du redoutable jugement; qu'elle se hâte de terminer les affaires qui lui sont confiées, afin que chacun comprenne que vous avez obtenu, à bon droit, la primauté du Siège apostolique[2]. « Montrez donc, dit-il encore[3], que vous succédez à l'apôtre Pierre : car le Seigneur vous demandera compte, comme au pasteur suprême, du salut de tous ceux qui pourront être sauvés grâce au rétablissement de la paix religieuse. Pour nous, quand les questions, au sujet desquelles nous vous avons écrit, seront tranchées, nous ne permettrons plus qu'aucune controverse sur la religion s'élève dans notre empire, et il ne convient point que Votre Sainteté prête l'oreille à des discussions superflues. »

De cette correspondance entretenue avec le pontife romain, avant l'élévation de Justinien à l'Empire, où, sous les apparences d'un zèle plus ardent qu'éclairé, le jeune neveu de Justin, peu soucieux, malgré les formules officielles, du respect dû au vénérable Hormisdas et de la dignité du Siège apostolique, ose donner à l'évêque de Rome des leçons de morale, et prétend lui inspirer les décisions à prendre et en limiter le temps; où circule déjà à chaque page, comme un vent sec et refroidissant, un large souffle d'indépendance, presque de menace; où la préoccupation d'aboutir au plus vite fait oublier que les grandes questions religieuses qui intéressent la conscience humaine ne se décident pas, comme des affaires administratives, à coups de textes et de lois, et que l'art de conduire ou de ramener les âmes à la foi

1. Mansi, *Ibid.*, 517, 518.
2. *Ibid.*, 515.
3. *Ibid.*, 516. — Cf. Baronius, anno 521, n. 2.

exige des ménagements et des délicatesses infinies; en un mot, dans toutes ces manifestations du tempérament religieux de Justinien on peut prévoir, à des indices certains et multipliés, quel rôle, devenu empereur, il voudra remplir dans les choses de l'Église. « Il se piquait de théologie, dit M. Gasquet[1], et passait ses nuits à compulser des volumes ecclésiastiques, ergotant sur le dogme, discutant avec les docteurs qu'il appelait au palais. Tyran bigot, il persécuta l'Église orthodoxe et fut perpétuellement en lutte avec Rome. Infatué de l'autorité qu'il s'attribuait en matière religieuse, il substitua sa volonté aux décisions des conciles et encourut plusieurs fois le reproche d'hérésie. Il entendait à la manière de l'Inquisition du Moyen-Age la propagande religieuse, et poursuivit les dissidents avec l'ardeur aveugle d'un sectaire ».

Autocrate en matière de religion, comme en tout autre chose, Justinien fut, plus que Constantin, le type accompli du César byzantin, pape et empereur tout ensemble, chef suprême de l'Église et de l'État, arbitre souverain de toutes les controverses, juge absolu de toutes les questions religieuses ou politiques[2].

En 530, il signifie à tous les hérétiques, païens, samaritains, qu'ils aient à se convertir dans l'espace de trois mois, sous peine d'être exclus des charges publiques, de voir tous leurs biens confisqués et d'être personnellement passibles de la peine capitale[3]. Sa manie de dogmatiser, de provoquer les discussions, de diriger les conférences entre les partis opposés, de chercher une transaction capable de les satisfaire tous par des professions de foi et des définitions nouvelles, devint, avec les années, une véritable passion[4], que l'impératrice Théodora, dévouée à l'erreur monophysite, sut exploiter au profit de cette doctrine, et rendre parfois très dangereuse pour la paix de l'Église et pour la foi catholique.

C'est ainsi que la controverse Théopaschite, qui avait déjà tant excité les esprits et troublé la quiétude des monastères, mais que les décisions du pape Hormisdas semblaient avoir entièrement

1. *O. l.*, 235, 236.
2. Cf. Gfrörer, *ibid.*, II, 296, 306. — Hergenröther, *Photius*, I, 153, 155.
3. Théophane, 180, II. — *Codex Justin.*, lib. I, tit. V. lex 11 à 22. — Cf. Gasquet, *l. l.*
4. Hergenröther, *Photius*, I, 154. — Rohrbacher, *ibid.*, 62.

terminée, se trouva rouverte en 533, grâce surtout à la tolérance de Justinien, qui, par un édit solennel[1], sanctionna la formule qu'Hormisdas avait déclarée inutile et dangereuse, et dont le pape Jean II, après les explications de l'empereur, se décida à reconnaître l'orthodoxie[2].

Bientôt après, les monophysites parvint à faire monter sur le siège patriarcal de Constantinople une de leurs créatures, Anthime, ancien évêque de Trébizonde, qui avait quitté son siège épiscopal pour mener à Byzance la vie ascétique[3]; il avait su, par sa feinte orthodoxie, captiver la bienveillance de Justinien, et par ses sentiments intimes s'attirer la faveur et la protection de la toute puissante impératrice.

Mais à côté de l'empereur théologien, des gardiens plus fidèles et plus éclairés de la vérité catholique, les moines, veillaient. Justinien, qui était fort dévot, avait toujours montré une estime singulière pour la vie monastique. On avait vu s'élever sous son règne, dans tous les quartiers de la capitale, une multitude de monastères; lui-même en fonda un grand nombre et les dota magnifiquement. Il se soumettait aussi volontiers aux rigueurs de l'abstinence monastique, et dans une de ses novelles[4], il prend soin de faire connaître à l'univers les jeûnes et les veilles qu'il s'imposait. Pendant le carême, sa pénitence égalait celle des plus sévères anachorètes : il ne mangeait pas de pain, ne buvait que de l'eau, prenait pour toute nourriture, chaque deux jours, quelques herbes sauvages assaisonnées de sel et de vinaigre.

Tous ceux qui s'adonnaient à la vie religieuse étaient l'objet de sa constante sollicitude. Le plus illustre d'entre eux au commencement du sixième siècle, Sabas de Jérusalem, étant venu à Constantinople, y fut reçu par Justinien avec des honneurs vraiment royaux[5]. Par ordre de l'empereur, le patriarche Epiphanius, les évêques présents à la cour, les principaux personnages de l'État, allèrent à sa rencontre sur les galères impériales : aux yeux du pieux souverain, ce vénérable vieillard nonagénaire, qui venait lui rendre visite, n'était pas un simple mortel, c'était un

1. *Cod. Just.*, lib. I, tit. I, n. 1-6.
2. Mansi, VIII, 797-800. — Hergenröther, II, 278. — Alzog, I, 432.
3. Mansi, *ibid.*, 885, 892, 901.
4. Rohrbacher, IX, 67.
5. Baronius, anno 530, n. 22, 26. — Surius, VI, 789. — Rohrbacher, IX, 120.

ange du Seigneur, un citoyen de la Jérusalem céleste[1]. Aussi, quand le saint abbé arriva devant lui, Justinien quittant son trône se prosterna à ses pieds et lui demanda sa bénédiction.

L'impératrice Théodora se prosterna à son tour devant le vieillard et lui dit : « Priez pour moi, mon Père, afin que Dieu me donne un fils ». Elle était en effet, dit le biographe de saint Sabas, plus stérile qu'un rocher, et souhaitait un fils plus ardemment que l'empire lui-même[2]. Mais le saint se contenta de répondre : « que le Seigneur conserve votre puissance dans la gloire et dans la piété ». Théodora renouvela une deuxième fois, puis plusieurs fois encore, la même demande, sans que le vieillard se fût laissé toucher : elle se retira fort affligée de n'avoir pas obtenu ce qu'elle désirait. Alors les courtisans, qui avaient uni leurs instances à celles de l'impératrice, se mirent à reprocher à Sabas son insensibilité et la douleur qu'il avait causée à Théodora. Mais Sabas, donnant alors la raison de son refus, leur répondit : « Sachez-le bien, jamais Dieu ne permettra que cette femme mette au monde un fils qui serait nourri de la doctrine de Sévère et causerait dans l'Église des troubles plus funestes qu'Anastase lui-même[3]. »

Le saint vieillard montrait par là qu'il connaissait les sentiments intimes de l'impératrice, secrètement attachée à l'hérésie de Sévère. Théodora favorisait en effet de tout son pouvoir le parti monophysite, et son influence parvenait bientôt après, à la mort du patriarche Epiphanius (juin 535) à faire monter sur le siège épiscopal de la nouvelle Rome une de ses créatures, le moine Anthime, ancien évêque de Trébizonde. Mais l'hérétique ne devait pas jouir longtemps des faveurs du pouvoir. Non seulement les moines de Saint Sabas, mais tous ceux de Palestine, du Sinaï, de Syrie, de Constantinople s'unirent encore une fois pour la défense de l'orthodoxie. Le pape Agapit, étant venu, au commencement de 536, dans la capitale de l'Empire, fut aussitôt informé par eux de la situation faite à l'Église de Byzance[4]. Malgré les résistan-

1. Baronius, *ibid.*, n. 23. — Surius, *ibid.*, 790.
2. Surius, *ibid.*, 789. — Baronius, *ibid.*, n. 24. — Rohrbacher, 120.
3. Surius, *ibid.* — Baronius, n. 25.
4. La supplique des archimandrites de la capitale, des archimandrites et des moines de Palestine et d'Orient se trouve dans Mansi, VIII, 895-906. Elle est suivie de 96 souscriptions, 66 pour les abbés de Const. et 30 pour les monastères d'Orient.

ces de l'empereur, Anthime fut déposé et Ménas consacré à sa place [1].

La mort du pape survenue peu de temps après, en avril 536, n'empêcha pas les moines de poursuivre l'affaire commencée contre Anthime. Dans un mémoire adressé à Justinien [2], ils demandent d'exécuter la sentence portée par Agapit et de délivrer l'Église de cette peste d'Anthime et des autres hérétiques. « Nous conjurons, lui disent-ils, votre autorité impériale, bien que ce soit téméraire de notre part, par notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ de ne pas mépriser le juste jugement de ce saint homme (Agapit), mais de le mettre à exécution et de délivrer l'Église de Dieu et tout l'univers de la peste d'Anthime et des autres hérétiques. Maintenant que ce saint personnage a été rappelé de la vie présente, après Dieu c'est à votre piété que nous avons recours pour mettre fin à ces erreurs. En accomplissant les décisions qu'il a prises selon la justice et les canons, en les confirmant par votre sanction, en interdisant pour l'avenir de tels actes d'audace, vous honorerez l'âme bienheureuse de ce pape, qui, maintenant qu'elle est plus proche de Dieu et dégagée des liens de la terre et de la chair, et qu'elle a mérité par ses bonnes œuvres le libre accès auprès de Dieu, intercède pour la paix et le salut de votre piété [3]. »

De son côté, le patriarche Ménas reçut aussi plusieurs suppliques [4] qui furent lues avec les autres dans le célèbre synode de 536, où les moines de la capitale jouèrent un rôle si considérable [5], furent vraiment l'âme de l'assemblée, dont ils éclairèrent la religion et inspirèrent les décisions. Justinien, dans l'édit [6] qu'il publia, après la tenue de ce concile, fait deux fois allusion à l'intervention du parti monastique. Après avoir rappelé que c'est l'autorité des évêques qui dépose les indignes, il

1. Cf. Mansi, *ibid.*, 869-872. — Hergenröther, *Hist. eccles.*, II, 282. — Baronius, 536, n. 10-27. — Héfélé, III, 368.

2. Mansi, *ibid.*, 883-890. — Héfélé, *ibid.*, 370.

3. Mansi, *ibid.*, 887-890. Une autre supplique des mêmes moines à l'empereur, contre Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, et le moine eutychien Zoaras fut lue dans la cinquième session, *ibid.*, Actio V, 983-986. — Héfélé, III, 375.

4. Mansi, Actio I, 891-894; Héfélé, *ibid.*, 371 — Actio V, 996-1008; Héfélé, 375.

5. Cf. ci-dessus, p. 22. — Rohrbacher, IX, 195.

6. Mansi, *ibid.*, 1149-1156. — Héfélé, 378. — Sur toute cette affaire, cf. Baronius, 536, n. 32-114.

ajoute que l'intervention du pouvoir impérial est nécessaire pour assurer l'exécution des décrets ; puis il confirme les décisions prises par Agapit, et par le synode, contre Anthime, Sévère, Pierre d'Apamée et Zoaras, il leur interdit de séjourner à Constantinople ou dans ses environs ou dans toute autre ville considérable, ni de communiquer avec personne, ni de prêcher leur doctrine perverse. Puis parlant de Sévère, il ajoute : « Nous confirmons aussi par notre autorité impériale la sentence justement prononcée contre Sévère par tous les sièges épiscopaux et patriarcaux, avec l'assentiment de l'ordre monastique [1]... Il restera soumis à l'anathème que l'assemblée des patriarches, des évêques, et des moines de notre empire a porté contre lui [2] ».

Vers la même époque, les erreurs d'Origène causaient de grands troubles dans les monastères de Palestine ; déjà saint Sabas, pendant son dernier séjour à Constantinople s'en était plaint à l'empereur et lui avait demandé le secours de son autorité pour faire cesser le fléau et ramener partout la paix religieuse [3].

Au commencement de 538, des moines de Jérusalem vinrent dans la capitale avec un certain nombre de propositions tirées des ouvrages d'Origène ; appuyés par l'apocrisiaire romain Pélage et par le patriarche Ménas, ils demandèrent à Justinien de condamner par un édit les erreurs du célèbre docteur d'Alexandrie [4].

L'empereur théologien saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte, et publia, sur la doctrine d'Origène, une constitution très prolixe suivie de dix propositions frappées d'anathème [5]. Non content de cet édit, Justinien voulut encore que le synode permanent fût convoqué par le patriarche et que tous les évêques présents dans la capitale, tous les supérieurs des monastères de la ville y condamnassent, par écrit, les erreurs

1. Mansi, *ibid.*, 1151 « μετὰ τῆς μοναχικῆς συναινέσεως. »

2. *Ibid.*, 1154 : « ἅπαν τὸ πατριαρχικόν τε καὶ ἱερατικὸν καὶ μοναχικὸν τῆς ἡμετέρας, ὡς εἰπεῖν, πολιτείας σχῆμα δικαίως ἐπήγαγεν αὐτῷ. » — Un synode contre les mêmes hérétiques fut tenu en septembre de la même année à Jérusalem sous le patriarche Élie : les moines et archimandrites de Palestine y assistaient. — Mansi, *ibid.*, 1163-1176. — Héfélé, *ibid.*, 379. — Baronius, *ibid.*, n. 44-116.

3. Surius, VI, 790.

4. Héfélé, III, 392-396. — Baronius, 538, n. 29.

5. Dans Baronius, 538, n. 29-88. — Mansi, IX, 487-534. — Héfélé, 394.

d'Origène [1] ; les actes synodaux seraient envoyés à tous les évêques et à tous les higoumènes de l'Empire, afin qu'ils apposassent leur signature aux anathèmes portés contre Origène et ses erreurs. A l'avenir personne ne serait nommé évêque ou higoumène, s'il ne joignait le nom d'Origène à celui de Sabellius, Arius, Apollinaire, Nestorius, Eutychès, Dioscore, Timothée Ælure, Pierre Monge, Anthime de Trébizonde, Théodose d'Alexandrie, Pierre d'Apamée, Sévère d'Antioche et autres hérétiques contre lesquels évêques et higoumènes devaient, dans leur profession de foi, prononcer l'anathème [2].

Toujours poussé par l'intempérance de son zèle religieux, Justinien s'engagea bientôt dans une nouvelle affaire, la plus déplorable de toutes, la controverse des Trois-Chapitres ; il se laissa facilement persuader qu'il ramènerait aisément à l'orthodoxie les monophysites, toujours très nombreux, surtout en Égypte [3], en condamnant les écrits nestoriens, également odieux aux catholiques et aux monophysites, de Théodore de Mopsueste, ceux de Théodoret contre saint Cyrille et le concile d'Éphèse, et la lettre d'Ibas au Persan Maris contre le même concile [4]. La querelle devait durer dix ans, pendant lesquels le « très saint et très pieux » empereur essaya tour à tour tous les moyens, jusqu'aux plus odieuses violences, pour soumettre les papes à ses fantaisies théologiques. Ce qu'il avait dit, quelques années auparavant, dans l'affaire d'Anthime au pape Agapit : « Sois de mon avis, ou je te fais mener en exil [5] », il le fit au pape Silvère ; et ce fut la règle de toute sa conduite, à l'égard du pape Vigile pendant les sept années de séjour de celui-ci dans la capitale de l'Empire [6].

Durant cette période si agitée de l'histoire de l'Église, on vit le pape et l'empereur lutter avec une persévérance également

1. Sur ce synode et les quinze anathèmes prononcés contre Origène, cf. Héfélé, *ibid.*, 397-406. — Mansi, IX, 395 ; 534-538. — Alzog, I, 434, 435. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 285.

2. Baronius, *ibid.*, n. 76-77. — Héfélé, *ibid.*, 393. — Rohrbacher, IX, 203-205.

3. Diehl, *o. l.* 391.

4. Héfélé, III, 407-528. — Hergenröther, *ibid.*, II, 288. — Alzog, I, 435. — Baronius, anno 546-554.

5. Duchesne, *Liber Pontificalis*, Agapitus, 535-536, p. 287. — Cf. Gasquet, 236. — Rohrbacher, 161.

6. Duchesne, *Liber Pontificalis*, 296-302. — Héfélé, *ibid.*, 482. — Hergenröther, 300. — Gasquet, 239, 240. — Rohrbacher, 200 et sqq.

indomptable, l'un pour maintenir les droits sacrés de son autorité apostolique, l'autre pour satisfaire une ridicule vanité de théologien, plus encore que pour affirmer son pouvoir universel ; on vit les évêques d'Orient, appelés par le prince à un concile dont le pontife n'avait voulu approuver ni le lieu ni les conditions, donner comme expression de leur foi la profession de foi de l'empereur, et malgré le refus du pape d'assister à cette assemblée et de délibérer avec eux, prétendre porter un décret dogmatique, se servir dans leurs anathèmes des formules mêmes de Justinien [1], rayer, sur son ordre, des sacrés dyptiques le nom du pontife romain, et prétendre garder en même temps la communion avec le Siège apostolique [2].

Durant ces luttes douloureuses entre toutes, où les calomnies, les persécutions, l'exil, non plus que le souvenir de ses promesses passées, ne purent, en définitive, ébranler l'orthodoxie de Vigile, dont les lenteurs calculées sauvegardaient, dans des conjonctures exceptionnellement difficiles, mieux que la précipitation de l'empereur byzantin, les intérêts religieux de l'Orient et de l'Occident [3], et témoignaient d'un courage moins éclatant peut-être mais aussi méritoire que celui d'Agapit [4] ; durant cette longue période de controverses, de contestations, et de troubles, déchaînés sur l'Église à l'instigation des moines origénistes de Palestine et de leur puissant protecteur Théodore Ascidas, moine lui-même puis archevêque de Césarée de Cappadoce, qui détournèrent ainsi de leurs erreurs l'attention de Justinien [5], quelle fut la conduite des moines de la capitale? Se rangèrent-ils aux côtés du pape malheureux et persécuté, ou vinrent-ils grossir le parti du tout-puissant empereur? Eux qui, dans toutes les querelles précédentes, s'étaient montrés les champions ardents, les défenseurs avancés de la doctrine orthodoxe, les plus fermes soutiens de l'autorité du Siège apostolique, seraient-ils restés

1. Hergenröther, *ibid.*, 298-300. — Héfélé, 467-477-508.

2. Hergenröther 300. — Héfélé, 505. — Rohrbacher, 228, 230-231.

3. Hergenröther, 301. — Rohrbacher, 207.

4. Le *Liber pontificalis, ibid.*, 298, met dans la bouche de Vigile s'adressant à Justinien et à Théodora, presque les mêmes paroles qu'avait adressées à l'empereur le saint pape Agapit (*ibid.* 287) : je croyais parler au très chrétien empereur Justinien et je n'ai trouvé qu'un Dioclétien. — Cf. Gasquet, 236, 239.

5. Héfélé, *ibid.*, 467-408. — Hergenröther, 286-288. — Alzog, I, 435.

indifférents à ces questions qui mettaient en feu l'Orient et l'Occident lui-même[1]?

Malheureusement, les documents relatifs à l'affaire des Trois-Chapitres et au cinquième concile œcuménique de 553, ne permettent pas de résoudre ces questions. Les Actes grecs en sont perdus, à l'exception de quelques pièces[2]; au sixième concile général de 680, une enquête minutieuse avait dû déjà être faite sur leur authenticité, et l'on avait découvert plusieurs graves interpolations; les exemplaires latins présentent encore de nombreuses divergences et des lacunes considérables[3]. Il est donc permis de supposer que, si les moines de Constantinople, jadis si ardents dans la lutte contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, naguère encore si empressés à dénoncer les erreurs d'Anthime et à solliciter sa condamnation, ne sont pas restés indifférents à la querelle des Trois-Chapitres, les preuves de leur intervention dans cette affaire ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Peut-être aussi — et leur conduite, ordinairement si perspicace dans les questions de foi, semble autoriser cette hypothèse — eurent-ils la sagesse de se tenir éloignés de ces discussions où les partis opposés, d'accord sur la doctrine elle-même, n'étaient divisés qu'au sujet des personnes. Qu'importait à ces moines, puisque de part et d'autre on déclarait ne pas vouloir porter atteinte au concile de Chalcédoine, la condamnation de Théodore de Mopsueste maître de Nestorius, dont ce concile ne s'était pas occupé, et celle des écrits impies de Théodoret et d'Ibas[4] admis, il est vrai, à ce concile mais après une profession de foi reconnue orthodoxe? Plusieurs fois déjà, on s'était prononcé contre les Trois-Chapitres, et si leur condamnation, en fait, ne manquait pas de fondement, c'était à la prudence du pape seul, qu'il convenait de remettre le choix des circonstances où cette condamnation pouvait être prononcée solennellement, sans scandaliser, ou exposer même à un schisme une partie de l'Église catholique.

1. Héfélé, 528, 529. — Hergenröther, 303. — Kraus, 155. — Les évêques d'Occident protestèrent longtemps contre la condamnation des Trois-Chapitres. Il s'ensuivit même un schisme parmi les évêques d'Istrie, de Ligurie et de Toscane.

2. Héfélé, 469, 472. — Hergenröther, 302.

3. Sur toute cette question, cf. surtout Héfélé, *ibid.*, 468-481. — Mansi, IX, 164. sqq. — Rohrbacher, IX, 234-235.

4. Cf. Héfélé, 411, 415.

Les moines origénistes de Palestine qui n'eurent pas cette sage réserve, et qui avaient pensé, en suscitant la querelle des Trois-Chapitres, faire oublier leurs propres erreurs, devaient être victimes de leur perfide calcul : le cinquième concile, en effet, ayant renouvelé l'anathème déjà porté contre Origène, et les évêques de la contrée ayant souscrit à ses décisions[1], ces moines se séparèrent de leur communion, et furent, par ordre de Justinien, éloignés de la contrée et dispersés dans différents monastères[2] : c'est à ce prix seulement que l'hérésie fut éteinte et la paix rétablie dans les laures, vingt-trois ans après la mort de saint Sabas[3].

Justinien ne se contenta pas d'intervenir dans les discussions religieuses et d'exercer, selon les circonstances et ses dispositions, son influence dans les questions agitées entre les divers partis théologiques : il fit une œuvre plus sérieuse et plus durable et d'une importance capitale pour l'avenir de l'ordre monastique, en lui donnant une législation.

Avant lui, en effet, il s'était produit plusieurs fois, sous Valens, sous Théodose, sous Marcien, des essais de réglementation monastique, mais ces tentatives inspirées par les dispositions du moment, et presque aussitôt révoquées, n'ayant du reste pour objet que quelque point spécial de discipline extérieure, n'avaient jamais exercé d'influence appréciable sur la situation présente, dans l'Église et dans l'État, moins encore sur l'avenir de la société monastique. De même, les canons des conciles, dictés, comme ceux de Gangres et de Chalcédoine, par la nécessité de réprimer ou de prévenir certains abus, ne pouvaient pas embrasser l'ensemble si complexe des droits ou des devoirs de la vie religieuse. Les décisions des conciles avaient continué et complété l'œuvre de saint Basile[4]; à son tour, Justinien, poursuivant l'œuvre commencée, donna force de lois civiles aux canons ecclésiastiques, et s'inspirant de la règle et de l'esprit du législateur des moines d'Orient, composa un véritable code de législation monastique

1. Héfélé, 400, 472-477, 516, 521. — Rohrbacher, 234. — Kraus, 154.

2. Héfélé, *ibid.*, 521.

3. *Vita S. Sabæ*, auctore Cyrillo monacho, dans Surius, VI, 795. — Cotelier, *Eccl. græc. monum.*, t. III, 374. — Héfélé, *ibid.*, 521.

4. Cf. Ph. Meyer, *die Haupturkunden*... Cap. II : die Klostergesetzgebung Justinians I, 11-14.

où se trouvent fixés les moindres détails de la vie intérieure et extérieure des couvents[1].

La seule forme de vie religieuse que Justinien approuve est la forme cénobitique : les moines ne doivent pas avoir de cellule particulière, mais habiter en commun, prendre en commun leurs repas et leur sommeil ; les anachorètes ou hésychastes sont seulement tolérés comme une exception[2]. Si le nombre des moines est trop considérable pour qu'une même habitation puisse les recevoir tous, on en construira une ou deux autres, s'il le faut, afin que ce précepte de la vie commune soit toujours observé[3]. La fondation des monastères est soumise à des règles qu'il n'est pas permis d'enfreindre[4] : on ne peut les commencer sans la permission et la bénédiction de l'évêque[5], ils doivent être entourés d'une clôture dont la porte soit étroitement surveillée[6]. Chacun des couvents est placé sous l'autorité d'un supérieur que Justinien appelle indifféremment archimandrite ou higoumène[7] ; l'empereur fixe le mode de l'élection de ce supérieur[8], la durée du noviciat imposé à ceux qui se présentent au monastère[9], les conditions où peuvent être reçus les hommes libres, les hommes mariés, les esclaves, les enfants[10] ; il rappelle aussi les vertus auxquelles doivent constamment s'exercer ceux qui embrassent la vie religieuse, les occupations qui conviennent à leur sainte vocation[11], et l'obligation absolue de résider toujours dans le même monastère, sous les peines les plus graves[12].

Ces règles, d'autres encore, dont les prescriptions ont été étudiées à leur place, sont à la fois si complètes que seules elles auraient suffi à assurer la réalisation de la perfection monastique,

1. Ce code monastique de Justinien se trouve principalement dans les Novelles ; le *Codex* ne fait que répéter ce que les lois ecclésiastiques avaient déjà fixé. — Cf. Ph. Meyer, *ibid.*, 11.

2. *Novel.*, V, 3 ; CXXIII, 36 ; CXXXIII, Praef., 1. Encore semble-t-il que cette tolérance, dont il est fait mention, V, 3, fut ensuite supprimée. — Cf. CXXXIII, 1.

3. *Novel.*, CXXXIII, 1.

4. Voir plus haut, liv. I, chap. II.

5. *Novel.*, V. 1 ; CXXXI, 7.

6. *Novel.*, V, 3 ; CXXIII, 36 ; CXXXIII, 1.

7. Voir plus haut, liv. II, chap. I. — Cf. Ph. Meyer, *l. l.*, 13, note 6.

8. *Novel.*, CXXIII, 34.

9. *Novel.*, V, 2 ; CXXIII, 35.

10. *Novel.*, CXXIII, 35, 38. — Cf. plus haut liv. II, chap. III.

11. *Novel.*, CXXXIII, 6.

12. *Novel.*, CXXIII, 32 ; V, 4, 6, 7.

et si générales qu'elles n'ont mis aucun obstacle aux règles particulières que tant de personnages ont imposées aux couvents de leur fondation. La législation monastique de Justinien promulgue les principes fondamentaux qui doivent régir chacun des monastères ou plutôt l'ordre monastique tout entier; les constitutions spéciales appliquent et interprètent ces principes et s'efforcent, par les moyens les mieux appropriés aux circonstances, d'en assurer la réalisation; aux yeux des auteurs de « τυπικὰ κτητορικά », le code ecclésiastique de Justinien est comme l'idéal qui dirige la main et le pinceau de l'artiste, et qui, lui laissant la liberté de concevoir et l'honneur de réaliser son œuvre avec toute sa personnalité, l'empêche cependant de s'égarer dans des recherches stériles et d'infructueux efforts [1].

Justinien ne se borna pas à fixer les lois qui devaient présider à la vie intérieure des moines; il confirma ou compléta les décisions de ses prédécesseurs et les canons des conciles sur les privilèges ou les exemptions, sur les devoirs aussi bien que les droits des monastères et des moines en présence de la société civile [2].

Il n'était point permis de traduire les moines en justice devant les tribunaux civils [3]; à l'exception des causes pécuniaires, toutes leurs affaires ressortissaient à l'autorité épiscopale, et les peines les plus sévères étaient imposées aux magistrats séculiers qui auraient enfreint ces prescriptions [4]. La loi interdisait aux moines d'accepter une tutelle ou curatelle, la location ou la perception des impôts, toute fonction fiscale, caution ou procuration, afin qu'aucun souci matériel ne les écartât du service de Dieu [5]. Avant d'entrer dans un monastère, le religieux avait la libre disposition de ses biens [6]; aussitôt qu'il y est entré, il n'en est plus le maître, ils restent la propriété du monastère, même si le religieux change de couvent ou dépose l'habit monastique [7]. S'il a des enfants, il doit

1. Cf. Ph. Meyer, *Byz. Zeitschrift*, 1895, 1 Heft, 50 : « Auf dieser gemeinsamen Grundlage haben dann die einzelnen Gründer der Klöster das Gebäude ihrer besonderen Regeln aufgeführt. Eine solche besondere Klosterverfassung führt den Namen τυπικὸν κτητορικόν ».

2. Cf. Hergenröther, *Hist. eccl.*, II, 347-359.

3. *Novel.*, LXXIX; CXXIII, 21, 27, 28.

4. *Novel.*, CXXIII, 27.

5. *Novel.*, LXXIX, 3; CXXIII, 27.

6. *Novel.*, CXXIII, 5, 6. — Cf. *Cod.*, Lib. I, tit. III, 52.

7. *Novel.*, V, 5, 6, 7; CXXII, 32.

leur laisser le quart de sa fortune; cette part peut être réclamée, même après la profession monastique : tout ce qui n'est pas donné aux enfants appartient au monastère. Il ne pourrait tout donner à ses enfants, il doit prendre sur sa fortune une part égale à celle de chacun d'entre eux, pour la laisser à son couvent. Si celui qui embrasse la vie religieuse n'a pas d'enfants, tous ses biens deviennent la propriété du monastère[1]; si sa femme est encore en vie, il doit lui restituer sa dot et tout ce qu'il en a reçu et de même tout ce qui serait revenu à la femme à la mort du mari : le reste devient aussi la propriété du monastère; si tous deux prennent l'habit de religion, à moins de concessions mutuelles, il doit revenir à chacun la part apportée au mariage[2]. Les fiancés doivent pareillement, s'il leur arrive d'embrasser la vie religieuse, rendre les présents ou arrhes qu'ils auraient reçus l'un de l'autre[3]. Les enfants qui se font moines ont droit, comme les autres, à la part d'héritage qui leur revient[4].

Quant aux biens qui sont ainsi devenus la propriété du monastère, il n'est permis, sous aucun prétexte, de les aliéner. « C'est de toute justice, disait Justinien[5], que des revenus qui ne s'éteignent point soient assurés à des vertus qui ne cesseront point ». Car, dit-il encore, « ces maisons vénérables et les sociétés qu'elles abritent subsisteront jusqu'à la fin des siècles, aussi longtemps que le nom chrétien sera honoré parmi les hommes. » Aussi, quiconque eût essayé d'aliéner quoi que ce soit des propriétés ecclésiastiques, appartenant aux églises, aux monastères, aux hôpitaux, aux asiles pour les pauvres, les étrangers, les malades, les enfants, eût été tenu à payer une indemnité à celui avec qui il aurait pris des engagements; de plus, le contrat était, de fait, déclaré de nulle valeur et toutes les transactions, échanges, ventes ou marchés, regardés comme non avenus[6]. Tous les immeubles de ces établissements pieux, des couvents de femmes

1. *Novel.*, V, 5; CXXIII, 38.
2. *Novel.*, CXXIII, 40.
3. *Ibid.*, 39.
4. *Ibid.*, 41. — Cf. *Cod. Justin.*, Lib. I, tit. III, 55.
5. *Cod. Justin.*, Lib. I, tit. III, 57 : « δίκαιον μένειν καὶ τὰς διενεκῶς καταλιμπανομένας χωρηγίας ἢ προσόδους ἀθανάτους ἀεὶ ταῖς εὐσεβέσι πράξεσι ταῖς μηδὲ πώποτε παυσομέναις ὑπηρετουμένας. » Sur cette question de l'aliénation des biens ecclésiastiques, cf. Photius, *Nomocanon*, tit. X, c. iv, Migne, *P. G.*, CIV, 824.
6. *Ibid.* — Cf. *Novel.*, VII, 1, 5, 6. — *Novel.*, CXX, 1, 7.

aussi bien que des couvents d'hommes, maisons, champs, fermes, jardins, avec les serviteurs ou esclaves attachés à la terre, revenus de toute sorte, demeuraient à jamais, dans leur intégrité, la propriété de la communauté qui les possédait à l'origine[1]. L'empereur se réserve cependant, dans le cas où l'intérêt public en ferait une absolue nécessité, la faculté de déroger, par voie d'échange, à cette loi de l'inviolabilité des biens religieux; il promet que, dans ce cas, la libéralité du prince égalera, surpassera même le sacrifice demandé[2].

Ce que Justinien décrète sur l'inaliénabilité des propriétés temporelles du couvent doit, bien plus rigoureusement encore, être observé à l'égard des vases sacrés et des objets du culte : sous aucun prétexte, il n'est permis de les mettre en gage, de les fondre ou de les vendre, si ce n'est pour le rachat des captifs, car alors ces objets inanimés délivrent les âmes humaines et des chaînes et de la mort[3].

Il peut se présenter des circonstances où le monastère ait un besoin inévitable et absolu de contracter un emprunt : dans ce cas, il sera permis d'emprunter sur hypothèque générale, mais il reste défendu de rien engager en particulier[4]. Le notaire qui oserait dresser un contrat en désaccord avec les prescriptions antérieures, le magistrat qui le recevrait ou le commanderait, seraient soumis aux peines les plus sévères, le premier à un exil perpétuel, le second à la perte de tous ses biens et de toutes ses dignités[5].

Ceux qui sont à la tête des maisons religieuses doivent éviter, au même titre que les aliénations, les acquisitions ruineuses. Les donations ou les ventes, faites aux églises ou aux monastères, de terrains incultes et improductifs que l'on aurait présentés comme fertiles, sont déclarés nulles de plein droit, et le couvent qui les aurait achetés devra rentrer en possession du prix d'achat[6].

1. *Novel.*, VII, Præf : ἢ γεωργὸν ἢ ἀνδράποδα ἀγροικά; *ibid.*, 1, μήτε γεωργικὸν ἀνδράποδον.
2. *Ibid.*, 2.
3. *Ibid.*, 8. — *Novel.*, CXX, 10. — Cette dernière Novelle permet cependant de céder les objets superflus à des églises qui en manquaient, mais seulement quand on a un besoin absolu d'argent et que l'on n'a aucun autre moyen de s'en procurer.
4. *Ibid.*, 6.
5. *Ibid.*, 7.
6. *Ibid.*, 12.

Les supérieurs des monastères, avec la plus grande partie des moines qui y remplissent quelque fonction, ont le pouvoir de dresser des contrats au nom de la communauté[1]; les monastères ont aussi la liberté, soit dans la capitale, soit dans le reste de l'empire, de faire entre eux des échanges, à la condition que l'un et l'autre y trouvent avantage; l'acte de mutation doit être signé non seulement par les supérieurs, mais encore par les divers fonctionnaires de chaque couvent; les donations impériales sont exceptées de cette concession[2].

Tels sont, rapidement indiqués, les traits principaux de la législation donnée par Justinien aux couvents de l'empire, et qui fut admise, presque sans aucune modification, par tous ses successeurs[3]. Sans doute, la sollicitude de l'empereur pour faire régner dans les monastères byzantins la régularité et la vertu est digne de tout éloge, bien que le souci de la discipline intérieure des moines appartienne de droit à une autre juridiction que la sienne; mais malgré les privilèges temporels concédés aux maisons religieuses[4], cette législation n'était point sans quelque danger. Plusieurs de ses dispositions semblent avoir varié d'une novelle à l'autre. Dans la question si difficile de la propriété, en même temps que l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques est proclamée, il est fait une exception pour certaines circonstances dont le prince est laissé juge : dans l'intérêt commun, pour le salut de l'État, il lui était permis, sous certaines conditions, de déroger à cette loi. Sans le savoir, Justinien prêtait par là des armes légales à la grande confiscation des empereurs iconoclastes. C'était, au reste, s'engager dans une voie pleine d'écueils que de confondre les lois civiles et les lois ecclésiastiques et d'accorder aux unes et aux autres la même autorité. Constantin le Grand se proclamait établi par Dieu « évêque universel de l'Église[5] »;

1. *Novel.*, CXX, 6.
2. *Ibid.*, 7.
3. Ph. Meyer, *l. l.*, 14.
4. Le 7e canon de Chalcédoine interdisait aux clercs et aux moines, sous peine d'anathème, toute fonction militaire et toute dignité civile. C'est l'un des quatre conciles mentionnés pas Justinien : *Novel.*, CXXXI, 1; V, 2. Cf. Héfélé, III, 106. Justinien reconnaît donc implicitement l'exemption des moines et des clercs de tout service militaire. Quant aux biens des monastères, la législation de Justinien ne les exempte pas des impôts ordinaires : en fait, les donations accordées par les princes aux couvents sont ordinairement accompagnées de l'exemption des tributs.
5. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, 44.

plus tard, Léon l'Isaurien écrivait au pape Grégoire II « sachez que je suis empereur et prêtre en une seule personne[1] »; entre ces deux princes, Justinien apparaît comme la personnification la plus haute du Césarisme, ou pour ainsi parler, du « Césaropapisme » byzantin[2]; il ne lui suffit point d'être l'empereur de Byzance, il veut en être le pape. S'il intervient sans cesse dans les affaires intérieures de l'Église, ce n'est point seulement par goût personnel ou par plaisir d'artiste, c'est surtout, pourrait-on dire, par scrupule professionnel : il veut continuer la tradition impériale d'intervention dans les questions religieuses, et pour la mieux défendre et lui assurer la perpétuité, il la fixe, jusque dans les moindres détails, par le Code et principalement par les Novelles : l'Église grecque, et en particulier le monachisme, y trouvèrent, avec les faveurs du pouvoir civil, cette situation intermédiaire et imprécise qui n'était pas l'entière servitude, mais qui était moins encore cette fière indépendance nécessaire au libre développement, à la complète expansion de toutes les aspirations religieuses de l'âme humaine.

1. Mansi, XII, 976.

2. Cf. Gfrörer, *Byzant. Geschichten*, II, 296-306; 315-401: der Cæsaropapismus. A signaler, *ibid.*, 316, un intéressant parallèle entre Justinien et Louis XIV. — Cf. aussi *Kirchenlexicon*, s. v. *Justinien*.

CHAPITRE III.

LES MOINES ET LES EMPEREURS MONOTHÉLITES.

Si la législation donnée par Justinien aux moines de son empire contribua puissamment à assurer la stabilité de l'ordre monastique, ses tentatives répétées de conciliation entre les catholiques et les hérétiques, ses édits, les conférences inspirées par lui, loin d'atteindre leur but, ne firent qu'accentuer les divisions parmi les monophysites.

Son successeur Justin II ne fut pas plus heureux dans ses efforts, et sa défense de discuter désormais « sur des personnes et des syllabes[1] », n'empêcha pas les sectes de se multiplier à l'infini[2]. L'une d'elles, qui attribuait une nature différente à chacune des trois personnes de la Trinité, eut pour principal défenseur avec Étienne Gobar, le moine Athanase, petit-fils de l'impératrice Théodora[3]. Pour propager cette doctrine trithéiste, il répandit de grandes libéralités et composa de nombreux écrits[4]; mais ces erreurs rencontrèrent toujours de vaillants adversaires dans les rangs des moines catholiques; plusieurs même y répondirent par de savants ouvrages : tels furent entre autres, Anastase le Sinaïte, Georges Pisidès, les moines Georges, Léonce et saint Jean Damascène[5].

Tant d'essais infructueux pour conserver l'unité de doctrine dans les diverses provinces de l'empire n'empêchèrent point l'empereur Héraclius (610-641) de chercher encore une fois, un

1. Héfélé, III, 172 et suiv. — Alzog, I, 439. — Baronius, 596, n. 3-7.

2. Sur ces diverses sectes cf. Hergenröther, III, 304, 312. — *Kirchenlexicon*, art. *Monophysites*, 245.

3. Héfélé, *ibid.*, 173. — *Kirchenlexicon*, *ibid.*, 246.

4. Les écrits de Gobar sont cités dans la *Bibl. de Photius*, Codex 232, Migne, *P. G.*, CIII, p. 1092 à 1105.

5. Hergenröther, III, 311.

moyen terme entre les monophysites et les catholiques. Des raisons politiques le poussaient instamment dans cette voie[1]; les Perses avançaient de plus en plus vers l'Occident, ils ravageaient la Syrie et la Palestine, ils pillaient Jérusalem; en 619, ils s'emparaient de l'Égypte, ruinaient la Cappadoce et venaient mettre le siège devant Chalcédoine près du Bosphore, en face même de Byzance. Quand Héraclius eut refoulé ces barbares et éloigné l'ennemi de ses frontières, il comprit quel intérêt il y avait pour son empire à réunir, dans la profession d'un même symbole, les nombreux monophysites de Syrie, d'Égypte, et d'Arabie : on ne faisait pas encore, à cette époque, la distinction entre la nationalité d'un peuple et sa religion, et quiconque se séparait, par l'hérésie, des croyances religieuses de l'Empire semblait bien près de devenir rebelle à la patrie. Aussi, était-il à craindre que les sectes monophysites, brisant le lien politique qui les rattachait encore à l'Empire, ne finissent par se jeter dans les bras de ses ennemis, Perses ou Arabes, qui entretenaient habilement ces divisions, et par s'organiser en Églises indépendantes[2]. L'avenir prouva bien que ces craintes de séparation n'étaient que trop fondées.

Dans le dessein de réconcilier les monophysites avec les orthodoxes, et raffermir son autorité impériale sur les dissidents, Héraclius, d'accord en cela avec le patriarche Sergius et plusieurs autres évêques d'Orient, proposa comme remède aux divisions des catholiques et des monophysites une nouvelle formule de conciliation : « Il n'y a dans le Christ qu'une seule opération — μία ἐστὶν ἡ ἐνέργεια τοῦ Χριστοῦ, — « et dès 622, il défendit de parler des deux opérations, comme si, de l'unité de personne de J.-C. résultait nécessairement l'unité d'opération et de volonté. Le Verbe fait chair produit, en effet, selon sa double na-

1. Diehl, *o. l.*, 391-934. — Drapeyron, *Héraclius*, 94-96.

2. Cf. Héfélé, IV, 3. — Hergenröther II, 313. — *Kirchenlexicon*, art. *Monophysites*, *Héraclius*. — Kraus, *ibid.*, 155. — Alzog, I, 439, 441. — Lebeau, XI, 171. — Drapeyron, *Héraclius*, 298-299. — Gasquet, *ibid.*, 242, 245. — Rambaud, *l'Empereur Byzantin*, *Revue des Deux-Mondes*, 1re sem. 1891, p. 148 : « C'était non la nationalité mais la foi qui faisait le romain de Byzance. De quelque race qu'on fût issu, il suffisait d'entrer dans le giron de l'Église pour entrer dans celui de l'État. Le baptême orthodoxe conférait le droit de cité... » *Ibid.*, 147 : « L'empire byzantin n'était pas l'expression politique d'une nationalité, il était une création artificielle, gouvernait vingt nationalités différentes et les réunissait dans cette formule : un seul maître, une seule foi. »

ture, l'une et l'autre opération, sans confusion comme sans séparation, en même temps que l'unité de sa personne impose à chacune des opérations des deux natures une direction unique des deux volontés vers Dieu [1].

Il y avait donc, pour la foi catholique, un grave péril dans la formule nouvelle par laquelle les *monothélites*, ainsi que saint Jean Damascène les appela le premier, réussirent à surprendre la vigilance du Pape Honorius [2]. Alors un moine de Palestine, Sophrone, renommé entre tous pour sa science et sa sainteté, et qui fut élevé en 634 sur le siège patriarcal de Jérusalem, voyant le danger que courait l'orthodoxie, vint à Constantinople [3], et s'efforça dans ses conférences avec le patriarche Sergius de le gagner à la doctrine des deux volontés. Mais depuis longtemps Sergius était imbu des erreurs nouvelles, dont il s'était fait l'inspirateur, et ses entretiens avec Sophrone n'eurent d'autre résultat que d'établir plus nettement la situation des deux partis. De retour dans son monastère de Palestine, Sophrone continua par ses écrits à défendre la doctrine catholique : il démontra, par six cents textes tirés des Pères de l'Église que, toujours, ils avaient attribué deux volontés à la personne du Christ. Puis, étant monté sur le siège patriarcal de Jérusalem, il convoqua les évêques, dépendant de ce siège, à un synode où la doctrine monothélite fut frappée d'anathème [4]. Il publia, sous la forme d'une lettre synodale adressée à tous les patriarches, une dissertation théologique « qui est sans contredit le document le plus important de toutes les luttes sur le monothélisme [5] ». On y fit une réponse de Constantinople : ce fut l'*Ecthesis* ou exposition doctrinale — ἔκθεσις τῆς πίστεως — rédigée par le patriarche Sergius, mais publiée comme loi d'État, par l'empereur Héraclius (638) [6] ; un synode tenu cette même

1. Kraus, 157. — Hergenröther, *ibid.* — *Kirchenlexicon*, art. *Monothélisme*.

2. Cf. plus haut, page 243, ce qui a été dit de la lettre d'Honorius à Sergius. — Hergenröther, II, 317.

3. Héfélé, 22, 23, 24. — Hergenröther, 315. — Kraus, *ibid.* — *Kirchenlexicon*, *ibid.* — Cf. Bouvy, Sophrone le pèlerin et les monastères de Palestine, *Études préparatoires*, 185-192.

4. Mansi, XI, 529.

5. Héfélé, IV, 32. — Mansi, XI, 461-508. — Baronius, 633, n. 10 sqq. — Diehl, 393.

6. Héfélé, 48-52. — Kraus, 158. — Hergenröther, 319. — Mansi, X, 741. — Baronius, 639, n. 1 sqq.; 640, n. 8.

année dans la ville impériale, sous la présidence de Sergius, adopta l'*Ecthesis*, et décréta que tout évêque, prêtre, diacre, ou ecclésiastique d'ordre inférieur, qui parlerait soit d'une seule, soit de deux opérations dans le Christ, serait déposé de ses fonctions; les moines et les laïques seraient exclus de la communion[1]. Sergius mourut bientôt après. Il avait été devancé de quelques mois, dans la tombe, par le pape Honorius[2]; au commencement de la même année (638) Sophrone de Jérusalem, leur intrépide adversaire, était mort aussi, au milieu des tristesses de l'invasion sarrasine[3].

Mais la lutte n'était pas près de s'éteindre. Si les successeurs d'Honorius, Séverin (640). Jean IV (640-642) et Théodore (642-649) protestèrent contre l'*Ecthesis* impériale et frappèrent le monothélisme d'anathème[4], le nouveau patriarche de Byzance, Pyrrhus, qui avait été moine et économe du monastère de Chrysopolis, sur la rive asiatique du Bosphore, était entièrement dévoué aux idées de son prédécesseur : comme lui il confirma l'*Ecthesis* et y fit souscrire tous les évêques présents au synode de 639[5]. Mais l'autorité de Sophrone continuait à préserver de l'erreur un grand nombre d'esprits habitués aux spéculations dogmatiques[6], et sa doctrine, celle de l'Église catholique, allait trouver un ardent défenseur en la personne d'un autre moine, qui passait pour le théologien le plus savant, le plus intelligent de son temps, l'abbé Maxime[7].

Né à Constantinople en 580, Maxime avait reçu une éducation fort distinguée; et, bientôt, ses talents et l'étendue de sa science avaient attiré sur lui l'attention de l'empereur Héraclius, qui le fit venir à la cour et l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire[8].

Mais l'amour du brillant dignitaire impérial pour la prière et

1. Baronius, *ibid.*, n. 14. — Héfélé, 53. — Mansi, X, 999.

2. Duchesne, *Liber Pontificalis*, 323-326.

3. Kraus, *ibid.* — *Kirchenlexicon, ibid.* — Hergenröther, 320, 321. — Cf. Nilles, *Kalendarium*, I, 120.

4. Héfélé, 54. — Kraus, *ibid.*

5. Cf. Théophane, 330, 29. — Baronius, 639, n. 17. — Héfélé, 53. — Hergenröther, 320, 321. — Mansi, X, 102. — Drapeyron, *ibid.*, 383, 390.

6. Alzog, 443.

7. *Kirchenlexicon*, art. *Monothélites*.

8. Héfélé, 61. — La *Vita S. Maximi* dans Migne, *P. G.*, XC, 68-110 et dans les *Acta SS.*, Augusti, III, 97-132; ses Œuvres, *ibid.*, XC et XCI.

la solitude, et plus encore, l'obstination grandissante d'Héraclius à propager par tous les moyens la doctrine monothélite, ainsi que le désir que Maxime sentait grandir en son âme généreuse de combattre librement l'erreur nouvelle, le firent renoncer aux honneurs mondains pour se consacrer tout entier à la défense de l'orthodoxie. En 630, il se retire dans le silence du cloître et se prépare, par la méditation et le travail, à la lutte prochaine. Bientôt il est mis à la tête de son monastère de Chrysopolis : ses armes sont prêtes, il va marcher résolument au combat. On le trouve, dès 633, avec Sophrone, à Alexandrie, prenant courageusement la défense du dogme catholique contre le patriarche monothélite Cyrus [1]. Il mène campagne en Afrique contre la doctrine d'une seule opération et volonté, et ses démonstrations victorieuses retiennent dans l'orthodoxie les évêques de cette contrée : grâce à son influence, l'Église d'Afrique devient, contre le monothélisme, le boulevard du catholicisme menacé. A la suite des événements politiques qui portèrent au trône impérial Constant II petit-fils d'Héraclius (641), le patriarche monothélite de Constantinople, Pyrrhus [2] avait dû donner sa démission et quitter la capitale. Maxime entreprit de le ramener à la foi orthodoxe; en juillet 645, l'abbé de Chrysopolis et l'ancien patriarche, eurent ensemble sur les opérations et les volontés du Christ, une discussion fameuse dans l'histoire du monothélisme [3] : Pyrrhus vaincu et repentant, du moins pour quelque temps, accompagna Maxime à Rome et désavoua par écrit ses anciennes erreurs et celles de ses prédécesseurs, en présence du clergé et du peuple. Le pape Théodore le reçut avec les plus grands égards, lui fit élever un siège près de l'autel papal, le traita comme évêque légitime de la ville impériale et fit en son honneur des distributions au peuple [4].

Mais Pyrrhus, étant allé ensuite à Ravenne, ne sut pas résister aux sollicitations de l'exarque Platon qui était dévoué aux idées monothélites, et désavoua publiquement son abjuration. Alors le pape Théodore convoqua tout le clergé et les évêques dans

1. Héfélé, 61. — *Vita Maximi, ibid.*
2. Duchesne, *Liber pontificalis*, 333.
3. Héfélé, *ibid*, 61-79. — Mansi, X, 709-760.
4. Duchesne, *ibid.*, 332. — Cf. Lebeau, XI, 344. — Héfélé, 79. — Diehl, *o. l.*, 104.

l'église du bienheureux Pierre prince des Apôtres, frappa Pyrrhus d'anathème, et le déposa de ses fonctions épiscopales[1]. La sentence avait été accompagnée, au dire de Théophane[2], d'un cérémonial inaccoutumé et particulièrement imposant. Sur le tombeau même du prince des Apôtres, le pontife, prenant dans le calice consacré quelques gouttes du précieux sang, les avait mêlées à l'encre qui devait servir à signer la condamnation de Pyrrhus, et de ceux qui étaient en communion avec lui.

Le prélat condamné, et plus hérétique que jamais, retourna en Orient et remonta sur le siège de Byzance à la mort du patriarche Paul[3]. Celui-ci, qui avait souscrit l'*Ecthesis* impériale en montant sur le siège de Pyrrhus fugitif, semble avoir voulu jouer auprès de Constant II le rôle que Sergius avait joué déjà auprès d'Héraclius. Il ne se laissa pas gagner aux sollicitations du pape, qui, à la prière des évêques d'Afrique, dont le zèle contre le monothélisme s'était manifesté dans plusieurs synodes provinciaux[4], lui avait écrit pour l'exhorter à revenir à la foi catholique et rétablir la paix religieuse dans l'Empire par l'union de l'Église et de l'État. Et tout en célébrant le bonheur de la paix, le prélat s'était prononcé résolument pour la doctrine d'une seule volonté, et avait obtenu de l'empereur Constant II la publication d'un nouveau formulaire de foi : le *Typos* — τύπος περὶ πίστεως — qui défendait, sous la menace des plus graves châtiments, toute discussion sur la question des deux volontés[5]. Les catholiques ne consentirent pas au silence que le bon plaisir impérial prétendait imposer à leur foi, et Maxime, qui jusqu'alors avait eu tant de part dans la résistance, déclara justement que ce serait une abdication de leurs croyances de se taire sur elles et de mettre ainsi la vérité au même rang que l'erreur. Déjà sur ses instances, les évêques d'Afrique et des îles voisines avaient condamné le monothélisme ; à Rome, il provoqua la réunion du concile de Latran (649), dans lequel le pape Martin I^er^ condamna solennellement l'*Ecthesis* d'Héraclius et le *Typos* de Constant, et

1. *Liber pontificalis*, *ibid.*
2. Théophane, 351, sq. — Duchesne, *ibid.*, 234. — Héfélé, 83. — Lebeau, 345.
3. Baronius, 648, n. 12-16.
4. Hergenröther, 332. — Héfélé, 79-83. — *Kirchenlexicon*, *ibid.*, 254.
5. Héfélé, *ibid.*, 85, 87. — Hergenröther, 322-324. — Baronius, 648. — Mansi, X, 879. — Lebeau, *ibid.*, 345. — Gasquet, 245-249. — Diehl, 394.

prononça l'anathème contre les fauteurs du monothélisme, entre autres les trois patriarches de Constantinople, Sergius, Pyrrhus et Paul[1]. L'ère des violences sanglantes allait commencer.

L'empereur, irrité de la courageuse attitude du pape, voulut le faire arrêter par l'exarque Olympius, celui-ci ne put accomplir les ordres de Constant[2]. Mais en 633, un autre exarque, Théodore Calliopas arriva à Rome, avec une armée, pour s'emparer de la personne du pape. Le pontife fut arrêté dans l'église même de Latran et conduit à Constantinople. Le voyage dura un an et trois mois pendant lesquels Martin, quoique épuisé par une longue maladie, fut soumis sur le navire et dans l'île de Naxos aux plus cruels traitements. Arrivé dans la ville impériale, il fut exposé toute une journée, sur son grabat, à l'entrée du port, et abandonné aux insultes de la plus vile populace, puis on l'enferma trois mois en prison sans qu'il pût communiquer avec personne; enfin, après un simulacre de jugement, il fut déposé, dépouillé, en présence de l'empereur, de ses habits pontificaux, traîné, chargé de chaînes, à travers les rues de la ville; puis après avoir langui tout un hiver dans une froide prison, envoyé en exil à Cherson où il mourut quelques mois après dans une détresse profonde (16 septembre 655). L'Église grecque aussi bien que l'Église latine honorent sa mémoire et vénèrent en lui un martyr de la foi orthodoxe, et du dogme catholique des deux volontés en la personne du Christ[3].

Cette victoire ne suffisait pas à l'intolérance impériale. On savait à Constantinople que le moine Maxime était le plus redoutable adversaire du monothélisme et l'instigateur de toutes les décisions promulguées contre cette doctrine[4]. Aussi les persécu-

1. Duchesne, *ibid.*, 336. — Baronius, 649. — *Kirchenlexicon*, art. Maxime, 409, 410. — Hergenröther, 325. — Héfélé, 87-104. — Lebeau, 346. — Diehl., *ibid.*, 405.

2. L'auteur du *Liber pontificalis*, 338, raconte que le *spathaire* chargé de tuer le Pontife au moment où il donnait la communion à Olympius fut tout à coup frappé d'aveuglement. Cf. Héfélé, 107. Les dispositions du clergé et d'une partie de l'armée n'avaient pas permis à l'exarque d'agir au grand jour. *Liber pontif.*, 338, 339. — Lebeau, 355. — Baronius, 649, n 46-199.

3. *Liber pontificalis*, 338, 340. — Héfélé, 107, 114. — Lebeau, 356-353. — Jaffé, 2078, 2079, 2180. — Baronius, 650, n. 5 sqq; 651, 652. — Hergenröther, 326, 327 — *Kirchenlexicon*, art. *Martin I.* —Cf. Diehl., *ibid.*, 406, 407. — La Vie de saint Martin est dans Mansi, X, 851-862. — Cf. Nilles, *Kalendarium*, I, 136.

4. Cf. Baronius, 649, n. 5-6. — Rohrbacher, X, 218-230. — Cf. Schwarzlose, *der Bilderstreit*, 246-250.

teurs se montrèrent-ils encore plus cruels pour ce moine qu'ils ne l'avaient été pour le pape Martin. Par ordre de l'empereur, il fut, en 653, étant plus que septuagénaire, ramené de Rome à Constantinople, enfermé dans une étroite prison où l'on essaya par les tortures, les surprises et la ruse de le faire adhérer au *Typos* impérial [1]. Le courageux vieillard demeura inébranlable, il réfuta éloquemment les accusations calomnieuses proférées contre sa fidélité politique à l'empereur; quant au reproche qu'on lui faisait de refuser au prince le droit de décider dans les questions de foi, non seulement, il l'accepta, mais encore il renouvela son opinion devant toute l'assemblée. « Porter des définitions dogmatiques, faire des enquêtes sur la doctrine, c'est le fait des prêtres plutôt que des rois, car c'est aux prêtres qu'a été accordé le pouvoir de faire des onctions saintes, d'imposer les mains, d'offrir le pain céleste, d'assister à l'autel, de remplir les autres fonctions sacrées, et d'administrer les divins sacrements. Voilà ce que j'ai dit, et voilà ce que je dis encore [2]. »

Une autre fois, comme on lui disait que le concile de Rome (649) réuni sans l'ordre de l'empereur ne pouvait être valable : « Si c'est l'autorité des empereurs, reprit-il vivement, qui fait la valeur des conciles, il faudra donc recevoir ceux que les empereurs ont rassemblés à Tyr, à Antioche, à Séleucie, à Constantinople, à Sirmium, et plus tard à Éphèse sous la présidence de Dioscore? Tous ces conciles ont été tenus par ordre des empereurs, et toutefois ils ont été condamnés à cause des doctrines impies qu'ils autorisaient. Il faudra donc rejeter le concile où fut déposé Paul de Samosate, et qui fut tenu sous le pape Denys, et présidé par Grégoire le Thaumaturge, car il n'a pas été rassemblé par ordre de l'empereur. La règle de l'Église, qui ordonne de tenir deux fois par an le concile de chaque province, ne fait aucune mention de l'ordre des empereurs : la défense de notre sainte foi, la surveillance de tout ce qui s'y rapporte, appartient au chef divin de l'Église [3]. »

Dans une autre conférence [4], le patrice Épiphanius s'emporta

1. *P. G.*, XC, 104. — Héfélé, 114-124.
2. Baronius, anno 650, n. 32.
3. *P. G.*, *ibid.*, 145. — Rohrbacher, X, 223.
4. *P. G.*, *ibid.*, 164. — Baronius, anno 656, n 32, 33. — Rohrbacher, 227.

jusqu'à lui dire : « Ainsi donc, affreux petit vieux, vilain glouton, tu prétends que nous sommes tous des hérétiques, nous, la ville de Constantinople et l'empereur lui-même? Nous sommes meilleurs chrétiens et plus orthodoxes que toi. » — « Si vous croyez comme l'Église de Dieu, répondit le vieillard, pourquoi me contraindre à recevoir le *Typos* qui détruit cette croyance? » — « C'est uniquement, reprit Épiphanius, pour ne pas troubler le peuple par des subtilités théologiques. » — « Le peuple, au contraire, dit Maxime, est toujours édifié par la profession exacte de la foi[1]. Et le Seigneur a dit : « Quiconque ne me confessera pas devant les hommes, je ne le confesserai pas devant mon Père qui est dans les cieux. »

L'empereur voyant que ni les menaces des commissaires impériaux, ni les traitements les plus outrageants, ni les rigueurs d'un premier exil, ni les discussions les plus tortueuses ne pouvaient triompher de l'inaltérable fidélité du courageux abbé, réunit contre lui et contre les deux Anatase un synode où il furent frappés d'anathème, ainsi que le pape saint Martin, Sophrone de Jérusalem et leurs adhérents, c'est-à-dire tous les catholiques[2]. Ils furent ensuite remis au préfet de la ville qui les fit cruellement flageller. Puis, pour empêcher Maxime de prêcher sa doctrine, on lui coupa la langue jusqu'à la racine ; mais Dieu permit qu'il conservât néanmoins l'usage de la parole ; on lui trancha aussi la main droite qui avait écrit tant d'ouvrages pour la défense de l'orthodoxie. On fit subir les mêmes mutilations à son disciple Anastase[3]. Ainsi torturés, ils furent promenés à travers les douze quartiers de la ville, puis emmenés en exil dans de lointaines forteresses au pied du Caucase, séparés les uns des autres, et toujours exposés aux plus rudes traitements. Le moine Anastase et Maxime y succombèrent bientôt : le premier mourut le 24 juillet et Maxime le 13 août 662[4].

1. On peut voir, en effet, par Théophane, 351, 25, que les violences, exercées au nom de l'empereur contre le pape Martin, l'abbé Maxime et autres adversaires du Monothélisme, avaient fort indisposé la population de la capitale contre Constant II, qui aurait formé le projet de transporter à Rome le siège de l'empire. — Cf. Duchesne, *Liber pontificalis*, 344.

2. Baronius, anno 657, n. 1 sqq. — Rohrbacher., 229. — Héfélé, 123. — Lebeau, 367.

3. Baronius, *ibid.*, 24, 28. — Baronius dit (n. 26) que l'autre Anastase fut épargné à cause de son titre d'apocrisiaire.

4. Cf. *Acta SS.*, Augusti, III, 97-132.

L'apocrisiaire Anastase devait lui survivre encore quatre années au milieu des plus cruelles souffrances[1].

Tant de courage dans la persécution, tant de fidélité dans la vraie foi, devaient bientôt amener le triomphe de la doctrine catholique.

L'exemple de saint Sophrone luttant de tout son pouvoir contre l'erreur monothélite, de Martin Ier mourant pour la vérité, de Maxime armé de science et de force pour être le fléau des Monothélites[2], donnant, à la cour servile et aux prélats ambitieux de Byzance, le spectacle bien rare d'un dignitaire impérial renonçant à des fonctions enviées pour revêtir la robe noire du moine, consacrant trente années de sa vie à défendre la religion menacée dans son intégrité, préférant les plus affreux supplices, les insultes, les coups de poing, les crachats à la confession hypocrite de sentiments qui ne sont pas dans son cœur : de telles leçons de foi et de vertus héroïques allaient produire, sur l'issue de la querelle, une influence décisive. La doctrine des deux volontés en Jésus-Christ, si longtemps combattue, mûrie enfin par tant de discussions, la doctrine de Sophrone et de Maxime, fut solennellement reconnue comme l'expression de la foi de l'Église catholique au concile œcuménique de 680 sous le pontificat du pape Agathon[3].

Dans la dernière session, le concile déclare adhérer aux cinq conciles généraux précédents, et reconnaître qu'il y a en Jésus-Christ deux natures avec deux volontés et deux opérations naturelles, volontés indivisibles et inséparables, sans mélange et sans confusion, non opposées entre elles, car la volonté humaine suit en tout la volonté divine sans être cependant diminuée ni anéantie; qu'aucune des deux natures ne peut demeurer sans volonté[4].

On frappa d'anathème les auteurs et les partisans de l'hérésie monothélite. Parmi eux se trouve le nom d'un moine de Syrie, Polychronius, qui avec Macaire, patriarche d'Antioche, se fit remarquer par son zèle pour le monothélisme. Ce vieil enfant,

1. Héfélé, *ibid.*, 123, 124. — Hergenröther, 327.
2. Lebeau, 368.
3. *Liber pontif.*, 350-358. — Mansi, XI, 199-346. — Héfélé, 126-169. — Hergenröther, 331-335. — Cf. Diehl, 395.
4. Héfélé, 161-166.

ainsi que l'appelle le synode, offrit de prouver par un miracle la vérité de la doctrine qu'il soutenait. L'expérience qu'il lui fut permis de faire, en présence du concile et du peuple tout entier, est relatée dans les Actes de la quinzième session [1]. Nous décrirons ici, disent ces Actes, au milieu des graves questions du concile, la comédie que joua un moine vaniteux, en présence, non seulement des Pères assemblés, mais encore de la cité tout entière, comme sur un immense théâtre. Quand les Pères furent entrés, on leur annonça que Polychronius, debout à la porte, demandait d'être entendu. On le fit entrer, et on l'interrogea sur la foi qu'il professait. Il répondit : « Ma profession de foi, je la soumets à l'épreuve d'un mort que je prie le Fils de Dieu de ressusciter. Si le mort ne revient pas à la vie, le concile et l'empereur feront de moi ce qu'il leur plaira. » Le concile répondit : « Faites-nous connaître quelle profession de foi vous placerez sur le mort pour le ressusciter. » Polychronius : « Je place d'abord ma profession de foi sur le mort, vous la lirez ensuite. » « Voici un mort tout préparé, dit le concile, apportez et placez votre profession de foi afin qu'elle le ressuscite, selon votre parole. »

Et le moine présenta un écrit scellé d'un cachet où était gravé le monogramme de Polychronius, avec cette inscription : à Constantin couronné par Dieu, prince très sage et très grand, Polychronius.

Puis il dit encore : « Voici ma profession de foi, Dieu m'a révélé que je devais la placer sur un mort : si celui-ci ne ressuscite pas, ainsi que je l'ai annoncé, l'empereur et le concile ordonneront de moi ce qu'ils voudront. » On lut cette profession de foi qui contenait ces paroles : A Constantin couronné par Dieu, prince très clément et très grand, moi, Polychronius, je vous salue et je vous adore, comme si j'étais devant vous. J'ai vu une multitude d'hommes, et d'hommes vêtus de blanc, et au milieu d'eux un homme, dont je ne puis raconter la puissance, qui me dit : « Puisque tu composes une nouvelle profession de foi, hâte-toi, et dis à l'empereur Constantin : ne faites pas de nouvelle profession, n'y donnez pas votre consentement. » Et comme je venais d'Héraclée à Chrysopolis, et que j'étais debout sur la ter-

1. Mansi XI, 602-611. — Héfélé, 160. — Hergenröther, 334. — *Liber pontif.*, 354-357. — Lebeau, XI, 451. — Baronius, 681, n. 36-41.

rasse, à la septième heure du jour, j'aperçus un homme terrible, d'une blancheur éclatante, il s'arrêta en face de moi et me dit : Celui qui ne confesse pas une seule volonté et opération théandriques, celui-là n'est pas chrétien. Je dis alors : C'est la foi que notre très sage empereur a ordonné de suivre. Il me répondit : C'est très bien et cela plaît à Dieu. »

Après avoir entendu la lecture de cette prière, les Pères demandèrent à Polychronius si elle était écrite de sa main, et si c'était elle qui devait faire revenir le mort à la vie. Sur la réponse affirmative du moine, ils déclarèrent : « Cette pièce qui vient d'être lue doit être déposée sur un mort par le moine Polychronius, selon la proposition que lui-même a faite. Cette expérience va se faire en dehors du sacré palais, sur la place publique, en notre présence, et en la présence de tout le peuple qui s'y rencontrera, afin que Dieu fasse éclater la vérité. »

On se rassemble sur la place de Zeuxippe, le mort est apporté en présence d'une multitude innombrable. Polychronius dépose sur le cadavre sa profession de foi; pendant plusieurs heures il chuchote à l'oreille du mort, mais sans pouvoir réaliser sa promesse impie et insensée ; à la fin, il déclare qu'il ne peut pas ressusciter le mort. Le peuple qui était présent se mit alors à crier anathème au nouveau Simon, anathème à Polychronius, séducteur du peuple.

Après cette épreuve, les Pères du concile se retirèrent dans la salle conciliaire et demandèrent au moine s'il reconnaissait maintenant les deux volontés naturelles et les deux opérations naturelles dans le Christ. Mais le vieillard obstiné déclara n'avoir d'autre foi que celle renfermée dans l'écrit qu'il avait placé sur le mort. Le concile se décida enfin à prononcer contre lui cette sentence : « Le moine Polychronius ayant persévéré dans son erreur jusqu'à sa vieillesse, s'est efforcé de tenter l'Esprit-Saint en composant une profession de foi blasphématoire, il a proposé, avec obstination, de la placer sur un cadavre qu'il ressusciterait en témoignage de son blasphème. Quoique le condamnant déjà intérieurement, cependant, dans l'intérêt des fidèles dont un grand nombre a été séduit, soit par ce moine, soit par ses pareils, nous avons permis que l'expérience présomptueuse, démoniaque et téméraire, réclamée par lui, fût faite devant le peuple.

Le cadavre qu'il avait demandé a été produit en notre présence, en la présence des juges et de la multitude. Polychronius a placé son libelle sur le mort, et, pendant de longues heures, aussi longtemps qu'il lui a plu, il a murmuré à son oreille tout ce qu'il a voulu, jusqu'à ce qu'enfin il dût avouer ne pouvoir pas le ramener à la vie. Comment en effet celui qui blasphème Dieu eût-il été capable d'opérer des miracles ? Nous avons donc décidé que ce séducteur du peuple, ce fourbe, cet hérétique manifeste serait dépouillé de tous les degrés du sacerdoce et de toute fonction ecclésiastique. Et tout le concile s'écria : Anathème à Macaire et à Étienne, semblables à Polychronius [1] ! »

On voit, par cet exemple, de quelle admirable condescendance firent preuve les Pères du concile envers ce vieux moine imprudent, jouet de songes ridicules et de visions maladives, qui se croyait envoyé du ciel pour combattre « l'hérésie impie de Maxime », c'est-à-dire la doctrine de l'Église orthodoxe ; envers la crédulité superstitieuse du vulgaire toujours enclin à prodiguer sa confiance aux prometteurs de merveilles, surtout quand ils sont revêtus de la robe monacale, mais non moins prompt à revenir de son erreur, et à passer de l'enthousiasme aux malédictions [2].

Après le concile, l'hérésie monothélite, malgré quelques efforts pour relever la tête sous le règne de Philippique Bardane, disparut presque entièrement de l'Empire grec [3] ; mais elle survécut, sous la protection des Arabes, dans un coin reculé de la Syrie [4].

Le couvent de Saint-Maron, situé entre Apamée et Himère, au bord de l'Oronte, et célèbre jusque-là dans tout l'Orient par son attachement à l'orthodoxie [5], devint le refuge des émigrés

1. Mansi, XI, 602-611. — Baronius, 681, n. 36-41.

2. Malgré les instances faites par le concile et plus tard par le pape Léon II, ce Polychronius, ainsi que Macaire et le moine Étienne dont nous parlerons ailleurs, persévérèrent dans l'erreur; on les relégua dans des monastères. Duchesne, *Liber pontif.*, 359, 361, n. 4. — Mansi, XII, 1035.

3. Duchesne, *ibid.*, 410. — Diehl, *o. l.*, 409.

4. *Kirchenlexicon*, art. *Maronites*. — Hergenröther, II, 345, 346. — Kraus, 160.

5. Le couvent de Saint-Maron est mentionné dans une adresse des moines d'Apamée à leurs évêques sous le pape Hormisdas (Mansi, VIII, 113. — Baronius, 518, n. 49), dans une lettre au même pape (Baronius, 517, n. 53; Mansi, *ibid.*, 426), pour se plaindre des persécutions d'Anastase et de Sévère. Paul, moine et apocrisiaire de ce monastère assista au concile de 536, sous Ménas, et souscrivit au libelle

monothélites et le centre de la doctrine condamnée par le sixième concile. Le chef de la secte paraît avoir été Ivan Maron, qui sut défendre l'indépendance religieuse des Maronites, et assurer contre les Grecs et les Arabes leur autonomie politique. A l'époque des croisades, la vaillante nation maronite rendit d'utiles services aux Latins dans leur guerre contre les Sarrasins; elle se réconcilia plusieurs fois (1182 et 1445) avec l'Église romaine et l'union devint définitive vers le milieu du quinzième siècle.

Ainsi, les diverses tentatives de conciliation imaginées par la théologie impériale, pour ramener à l'Église orthodoxe et à l'empire les diverses fractions monothélites ou monophysites qui s'en étaient séparées, n'avaient pas empêché le démembrement successif de l'empire. Les formulaires de Justinien, d'Anastase, de Zénon, d'Héraclius et de Constant II n'avaient eu d'autre conséquence que d'altérer le sens religieux et de troubler la paix des consciences avec celle de l'État. Quelques évêques, mais surtout les moines, avaient protesté contre ces essais de conciliation impossible; peu à peu ils s'étaient élevés contre les empiètements des empereurs sur le domaine de la foi, et s'étaient montrés les plus fermes soutiens de l'orthodoxie en péril; et Maxime de Chrysopolis, l'invincible champion de la doctrine des deux volontés, l'âme du parti orthodoxe, n'avait pas craint, à plusieurs reprises, de déclarer publiquement que l'empereur n'est pas juge des questions de la foi [1].

Bientôt de nouvelles luttes vont s'ouvrir, plus violentes encore et plus générales, dont les moines de Constantinople seront les premières victimes; où se trouvera menacée, avec la foi de l'Église, l'existence de l'ordre monastique lui-même; les empereurs y entendront souvent un langage auquel « leurs divines oreilles » ne sont point habituées : celui des moines poursuivis

adressé à Agapit (*ibid.*, 912), à Justinien (*ibid.*, 915) et à Ménas (*ibid.*, 1021); dans le procès-verbal des sessions il est cité le premier de tous les moines étrangers à la capitale (*ibid.*, 881, 927, 940, 953). Il ne semble pas que l'on puisse encore mettre en doute le fait de l'hérésie des Maronites. Les savants de ce pays se sont toujours efforcés, il est vrai, de prouver que leur Église ne fut jamais séparée de l'Église romaine par aucune question dogmatique; Lebeau (XI, 431-440), et Rohrbacher qui le suit (X, 350-354), se range à leur avis. Mais la plupart des écrivains ecclésiastiques modernes ont démontré que cette opinion est en contradiction avec les données des sources existantes. Sur cette question cf. Hergenröther, 345, 346; *Kirchenlexicon*, art. *Maronites*, 336-341. — Le Quien, *Oriens christianus*, III, p. 3-40.

1. Cf. Schwarzloze, *o. l.*, 247. — Diehl, *o. l.*, 387, 388.

plus cruellement que jamais dans leurs croyances, au nom de la théologie impériale, dépouillés de leurs biens, au nom de la politique, et revendiquant courageusement la liberté et l'indépendance de l'Église persécutée.

CHAPITRE IV

LES MOINES ET LES EMPEREURS ICONOCLASTES.

Les tentatives sans cesse renouvelées, des empereurs de Byzance, pour réunir dans un accord impossible les catholiques et les dissidents et rétablir l'unité religieuse dans l'empire, n'eussent point été inutiles si elles avaient rendu évidents, aux yeux de leurs successeurs, les dangers de l'ingérence croissante du pouvoir civil dans les questions de foi. Mais la controverse monothélite sera à peine terminée, que la même passion de dogmatiser viendra de nouveau troubler les esprits et bouleverser l'État; les empereurs ennemis des saintes images essaieront vainement d'imposer leur doctrine; ils trouveront, surtout parmi les moines, des adversaires nombreux et plus résolus que jamais; la lutte, plus générale et plus douloureuse que toutes les précédentes, se continuera pendant plus d'un siècle; des supplices inouis dont la cruauté devait rappeler, dépasser même souvent, les plus sombres excès des persécutions païennes, furent inventés par les Césars de Byzance pour vaincre la constance des catholiques, mais tant d'inutiles fureurs ne pourront empêcher le triomphe définitif de l'orthodoxie : le souvenir de cette victoire, si chèrement achetée, est encore aujourd'hui l'une des plus grandes fêtes de l'Église grecque.

Aussi bien, le conflit suprême entre le pouvoir civil et l'autorité religieuse paraissait inévitable; à un malaise croissant, à de continuels malentendus dans les relations des deux puissances, on pouvait aisément prévoir qu'il allait bientôt éclater. « Depuis quatre siècles déjà, dit M. Diehl[1], l'empire byzantin souffrait de la confusion incessante des affaires politiques et des affaires

1. *L'Exarchat de Ravenne*, p. 396.

religieuses; la moindre controverse théologique, allumant les passions populaires, excitait dans l'empire, des troubles, des séditions, parfois des révolutions même; le développement toujours croissant du monachisme privait l'État, dans un moment de crise redoutable, des forces vives dont il avait besoin; et enfin le clergé, dont les propriétés s'agrandissaient chaque jour, dont l'influence était toute-puissante sur les masses, qui tenait en ses mains l'éducation de la nation et trouvait dans le culte rendu aux Images un moyen d'action efficace sur les esprits populaires, devenait en face de l'État, une puissance dangereuse pour la tranquillité publique. Réagir contre cet inquiétant état des choses, remédier à ces désordres toujours renaissants, limiter l'influence du monachisme, tel fut le but des iconoclastes. »

La lutte devait être d'autant plus vive que, cette fois, il ne s'agissait plus d'une de ces subtiles et délicates discussions sur l'essence divine, sur l'union des deux natures ou l'existence des deux volontés en la personne du Christ, ou de l'un de ces difficiles problèmes de métaphysique religieuse dans lesquels se complaisait l'esprit grec, toujours curieux et en éveil, toujours s'agitant « avec autant de mobilité dans le domaine de la théologie qu'autrefois dans celui de la philosophie[1]. » La question du culte extérieur, rendu depuis l'origine du christianisme aux images et aux reliques des saints[2], n'intéressait pas seulement quelques intelligences de choix, la partie la plus éclairée du clergé et des moines, elle devait passionner la société religieuse de Byzance tout entière. Il a ses fondements dans l'Écriture[3] et la tradition[4], il repose aussi sur le double besoin qu'éprouve toute âme chrétienne d'être instruite des vérités de la foi et encouragée à les mettre en pratique[5]. « Les Images, disait à la fin du sixième siècle Léontius, évêque de Neapolis en Chypre[6], sont des livres toujours ouverts, qu'on explique et vénère dans les églises, afin de se rappeler en les voyant,

1. Bayet, *Hist. générale*, I, 627.

2. Cf. Martigny, art. *Images* — *Kirchenlexicon*, art. *Images dans les Églises*. — Héfélé, IV, 251.

3. Sur cette question du *culte* des images, cf. surtout K. Schwarzlose : *der Bilderstreit*, Gotha, 1890, p. 126 et suiv.

4. *Ibid.*, 142 et suiv.

5. *Ibid.*, 158 et suiv.

6. *Kirchenlexicon, ibid.*, 282. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 56.

Dieu même, et de l'adorer dans ses saints et ses œuvres. » Vers la même époque l'évêque de Marseille, Sérénus, avait fait enlever les Images des églises, sous le prétexte qu'on ne devait pas les adorer. Grégoire le Grand lui adressa, à cette occasion, une lettre, dont le texte devenu classique, fut regardé depuis comme la règle de la doctrine et de la pratique de l'Église [1]. « Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a permis de peindre dans les églises la vie des saints. En défendant d'adorer ces Images, vous méritez l'éloge; en les brisant vous êtes digne de blâme. Autre chose est d'adorer une Image, autre chose d'apprendre par le moyen de l'image à qui doivent aller nos adorations. Or, ce que l'écriture est pour ceux qui savent lire, l'image l'est pour ceux qui ne savent pas lire. Par les images, les ignorants s'instruisent de ce qu'ils doivent imiter; elles sont le livre de ceux à qui l'écriture est inconnue [2]. » Dans une autre lettre, il exprime presque dans les mêmes termes la même pensée : « On emploie la peinture dans les églises, dit-il, afin que ceux qui ignorent les lettres puissent du moins voir sur les murs ce qu'ils ne sont pas capables de lire dans les livres [3]. »

Mais les images ne sont pas seulement les livres des illettrés — αἱ εἰκόνες αἱ βίβλοι τῶν ἀγραμμάτων — des ignorants et des simples, elles sont encore utiles à tous les autres fidèles, fussent-ils revêtus de la dignité apostolique [4]. La peinture, en effet, et l'écriture doivent se prêter un mutuel concours; ce qui est dit par l'écriture est représenté par la peinture, qui est en quelque sorte comme l'avocat de l'écriture [5]; et l'Évangile, pour produire toute son efficacité sur les âmes chrétiennes, doit être raconté par la parole et par l'image [6]. La peinture est l'alliée inséparable et nécessaire de la parole écrite. Toutes deux sont liées entre elles, comme la lumière du jour est inséparable du soleil, et pour que notre

1. *Kirchenlexicon, ibid.* — Héfélé, *ib.*, 252. — Schwarzlose, 23, 158.

2. S. Greg. Magni, Epist., lib. IX, 105, Migne, *P. L.*, LXXVII, 1027. — Cf. *ibid.*, Epist., 52, p. 982-991.

3. Sur cette question de l'*utilité* des images, cf. S. Joannis Damasc., *P. G.*, XCIV, 1171, 1267.

4. Schwarzlose, 159. — Theod. Stud., *P. G.*, XCIX, 1538 : « ἐν ἀποστολικῷ ἀξιώματι.

5. Mansi, XIII, 19.

6. « Per litteras et per picturas ». — Cf. Saint Basile, cité par Theod. Stud., *l. l.*, 1538.

esprit se fasse une idée claire du mystère raconté par l'Évangile, il faut qu'au récit évangélique — εὐαγγελικὴ διήγησις — vienne s'ajouter la représentation par la peinture[1] — στηλογραφικὴ ἐξήγησις —.

C'est ainsi que les Pères du deuxième concile de Nicée entendaient le rôle des Images dans les églises. C'est ainsi que l'avait compris autrefois, le grand patriarche des moines d'Orient, saint Basile, quand dans son panégyrique du martyr Barlaam, il invitait, dans un magnifique élan oratoire, les peintres chrétiens à suppléer par leur art à l'insuffisance de sa parole : « Mais pourquoi, s'écrie-t-il[2], par mes bégaiements enfantins rabaissé-je la gloire de cet illustre athlète? Confions son éloge à un langage plus éloquent, à des trompettes plus éclatantes. Venez à mon aide, peintres fameux des exploits héroïques. Rehaussez par votre art l'image imparfaite de ce stratège; faites briller, avec les couleurs de la peinture, l'athlète victorieux que j'ai représenté avec trop peu d'éclat; je voudrais être vaincu par vous dans le tableau de la vaillance du martyr; je me réjouirais d'être aujourd'hui surpassé par votre talent. Montrez-nous, représentée avec soin, la lutte de la main contre le feu; montrez-nous le lutteur brillamment peint en votre image; montrez-nous les démons poussant des hurlements, car ils sont aujourd'hui, grâce à vous, abattus par les victoires du martyr; faites-leur voir encore cette main ardente et victorieuse. Et représentez aussi, sur votre tableau, celui qui préside aux combats et donne la couronne, le Christ agonothète à qui soit la gloire dans les siècles des siècles[3]. »

Il ne faudrait pas voir un simple artifice oratoire dans ces paroles du grand évêque de Césarée : elles sont l'expression exacte de la réalité. Sous quelque forme en effet qu'elle se présente, mosaïque, miniature, émaux, camées, ivoires, peintures murales, tissus historiés, pièces d'orfévrerie, sculpture, l'image complète l'idée suggérée par la lecture ou la parole, elle lui

1. Mansi, *ibid.*, 269. — Schwarzlose, 160.

2. Saint Basile, Migne, *P. G.*, XXI, p. 488, 489. — Cf. Theod. Stud., *P. G.*, XCIX, 468. — Héfélé, *ibid.*, 252.

3. Saint Basile, *ibid.*, 489. « Ἀνάστητέ μοι νῦν, ὦ λαμπροὶ τῶν ἀθλητικῶν κατορθωμάτων ζωγράφοι· τὴν τοῦ στρατηγοῦ κολοβωθεῖσαν εἰκόνα, ταῖς ὑμετέραις μεγαλύνατε τέχναις, κτλ. — Cf. Theod. Stud., 1221.

donne une forme concrète, qui, la rendant plus accessible à toutes les intelligences, produit aussi dans les âmes une impression plus rapide, plus profonde et plus durable[1]. Par l'Image, les vérités les plus sublimes trouvent un chemin facile vers les esprits les moins cultivés, car la vue est de tous les sens celui qui fournit les perceptions les plus promptes et les plus sûres; et s'il est permis de dire qu'en Occident l'éducation chrétienne du peuple s'est faite, en grande partie, au moyen âge, par les splendides verrières de nos vieilles cathédrales gothiques, combien n'est-il pas plus légitime de croire que l'imagination des Grecs, toujours en éveil, que leur foi si facile à s'émouvoir, ont subi l'influence profonde, irraisonnée, et d'autant plus irrésistible, du spectacle presque divin qu'offraient à leurs yeux éblouis les merveilleuses mosaïques de Sainte-Sophie et des innombrables églises et monastères de la capitale.

Si la foi des esprits éclairés ne réclamait pas ces représentations des principales scènes de l'ancien et du nouveau Testament et des épisodes les plus remarquables de l'histoire de l'Église[2], elle trouvait cependant un grand profit à les considérer; sans parler du plaisir délicat, de la jouissance intime qu'éprouve tout homme cultivé à contempler un de ces joyaux de l'art byzantin, si nombreux encore aujourd'hui, ces Images, en rappelant sans cesse le souvenir des vérités religieuses, étaient une prédication ininterrompue, parfois plus émouvante que les plus éloquents discours. Saint Grégoire de Nysse, ainsi qu'on le remarqua au second concile de Nicée, avait sans doute lu bien souvent le récit du sacrifice d'Isaac, jamais il n'avait versé de larmes; mais il ne pouvait, dit-il lui-même, s'empêcher de pleurer en voyant un tableau où était reproduite cette touchante histoire : tant l'art du peintre avait su parler aux regards[3]! Un autre tableau, représentant une jeune chrétienne dans les luttes sanglantes de l'amphithéâtre, arrachait des larmes à saint Cyrille[4].

Pour tous, savants et ignorants, l'image est le meilleur com-

1. Cf. Schwarzlose, 160, 161, 162.

2. Schwarzlose, 31-34, indique les scènes ou les personnages les plus fréquemment représentés dans l'iconographie byzantine.

3. *Ibid.*, 32, 161. — Cf. Theod. Stud., *l. l.*, 469 et 1221. — Mansi, XII, 967; XIII, 9.

4. Theod. Stud., *ibid.*

mentaire de la sainte Écriture; elle est aussi, par les exemples qu'elle rappelle, par la vertu mystérieuse qui s'en dégage, un des moyens les plus efficaces de sanctification[1]. A ceux qui lui demandaient : vous qui honorez les Images, quel fruit donc en retirez-vous, quel avantage spirituel vous procure leur vue? saint Théodore de Stoudion répondait : « Eh ! qui donc, à la vue d'une image, tableau ou statue, qu'il a regardée attentivement et en détail, n'en garde pas dans son âme une impression profonde, édifiante si l'image est édifiante, dangereuse si elle est mauvaise, dont l'obsession le poursuit même à la maison et le porte au repentir ou excite ses passions[2]? » Or, en mettant sous les yeux des fidèles la représentation des principaux mystères de la foi chrétienne, les bienfaits et les miracles de Jésus-Christ, la vie et les vertus de la Mère de Dieu et des saints, l'Église a surtout pour but de nous exciter à la générosité, au courage, à l'imitation des saints, et par là à la gloire de Dieu[3]. Les Images prêchent en silence ceux qui les contemplent, on se sanctifie à les regarder[4]. « Quand je n'ai pas de livres, disait saint Jean Damascène, ou que mes pensées me torturant comme des épines m'empêchent de goûter la lecture, je me rends à l'Église qui est l'asile ouvert à toutes les maladies de l'âme. La fraîcheur des peintures attire mes regards, captive ma vue ainsi qu'une riante prairie et insensiblement porte mon âme à louer Dieu. Je considère la vaillance du martyr, la couronne dont il est récompensé; son ardeur enflamme mon émulation, je tombe à terre pour adorer et prier Dieu par l'intercession du martyr et j'obtiens mon salut[5] ». Il est certain, en effet, que la grâce divine est accordée à ceux qui vénèrent les Images : elles sanctifient ceux qui s'en approchent avec foi[6]. Un des plus acharnés persécuteurs des moines orthodoxes, Bardas, qui avait fait endurer les plus cruels

1. Cf. Theod. Stud., *ibid.*, 1219.

2. *Ibid.* — Cf. Schwarzlose, *ibid.*, 163.

3. S. Joann. Damas., *P. G.*, XCIV, 1172 : « ὁμοίως δὲ καὶ τὰ τῶν ἁγίων ἀνδρῶν ἀνδραγαθήματα, ἐπαλείφοντα ἡμᾶς πρὸς ἀνδρείαν καὶ ζῆλον καὶ μίμησιν τῆς αὐτῶν ἀρετῆς καὶ δόξαν Θεοῦ. » C'est aussi la doctrine du Concile de Trente, Sess. xxv, *de Invocat. Sanctorum.*

4. *Ibid.*, 1268.

5. *Ibid.* — Cf. Schwarzlose, 162.

6. S. Theod. Stud., 505 : « Καὶ πιστευτέον χάριν θείαν ἐν αὐτῇ ἐπιφοιτᾶν καὶ ἁγιασμοῦ αὐτὴν ὑπάρχειν μεταδοτικὴν τοῖς πίστει προσιοῦσιν ».

supplices aux défenseurs des Images, et surtout aux moines Studites, qui avait mis à mort l'un d'entre eux, « le grand et admirable Thaddée[1] », se voyant réduit par la maladie aux dernières extrémités, envoya demander pardon de ses crimes au saint abbé de Stoudion; il le conjurait en même temps d'écarter de lui le danger qui le menaçait. Sur la promesse qu'il changerait de vie, Théodore consentit à prier pour Bardas et obtint de Dieu la guérison du malade. Et pour que la santé de l'âme lui fût rendue avec celle du corps, il lui envoya une image de la Mère de Dieu pour être la gardienne de toute sa vie. « Si vous l'honorez désormais, disait-il, si vous l'imitez, vous serez heureux en toutes choses : mais si vous la rejetez, vous subirez les plus affreux châtiments[2] ».

C'est, en effet, la foi de l'Église grecque, que la puissance possédée par les saints, et les bienfaits opérés par eux pendant leur vie, continuent dans leurs images qui deviennent ainsi un remède précieux contre toutes les maladies de l'âme et du corps et une source intarissable de bénédiction[3]. Leur vertu miraculeuse est attestée par des faits innombrables rapportés par les apologistes de leur culte et par les Actes du deuxième concile de Nicée[4]. Ainsi, l'image de la Croix du Sauveur est pour les fidèles « un bouclier, une armure, un trophée contre le démon. C'est le signe qui empêche l'ange exterminateur de les toucher. Elle redresse ceux qui tombent, soutient ceux qui sont debout; elle est le bâton des infirmes, la houlette qui dirige les brebis, le guide des pénitents, le chemin de la perfection, le salut de l'âme et du corps, écarte tous les maux, procure tous les biens; elle met en fuite le péché, elle est le gage de la résurrection, l'arbre de la vie éternelle[5] ».

Telle est la puissance de la Croix : telle est aussi, proportion gardée[6], la puissance des autres Images. Chacune de ces images du Christ, de la Mère de Dieu ou des Saints est un objet d'épouvante pour les démons, ils n'en peuvent supporter la vue; ils

1. S. Theod. Stud., 204.
2. *Ibid.*, 205.
3. Cf. Schwarzlose, 167.
4. *Ibid.*, 168-173.
5. S. Joann. Damasc., *ibid.*, 1129. — Cf. Schwarzlose, 165, 166.
6. « Juxta gradun et proportionem excellentiæ et venerationis prototyporum » : Photius, *P. G.*, CII, 653.

craignent les saints et fuient loin de leur ombre même. Or, l'Image est l'ombre des saints, elle possède par conséquent la vertu d'écarter les démons[1].

Toutes ces merveilles, il n'est point d'Image qui ne puisse les accomplir : mais il n'en est point qui les produise aussi sûrement, ni avec autant d'éclat, que les Images « *non faites de main d'homme* » — εἰκόνες ἀχειροποίητοι — dont la capitale de l'Empire était fière de posséder un grand nombre. Elles ne devaient point leur origine, croyait-on, au pinceau des peintres, mais à un contact immédiat avec l'original. Les Byzantins se flattaient de conserver de ces portraits authentiques du Christ et de sa Mère. D'autres étaient attribués au pinceau de saint Luc qui les aurait composés d'après l'original lui-même[2].

Mais la plus célèbre et la plus vénérée de toutes ces Images était assurément l'Image d'Édesse[3]. Elle avait toute une histoire. « Formée par l'impression du visage du Christ sur un morceau de toile, envoyée par lui au prince d'Édesse Abgar, source de miracles innombrables et de la guérison du prince, elle avait été appliquée par lui en manière de fresque, au-dessus d'une des portes d'Édesse, exposée à la vénération de tous ceux qui entraient et sortaient. On l'avait ensuite murée dans sa niche, avec une lampe devant elle, pour la soustraire à l'impiété du petit-fils d'Abgar; et, des siècles après, instruits par une apparition, les gens d'Édesse avaient retrouvé leur palladium, avec la lampe toujours allumée. Elle avait suffi pour obliger Chosroès à lever le siège d'Édesse et pour exterminer son armée; elle avait ensuite guéri la fille du roi possédée du démon. Il n'était bruit, dans tout l'Orient, que de ses miracles[4]. »

Aux yeux des dévots Byzantins, les Images étaient donc comme le canal de la grâce et de la puissance divine, la source intaris-

1. Schwarzlose, 165. — Cf. S. Theod. Stud., 345, 1592, 1796; Carm., 48, 49, 53, 60. — S. Joann. Damasc., *ibid.*, 1261-1264.

2. Schwarzlose, 17. — Cf. *Kirchenlexicon*, art. *Images miraculeuses*. — Theod. Stud., *l. l.*, 177 : « Καὶ Λουκᾶς δὲ ὁ τὸ ἱερὸν ἀναταξας Εὐαγγέλιον, τὴν τοῦ Κυρίου ἱστορήσας εἰκόνα, ἔργον πολλοῦ ἄξιον τοῖς μετ' αὐτὸν καταλέλοιπε ».

3. A l'époque des luttes iconoclastes cette image n'avait pas encore été transportée à Constantinople, mais de nombreuses copies s'y étaient répandues. Sur cette image, cf. Rambaud, *l'Empire grec*, 105-111; *Kirchenlexicon*, art. *Abgar*.

4. Rambaud, *ibid.*, 107. — Cf. S. Joann. Damasc., *l. l.*, 1193-1261. — Theod. Stud., 177-1288. — Schwarzlose, 18.

sable d'où découlent sur les hommes la vertu libératrice et tous les bienfaits de la Rédemption; si elles ne produisent pas la grâce, comme les sacrements, elles répandent dans les âmes les sentiments de foi, de charité, de contrition et les autres dispositions qui préviennent la grâce et la font descendre dans les cœurs. Par leur vertu mystique — μυστήριον —, par leur puissance *presque sacramentelle*, les tempêtes sont apaisées, les démons mis en fuite, les maladies éloignées; elles affermissent l'âme dans la foi, et la pratique des vertus chrétiennes; elles consolent, elles protègent, elles fortifient contre les ennemis du salut, elles procurent la santé de l'âme et la santé du corps[1]; quiconque les honore dignement peut obtenir dans cette vie toutes les grâces qui lui sont nécessaires, et dans l'autre la gloire éternelle[2].

Aussi le culte des Images avait-il pris dans l'empire d'Orient un prodigieux développement; il s'était enraciné peu à peu dans la vie religieuse du peuple qui s'était fait une habitude très chère de demander aux Images secours et protection dans toutes ses entreprises. On les emportait en voyage; elles présidaient aux jeux de l'hippodrome; elles marchaient dans les batailles en tête des armées impériales : Héraclius emmenait avec lui dans son expédition contre les Perses l'image « non faite de main d'homme » du Sauveur; à la veille d'engager une lutte décisive, l'image du Christ à la main, il haranguait ses soldats[3]; les Avares qui étaient venus, en son absence, mettre le siège devant Constantinople, avaient été obligés, après quarante jours d'efforts inutiles, de se retirer en désordre, repoussés loin de la « Ville gardée de Dieu » moins par le courage de ses habitant que par la toute-puissante protection de la Mère de Dieu, patronne de la capitale. Comment la Très Sainte Théotokos aurait-elle pu résister aux supplications de son peuple? Son image, et les images des saints auraient-elles donc en vain été portées en procession, au chant des psaumes et des cantiques, à travers les flots pressés d'une population suppliante[4]? N'était-elle point,

1. Schwarzlose, *ibid.*, 167. — *Rituel romain :* « Benedictio novæ Crucis. »

2. *Rituel romain* : « Benedictio Imaginum Jesu Christi Domini nostri, Beatæ Virginis Mariæ, et aliorum Sanctorum. » Cf. *Kirchenlexicon*, art. *Sacramentelles (Choses)*.

3. Paparrigopoulo, *o. l.*, 177.

4. *Ibid.*, 178. — Lebeau, XI, 122. — Drapeyron, p. 223-240. — Voir dans Rambaud,

comme les Grecs le chantent encore aujourd'hui, en souvenir de cette délivrance[1], celle qui gagne les batailles, celle dont la puissance est invincible[2]? Elle est vraiment pour l'Empire un rempart inexpugnable, elle disperse ses ennemis, elle aide à remporter les trophées[3].

Trois siècles après Héraclius, un général, Nicéphore Phocas, venait prendre à Constantinople pour prix de ses victoires la couronne impériale. « On acclamait en lui, dit son historien, le général heureux qui avait restauré la gloire de la très sainte Mère des Byzantins, la divine Théotokos, qui avait châtié l'orgueil de l'Agarène impie et fait fuir cent fois le Hamdanide et ses cavaliers rapides devant les bataillons orthodoxes. » Quand il eut quitté le dromon impérial, la première station du nouveau Basileus fut pour le monastère des Abramites ou de la Théotokos *achiropitos*, où l'on vénérait une image « non faite de main d'homme » célèbre entre toutes les images miraculeuses de la Mère de Dieu[4].

Le culte des Images occupait une place considérable dans les circonstances solennelles et dans les cérémonies officielles de l'Empire; il se trouvait mêlé plus intimement encore aux habitudes de la vie ordinaire du peuple de Byzance. Partout, dans les églises et les chapelles, dans les maisons particulières, dans les chambres d'habitation et dans les chambres à coucher, devant les boutiques, sur les marchés, sur les livres et les habits, sur les us-

ibid., 109-110, ce qu'était à Constantinople une procession solennelle des Images à travers la ville.

1. Dans l'hymne ἀκάθιστος composé à cette occasion par le patriarche Sergius. — Pitra, *Anal. sacra*, I, 250. — Christ et Paranikas, 140. — Cf. Paparrigopoulo, *ibid.*, 179.

2. Pitra, *ibid.* — Christ., *ibid.* :

Τῇ ὑπερμάχῳ στρατηγῷ τὰ νικητήρια,
ὡς λυτρωθεῖσα τῶν δεινῶν, εὐχαριστήρια
ἀναγράφω σοι ἡ πόλις σου, θεοτόκε·
ἀλλ' ὡς ἔχουσα τὸ κράτος ἀπροσμάχητον
ἐκ παντοίων με κινδύνων ἐλευθέρωσον,
ἵνα κράζω σοι· χαῖρε, νύμφη ἀνύμφευτε.

3. Pitra, *ibid.*, 262. — Christ., 147 : χαῖρε, τῆς βασιλείας
τὸ ἀπόρθητον τεῖχος·
χαῖρε, δι' ἧς
ἐγείρονται τρόπαια·
χαῖρε, δι' ἧς
ἐχθροὶ καταπίπτουσι..

4. Schlumberger, 299-302.

tensiles de ménage et les joyaux[1], sur le chaton des bagues, sur les coupes, sur les vases, sur les murailles[2], à l'entrée des ateliers[3], en un mot, partout où cela pouvait se faire, on plaçait l'image du Sauveur, de la Mère de Dieu, ou d'un saint. On les trouvait sous toutes les formes et toutes les grandeurs; on peut les voir encore sur les sceaux d'une multitude de particuliers et de fonctionnaires de tout ordre[4]; on en portait sur soi comme amulettes, on les emmenait avec soi en voyage[5]; les Images étaient pour le chrétien de Byzance un gage assuré de bénédiction et de salut, une garantie de la protection et du secours d'en-haut : sans Image il ne pouvait pas vivre.

Aussi multipliait-on pour ces *icones* tant aimées les marques extérieures de la vénération la plus profonde, les baisers, les encensements, les inclinations, les prostrations; souvent aussi on allumait devant elles des cierges et des lampes, on les ornait de draperies, de couronnes, de rubans, de guirlandes[6]; on chantait des hymnes en leur honneur, et il semble bien que, depuis une haute antiquité, on ait eu coutume d'apprendre aux enfants des écoles de pieux cantiques à la gloire de ces Images[7].

Sans doute, dans ces témoignages de la dévotion expansive des Byzantins on ne peut nier qu'il se soit rencontré, plus d'une fois, des exagérations regrettables, pareilles à celles dont il est fait mention dans des documents contemporains. Dans une lettre adressée en 824 à Louis le Débonnaire par l'empereur Michel le Bègue, se trouvent indiqués tous les reproches que l'on faisait

1. Léontius évêque de Neapolis dans l'île de Chypre, cité par S. Jean Dam., *P. G.*, XCIV, 1385 : « ἐν ἐκκλησίαις καὶ οἴκοις καὶ ἀγοραῖς, καὶ ἐν εἰκόσι, καὶ ἐν σινδόνι, καὶ ἐν ματίοις καὶ ἐν παντί τόπῳ. »

2. S. Jean Chrys., *in sanct. Meletium*, *ibid.*, 1313 : « καὶ ἐν δακτυλίων σφενδόναις, καὶ ἐκπώμασι, καὶ φιάλαις καὶ ἐν θαλάμων τοίχοις, καὶ πανταχοῦ τὴν εἰκόνα τὴν ἐκείνην ἐχάραξαν πολλοί. » Cf. *ibid.*, 1365. — S. Jean Chrysostome avait dans sa chambre à coucher l'image de saint Paul.

3. Théodoret, *in sanct. Sym. Styl.*, *ibid.*, 1365 : « ἐν ἅπασι τοῖς τῶν ἐργαστηρίων προπυλαίοις. » — Cf. Schwarzlose, *ibid.*, 25. — Paparrigopoulo, 164.

4. Cf. Schlumberger, *Sigill. byzant.*, 14 sqq.

5. Schwarzlose, *ibid.* — Paparrigopoulo, 183.

6. Schwarzlose, *ibid.*

7. Theod. Stud., *l. l.*, 1163, se plaint dans une de ses lettres au patriarche de Jérusalem que l'on ait substitué dans les écoles, des chansons impies à ces pieux cantiques : « παραστέλλονται ψαλμῳδίαι ἀρχαιοπαράδοτοι, ἐν αἷς περὶ εἰκόνων ᾄδεταί τι· ἀντᾴδεται τὰ ἀσεβῆ νέα δόγματα εἰς προὔπτον κείμενα· ἄλλα τοῖς παισὶ πρὸς τῶν διδασκάλων παραδιδόμενα. »

alors aux partisans des Images. « Ils ont, dit l'empereur [1], éliminé des églises la Sainte Croix, et ils l'ont remplacée par des Images devant lesquelles ils font brûler des parfums, de telle sorte qu'ils leur rendent un honneur semblable à celui qui est rendu au signe sacré sur lequel le Christ a souffert. Ils chantent des psaumes devant ces Images, se prosternent devant elles et implorent leur secours. Beaucoup les habillent avec des vêtements de lin et les choisissent pour servir de parrains à leurs enfants. D'autres, voulant prendre l'habit de moine, abandonnent la vieille tradition qui veut que, lorsqu'on leur coupe les cheveux, ces cheveux soient reçus par des personnes de marque : ils les font tomber entre les mains des Images. Quelques prêtres et clercs ont l'habitude de râcler la couleur des Images, mêlent cette poussière aux hosties et au vin et distribuent le mélange aux fidèles après la messe. D'autres placent le corps du Seigneur dans les mains des Images, où ceux qui communient viennent le recevoir ; d'autres encore, au mépris de nos églises, célèbrent le service divin dans des maisons privées en se servant d'Image comme autel. Ces abus, et beaucoup d'autres semblables, vont à l'encontre de notre religion et sont indignes d'elle, au jugement des hommes sages. »

Sans doute ne faudrait-il accepter qu'avec réserve le témoignage de l'empereur iconoclaste, porté naturellement « par sa foi orthodoxe [2] » à grossir les faits et à voir dans chacun d'eux une nouveauté impie ; mais on est étonné de trouver dans un des partisans les plus éclairés des Images, saint Théodore de Stoudion, un éloge pompeux de la singulière coutume qui s'était répandue de faire tenir par une Image la place du parrain au baptême [3]. Le spathaire Jean avait donné pour parrain à son fils l'image de saint Démétrius, Théodore s'empresse de lui écrire pour l'en féliciter : « Votre Seigneurie, lui dit-il, vient d'accomplir une action divine, je vous envoie l'expression de toute mon admiration pour votre foi robuste, ô homme de Dieu. Vous avez pris, à la place du parrain, l'image du grand martyr Démétrius, et vous avez ainsi fait le baptême de votre fils gardé de Dieu. Oh ! l'admirable confiance ! Non, ce n'est pas seulement au centurion,

1. Mansi, XIV, 417-422. — Héfélé, V, 234. — Schwarzlose, 26.
2. Cf. Héfélé, *ibid.*, 235.
3. Theod. Stud., *ibid.*, 961-963. — Cf. Schwarzlose, 27-28.

mais c'est à vous aussi, dont la foi rivalise avec la sienne, que le Christ a dit : Non, je n'ai pas trouvé une telle foi en Israël... Vous êtes heureux en vérité, ô homme pieux, d'avoir choisi, votre fils est trois fois plus heureux d'avoir reçu un tel parrain, qui jouit d'une si grande gloire et d'une si grande puissance. Oh ! que je voudrais voir votre fils, ce cher petit Démétrius, l'embrasser comme le fils spirituel du grand martyr dont il a pris le nom, lui adresser les paroles qui lui conviennent et faire connaître partout votre pieuse conduite. Car il ne faut pas taire les belles actions, mais les proposer à tous comme des témoignages éclatants d'une foi sincère et généreuse. »

En écrivant ce plaidoyer, Théodore, semble-t-il, se rend bien compte de ce qu'un tel usage a d'insolite ; il plaide les circonstances atténuantes : « Ce que la parole du Christ a fait pour le serviteur du centurion, à la place de la présence corporelle du Sauveur, l'image corporelle du saint martyr le fait aussi à la place de sa personne : c'est le martyr lui-même, présent spirituellement dans son image, qui servait de parrain à l'enfant. Au reste, dit-il encore, c'est là une doctrine intelligible seulement à la piété ; elle est inaccessible aux oreilles profanes, aux âmes incrédules et surtout aux ennemis des Images. Mais, pour les croyants, est-il rien que Dieu ne puisse leur accorder[1] ? »

Il voit donc surtout, dans l'action du spathaire Jean, une généreuse manifestation de sa foi aux Images, à une époque où le courage religieux était rare parmi les fonctionnaires, vivant à la cour des empereurs iconoclastes : c'était un exemple qu'il convenait, sinon d'imiter, du moins de faire connaître[2]. Nous savons, du reste, que l'esprit sensé de Théodore ne se plaisait point aux bizarreries ou aux nouveautés iconographiques. Il avait appris qu'un ascète nommé Théodule avait peint, sur des verrières, des anges crucifiés à la manière du Christ ; il l'avertit avec les plus respectueuses précautions, que de telles images sont contraires à la tradition de l'Église, et qu'on ne trouve chez les Pères aucun exemple d'une semblable nouveauté. « Depuis

1. Theod. Stud., *ibid.*, 961.

2. Nulle part, en effet, Théodore ne recommande d'imiter ce spathaire, il se contente de dire : ἔχωμεν δὲ τὸ διήγημα καὶ εἰς ἑτέρους παραπέμπειν, δεῖ γὰρ τὰ καλὰ μὴ σιωπᾶσθαι, ἀλλὰ προκεῖσθαι τοῖς ἄλλοις εἰς πίστεως εὐσεβοῦς ἐναργὴ ὑποδείγματα. »

longtemps, lui dit-il[1], ô Père très saint, je désire venir vous voir et m'édifier à vos saintes prières ; mais le voyage m'a été impossible jusqu'à présent à cause de mes péchés, il m'est encore impossible aujourd'hui. Je suis donc forcé de vous envoyer notre frère Calogéros, qui suppléera à l'absence de mon humilité : je viendrai plus tard, si Dieu protège ma route, me prosterner moi-même à vos pieds vénérables. Pardonnez-moi, mon Père, ce que je vais dire, je le dirai en toute simplicité et charité, dans le désir que votre vie soit à l'abri de toute critique. D'excellents amis, sachant que je suis votre frère, votre ami intime, votre fils, m'ont appris que votre sainteté avait fait une action peu raisonnable. A cette nouvelle, j'ai protesté de toutes mes forces, j'ai rappelé les vertus de votre vie sublime ; alors ils se sont élevés contre moi, ils m'ont cité de vous des paroles et des faits : en un mot, ils vous accusent d'avoir peint des anges crucifiés à la manière du Christ, et de les avoir peints, ainsi que le Christ, sous les traits de vieillards. Ils m'ont donné de nombreux renseignements sur cette affaire et je n'ai pu les contredire. C'est, disaient-ils, une entreprise étrangère et opposée à la tradition de l'Église, inspirée non par Dieu mais par son ennemi, puisque, depuis tant d'années, on ne peut attribuer aux Pères, inspirés de Dieu, aucun exemple d'une pareille nouveauté. Ainsi donc, votre innovation, eût-elle un ange pour auteur, ne devrait pas être tolérée, selon la parole de l'Apôtre : « Si un ange même vous prêchait une autre doctrine que celle de l'Évangile, qu'il soit anathème[2]. »

Quoi qu'il en soit de ces faits particuliers, si des abus se sont glissés dans le culte des Images, il faut en chercher la cause principale dans l'incroyable développement qu'il avait reçu dans la suite des siècles. « L'extension prodigieuse et la vénération profonde, constante, des Images, telle qu'elle ressort de toutes les histoires que nous connaissons, nous font voir avec une évidente clarté combien leur usage était profondément enraciné dans la vie et les habitudes du peuple, combien on s'était accoutumé, dans toutes les situations et toutes les entreprises, d'attendre secours et profit de la présence de ces Images. La prière faite

1. Theod. Stud., 957.
2. I Galat., 8.

devant une Image égalait la prière faite à l'endroit le plus vénérable d'une église. L'Image était une garantie de bénédictions, l'intermédiaire visible entre le saint et ceux qui imploraient son secours; mettre en question le culte et l'existence des Images, c'était, aux yeux des fidèles, compromettre la prospérité et la sauvegarde des individus et des peuples : les avantages de toutes sortes, dont nous avons parlé, que l'on attribuait aux Images, sont l'un des arguments les plus graves que l'on puisse faire valoir en leur faveur[1]. »

L'iconoclasme était donc, par le fait, une déclaration de guerre à toutes les âmes pieuses, clercs ou laïques, prêtres ou moines, qui s'étaient fait une habitude nécessaire de ces témoignages extérieurs de dévotion aux saintes images et qui ne voulaient pas comprendre que leur culte, justifié par de longues traditions, fût soudain devenu une intolérable hérésie. Un des plus ardents apologistes de l'entreprise des empereurs iconolastes reconnaît que « la révolution froissant beaucoup d'intérêts et d'habitudes, même chez les classes supérieures, était repoussée par les neuf dixièmes peut-être des habitants de l'Orient[2]. »

Pour se jeter dans une telle lutte, où ils auraient pour adversaires non plus seulement quelques hérésiarques incorrigibles, ou quelques moines intransigeants, mais la plus grande partie, presque la totalité de leurs sujets, il fallait aux empereurs, ou des raisons d'un intérêt capital pour l'État, ou un inconcevable aveuglement.

Au commencement du huitième siècle, la population monastique sans cesse croissante, de l'Empire byzantin, était devenue, semble-t-il, un véritable danger pour l'Etat. « Un nombre d'hommes vraiment incroyable, dit M. Paparrigopoulo[3], poussés par un zèle mal entendu, prenaient l'habit de moine, renonçaient aux devoirs sacrés de père, de citoyen, de soldat, consumaient leurs forces morales et matérielles dans une vie sans but, qui n'était pas toujours à l'abri de la licence. Chaque génération était décimée, comme par un mal épidémique, par le développement excessif que prenait cette institution de l'Église. L'agriculture, l'industrie, l'armée étaient privées de mil-

1. Schwarzlose, *ibid.*, 173.
2. Paparrigopoulo, *o. l.*, 193. — Cf. Bayet, *Hist. génér.*, I, 627.
3. Paparrigopoulo, 185-186. — Cf. *Const. christ.*, lib. III, 2.

liers d'intelligences et de bras... Les couvents et leurs propriétés se multiplièrent outre mesure; leurs intérêts furent une des occupations principales du gouvernement, et nous pouvons dire sans exagération que l'État ressemblait plutôt à un monastère habité par des gens oisifs qu'à une société active occupée de ses devoirs politiques et civils. Il se voyait dans la nécessité de recruter des mercenaires pour l'armée et pour la flotte, de recevoir avec empressement dans son sein de nombreux étrangers qui exerçaient une action souvent désastreuse sur les destinées de la population indigène; chose non moins grave, les recettes publiques subissaient une diminution considérable par les immunités accordées aux biens des églises et des couvents. »

Il serait difficile d'apprécier exactement aujourd'hui ce reproche, fait aux propriétés monastiques, d'avoir été, à l'époque des empereurs iconoclastes, une cause de plus en plus redoutable d'embarras politiques et financiers : les Actes de donations en faveur des monastères, chrysobulles impériaux, typica κτητορικά, publiés jusqu'à ce jour, sont de beaucoup postérieurs et ne remontent pas au delà de 987. Nous ne possédons, non plus, aucun des inventaires officiels que le synode de 861, sous Photius, ordonnait de dresser, des biens mobiliers et immobiliers de chaque nouveau monastère, et de conserver dans les archives des évêchés[1] : nous serons donc réduits à des généralités et à des comparaisons.

Le fondateur d'un monastère devait, on l'a vu[2], lui assurer des revenus suffisants pour l'entretien de trois moines, mais il est certain que cette limite extrême était ordinairement de beaucoup dépassée, surtout si le fondateur était, comme il arrivait le plus souvent, l'un des grands personnages de l'État, princes ou princesses, empereurs ou impératrices, intéressés à attacher, à l'exemple de tant d'autres, leur nom à des fondations pieuses et à se ménager peut-être une retraite pour les jours mauvais. Un prince, qui cependant avait porté des lois contre l'accroissement des biens religieux, Isaac Comnène, fit au couvent de Stoudion, où il se retira après son abdication, des donations si

1. Syntagma canon., Migne, *P. G.*, CIV, 577. — Cf. *Byz. Zeitschrift*, 1895, II Heft, p. 374. — Nissen : *Die Diataxis*, 5.

2. Plus haut, liv. I, p. 47.

nombreuses que ce serait, dit Cédrenus[1], un travail herculéen de les énumérer. On sait, du reste, que les empereurs de Byzance se montrèrent d'une grande libéralité pour les églises, les monastères et autres maisons pieuses. A l'exemple de Constantin, qui avait mis les richesses de l'État à la disposition des chrétiens, et montré pour les églises de son empire, en Orient comme en Occident, une magnificence vraiment royale[2], les souverains de Byzance, et au premier rang, Justinien et Basile le Macédonien, ces deux bâtisseurs infatigables, tinrent à honneur non seulement de construire des églises et des couvents, mais encore de les doter magnifiquement. De plus, d'après la règle de saint Basile[3], ceux qui embrassaient la vie monastique, devaient remettre à l'higoumène, pour les administrer à son gré, les biens qu'ils avaient reçus de leurs parents. Et au témoignage de Sozomène[4], chaque évêque devait assurer aux monastères placés sous sa juridiction la nourriture et les autres choses nécessaires à la vie.

Aussi, dès la fin du quatrième siècle, l'Église de Constantinople en particulier était déjà très riche. « Depuis le triomphe, les dons volontaires venus des princes ou des particuliers, augmentaient chaque jour son patrimoine. Cette fortune ne consistait pas seulement en argent, et comprenait de nombreux immeubles, des champs, des maisons, des voitures, des mules et des muletiers[5]. » L'un des plus grands évêques de cette époque, saint Jean Chrysostome reconnaît que « les possessions de l'église de Constantinople sont immenses, mais il ne donne pas de chiffre précis[6]. » Mais, si les biens ecclésiastiques étaient considérables, il ne faut pas oublier, d'autre part, que le nombre des malheureux qui accouraient de tous côtés dans l'immense capitale, croyant y trouver un secours plus certain, était aussi très grand : la charité privée eût été loin de suffire à leur soulagement, et l'on a vu plus haut que dans cette ville et dans les principales de l'Empire, les moines et le clergé avaient pris en main l'administration de l'aumône[7].

1. Dans Migne, *P. G.* CXXII, 380. — Cf. ma thèse latine, p. 63.
2. Cf. Bayet, *Art byzantin*, 13 et 37.
3. S. Basile.
4. *H. E.*, VIII, 9, Migne, *P. G.*, 67, 1540, et note.
5. Puech, *S. Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, p. 234.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.* 236. — Voir plus haut, livre I, chap. v, p. 60.

Pour suffire à ces divers besoins, il fallait des ressources considérables. Celles des monastères provenaient soit des revenus établis par le fondateur, soit des donations faites par de riches personnages et surtout par les empereurs. Combler de leurs faveurs quelqu'une de ces maisons religieuses était, pour ainsi dire, une habitude nécessaire, une tradition constante, à la force desquelles les princes, les moines pieux n'osaient guère se soustraire. Ainsi l'empereur Anastase, qui se montra si cruel pour les moines de Constantinople opposés à ses prétentions théologiques, donna à saint Sabas mille pièces d'or pour ses monastères, il lui fit la remise des impôts pour toute la Palestine; à sa demande, ce prince aurait même décrété l'abolition dans tout l'empire de l'impôt du chrysargyre [1].

Mais la source la plus assurée des revenus ecclésiastiques et monastiques se trouvait dans l'ensemble des dispositions législatives par lesquelles les empereurs byzantins régissaient soit la construction et la dotation des maisons religieuses, soit les biens des personnes qui embrassaient la vie monastique.

Justinien, ce grand bâtisseur d'églises et de couvents, contribua moins à les enrichir par ses donations royales [2] que par les lois qu'il porta en leur faveur. Il commença par décréter que l'on ne pouvait fonder église ni monastère sans leur assigner, de concert avec l'évêque, un revenu suffisant : « Beaucoup de chrétiens, dit-il [3], dans le désir de se faire un nom, se mettent à construire des églises, et quand elles sont construites, ils n'ont plus aucun souci de leur attribuer des revenus convenables, soit pour le luminaire, soit pour l'entretien de ceux qui sont attachés à ces églises, soit pour le saint ministère... Nous avons donc décrété ce qui suit : personne n'aura la permission de commencer la construction d'un monastère, ou d'une église, ou d'un oratoire avant d'en avoir référé à l'évêque aimé de

1. Surius, *Vita S. Sabæ*, VI, 781, 790. — Baronius, ann. 511, 512. — Tillemont, *Hist. des Empereurs*, VI, 541.

2. Aucun des nombreux chrysobulles de cette époque n'est parvenu jusqu'à nous. Mais en 1894, M. Diehl, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, a découvert à Kairouan une inscription latine du sixième siècle de notre ère, fragment de charte émise, semble-t-il, par un empereur byzantin, peut-être Justinien, en faveur d'un monastère africain de Saint-Étienne. Cf. comptes-rendus de l'Académie des inscr. et belles-lettres, 1894. — *Revue des Quest. hist.*, janvier 1895, p. 274.

3. *Novel.*, LXVII, 2.

Dieu, et d'avoir déterminé une certaine somme d'argent pour le luminaire, pour le saint ministère, pour l'entretien des bâtiments et pour la nourriture de toutes les personnes attachées et occupées à l'édifice. Si la somme proposée paraît suffisante, avant de commencer la construction il faudra faire d'abord la donation des biens destinés au monastère projeté. »

Ainsi, par le fait même de sa fondation, tout monastère, toute maison pieuse devait déjà posséder les ressources suffisantes à son bon fonctionnement et capables d'assurer son avenir. Ces ressources, loin d'être diminuées par l'arrivée de nouveaux moines, s'augmentaient au contraire en proportion de leur nombre. « Si celui qui embrassait la vie religieuse n'avait pas d'enfants, tous ses biens devenaient, de droit, la propriété du monastère où il entrait; s'il avait des enfants, il devait leur laisser la part fixée par la loi, le reste revenait au monastère. Mais il ne peut leur abandonner la totalité de ses biens : il doit se réserver à lui-même une part, qui est le droit du monastère, *jus monasterii*. S'il vient à mourir au couvent avant d'avoir partagé ses biens à ses fils, ceux-ci prendront la part qui leur est attribuée par la loi, le reste du patrimoine appartiendra au monastère [1]. » La même novelle défend aux parents de déshériter leurs enfants, et à ceux-ci leurs parents, pour le fait de l'entrée au monastère, ni pour une cause qui précédât cette entrée; s'ils faisaient un testament, ils étaient tenus de leur laisser le quart de leur fortune. Les biens du moine devenaient la propriété du monastère où il était entré tout d'abord; s'il le quittait pour un autre, ces biens restaient la propriété du premier monastère [2]; il en était de même, si le moine venait à renoncer à la vie monastique [3].

De ces dispositions législatives il est aisé de conclure que les maisons religieuses de Constantinople durent bientôt jouir d'une fortune considérable, puisqu'elles devinrent vite très peuplées, et que souvent, il se trouva, au nombre des moines, de grands personnages désabusés des vanités du siècle, des fonctionnaires enrichis, des princes, des empereurs même. Au reste, la plupart des souverains de Byzance, loin de chercher à restreindre les donations faites aux couvents et aux églises semblaient plutôt

1. *Novel.*, CXXIII, 38.
2. *Novel.*, CXXIII, 42. — Cf. *Lex* 55.
3. *Novel.*, LXXVI, Præfatio. — Cf. *Lex* 55.

les provoquer par leur exemple et par la vertu qu'ils attribuaient à ces libéralités. On se flattait volontiers que les largesses faites aux « maisons vénérables » suffiraient à attirer toutes les bénédictions du ciel sur l'empereur et sur l'empire. « Car, dit Justinien [1], si les églises, les monastères et toutes les fondations pieuses sont établis pour le salut de leur fondateur, ils le sont aussi pour le salut de l'État tout entier : les biens qui leur sont laissés doivent être employés à célébrer la sainte liturgie et à procurer la gloire de Dieu. » « Si les moines, dit-il encore [2], si les moines, dont les mains sont pures et saintes, offrent au Seigneur leurs prières pour l'empire, il est manifeste que les affaires publiques seront prospères et les entreprises militaires heureuses. Dieu nous étant propice et bienveillant, comment toutes choses ne seraient-elles pas florissantes dans une paix profonde et sous des lois équitables? La terre elle-même nous produira des fruits plus abondants, nous donnera plus vite ses trésors, grâce à la bienveillance de Dieu, et les prières des moines ramèneront l'union et la concorde dans toute l'étendue de la république. La conduite même des autres hommes en deviendra plus respectable, ils s'efforceront d'atteindre, eux aussi, à un idéal plus noble, pénétrés de respect et d'admiration pour une vie si pure. C'est ainsi qu'il naîtra, chez tous, un vif désir de détruire partout le vice et de faire régner la vertu [3]. »

Faut-il s'étonner, quand les chefs trouvent de si hautes et si excellentes raisons pour établir l'utilité des ordres monastiques, que les particuliers et les princes aient rivalisé de zèle pour en assurer la stabilité et mériter à leur tour les faveurs célestes que les lois garantissent, ou du moins promettent, à ceux qui fondent ou qui dotent ces maisons de prières! Et ces traditions de générosité n'étaient pas l'effet d'une fièvre passagère, d'un accès de dévotion facilement enthousiaste et non moins prompte à s'éteindre; on les retrouve à toutes les époques de l'histoire de Byzance; interrompues sous les empereurs iconoclastes, on les vit reparaître, après la tourmente, plus vivaces, plus enracinées que jamais.

1. *Codex Justin.*, *ibid.* — *Lex* 41.
2. *Novel.*, CXXXIII, 5.
3. De même au dixième siècle, si la Crète est reconquise sur les Agarènes impies, l'empereur Nicéphore le doit aux prières de son saint ami le moine Athanase. — Schlumberger, *o. l.*, p. 318.

On sait que l'impératrice Irène ne ménageait point les témoignages de sa bienveillance toute-puissante aux moines de son Empire, et que Basile le Macédonien est presque aussi fameux que Justinien pour son zèle à doter, restaurer ou construire des maisons religieuses [1]. A la fin du dixième siècle, les propriétés monastiques étaient redevenues si nombreuses qu'un souverain, ami des moines entre tous, et vénéré par eux comme un saint [2], qui s'était lié d'une étroite amitié avec le fondateur de la Laure de l'Athos, et qui, après avoir donné des sommes considérables pour la construction de ce couvent [3] lui avait encore assuré des revenus importants [4], fut contraint « par les cruelles nécessités de la politique », d'interdire l'établissement de nouveaux monastères ou de nouvelles fondations pieuses.

Mais l'édit impérial de Nicéphore fut bientôt abrogé (988), emporté, comme une digue trop fragile, par un irrésistible courant, et de nouveau l'on se mit à bâtir, doter ou restaurer d'innombrables couvents, si bien que, même après le siècle de Justinien, le dixième et le onzième siècles ont pu être appelés l'âge d'or des constructions monastiques [5]. Comme toujours les empereurs étaient à la tête du mouvement, et l'un d'eux, Constantin Monomaque (1042-1054), fit de telles dépenses pour élever le monastère de Saint-Georges de Manganes, que le trésor public s'en trouva épuisé et que le prince dut recourir à de nouveaux impôts [6]. Sa prodigalité retombait lourdement sur ses sujets, c'était une passion aveugle à laquelle il se laissait entraîner sans mesure ni raison. Il fit don au monastère de la Mère de Dieu, dans l'île de Chio, d'un revenu annuel de soixante-douze écus

1. Le monastère de Saint-Phocas entre autres, construit ἐν τῷ Στένῳ, reçut de lui des revenus considérables. — Baronius, 886, n. 5.

2. Schlumberger, *Un empereur byzantin*, 318-324.

3. *Ibid.*, 319, note 1 : « Nicéphore donna la somme énorme de cent livres d'or. »

4. Schlumberger, *ibid.*, 323, n. 1 : « Nicéphore lui remit (à Athanase fondateur de la Laure) un chrysobulle signé de sa main, instituant en faveur de la Laure une rente annuelle de 244 besants sur l'île de Lemnos, assignant aussi comme metoki ou dépendance au futur monastère, un grand couvent dans la même ville de Salonique... Sur la prière des moines Athonites, Nicéphore assigna également une rente annuelle de quatre livres d'or au couvent de Kariès, qui est aujourd'hui la capitale de cette vaste congrégation religieuse. »

5. *Byzant. Zeitschrift*, I Heft, 1894, p. 209. — Rambaud, *o. l.*, 286, n°. 5.

6. *Const. christ.*, liv. III, 2; liv. IV, 85.

d'or [1] ; il mit à la disposition des moines de ce couvent, quand ils viendraient à Constantinople, le *xenodochion* assigné aux moines du mont Olympe, avec trente *modii* de froment et trente *miliarisia* chaque année pour leur entretien [2] ; deux ans plus tard il leur donne une maison [3] ; trois ans après, vingt-quatre fermiers; leurs biens et leurs personnes sont exemptés de toutes les juridictions ordinaires [4] : ils ne relèvent plus que du très divin et royal béma [5]. Le même empereur confirme toutes les donations faites aux monastères de l'Athos, et décrète que la montagne s'appellera désormais « la sainte montagne » —ἅγιον ὄρος, — nom consacré par la postérité [6].

Vers la même époque (1077) le patrice Michel Attaliote, juge de l'hippodrome et du velum impérial, faisait don à l'hospice des pauvres de Rhœdestos et au monastère du Sauveur Très-Miséricordieux, à Constantinople, d'une grande partie de ses biens. Outre les maisons de Rhœdestos et de Constantinople, ce couvent possédait des biens considérables aux environs de la première de ces villes, sur les bords de la Propontide, dans le thème de Thrace et de Macédoine : on a vu ailleurs par le détail quel emploi il était fait de ses revenus [7].

A peu près vers la même époque, un des moines les plus remarquables de la fin du onzième siècle, saint Christodule, qui avait été chassé par les incursions arabes de son monastère du mont Latros et jouissait de la faveur impériale, recevait successivement pour ses diverses résidences, à Cos, à Patmos surtout, des donations considérables [8]. Cette dernière île lui fut donnée en toute propriété, exemptée, avec le monastère que Christodule y construisit, de tout tribut, de toute juridiction ecclésiastique ou laïque [9]. Alexis Comnène lui concèda un navire particulier pour le service du couvent [10]. « Possesseur de Patmos, de Lipso, de trois villages

1. Miklosich, *Acta et diplom. mon.*, II, 1. — Cf. Nissen, *Die Diataxis*, 113.
2. *Acta et diplom.*, *ibid.*, 5.
3. *Ibid.*, 6.
4. *Ibid.*, 7 : leurs noms sont indiqués : Eustathe, Léon, Nicolas, etc..
5. *Ibid.*, 4.
6. V. Lingenthal, *Jus Græco-Rom.*, t. III, p. xvii.
7. *Acta et diplom.*, II, 296, 326. — Nissen : *die Diataxis*, 106 sqq.
8. Cf. Le Barbier, *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au XI^e siècle*, Paris, 1863, surtout Miklosich et Müller, *Acta et diplom.*, III.
9. *Acta et diplom.*, *ibid.*, 44-53. — *Jus Græco. Rom.*, III, 370-375.
10. *Acta et diplom.*, 51.

de Léros et de l'archipel des Arki, exempt de tout impôt, Christodule reçut encore du duc des Cyclades le blé nécessaire au couvent[1] » ; son monastère de Saint-Jean le Théologien, à Patmos, possédait en toute propriété le couvent de Saint-Jean le Précurseur à Strovilos, dans l'île de Cos ceux de Pilé, de Castrianon et de la très sainte Théotokos[2], la petite île de Pharmacon[3], dans l'île de Crète la ferme ou métoki de Stylos[4], et dans l'île de Lemnos une église, un moulin à eau, des vignes, des champs, des serfs et des métairies[6]. Il reçoit encore deux cents *modii* de blé[5], et deux livres d'or sur les revenus de l'île de Crète[7]. En 1186, le couvent possédait trois vaisseaux[8]. Aujourd'hui encore, plusieurs de ces antiques domaines sont restés la propriété du monastère de Patmos[9].

Il était nécessaire de faire connaître, avec quelque détail, l'origine et l'étendue des propriétés monastiques, ainsi que les habitudes invétérées et ininterrompues, communes à tout le peuple byzantin, de dévotion ardente aux saintes images, afin de mieux montrer contre quels ennemis les iconoclastes allaient mener la bataille ; et peut-être n'était-ce pas inutile d'indiquer aussi quelques-unes des diverses tentatives pacifiques opposées, par le moyen des lois, sous les empereurs postérieurs au rétablissement de l'orthodoxie, à l'accroissement sans cesse renouvelé des biens religieux, afin de laisser entendre que, dans cette grave et difficile question, un accord pacifique et amiable eût été au moins aussi efficace et aussi durable que les solutions violentes.

La lutte entreprise par les empereurs iconoclastes allait pro-

1. Le Barbier, 35. — *Acta et diplom.*, *ibid.*, 25, 29, 34.
2. *Acta et diplom.*, 88. — Le Barbier, 47.
3. *Acta et diplom.*, 32. — Le Barbier., *ibid.*
4. Le Barbier., *ibid.*
5. *Ibid.*, 48. — Cf. *Acta et diplom.*, *ibid.*, 94, 104.
6. *Acta et diplom.*, 99.
7. *Ibid.*, 117.
8. *Ibid.*, 119. On peut voir encore dans les *Archives des Missions*, t. III, 1876, p. 333-364, un grand nombre de documents inédits publiés par M. Duchesne, ayant rapport aux relations du monastère de Patmos avec les puissances occidentales, et aux bienfaits accordés par elles au monastère de Saint-Jean. Jusqu'à l'entrée des Français à Venise sous Bonaparte, la République vénitienne allouait au monastère un revenu annuel assez considérable.
9. Duchesne, *ibid.*, 333.

fondément blesser le sentiment religieux, elle s'attaquait à l'intégrité du dogme lui-même, elle allait à l'encontre de bien des intérêts : l'opposition qu'elle suscita devait être formidable[1].

Ce fut l'empereur Léon III l'Isaurien qui ouvrit les hostilités. Comme la plupart des princes de la maison isaurienne, c'était un soldat grossier et rude, dépourvu de toute culture littéraire et de tout sentiment artistique, toujours prêt à céder au caprice ou à la violence, et sans égard pour la sainte liberté des consciences[2]. Possédé néanmoins, ainsi que tout empereur byzantin, de la manie de dogmatiser, il s'imagina, semble-t-il, qu'en supprimant le culte des Images il comblerait l'abîme qui séparait des orthodoxes les Juifs et les Arabes, qu'il les attirerait peut-être au christianisme, et détournerait de son empire les malheurs dont il était menacé par les progrès incessants de l'invasion musulmane[3].

En 723, le calife Yezid II avait interdit les Images dans les provinces chrétiennes de son royaume; trois ans plus tard, en 726[4], Léon publia, de son côté, une ordonnance où il décrétait que les partisans des Images étaient des idolâtres et que l'on ne devait rien honorer de ce qui a été fait de main d'homme. Joignant l'exemple à la parole il fit abattre par ses courtisans une image fort vénérée du Christ *Antiphonetès* qui se trouvait au-dessus de la porte de bronze du palais impérial[5]. Ce fut le signal d'une émeute populaire et le premier incident d'une guerre cruelle et douloureuse entre toutes, la guerre religieuse, qui ose s'attaquer à ce qu'il y a de plus inviolable dans l'homme, sa sa croyance et sa foi : elle ébranla, pendant près de deux siècles, jusque dans ses fondements, l'empire byzantin tout entier[6].

Nous n'avons pas à raconter ici les multiples et trop souvent sanglantes péripéties de cette lutte; il nous suffira de tracer un tableau sommaire de l'intervention des moines dans cette longue querelle, de leur courage au milieu des persécutions, ou de leurs

1. Cf. Paparrigopoulo, *o. l.*, 193.
2. Cf. *Kirchenlexicon*, art. *Images*. — Hergenröther, III, 57. — Héfélé, IV, 252-253.
3. Gfrörer, II, 463. — Diehl, *Exarchat*, 396. — Théophane, 402, 2. — Héfélé, *ibid.*, 260.
4. Héfélé, *ibid.*, 262-265.
5. *Ibid.*, 283, 287, 288.
6. Schlumberger, *Sigillographie*, 80.

défaillances, de l'activité ou de l'indifférence de leurs chefs, du rôle enfin, quel qu'il soit, en harmonie ou en opposition avec leur glorieux passé, qu'ils ont rempli pendant cette période si troublée de l'histoire de l'Église.

Dès que le patriarche Germain avait eu connaissance de l'édit impérial contre les saintes images, il avait fait à l'empereur les plus sévères représentations, mais tous ses efforts demeurèrent inutiles[1] : il dut se retirer[2] et céder la place à un prélat plus complaisant, Anastase, qui avait été son syncelle et que Léon III savait tout dévoué à ses projets. Germain avait eu soin d'informer le pape de la nouveauté hérétique introduite par l'empereur; celui-ci, de son côté, avait envoyé demander à Rome la confirmation de son édit. Le pape Grégoire II lui répondit par une longue épître où se trouvent réfutés l'un après l'autre les arguments invoqués contre le culte des Images; le pape y déplore que la paix de l'Église ait été troublée encore une fois par les ordonnances impériales; il lui rappelle courageusement que, s'il est empereur il n'est pas prêtre, et que les dogmes chrétiens ne sont pas affaire des empereurs mais des évêques[3]. Le successeur de Grégoire II, le pape Grégoire III, multiplia, aussi inutilement, les tentatives, soit par ses lettres, soit par ses légats pour ramener le prince aux sentiments orthodoxes; puis il réunit dans l'église de Saint-Pierre un concile qui prononça l'excommunication contre quiconque enlèverait, anéantirait, déshonorerait ou insulterait les images du Christ, de la très sainte Mère de Dieu, des Apôtres ou des saints[4].

Alors la colère de l'empereur ne connaît plus de borne. Les

1. Théophane, 406, 26; 407, 15. — Cedrenus, I, 797 sqq. — Héfélé, *ibid.*, 266-267. — Hergenröther, *ibid.*, 59.

2. D'après le *Libellus synodicus*, Germain, forcé de se retirer d'abord dans sa maison, aurait été ensuite enfermé au monastère de Chora où bientôt l'empereur le fit étrangler avec l'archidiacre Anthime. Mansi, XII, 269. — Cf. Sa vie dans Migne *P. G.*, XCVIII, 29; *Acta SS.*, Maii, III, 155. — S. Jean Damascène (*Or.* II *de imagin.*, *P. G.*, XCIV, 1297) et la *Vie de saint Étienne le jeune* (*P. G.*, C, 1086) rapportent les mauvais traitements qu'il eut alors à souffrir et sa réclusion dans un monastère. — Théophane, 408, 27, dit simplement qu'il fut chassé du trône patriarcal. Les Actes du conc. de Nicée (Mansi, XII, 953) ne mentionnent aucun mauvais traitement.

3. Mansi, XII, 959. — Jaffé, 1072. — Cf. Baronius, anno 726. — Héfélé, IV, 278 sqq. — Hergenröther, *ibid.*, 59, 60.

4. Mansi, XII, 299 sqq. — Héfélé, 291-293. — Hergenröther, 62.

envoyés du pape et des villes italiennes sont maltraités et retenus prisonniers; tous les biens que l'Église romaine possédait en Sicile et en Calabre sont confisqués; ces provinces, ainsi que l'Illyricum, sont détachées de la juridiction immédiate de l'évêque de Rome et soumises au patriarche de Constantinople; une flotte immense est envoyée (1732) pour châtier le pape de sa résistance aux doctrines impériales, mais elle est détruite en route par un naufrage[1]. A Constantinople surtout la persécution contre les saintes images redoubla de violence et une foule de clercs, de moines et de laïques, fidèles à la foi orthodoxe, reçurent la couronne du martyre[2]. Déjà un grand nombre de catholiques de la capitale avaient cherché un asile dans les provinces les plus éloignées de l'empire; et « dès l'année 733, dit F. Lenormant, on comptait mille moines grecs d'Orient réfugiés dans la seule province de Bari[3] ». Vers la même époque, Étienne le jeune, qui deviendra si célèbre par son courage sous le règne de Constantin Copronyme, voulant accomplir la promesse qu'il avait faite d'embrasser la vie monastique, ne trouvait pas, dans toute la grande cité, de monastère qui ne fût bouleversé par les troubles sans cesse grandissants qu'y suscitaient les violences tyranniques de Léon; il devait chercher en Bithynie, dans la solitude du mont Saint-Auxence, le calme que lui refusait Constantinople[4]; bientôt, fortifié par les exercices austères de l'initiation monastique, sanctifié par une vie toute de pénitence et de travail, il allait reparaître, défenseur intrépide de la vérité catholique, sur le champ de bataille, prêt à lutter jusqu'à la mort pour l'intégrité de la foi.

En attendant, il faut citer parmi les plus ardents champions de l'iconophilie, le premier conseiller — τὸν πρωτοσύμβουλον — du calife de Syrie[5]. A la nouvelle des événements de Constantinople, il se déclara très ouvertement pour le culte des images

1. Héfélé, 292, 293. — Hergenröther, 62.

2. Théophane, 409, 19. «πολλοί τε κληρικοὶ καὶ μοναστὰι καὶ εὐλαβεῖς λαϊκοὶ ὑπερεκινδύνευσαν τοῦ ὀρθοῦ τῆς πίστεως λόγου, τὸν μαρτυρικὸν ἀναδησάμενοι στέφανον ».

3. F. Lenormant, *Grande-Grèce*, II, 387.

4. *Vita Stephani junioris*, *P. G.*, C, 1088 : « Καὶ δὴ ἀναλογισάμενοι ὅτι οἷός τε ἐστιν ἐν τοῖς τοῦ Βυζαντίου μοναστηρίοις αὐτὸν ἐγχρονίζειν διὰ τὴν ἐπικρατοῦσαν ταραχὴν τοῦ τυράννου... ».

5. *Vita S. Joannis Damasc.*, Migne, *P. G.*, XCIV, 449, n. 13 sqq. — Cf. Théophane, 331, 12. — Héfélé, 293. — Hergenröther, 63.

et composa, pour les défendre, trois discours apologétiques[1]. Il y enseigne la doctrine des Grégoire et des Germain. Ce n'est pas aux empereurs, écrit-il, qu'il a été donné de faire des lois dans l'Église. Remarquez ce que dit l'Apôtre : Dieu a établi dans l'Église des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs; il n'a pas ajouté : et des empereurs... L'administration politique appartient aux empereurs, le gouvernement de l'Église aux pasteurs et aux docteurs. C'est un acte de piraterie de s'immiscer dans ses affaires intérieures. Saül déchira le manteau de Samuel, que lui en est-il arrivé? que Dieu lui enleva son royaume et le donna à David... Nous vous obéirons, empereur, dans ce qui regarde les affaires de ce monde, nous paierons les impôts et les tributs, nous vous serons fidèles en toutes les choses dont le soin vous a été confié; mais pour gouverner l'Église et décider des questions religieuses nous avons nos pasteurs qui nous enseignent la doctrine et la tradition des Pères. Nous gardons et nous défendons les enseignements que nous en recevons. Si nous commencions d'ébranler, si peu que ce soit, l'édifice de l'Église, bientôt il s'écroulerait tout entier[3]. »

Ce fier langage devait singulièrement déplaire à l'empereur iconoclaste. Pour se venger de Jean, il le fit accuser de trahison auprès du calife, qui, trop crédule, s'empressa de trancher la main droite du saint; mais, la nuit suivante, cette main, rapprochée du bras mutilé, fut miraculeusement rendue à la vie par l'intercession de la Vierge[4]. « La main du Très Haut qui, de vous a pris chair, avait dit Jean à la Mère de Dieu, accomplit, par votre intercession, une foule de merveilles. » La Vierge lui apparaissant avec les yeux pleins de joie et de miséricorde : « Votre main est guérie, lui dit-elle; continuez à écrire, comme vous l'avez promis, et que votre main soit celle d'un écrivain diligent. »

Le calife, témoin du prodige, implora le pardon du saint et voulait le garder auprès de lui, mais Jean se retira au monastère de Saint-Sabas et continua, par sa parole et ses nombreux

1. *P. G.*, 1231-1419.
2. *Ibid.*, Orat. II, n. 12, p. 1296.
3. *Ibid.*, 1296, 1297.
4. *Vita, ibid.*, n. 19-20. — Cf. Héfélé, *ibid.* — Mansi, *ib.*, 953. — Martinow : *Annus Græco-Slavicus*, p. 297, dans les *Acta SS.*, Octobr., XI.

écrits, à lutter courageusement pour l'orthodoxie menacée. Il mourut en 754.

Léon III était mort depuis le 18 juin 741, mais sa politique antireligieuse avait été continuée, sans interruption, par son fils et successeur Constantin Copronyme. Les écrivains monastiques ses contemporains, Théophane et Théodore Studite [1], n'ont pas d'expressions assez fortes pour indiquer toute l'horreur qu'ils ressentent pour cet acharné persécuteur des images. Aux yeux du premier, c'est le plus exécrable des empereurs, le plus irréligieux des tyrans, la plus cruelle et la plus sanguinaire des bêtes féroces et ses impiétés ont attiré sur l'empire toutes les calamités : la défection de l'Italie, les tremblements de terre, la famine, la peste, le soulèvement des provinces. Pour Théodore, c'est un comble, une tempête d'impiété, un réceptacle de toute sorte de malices, un dragon aux cent têtes [2], le chef de l'hérésie iconomaque, le persécuteur sans merci de l'ordre monastique [3].

Le diacre Étienne, qui composa la vie de saint Étienne le jeune, est encore, s'il est possible, plus acharné contre la mémoire de Copronyme. « A la mort de Léon, dit-il, quand il fut devenu la pâture du ver qui ne meurt point et du feu éternel, Constantin, sa race impure, lui succéda, comme à Achaz Achab, comme à Archélaüs Hérode, pire que lui. Aussi cet arbre mauvais d'une souche mauvaise et produisant des fruits encore plus détestables, renfermant toutes sortes de poisons, renverse, détruit, brûle toutes les saintes images. Les moines résistent à ses projets impies : il organise une guerre savante contre tout l'ordre monastique [4]. »

Tout ce qui était image du Christ, ou de la Vierge, ou des saints, fut ou brûlé ou détruit ou recouvert de chaux; au contraire les peintures qui représentaient des arbres, des oiseaux, des animaux, des courses, des chasses, des théâtres, des cirques étaient conservés et traitées avec honneur [5].

Mais cela ne suffisait point à la haine toujours croissante de

1. Theod. Stud., *Laudatio S. Platonis*, Migne, *l. l.*, 820.
2. « Δράκων πολυκέφαλος. »
3. « Ὁ τοῦ μοναδικοῦ τάγματος πικρὸς διώκτης. »
4. « *Vita S. Stephani, ibid.*, 1109, 1112. « Ἀνταναχρουσθεῖς δὲ ὑπὸ τῶν τῆς εὐσεβείας μυστῶν τοῦ μοναχικοῦ σχήματος κατ' αὐτῶν συγκροτεῖ τὸν πόλεμον. »
5. *Ibid.*, 1113.

l'empereur pour les saintes images; il voulut donner à ses décrets impériaux la consécration canonique de l'Église et réunit, à Constantinople, en 754, une assemblée de 318 évêques dévoués à ses volontés et qui défendirent, sous les peines les plus sévères, de représenter, d'exposer et d'honorer les images[1].

A l'annonce de la convocation de ce synode, les moines d'Europe, de Byzance, de Thynia, et de Bithynie et ceux qui vivaient dans les cavernes et les montagnes de Prusa se réunirent auprès de celui que ses vertus et son savoir mettaient au premier rang de l'ordre monastique, auprès du bienheureux Étienne, comme auprès d'une sentinelle vigilante et d'un guide assuré[2]. Le saint, après avoir déploré les malheurs de l'Église et les persécutions dirigées contre le fidèle troupeau du Christ, exhorte ses auditeurs à la piété qui seule leur donnera la force de résister invinciblement à l'impiété; « les calamités présentes, leur dit-il, sont un moyen puissant de rénovation que la Providence nous envoie et c'est encore un moyen puissant de propager notre foi dans les contrées les plus lointaines[3]. » Pendant qu'il tenait ce discours, la foule des moines se contentait de verser des larmes et de se frapper la poitrine. Cela ne suffisait point pour sortir d'une situation si périlleuse. Étienne propose alors une solution pratique et qui mérite d'être remarquée. « Il nous reste, dit-il, trois contrées qui n'ont pas communion avec cette hérésie perverse : je vous conseille de vous y retirer. » Les pays qu'il désigne étaient : la région située à l'est du Bosphore sur le Pont-Euxin, Scythie, Chersonnèse, Gothie; toute l'Italie méridionale jusqu'au Tibre; et enfin la Lycie inférieure, l'île de Chypre, tout le pays qui s'étend de Tyr et Joppé jusqu'à Tripoli[4].

Le conseil était nouveau, il était bon, il fut suivi. Après les derniers adieux, les moines venus à la montagne se dispersèrent de tous côtés, cherchant les retraites les plus sûres; ce n'était point, ajoute le biographe, par peur du martyre, mais par crainte des ruses du tyran et de leur propre inexpérience :

1. Héfélé, *ibid.*, 297-305. — Hergenröther, *ibid.*, 65-66. — Une partie des Actes de ce conciliabule a été conservé parmi les Actes de la 6e session du concile œcuménique de 787, Mansi, XII, 205-363.

2. *Vita S. Stephani, ibid.*, 1113-1118.

3. *Ibid.*, 1117. « Πληθυνθήτω (Κύριε) ἡ πίστις σου εἰς τὰς πρωΐας, ὅτι πολλοί εἰσιν οἱ στεναγμοὶ ἡμῶν. » Cf. Psalm. LXXIX, 13.

4. *Ibid.*, 1117. — Cf. Héfélé, 305, 306.

ils étaient l'or, mais non encore éprouvé par la fournaise [1].

Il semble bien que les moines de la capitale furent des plus empressés à se rendre aux avis d'Étienne [2] : les uns firent voile vers le Pont-Euxin, d'autres vers Chypre, d'autres encore se rendirent à Rome. Byzance ne voyait plus d'habit religieux, on eût dit que tous les moines avaient été emmenés en captivité ; laissant leurs propres monastères, ils s'étaient faits étrangers.

Quant à ceux qui restèrent ou qui furent surpris dans leur retraite par Constantin Copronyme, ils eurent à endurer les plus atroces supplices. Pierre le Calybite [3], moine reclus qui habitait le quartier des Blachernes, fut tué à coup de nerfs de bœuf en présence même de l'empereur; Jean, abbé du couvent de Monagria ayant refusé de fouler aux pieds l'image du Christ et de la Mère de Dieu, fut enfermé dans un sac et jeté à la mer [4]; Théoctériste, prêtre du monastère de Pélécitès près d'Éphèse eut la barbe enduite de poix et brûlée et le nez coupé; trente-huit autres religieux subirent le même supplice et furent ensuite entassés dans l'étuve d'un vieux bain et écrasés sous les rochers qu'on précipita sur eux du haut de la montagne [5].

Partout où des moines sont découverts, ils sont exposés aux plus affreux supplices; une foule d'églises sont profanées, les monastères sont renversés, livrés aux flammes, ou changés en caserne; défense est faite de recevoir des novices et de se revêtir de l'habit noir des moines [6]. Quiconque avait un parent, un ami, un voisin coupable de porter encore cet habit, était flagellé cruellement puis envoyé en exil. Tous ceux qui avaient des ennemis les dénonçaient, les serviteurs accusaient leurs maîtres, c'était une désolation plus grande qu'aux jours néfastes de Julien et de Valens [7].

1. *Vita S. Stephani*, *ibid.*, 1120.

2. *Ibid.* : « Καὶ ἦν ἰδεῖν αἰχμαλωτιζόμενον τὸ Βυζάντιον τοῦ μοναχικοῦ καταλόγου καὶ τοῦ Ναζωρικοῦ σχήματος. Καὶ ὃς μὲν τὸν Εὔξεινον ἀπέπλεεν πόντον, ὃς δὲ τὴν Κύπρον κατελάμβανεν, ἄλλος πρὸς τὴν Ῥώμην ἀπαιρεῖν διενοεῖτο. Καὶ οὕτως ξενωθέντες τῶν οἰκείων φροντιστηρίων, ξένοι καὶ πάροικοι ἐγνωρίζοντο ». Cf. Baronius, anno 761.

3. Héfélé, 309. — Hergenröther, 69. — *Vita S. Steph.*, *ibid.*, 1165.

4. *Vita S. Stephani*, 1165. — Héfélé, 311.

5. *Vita*, *ibid.* — Sur les victimes de cette persécution, cf. *Acta SS.*, Octob., VIII, 131.

6. Cf. *ibid.*, 1166. — Héfélé, 315. — Hergenröther, 69. Parmi les monastères détruits on peut citer ceux des Dalmates, de Callistrate, de Dius, de Maximin. — Cf. Anast. le bibl., Migne, *P. G.* CVIII, 1387. — Baronius, anno 762. — Schlumberger, *Sigill.*, 135. — Lebeau, XII, 240 sqq. — Théophane, 443, 3-6.

7. *Vita*, *ibid.*, 1169.

Dans sa fureur contre le culte des Images, l'empereur va jusqu'à obliger par serment tous ses sujets à promettre qu'ils n'en honoreront désormais aucune et qu'ils poursuivront sans relâche tous les moines; les reliques elles-mêmes devinrent l'objet des violences impériales; celles de sainte Euphémie de Chalcédoine, si vénérée des Byzantins, furent arrachées de leur église et jetées à la mer [1].

Saint Étienne, du mont Saint-Auxence, ne devait pas être épargné [2]. L'empereur se persuada que, si ce moine, dont l'influence était si grande sur tous les autres, venait à donner son assentiment aux décisions du synode de 754, c'en serait bientôt fait de la résistance monastique. Il lui envoya donc des dattes, des figues et d'autres fruits, nourriture ordinaire des ascètes. Le messager chargé de ces présents devait en même temps dire à Étienne : « Nos empereurs pieux et orthodoxes, Constantin et Léon, ont pour votre piété les plus vifs sentiments de bienveillance; ils vous ordonnent de souscrire à la décision de notre concile orthodoxe. » Le saint se contenta de répondre : La décision de votre faux synode renferme une doctrine hérétique, je n'y souscrirai pas. En outre, je subirai très volontiers la mort pour le culte des Images et je ne tiens aucun cas de l'empereur hérésiarque qui ose les condamner... Il ajouta encore ces paroles : « Puisse ce que j'ai de sang être versé pour l'image du Christ [3] ! »

Ce généreux désir allait être satisfait. Constantin irrité de l'insuccès de sa tentative, nourrissait de cruels projets de vengeance. Calliste, le patrice qu'il avait chargé de toute cette affaire, homme fort intelligent et rusé et, de plus, habile parleur, imagina pour perdre le saint tout un infâme roman; il réussit à gagner, à prix d'argent, deux faux témoins qui accusèrent Étienne d'entretenir des relations coupables avec une religieuse d'un autre couvent de la montagne. On conjura l'accusée, Anna, d'avouer la faute qu'on voulait qu'elle eût commise, on la menaça des plus cruelles tortures, l'empereur la fit venir à Constantinople, battre de verges en présence de la foule : inutiles violences, car il ne put obtenir un seul mot qui compromît la

1. Héfélé, *ibid.*, 315. — Hergenröther, 69.
2. *Vita*, *ibid.*, 1119-1183. — Héfélé, 310-313.
3. *Vita*, *ibid.*, 1124.

vertu du saint moine [1]. Il fallut chercher un autre moyen de perdre son adversaire [2].

Constantin, on l'a vu, avait fait défense de recevoir des novices. Or, un jour, il appelle auprès de lui un des jeunes adolescents de sa cour. « Georges, lui dit-il, combien m'aimes-tu? — Infiniment, Seigneur, au delà de toute appréciation. — Et tu t'exposerais volontiers à la mort par amour pour moi? » Et Georges inclinant la tête jusqu'à terre, les mains croisées sur la poitrine, jurait qu'il était prêt, avec joie, à mourir. Alors, l'empereur l'embrassant lui dit : « Voici donc le nouvel Isaac! Mais je ne te demande pas de mourir, ni même de sacrifier un de tes membres. Je te demande seulement d'aller à la montagne d'Auxence et de persuader au scélérat qui est là haut de t'admettre au nombre de ses disciples; si tu réussis, tu auras soin de revenir au plus tôt [3]. »

C'était un piège habilement tendu à la charité spirituelle du saint : allait-il le découvrir et pourrait-il l'éviter?

Le complice des desseins de l'empereur arrive à la montagne, il s'y cache toute une journée dans les bois; puis, vers le milieu de la nuit, il se présente à la porte du monastère et se met à crier en pleurant : « Chrétiens, habitants de ces lieux, qui que vous soyez, ouvrez-moi pour que je ne devienne pas la proie des bêtes féroces et que je ne tombe pas dans les précipices. » La porte lui est ouverte, il entre; à ses vêtements, à sa bouche et à son visage rasés, Étienne comprit aussitôt qu'il venait de la cour. — Est-ce que vous êtes vraiment, lui dit-il, du palais de l'empereur? — Hélas! oui, mon Père : la malice de cet empereur impie nous contraint de suivre les erreurs judaïques au grand péril de notre âme. C'est pourquoi je me suis, à grand'peine, échappé de ces lieux détestés et j'ai été conduit ici par la main de Dieu. O Père vénéré, ne me repoussez donc pas de votre salutaire compagnie et puissé-je obtenir de vous l'angélique habit [4]. — Cela, répondit tout d'abord le pieux ascète, je ne le puis pas; le danger serait trop grand si le tyran venait à le savoir. » Mais sur les instances réitérées de Georges, il finit par se laisser vain-

1. *Ibid.*, 1127-1130.
2. *Ibid.*, « αὐτὸς δὲ οὐκ ἐπαύετο μηχανώμενος τὸ ὅπως τὸν ἅγιον πάντως ἀποκτενεῖ. »
3. *Ibid.*, 1133.
4. *Ibid.*, 1133-1136.

cre, et, au bout de trois jours, celui-ci fut admis à la tonsure et reçut l'habit monastique. Trois jours plus tard, il revenait au palais impérial. L'empereur, au comble de ses vœux, s'empresse d'envoyer en toute hâte une troupe nombreuse à la montagne de Saint-Auxence : les soldats dispersent les disciples d'Étienne, mettent le feu au couvent et à l'église[1]; quant au saint ermite, on le soumet aux tortures les plus variées, on le flagelle, on le fait rouler dans les précipices, on le frappe avec des épines, on lui crache au visage, on l'accable d'outrages. Il est d'abord enfermé au monastère de Philippicus, près de Chrysopolis, où plusieurs évêques iconoclastes le viennent trouver pour essayer de vaincre sa constance[2], puis relégué dans l'île de Proconnèse où bientôt tous les moines de Saint-Auxence, à l'exception de deux, vinrent se grouper sous sa direction[3]. Au dire de son biographe, les miracles qu'il accomplit alors formeraient tout un volume[4], et les guérisons qu'il opéra, par l'invocation des images, furent si éclatantes que le bruit en parvint jusqu'aux oreilles de l'empereur[5].

Accusé par le prince d'enseigner au peuple à honorer des idoles, saint Étienne est conduit à Constantinople, chargé de chaînes et d'entraves, puis jeté en prison[6]. Les discussions qu'il eut avec Constantin furent très violentes, de part et d'autre, sans améliorer la situation. Conduit au prétoire, il y rencontra jusqu'à trois cent quarante-deux moines[7], de diverses contrées, qui s'y trouvaient renfermés, pour n'avoir pas voulu souscrire au décret contre les saintes images. Aux uns on avait crevé les yeux, d'autres avaient le nez, les mains ou les oreilles coupés; ceux-ci avaient eu les cheveux arrachés, ceux-là, la barbe enduite de poix et brûlée. Tous ces courageux athlètes reçurent Étienne comme un envoyé du ciel, comme un maître chargé de leur enseigner le salut. Sous sa direction, le prétoire devint un monastère où tout se faisait selon la règle monastique. On s'en-

1. *Ibid.*, 1137.
2. *Ibid.*, 140.
3. *Ibid.*, 1145, 1148.
4. Cf. *ibid.*, 1148-1156.
5. *Ibib.*, 1156.
6. *Ibid.*, 1156-1160.
7. 1160. « Εὗρε δὲ ἐν τοῖς ἐκεῖσε ἐγκεκλεισμένους λογάδας τοῦ ἁγίου τῶν μοναχῶν σχήματος, ὥστε τριακοσίους τεσσαρακόντα δύο τὸν ἀριθμόν. »

courageait mutuellement à la patience, on se racontait les exemples des moines qui s'étaient distingués par leur vaillance au milieu des persécutions, on redoublait de pénitences et de mortifications dans l'attente des luttes prochaines[4]; et cependant, dit son biographe[1], au milieu de ces martyrs de la foi, Étienne se sentait pris de tristesse et mécontent de lui-même : car seul, il n'avait encore souffert aucune torture corporelle ni perdu aucun membre pour la cause commune[2]. Il semble, en effet, que l'empereur ait différé le plus longtemps possible les mesures sanglantes; sans doute il se flattait d'arriver enfin à triompher des résistances du saint : Étienne conquis, la victoire lui resterait aisément. Ainsi, quand la sentence de mort eut été prononcée, Constantin voulut essayer de fléchir son indomptable énergie. Allez au prétoire, dit-il à deux de ses gens, et annoncez ceci de ma part à Étienne du mont Auxence : « Tu vois quel soin j'ai de toi : je t'ai arraché à la mort, je t'ai laissé la vie jusqu'à ce jour, afin que tu consentes, à tes derniers moments, à faire ce qui me tient tant à cœur. » Si votre éloquence parvient à le persuader, c'est très bien; sinon, frappez-le de tant de coups, sur le dos et le visage, que la mort s'ensuive[3]. Les deux envoyés impériaux, au lieu de convaincre eux-mêmes le saint moine, se laissèrent convertir par lui à la foi orthodoxe et revinrent sans avoir accompli leur mission. Mais le lendemain, 28 octobre 767, une bande des gardes du corps pénétra dans la prison, entraîna le saint dans la rue où il fut tué à coups de pierres et de bâtons[4]. Environ quarante ans après sa mort, sa vie fut écrite par le diacre Étienne d'après les témoignages qu'il avait recueillis soit de la bouche même des parents, amis, alliés, compagnons et disciples du saint, soit aussi de ceux des partisans de Constantin Copronyme qui survivaient encore à cette époque[5].

Le martyre de saint Étienne le jeune est l'épisode le plus fameux de cette première phase de la lutte contre les saintes images : ce fut le digne couronnement d'une vie tout entière con-

1. *Ibid.*, 1161-1169.
2. *Ibid.*, 1160. « Ἠσχαλλε δὲ καὶ ἐδυσφόρει, ὅτι οὐκ ἦν αὐτὸς ἀκμὴν πειρᾶν λαβών τινος βασάνου ἢ ἀφαίρεσιν μέλους περὶ τοῦ προκειμένου. »
3. *Ibid.*, 1173.
4. *Ibid.*, 1176, 1177.
5. *Ibid.*, 1884. — Hefele, 313.

sacrée à la défense de la vérité catholique; le récit de cette vie et de cette mort est une source des plus précieuses pour l'histoire du monachisme grec pendant les deux premiers tiers du huitième siècle[1]. On y voit clairement indiquée la situation des moines de Constantinople : ceux qui veulent demeurer dans la capitale ne peuvent le faire qu'en se cachant et en exposant, à chaque moment, leur propre vie; le plus grand nombre préfère chercher, dans un exil lointain, en Scythie, en Chypre, en Afrique, dans l'Italie byzantine, à Rome, un refuge contre les persécutions sanglantes et contre sa propre faiblesse; mais s'il leur arrive de tomber aux mains des empereurs iconoclastes ou de leurs représentants, ils ne craignent ni les menaces, ni les tortures les plus cruelles, ils ne reculent pas même devant la mort; on peut détruire leurs monastères, brûler leurs églises, jeter au vent les Images qu'ils vénèrent, on ne parvient pas à affaiblir, dans leur cœur, la répulsion invincible qu'ils éprouvent pour la doctrine hérétique, ni ébranler leur fidélité à la foi orthodoxe. Tant de constance devait bientôt lasser les persécuteurs, provoquer une réaction religieuse et préparer le triomphe définitif de la vérité catholique.

Si l'on en croit Théophane[2], Copronyme, avant de mourir (septembre 775), aurait reconnu ses erreurs impies et fait chanter des hymnes à l'honneur de la très sainte Mère de Dieu. En tous cas, « les échecs de Léon et de Constantin, l'opposition toujours plus vive à laquelle ils s'étaient heurtés, semblent avoir découragé leur successeur[3]. » Léon IV, en effet, sans abroger les lois portées contre les partisans des Images, ni désapprouver leurs adversaires, laissa revenir les moines et sommeiller les prescriptions édictées contre eux; mais sa condescendance n'alla point jusqu'à permettre qu'on rétablît, dans son palais même, le culte défendu, et plusieurs hauts fonctionnaires, coupables d'avoir honoré les Images, furent mis à la torture, jetés en prison et enfin relégués dans des monastères. L'impératrice Irène, convain-

1. Héfélé, *ibid.*, note 1, remarque que Théophane et Nicéphore sont d'accord avec le diacre Étienne pour les principaux événements de l'histoire de saint Étienne. — Cf. aussi le biographe de Théodore Studite, Migne, *P. G.*, XCIX, 145.

2. Théophane, I, 448, 20. — Cf. Héfélé, IV, 328. — Anastase le bibl., *Chronographia tripertita*, édit. de Boor, II, 297, 3. — Lebeau, XII, 304.

3. Bayet, *L'Empire byzantin*, Histoire générale, I, 634. — Cf. Lebeau, XII, 307.

cue du même crime, fut envoyée en exil (février 780)[1]. Mais quelques mois après, l'empereur mourut laissant la couronne à un enfant de dix ans, Constantin V. Ce fut Irène qui régna sous le nom du jeune prince.

L'impératrice s'était montrée déjà sous le gouvernement de Léon « la protectrice des Images ». Aussi, s'efforça-t-elle de rendre au plus vite la paix à l'Église, « la paix dont elle portait le nom, dont elle eut plus encore les œuvres[2]. » Les iconoclastes durent quitter les charges publiques qu'ils occupaient, les pieux fidèles purent, sans crainte, servir Dieu et honorer les saints[3], et tout ce qui restait de moines et d'orthodoxes, étincelles échappées au naufrage, illuminèrent de nouveau le monde du flambeau de la vraie doctrine[4]. Le patriarche Paul qui, sous le règne précédent, avait fait le serment de ne jamais rétablir le culte des Images, abattu par la maladie et le remords, résigna ses fonctions et se retira dans le monastère de Florus[5]; il eut pour successeur Taraise qui reçut mission de convoquer un concile général dont la première session eut lieu le 17 août 786 dans l'église des Saints-Apôtres, à Constantinople. A la demande du patriarche, l'abbé de Saccoudion, saint Platon, y prononça le discours d'ouverture, sur le culte des Images. Mais il se fit un tel tumulte, provoqué par les évêques iconoclastes et organisé par les officiers et les soldats de la garde impériale, anciens compagnons d'armes de Copronyme et entièrement dévoués à ses idées, que le synode fut interrompu et ses membres dispersés sans avoir pu prendre aucune résolution[6].

L'impératrice Irène ne se découragea point de cet échec ; après avoir licencié la garde impériale, elle convoqua un nouveau concile à Nicée, en Bithynie, pour le mois de septembre 787. On

1. Théophane, 453, 10. — Héfélé, *ibid.*, 327. — Lebeau, *l. l.*, 317.
2. *Vita Theod. Stud.*, Migne, *P. G.*, XCIX, 240.
3. Bayet, *l. l.*, 635. — Héfélé, *ibid.*, 331.
4. *Vita Theod. Stud.*, *ibid.*
5. Théophane, 453, 7, et 457, 13 sqq. — Héfélé, *ibid.*, 332. — Les raisons de son abdication volontaire se trouvent racontées dans la *Vita Tarasii*, *P. G.*, XCVIII, 1388, n. 5. — Lebeau, XII, 331. — Sous le nom monastique d'Hilarion, l'ancien patriarche souscrivit au concile de 787.
6. Théophane, 461, 12. — Lebeau, *l. l.*, 335 sqq. — Héfélé, *ibid.*, 347, 348. — Cf. Bayet, *ibid.*, 635. — Théodore Studite dans la *Laudatio funebris* de saint Platon, a soin de rappeler ce fait et le courage avec lequel son héros avait tenu tête à l'émeute : Migne, *P. G.*, XCIX, 828.

peut dire que les moines y exercèrent la plus grande influence et y remplirent le rôle le plus actif.

Ils assistent en très grand nombre à chacune des sessions[1], ils y prennent fréquemment la parole, non seulement sur la question dogmatique, mais encore sur les affaires de pure discipline ecclésiastique, par exemple l'opportunité d'admettre à se justifier et de rétablir sur leurs sièges les évêques qui avaient souscrit au conciliabule iconoclaste de 754[2]; ce sont des moines, Étienne, Cosmas, Euthyme, Théodore, qui, le plus souvent, sont les lecteurs officiels du concile, qui indiquent les passages des Pères dont la lecture est capable de faire la lumière dans les discussions[3]; le moine Thomas du couvent de Chenolaccos apporte et fait lire à l'assemblée le discours, si curieux pour l'histoire de l'ancienne peinture religieuse, du bienheureux Astérius, évêque d'Amasée[4]; un autre moine de la capitale, Grégoire, higoumène du couvent d'Hormisdas, présente un écrit de saint Sophrone[5]; Eustathe, higoumène du couvent de Maximin, en présente un autre du même écrivain[6]; Syméon, moine et higoumène de Chora, apporte et fait lire un témoignage tiré de saint Jean Chrysostome[7].

Celui qui paraît avoir tenu la première place, parmi les abbés de la capitale, pendant toute la durée du concile, est le très pieux moine et higoumène de Stoudion, Sabbas. Il est, pour ainsi dire, l'âme de toute l'assemblée; sans cesse on le voit prendre la parole; il s'inquiète de l'autorité des témoignages allégués. « Pourquoi donc, demande-t-il, lit-on ce passage dans une copie et non sur le manuscrit même[8]? » Quand Théodose, évêque d'Ammorium, a lu devant le synode sa profession de foi et la rétractation de ses erreurs passées, c'est Sabbas qui le premier prononce la formule : « d'après les préceptes apostoliques et les synodes œcuméniques, il est digne d'être admis[9] »; il bénit Dieu

1. Mansi, XII, 1000; 1051; 1111; XIII, 157, 374. — Théophane, 462, 18.
2. Mansi, XII, 1027, 1038, 1117. — Cf. Hefele, IV, 354, 355.
3. Mansi, XII, 1023, 1048.
4. Mansi, XIII, 15-18. Voir ci-dessus, page 53.
5. *Ibid.*, 57.
6. *Ibid.*, 60.
7. *Ibid.*
8. Mansi, XIII, 42.
9. *Ibid.*, XII, 1016.

à haute voix du retour de sept autres évêques[1], et les autres moines se joignent à lui pour soutenir son opinion dans les questions controversées[2].

Lorsque, dans la deuxième Action, tous les évêques présents eurent déclaré reconnaître la véritable doctrine de l'Église sur les Images dans les épîtres du pape Hadrien à l'impératrice et au patriarche, et prononcé l'anathème contre tous ceux qui pensaient autrement, Taraise demanda à tous les moines assistant au concile de faire aussi publiquement leur profession de la foi. C'est encore Sabbas qui, le premier de tous les archimandrites ou higoumènes, et de tout le corps monastique[3], prend la parole en ces termes : « Conformément à la foi ancienne et immaculée des premiers temps, qui nous a été transmise par les saints Apôtres, les prophètes et docteurs de l'Église catholique et apostolique, conformément à la lettre envoyée par le trois fois bienheureux pape apostolique Hadrien aux pieux empereurs amis du Christ et au patriarche œcuménique Taraise, je confesse et je crois, et je vénère les saintes images et j'anathématise ceux qui ont un autre sentiment[4]. » Après Sabbas, les Actes renferment les noms de neuf autres higoumènes : Grégoire du couvent des Saints-Serge et Bacchus, Jean de Pagyrion, Eustathe de Saint-Maximin, Syméon de Chora, Georges du monastère de la Source, Syméon des Abramites, Joseph d'Héracléion, Platon de Saccoudion et Grégoire d'Hyacinthe. Puis tous les moines firent encore la même profession de foi[5].

A la quatrième session, tous les évêques ayant donné leur souscription à tout ce qui s'était dit et fait à l'assemblée, les higoumènes apportèrent aussi leur signature : ils étaient présents, au nombre de cent dix-sept; Sabbas est à leur tête et signe le premier après les évêques. On retrouve à sa suite les noms déjà cités de plusieurs abbés de la capitale, puis un grand nombre d'autres, qui malheureusement n'indiquent pas la situation de leur monastère. Mais pour n'être pas clairement spécifiées, cer-

1. *Ibid.*, 1020.
2. *Ibid.*, 1020, 1023, 1027, 1031, 1033, 1035.
3. *Ibid.* Actio II, 1051 : « παρόντων καὶ τῶν θεοφιλεστάτων ἀρχιμανδριτῶν τε καὶ ἡγουμένων, καὶ παντὸς τοῦ μοναχικοῦ πληρώματος. »
4. *Ibid.*, 1111.
5. *Ibid.* : « Καὶ καθεξῆς πάντες οἱ μοναχοὶ ἐξεφώνησαν ὁμοίως. »

taines identifications ne laissent place cependant à aucun doute. On y voit, par exemple, les souscriptions des higoumènes de Chenolaccos, des Acémètes, de Dius, de Florus, de Saint-Élie, de Saint-Cyriaque, de Callistrate, de Saint-Zoticus, de Saint-Thyrse; plusieurs monastères de Saint-Georges, de Saint-Théodore, de Saint-Jean le Théologien, de la Sainte-Mère de Dieu sont représentés par leur supérieur; enfin, sans parler des moines chargés de remplacer leur évêque ou leur higoumène, on trouve les noms de quelques simples religieux mêlés au hasard à la signature des abbés[1].

Dans les dernières sessions, si l'on en juge par la formule des Actes, le nombre des moines présents au concile demeura toujours aussi considérable[2]; si leur nom n'apparaît plus, à la suite des évêques, dans l'Acte même de définition dogmatique qui remplit la septième séance, on doit cependant reconnaître que par leur science dans l'assemblée, par leur intervention fréquente dans les discussions, par les paroles pleines de charité et de condescendance vis-à-vis des anciens partisans de l'hérésie iconoclaste, ils contribuèrent largement à l'heureuse conclusion de la paix religieuse et au rétablissement de l'orthodoxie[3].

Toute la question, pour les catholiques, était de rendre au culte des Images la liberté dont il était privé depuis trois quarts de siècle, et ce fut l'higoumène de Stoudion, Sabbas, qui eut l'honneur de formuler, en quelques mots simples et clairs, les revendications légitimes des catholiques. « Nous demandons, disait-il au concile, le rétablissement des Images à leur ancienne place, conformément à la tradition des anciens; nous demandons pour les chrétiens la liberté de faire avec ces Images des processions publiques[4]. » Il ne néglige point, nous l'avons vu, la question dogmatique, mais il sait que la plus sûre manière de la résoudre est encore de la supposer résolue, et qu'avec l'indépendance de l'Église et sa liberté extérieure, la querelle qui avait

1. Mansi, *ibid.*, XIII, 155.

2. « Παρόντων καὶ τῶν θεοφιλεστάτων ἀρχιμανδριτῶν τε καὶ ἡγουμένων καὶ παντὸς τοῦ μοναχικοῦ πληρώματος. » *Ibid.*, Actio V, VI, VII, 157, 374.

3. Il faut encore citer parmi les moines présents au concile, et qui sans être évêques, furent, dit Lebeau (XII, 340) « la lumière des évêques », les deux chronographes Georges syncelle du patriarche Taraise, et Théophane. — Cf. Baronius, anno 787, n. 3. — Théophane, II, 9, 35. — Lebeau, *l. l.*

4. Mansi, *ibid.*, Actio V, 199.

si longtemps troublé l'empire byzantin, recevait une solution pratique et publique qui emportait après elle la solution doctrinale.

Le concile ne se contenta point de définir la légitimité du culte des saintes images, qui ont droit à notre vénération respectueuse — τιμητικὴν προσκύνησιν —, ni de porter l'anathème contre ceux qui avaient essayé de détruire les antiques traditions de l'Église, et employé à des usages profanes les vases sacrés ou les vénérables monastères[1]; il établit encore ou renouvela plusieurs canons disciplinaires inspirés, sans aucun doute, par les nécessités actuelles. La plupart ont pour objet quelque point particulier de la vie monastique, ce qui permet de supposer que, pendant la tourmente, bien des fois les moines avaient dû être les victimes de tant d'ennemis acharnés à leur perte : évêques et empereurs iconoclastes jaloux de la richesse des couvents, tentations et séductions de tout genre, conséquences presque inévitables du relâchement forcé de la discipline monastique et de l'existence incertaine et agitée, où les plus coupables faiblesses étaient sûres d'obtenir les approbations et les faveurs du prince[2].

Défense est faite, sous peine de déposition, à l'évêque, de demander de l'argent, sous quelque forme que ce soit, à ceux qui sont soumis à sa juridiction, évêques, clercs ou moines; si, par un sentiment d'avarice, il vient à fermer des églises et empêcher qu'on y célèbre la liturgie[3], s'il fait des ordinations ou distribue

1. *Ibid.*, 374 sqq. — Cf. Hefele, *l. l.*, 364.

2. Théophane (445, 3 sqq.) et d'après lui Anastase (*ibid.*, II, 294, 10) racontent que le gouverneur du thème des Thracésiens, Michel Lachanodrachmon vendit les monastères, les vases sacrés et tous les biens des moines de sa province et en envoya le prix à l'empereur, brûla les reliques des saints, jeta au feu les livres des Pères et des moines, μοναχικὰ καὶ πατερικὰ βιβλία, rassembla dans une plaine voisine d'Éphèse tous les religieux et toutes les religieuses de la contrée. Puis il fit crier par un héraut : « Que celui qui veut obéir à l'empereur et à nous revête l'habit blanc et prenne sur-le-champ une femme; ceux qui refuseront de le faire seront privés de la vue et relégués à Chypre. » Beaucoup refusèrent et subirent aussitôt la peine annoncée, ceux qui manquèrent de courage et obéirent furent comblés de faveurs. Le prince envoya ses félicitations à cet homme « selon son cœur » (Théophane, 466, 14) qui savait si bien accomplir ses volontés, et imitait avec tant de zèle les procédés impériaux. Quelques années auparavant (Théophane, 437, 96), Constantin avait imaginé de faire défiler, à l'Hippodrome, au milieu des outrages de la multitude trompée, tous les moines de Constantinople et des environs au bras de courtisanes. — Cf. Lebeau, XII, 254, 255, 283.

3. Canon 4. — Cf. *Photii Syntagma canonum*, tit. I, cap. XXIV, Migne, *P. G.*, CIV, 516, 520. — Hefele, IV, 370 sqq.

des charges ecclésiastiques, par exemple celle d'économe, à prix d'argent, il est passible de la même peine et les moines ainsi promus encourent l'excommunication[1].

L'habitude d'exiger des présents de ceux qui demandaient à embrasser l'état ecclésiastique ou monastique avait dû devenir générale et impérieuse, car le concile, signalant une troisième fois cet abus, le stigmatise dans les termes les plus énergiques[2]. « Il s'est introduit parmi les supérieurs ecclésiastiques un excès si abominable d'avarice, qu'on voit quelques-uns de ces hommes et de ces femmes appelés pieux, oublier les commandements du Seigneur et se laisser aveugler au point de n'admettre qu'à prix d'argent ceux qui se présentent pour embrasser l'état ecclésiastique ou la vie monastique. L'évêque, l'higoumène, ou le clerc qui aurait déjà commis cette faute, sera déposé s'il la commet de nouveau, ainsi que l'ordonne le second canon de Chalcédoine. L'abbesse coupable de ce crime sera chassée de son couvent et enfermée dans un autre comme simple religieuse. De même pour l'higoumène qui ne serait pas prêtre. Quant à ce qui est donné par les parents à leurs enfants sous forme de dot, lorsque ceux-ci entrent dans un monastère, ou encore ce qui est offert librement pour le service de Dieu, tout cela reste acquis au monastère lors même que ces postulants le quitteraient, sans que ce soit la faute du supérieur. »

Un autre canon ordonne de déposer au palais épiscopal de Constantinople tous les écrits contre les saintes images, pour y être enfermés avec les autres livres hérétiques; quiconque sera convaincu d'en avoir caché, sera déposé s'il est évêque, prêtre ou diacre, et frappé d'anathème s'il est laïque ou moine[3].

Sans doute, pendant la période de lutte contre les Images, il s'était trouvé des évêques, et peut-être aussi des abbés, qui, soit par dévouement aux idées impériales, soit par faiblesse, avaient donné ou laissé prendre les biens des églises ou des couvents, car le concile déclare que les donations remises aux mains de l'État, ou faites à qui que ce soit, directement ou par intermédiaire, seront de nulle valeur; l'évêque ou l'higoumène, qui

1. Can. 5.
2. Can. 19.
3. Can. 9.

disposerait ainsi des biens de son évêché ou de son monastère, devrait être déposé [1].

Beaucoup de « maisons vénérables », églises, évêchés, couvents avaient été aliénés pendant la persécution et changés en demeures profanes [2]; elles seront rendues à leur primitive destination, sous peine, pour leurs possesseurs actuels, d'encourir la déposition s'ils sont clercs, et l'excommunication s'ils sont moines ou laïques [3].

C'est encore, sans doute, dans la même préoccupation d'aider plus efficacement à la surveillance ou au rétablissement des propriétés monastiques, que les Pères du concile étendent à chaque couvent l'obligation, imposée par le vingt-sixième canon de Chalcédoine aux églises épiscopales, d'avoir un économe pour administrer ses biens [4].

D'autres prescriptions, sur la nécessité d'avoir les ressources suffisantes et l'autorisation de l'évêque avant de bâtir un monastère [5], sur l'exclusion des femmes de tout couvent d'homme [6], sur les monastères doubles qui sont prohibés « à l'avenir [7] » et la séparation totale des moines et des religieuses [8], sur l'obligation absolue de ne quitter jamais le monastère où l'on a fait profession [9], toutes ces prescriptions sans cesse renouvelées par les lois civiles et par les décrets des assemblées ecclésiastiques, sont une preuve, ou du moins une présomption, qu'il s'était introduit, à la faveur des troubles récents, des abus de plus d'une sorte, et qu'à des signes extérieurs de relâchement on pouvait croire que la persécution avait été plus funeste à la discipline des moines qu'à leur orthodoxie.

L'Église grecque accepta docilement les décisions du deuxième concile de Nicée, et jusqu'à la mort d'Irène, la paix religieuse semble avoir régné dans tout l'empire. Le grand logothète Nicé-

1. Can. 12.
2. Théophane, 443, 1, dit en effet de Constantin Copronyme : « μοναστήρια δὲ τὰ εἰς δόξαν Θεοῦ καὶ τῶν σωζομένων καταφύγια οἴκους καθίστα τῶν ὁμοφρόνων αὐτῷ στρατιωτῶν. »
3. Can. 13.
4. Can. 11.
5. Can. 17.
6. Can. 18.
7. Can. 20 « ἀπὸ τοῦ παρόντος ὁρίζομεν μὴ γίνεσθαι διπλοῦν μοναστήριον. »
8. *Ibid.* — Cf. can. 22.
9. Can. 21.

phore qui s'était révolté contre l'impératrice et avait pris sa place, en 802, sur le trône de Byzance, « paraît avoir représenté un parti modéré, qui tout en répudiant les violences des iconoclastes, voulait maintenir leurs réformes politiques et civiles. Les biens de l'Église, qui jusqu'alors ne payaient que l'impôt foncier, furent par lui soumis aux mêmes charges que les autres propriétés ; quelques-uns furent confisqués. A diverses reprises, il s'attaqua aux moines, qui voulaient reprendre leur ancienne influence, notamment quand il nomma patriarche Nicéphore, partisan des Images, mais qui n'avait point pour lui le parti monastique [1]. »

Sous les règnes très courts de Staurace (811) et de Michel Rhangabé (811-813) qui tous deux devaient finir leurs jours loin du trône dans la solitude d'un monastère [2], la situation religieuse reste la même. Si Michel est très orthodoxe et se montre fort généreux pour les gens d'église et les moines [3], il ne parvient pas à désarmer le parti des iconoclastes qui sans cesse conspirent contre lui et finissent par l'amener à donner son abdication [4].

Avec Léon l'Arménien (813-820) et ses deux premiers successeurs Michel II le Bègue (820-829) et Théophile, (829-842) la persécution recommença contre les saintes images et les défenseurs de leur culte, et se prolongea durant trente années, plus hésitante, semble-t-il, et avec un appareil plus scientifique sous Michel, d'une extrême violence et sans aucun ménagement sous Léon et Théophile [5].

Nous avons raconté ailleurs, dans le détail, les événements de cette lutte héroïque ; on remarquera seulement ici que dans cette dernière période, plus encore que dans la précédente, l'honneur

1. Bayet, *Histoire générale*, I, 635, 636. — Cf. Héfélé, *o. l.*, IV, 390.
2. Théophane, 493, 23 ; 502, 26. — Lebeau, XII, 449, 454; 477.
3. Théophane, 494, 9.
4. *Ibid.*, 502, 1, 26. — Lebeau, 473-476. — Héfélé, *ibid.*
5. L'auteur de la Vie de Saint Paul le jeune (*Analect. bolland.*, XI, 43) dit de Michel le Bègue qu'il était atteint, lui aussi, de la démence iconoclaste : ὃς καὶ αὐτὸς τῇ τῶν εἰκονομάχων μανίᾳ κάτοχος ἦν. — Syméon Magister, *P. G.*, CIX, 681, le qualifie aussi d'εἰκονομάχος. C'est sous le règne de ce prince que le moine Athanase de Constantinople, peut-être le disciple et correspondant de Théodore Studite (cf. *P. G.*, XCIX, Epist. I, 1070; II, 1234, 1327), vint chercher un refuge contre la persécution dans une caverne du mont Latros, et y mena la vie de reclus pendant vingt-deux années.

de la résistance appartient à l'ordre monastique, car, pendant vingt-sept ans (814-842) [1], les chefs naturels de l'Église de Constantinople, les patriarches Théodote Cassitéras, Antoine de Sylée, Jean Lécanomante, furent d'ardents iconoclastes et des coopérateurs entièrement dévoués aux volontés impériales.

L'idée générale qui domine toutes les revendications monastiques et qui, depuis les premiers jours de la persécution jusqu'au triomphe définitif de l'orthodoxie, conduit les moines à la bataille, et, malgré les différences de personnes, de circonstances et de temps, de saint Jean Damascène et saint Étienne le jeune à saint Méthode, à Théophane, à Théodore Studite, donne vraiment un caractère indéniable d'unité à cet admirable et invincible mouvement de résistance aux entreprises des empereurs iconoclastes : c'est, le droit sans cesse affirmé et réclamé pour l'Église, de juger des questions de foi, en toute indépendance et liberté, sans aucune ingérence de l'autorité civile.

Le chef de toute cette armée de moines, qui sembla ne vivre que pour la défense de cette grande et noble pensée, autour duquel se groupèrent non seulement les religieux de son couvent mais tous ceux de la capitale et des environs et, avec eux, les orthodoxes de l'empire tout entier [2], qui parla, en effet, agit ou écrivit tant de fois au nom de tous, saint Théodore, higoumène de Stoudion, proclame hautement même en présence des empereurs, que si les princes ont toute autorité dans le domaine civil et séculier, il ne leur appartient pas de décider « des dogmes célestes et divins » confiés aux Apôtres et à leurs successeurs [3].

C'est ce qu'écrivait à son persécuteur Léon l'Arménien, l'une de ses plus illustres victimes, le chronographe Théophane [4]. « Sachez, dit-il à l'empereur, dans une lettre où se trouvent brièvement rappelés tous les arguments habituels en faveur des

1. Hergenröther, *Hist. eccl.* III, 94.

2. Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 280.

3. Theod. Stud., Epist., II, 129, Migne, *l. l.*, 1417. — Cf. Schwarzlose, der *Bilderstreit*, 252: « War doch auch die blosse Widersetzlichkeit der Priester, Mönche und aller derer, die ihnen anhingen, im letzten Grunde nichts anderes als eine Kundgebung der Ueberzeugung, dass der Kaiser in der Kirche nichts zu sagen habe. »

4. Théophane est honoré comme saint par l'Église latine et l'Église grecque, le 12 mars. Cf. *Acta SS.*, Martii, II, 213 sqq ; 898 sqq. — Les *Vitæ Theophanis* ont été de nouveau publiées par de Boor, 1885, à la suite de la *Chronographie*, II, 3-30. — Cf. Nilles, *Kalendarium*, I, 120.

Images, sachez, ô prince, que celui qui vous a fait la grâce de régner, qui donne l'empire aux empereurs et la puissance aux puissants, Dieu, de sa nature incirconscrit, a voulu cependant, en prenant notre nature, être circonscrit dans la chair et devenir semblable à nous sauf le péché. C'est sous cette forme humaine qu'il ressuscita les morts, illumina les aveugles, guérit les lépreux, et accomplit ses autres miracles ; qu'il endura de la perfidie judaïque les souffrances de la passion, qu'il ressuscita, monta au ciel, qu'il est assis pour l'éternité à côté du Père. Le livre de l'Évangile nous apprend cette doctrine, et c'est pourquoi nous le vénérons, et en le vénérant nous croyons rendre honneur au Christ. Quand nous baisons ce livre, on ne nous en fait pas un crime ; pourquoi nous accuser lorsque nous baisons et vénérons les Images qui représentent les mêmes scènes de l'Évangile? n'est-ce pas la vue des Images qui fait pénétrer plus facilement la vérité dans l'esprit des catéchumènes barbares? Combien d'illettrés ne glorifient-ils point celui qui a souffert pour nous, en contemplant, pour ainsi dire, de leurs yeux, les miracles divins? Vous avez porté envie à leur salut. Quel est donc le concile qui aurait proclamé que ce fut un odieux sacrilège? Le Christ lui-même n'envoya-t-il pas à Abgar sa propre image « non faite de main d'homme »? Et le portrait de la Mère de Dieu n'a-t-il pas été peint par l'apôtre saint Luc et transmis jusqu'à nous ? Que pouvez-vous encore opposer à l'enseignement qui nous est venu des Pères ? Saint Basile, l'interprète des divins mystères, ne dit-il pas que « l'honneur rendu à l'image remonte au prototype[1] ? » Et Jean, cette bouche d'or : « J'aime même les images modelées en cire. » Et Cyrille, cette lyre de l'Esprit-Saint : « J'ai vu souvent en peinture des images de la passion, et jamais je n'ai pu les regarder sans verser de larmes. » Si donc les six conciles précédents n'ont ni désapprouvé ni restreint la vénération des saintes images, seriez-vous plus sage qu'eux? Votre affaire, ô empereur, c'est de guerroyer contre vos ennemis; quant aux dogmes de l'Église, les Pères y veilleront[2]. »

Cette réponse, et sans doute surtout le trait final[3], excita les

1. « Ἡ τῆς εἰκόνος τιμὴ ἐπὶ τὸ πρωτότυπον διαβαίνει. »

2. *Vita Theophanis*, édit. de Boor, II, 10,33 sqq.

3. *Ibid.* 11, 23 : « Ἴδιόν σοι, βασιλεῦ, τὸ πρὸς ὑπεναντίους πολεμεῖν, τὸ δὲ τῆς ἐκκλησίας δόγμα τοῖς πατράσι μελήσει ».

colères de Léon qui fit mettre le feu au monastère du Grand-Champ dont Théophane était abbé, en maltraita et dispersa les moines, chargea de chaînes le vaillant higoumène, qui fut entraîné, malgré une cruelle maladie, jusqu'à Byzance, jeté dans un obscur cachot où il languit deux ans, puis exilé à Samothrace où il mourut après quelques jours (vers 718) [1].

Un des biographes de Théophane, le saint moine Méthode [2], aussi célèbre par sa vertu que par sa science, qui avait embrassé la vie monastique au couvent de Chenolaccos à Constantinople, attira aussi sur lui par son courage et ses souffrances l'attention de ses contemporains [3]. Pendant la persécution de Léon l'Arménien, voyant le patriarche Nicéphore expulsé de son siège, tous les orthoxes exilés et contraints à se cacher dans les cavernes des montagnes, il sortit, lui aussi, de son monastère et se rendit à Rome qui échappait à l'autorité du tyran [4]. Après la mort de ce prince, il revint à Byzance, chargé par le pape Pascal de remettre au nouvel empereur Michel II, des lettres doctrinales où le pontife conjurait de revenir à l'orthodoxie et de rétablir saint Nicéphore sur le trône patriarcal. Méthode défendit avec une telle ardeur et une telle liberté la foi véritable que Michel ne put contenir sa colère. Il n'admettait point que l'on pût avoir d'autre croyance que celle de l'empereur, en professer une autre c'était faire acte de révolte et bouleverser l'État. Le vaillant ascète, coupable de sédition et de mauvais exemple, fut cruellement flagellé [5], jeté en prison, puis enfermé dans un tombeau où il demeura sept ans [6].

Sous Théophile, il ne montra pas un moindre courage [7]. Comme Méthode était toujours l'un des plus ardents à combattre les iconoclastes, l'empereur le fit venir en sa présence et lui reprocha

1. Théophane., *ibid.*, 11, 29 sqq. — *Acta SS.*, *l. l.*, 216. — Lebeau, XIII, 31, 32. — Cf. K. Krumbacher, *Geschichte der byzant. Litteratur*, 312. — Héfélé, V, 199. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 96. — Baronius, anno 813, 8-10; 816, n. 1-4.

2. Il est fait mention de cette biographie dans la *Vita Theoph.*, *ibid.*, II, 8, 33.

3. *Acta SS.*, Junii, II, 960-973.

4. *Ibid.*, 962 : « ὡς ἔξω τυγχάνουσαν τοῦ κακοῦ ἐξουσίας. »

5. *Ibid.* Cf. 963, 5 : ὡς ταραχῆς φησιν αἴτιον καὶ σκανδαλων.

6. *Ibid.* Le biographe dit, de sept cents coup de fouet : περὶ τὰς ἑπτακοσίας ἀνήρτησε μάστιγας; une autre fois, sous Théophile, *ibid.*, 964, 8, ὑπὲρ τὰς ἑξακοσίας κατέφερε μάστιγας : plus de six cents. Il semble bien que ce sont là des formules oratoires plutôt que des chiffres exacts.

7. *Ibid.*, 963, 8; 965; au promontoire d'Acritos, ou dans l'île d'Antigoni.

amèrement d'oser combattre le sentiment des souverains[1]. C'était donc bien toujours la prétention du basileus orgueilleux, de vouloir régner sur les consciences et de n'admettre pas que l'on pût, dans le domaine religieux, avoir d'autres croyances que les croyances autorisées par l'empereur.

Méthode, répondit vaillamment, puis prenant à son tour l'offensive : « Si les images, dit-il, n'ont aucun prix à vos yeux, et ne méritent aucun respect, pourquoi, au lieu d'abolir les vôtres comme celles du Christ, ne cessez-vous de les multiplier par tout l'Empire? »

Ces courageuses paroles déchaînèrent sur le saint une véritable tempête : il fut roué de coups, puis jeté, tout couvert de sang, par un soupirail dans une caverne souterraine du palais[2]. Les tortures ne pouvant fléchir cette âme indomptable, l'empereur essaya de la séduire par des flatteries. Si l'on en croit le biographe du saint, ce fut au contraire l'entourage du prince qui fut amené à des sentiments plus orthodoxes, puis l'empereur lui-même, subissant malgré lui, l'influence de la vertu de Méthode, se laissa gagner insensiblement à des idées de calme et de modération[3]. On sait en effet que Théophile était fort occupé de science. Méthode lui fut présenté comme l'homme le plus capable par les qualités de son esprit, l'étendue de ses connaissances, la pénétration de son intelligence, de l'aider dans ses recherches scientifiques; le moine fut installé au palais, l'empereur ne put désormais se passer de ses lumières, et l'emmena même avec lui dans une de ses expéditions contre les Sarrasins[4].

Au milieu de ses souffrances, Méthode avait été soutenu et encouragé par les vers des deux célèbres mélodes palestiniens Théodore et Théophane[5]. Ces deux frères, moines de Saint-Sabas, étaient venus à Constantinople sous le règne de Léon l'Arménien pour y défendre la saine doctrine[6]; il ne semble pas qu'ils aient

1. *Ibid.*, 964, 7 : « τῶν κρατούντων εὐνομίαν τεράττων. »
2. *Ibid.*, 964, 8.
3. *Ibid.*, n. 9.
4. *Ibid.*, 970. — Cf. Baronius, anno 834, n. 10 sqq. — Lebeau, XIII, 42, 128. — Hergenröther, *Photius*, I, 292. — Nilles, *Kalendarium*, I, 181.
5. *Acta SS., ibid.*, 969. — Baronius, anno 835, n. 40.
6. Leur vie est dans Surius, VI, au 26 décembre, p. 991-998. — Cf. Baronius, anno 817, n. 36 sqq.; 821, n. 53 sqq.; 833, n. 1 sqq.; 835, n. 29 sqq. — Hergenröther, *Photius*, I, 292. *Hist. eccl.*, III, 100. — Nilles, *o. l.*, 300, 369.

ensuite quitté la capitale sinon pour aller en exil ; aussitôt qu'ils recouvraient la liberté, on les voyait revenir au plus fort du péril et braver les empereurs eux-mêmes[1]. Leur constance fut successivement mise à l'épreuve par Léon l'Arménien et ses deux successeurs Michel le Bègue et Théophile. Rien ne put les contraindre à renier la foi aux Images : Théodore la défendait par ses discours, Théophane par ses canons poétiques, et leur prédication convertit un grand nombre d'hérétiques de la capitale et même de fonctionnaires impériaux[2]. C'est Théophile qui fit graver en vers iambiques, au front des deux confesseurs, une accusation d'impiété, d'apostasie, de sottise criminelle ; de cette inscription leur est venu le glorieux surnom de *Grapti*. Théodore mourut en prison ; Théophane, après le rétablissement de l'orthodoxie, fut appelé par le patriarche Méthode au siège métropolitain de Nicée[3].

Un autre poète, saint Joseph l'hymnographe, dont les cantiques célébraient les Images et faisaient sur le peuple une profonde impression[4], un peintre fameux, le moine Lazare, dont les œuvres étaient une protestation éloquente de sa fidélité aux anciennes croyances, furent cruellement torturés[5] ; les religieux du couvent des Abramites, qui étaient venus tous ensemble présenter à l'empereur de sages remontrances, furent aussitôt expulsés de la ville, emmenés au bord du Pont-Euxin et assommés à coups de bâtons[6]. Comme les moines étaient les plus ardents défenseurs de la foi aux Images, ils furent partout poursuivis avec un impitoyable acharnement ; « aucun ménagement ne fut gardé, et

1. Surius. *l. l.*, 993. — Baronius, anno 817, n. 39. Dans une hymne en l'honneur de saint Théophane, (Pitra, *Anal. sacra*, I, xxxix), on le loue de n'avoir pas redouté la colère des empereurs :

χαῖρε, ὅτι οὐκ εἶξας
βασιλέων τοῖς λόγοις.
χαῖρε, ὅτι οὐ πτῆξας
τῷ θύμῳ τοῦ τυράννου.

2. Surius, *ibid.*, 994. — Baronius, anno 821, n. 53.

3. Surius, *ibid.*, 997. — Baronius, anno 835, note 12, édit. Theiner. Théodore et Théophane sont inscrits au Martyrologe romain au 27 décembre. — Ceillier, *Hist. des aut. eccl.*, XVIII, 702.

4. *Acta SS.*, April., I, 966, sqq. 7. — Hergenröther, *Photius*, I, 292, *Hist. eccl.*, III, 100. — Nilles, *o. l.*, 132.

5. Baronius, anno 832, n. 5. — Hergenröther, *ibid.* — Lebeau, *l. l.*, 127. — Héfélé, *ibid.*; 306. — Rambaud, *L'empire grec*, 57.

6. *Acta SS.*, Julii, II, 659. — Lebeau, *ibid.*

Théophile exaspéré décréta la fermeture de tous les couvents dans les centres habités[1]. »

Mais il se trouva toujours des moines assez hardis pour venir braver les dangers d'un séjour dans la capitale et reprocher à l'empereur lui-même ses cruautés et son impiété. Théodore Studite était mort le 11 novembre 826 : mais sa politique religieuse lui avait survécu. Dans cette seconde période de l'iconoclasme, il avait été l'âme de toute la résistance ; les évêques, les higoumènes, les moines orthodoxes l'avaient sans cesse consulté et lui avaient docilement obéi, et jusque sur son lit de mort, il était demeuré l'oracle respecté de ses contemporains[2]. Il leur avait appris à oser répondre aux empereurs eux-mêmes que « si l'administration des affaires civiles leur appartient, le jugement des affaires ecclésiastiques est du ressort des prêtres et des docteurs[3]. Car l'Apôtre a dit : Dieu a établi dans son Église d'abord des apôtres, puis des prophètes, en troisième lieu des docteurs, et nulle part il ne mentionne les empereurs. C'est à ceux-là de décider des questions qui intéressent le dogme et la foi ; vous, empereurs, vous devez leur obéir et ne pas vous arroger leur ministère[4]. » Les exemples que Théodore avait donnés, les lettres innombrables où il avait exposé son sentiment, les règles de conduite qu'il avait tracées, en particulier celles qu'avait reçues de lui le saint et vaillant moine Méthode, le personnage le plus en vue du parti orthodoxe[5], en assurant l'unité de la direction et

1. Bayet, *l. l.*, 637. — Cf. Baronius, anno 632, n. 2. — Lebeau, *ibid.*, 126.

2. *Theodori Vita*, Migne, *P. G.*, XCIX, 221. — Baronius, anno 826, n. 42.

3. *Vita*, *ibid.*, 182. — Cf. Schwarzlose, *o. l.*, 261.

4. Ce que Schwarzlose, *o. l.*, 259, dit du programme politique et religieux de Théodore peut aussi s'appliquer à tous les moines qui luttèrent comme lui pour l'indépendance de l'Église : « Sein staatskirchenrechtliches Programm ist im Grunde das nämliche, welches später ein Gregor und Innocenz auf die Fahne der römisch-katholischen Kirche geschrieben hat. Den Grundsatz « spiritualia temporalibus sunt digniora » können wir auch als die Wurzel aller seiner Ideen bezeichnen. »

5. Migne, *l. l.*, 1645-1654. On voit dans cette lettre que Méthode avait été consulté par d'autres moines sur les relations qu'il était permis d'avoir avec les hérétiques. Théodore répond longuement à Méthode qui l'interrogeait à son tour, et lui recommande de prendre garde à ceux qui tiennent le pouvoir, *ibid.*, 1654. — Il est curieux de constater que ce moine, persécuté la plus grande partie de sa vie par les hérétiques, est pour eux d'une admirable tolérance : il ne permet ni de tuer, ni de torturer, ni de maudire les hérétiques, il demande seulement qu'on les instruise. — Cf. Tougard, *La persée. iconoclaste*, 36-42.

la continuité de la résistance, devaient finir par triompher de tous les excès du despotisme impérial.

A la mort de Théophile, l'impératrice Théodora sa femme, maîtresse du pouvoir pendant la minorité de son fils Michel III âgé de trois ans, s'empressa de rétablir le culte des Images; le patriarche iconoclaste Jean Lécanomante fut chassé de la ville et enfermé dans un couvent; on mit à sa place le moine Méthode qui méritait, par un long passé de vertus héroïques, de monter sur le trône patriarcal de Constantinople à l'une des plus difficiles époques de ce siège orageux[1]. « Il se trouva en mesure de reprendre les travaux commencés par saint Germain, saint Taraise, saint Nicéphore et le deuxième concile de Nicée[2]. » Les lèvres mutilées par le fer des iconoclastes, obligé, dans les fonctions publiques, de soutenir ses mâchoires brisées par de blanches bandelettes qui devinrent pour ses successeurs les insignes et la parure de leur pontificat, il conservait assez de verve et de voix pour dicter ses hymnes et ses discours, toujours redoutables aux ennemis des Images[3]. D'accord avec l'impératrice, on célébra avec la plus grande solennité le rétablissement de l'orthodoxie; une multitude de moines s'y rencontrèrent, accourus « du mont Olympe, du mont Ida, du mont Athos, la plupart portant sur leurs corps les preuves honorables de leur constance dans les tourments de la persécution[4]. » On y chanta les odes triomphales du moine-poète Théophane le Graptos et d'un disciple de Théodore le Studite, qui sont encore chantées aujourd'hui par l'Église grecque, au dimanche de l'Orthodoxie[5]. « Nous gardons les lois de l'Église observées par nos pères, nous peignons les Images, nous les vénérons de notre bouche, de notre cœur, de notre vo-

1. *Acta SS.*, Junii, II, 965, 970. — Baronius, anno 862, n. 8. — Hergenröther, *Photius*, I, 295. — Lebeau, *l. l.*, 163, sqq. — Héfélé, *l. l.*, 309, 310.

2. Pitra, *Hymnographie de l'Église grecque*, 55. — Bouvy, *Études prépar.*, 265.

3. Cf. Pitra. *Anal. sacra*, I, 629, un κοντάκιον en l'honneur de saint Méthode :

φῶς γὰρ δογμάτων σου ἀπαστράψας,
ἀπενέκρωσας πάντας τοὺς ἀθετοῦντας
τὴν εὐπρεπῆ τῶν εἰκόνων
καὶ θείαν προσκύνησιν.

4. Lebeau, *l. l.*, 165. — Cf. Bayet, *ibid.*, 638.

5. Ma thèse latine, pp. 52, 108, 109. — Voir aussi Baronius (anno 842, n. 28) qui donne ces deux canons en grec et en latin. — Cf. Nilles, *o. l.*, 98. — Un κοντάκιον publié pour la première fois par le cardinal Pitra, *Anal., ibid.*, xxxix, pourrait bien

lonté, non seulement celles du Christ, mais encore celles de tous les saints. L'honneur et la vénération adressés à l'Image remontent au prototype : c'est la doctrine des Pères inspirés de Dieu, nous la suivons, et nous crions avec foi au Christ : bénissez le Seigneur, toutes ses œuvres[1]. »

Deux ans plus tard, comme pour mieux effacer encore tout souvenir de l'ancienne persécution, l'impératrice et le patriarche ramenèrent à Constantinople, au milieu d'un concours immense de clercs, de moines et de laïques, les restes de saint Théodore Studite, déposés dix-huit ans auparavant près du lieu de son exil[2]. Ce glorieux hommage, cet appareil triomphal étaient bien dus, avant tout autre personnage[3], à celui dont l'activité incessante, l'initiative hardie et la persévérance indomptable avaient exercé une si féconde influence sur ses contemporains et une si heureuse action morale au milieu des conflits toujours prêts à renaître entre les deux pouvoirs; les catholiques dont il avait, plus que tout autre, préparé la victoire, devaient au vaillant higoumène d'avoir vu clairement où était leur devoir, d'avoir appris à lutter pour la vérité et la justice, et sauvegardé le plus précieux de tous les biens, la sainte liberté des consciences[4].

renfermer une allusion à ce canon triomphal composé par Théophane, proclamé la lyre des fidèles :

χαῖρε, πιστῶν
ἡ λύρα ἡ ἔνθεος·
χαῖρε, δι' οὗ
προσκυνεῖται ὁ κτίστης·
χαῖρε, δι' οὗ
ἐν εἰκόνι τιμᾶται...
χαῖρε, δι' οὗ
ἐν εἰκόνι τιμῶνται
πάντων ὁμοῦ
τῶν ἁγίων τὰ πλήθη.
χαίροις, πάτερ Θεόφανες.

1. Baronius, *l. l.*, ode VII.

2. *Vita Theod.*, *l. l.*, 232, 328. — Baronius, anno 844, n. 26. — *Vita Methodii*, *Acta SS*, *l. l.*, 971.

3. Les restes du patriarche Nicéphore furent ramenés deux ans plus tard. — Cf. Baronius, anno 864, n. 1 sqq.

4. Après le rétablissement définitif de l'orthodoxie, la secte iconoclaste subsista encore quelque temps, et le huitième concile œcuménique, de 869, renferme plusieurs canons sur les Images et leurs adversaires; le septième canon défend à ceux qui ont été anathématisés par ce synode d'enseigner et de faire des icones pour les églises. — Héfélé, V, 644.

Il resterait à indiquer jusqu'à quel point, pendant la longue durée des troubles iconoclastes, les moines de Constantinople se montrèrent fidèles à leurs obligations religieuses et à l'orthodoxie. Les empereurs, qui mettaient tant de prix à gagner à leur parti les représentants les plus en vue de l'ordre monastique, réussirent-ils, du moins en quelque partie, dans leur tentative? Il n'est pas facile de le savoir, car ainsi qu'il était arrivé pour les persécutions des premiers siècles, « les historiens de l'Église sont plutôt occupés à nous faire connaître ceux qui résistèrent avec courage que ceux qui eurent la faiblesse de céder. On ne peut guère douter que les indifférents et les ambitieux, qui sont toujours prêts à sacrifier leurs convictions à leurs intérêts, les parfaits fonctionnaires qui font profession de suivre en tout les préférences du maître, ne se soient décidés vite pour la religion de l'empereur[1]. »

Ainsi Théophane, et l'auteur de la vie de saint Étienne le jeune, disent très exactement le nombre des moines qui souffrirent avec ce courageux abbé, mais nulle part nous ne sommes renseignés sur le nombre de ceux qui suivirent le triste exemple des moines icononomaques Constantin ou Lécanomante, appelés par la faveur des princes au siège patriarcal. Les supplices réservés aux orthodoxes sont très souvent décrits : on les enfermait dans des sacs et on les précipitait au fond de la mer, on leur arrachait ou brûlait la barbe, on les flagellait, on leur mutilait le nez, on leur crevait les yeux[2]; parfois on les exposait aux plus dangereuses séductions, et on leur enjoignait de choisir sur l'heure, entre le mariage et l'aveuglement[3]; mais ceux qui eurent la faiblesse de succomber nous sont beaucoup moins connus que ceux qui résistèrent, et les écrivains du parti orthodoxe mettent toujours à mentionner ces défaillances une discrétion dont s'accommode mal la curiosité de l'histoire.

Cependant, pour la dernière période de la lutte, on trouve dans la correspondance et les catéchèses de saint Théodore des ren-

1. Boissier, *La fin du paganisme*, I, 133.

2. Cf. Théophane, 442, 22. — Lebeau, XII, 253, 254.

3. Théophane, 445, 9, dit des moines du thème des Thracésiens, que placés dans une alternative de ce genre *beaucoup* devinrent martyrs, et *beaucoup* cédèrent : πολλοὶ μάρτυρες ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ ἀνεδείχθησαν, πολλοὶ δὲ καὶ λειποταχτήσαντες ἀπώλοντο. Mais cette formule, qui équilibre visiblement les pertes et les gains, n'apprend rien au lecteur.

seignements d'autant plus précieux qu'ils étaient écrits au jour le jour et sans souci de la publicité [1].

Au début de la persécution de Léon l'Arménien, tous les higoumènes de la capitale sont d'accord avec l'abbé de Stoudion pour résister aux prétentions doctrinales de l'empereur [2]. Un peu plus tard, en 817 il ne s'en trouve plus que quatre, et seulement trois en 818, pour signer avec lui une supplique au pape Pascal [3]. « Presque toutes les âmes faiblissent, écrivait-il, et donnent aux impies des attestations d'hérésie. Entre les évêques, ceux de Smyrne et de Cherson sont tombés; parmi les abbés, ceux de Chrysople, de Dios et de Chara, avec presque tous ceux de la capitale [4]. » Dans chaque monastère, les moines suivirent l'exemple de leur supérieur, et ainsi la plupart des higoumènes et des moines de la ville et des faubourgs abandonnèrent la foi orthodoxe [5]. Seul le couvent de Stoudion mena généreusement et constamment la lutte. Sans doute il eut aussi des défections à déplorer, et Théodore a soin d'en informer tous ses frères pour recommander le coupable à leurs prières et les avertir de leur commune faiblesse; mais on y rencontra un bien plus grand nombre d'âmes vaillantes que n'effrayèrent ni les tortures ni le martyre [6]. « Vous êtes, disait l'abbé à ses moines, par la grâce de Dieu, la lumière de Constantinople, pour ne pas dire du monde entier [7]. »

Il n'est point inutile de remarquer que si les Studites résistèrent mieux que d'autres aux efforts dirigés contre leur foi et leur vertu, ils le durent à la forte discipline que leur higoumène avait su faire régner parmi eux. Même quand la fureur du despotisme impérial les eut dispersés loin de leur chef, celui-ci continua à les diriger avec la plus active vigilance; il leur écrivait sans relâche, il les groupait entre eux autant que le permettaient les circonstances, il leur imposait l'obligation de garder toujours

1. Sur cette question des *tombés*, voir l'intéressant travail de l'abbé Tougard : la persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Théodore Studite; *Revue des quest. hist.*, juillet 1891. Je cite d'après le tirage à part, 1-47. pp. — Cf. aussi ma thèse latine, pp. 38-45.

2. Epist., II, I, Migne, *P. G.*, XCIX, 1116.

3. *Ibid.*, Epist., XII et XIII, 1152, 1154.

4. Tougard, *l. l.*, 12.

5. *Ibid.*, 11.

6. *Ibid.*, 25.

7. Epist., II, 66, *l. l.*, 1292 : « ἐπεὶ φῶς ἐστε χάριτι Χριστοῦ τῆς Βυζαντίδος, ἵνα μὴ εἴπω ὅλου τοῦ κόσμου. »

les règles de leur profession religieuse, surtout de ne jamais quitter ni l'habit monastique ni la compagnie de leurs frères. Longtemps après Théodore, un des historiens de l'empereur Théophile, parlant des moines qui vécurent sous ce règne, dit que ceux-là succombèrent qui faisaient peu d'estime de leur habit religieux, négligeaient le travail et le chant des hymnes sacrées; ceux qui gardèrent fidèlement leur habit sauvèrent aussi leur vertu[1].

Toutefois, ce rapide tableau des défections ou des résistances de quelques moines de Constantinople ne saurait donner une idée complète de tous les effets de la persécution iconoclaste. On a vu que, sous chaque empereur ennemi des Images, la plupart des couvents étaient déserts, la population monastique presque tout entière allait chercher, loin de la capitale, un abri pendant l'orage : les moines de Constantinople étaient partout, excepté à Constantinople même. Saint Étienne le jeune, on l'a remarqué plus haut, avait conseillé à ceux qui le consultaient, de se disperser aux extrémités de l'empire[2]. C'est surtout dans la direction de l'Occident que se porta l'exode monastique. Les papes firent aux exilés un accueil empressé, leur construisirent ou leur donnèrent des monastères à Rome même[3]. Mais le plus grand nombre des réfugiés byzantins se fixèrent au sud de la péninsule, dans les provinces encore soumises à l'empire. « D'après les données des écrivains byzantins et des chroniqueurs italiens, dit F. Lenormant, on peut évaluer à cinquante mille les nombres des orthodoxes, prêtres, moines et laïques qui s'étaient transplantés de la Grèce dans la Calabre et dans la terre d'Otrante pour échapper à la persécution, sous les deux règnes de Léon l'Isaurien et de Constantin Copronyme. Ce fut, dans ces provinces, une véritable colonisation grecque, et une colonisation en grande partie monastique. Dans la Calabre seule, on connaît les noms de quatre-vingt-dix-sept couvents de l'ordre de saint

1. Baronius, anno 832, n. 2.

2. Cf. Hergenröther, *Hist. eccl.*, 168. — Dans ces pays lointains, ces moines n'étaient même pas à l'abri des persécutions. Saint Théodore Studite, *ibid.*, 1072, parle d'un higoumène emprisonné à Cherson avec deux autres moines, et de « ses frères » qui souffrirent la même peine dans les îles Lipari.

3. Diehl, *Exarchat de Ravenne*, 254, note 10, énumère les couvents mis successivement à la disposition des Grecs par les pontifes romains. — Cf. Baronius, anno 818, n. 14-17.

Basile, qui se fondèrent à cette époque. Et un plus grand nombre ont disparu ensuite sans laisser même la trace de leur nom, car il y en avait plus de deux cents. Sur le territoire de Rossano, l'on en comptait dix renfermant en tout plus de six cents moines[1]. » Et, les plus ardents, parmi les empereurs iconoclastes, surent habilement faire servir à leur politique, dans l'Italie méridionale, cette immigration des orthodoxes orientaux. « Les magistrats impériaux, dit encore F. Lenormant, eurent pour instructions, tout en se conformant dans leur conduite personnelle et dans leur pratique religieuse à l'exemple de l'empereur, de laisser liberté entière aux orthodoxes, de ne pas inquiéter les fugitifs, et de leur faire trouver dans ces provinces un asile paisible. En effet, du moment qu'il voulait les acquérir à la juridiction de l'Église grecque et les enlever au pape, l'exode monastique d'Orient vers l'Italie était un fait qui servait puissamment la politique impériale[2]. » En effet, les moines, ainsi transplantés en Occident, y devenaient les agents, inconscients peut-être, mais singulièrement actifs de cette politique. Hostiles aux nouveautés hétérodoxes, ils demeuraient passionnément attachés au rite grec et aux prétentions du siège patriarcal de Constantinople; ils conservaient malgré tout, pour le basileus byzantin, cette vénération quasi-religieuse que leur Église a toujours professé pour le successeur du grand Constantin; ils devaient être « le plus puissant instrument de l'hellénisation religieuse et politique du pays[3]. »

Aussi bien, « la propagande religieuse fut-elle, de tout temps, une des formes favorites de l'expansion byzantine[4] »; et, à côté de

1. F. Lenormant, *la Grande Grèce*, II, 387. — Cf. Diehl, *l. l.*, : « La persécution des iconoclastes vint multiplier d'une manière vraiment prodigieuse les monastères basiliens à Rome et dans l'Italie. »

2. Lenormant, *l. l.*, 391.

3. *Ibid.*, 392. Ce ne furent pas seulement les moines qui émigrèrent, mais encore les saintes images elles-mêmes. Un très grand nombre de villes de l'Italie méridionale et de la Sicile se glorifient de posséder d'antiques icones byzantines apportées par les réfugiés du huitième et du neuvième siècle, ou mieux encore, confiées par miracle à la religion des Italiens. C'est ainsi que la véritable *Hodigitria* des Blachernes serait arrivée à Bari où elle est aujourd'hui vénérée. Cette curieuse translation est racontée par F. Lenormant, *ibid.*, 388. Voir ci-dessus, p. 17. — Cf. aussi dans Pitra, *Hymnographie*, 10, la légende du mont Athos sur l'image de N.-D. des Ibères.

4. Diehl, *Études sur l'hist. de la domin. byzantine en Afrique*, *Byzant. Zeitschrift*, 1895, 1 Heft, 87.

cette prise de possession pacifique de l'Italie méridionale par les moines grecs, il y eut à toutes les époques, de la part du pouvoir civil non moins que de l'autorité ecclésiastique, des tentatives nombreuses pour propager au loin la foi orthodoxe; l'histoire des missions de l'Église grecque serait une des pages les plus brillantes des annales religieuses de Byzance.

Dès la fondation de l'empire, en effet, et durant des siècles, les empereurs, on l'a déjà remarqué, poursuivirent avec une incroyable persévérance la réalisation d'un rêve impossible : l'unité des croyances et des pratiques religieuses dans toute l'étendue de leur immense empire. Le premier des empereurs chrétiens, que tous les autres cherchèrent ensuite à imiter, Constantin, avait été préoccupé de cette idée quelque peu chimérique. « Dieu m'est témoin, disait-il, que mon premier dessein a toujours été d'amener tous mes peuples à s'entendre sur l'idée qu'ils se font de la divinité[1] ». Au témoignage de Rufin, Socrate, Théodoret, Sozomène, il chercha en particulier, à propager la religion nouvelle dans les contrées méridionales de l'Afrique[2]. Après lui, les princes ariens firent pour l'arianisme ce que Constantin avait tenté pour le catholicisme. Puis, Théodose, Arcadius, portèrent un grand nombre d'édits en faveur de la foi catholique. « Nous voulons, disait Théodose, que tous les peuples soumis au gouvernement de notre clémence pratiquent la même religion que le divin apôtre Pierre a enseignée aux Romains[3] ». Sans cesse il recommande d'éloigner tous ceux qui troublent la paix religieuse; il règle, par des décrets spéciaux, les rapports des Juifs et des Samaritains avec les autres sujets de son empire[4]; il interdit les superstitions et les sacrifices des païens, il proscrit leurs temples et leurs oracles.

De leur côté, les patriarches de Constantinople, toujours soucieux d'étendre leur autorité, témoignèrent aussi le plus grand zèle pour la propagation de la foi. Un des plus illustres d'entre eux, saint Jean Chrysostome, au milieu des soucis que lui donne la grande capitale, n'a pas de préoccupation plus constante que

1. Eusèbe, *Vita Const.*, II, 64. — Cf. Boissier, *o. l.*, I, 60.
2. Boissier, *ibid.*
3. *Codex Theod.*, lib. XVI, tit. I, 9.
4. Voir dans Rambaud, *o. l.*, 275, la série de lois par lesquelles les empereurs byzantins poursuivirent le judaïsme.

celle d'étendre le domaine de la vérité catholique. Les persécutions dont il est l'objet, les maladies, les inquiétudes dont il est obsédé, ne lui font jamais oublier le soin de répandre au loin la bonne nouvelle de l'Évangile : le jour même où il se rendait en exil à Nicée, il écrivait au prêtre Constance pour lui recommander de continuer à mettre toute son ardeur à la conversion des idolâtres et à l'extinction de l'impiété en Phénicie, en Arabie et dans tout l'Orient. Une autre fois, il loue le prêtre Nicolas d'avoir envoyé en Phénicie des moines chargés d'y prêcher l'Évangile[1]; lui-même, il recueille des offrandes pour l'entretien de cette mission, qu'il recommande aux prêtres, aux moines, aux âmes généreuses d'Apamée[2]. Dans un de ses voyages, rencontrant un jour un moine reclus, il est frappé de l'inaction à laquelle se condamne volontairement ce solitaire, « et comme en ce moment même il cherche à recruter partout des missionnaires pour son entreprise de conversion de la Phénicie, il essaie de le convaincre qu'il ferait une œuvre bien plus agréable au Seigneur en rentrant dans la vie active, en partant pour cette mission; il a le bonheur de réussir et l'ascète sort de sa cellule pour aller rejoindre le prêtre Constance[3] ». C'est encore Chrysostome qui envoie des moines chez les Goths pour travailler à leur conversion[4]. Bien avant Justinien, le royaume des Axoumites et des Homérites avait été évangélisé[5]. Le règne de ce prince est l'âge d'or de la propagation de la foi en Orient, il envoie des missionnaires chez les Huns de la Mésie, chez les Goths Tétraxites de la Crimée, chez les Abkhazes du Caucase, et bien plus loin encore jusqu'en Éthiopie, jusqu'à Socotora, à Ceylan, au Malabar, à la Chine d'où les missionnaires byzantins rapportèrent le ver à soie encore inconnu à l'Europe[6]; dans le nord de l'Afrique, en Tripolitaine, en Byzacène, en Mauritanie, en Numidie[7]. Sous Héraclius, la foi est annoncée chez les Serbes et les Croates; sous Michel III chez les Bulgares, les Moraves, les Khazars, les Russes; sous Basile I

1. *S. Joannis Chrys. Vita*, *P. G.*, XLVII, 245.
2. *Ibid.*, 232, 245.
3. Puech, *o. l.*, 264. — S. Joannis Chrys., Epist., 54, 55, 56, *P. G.*, LII, 638 sqq.
4. *P. G.*, *ibid.*, 237. — Cf. Bikélas, *o. l.*, 56.
5. Le Quien, *Oriens christianus*, II, 661.
6. Lenormant, *o. l.*, 376. — Rambaud, *o. l.*, 274.
7. Diehl, *Byz. Zeitschrift*, *l. l.*, 86, 91. — Gfrörer, *o. l.*, II, 317.

le Macédonien, chez les Narentans et les habitants du Magne[1].

Toutes ces missions de l'Église grecque, « remarquablement nombreuses et fécondes[2] », avaient pour ouvriers de la première heure les plus savants et les plus vertueux d'entre les moines. Les apôtres des Slaves, des Bulgares et des Moraves, saint Cyrille et saint Méthode, avaient été choisis, dans les monastères de la capitale, pour leur science et leur sainteté. Ils apportèrent aux peuples qu'ils évangélisaient, avec la foi catholique, une traduction des Écritures et une liturgie nationale. Cette liturgie slave était d'ailleurs la traduction exacte de la liturgie byzantine. Après la mort de Cyrille, Méthode est sacré, par le pape Hadrien, évêque de tous les pays slaves, il retourne en Moravie, et donnant l'exemple de toutes les vertus apostoliques, il continue à évangéliser la Pannonie, la Bulgarie, la Dalmatie, la Carinthie, la Bohême, la Pologne, la Moscovie où il établit le siège épiscopal de Kiew, qui est encore aujourd'hui la ville sainte des Slaves[3].

Et c'est ainsi que, pendant les siècles les plus obscurs du premier moyen âge, alors que toute culture intellectuelle semblait morte en Occident, Constantinople était un foyer lumineux de civilisation dont le rayonnement se faisait sentir jusqu'aux portes de l'ancienne Rome. En prêchant l'Évangile et en introduisant le christianisme chez les nations encore païennes, les moines rendaient à l'humanité et à la civilisation le plus éclatant service. En même temps qu'ils répandaient la bonne nouvelle, « ils composaient des alphabets, enseignaient les lettres et les arts, et guidaient dans leurs premiers pas vers une organisation sociale, les peuples qui entouraient l'empire d'une zone barbare. Ils faisaient cela non seulement pour les Slaves et les Bulgares,

1. Cf. Rambaud, 274, 276. — Bikélas, *l. l.*, 51. — Duchesne, *Églises séparées*, 282 sqq : Les missions chrétiennes au sud de l'empire romain.

2. Lenormant, *ibid.*

3. Cf. *Acta SS.*, Martii, IX, 12-15. L. — Léger, *Cyrille et Méthode; Chronique de Nestor*, 19-22. — Martinow, *Revue des quest. hist.*, octobre 1880 : *saint Méthode apôtre des Slaves; Annus ecclesiast. græco-slavicus*, 168-171 (*Acta SS.*, octobr. XI). — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 398. — Héfélé, V, 563. — Nilles, *Kalendarium.*, I, 103. — Gfrörer, *o. l.*, II, *die Bekehrung der Bulgaren*, 74-89; *die Bekehrung Mährens*, 89, 109 : cf. aussi *ibid.*, 143, 160, le chapitre « Wie Byzanz und wie Rom die Völker bekehrt ». — Gasquet, *Études byzantines*, 73-81 : la propagande chrétienne. — Baron d'Avril : *saint Cyrille et saint Méthode*, 1885; *saint Cyrille, apôtre des Slaves*, dans *le Contemporain*, mai et juin, 1877.

mais encore pour les Goths, dont le principal apôtre et civilisateur, Ulphilas, avait été élevé et instruit par les moines de Constantinople[1] ».

Aussi, quelque jugement que l'on porte sur le monachisme oriental, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a fait preuve d'une puissance étonnante d'assimilation et de propagande et d'une faculté de colonisation presque égale à celle de l'hellénisme classique des grands siècles. Et ces conquêtes de l'hellénisme byzantin, qui étaient autant de victoires de la civilisation sur la barbarie, ont été, pour la plus grande partie, l'œuvre de l'ordre monastique, demeurant, à travers les âges, le propagateur de la civilisation et de l'orthodoxie, et accomplissant encore sa glorieuse mission au moment même où les iconoclastes mettaient en péril son existence[2].

1. Bikélas, *o. l.*, 56.
2. Cf. Lenormant, *l. l.*, 395. — Schlumberger, *Un empereur byzantin*, 674, note.

LIVRE V

L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE DES MOINES DE CONSTANTINOPLE

CHAPITRE PREMIER

LES ÉTUDES MONASTIQUES.

« Le moment n'est pas encore venu d'entreprendre une étude générale sur l'activité littéraire des Byzantins à chaque siècle de leur histoire : les matériaux manquent pour un pareil travail[1] ». L'absence de documents se fait sentir jusqu'à la fin des persécutions iconoclastes, au commencement du neuvième siècle : il serait donc difficile de montrer, autrement que dans une esquisse rapide, la part qui revient à l'élément monastique, depuis le règne de Constantin, dans le développement intellectuel de la société de Byzance, dans les lettres et dans les arts, dans l'enseignement public et dans la propagation des vérités religieuses, en un mot dans le progrès de la civilisation sous toutes ses formes.

Mais, si incomplet qu'il soit nécessairement, ce tableau suffira à donner, sinon une vue d'ensemble, du moins quelques indications intéressantes sur les principales manifestations de la vitalité intellectuelle des monastères pendant les six premiers siècles de leur histoire. On y verra que les couvents de la capitale furent une pépinière fertile où l'on trouve, à toutes les époques, les études en honneur, des bibliothèques, des écoles calligraphiques, des artistes habiles dans la miniature et la peinture religieuses, des écrivains dans presque tous les genres : biographes, chroniqueurs, historiens, poètes et hymnographes.

Le patriarche des moines d'Orient, saint Basile, avait reçu une éducation littéraire des plus brillantes. Son père, qui était professeur d'éloquence à Césarée de Cappadoce, lui donna les premières connaissances de la grammaire et des belles-lettres. Au témoignage de son panégyriste et ami, Grégoire de Nazianze, le

1. Krumbacher, *Geschichte der byz. Litteratur*, p. 504.

jeune homme fit de si rapides progrès dans les études qu'il surpassa bientôt ses condisciples et égala ses maîtres eux-mêmes dans toutes sortes de sciences. On admirait en lui une érudition au-dessus de son âge; il passait pour excellent orateur avant qu'il eût étudié à l'école des sophistes, et pour philosophe sans avoir encore été instruit des préceptes de la philosophie. Cela ne l'empêcha point de vouloir s'en instruire; et sachant que Constantinople possédait des écoles florissantes, des sophistes et des philosophes renommés, il s'y rendit pour écouter leurs leçons; la pénétration et l'étendue de son esprit lui firent apprendre et retenir en peu de temps ce qu'ils avaient de meilleur. De Byzance, Basile vint à Athènes, « séjour et domicile des Lettres[1] », l'âme toute remplie d'un insatiable désir de savoir.

Il était doué d'une intelligence supérieure et d'une activité égale à son intelligence. Il embrassa tous les genres d'études et il excella dans chacun d'eux comme si c'était le seul qu'il eût appris. En rhétorique, en grammaire, en philosophie, il ne connaissait point d'égal[2]; il ne négligea ni l'astronomie, ni la géométrie, ni l'arithmétique[3]; il était très versé dans la médecine[4].

Quelques années plus tard, lorsque Basile retiré dans son monastère du Pont, attirait autour de lui tant d'âmes désireuses de partager, sous sa conduite, dans la solitude, les labeurs de la vie cénobitique, on le retrouve encore donnant à tous l'exemple des études propres à l'état religieux. Non seulement il se livre, avec ses moines, à de rudes travaux corporels, non seulement il chante avec eux des hymnes et des psaumes, mais encore il lit et il étudie les saintes Écritures; chacune de ses journées est partagée entre le travail des mains, l'étude et la prière. Grégoire était venu rejoindre Basile dans son désert, aux bords de l'Iris, et recommencer avec lui la vie d'étude et de prière qu'ils avaient menée ensemble dans Athènes, à l'école des sophistes. Si la rhétorique profane avait encore pour eux quelque attrait, « ils

1. Greg. Nazianz., *in laudem Basil. Magni*, n. xiv, Migne, *P. G.*, XXXVI, 514. « Ἐντεῦθεν ἐπὶ τὸ Βυζάντιον... καὶ γὰρ ἠὐδοκίμει σοφιστῶντε καὶ φιλοσόφων τοῖς τελεωτάτοις. »

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, n. xxiii, p. 525.

4. *Ibid.*, n. xxix, p. 536. — Cf. Ceillier, VI, 61.

préféraient Moïse et les prophètes, saint Paul et les évangiles aux orateurs et aux poètes dont la Grèce antique se glorifiait. Ils méditèrent ensemble la sainte Écriture, pour faire de nouveaux progrès dans « la philosophie céleste », comme ils appelaient la vie de recueillement et d'austérité qu'ils avaient embrassée. Pour mieux comprendre l'ancien et le nouveau Testament, ils lurent ensemble les Pères grecs des trois premiers siècles, les apologistes et les doctes écrivains qui avaient illustré l'école d'Alexandrie[1] ».

Telle fut, dans les lettres sacrées et dans les sciences profanes, la formation intellectuelle de saint Basile. A défaut d'autres sources de renseignements, on pourrait y trouver déjà quelques-unes des grandes et larges idées qui dirigèrent, dans l'éducation de la jeunesse chrétienne, le véritable fondateur des moines d'Orient. Mais il nous reste de lui un traité célèbre sur l'utilité des études profanes et sur les dispositions qu'y doivent apporter les jeunes gens chrétiens[2].

Ils ne les suivront pas à l'aveugle, mais distingueront avec un grand soin ce qui pourra, dans ces écrivains païens, être utile ou nuisible à leur âme. Qu'ils n'oublient point que la science véritable est celle qui conduit au salut; cette science ne s'acquiert que dans les Livres sacrés qui nous montrent et les biens éternels et les moyens d'y parvenir. Mais il y a, néanmoins, quelque utilité pour le salut, dans les sciences étrangères que l'on puise dans les auteurs profanes, poètes, rhéteurs, historiens, philosophes, car ces études forment l'esprit et le préparent à mieux comprendre les saintes Écritures. Les études, en effet, forment l'esprit, mais il faut lire avec discernement ces écrivains profanes, n'y rechercher que les paroles des sages et leurs belles actions, ne s'arrêter qu'aux endroits où ils louent la vertu et blâment le vice, passer rapidement sur ce qu'ils racontent des passions et des honteux excès de leurs dieux ou de leurs héros, et s'en défier, en un mot, avec autant de soin qu'Ulysse se défiait du chant des sirènes. Car s'accoutumer à lire des discours mauvais, c'est prendre le chemin des actions mauvaises[3].

1. Bayle, *Saint Basile*, p. 62.

2. Migne, *P. G.*, XXXI, 564-590. — Cf. Ceillier, *ibid.*, 159.

3. Migne, *ibid.*, 568. « Ἡ γὰρ πρὸς τοῖς φαύλοις τῶν λόγων συνήθεια ὁδός τίς ἐστιν ἐπὶ τὰ πράγματα. »

Entre tous les écrivains, saint Basile donne la préférence à Homère, il en recommande la lecture par-dessus toutes les autres. Ses poèmes, dit-il, sont un éloge continuel de la vertu. Il en donne comme preuve le livre de l'Odyssée où se trouve racontée l'arrivée d'Ulysse chez les Phéaciens. Dépouillé de tout, jeté par la tempête sur un rivage inconnu, le plus sage des Grecs est accueilli partout avec respect. Il semble que chacun voudrait ressembler à cet Ulysse sorti des flots. Homère n'enseigne-t-il pas, par cet exemple, que la vertu est préférable à la richesse, et que si nos biens nous peuvent être enlevés, la vertu nous reste toujours[1].

Saint Basile cite encore Solon et Théognis, Platon et Hésiode, dont les vers, dit-il, sont dans toutes les mémoires; il rappelle l'allégorie célèbre de Prodicus de Céos, sur la vertu et la volupté se présentant à Hercule[2]. Il invoque aussi, à l'appui de sa thèse, une foule de traits remarquables mentionnés par les historiens, les poètes, les philosophes anciens, et capables d'exciter les jeunes gens à la pratique de la vertu : c'est Périclès, Euclide de Mégare, Socrate, Alexandre, Clinias, Pythagore, Bias[3]. Mais pour que ces auteurs profitent réellement à celui qui les lit, il faut, en les lisant, imiter les abeilles : elles ne sont pas attirées par toutes les fleurs, mais elles font un choix de ce qui leur est utile pour composer leur miel.

Il y a dans les œuvres de saint Grégoire de Nazianze, l'ami de saint Basile, son compagnon d'étude, son rival dans la vie monastique et dans l'admiration des moines, une pièce de vers adressés à Séleucus, jeune homme riche et de noble famille; il lui donne sur l'étude des ouvrages profanes, des conseils où se retrouvent les idées de saint Basile sur l'éducation de la jeunesse, mais sous une forme plus nette et plus concise : « Ornez votre âme par l'étude, lui dit-il, exercez-vous par la lecture des poètes, des historiens, par les discours des orateurs, par la méditation des philosophes. Livrez-vous avec prudence à ces auteurs, recueillez avec sagesse tout ce qui est utile, évitez avec soin tout ce qui pourrait être nuisible à votre âme. Imitez, dit-il encore ainsi que saint Basile, l'industrieuse abeille qui, gui-

1. Migne, *P. G.*, XXI, 572.
2. *Ibid.*, 573.
3. *Ibid.*, 576 et 577.

dée par la nature, butine sur chaque fleur pour en retirer avec une habileté merveilleuse ce qui peut servir à composer son miel. Vous, vous êtes guidé par l'intelligence, recueillez largement ce qui peut vous servir; mais si vous rencontrez mot ou chose capable de vous nuire, éloignez-vous au plus vite, car rien n'est plus rapide que la pensée humaine. Ainsi donc, tout ce qui a été écrit à la louange de la vertu, à la critique du vice, lisez-le, apprenez-le avec soin, gravez dans votre esprit et la pensée elle-même et l'élégance de la diction[1]. Quant aux niaiseries que ces auteurs ont écrites sur les dieux, ce sont des fables et des mythes déshonnêtes, des doctrines enseignées par le démon, des fictions dignes de rires et de larmes; détournez-vous de tous ces appâts trompeurs, méprisez ces dieux, mais estimez les discours qui vous apprennent à les connaître; sur la même plante laissez les épines et cueillez les roses[2].

Pour Grégoire ainsi que pour Basile, l'étude des lettres profanes n'est donc qu'un moyen d'éveiller l'intelligence et de l'ouvrir à la connaissance des Lettres chrétiennes, de la préparer à recueillir les richesses renfermées dans les deux Testaments, qui seuls apprendront à former les mœurs et à honorer le vrai Dieu. Car les connaissances profanes doivent naturellement servir à défendre la liberté des dogmes véritables et à la méditation des saintes Écritures[3] : la science profane ne doit être que la servante de la science sacrée[4].

Il n'était pas superflu de montrer avec quelques détails les

1. S. Greg. Nazianz., *Carmin.* lib. II, sect. II, Migne, *P. G.*, XXXVII, 1580, v. 49-52.

Ὅσθ' ὅσα μὲν αὐτοῖς εἰς ἀρετὴν ἐγκώμια
Ὕμνουσιν αὐτὴν ἐγγράφῃ, καὶ τοὔπαλιν
Κακίαν ψέγουσι, ταῦτα σὺ σπουδῇ μαθών,
Καὶ νοῦν φύλαξε καὶ χάριν τῆς λέξεως..

2. *Ibid.*, 1581, v. 59-61.

Καταφρόνει μὲν τῶν φιληδόνων θεῶν,
Λόγους δὲ τιμῶν ὥσπερ ἐξ ἑνὸς φυτοῦ
Καὶ τὰς ἀκάνθας φεῦγε καὶ ῥόδον δρέπου.

3. *Ibid.*, 1592-1593, v. 240-245.

Καὶ τὴν μάθησιν τῶν παρ' Ἕλλησι λόγων,
Ὥσπερ δικαστὴς ἔννομον ψῆφον φέρων,
Ὑπηρετεῖσθαι τάξον ὡς ἐστί πρέπον
Τῇ τῶν ἀληθῶν δογμάτων παῤῥησίᾳ
Τῇ πανσόφῳ τε τῶν Γραφῶν θεωρίᾳ. »

4. *Ibid.*, v. 250 : Τῇ τοῦ Θεοῦ γὰρ ἡ κάτω δουλευέτω. »

sentiments de saint Basile sur les études profanes, ni de faire voir quelle avait été pour le législateur des moines d'Orient la première éducation, quel fut toujours, chez cet esprit si éclairé et si profond, le goût des lettres et l'art de bien dire; il était utile de rappeler ce qu'avait été en saint Basile l'homme et le lettré, car l'évêque de Césarée fut de ces caractères dont le nom seul est tout un programme d'éducation. Ce qu'il disait des lettres profanes aux jeunes gens qui les étudiaient dans le monde, il le faisait dans les monastères de sa règle.

Basile exige de tous ceux qui se destinent à la vie monastique que leurs études soient appropriées à leur profession, mais il suppose qu'ils ne font cette profession monastique qu'à l'âge fixée par ses constitutions, quand le jeune homme a déjà reçu, avant son entrée au couvent, une éducation complète.

Une fois engagés dans les liens de la vie religieuse, leur principale étude doit être celle de l'Écriture sainte dont on leur expliquera les merveilleuses histoires; on leur fera apprendre le livre des Proverbes, on excitera leur émulation en donnant des prix de mémoire à ceux qui retiendront le mieux soit les noms, soit les faits[1].

Cette étude doit commencer dès l'entrée au monastère, en ayant soin d'apprendre d'abord les choses nécessaires qui servent à développer la piété. Chacun étudiera surtout ce qui concerne les devoirs de sa charge, ce qui est capable de l'aider à accomplir ses devoirs en toute perfection, sans d'autre souci que celui de devenir un bon et fidèle serviteur. Ceux qui ont charge d'âme devront, les premiers, apprendre et savoir tout ce qui convient à leurs subordonnés, afin d'être capables de les instruire de toutes leurs obligations.

Quant aux livres de l'Écriture, le moine ne lira que les livres authentiques et ne touchera à aucun des apocryphes. Au reste saint Basile explique plus au long sa pensée dans une lettre à son disciple Chilon[2]. Ne négligez point, lui dit-il, la lecture de l'Écriture sainte, surtout celle du nouveau Testament, parce que souvent on retire de l'ancien Testament quelque dommage, non pas que l'Écriture soit nuisible en elle-même, mais parce que l'âme de

1. *Regul. fusius tract.*, XV. MIGNE, *P. G.*, XXXI, 935 : « ἄθλα μνήμης ὀνομάτων τε καὶ πραγμάτων αὐτοῖς προτιθέναι. »

2. Epist. I, 43, MIGNE, *P. G.*, XXXII, 353.

ceux qui en sont blessés est malade. Ainsi, le pain est propre à nourrir, mais il est nuisible dans certaines maladies. Toute l'Écriture est divinement inspirée, toute l'Écriture est utile, il n'y a en elle rien de souillé ou d'impur, ce que l'on trouve tel l'est seulement pour celui qui le trouve.

Le chemin le plus sûr pour apprendre son devoir, dit-il encore dans une lettre à Grégoire de Nazianze, c'est de méditer les saintes Écritures. En elles nous avons la règle de ce qu'il faut faire; les exemples des saints qui nous sont rappelés par les Écritures sont pour nous comme des statues vivantes qui nous portent à faire le bien à leur exemple. On y trouve, comme dans une pharmacie générale, des remèdes à toutes les infirmités de l'âme. L'exemple de Joseph y apprend la pureté, celui de Job la force d'âme. La bravoure de David à la guerre, sa clémence envers les ennemis vaincus exciteront à la pratique de ces vertus; de même, le zèle de Moïse contre les pécheurs et son admirable patience contre ceux qui le persécutaient. Et comme les peintres, quand ils font un portrait, jettent souvent les yeux sur l'original pour en transporter tous les traits sur leur toile, ainsi, celui qui veut se perfectionner dans la vertu doit, sans cesse, jeter les regards sur la vie des saints comme sur des images vivantes et agissantes, et s'approprier par l'imitation tout le bien qui se trouve en eux [1].

Ce qu'il recommande avec tant d'instance à son ami, Basile en fait une obligation étroite à ses moines dès leur entrée au monastère. « Il importe, dit-il, il est nécessaire que chacun apprenne, des divines Écritures ce qui convient à son état, afin de grandir dans la piété et de ne point s'accoutumer à des sentiments purement humains [2]. » A ses yeux, l'étude et la méditation des Écritures est, pour le moine, un remède assuré contre tous les dangers, contre tous les maux de son âme. « Vous, dont la science des divines Écritures était vantée par tous, écrit-il à un moine tombé, vous voilà connu aujourd'hui dans la mémoire des hommes par une chute retentissante [1]... Mais ne désespérez point de votre salut. Souvenez-vous des paroles de l'Écriture, elle nous enseigne que le pécheur peut se convertir, celui qui est tombé se relever, le blessé être guéri; celui qui est enchaîné peut être dé-

1. Epist. I, 2, Gregorio, *ibid.*, 224-234.
2. *Regul. fus. tract.*, Interr. XCV, XXXI, *P. G.*, XXVI, 1148.

livré, celui qui avoue sa faute n'est point rejeté. Car Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive. »

Dans une autre lettre de saint Basile à une vierge coupable, on rencontre la même doctrine exprimée en des termes plus formels encore. « Vous trouverez, lui dit-il [2], dans l'Écriture un grand nombre de remèdes à votre malheur, beaucoup d'exemples de salut après une chute mortelle, beaucoup de mystères de mort et de résurrection, d'enseignements sur le redoutable jugement et le supplice éternel, sur la pénitence et le pardon des péchés, d'innombrables exemples de conversion, l'histoire de la drachme et de la brebis perdues, du fils prodigue, perdu et retrouvé, mort et ressuscité. Servons-nous de ces remèdes pour les maux de notre âme, guérissons-la par la méditation de ce saint Évangile. »

Puis, joignant l'exemple au précepte, saint Basile cite, à cette vierge tombée, un grand nombre de passages tirés des Psaumes, d'Isaïe, de saint Matthieu, de saint Luc, et capables d'exciter dans le cœur coupable des sentiments de repentir et de confiance en la miséricorde divine. On sait, du reste, que ce docteur avait composé sous le titre de *Morale* un recueil, en quatre-vingts chapitres [4], des textes de l'Écriture les plus propres à diriger les âmes dans toutes les conditions de la vie, et à les guérir ou à les prémunir de toutes les maladies spirituelles auxquelles elles sont exposées. A ses yeux, l'Écriture est une source inépuisable de salutaires méditations. « Qu'y a-t-il de plus étonnant et de plus digne de réflexion que ce que nous lisons dans la Genèse sur la chute et la peine du premier homme, sur la justice de Noé et le châtiment de tous les hommes par le déluge, l'obéissance admirable d'Abraham et la promesse que Dieu lui fit pour le récompenser, la punition de Sodome et la providence de Dieu sur le patriarche Joseph? Que si nous passons à l'Exode, nous y verrons les merveilles que Dieu a faites en faveur de son peuple, l'endurcissement de Pharaon, la vengeance que Dieu a tirée dans le désert d'un peuple murmurateur et idolâtre; dans le

1. Epist. I, 44, *P. G.*, XXXII, 361, 364 « οὗ ἡ μνήμη τῶν θείων γραφῶν ὑπὸ πάντων ἐλαλεῖτο, σήμερον ἀπώλετο τὸ μνημόσυνον αὐτοῦ μετ' ἦχου. »

2. Epist. I, 47, *ibid.*, 377.

3. Migne, *ibid.*, XXXI, 700-870. — Cf. Mabillon, *Études monast.*, I, 239.

Lévitique et dans les Nombres, l'exactitude que Dieu veut qu'on lui apporte dans le culte qu'on lui rend; dans le Deutéronome, la sainteté de ses lois; dans le livre de Josué, l'effet de ses promesses; dans celui des Juges, la force et la faiblesse de Samson; dans celui de Ruth, l'équité et la bonne foi de Booz; dans les Rois, la sainteté de Samuel, d'Élie, d'Élisée et des autres prophètes, la réprobation de Saül, la chute et la pénitence de David, sa douceur et sa patience, la sagesse et le péché de Salomon, la piété d'Ézéchias et de Josias; dans Esdras, le zèle pour la loi de Dieu; dans Tobie, la conduite d'une sainte famille; dans Judith, la force de la grâce; dans Esther, la prudence; et enfin dans Job, l'exemple d'une patience merveilleuse. Dans les Prophètes, on trouve non seulement la promesse mais encore les caractères du Messie, les menaces faites aux pécheurs, et les prédictions des désastres qui devaient arriver aux juifs et aux autres nations. Enfin, tout est saint, tout est grand, tout est utile dans les Livres saints, pourvu qu'on s'y applique avec de saintes dispositions [1]. » Si l'on veut bien connaître son devoir, il n'est pas de plus sûr moyen que la méditation des Livres inspirés de Dieu, car on y trouve et la règle de ce qu'il faut faire et les exemples des saints dont la conduite doit nous servir de modèle [2].

Mais l'admiration de saint Basile pour l'Écriture, et la vertu qu'il se plaît à lui attribuer, en maints endroits de ses ouvrages, ne vont point jusqu'à en imposer à ses moines la lecture à l'exclusion de toute autre. Sans doute, il recommande, fort justement [3], que les jeunes gens qui se destinent à l'état monastique et qui sont élevés par les moines eux-mêmes, à l'ombre du couvent, fassent des études littéraires appropriées au but qu'ils ont choisi [4], et, dans l'intérieur même du monastère il permet à tous, sans excepter ceux qui ont déjà fait profession de vie religieuse,

1. Epist., I, 2, *l. l.*

2. Mabillon, *o. l.*, I, 207-209. — Cf. Saint Basile, Epist. II, Gregorio, *P. G.*, XXXII, 223-234.

3. Saint Basile, Epist. I, 2, Gregorio, *ibid.*, 228. « Μεγίστη δὲ ὁδὸς πρὸς τὴν τοῦ καθήκοντος εὕρεσιν καὶ ἡ μελέτη τῶν θεοπνεύστων γραφῶν, ἐν ταύταις γὰρ καὶ αἱ τῶν πράξεων ὑποθῆκαι εὑρίσκονται, καὶ οἱ βίοι τῶν μακαρίων ἀνδρῶν ἀναγραπτοι παραδεδομένοι οἷον εἰκόνες τινὲς ἔμψυχοι τῆς κατὰ Θεὸν πολίτειας. » Cf. *Reg. fus. tract.* Interr. XV, Migne, *l. l.*, 953. « Δεῖ δὲ καὶ τὴν τῶν γραμμάτων μελέτην οἰκείαν εἶναι τῷ σκόπῳ. »

4. Cf. *Regul. breves*, Interr. CCXCII, 1288.

de se livrer à toutes les études et à toutes les lectures qui auront été autorisées par le supérieur[1].

Un contemporain de Basile et de Grégoire, qui partage avec eux l'honneur d'avoir contribué par ses ouvrages à la formation religieuse des moines d'Orient, saint Jean Chrysostome, se montra toujours beaucoup plus sévère, injuste même pour les lettres païennes. Il est vrai « qu'il n'avait pas vécu à Athènes, comme Grégoire et Basile; il n'avait pas habité cette cité sacrée des grands souvenirs, il n'y avait pas suivi les leçons des plus illustres sophistes[2]. » Aussi trouve-t-on, chez Chrysostome, fort peu de renseignements sur l'instruction de la jeunesse monastique de son temps. S'il parle, comme par hasard, et à titre de comparaison oratoire, d'une classe de grammairiens, ce n'est pas pour nous apprendre quelles études on y faisait, mais ce qu'était alors la discipline de ces écoles. « Les enfants sont là, tout craintifs; pendant que le maître interroge un de leurs camarades, ils repassent leurs leçons. Le maître est minutieux et exigeant; la plupart sont battus; ceux qui attendent leur tour, meurent de peur; et si quelqu'un d'entre eux, plus insouciant et plus espiègle, décoche subrepticement quelque coup à un voisin, l'autre n'ose pas répondre et se mettre en colère; tous restent l'esprit tendu, n'ayant qu'une pensée, qui est de sortir sans punition; puis, la classe finie, battus ou non, ils prennent leur volée, et sont tellement joyeux de recouvrer leur liberté qu'ils ne se souviennent plus de rien[3]. »

Quant aux exercices des rhéteurs, ils ne sont capables, à ses yeux, que de développer l'orgueil et la vaine gloire. Il n'accorde aux lettres profanes aucune influence civilisatrice, elles sont, pour lui, si l'on prend à la lettre ses imprécations, la cause de tous les maux de son siècle. « Les écrits des Grecs, dit-il, avec leur prétendue science, ne font qu'augmenter l'ignorance dangereuse du jeune âge, le plonger dans des ténèbres plus épaisses. Ils ne servent qu'à faire admirer aux enfants de prétendus héros qui ne furent jamais que les esclaves de toutes

1. *Ibid.*, 1149. Interr. XCVI : « Εἰ παντὶ τῷ βουλομένῳ ἐπιτρέπειν δεῖ γράμματα μανθάνειν ἢ ἀναγνώσμασι προσέχειν. »

2. Puech, *o. l.*, 122.

3. Puech, *ibid.*, 124. — S. J. Chrysost., *Homil. in Epis., I Timoth.*, VI, *P. G.*, LXII, 532.

les passions et de tous les vices, qui tremblaient devant la mort, Achille par exemple et tous les autres dans Homère[1]! » Qu'il y a loin de ce jugement à celui de Basile montrant dans l'auteur de l'*Iliade* de l'*Odyssée* un professeur de toutes sortes de vertus, ou encore à celui de Grégoire disant que c'est le démon qui détourne de l'étude des belles-lettres, par crainte des avantages que les chrétiens et surtout les moines en retirent pour l'intelligence des choses spirituelles[2]! Et Chrysostome ajoutait : « Oui, faisons lire aux jeunes gens, au lieu d'Homère, la Bible et l'Évangile[3]. »

Quelques années plus tard, quand l'édit de Julien eût défendu aux rhéteurs, aux grammairiens et aux sophistes chrétiens d'enseigner dans les écoles[4], on vit se produire à Laodicée de Syrie une tentative de substituer, en effet, comme le désirait Chrysostome, la Bible et l'Évangile à Homère. Deux savants chrétiens de cette ville, les Apollinaire, le père et le fils, l'un prêtre, l'autre lecteur, l'un grammairien, l'autre rhéteur, dans l'intention assurément louable de donner aux chrétiens des ouvrages littéraires dont on ne pût leur interdire l'usage, essayèrent de revêtir les saintes Écritures de la forme qu'ils admiraient dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité[5]. « Le père traduisit en vers la Bible; il composa un poème épique de vingt-quatre chants avec les événements qui vont jusqu'au règne de Saül; du reste il fit des tragédies sur le modèle d'Euripide, des comédies à la façon de Ménandre, des odes imitées de Pindare. Le fils mit les Évangiles et les écrits des Apôtres en dialogues qui reproduisaient ceux de Platon[6] ». Le succès fut loin de répondre aux efforts qu'avait coûtés une si laborieuse entreprise, et Socrate remarque déjà que, de son temps, les écrits des Apollinaire étaient aussi oubliés que s'ils n'eussent jamais existé[7]. A juger de l'œuvre entière par le peu qui nous en reste, la traduction des Psaumes, il n'y aurait pas à regretter le complet oubli dont

1. Puech, *ibid.*, 125.
2. Mabillon, *ibid.*, 21, 22.
3. Puech, *ibid.*
4. Boissier, *La fin du paganisme*, I, 128.
5. Socrate, III, 16, Migne, *P. G.*, LXVII, 418. — Boissier, *ibid.*, 204 — Bouvy, *Étude sur les origines du rythme tonique*, 43, 51.
6. Boissier, *ibid.*, 204.
7. Socrate, *ibid.*, 420. — Bouvy, *ibid.*, 46. — Boissier, *ibid.*, 405.

s'applaudissait l'historien Socrate [1]. Au reste, le mérite littéraire des travaux des deux Apollinaire eût-il égalé la perfection de Platon ou d'Homère, que le respect même qu'on portait aux Livres saints n'eût pas permis qu'on les traitât comme des œuvres littéraires. « Aujourd'hui, dit M. Boissier, nous savons apprécier la poésie des récits de la Bible, les élans lyriques des prophètes, le charme des Évangiles, la dialectique passionnée de saint Paul, et nous sommes disposés à croire que les chrétiens étaient moins dépourvus de littérature qu'on ne le prétendait. Il nous semble qu'ils auraient pu trouver chez eux quelques ouvrages qu'il fût possible d'introduire dans les écoles et qui pouvaient, à la rigueur, servir de thème aux leçons des maîtres et aux études des élèves; mais personne alors ne le croyait... On y cherchait des préceptes de morale et des règles de doctrine; on aurait cru les rabaisser en leur demandant des modèles de l'art d'écrire [2] ». Les Écritures divinement inspirées, dit Socrate [3], nous apprennent les dogmes admirables et divins, elles inspirent la piété et la sainteté, elles augmentent la foi dans les âmes, mais elles n'enseignent pas l'art de bien dire nécessaire à ceux qui veulent combattre les ennemis de la vérité. Car le meilleur moyen de vaincre nos adversaires, c'est de nous servir contre eux de leurs propres armes : les chrétiens ne pouvaient trouver ce précieux avantage dans les écrits des Apollinaire.

Saint Basile eut, sans aucun doute, connaissance de cette tentative des Apollinaire; il n'est guère possible de croire qu'il l'ait approuvée : il avait un goût trop sûr, avec un culte trop profond pour les belles-lettres, une admiration trop religieuse pour les sublimes enseignements de l'Écriture, surtout une foi trop vive en l'inspiration des Livres saints. On verra bientôt quelle courageuse et noble réponse fit Grégoire de Nazianze au décret de Julien : ce n'est point lui qui eût donné les mains à l'exécution de cet édit et qui se fût consolé, par une

1. Cf. Bouvy, *ibid.*, 47-51.

2. Boissier, 205.

3. Socrate, *ibid.*, 421 : « Οὐ μὴν τέχνην διδάσκουσι λογικήν, πρὸς τὸ δύνασθαι ἁπαντᾶν τοῖς βουλομένοις τῇ ἀληθείᾳ προσπολεμεῖν. Σφόδρα δὲ καταπολεμοῦνται οἱ πολέμιοι, ὅταν ταῖς αὐτῶν ὅπλοις χρώμεθα κατ'αὐτῶν. Τοῦτο δὲ οὐκ ἐνῆν ὑπάρξειν τοῖς Χριστιανίζουσι, δι' ὧν οἱ Ἀπολινάριοι ἔγραψαν. »

imitation malheureuse, d'être exilé de l'hellénisme. Quant à Chrysostome, qui se préocupe de l'éducation morale de la jeunesse sans se soucier guère de sa formation intellectuelle, nous avons vu que tous ses vœux étaient pour la substitution, que l'on essaya de réaliser bientôt après lui, de la Bible à Homère et à tous les auteurs païens. Mais, dans ses projets de réforme, l'impétueux orateur ne se contente point, pour ainsi parler, d'un changement de programme, il voudrait beaucoup plus : d'autres écoles et d'autres maîtres. Dans son traité *Contre les adversaires de la vie monastique* [1], il se plaint, avec sa vivacité ordinaire, des mauvais exemples et des enseignements pervers que les fils recevaient trop souvent de leurs pères. A ses yeux, il est impossible de pratiquer la vertu dans un semblable milieu [2]. « Non seulement, dit-il, vous leur enseignez ce qui est contraire aux préceptes du Christ, mais vous couvrez le vice du voile des plus brillants euphémismes : passer ses journées dans les hippodromes et les théâtres, vous appelez cela urbanité ; la richesse se nomme la liberté, l'amour de la gloire, magnanimité, l'arrogance, franc-parler ; la prodigalité devient philanthropie et l'injustice passe pour bravoure. Et comme si une telle tromperie ne suffisait pas, vous donnez à la vertu des noms contraires : la tempérance est de la rusticité, la modestie de la timidité, la justice de la faiblesse, le mépris du faste, l'indice d'une âme servile, le pardon des injures, de la faiblesse. Vraiment vous semblez craindre que vos fils, en apprenant le nom véritable des actions vertueuses ou coupables, ne veuillent fuir le péché [3]. »

Puis, sans aucune fausse pudeur, avec une liberté de langage tout apostolique, il signale le plus redoutable des écueils où venait sombrer l'innocence des jeunes gens de son siècle. A l'époque où vivait Chrysostome, le christianisme n'était pas encore parvenu à déraciner un vice jadis fort en honneur dans la société païenne et presque inconnu aujourd'hui dans nos sociétés modernes. Si l'on en croit Chrysostome, il n'était presque point d'adolescent qui, dans les grandes villes, échappât à la

1. Migne, *P. G.*, XLVII, 319-386.
2. *Ibid.*, 359. — Cf. Puech, *ibid.*, 127, 128.
3. Migne, *ibid.*, 359, 360. — Cf. Puech, *ibid.*, 128. « A l'intérieur de la maison, les pères ne leur donnent que les pires exemples ; au dehors, ils les mènent partout avec eux, partout, sauf à l'église »

contagion : une seule chose l'étonne, c'est que le châtiment de Sodome n'ait pas encore puni le crime de Sodome[1].

Mais si le péril est grand, il n'est pas inévitable : on peut s'y dérober par la fuite. « Si une habitation est malsaine et empestée, n'en éloignez-vous pas vos fils, lors même qu'ils seraient bien portants? De même s'il fallait, pour écarter d'eux ce fléau, les emmener dans une mer lointaine, dans une île, ou une terre déserte, ou aux extrémités du monde, vous devriez le faire et tout souffrir pour ne pas les exposer à la corruption[2] ». « Vous mettez tant de soin, dit-il encore, à les instruire dans les lettres, et vous pensez que la probité des mœurs et l'honnêteté de la vie leur viendront toutes seules, malgré les obstacles. Et cependant la « philosophie », comparée à l'étude des lettres, est aussi difficile que bien faire comparé à bien dire[3] ». La conclusion qui se dégage naturellement de cette peinture de la société de son temps, c'est que la morale n'y est point respectée et que les devoirs de la religion sont presque entièrement négligés : la vraie philosophie, bannie du monde, n'est plus en honneur que dans les cloîtres[4]. Il faut donc y envoyer les jeunes gens, comme dans un port tranquille et sûr où ils n'auront pas à craindre le naufrage. Il faut les y envoyer au plus tôt et ne pas attendre qu'ils aient atteint l'âge viril, ni qu'ils aient achevé leurs études littéraires. Pourquoi donc les confier d'abord à des maîtres auprès desquels ils apprendront le vice plus vite que les lettres et perdront le plus grand de tous les biens : la santé de l'âme et l'honnêteté de la vie[5]?

Si les conseils de saint Jean Chrysostome eussent été écoutés à son gré, il semble bien que c'en était fait de toutes les écoles publiques. Il se défend, il est vrai, de vouloir les détruire. « Quoi donc, me direz-vous, faudra-t-il supprimer nos écoles? — Je ne dis pas cela, mais ne détruisez point l'édifice de la vertu, ne tuez pas les âmes[6]. » A ses yeux, l'éloquence jointe à la méchanceté est beaucoup plus dangereuse que l'ignorance, et si

1. Migne, *ibid.*, 361.
2. *Ibid.*, 362.
3. *Ibid.*, 363.
4. *Ibid.*, 365, 366.
5. *Ibid.*, 366, 367.
6. *Ibid.*, 367.

l'honnête homme peut se passer des lettres, l'étude des lettres ne doit jamais être séparée de l'exercice de la vertu : toute cette science profane, il la dédaigne, il la regarde comme une folie[1].

Que reste-t-il donc à faire aux parents soucieux de l'âme de leurs fils? S'ils ne peuvent, comme ce jeune étudiant d'Antioche dont il se plaît à raconter l'histoire[2], faire accompagner partout leurs fils d'un pédagogue qui les forme à la vertu, qu'ils les envoient dans un monastère ; ils y seront en sûreté : « chez les moines, sur un grand nombre de jeunes gens peu sont tombés ; dans les écoles où l'on enseigne les belles-lettres, sur un grand nombre il en est peu qui réussissent[3]. » Laissez-les donc au couvent aussi longtemps qu'il le faudra pour permettre aux enseignements qu'on y reçoit de se graver profondément dans les âmes. Qu'ils y restent dix ans, vingt ans ; plus longtemps ils s'exerceront, plus leurs forces iront grandissant[4]. On pourra les faire revenir au foyer paternel, quand leur vertu suffisamment solide les aura rendus capables d'être utiles aux autres et de briller ainsi que la lumière placée sur le chandelier[5].

Ce conseil, que donnait Chrysostome, d'envoyer les jeunes gens dans les monastères pour s'y former à la pratique des vertus chrétiennes, n'était pas assurément, dit M. Puech[6], « une chimère irréalisable, et il était permis à un prédicateur, à ce moment du quatrième siècle, de croire qu'il ferait passer cette réforme dans les mœurs d'une élite, sinon de la société chrétienne tout entière. Chrysostome lui-même nous a montré combien pouvaient être fécondes ces retraites au désert, d'où l'homme sortait purifié, aguerri, prêt à soutenir sans défaillance le rude combat de la vie chrétienne au milieu même du siècle. » Bientôt le moment allait venir où le rêve du jeune et ardent orateur d'Antioche recevrait une réalisation plus large et plus complète qu'il n'eût osé l'espérer. Il sacrifiait l'éducation intellectuelle de

1. Migne, *ibid.*, 367. « Καὶ ταῦτα οὐ παρ'ἡμῖν μόνον τοῖς καταγελῶσι τῆς ἔξωθεν σοφίας καὶ μωρίαν αὐτὴν εἶναι νομίζουσιν. »
2. *Ibid.*, 367-371.
3. *Ibid.*, 371.
4. *Ibid.*, 380. « Κἂν δέκα, κἂν εἴκοσιν ἔτη τρέφεσθαι αὐτοὺς ἐν μοναστηρίῳ δέῃ, μὴ θορυβώμεθα μηδὲ ἀλύωμεν· ὅσῳ γὰρ ἂν ἐνδιατρίβῃ τῷ γυμνασίῳ πλέον, τοσούτῳ πλείονα κτήσεται τὴν ἰσχύν. »
5. *Ibid.*, 381.
6. Puech, *loc.*, 131.

la jeunesse au souci de sa formation morale ; il ne concevait point d'autre enseignement littéraire que celui des rhéteurs, grammairiens ou sophistes, ni d'autre enseignement religieux que celui du monastère ; il ne songeait point que ces deux enseignements pouvaient être réunis dans les mêmes mains. Cependant Basile et Grégoire avaient eu, pour professeur d'éloquence, à Athènes, un maître chrétien, Proérésius[1] ; et ce même Grégoire avait compté parmi ses maîtres plusieurs moines[2]. Après eux, à mesure que le christianisme grandissait dans l'empire, le nombre des professeurs chrétiens s'augmentait avec lui ; le clergé et les moines, peu à peu, prirent, dans l'enseignement public, la place des sophistes ; et, « quand les derniers maîtres païens disparurent, leurs élèves recueillirent — quelquefois en les maudissant — ces œuvres que la chaire païenne opposait à la Bible et à l'Évangile. Constantinople abrita mille années ces débris, d'où la Renaissance devait s'échapper un jour[3]. »

Mais la postérité, en réalisant, au delà de ses espérances les désirs de saint Jean Chrysostome, resta fidèle cependant aux idées de Basile et de Grégoire sur l'éducation littéraire de la jeunesse. Les enfants vinrent, à l'ombre des monastères et sous la direction des moines, s'initier à l'étude des lettres profanes, à la peinture, à la calligraphie, à toutes les branches des connaissances humaines[4]. Saint Étienne le jeune, Théodore Studite, saint Méthode, saint Nicéphore, le fameux Théodore Santabaren, avaient été instruits dans des écoles monastiques. Après la première éducation littéraire, ils avaient reçu une formation non moins complète dans les sciences religieuses. Quand le jeune homme avait acquis les éléments des lettres profanes et que son intelligence s'était ouverte au contact des grands esprits de l'antiquité, à l'âge de seize ans, s'il se reconnaissait la vocation monastique, on le recevait à l'intérieur du couvent, pour y parfaire ses études religieuses. Un des disciples de Chrysostome, saint Nil l'Ancien, qui avait été préfet de Constantinople, écrit en ces termes à l'un de ses religieux : « Si vous voulez acquérir

1. Cf. Petit de Julleville, *l'École d'Athènes*, p. 45. — Bouvy, *ibid.*, 54.
2. Bouvy, *ibid.*, 53, 54.
3. Petit de Julleville, *ibid.*, 134, 135.
4. Cf. ma thèse latine, 98 sqq. — Baronius, 886, n. 22. — Hergenröther, *Hist. eccl.*, III, 439.

la componction, ne lisez pas les livres des auteurs profanes, ni les historiens, ni les orateurs, et ne pensez pas même au vieux Testament, mais lisez souvent le nouveau avec les Actes des martyrs, les Vies et les exemples des anciens Pères[1]. Ce n'est pas que je veuille absolument vous défendre la lecture des livres de l'ancien Testament, puisqu'ils sont reçus comme étant inspirés et dictés par le Saint-Esprit, et qu'ils sont même absolument nécessaires pour le soutien et la défense de l'Église, mais c'est que je ne les crois pas aussi propres pour inspirer aux solitaires l'esprit de componction[2]. »

Théodore de Stoudion, qui avait appris dans sa jeunesse les lettres profanes, avait fait aussi une étude approfondie des saintes Écritures; dans ses instructions à ses religieux, les citations se pressent avec une merveilleuse abondance, surtout celles du nouveau Testament, des psaumes et des prophètes. On peut en juger par cette catéchèse sur l'attention qu'il faut apporter à la lecture ou à l'audition des saintes Lettres. « Mes frères et mes pères, dit-il à ses moines[3], tous les hommes ont des yeux et des oreilles, tous cependant ne voient pas ou n'entendent pas, mais ceux-là seulement dont les yeux et les oreilles sont capables de voir ou d'entendre. C'est pourquoi le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Que celui qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende[4] ». Et de ceux qui entendent difficilement, le prophète a dit : « Dieu leur a donné l'esprit de componction, des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne pas entendre[5]. » Écoutons donc, avec attention, avec gravité et non au hasard, ce qui nous est lu de l'Écriture, afin de ne point tomber sous le coup de la menace divine, mais de pouvoir redire au contraire la parole inspirée : « L'enseignement du Seigneur m'a ouvert les oreilles[6]. » Celui qui écoute ainsi, celui-là entend l'Écriture, il y trouve le repentir, la purification, la lumière, la joie, la victoire, selon que l'a chanté David : « Réjouissez-vous, justes, dans le Seigneur[7] »; il regarde toutes les choses de ce monde comme une

1. Migne, *P. G.*, LXXIX, 10, 26.
2. Mabillon, *ibid.*, I, 202. — Migne, *ibid.*, 545, Epist. lib. IV, 1.
3. *Parva Catechesis*, LXXVIII, p. 268-271.
4. Matth., XIII, 9.
5. Isaie, VI, 9, 10. — Rom., XI, 8.
6. Isaïe, L, 5.
7. Ps., XXXII, 1.

ombre fugitive, comme l'ordure même, pour gagner le Christ. Il l'entend dire à ses disciples : « Je ne vous laisserai pas orphelins, je viens à vous. Encore un peu de temps, et le monde ne me voit plus, mais vous, vous me voyez parce que je vis et que vous vivrez[1] ». Et encore : « Je suis la vigne véritable, et vous les rameaux[2] ». Et ailleurs : « Vous êtes mes amis si vous accomplissez mes commandements. Je ne vous nommerai plus mes serviteurs, parce que le serviteur ignore ce que fait son maître. Mais je vous ai appelés mes amis, parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître[3]. » Et encore : « Vous m'êtes demeurés fidèles dans mes épreuves, et moi je vous réserve un royaume éternel, afin que vous mangiez et que vous buviez éternellement à ma table dans mon royaume[4] ». Quand il entend ces paroles et autres semblables, le chrétien qui aime Dieu, non seulement s'en réjouit, mais encore il est porté à désirer mourir chaque jour pour Jésus-Christ. C'est ainsi que vécurent tous les saints, c'est par de telles aspirations vers Dieu qu'ils manifestèrent l'ardeur de leur âme. Écoutez Jérémie : « En vous suivant comme mon pasteur, je n'ai pas été troublé, et je n'ai pas désiré la faveur de l'homme[5]. » Et David : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblé? Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur[6] ». Et l'Apôtre qui dit encore : « Dieu nous a accordé non seulement de croire dans le Christ, mais encore de souffrir pour lui[7] ». Et de même les Apôtres chargés d'outrages se réjouissent, est-il dit, d'avoir été jugés dignes de subir la persécution pour le nom du Christ[8]. Pour le dire en un mot, c'est par de telles paroles que les saints manifestent leur amour pour Jésus-Christ. Écoutons donc, mes frères, avec une grande attention ce qui est dit dans l'Écriture, et aimons du plus grand amour possible notre Dieu si digne d'amour; rendons-lui grâces pour tous les bienfaits dont il nous a comblés, lui qui nous a choisis dès l'origine pour faire notre salut dans la

1. Joan., xiv, 18, 19.
2. *Ibid.*, xv, 5.
3. *Ibid.*, xv, 14, 15.
4. Luc, xxii, 28-30,
5. Jérémie, xvii, 16.
6. Ps., cxv, 3-4.
7. Philipp., i, 29.
8. Act., v, 11.

sainte vocation monastique, lui qui nous a donné de le servir dans la foi orthodoxe et de rester à l'abri de l'erreur. Que de chrétiens en effet sont entraînés dans le mal, « trompés par la méchanceté des hommes, par l'astuce qui les emporte dans le piège de l'erreur[1]. » Combien périssent de faim, « non pas de la faim du pain, ni de la soif de l'eau, mais de la faim et de la soif d'entendre les paroles de Dieu[2] », ainsi que dit l'Écriture. Mais nous, une table abondamment servie se dresse devant nous : c'est la doctrine des saints. Car la parole des uns contient, pour ainsi parler, les assaisonnements; d'autres sont comme l'orfèvrerie, d'autres, les mets aux différentes et douces saveurs. Il est donc permis de redire avec l'Apôtre : « Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnerait-il pas toutes choses avec lui? Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu qui les justifie. Quel est celui qui les condamnerait? C'est le Christ qui est mort, qui de plus est ressuscité, qui est à la droite du Père, et qui intercède aussi pour nous[3] », auprès de Dieu le Père, et qui nous fera participer à sa royauté éternelle : c'est à lui que conviennent et la gloire et l'autorité avec le Père et le Fils, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles[4] ».

On le voit, saint Théodore Studite, ainsi que saint Basile, fait de la lecture et de l'étude des Écritures la principale occupation des moines; comme Basile, il montre, par de nombreux exemples, qu'on y trouve non seulement la règle de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut faire, mais encore une vertu secrète qui correspond aux divers besoins des âmes qui les lisent. Au reste, Justinien avait pris soin d'inscrire dans ses lois[5] l'obligation imposée aux moines de lire régulièrement les saintes Écritures. Il la place immédiatement après celle qui leur est faite de prier Dieu chaque jour par l'office canonique. « Qu'ils fatiguent Dieu, dit-il, par leurs prières, et qu'ils mettent leur soin à la lecture des saintes Écritures. Il y a un grand nombre de livres sacrés; ils ont la vertu de rendre l'âme meilleure en

1. Ephes., iv, 14.
2. Amos, viii, 11.
3. Rom., viii, 31-34.
4. *Parva Catech.*, *ibid.*, 272.
5. *Novel.*, CXXXIII, 2.

y faisant descendre la rosée des divines paroles; si les moines en font une lecture assidue, ils ne tomberont pas dans le péché et ne se laisseront pas entraîner au souci des choses humaines[1] ». Et comme si cette première recommandation ne suffisait pas à montrer tout le prix que le législateur attribue à cette lecture, dans la même novelle il en rappelle, une seconde fois, la nécessité. « Il faut, dit-il[2], que les moines apportent le plus grand zèle et le plus grand soin à deux choses : l'étude des saintes Écritures et l'apprentissage ou l'exercice des arts manuels, car l'âme livrée à l'oisiveté n'a jamais produit rien de bon. »

Sur ce fond commun de la sainte Écriture, venaient se greffer toutes les branches de la science sacrée : les commentaires des Pères sur les Livres saints, leurs travaux sur les dogmes de la foi et sur les hérésies qui la combattent, sur la discipline de l'Église et sur sa morale; les canons des conciles, les écrits ascétiques, les Vies des saints et en particulier des saints moines. Outre l'instruction que l'higoumène devait faire à ses moines trois fois chaque semaine, ceux-ci avaient entre eux des conférences dont saint Basile eut soin de régler minutieusement tous les détails[3]. Il recommande de ne pas chercher à l'emporter les uns sur les autres, d'éviter les airs de vanité et d'ostentation, les discussions futiles, les disputes; il met en garde contre le désir de paraître[4], il va même jusqu'à régler le ton de la voix et les gestes; il veut que l'on montre toujours beaucoup de modération, de douceur et d'humilité, soit en parlant, soit en écoutant les autres[5]. Cassien, qui avait été moine à Constantinople et qui visita les monastères d'Égypte avant de fonder un monastère dans la Gaule, a recueilli vingt-quatre conférences, dont la doctrine et l'érudition témoignent des connaissances que ces luttes intellectuelles conservaient ou développaient parmi les moines. On trouvera du reste, ailleurs, la preuve qu'à aucune époque de cette histoire les couvents de la capitale ne manquèrent

1. *Ibid.*, c. 2.

2. *Ibid.*, c. 6. « δεῖ γὰρ διπλοῦν τοῦτο ἔργον τοῖς μοναχοῖς καθεστάναι, ἢ ταῖς θείαις ἐνασχολεῖσθαι γραφαῖς ἢ τὰ μοναχοῖς πρέποντα ἅπερ καλεῖν εἰώθασιν ἐργόχειρα μελετᾶν τε καὶ ἐργάζεσθαι. »

3. Cf. Mabillon, *ibid.*, 246, 263. — Martigny, s. v. *Moines*.

4. Epist., I, 2, Migne, *P. G.*, XXXII, 230. — Mabillon, II, 96, 97. — Martigny, *ibid.*

5. Mabillon, *ibid.*, 80.

d'esprits supérieurs, capables de lutter victorieusement, par leur parole et par leurs écrits, contre les plus subtiles hérésies, et de marcher à la tête du mouvement intellectuel sous toutes ses formes. C'est ainsi qu'on vit bientôt les moines prendre une part des plus considérables à l'enseignement public à Constantinople et dans tout le reste de l'Empire.

Constantin le Grand avait fondé, dans sa nouvelle capitale, des écoles où l'on instruisait la jeunesse dans les lettres sacrées et les lettres profanes[1], et qui demeurèrent florissantes jusqu'à l'époque des luttes iconoclastes. Valens prend soin que l'on paie régulièrement les professeurs, fait construire une bibliothèque publique, fonde une école de calligraphes[2]. Il dut y avoir bientôt un grand nombre de professeurs chrétiens, puisque l'empereur Julien crut voir là un danger pour le paganisme et défendit aux « rhéteurs, aux grammairiens et aux sophistes chrétiens, d'enseigner dans les écoles[3] ». Selon lui, on ne pouvait lire Homère, Platon, Hésiode, si l'on ne partageait les croyances qui les avaient si bien inspirés; nécessairement le professeur chrétien dénaturait leur enseignement[4]. Mais, au quatrième siècle, il n'était personne, pas même Chrysostome qui maudissait les sophistes après avoir suivi leurs leçons, qui crût possible d'apprendre à penser et à parler sans lire d'abord les maîtres de la pensée et de la parole, les plus illustres écrivains de l'antiquité. « On ne renonçait pas, dit M. Boissier, à les étudier et à les admirer en devenant chrétien. Ils étaient le bien commun de toute la race grecque, et quand Julien voulait en faire le monopole d'un seul culte, saint Grégoire répondait fièrement à cette insolente provocation : n'y a-t-il donc d'autre Hellène que toi[5]? » « Il nous a chassés de la science, dit encore Grégoire, ainsi que des voleurs du bien d'autrui[6], comme s'il faisait résider la puissance du discours dans l'élégance du style et le charme des mots, plutôt que dans la connaissance de la vérité et la force des preuves. Mais tant que

1. Théophane, 405, 11 : « ὥστε καὶ τὰ παιδευτήρια σβεσθῆναι καὶ τὴν εὐσεβῆ παίδευσιν τὴν ἀπὸ τοῦ ἐν ἁγίοις Κωνσταντίνου τοῦ μεγάλου καὶ μέχρι νῦν κρατήσασαν, ἧς καὶ μετὰ ἄλλων πολλῶν καλῶν καθαιρέτης ὁ σαρακηνόφρων οὗτος Λέων γέγονεν. »

2. *Const. christ.*, II, 118. — *Cod. Theod.*, XIV, 9, 2.

3. Boissier, *ibid.*, I, 128.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, 130.

6. S. Greg., Nazianz., *P. G.*, *ibid.*, « ὡς ἀλλοτρίου φῶρας τῶν λόγων ἡμᾶς ἀπήλασεν. »

nous aurons une langue, il ne pourra pas nous imposer le silence et nous empêcher de confesser notre Dieu. Il nous a défendu, par édit, de parler un langage attique, mais il ne nous a pas défendu de dire la vérité. »

Puis, passant à l'offensive, saint Grégoire raille la manie de Julien de citer et de louer sans cesse les philosophes de l'antiquité, il montre que les philosophes chrétiens sont autrement nombreux et vertueux que ces prétendus sages de l'antiquité. « Nos philosophes chrétiens, dit-il, n'ont pas l'élégance de la forme, mais ils ne font pas consister la véritable piété en des paroles, car la sagesse des discours est peu de choses, comme l'a écrit un de vos poètes; mais ils l'emportent sur les vôtres par la sagesse pratique et leur science supérieure de la vie[1]. »

L'édit de Julien contre les professeurs chrétiens ne survécut pas à son auteur; une seule des réformes qu'il avait introduites dans l'enseignement subsista après lui : le choix des professeurs dut être soumis désormais, dans toute l'étendue de l'empire, à la ratification impériale[2].

Quelques années plus tard, en 425, Théodore II réalisa le dernier progrès dans cette voie par la fondation de ce qu'on pourrait appeler l'Université de Constantinople. Les professeurs étaient au nombre de trente et un : trois rhéteurs et dix grammairiens latins, cinq rhéteurs et dix grammairiens grecs, un philosophe et deux jurisconsultes. Par cette même loi, il était fait défense aux professeurs de l'Université de donner aucune leçon en dehors du Capitole, et aux autres professeurs d'ouvrir aucune école publique; ceux-ci pourront continuer à enseigner dans l'intérieur des familles, *intra privatos parietes*, mais s'ils se font accompagner au dehors par leurs élèves ou s'ils les réunissent dans une maison spéciale, ils seront punis des peines les plus sévères et chassés de la ville.

Il y eut cependant une autre école publique : l'Académie des douze professeurs; elle était située à côté de la bibliothèque, et placée sous la direction du « professeur œcuménique », οἰκουμενικὸς διδάσκαλος; on y enseignait gratuitement les lettres sacrées

1. *Ibid.*, « ὧν κἂν ὁ λόγος μὴ ᾖ..... ἀλλὰ τὸ εὔλογον πλεῖον καὶ ἡ ἐν τοῖς πράγμασι παίδευσις. »

2. *Cod. Theod.*, XIII, 3, 5. — Boissier, *ibid.*, 171.

et les lettres profanes [1]. Les professeurs étaient des moines : d'après certains chroniqueurs, la bibliothèque et ces savants religieux auraient été brûlés ensemble dans la persécution iconoclaste de Léon l'Isaurien [2].

On enseignait dans ces écoles toutes les branches des connaissances humaines. Nous avons vu que saint Basile était venu s'y perfectionner dans la science des sophistes et des philosophes; et saint Grégoire de Nazianze cite, parmi les études en honneur chez la jeunesse de son temps, la rhétorique, l'histoire, la grammaire, la logique, la philosophie morale et spéculative [3]. Au reste en Orient, comme on pourra en juger, le cercle des études était à peu près le même qu'en Occident. C'est ainsi que le jeune Maxime, qui devint abbé de Chrysopolis, avait appris, dans les écoles de Constantinople, toutes les sciences, grammaire, rhétorique, philosophie, et tout le cycle ordinaire des arts libéraux [4].

Saint Jean Damascène, moine de la Laure de saint Sabas à Jérusalem, et qui devait exercer par ses ouvrages une influence considérable, pareille à celle de saint Thomas d'Aquin en Occident, sur les études monastiques dans l'Orient tout entier, avait été instruit par le moine Cosmas l'Ancien. Il avait appris de lui la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie, et la théologie. En philosophie, il avait surtout approfondi les doctrines d'Aristote et de Platon [5]. Cette éducation de Jean Damascène explique comment les études philosophiques, spécialement la dialectique, furent toujours cultivées avec le plus grand soin dans l'Église grecque, et comment les deux principaux représentants de la philosophie grecque, Platon et Aristote, exercèrent une influence très grande sur le développement scientifique. La dialectique, que saint Basile appelle le rempart des dogmes de l'Église, était toujours enseignée d'après Aristote dans les écoles, où l'on se servait surtout de l'*Isagogé*

1. *Const. christ.*, II, 118. — Baronius, 786, n. 10, 11. — Rambaud, *o. l.*, 56. — Lebeau, XII, 156.

2. Le fait est fort controversé. Voir, là-dessus, Hergenröther, *Photius*, I, 235; Héfélé, V, 262.

3. S. Gregor. Nazianz., Carmin. lib. II, Sect. II, *P. G.*, XXXVII, p. 1510, v. 59 sqq.

4. *Vita*, 3 : *P. G.*, XC, 59 : « Καὶ τὴν ἄλλην ἐγκύκλιον παίδευσιν ...ἱκανῶς εἶχεν ἐν πᾶσι μαθήμασι καὶ περιττῶς. »

5. *Vita*, 9 : *P. G.*, XCIV, 441.

de Porphyre, et des commentaires d'Ammonius. C'est l'étude d'Aristote que Jean Damascène, dans son grand ouvrage sur la *Source de la connaissance,* propose comme introduction à la théologie, et avec l'aide de Porphyre et d'Ammonius il en donne une discussion très détaillée à l'usage des écoles. Son travail, tantôt abrégé par divers professeurs, tantôt enrichi de nouveaux développements et de nouveaux exemples, selon les besoins des élèves, se multiplia dans un grand nombre de manuscrits. Par suite de la grande autorité de ce savant sur la postérité, l'étude d'Aristote ne resta pas spéciale aux monophysites, mais fut cultivée par les orthodoxes eux-mêmes et régna en souveraine dans les écoles d'Orient [1].

Jean Damascène définit la philosophie « la connaissance de la nature des êtres, des choses divines et humaines, des visibles et des invisibles ». Il la considère comme l'amour de la sagesse et de la méditation, l'art des arts et la science des sciences. Comme Alcuin, il partage la philosophie en philosophie spéculative et en philosophie pratique : la première comprend la théologie, la physiologie, la mathématique ; la seconde renferme l'éthique, l'économique, la politique. Parmi les mathématiques, il range les quatre branches du quadrivium. Pour lui, la logique est plutôt un instrument qu'une partie de la philosophie [2].

Souvent on distinguait aussi une troisième partie dans la philosophie : la philosophie dialectique. Toutes ces théories philosophiques de Porphyre, d'Ammonius et de Jean Damascène furent, un peu plus tard, enseignées avec le plus vif éclat par Photius.

Le biographe de Théodore Studite fournit de précieux ren-

1. Hergenröther, *o. l.*, 327, 328. — Mortreuil, *Histoire du droit byzantin*, t. I, 416 : « En portant dans la théologie les formes de la philosophie péripatéticienne, Jean a été le précurseur de la scolastique. » Cf. Bouvy, *Etud. prép.*, 225 : « Avouons et reconnaissons que notre scolastique a reçu de l'Orient autre chose que les écrits d'Aristote, et qu'après saint Augustin, les vrais maîtres de notre docteur angélique sont Denys l'Aréopagite et Jean Damascène. »

2. Hergenröther, *ibid.*, 328, 330. Il importe de remarquer que, parmi tous les saints personnages dont il est fait mention, il ne s'en trouve point qui ait négligé les études profanes au profit des lettres sacrées. Aussi, faut-il citer, comme une exception tout à fait caractéristique, ce que rapporte de son héros le biographe de saint Étienne le jeune. Celui-ci, dès l'âge de six ans, commença par se livrer uniquement aux saintes Écritures, à la lecture et à l'étude des Pères, surtout de saint Jean Chrysostome : *Vita S. Stephani junioris*, *P. G.*, C, 1082.

seignements sur les études à Constantinople au milieu du huitième siècle. Après les études préliminaires qu'il commença dès l'âge de sept ans, Théodore étudia la grammaire, la rhétorique et la philosophie. Il excellait dès lors en poésie. En philosophie il eut soin, selon la pensée de saint Basile, d'imiter les abeilles et de prendre ce qu'il trouvait de meilleur dans les philosophes; il mit toute son application à en approfondir chacune des parties : l'éthique, la dogmatique ou théorique, et la dialectique[1].

Il apportait encore un soin particulier à la lecture et à l'étude des saintes Écritures : il en savait non seulement le sens vulgaire, mais encore il s'efforçait d'en pénétrer le sens caché. Il lisait volontiers les Vies des saints et mettait tout son zèle à imiter leurs exemples. Dans tous ces travaux, son but n'était pas de briller au premier rang parmi ses compagnons d'âge, mais d'acquérir une science capable de résister aux subtilités de l'hérésie et de réfuter victorieusement les erreurs. Il cherchait, dans la lecture des Pères, la science des dogmes de la Foi et l'explication des saintes Écritures. Ainsi, avant d'être admis dans le monastère, mais sous la direction des éducateurs monastiques, il se préparait déjà, par de fortes études, à remplir la mission que Dieu devait lui confier dans la suite. Défendre la vérité catholique par la parole et par les écrits, fut toujours une des principales sollicitudes du vaillant higoumène de Stoudion. On retrouve cette préoccupation dans une de ses lettres à son disciple Naucrace : « Je veux louer, lui écrit-il, la vigueur de vos discours, j'approuve votre style, qui me semble en progrès; vous l'embellirez au plus haut point si vous pouvez lire les scholies de la grammaire. Il faut, en effet, que l'art et la pratique de la parole soient familiers à celui qui défend la véritable doctrine et qui veut lutter avec les hérétiques. Ceux-ci se vantent d'obtenir de grands résultats grâce à leur science, qui leur permet de charmer les oreilles curieuses : il est donc convenable que tous ceux qui ont des sentiments orthodoxes ne dédaignent point la puissance de l'éloquence, afin de renverser les machines de guerre de leurs ennemis. Fortifiez-vous donc sur ce point, c'est mon désir le plus vif[2]. »

Pour obtenir ce but, Théodore avait fondé, dans son monas-

1. *Vita Theodori*, *l. l.*, 117, 120. — Cf. Hergenröther, *ibid.*, 328, note 78.
2. Theod. Stud., Epist., II, 49, p. 1084.

tère, une véritable école modèle où l'on n'enseignait pas seulement les règles de la discipline monastique, mais encore les arts libéraux : la grammaire, la philosophie, la théologie ou l'étude des dogmes des Pères [1] ; par ces études, les moines acquéraient la vivacité d'esprit nécessaire pour repousser les subtilités des hérésies à l'aide de raisonnements syllogistiques. C'était une véritable pépinière, fertile en toutes sortes de plantes raisonnables, où l'on voyait, comme de beaux fruits mûrs, toute espèce de sciences [2].

On trouve des détails encore plus précis sur les études monastiques, dans la Vie du patriarche saint Nicéphore, écrite par son disciple Ignace. Dans le monastère qu'il avait construit sur les rives du Bosphore, Nicéphore partageait son temps entre la lecture des saintes Écritures et l'étude des lettres. « Puisque je parle des lettres — τῶν μαθημάτων — il n'est pas inutile, dit le biographe, de rappeler quelle fut l'ardeur de Nicéphore et sa supériorité. A la méditation des divines Ecritures il joignait l'étude des sciences profanes, afin de pouvoir plus facilement persuader en enseignant, et d'être ensuite plus capable de confondre les erreurs. Il devint bientôt habile dans la grammaire qui apprend à écrire correctement en prose et en vers, il apprit la rhétorique, et son éloquence était douce et agréable. Il étudia ensuite les mathématiques — τῆς μαθηματικῆς τετρακτύος — qui embrassaient quatre parties : astronomie, géométrie, musique, arithmétique, et dans chacune de ces sciences il brilla au premier rang. Après avoir donné tous ses soins à ces quatre servantes de la véritable science, il étudia enfin leur reine, la philosophie [3].

Un des successeurs de Nicéphore sur le siège épiscopal de Byzance, saint Méthode, avait, comme lui, pratiqué la vie monastique dans le couvent de Chenolaccos ; il s'y était fait remarquer par son habileté dans la grammaire, l'histoire et la calligraphie [4].

Vers la même époque, le moine Constantin-Cyrille, le futur apôtre des Slaves, envoyé à Constantinople pour y achever ses

1. *Vita*, 273. — Hergenröther, *ibid.*, 324. — Rambaud, *o. l.*, 58.
2. *Vita, ibid.* : ἐν οἷς πᾶν εἶδος ἐπιστήμης ὥσπερ τις καρπὸς πέπειρος χρησίμως ἐθεωρεῖτο.
3. *Vita Nicephori*, c. 2, *P. G.*, C, 54 sqq.
4. *Vita Methodii*, *P. G.*, C, 1246.

études, y apprit la grammaire, puis Homère et la géométrie, la dialectique et la théologie, la rhétorique, l'astronomie, la musique et tous les arts de la Grèce. Plus tard, quand il était déjà moine, on alla le chercher dans sa retraite du monastère au bord de Marmara, pour venir enseigner la philosophie dans la capitale. Le surnom de philosophe est resté attaché à sa mémoire[1].

Quant à Photius, ses ennemis eux-mêmes lui reconnaissent une grande habileté dans toutes les sciences. Non seulement, dit M. Rambaud, « la philosophie dans toutes ses divisions et subdivisions, la grammaire et la littérature dans toutes leurs minuties et leurs délicatesses, non seulement les sept sciences du trivium et du quadrivium lui étaient familières, mais il était grand jurisconsulte, témoins la *Synagogé* et le *Nomocanon;* comme médecin on le comparait à Hippocrate et à Galien, et l'évêque de Chalcédoine, Zacharie, buvait en toute confiance une potion amère inventée et préparée par Photius. Les sciences occultes elles-mêmes ne lui étaient pas plus étrangères qu'au fameux Gerbert; et comme lui, devenu pape, pape de l'Orient, Photius trouva des gens qui le crurent en relation avec Satan[2]. »

On sait que Photius avait eu quelque temps une inclination passagère vers l'état monastique. On sait moins quels furent ses maîtres. Lui-même parle souvent, avec une orgueilleuse complaisance, de ses nombreux élèves, jamais de ses professeurs. On croit cependant que parmi ceux-ci, il faut mettre un moine célèbre, Méthode, le même qui devint plus tard patriarche de Constantinople. En tous cas, un autre professeur de Photius, Léon le Philosophe, qui avait fait ses études à Byzance et enseignait dans le monastère des Quarante-Martyrs, dut beaucoup pour sa formation intellectuelle, aux bibliothèques monastiques: il avait visité les monastères de la capitale et des îles pour y parcourir les livres qui s'y trouvaient en grand nombre, et c'est en travaillant ainsi qu'il parvint à un tel degré de science[3].

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure que jusqu'à la fin du neuvième siècle c'est le couvent qui reste le centre du

1. Martinow, *Annus græco-slavicus*, 169; *Revue des quest. hist.*, juillet, 1884, 112. — Léger, *o. l.*, 58.
2. Rambaud, *ibid.*, 59. — Cf. Hergenröther, 324-326.
3. Cf. Lebeau, XIII, 100. — Rambaud, 53.

mouvement intellectuel de Constantinople. « La classe artiste et lettrée de l'empire se confond encore avec la classe sacerdotale et monacale. La plus célèbre Académie de Constantinople était celle des treize religieux. Des couvents, comme celui de Stoudion, étaient des jardins où toutes les sciences, grammaire, philosophie, théologie, étaient cultivées, des pépinières de savants distingués[1].» Tous les beaux esprits étaient alors prêtres ou moines ; tous les peintres étaient des moines, les mots de moines et de philosophes étaient encore synonymes.

Et même, quand l'Université, par l'incurie des empereurs, se vit abandonnée peu à peu des maîtres et des élèves, le travail intellectuel se perpétua soit dans les maisons des particuliers, soit surtout dans les maisons religieuses, où l'on continua à copier des manuscrits, à rédiger des chroniques, à composer des ouvrages de science.

La période iconoclaste, loin de marquer un temps d'arrêt dans le culte des lettres, paraît au contraire avoir donné l'essor à un plus grand nombre d'ouvrages et d'écrivains. Il semble qu'il surgit alors une pléiade, plus nombreuse peut-être qu'à aucune des périodes précédentes, d'écrivains remarquables : Jean Damascène, saint Étienne le jeune, Nicéphore, Méthode, Théodore de saint Sabas et Théophane, Georges le Syncelle, Théodore Studite, les moines Cyrille et Méthode, le moine Georges, Ignace, Théognoste, et une multitude d'autres : la lutte contre l'hérésie avait encore une fois la vertu de réveiller le génie byzantin[2].

1. Rambaud, *o. l.*, 58.
2. *Ibid.*, 57.

CHAPITRE II

LES BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES ET LES ÉCOLES CALLIGRAPHIQUES.

Vers le milieu du sixième siècle (549-550) le diacre romain Rusticus, se trouvant à Constantinople avec son oncle le pape Vigile, voulut profiter de son séjour dans la capitale de l'empire, pour soumettre à un examen minutieux le texte du concile de Chalcédoine. Il confronta les versions latines avec plusieurs manuscrits grecs, et en particulier avec la copie du monastère des Acémètes[1]; il releva avec le plus grand soin les variantes de ces divers exemplaires, en notant toujours, avec une attention spéciale, celles qui se trouvaient dans le manuscrit des Acémètes, le seul complet et le seul qu'il ait eu constamment sous les yeux[2].

Si ce monastère des Acémètes dont il est parlé, sans aucune désignation de lieu, dans la recension du diacre romain, est bien le célèbre couvent fondé aux portes de Byzance par saint Marcel, et non point un cloître obscur soumis à l'évêché de Chalcédoine[3], nous sommes en présence de la mention la plus ancienne qui soit faite d'un ouvrage de bibliothèque, possédé par une maison religieuse de Constantinople; le manuscrit de Rusticus remontant à l'époque du concile œcuménique de 451, la

1. Mansi, VII, 679. — Héfélé, III. — Pitra, *Analecta noviss.*, I, 18; *Spicil. Solesm*, IV, p. xviii, 192-221.

2. Pitra, *Spicil. Solesm.*, *ibid.*, 221.

3. Baluze (cf. Mansi, VIII, 661, n. xxi; Héfélé, *ibid.*, 8) suppose qu'il s'agit d'un couvent d'Acémètes placé sous la juridiction de l'évêque de Chalcédoine, mais rien dans les scholies de Rusticus ne semble autoriser cette hypothèse. Il est bien difficile de croire que ce nom d'Acémète, sans aucune désignation de lieu, puisse s'appliquer à un couvent obscur et inconnu plutôt qu'au monastère fameux, connu de tous et habituellement désigné par ce titre, parmi les monastères de la capitale. Cf. Du Cange, *Const. christ.*, IV, 105. — *Gloss. med. et inf. latin.*, s. v. *Acœmeti.*

bibliothèque d'où il fut tiré est la seule dont on retrouve quelque trace jusqu'au milieu du cinquième siècle. Sous le règne de Justinien, il est certain que ce monastère des Acémètes renfermait un nombre déjà considérable de volumes; un écrivain de cette époque affirma y avoir copié et traduit treize lettres de saint Isidore de Péluse : le couvent en possédait deux mille écrites par ce moine égyptien; elles étaient soigneusement numérotées et distribuées entre quatre manuscrits très anciens en contenant chacun cinq cents. Ce sont les mêmes qui ont été imprimées dans la suite [1].

Il n'est point douteux que chacun des monastères byzantins ait possédé une bibliothèque où l'on déposait, avec un soin pieux, les livres nécessaires aux offices de l'Église et aux études monastiques [2] : saint Théodore Studite parle de l'endroit réservé aux livres dans son monastère [3], et du bibliothécaire préposé à leur garde [4]. Celui-ci avait la surveillance de chacun des manuscrits; personne n'y pouvait toucher sans sa permission; lui seul était chargé de les prendre et de les remettre en place, de les transporter, d'en écarter la poussière, de veiller à leur entière propreté [5].

On connaît soit par des souscriptions tracées à la fin de rares manuscrits, soit par les Actes des conciles, le nom de quelques-unes de ces bibliothèques : celles, par exemple, de la Vierge Hodigitria, de la Théotokos περιβλέπτη, de la Vierge-pleine-de-grâces, de Saint-Lazare, de Saint-Jean-Baptiste de Stoudion, de Saint-Jean-Baptiste du monastère de Petra, de Saint-Maximin, celle du couvent de Manganes. Le monastère de Chalki dans les îles des Princes, non loin de Constantinople, avait aussi une bibliothèque célèbre [6].

On connaît même la forme et l'emplacement de l'une de ces

1. *P. G.*, LXXXIV, 587 : « duobus millibus quæ sunt per quingentenas distributæ in Acœmetensis monasterii codicibus vetustissimis quattuor, ubi etiam per ordinem singularem numerus continetur ». Bouvy : *de S. Isidoro Pelusiota libri tres*, 11, 163, 172. — Cf. *Catalogus codic. hagiogr. græc.*, 342-345, la liste de quelques mss. ayant appartenu à des monastères des îles des Princes, et aujourd'hui à la Biblioth. nationale.

2. Paspatès, *o. l.*, 353.

3. Migne, *P. G.*, XCIX, 1713.

4. *Ibid.*, 1713 et 1740 : περὶ τοῦ βιβλιοφύλακος.

5. *Ibid.*, 1740.

6. Gardthausen, *Griesch. Palæogr.*, 410. — Mansi, XIII, 191.

bibliothèques monastiques, celle du Pantocrator, fondée par l'empereur Jean Comnène[1] : c'était, au milieu des monastères basiliens, le seul couvent qui fût habité par des moines de l'ordre de saint Antoine, il devait être très considérable, puisqu'on y compta, en même temps, jusqu'à sept cents religieux ; il était situé dans le voisinage de l'église des Saints-Apôtres[2]. Il subsiste, près de l'emplacement de ce monastère, une construction octogonale qui semble avoir été la bibliothèque du couvent. M. Paspatès pense qu'un grand nombre d'édifices de ce genre, élevés sans doute à l'image de l'Octogone qui servait de bibliothèque publique[3], ne sont autre chose que les bibliothèques de monastères[4].

Il serait intéressant de connaître le contenu de quelques-unes de ces bibliothèques monastiques. Plusieurs devaient être assurément considérables, puisque tous les moines pouvaient, à certains jours marqués par la règle, y prendre chacun le livre qui lui convenait[5]. Des couvents, comme celui de Stoudion qui compta jusqu'à mille moines à la fois, devaient avoir une quantité considérable de livres. Malheureusement aucun catalogue de ces bibliothèques monastiques n'est parvenu jusqu'à nous : les quelques inventaires que l'on connaisse, celui du petit monastère du « Tout-Miséricordieux » établi en 1077 par Michel Attaliote[6], celui du célèbre couvent de saint Christodule à Patmos[7], catalogue dressé en 1201, ceux de l'Athos et de plusieurs couvents byzantins de l'Italie méridionale, sont d'une époque de beaucoup postérieure à celle que nous étudions. Cependant cette absence de documents, si regrettable qu'elle soit, ne nous semble pas sans remède. Sans doute, de tels catalogues seraient bien précieux pour l'histoire des lettres à Byzance, mais ce qu'il importe, c'est moins de connaître l'état de telle ou telle bibliothèque monastique et le nombre exact de livres de chacune

1. Paspatès, 352.
2. Du Cange, *Const. christ.*, IV, 54.
3. Du Cange, *Const. christ.*, II, 118.
4. Paspatès, *ibid.*
5. Migne, *ibid.*, 1713. « κρούει ὁ βιβλιόφυλαξ τὸ ξύλον ἅπαξ, καὶ συνάγονται οἱ ἀδελφοὶ εἰς τὸν τόπον τῶν βιβλίων, καὶ λαμβάνει ἕκαστος βιβλίον. »
6. Nissen, *Die Diataxis des Michael Attaleiates*, 70 sqq.
7. Diehl, *Le trésor et la bibliothèque de Patmos*, *Byzant. Zeitschrift*, 1892, 490 sqq.

d'elles en particulier, que d'avoir une vue d'ensemble sur ces bibliothèques et les ouvrages qui s'y rencontraient le plus ordinairement.

En effet, les quelques inventaires que nous connaissons des bibliothèques monastiques, du onzième, du commencement du douzième et du treizième siècle, et du quinzième, permettent de conclure que ces bibliothèques se ressemblaient étonnamment : elles ont toutes les mêmes ouvrages, elles ne diffèrent entre elles que par le nombre des volumes qu'elles possèdent ; il semble que ces bibliothèques sont partout uniformes comme la règle monastique elle-même. Pour les composer, on obéit aux mêmes traditions immuables ; l'unité de règles, d'offices, d'études, dans tous les monastères basiliens, entraîne nécessairement l'unité de livres monastiques ; partout les mêmes livres répondent aux mêmes exigences générales de la vie religieuse. On en a la preuve dans le catalogue même du monastère du « Tout-Miséricordieux » fondé à Constantinople par Michel Attaliote, vers la dernière moitié du onzième siècle. La plupart des volumes qui composaient sa bibliothèque lui sont remis, dès sa fondation, avec l'inventaire de tout ce qui appartient au couvent ; ils pourraient convenir à tout autre monastère, ils font partie du mobilier nécessaire du couvent, ils sont invariables comme les autres objets du culte, comme les icones, les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux, comme le trésor du monastère. Qu'il s'agisse d'une bibliothèque du onzième ou du treizième siècle, du douzième ou du quinzième, par conséquent aussi du dixième ou du huitième, d'un monastère de Constantinople ou de Patmos, de Sicile ou de l'Italie byzantine, on retrouve, avec une surprenante fixité, la même série de livres bibliques, liturgiques, patristiques, hagiographiques, et jusqu'aux mêmes ouvrages profanes : qui connaît une bibliothèque monastique, les connaît toutes.

Au premier rang des écrits de l'ancien Testament, se trouve le Psautier[1], toujours en plusieurs exemplaires[2] ; puis les Prophètes[3], les livres des Rois, les Proverbes, l'Ecclésiaste, Job[4] ;

1. Nissen, 95. — Diehl, *l. l.*, 500.

2. Quatre au monastère de Michel Attaliote, neuf à Patmos.

3. Nissen, *ibid.* — Diehl, 515, 518, 520. — Battifol, *l'Abbaye de Rossano*, 63; *Les manuscrits grecs de Bérat d'Albanie*, 124-126.

4. Nissen, *ibid.* — Diehl, *ibid.*, 500.

quelquefois aussi le Lévitique, les Chroniques, les livres d'Esdras, l'Ecclésiastique et le Cantique des Cantiques[1]. A côté de ces livres se rencontrent, dans toutes les bibliothèques, de nombreux commentaires de l'ancien Testament[2].

Parmi les écrits du nouveau Testament les Évangiles tiennent naturellement la première place; ils sont ou réunis dans la suite habituelle des quatre Évangélistes, ou séparés, ou, le plus souvent, disposés dans l'ordre des leçons liturgiques sous forme de lectionnaires[3]; ils sont toujours accompagnés de volumes de commentaires[4] et parfois d'une vue synoptique des saints Évangiles[5]? Les autres livres du nouveau Testament que l'on trouve dans chacune de ces bibliothèques sont les Actes des Apôtres [6], les épîtres de saint Paul [7], et l'Apocalypse[8]; les commentaires sur les épîtres de saint Paul s'y rencontrent aussi en très grand nombre[9].

Mais, dans tous les monastères, la collection la plus riche est formée par la longue série des livres nécessaires à la liturgie. Même les plus humbles couvents possèdent Lectionnaires[10], Ménées, Triodion, Pentecostarion, Schematologion, Octoichos, Sticherarion, Kondakarion, Hirmologion, Allelouarion[11]; Ménologes[12], Euchologes[13], Synaxaires[14], Paraclitikon[15], Acoluthia[16], Troparia[17].

Après les manuscrits liturgiques, les œuvres des Pères de l'É-

1. Nissen, *ibid.* — Cf. aussi Diehl, *l'Art byzantin dans l'Italie méridionale*, 251.
2. Nissen, *ibid.* — Diehl, *Byzant. Zeitschrift.*, *ibid.*, 500. — Batiffol, *ibid.*, 66, 70.
3. Nissen, *ibid.* — Diehl., *ibid.*, 500; *Art byzantin*, 251. — Batiffol, *l'Abbaye de Rossano*, 55, 56, 59, 62-63.
4. Nissen, 96. — Diehl, *B. Z.*, *ibid.*, 500, 516, 567, 519. — Batiffol, *ibid.*, 48, 49, 66, 70.
5. Nissen, *ibid.*
6. Ou *Praxapostolos*, Nissen, *ibid.* — Diehl, *ibid.* — Batiffol, 62.
7. Ou *Apostolos*, Nissen, *ibid.* — Diehl, *ibid.*, 517. — Batiffol, *ibid.*, 52-65.
8. Nissen, *ibid.* — Diehl, *ibid.*, 500. — Batiffol, *ibid.*, 63.
9. Nissen, *ibid.* — Diehl, *ibid.*, 517. — Batiffol, 63.
10. Nissen, *ibid.*, 97.
11. Nissen, *ibid.*, 98-100. — Diehl, *ibid.*, 500; *Art byzantin*, 251. — Batiffol, *ibid.*, 63 sqq.
12. Batiffol, *ibid.*, 53, 58, 59, 60.
13. Diehl, *B. Z.*, 524. — Batiffol, 51, 67.
14. Diehl, *ibid.*, 500. — Batiffol, 53.
15. Batiffol, 53.
16. Diehl, 504, 510, 521. — Batiffol, 66.
17. Batiffol, 68.

glise occupent la plus grande place. Saint Basile et saint Jean Chrysostome y sont représentés tous deux par un nombre considérable d'exemplaires ; mais, détail curieux, l'éloquent évêque de Constantinople était beaucoup plus goûté par les lecteurs monastiques que le législateur des moines[1]. Venaient ensuite les écrits de saint Grégoire de Nazianze[2] et de saint Grégoire de Nysse[3], de saint Jean Damascène et de saint Théodore Studite[4] ; dans les bibliothèques de quelque importance on trouvait encore les écrits de saint Athanase, de saint Ephrem[5], de saint Cyrille[6], de Théodoret[7], d'Eusèbe[8], d'Origène[9], de saint Maxime le confesseur, de saint Jean Climaque[10], avec des recueils d'Homélies[11] ou de mélanges tirés des Pères[12].

Parmi les écrits hagiographiques, il faut citer en premier lieu les *Vies* des Pères, et celles des saints moines et ascètes qui furent l'honneur du monachisme oriental, saint Syméon, saint Pacôme[13], puis les saints plus récents : Théodore et Théophane Graptos, mais surtout saint Théodore Studite[14]. Les Vies de saints, de Syméon Métaphraste, inondèrent les bibliothèques monastiques à partir du neuvième siècle[15]. On y trouve encore des ouvrages composés dans un but d'édification : ainsi le livre connu sous le nom de Pandecte, ὁ πανδέκτης[16], l'histoire lausia-

1. Au *Panoiktirmon*, à Constantinople, il y avait quelques-unes des œuvres de Basile et de Chrysostome ; le nombre d'exemplaires n'est pas indiqué : Nissen, *ibid.*; 101. Au couvent de Saint-Sauveur à Messine, se trouvaient vingt volumes des œuvres de Basile et autant de Chrysostome : Diehl, *l'Art byz.*, 251. Mais à l'abbaye de Rossano, contre douze volumes de Chrysostome, il n'y en avait que quatre de Basile : Batiffol, *o. l.*, 48-63; 54-63. A la bibliothèque de Patmos, seize exemplaires de saint Basile, vingt-sept de saint Jean Chrysostome : Diehl, *B. Z.*, *ibid.*, 500.

2. Diehl, *B. Z.*, 500; *Art byz.*, 251. — Batiffol, *ibid.*, 52, 53, 58, 61.

3. Diehl, *ibid.*, *ibid.*

4. Nissen, *ibid.*, 101. — Diehl, *ibid.*, *ibid.* — Batiffol, 64, 65.

5. Diehl, *B. Z.*, 506, 499, 516.

6. Batiffol, *ibid.*, 65.

7. Batiffol, *ibid.*, 50. — Diehl, *ibid.*, 500.

8. Batiffol, *ibid.*, 65.

9. Diehl, *ibid.*

10. Diehl, *ibid.*, 499, 500; *Art byzantin*, 251. — Batiffol, *ibid.*, 55, 63, 61, 64.

11. Batiffol, 48, 52, 56, 62. — Cf, *ibid.*, xvii.

12. Diehl, *B. Z.*, 499.

13. Nissen, 103. — Diehl, *ibid.* — Cf. *Art byzantin*, *ibid.*

14. Diehl, *ibid.*

15. Nissen, *ibid.* — Diehl, 499, 500. — Batiffol, 52, 54, 55, 56.

16. Nissen, 103. — Diehl, *B. Z.*, 516. — Batiffol, 63. — Cet ouvrage est indiqué

que ou « le Paradis », de Palladius[1], le livre des « Perles[2] », et de nombreux panégyriques[3]. Ajoutons encore des collections des canons ecclésiastiques[4] et des lois de l'empire[5], des recueils d'hymnes en l'honneur de la Théotokos[6], de cantiques pour les fêtes du Seigneur[7], ou de miracles opérés par la Vierge du monastère de la Source[8].

Quant aux écrits profanes, ils sont fort rares dans les bibliothèques dont on connaît les catalogues[9]. C'est que, avant d'entrer aux monastères, les moines, nous l'avons vu, avaient dû terminer leurs études littéraires pour s'adonner aux études monastiques et aux offices liturgiques, et la formation intellectuelle de la jeunesse semble avoir été, dans tout l'empire byzantin, beaucoup plus complète qu'elle ne le fut jamais en Occident. La nécessité d'achever dans le cloître ses études littéraires n'existait donc pas pour le moine grec; une fois qu'il avait dit adieu au monde, il ne courait plus le danger de devenir infidèle à sa profession en se livrant à des études profanes[10]. Ainsi, dans la librairie de Patmos, « sur 330 manuscrits, dit M. Diehl[11], il n'y a pas vingt volumes touchant de près ou de loin à la littérature profane. » Parmi les manuscrits sur parchemin, « à grand'peine découvre-t-on une douzaine de volumes ayant l'aspect profane : encore la plupart d'entre eux semblent de bien mince importance. Ce sont deux volumes sur la grammaire (Γραμματικά), deux autres sur la médecine (Ἰατρικά), un lexique, deux volumes anonymes

sans nom d'auteur dans Nissen et Diehl, *ibid.*; dans Batiffol, *ibid.*, il a pour auteur Antiochus. On sait que saint Nicon composa aussi un Πανδέκτης qui semble plus répandu que celui d'Antiochus.

1. Diehl, 459, 516. — Batiffol, 64.
2. Nissen, *ibid.*
3. Nissen, 97. — Diehl, 500, 516, 517.
4. Diehl, *ibid.*, 522. — Batiffol, 61, 64.
5. Nissen, 103. — Diehl, 500; *Art byzant.*, 251. — Batiffol, 57.
6. Diehl, *B. Z.*, 522.
7. Diehl, *ibid.* — Nissen, 102, οἱ δεσποτικοὶ κανόνες.
8. Nissen, 103.
9. Diehl, *ibid.*, 499, 500. — Nissen, 105.
10. Nissen, *ibid.*, 105-106. « Die Zahl der profanen Schriften ist allerdings verschwindend klein. Allein dies darf in einem griechischen Kloster nicht Wunder nehmen, da im byzantinischen Reiche die Laienwelt fast ununterbrochen eine weit höhere geistige Bildung bewahrt hat, als im Abendlande, sodass das Mönchtum seinen Grundsatz der Weltflucht streng durchführen konnte, ohne durch Kulturaufgaben zur Untreue an demselben verleitet zu werden. »
11. *Ibid.*, 500.

de chronologie — χρονογράφος et περὶ χρόνων — ; comme ouvrage de valeur, je ne trouve à citer, après deux exemplaires du célèbre roman de Barlaam et de Joasaph, qu'un volume de Josèphe [1], un commentaire d'Eustathe sur les *Antiquités judaïques* du même auteur, et un manuscrit contenant en tête les *Catégories* d'Aristote [2]. » Parmi les manuscrits *bombycins* [3], sur 65 volumes appartenant à la même bibliothèque de Patmos, « cinq ou six seulement, dit encore M. Diehl [4], représentent la part de la littérature profane; c'est un lexique, un manuscrit d'Aristote, sans autre indication que le nom du philosophe, et trois ouvrages historiques, dont deux méritent d'être particulièrement signalés, tant est rare, dans les bibliothèques monastiques de l'Orient, la rencontre des volumes de cette sorte : c'est la chronographie du patriarche Nicéphore et l'histoire de Scylitzès [5]. » Il faut mentionner encore, pour la curiosité du fait, la présence, dans plusieurs librairies monastiques, d'un petit traité du nom de σεισμοβροντολόγιον ou βροντοσεισμολόγιον, où l'on enseignait la manière de prévoir et d'annoncer les orages et les tremblements de terre [6].

Pour suffire au service des bibliothèques monastiques, il fallait un grand nombre de copistes ou calligraphes. Dès la fondation de la ville, Constantin le Grand avait fait exécuter à Alexandrie, célèbre alors par ses écoles calligraphiques, cinquante exemplaires de la Bible, à l'usage des églises de la nouvelle capitale [7]. On sait qu'il fit présent à saint Nicolas, évêque de Myre, d'un livre d'Évangiles en lettres d'or; et plusieurs de ses successeurs passent pour avoir commandé, à son exemple, à des chrysographes, des copies de l'Écriture sainte [8]. A la bibliothèque

1. On trouve aussi un ouvrage de grammaire à Rossano, Batiffol, *ibid.*, 67.

2. Diehl, *ibid.*, 499.

3. Peut-être faut-il voir aussi un extrait de Josèphe dans un volume du Panoiktirmon : ἡ Ἅλωσις τῆς Ἱερουσαλήμ. — Nissen, *ibid.*, 104.

4. Cf. Nissen, 104. Il est aussi fait mention d'un livre de Chroniques.

5. Diehl, *ibid.*, 500. Parmi les livres profanes du Saint-Sauveur de Messine, M. Diehl (*Art byz.*, 251) signale un manuscrit de la chronique de Syméon Magister et un Galien du dixième siècle. A Rossano, sur les soixante-et-onze manuscrits énumérés, on ne trouve, comme écrit profane, que le Nomocanon et un manuscrit de Strabon : Batiffol, *ibid.*, 62.

6. Nissen, 104. — Diehl, *B. Z.*, 520.

7. Cf. Martigny; art. *Librarii.*

8. Ch. Graux, art. *Chrysographia*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, p. 1139. — Cf. Gardthausen, *Griechische Palæogr.*, 84-85.

fondée par Constance, ce prince avait attaché sept calligraphes[1]; Valens leur en adjoignit sept autres, d'une très grande habileté, quatre pour le grec, et trois pour le latin[2]; et Théodose le jeune mérita justement par ses travaux le surnom de Calligraphe[3].

Dès les premiers siècles de l'Église, on trouve parmi les chrétiens le plus grand zèle pour la conservation et la transcription des livres. « Origène possédait des copies, exécutées avec un grand luxe calligraphique, des principaux chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne[4] »; il avait à ses ordres, outre des copistes ordinaires, plusieurs jeunes filles, peut-être des religieuses, très versées dans la calligraphie, car cet art fut toujours en honneur dans les monastères de femmes[5]. Saint Pamphile, prêtre et martyr de Césarée, avait à son service un grand nombre de calligraphes; lui-même ne dédaignait point de copier des manuscrits, soit pour enrichir sa bibliothèque, soit pour distribuer au dehors[6]. Il est dit dans la Vie de saint Blaise, évêque de Sébaste, qu'il se livrait avec beaucoup de zèle et de succès à la calligraphie[7]. Saint Lucien, prêtre d'Antioche, exerçait aussi la profession de καλλιγράφος; saint Jérôme avait sous ses ordres un grand nombre de scribes grâce auxquels il se composa une riche bibliothèque[8].

Mais c'est dans les monastères d'hommes qu'il faut chercher, à Byzance, les ateliers de calligraphie organisés avec toute la prévoyance et toute la régularité nécessaires à l'exécution irréprochable des manuscrits; et si, pendant tout le moyen âge byzantin, Constantinople resta le grand « marché aux livres »[9] de l'Orient, elle le dut, sans aucun doute, à la juste renommée des copistes qui, sous des noms différents, calligraphes, tachygraphes, oxygraphes, chysographes, travaillaient, dans ses innombrables couvents, à la reproduction, ou à la composition des livres.

1. Du Cange, *Constant. christ.*, II, 118, art. *Bibliotheca.*
2. Du Cange, *ibid.*, *Gloss. med. et inf. latin.*, art. *Antiquarii, Librarii.* — *Cod. Theod.*, XIV, 9, 2.
3. — Gardthausen, *ibid.*, 302. — Du Cange, *Gloss. med. et inf. gr.*, art. Καλλιγράφος.
4. Martigny, art. *Librarii.* — Eusèbe, VI, 23. — Cf. Montfaucon, *o. l.*, 105.
5. Martigny, art. *Bibliothèques.* — Eusèbe, VI, 3.
6. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 32. — Martigny, art. *Librarii.*
7. Du Cange, *ibid.*
8. Martigny, *ibid.* — Cf. Gregory, *Novum Testamentum*, Prolegom., III, 60.
9. Batiffol, *ibid.*, 79, 38, 6.

Le plus connu de ces « scriptoria » monastiques est celui qui fut établi par Théodore Studite dans son célèbre monastère. Les règlements qu'il fit inscrire dans ses Constitutions montrent quelle importance il attribuait à la transcription exacte et correcte des manuscrits[1]. Les calligraphes étaient placés sous les ordres de l'un d'entre eux : le protocalligraphe — πρωτοκαλλιγράφος —, à qui revenait le soin de préparer les parchemins, et de distribuer à chacun sa tâche. Quant aux simples copistes, il leur était recommandé, sous des peines sévères, d'avoir un grand soin de la propreté de leur copie et de l'original, de garder exactement les lignes et les intervalles, de marquer fidèlement les points et les accents, et d'obéir en tout aux ordres du premier calligraphe[2]. Comme leur travail est déjà une prière, plus encore, une prédication continuelle, — car copier des livres c'est prêcher de la main, c'est publier dans le silence les paroles du salut et combattre contre le démon avec l'encre et la plume[3] —, et que, du reste, il eût été dangereux, sinon impossible, de joindre la prière vocale à leur occupation habituelle, les calligraphes étaient dispensés, en Carême, de la récitation quotidienne du Psautier, que la règle imposait à tous les autres ateliers, après l'office de prime[4]. Il faut savoir gré au législateur des Studites d'avoir témoigné, par cette dérogation expresse, de l'importance qu'il attachait à l'œuvre des calligraphes[5]. Aussi, n'est-il pas étonnant que, sous son intelligente impulsion, l'école calligraphique du Stoudion ait été comme une pépinière de copistes renommés, dont les traditions faisaient autorité et dont les œuvres étaient particulièrement recherchées. Il est vrai que le supérieur de cette vaste communauté, malgré les soucis d'une administration considérable et des travaux de toute sorte, donnait lui-même l'exemple à ses moines, et savait trouver le temps de s'appliquer encore à la calligraphie[6]. La beauté de son écriture était célébrée, dans son oraison funèbre, par son disciple Naucrace, et son biographe, après avoir rappelé son

1. Migne, *P. G.*, XCIX, 1740 : περὶ τοῦ καλλιγράφου.
2. *Ibid.*, n. 53-60.
3. Cf. Martigny, art. *Moines*, 472.
4. Migne, *ibid.*, 1717, n. 33.
5. Migne, *ibid.*, 273 : « ἐξ ὧν σοφώτατοί τε καλλιγράφοι ».
6. Naucratii, Epist. encycl., Migne, *ibid.*, 1829 : « χεὶρ ὡραιογράφος ».

activité dans ce genre d'occupations, nous apprend que l'on conservait avec grand respect, dans son monastère, quelques-unes des copies écrites de la main de Théodore. « Ce sont, ajoutait-il, des manuscrits de toute beauté[1] ».

Au reste, en recommandant à ses moines le travail calligraphique, en donnant lui-même l'exemple de la transcription des livres, il semble bien que l'higoumène des Studites ne faisait, en les insérant dans ses règles monastiques, qu'obéir à des traditions anciennes; il semble aussi que ces traditions aient été conservées avec plus de soin chez les moines Acémètes. Avant Théodore, son maître saint Platon s'était fait remarquer par son habileté dans l'art de la calligraphie. « Quelle main, dit son panégyriste, formait les lettres avec plus d'élégance que sa main? Y avait-il quelqu'un pour écrire avec plus d'ardeur et de soin? Qui pourrait énumérer tous ceux qui ont entre les mains les ouvrages, les opuscules qu'il a extraits des divins écrits des Pères, et qui sont si utiles à ceux qui les possèdent? Si nous avons une bibliothèque bien fournie, ne le devons-nous pas à son travail et à son habileté? Quand nous avons ces livres entre les mains, notre âme s'illumine et nous sommes pleins d'admiration pour cette plume si féconde et si habile[2]. »

Et déjà longtemps avant Platon, l'un des premiers abbés des Acémètes de Constantinople, saint Marcel, s'était rendu célèbre par son habileté dans l'art d'écrire. Avant de se ranger sous la direction de saint Alexandre qui avait fondé un monastère de moines Acémètes à Byzance, Marcel s'était adonné, dans Antioche, à l'étude des lettres profanes; puis, quittant cette ville, il avait distribué son bien aux pauvres et s'était mis à vivre du travail de ses mains. Or, il écrivait à la perfection; il passait ses nuits en prière, mais consacrait sa journée à la calligraphie; sur l'argent qu'il gagnait à copier des livres, il ne retenait que le

1. *Ibid.*, 152 : « ἐργάζεσθαι καὶ αὐτὸς ἤθελε πάντοτε τὰς χείρας ταῖς δέλτοις κινῶν... ἐξ ὧν καί τινα τῶν βιβλίων ἔτι μένουσι... κάλλιστα ὄντα πονήματα ».

2. Migne, *ibid.*, 820 : « Ποία γὰρ χεὶρ τῆς ἐκείνου δεξιᾶς μουσικώτερον ἐσυρμαιογράφησεν, ἢ τίς ἐπιπονώτερον τῆς ἐκείνου προθυμίας ἐσπουδαιογράφησεν; πῶς ἄν τις ἐξαριθμήσειεν τοὺς τὰ ἐκείνου πονήματα εἴτ' οὖν βιβλιδάρια ἔχοντας, ἐκ διαφόρων θείων πατέρων ἀνθολογηθέντα, καὶ ἱκανὴν ποριζόμενα τοῖς κεκτημένοις τὴν ὠφέλειαν; Ταῖς καθ'ἡμᾶς δὲ μοναῖς πόθεν ἄλλοθεν ἢ τῶν ἐκείνου ἁγίων χειρῶν καὶ πόνων; ἃς οἱ μετιόντες καὶ τὴν ψυχὴν φωτιζόμεθα, καὶ τὴν γραφίδα θαυμάζομεν ὁποία τε καὶ ἡλίκη. »

nécessaire, le reste était donné aux malheureux[1]. On a vu plus haut, que la librairie de ces mêmes Acémètes renfermait, au sixième siècle, les Actes des conciles, et que l'un de leurs manuscrits, celui qui contenait les Actes de Chalcédoine, fut étudié avec un soin particulier, et ses variantes, reproduites par le diacre romain Rusticus[2]. On sait aussi qu'à l'époque des controverses théopaschites, afin de combattre, pensaient-ils plus sûrement, la doctrine des moines scythes, les Acémètes reculèrent jusqu'au Nestorianisme et se firent, quelque temps, les principaux appuis du parti nestorianisant à Constantinople. Avec une audace qui n'est pas sans exemple dans l'histoire de l'Église grecque, ils essayèrent d'en imposer aux Romains, depuis Simplice jusqu'à Pélage, en mettant en circulation des documents inventés de toutes pièces au fond de leur atelier calligraphique, tels que onze lettres apocryphes, dont trois sous le nom du pape Félix[3]. De pareilles falsifications auraient pu difficilement se produire ailleurs que dans un « scriptorium » ayant à sa disposition des copistes d'une habileté consommée. Ils ne firent jamais défaut dans les monastères acémètes, et le plus célèbre d'entre eux, le monastère de Stoudion, est aussi celui dont on connaît le mieux, malgré la rareté des indications qui nous restent sur ces matières, les calligraphes, les œuvres et la grande influence[4]. Outre Platon et Théodore, on peut citer en effet parmi les calligraphes studites, les noms de Clément, de l'higoumène Nicolas, second successeur orthodoxe de Théodore[5]; c'était, au dire de son historien, un « tachygraphe » d'une incomparable habileté et dont la plume était aussi rapide que l'aile des anges[6]; on possède encore des manuscrits copiés de la main du moine Jean[7] et du

1. « Surius, VI, 1021. — Cf. Du Cange, *Gloss. med. et inf. græcit.*, art. Καλλιγράφος : « ὑπῆρχεν αὐτῷ καὶ γράφειν εἰς κάλλος. »

2. Voir ci-dessus, page 401.

3. Cf. Jaffé, 605-607. — Ma thèse latine, p. 19. — Pitra, *Analecta novissima*, I, 41 : « On a pu compter près de 80 documents, épars à Rome, à Vérone et ailleurs, parmi lesquels l'astucieux parti, reprenant la fraude des Apollinaires, a mis en circulation onze lettres apocryphes, dont trois du pape Félix. On les attribue aux moines Acémètes, dans le but de soutenir, contre les moines scythes, la controverse dont nous avons parlé. »

4. Cf. Batiffol, 80-85.

5. Ma thèse latine, p. 99-100.

6. Migne, *P. G.*, CV, 872.

7. Ma thèse latine, 59. — Batiffol, *ibid.*, 80.

moine Cosmas, du diacre Dorothée et du diacre Christophe[1].

Mais les Acémètes n'étaient point les seuls qui se livrassent au travail de reproduction des manuscrits. Dans chaque monastère, il se trouvait des moines dont l'occupation principale, après la psalmodie, était de transcrire des livres[2]. Ainsi, saint Étienne le jeune qui fut mis à mort par les iconoclastes sous Constantin Copronyme, avait appris, au monastère même et dans un âge assez avancé (31 ans), l'art de la calligraphie, afin de gagner sa vie et de pouvoir encore faire l'aumône. Un autre moine, non moins courageux dans a persécution mais plus connu par d'autres travaux, Théophane l'historiographe, s'étant retiré au monastère de Polychronius et enfermé dans une cellule, gagnait aussi son pain et celui des pauvres en faisant métier de calligraphe[3]. Saint Joseph l'Hymnographe, qui mourut à Constantinople sous le règne de Théodora (842-856), se délassait l'esprit des fatigues de la poésie en exerçant sa main aux travaux du copiste[4]. Le patriarche Méthode, qui fut moine au couvent de Chenolaccos, avait eu, de bonne heure, une grande réputation non seulement de grammairien et d'érudit, mais encore de calligraphe très habile[5].

Ainsi, dans les monastères de fondation récente comme dans

1. Gardtausen, 319. — Batiffol, *ibid.* — Ma thèse latine, 59, 60, 99, 100. — Sur les divers « styles » de la calligraphie constantinopolitaine du X^e^ au XII^e^ siècle, voir Batiffol, *ibid.*, 79-83.

2. Migne, *P. G.*, C., 1097 « ἔμαθεν... οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τὴν καλλιγραφικήν, διὰ τὸ ἐπιβαρῆσαί τινα, ἀλλὰ μᾶλλον ἐκ τῶν ἰδίων κόπων ἐπιδιδόναι τῷ χρείαν ἔχοντι.... » Cf. Du Cange, *ibid.*

3. *Ms. suppl. gr.*, 416, f. 305. — Cf. Sa Vie dans Migne, *P. G.*, CVIII.

4. Du Cange, *ibid.*

5. Migne, *P. G.*, C., 1245. « ὀρθογραφίαν τε καὶ ὀξυγραφίαν κατωρθωκὼς ἐκ παιδός. » — Cf. Batiffol, *Librairies byzantines à Rome*, dans les *Mélanges d'arch. et d'hist.*, de l'École française de Rome, t. VIII, 1888 p. 299 : « Son biographe lui attribue ce fait remarquable d'avoir pu, en une semaine de carême, copier sept psautiers. » M. Batiffol qui rapporte le fait d'après Usener, se trompe, il s'agit de sept psautiers pour les sept semaines du Carême. Cf. la Vie de Méthode, *P. G.*, C., p. 1253, et *Acta SS.*, Junii, II, 965, n. 11. « Ἑπτὰ τοίνυν ψαλτήρια πλήρη ὁ σοφὸς Μεθόδιος ἔγραφε, καθ'ἑκάστης τὸ ἓν ἑβδομάδος νήστης ἀποπληρῶν. » Un fait semblable se trouve raconté dans la Vie de saint Nil le jeune, abbé de Rossano, qui écrivait très bien et très vite, et remplissait chaque jour un quaternion d'une écriture fort serrée. Il copiait de prime jusqu'à tierce; on donne comme exemple de sa grande habileté, qu'il transcrivit trois psautiers en douze jours, pour acquitter une dette de trois écus. Cf. *Acta SS.*, Septemb., VII, 274. — Mabillon, *Études monast.*, I, 171. — Tougard, *Annuaire de l'Assoc. pour l'encouragement des Études grecq.*, 1874, p. 441-446. — Batiffol, *l'Abbaye de Rossano*, p. xvi.

les plus anciens, l'art de la calligraphie occupait une place d'honneur parmi les diverses manifestations de l'activité intellectuelle des moines; à défaut de document positif qui établisse la part de ces écoles monastiques de la capitale dans la formation calligraphique des autres monastères de l'Orient ou de l'Occident byzantin, il est permis de supposer que cette influence dût être considérable et proportionnée, à la fois, à la renommée de ces ateliers calligraphiques et à la quantité des manuscrits qui en sortaient. On sait, par exemple, que les œuvres, et spécialement les catéchèses de Théodore Studite, se trouvent un très grand nombre de fois dans les bibliothèques monastiques et parmi les manuscrits de notre Bibliothèque nationale; il est permis de croire que beaucoup de ces copies sont dues à des moines du Stoudion lui-même; n'a-t-on pas vu, en effet, qu'au milieu des plus atroces persécutions, quand la communauté se trouvait dispersée loin du couvent, l'intrépide higoumène écrivait à ses disciples exilés les catéchèses qu'il ne pouvait leur adresser de vive voix, et ses religieux se communiquaient avec un soin pieux les lettres et les allocutions de leur Père vénéré[1]? Au onzième et au douzième siècle, ce monastère, quoique déchu de son antique splendeur, restait en relation littéraire avec les communautés de l'Italie byzantine[2], et l'abbé de Sainte-Marie de Rossano, saint Barthélemy, venait à Constantinople y chercher les livres dont ses moines avaient besoin[3]. Il est aisé de reconnaître encore l'influence et le souvenir du Stoudion dans les recommandations que la règle d'un autre couvent de l'Italie méridionale, celui de Saint-Nicolas di Casole, adresse aux moines sur le respect dû aux livres et le soin nécessaire aux calligraphes. Ce sont les termes même de la Constitution des Studites. « Si quelqu'un a reçu un livre et en prend peu de soin, s'il le laisse ouvert, s'il en arrache un feuillet, il sera puni d'une sévère pénitence. Même châtiment pour le calligraphe,

1. Ma thèse latine, 37, 44.

2. Batiffol, *ibid.*, xvii.

3. *Ibid.*, 38. — *Acta SS.*, Septemb., VIII, 821. Il y avait certainement une école de calligraphes, dans ce couvent de Rossano, témoin son fondateur saint Nil le jeune, les moines Paul et Néophytas, et Barthélemy lui-même qui écrivait à la perfection, εἰς κάλλος, mais la production était insuffisante pour les besoins intellectuels des religieux. — Cf. Tougard, *l. c.*, 444. — Montfaucon, *Palæogr. gr.*, 493. Vers la même époque, Nicolas d'Otrante, abbé de Casole faisait rechercher dans tout l'Orient des manuscrits précieux : Diehl, *Art byzantin*, p. 250.

s'il ne copie point avec exactitude le manuscrit original, s'il ne reproduit point scrupuleusement les accents et les points, si par mauvaise humeur il brise sa plume, s'il endommage ou tache le manuscrit[1]. »

Malheureusement, si l'on ne peut nier l'existence, dans les monastères de la capitale, d'ateliers calligraphiques régulièrement organisés, ni leur influence et leur prospérité, attestées par le grand nombre de manuscrits sortis de ces laboratoires scientifiques, s'il est hors de doute que la plupart des copistes furent des clercs et des moines[2], il est impossible, vu la rareté des manuscrits anciens signés et datés, antérieurs au dixième siècle[3], de dresser, pour l'époque qui nous occupe, une liste des calligraphes d'ordre monastique[4]. Outre les moines et les higoumènes dont nous avons cité les noms, et que nous connaissons d'ailleurs par leurs biographes et non par les souscriptions mises au bas de leurs œuvres, très rarement le copiste, s'il indique sa qualité de moine, la fait suivre de la désignation du monastère où il écrit[5]. A peine peut-on citer, jusqu'au douzième siècle, huit ou dix noms de monastères joints à celui du calligraphe : Théodore de saint Jean-Baptiste du Pétrion, Nicolas de Saint-Théodore, Constantin de Sainte-Euphémie, Jean du couvent de la Théotokos[6], Euthyme de Saint-Lazare[7], Arsène moine « du monastère du Précurseur situé tout près de la citerne d'Aétius et anciennement appelé Pétra[8]. » Et quand ces moines signent de leur nom la copie qu'ils

1. Diehl, *ibid.*, 184. — Migne, *P. G.*, XCIX, 1739, n. 54, 56, 57.

2. Gardthausen, *o. l.*, 303.

3. Cf. Omont, *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibl. Nation.*, page VII.

4. La liste des copistes grecs publiée par dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLII, 551-559 (1881) ne contient aucun nom antérieur au dixième siècle. En 1891, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a proposé pour le prix Brunet la question suivante : « Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes. »

5. Cf. Gardthausen, *ibid.* — H. Omont, *o. l.* Voir dans l'Introduction les diverses souscriptions monastiques.

6. Gardthausen, *ibid.*, 312, 325, 333.

7. *Ibid.* — Batiffol, 81. — C'est l'auteur du ms. 519 du fonds grec de la Bibl. Nation. : un fac-similé se trouve dans Silvestre, *Paléogr. univers.*, t. II. Il se termine ainsi : « εὔχεσθε Εὐθυμίῳ τῷ εὐτέλει μοναχῷ πρεσβυτέρῳ μονῆς τοῦ ἁγίου Λαζάρου. Ἐτελειώθη μηνὶ μαΐῳ, ἰνδ-έ ἔτους σφιέ (6515) 1077.

8. Ms. 891 du fonds grec de la Bibl. nation. — Cf. Auvray, *Parva Catechesis*, LXXII. — Cf. Gardthausen, 379.

ont achevée, ils le font presque toujours en des termes dont l'humilité étonne tout d'abord. On dirait qu'ils cherchent à s'excuser de leur indignité; ils rappellent sans cesse leur qualité de pécheur, leurs faiblesses, leurs fautes; ils se recommandent aux prières de ceux qui les liront, à l'intercession de la très pure Théotokos, à la miséricorde divine. Anastase, le copiste d'un de nos plus anciens manuscrits grecs datés[1], termine ainsi son travail : « Souvenez-vous, ô Sauveur, créateur de l'univers, à la prière de l'immaculée Mère de Dieu, d'Anastase, qui a écrit laborieusement ce livre que je vous offre de mes mains; placez-le au nombre des justes après lui avoir accordé le pardon de ses nombreuses fautes[2]. » Quand ils se résignent à faire connaître leur nom, s'ils n'implorent pas tous, aussi longuement qu'Anastase et comme lui sous une forme poétique, la pitié de Dieu et des hommes, ils y ajoutent, du moins ordinairement, quelque épithète de modestie. Quelquefois le copiste s'appelle un ignorant et un insensé, comme le moine-prêtre Léonce[3]; un misérable, un malheureux comme le moine Nicéphore[4]; le plus souvent ils se servent, comme d'une formule de chancellerie, des expressions plus simples et plus vraies de moine pécheur, moine très humble et très petit, tels : Antoine, moine très humble[5]; Cyrille, moine pécheur

1. Ms. 1470 du fonds grec, copié en 890. Un fac-similé a été reproduit par Omont, *o. l.*, pl. 1.

2. Omont, *ibid.* Nous citons cette souscription, qui a un intérêt particulier, à cause de la date du manuscrit :

« Μνήσθητι, Σῶτερ, δημιουργὲ τῶν ὅλων,
Ταῖς τῆς ἀχράντου εὐκτίαις Θεοτόκου,
Τοῦ ἐμπόνως γράψαντος Ἀναστασίου
Τὴν βίβλον ἥνπερ ταῖν χεροῖν μου νῦν φέρω,
Καὶ τάξον αὐτὸν ἐν δικαίων τῇ στάσει,
Πολλῶν παρασχὼν ἀμπλακημάτων λύτρον. »

Cf. *ibid.*, p. 6, une souscription d'époque plus récente (Ms. Coislin, n. 248, à la date de 1065) et d'une humilité encore plus désolée : « γραφεῖσα διὰ χειρὸς Θεοδοσίου τοῦ ἁμαρτωλοῦ καὶ σφαλματίᾳ μοναχοῦ. Ὅς καὶ δέομαι πάντων εὔχεσθαι ὑπὲρ τῆς ἐμῆς ἀθλιότητος λυθρωθῆναί με τῶν παθῶν καὶ σκανδάλων τοῦ πονηροῦ καὶ τυχεῖν ἐλέους τῶν πολλῶν μου ἁμαρτιῶν. Ἀμήν. »

3. Gardthausen, *ibid.*, 303. « Λεοντίου μοναχοῦ πρεσβυτέρου ἀμαθοῦς καὶ ἰδιώτου. » Cf., *ibid.*, 375, 381.

4. Omont, *ibid.*, p. 8. Ms. fonds grec, 81 (1092). Il est vrai que Nicéphore le dit en vers :

« Ἄφες, δέσποτα, τὰ ἐμοὶ πεπραγμένα,
Νικηφόρῳ τλήμονι τῷ ταλαιπώρῳ,
Ὅς τῆς μονῆς ὑπάρχω τῆς Μελετίου. »

5. Cf. Gardthausen, *ibid.*

et prêtre[1]; Néophyte, moine pécheur[2]; tel encore le moine Clément « cathigoumène pécheur[3]. »

Mais pourquoi donc, chez les calligraphes qui nous ont laissé leurs noms, ce souci constant des dehors d'une humilité véritable? Pourquoi tant de précautions afin de rappeler au lecteur que les copistes, comme les autres hommes, comme tous les moines, sont fragiles et pécheurs? Il nous semble que ces manifestations si fréquentes et, pour ainsi dire, publiques d'humilité, que l'on rencontre à côté des signatures de moines, procèdent, mais à un degré inférieur, du même sentiment qui suggéra au plus grand nombre d'entre eux de laisser à jamais leur nom dans l'oubli. Les uns ne veulent être connus que sous le titre de pécheur, les autres préfèrent demeurer entièrement ignorés des hommes : il leur suffit d'être connus de Dieu[4]. « Qui a écrit ce livre? dit un moine à la fin de son travail; Dieu le sait. Pour qui? Dieu le sait aussi. Grâces soient au Christ tout puissant qui m'a donné son appui[5]. » C'est que, au jugement des maîtres chargés de former les moines à la pratique des vertus religieuses, la profession de copiste, tenant le milieu entre les ouvrages manuels et les travaux de l'esprit, était un perpétuel danger pour ceux qui s'y livraient. On conçoit que, si les moines tiraient parfois vanité de leur belle voix et se disputaient, même en public, au grand scandale des laïques, le prix du chant[6], ils n'aient point toujours résisté à la tentation de se glorifier de leur belle écriture; et les peines monastiques dont on menaçait les calligraphes permettent de supposer qu'ils s'autorisaient parfois à faire œuvre personnelle, soit en résistant aux indications du protocalligraphe, soit en modifiant l'original qu'ils transcrivaient, et que quelques-uns s'estimaient plus capables que leurs frères de remplir avec élé-

1. Omont, *ibid.*, ms. du fonds grec n. 1617 (1071).
2. Omont, *ibid.*, ms. 1215 (1080).
3. *Ibid.*, ms. 668 (954).
4. Dans les *Questions actuelles*, t. XXX, n. 2, p. 41 (1894) le P. Edmond Bouvy parle d'un mélode qui cachait son nom dans l'acrostiche Θεογνωστός « connu de Dieu ». N'est-ce pas, ajoute-t-il, un beau nom de poète? — C'est aussi, on le voit, le nom de la plupart des calligraphes.
5. Gardthausen, 303 :

Γράψε τίς; οἶδε Θεός· τίνος εἵνεκεν; οἶδε καὶ αὐτός·
Χριστῷ τελείῳ καὶ συνέργῳ ἡ χάρις.

6. Migne, *P. G.*, XCIX, 1404. — Cf. ma thèse latine, p. 92.

gance, correction, et rapidité un quaternion d'écriture[1]. Dans le livre de saint Nicon, un supérieur de monastère demande successivement à chacun des religieux du couvent quelle est sa profession manuelle[2]. L'un répond : Je tresse des cordes; un autre : je fais des nattes; un troisième : je fais des cribles; un quatrième : je tisse de la toile. L'abbé s'adresse enfin à un moine qui lui dit : Je suis calligraphe. Et le supérieur d'ajouter aussitôt : Le calligraphe a besoin de garder l'humilité du cœur, car son travail le dispose à l'orgueil[3]! C'est, sans doute, pour avoir trop redouté de tomber dans cette tentation d'orgueil contre laquelle on les prémunissait, que tant de copistes ont refusé de signer leur travail, préférant à une gloire passagère devant les hommes, le charme austère du devoir accompli pour Dieu seul, et seul digne aussi d'une récompense qu'ils ne croyaient point payer trop cher en laissant, volontairement, planer sur leur nom un impénétrable secret[4].

Quoi qu'il en soit, si tant de noms demeurent cachés, des œuvres nous restent qui suffisent à témoigner, dans les monastères de la capitale, d'une activité intellectuelle considérable, d'une noble et constante préoccupation : celle d'enrichir sans cesse le trésor littéraire de leur bibliothèque par la transcription des manuscrits. « Soucis érudits » dont les Acémètes, plus que les autres, ont donné le continuel exemple et que l'on retrouve, plus tard, dans les communautés religieuses qui empruntèrent la règle des Studites : à la Sainte-Montagne, au couvent de Patmos, dans l'Italie byzantine, « et qui ont fait aux moines de saint Basile une si grande place dans l'histoire des lettres, et qui leur assurent aujourd'hui encore la reconnaissance et le respect[5]! »

1. Cf. Migne, *ibid.*, 1740.

2. Du Cange, *Gloss. med. et inf. græc.*, s. v. Καλλιγράφος.

3. Diehl, *Art byzantin*, 185.

4. *Ibid.* : « Ὁ καλλιγράφος χρείαν ἔχει ταπεινοῦν τὴν καρδίαν, ἔχει γὰρ τὸ πράγμα ὑψηλοφρόσυνον. »

5. Ne serait-ce pas une prévention en faveur de l'origine monastique d'un manuscrit, que cette absence de signature, cette affectation d'humilité d'un copiste qui veut rester à jamais inconnu? — Dans la liste des copistes grecs antérieurs à l'an 1600 ap. J.-C., publiée par Gardthausen, *ibid.*, 311-364, nous ne relevons que trois noms de calligraphes antérieurs au dixième siècle : le moine Athanase (p. 313) en 880; l'abbé Basile (p. 316) huitième-neuvième siècle; le moine Nicolas (p. 333) en 835, auteur du célèbre Évangéliaire purpureus d'Uspensky.

CHAPITRE III

LA MINIATURE ET LA PEINTURE MONASTIQUE.

Si les travaux de tant de copistes byzantins restent à jamais anonymes. sommes-nous, du moins, mieux instruits d'une foule d'autres détails, qu'il serait intéressant de connaître, sur les divers manuscrits sortis des ateliers calligraphiques des monastères? Les Constitutions des Studites parlent des parchemins — τὰς μεμβράνας — que l'on distribuait aux copistes du couvent. Jusqu'à quelle époque l'usage exclusif du parchemin est-il constaté dans les ouvrages provenant des monastères[1]? Sans doute, parmi le nombre des manuscrits que possédaient les bibliothèques monastiques, il s'en trouvait toujours quelques-uns qui attiraient l'attention par la riche ornementation dont ils étaient revêtus ou par leur décoration intérieure. En tête du catalogue de la bibliothèque monastique de Patmos, publié par M. Diehl, « sont énumérés quatorze volumes, principalement des Évangéliaires, dont les couvertures étaient décorées d'ornements et de figures en argent ou en argent doré. On y voyait les sujets habituels à l'orfèvrerie religieuse byzantine, la Crucifixion, les quatre Évangélistes, la Théotokos, le Théologue, l'image du Christ ou celle de la Croix, sans qu'on puisse d'ailleurs déterminer avec exactitude si ces compositions étaient exécutées en bas-reliefs ou si des émaux venaient ajouter à la richesse de la matière le charme de la couleur[2] ».

1. Nissen, 86, 87. Sur 79 manuscrits de la bibliothèque du Panoiktirmon à Constantinople (1077) six sont sur parchemin, onze sur papier; on ne connaît pas la nature des 62 autres. Des 330 manuscrits de Patmos, 267 étaient sur parchemin et 63 sur papier de coton. — Diehl, *B. Z.*, *l. l.*, 498.

2. Diehl, *ibid.*, 501 et 503. — Cf. Nissen, 83-85. On peut voir dans Schlumberger, *Un empereur byzantin au dixième siècle*, des reproductions de reliures ou couvertures d'anciens manuscrits byzantins, pp. 23, 145, 273, 361, 368, 449, 651,

On sait, d'autre part, que l'art de la miniature fut toujours florissant à Byzance : on enluminait les manuscrits dans les ateliers mêmes où ils étaient copiés; et le patriarche saint Nicéphore, dans un passage qui vaut la peine d'être cité, parle de manuscrits très anciens, accompagnés de miniatures dont le sujet était emprunté au texte lui-même[1]. « Nous avons vu, dit-il, beaucoup de ces livres vénérables, d'une très haute antiquité, composés depuis longtemps déjà par des hommes pieux et aimant Dieu; écrits avec une grande habileté calligraphique, ces livres nous font connaître les enseignements de l'histoire divine; et leurs peintures, d'un art consommé, nous représentent les mêmes événements : écriture et miniatures n'ont qu'une même signification, toutes deux elles disent la même chose[2] ». Ainsi, d'après saint Nicéphore, la miniature embrasse un domaine non moins vaste que le domaine ouvert à la calligraphie. Comme celle-ci, elle se plie à tous les genres, se met au service de l'Écriture sainte ou des lettres profanes, des chroniqueurs et des hagiographes, compose, ou reproduit, et *illustre* des tableaux d'histoire ou des scènes religieuses, des sujets de genre, des allégories, des paysages, des portraits même[3]. Mais la nature de

661, et surtout p. 580, en chromolithographie, une couverture d'Évangéliaire : émail cloisonné byzantin du dixième siècle, conservé dans un trésor d'église à Munich, et représentant la Crucifixion.

1. Cf. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture...* 67, 68. Le texte cité n'appartient pas, comme M. Bayet l'indique, au discours Antirrheticus III, 61, mais à l'Apologeticus major, c. 61. — Migne, *P. G.*, C. 748.

2. Migne, *ibid.* : « Ἤδη δὲ ὁρῶμεν πολλὰ τῶν σεβασμίων βίβλων τουτωνί, καί γε καὶ τῶν ἀρχαιοτέρων καὶ τῷ μακρῷ χρόνῳ παρ' εὐσεβῶν καὶ φιλοθέων ἀνδρῶν ἐκπεπονῆσθαι μαρτυρουμένων, ἅπερ ἀναπτυσσόμενα, ἐν μέρει μὲν διὰ τῆς καλλιγραφικῆς εὐφυίας τὰ τῆς θείας ἱστορίας ἡμῖν ἐμφανίζει διδάγματα, ἐν μέρει δὲ διὰ τῆς ζωγραφικῆς εὐτεχνίας τὰ αὐτὰ ἡμῖν παραδείκνυσι πράγματα καὶ οὐδέν τι μᾶλλον τόδε ἢ τόδε διασημήνειεν, εἰς γὰρ ἐπ' ἀμφοῖν ὁ λόγος. »

3. Cf. Muntz, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. I, Les Primitifs, 697. Voir dans Schlumberger, *Un empereur byzantin...*, des reproductions fort intéressantes de miniatures byzantines des neuvième, dixième et onzième siècles; pp. 5, 29, 61, 69, 73, 77, 81, 179, 263, 285, 287, 391; surtout, p. 457, une miniature du Ménologe de Basile, dixième siècle, et p. 304, en chromolithographie, une miniature d'un psautier datant des premières années du onzième siècle, conservé à la bibliothèque de Saint-Marc de Venise et représentant un Basileus byzantin en grand costume d'apparat. — Voir aussi H. Omont : *Fac-similés des miniatures des manuscrits grecs de la Bibl. nationale*, Paris, Leroux, in-fol. de 60 planches. — Cf. aussi Lecoy de la Marche, *les Manuscrits et la miniature*, p. 285 : sur les portraits dans les miniatures byzantines; sur les scènes religieuses et historiques, *ibid.*, 286; sur les paysages, *ibid.*, 288.

ces sujets, empruntés pour la plupart aux Livres sacrés, ou inspirés par des préoccupations doctrinales, le caractère même des miniaturistes chargés de leur exécution, théologiens ou ascètes avant d'être artistes, offrent un contraste tranché « avec la liberté illimitée des artistes grecs et romains, avec cette vie au grand air, avec cette culture essentiellement désintéressée, avec cet amour de l'art pour l'art... Autant l'antiquité est libre, abondante, exubérante, dit encore M. Müntz, autant elle se plaît à nous montrer des corps parfaits, un air de santé et comme une sorte de contentement physique, autant les Byzantins se confinent dans la représentation de figures pauvres, sèches, maigres jusqu'à la caricature ; chez eux le nu est interdit, et avec lui, tout ce qu'il y a d'éminemment jeune et éternel dans la forme humaine. Quant au costume, une étiquette inexorable en règle le moindre détail de même que le paysage devient une véritable abstraction[1]. »

Si ce jugement nous semble dépasser la mesure en ce qui concerne la représentation des figures nues dont l'interdiction ne fut jamais prononcée[2], et la reproduction des paysages dont quelques-uns sont pleins de grâce et de naturel[3], il indique bien cependant la caractéristique générale de la miniature byzantine, asservie dès le principe à des règles à peu près immuables, ou à des modèles qu'il n'est point permis de surpasser. D'abord ascétique et didactique jusqu'à l'époque des iconoclastes, la miniature, d'après M. Kondakoff[4], serait devenue ensuite plutôt décorative et aurait perdu beaucoup de son caractère expressif d'autrefois[5], après avoir subi une éclipse momentanée à l'époque des iconoclastes[6]. Mais, si l'on en croit un bon juge en ces matières, les deux procédés ne s'excluaient pas l'un l'autre, et d'après

1. Müntz, *ibid.*, 208, 209.

2. Bayet, *Recherches...* 69, 70; *Art byzantin*, 72. — Kondakoff, *Art byzantin*, I, 164.

3. Cf. Bayet, *Art byz.*, 72 : miniature du manuscrit de Josué. Voir cependant ce qui est dit dans Lecoy de la Marche, *o. l.*, p. 290, 291.

4. *O. l.*, I, 164.

5. *Ibid.*, 195, 201.

6. *Ibid.*, 159. « D'aucuns ont prétendu que les iconomaques avaient développé la miniature; le moine dessinant des images, a-t-on dit, trouvait là de quoi satisfaire ses goûts artistiques. Mais on oublie que les manuscrits de prix étaient exécutés pour de hauts personnages, soit sur commande, soit à titre de présent de la part des couvents. Quant aux couvents eux-mêmes, ils se contentaient de manuscrits beaucoup plus simples. »

le manuscrit du moine calligraphe Rabula, on peut se faire un tableau exact de l'art de l'enluminure à la fin du sixième siècle. « L'ornementation, dit M. Bayet[1], tient une fort grande place dans ces miniatures. Presque partout on y trouve de grands encadrements architecturaux, de hauts portiques soutenus par de frêles et élégantes colonnettes, tout un ensemble de formes qu'il est curieux de rapprocher des édifices de la même époque. Sur le faîte, à l'entour de ces légères constructions, sont placés des oiseaux, des animaux, des arbres, traités dans un style gracieux et recherché[2]. La plupart des miniatures sont groupées aux côtés de ces portiques; à chaque fois l'artiste emprunte également des motifs à l'ancien et au nouveau Testament; ainsi, au premier portique, on verra, dans le haut, Moïse recevant les tables de la Loi, Aaron tenant en main la verge fleurie; et, plus bas, l'ange annonçant à Zacharie la naissance de son fils. C'est donc une double série de sujets qui se juxtaposent les uns aux autres : mais celle qui a trait à l'ancien Testament est bien plus pauvre. L'influence des compositions anciennes a ici disparu : l'artiste n'a même pas cherché à traiter des scènes à plusieurs personnages; il s'est contenté de représenter les Prophètes de l'ancienne loi avec quelque accessoire qui rappelât le rôle particulier de chacun d'eux. »

« Il n'en est pas de même pour les sujets du nouveau Testament. La série est plus riche, plus développée. Elle comprend l'ange et Zacharie, l'Annonciation, la naissance du Christ, le massacre des Innocents, le Baptême, les noces de Cana, le paralytique emportant son lit, la guérison de l'hémorroïsse, Jésus et la Samaritaine, la résurrection du fils de la veuve, la Transfiguration, un sujet incertain, la résurrection de la fille de Jaïre, la guérison des deux possédés, la pêche miraculeuse, les Évangélistes, le Christ parlant au Centurion, la multiplication des poissons, la guérison des boîteux et des aveugles, le Christ donnant la communion aux Apôtres, l'entrée du Christ à Jérusalem, son arrestation, le suicide de Judas, la comparution devant Pilate, et enfin pour les événements qui suivent, des miniatures de dimensions plus grandes. Tous ces petits tableaux forment comme une galerie disposée suivant un ordre chronologique; ils répondent à ces

1. Rayet, *Recherches...* 71; *Art byzantin*, 71.
2. Voir une reproduction de cette miniature dans Bayet, *Art byzantin*, 70.

suites de sujets du nouveau Testament dont on décorait les églises de cette époque, et on peut aussi les rapprocher des compositions indiquées plus tard dans le *Guide* du moine Denys. A ce double point de vue, les miniatures du manuscrit syriaque sont du plus haut prix, puisqu'elles suppléent aux œuvres perdues d'une période de transition[1]. »

Ajoutons qu'on trouve, dans cette série de tableaux, l'indication des sujets les plus ordinairement traités par les artistes byzantins. Sans doute, l'exécution donne lieu parfois à des différences appréciables dans la reproduction des mêmes types[2], mais le caractère général de ces miniatures reste notablement pareil jusqu'à la fin du neuvième siècle[3]. Avec les premiers empereurs de la dynastie macédonienne, les arts, un instant arrêtés dans leur essor par les luttes religieuses du huitième et du commencement du neuvième siècle, prirent soudain un merveilleux développement[4]. Un grand nombre de manuscrits à miniatures avaient été détruits par les iconoclastes : Basile le Macédonien en fit composer d'autres qui sont les plus beaux modèles qui nous soient parvenus de la miniature byzantine[5].

C'est à cette époque qu'il faut placer aussi l'entier épanouissement de l'ornementation proprement dite. « Dans les bordures et les encadrements, dit M. Bayet[6], s'épanouissent toutes les fantaisies de l'imagination la plus délicate. Les feuilles et les fleurs s'enroulent en capricieuses arabesques; tout un peuple d'animaux et d'oiseaux aux couleurs éclatantes les anime de ses jeux. Les initiales deviennent de véritables compositions : ici un lièvre et une autruche, adossés à une tige fleuronnée, forment un K; là un E se compose d'un évêque qui bénit une femme, ou d'un pêcheur à la ligne[7]. Jamais chez les Byzantins, même dans les manuscrits les plus faiblement ornés, on n'a les yeux choqués

1. Bayet, *Recherches...* 71, 72.
2. Cf. Bayet, *Recherches...* 68, 69; *Art byzant.*, 72, 150.
3. Cf. Kondakoff, *o. l.*, t. II, 1.
4. Bayet, *Recherches...* 68, en note.
5. Bayet, *Art byzant.*, 155, 156. Voir *ibid.*, la description donnée par M. Bayet du célèbre manuscrit de saint Grégoire de Nazianze, et d'un psautier de la même époque, conservés tous deux à la Bibl. nationale.
6. *Art byzantin*, 170.
7. Voir des spécimens de ces initiales dans Bayet, *ibid.*, 172, 173; dans Gardthausen, 88; Montfaucon, *Palæog. gr.*, 254; dans Lecoy de la Marche, *o. l.*, 285. — H. Omont, *o. l.*

comme dans les manuscrits latins par des élucubrations d'une impropriété repoussante. Leurs initiales ne dépassent pas une grandeur moyenne, elles restent plutôt petites; jamais on ne les voit s'étendre brutalement sur les trois quarts d'une page, ou s'emparer de la page entière. Les miniaturistes grecs n'admettaient pas l'art surchargé et voulaient partout cette modération, cette juste mesure qui est le cachet du bon goût[1]. »

Il importe d'observer cependant que la part qui revient aux monastères de la capitale, dans cette seconde période de l'art byzantin, est fort difficile à déterminer. Non seulement la provenance exacte de ces manuscrits à miniatures reste presque toujours inconnue; mais de plus, à côté des écoles monastiques il s'éleva, dès le commencement du neuvième siècle, d'autres écoles où l'influence religieuse ne régnait plus en souveraine. Désormais « ce sont la cour de Byzance d'un côté et les couvents de Constantinople de l'autre qui dirigeront le goût et donneront le ton général à l'art; le mont Athos n'acquiert quelque importance que plus tard[2] ». Aussi, trouve-t-on dans les manuscrits de cette époque la trace de ces deux courants qui se partagent l'art byzantin : les uns se rapprochent davantage de l'antiquité, les autres restent toujours fidèles aux traditions monastiques. « Les premiers, dit encore M. Bayet[3], sont les saints guerriers, représentés ordinairement sous la forme d'éphèbes grecs; par leurs visages réguliers, par leur corps élégant et souple, ils se rattachent encore à la famille des beaux adolescents des Panathénées. Mais, en face d'eux, les saints ascètes avec leurs membres amaigris et anguleux, leurs traits rudes et comme taillés dans le bois, rappellent que parmi les Pères de l'Église, plus d'un condamna la beauté[4]. Ceux-ci sont d'autre

1. Bayet, *ibid.* — Sur les initiales dans les livres byzantins, cf. Lecoy de la Marche, *ibid.*, 282. — Kondakoff, I, 198, mentionne un manuscrit (*Sinaï*, n, 401 in-4°) de saint Théodore Studite, du neuvième siècle, remarquable par ses initiales ophiomorphiques. — Cf. compte-rendu de H. Omont : *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XLIII, 1882. On sait que la forme des initiales, comme aussi celle de la souscription, servent parfois à établir la provenance d'un manuscrit. Cf. Kondakoff, *ibid.*, 172. — Auvray, *Parva catech.*, LXXII, note 2. — Montfaucon, *Palæogr. gr.*, 59.

2. Kondakoff, II, 2.

3. *Art byzantin*, 182.

4. Il importe de remarquer cependant que le type du Christ et de la Vierge sont toujours d'une remarquable beauté. Aussi, est-il singulier que D. Guéran-

race ; à leur aspect étrange on les reconnaît de la famille de Syméon le Stylite, et c'est au fond des couvents les plus austères que l'imagination des moines a rêvé ces corps desséchés par les veilles et les jeûnes. Pourtant, saints guerriers et saints ascètes apparaissent côte à côte dans les miniatures du Ménologe basilien, de même que de nos jours ils se retrouvent encore sur les murs des églises byzantines. Représentants de civilisations opposées, ils attestent, par l'étrange contraste de leurs formes, la diversité des éléments dont s'est composé l'art byzantin : les uns montrent combien fut puissante la persistance des conceptions antiques, les autres combien fut grande l'influence des idées monastiques [1]. »

Mais la miniature, si précieuse, si intéressante qu'elle soit, n'est qu'un abrégé, une image réduite de la grande peinture. Malheureusement, on ne connaît ni mosaïques, ni peintures murales, ni tableaux sur bois qui soient antérieurs au dixième siècle [2]. Ce que l'on sait cependant, c'est que les peintres, du moins les peintres d'ordre monastique, n'avaient pas la liberté des conceptions. « Les Images, disent les Pères du deuxième concile de Nicée, doivent être peintes, non point d'après la fantaisie des artistes, mais d'après les lois et les traditions approu-

GER (*Institut. liturg.*, II, 735), attribue à l'Église grecque « de déplorables théories sur la laideur du Christ et de la Vierge Marie. » Les caractères des images du Christ et de la Vierge sont presque toujours d'accord avec les types du *Guide de la peinture* qui indique pour Jésus : « Le principal caractère du visage est la douceur. De beaux sourcils se réunissant; de beaux yeux et un beau nez. Un teint couleur de blé. Une chevelure frisée et un peu dorée; une barbe noire. Les doigts de ses mains si pures sont très longs et bien proportionnés. » Pour la Vierge : « Dans un âge moyen. Le teint couleur de blé, les cheveux bruns ainsi que les yeux. De beaux yeux et grands sourcils; un nez moyen et de longs doigts. De beaux vêtements. Humble, belle, sans défaut. » DIDRON, *Manuel d'iconographie chrétienne*, 452-454. — Cf. THÉOPHANE, 112, 29. — Cette question des images du Christ est longuement étudiée par M. DIEHL, *Art byzantin*, pp. 36-43 et 147.

1. Cf. *Grande Encyclopédie*, art. *Art byzantin*, par BAYET : « L'art religieux se maintint, malgré les persécutions, au fond des monastères, tandis qu'à Constantinople se formait un art plus indépendant du monachisme. » Cf. DIEHL, *l'Église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide*, p. 62; où l'on retrouve « cette perpétuelle association de traditions artistiques tout opposées, où les saints guerriers et les saints ascètes s'entremêlent continuellement. » Voir aussi dans *l'Art byzantin dans l'Italie méridionale* du même savant byzantiniste (p. 252-262) la description détaillée de deux manuscrits à miniatures du couvent de Saint-Sauveur à Messine.

2. BAYET, *Art byzantin*, 145-147.

vées de l'Église catholique. Car, le divin Basile l'enseigne, il faut vénérer ce qui excelle par l'ancienneté... Aux peintres d'exécuter, aux Pères d'ordonner et de régler [1] ». C'est la loi qui prévalut, semble-t-il dans les monastères byzantins : rien n'était laissé au caprice ou à la personnalité de l'artiste ; les détails les plus minutieux sur le costume, la disposition, les attributs, l'âge, la couleur, les inscriptions propres à chaque sujet étaient fixés avec la plus scrupuleuse exactitude ; on se transmettait ces traditions, successivement, de maîtres à élèves dans les ateliers monastiques, avant qu'elles ne fussent écrites par le moine Denys dans son célèbre ouvrage : *Le Guide de la peinture*. Avant d'être décrits par Denys, les procédés de l'iconographie byzantine étaient depuis longtemps comme stéréotypés par la pratique de plusieurs siècles, et, « ce n'est pas lui qui a imaginé tout le système d'iconographie qu'il expose [2] ». Les mêmes compositions se retrouvent jusque dans les œuvres du cinquième et du sixième siècles ; et si, pour un grand nombre, les types primitifs paraissent avoir été fixés seulement du neuvième au onzième siècle [3], on sait que plusieurs remontent même jusqu'au quatrième [4]. Au reste, « bien que le *Guide* n'ait été rédigé qu'à une époque fort postérieure [5], on peut dire qu'il existait en germe dès avant la querelle des iconoclastes, et on retrouverait, dans les écrits de ce temps, les titres d'un grand nombre de ses chapitres [6]. » D'ailleurs, les couvents où se formaient les peintres étaient le séjour de l'uniformité : « on y peint, comme on y vit, d'après des règles antiques que nul ne songe à enfreindre [7] ». De plus, dans l'Église grecque, et depuis l'époque la plus reculée, les Images faisaient partie du culte, elles y tiennent une place considérable ; de même que dans nos églises d'Occident nous nous inclinons devant la Croix, en Orient le fidèle s'incline pieusement devant les saintes icones, dont il s'approche en signe de

1. Bayet, *Art byzantin*, 154. — Cf. Didron, *o. l.*, viii.
2. Bayet, *Art, byzantin*, 261 174. — Cf. Didron, *o. l.*, vii.
3. Bayet, *ibid.*, 174.
4. Id., *Ibid.*, 261.
5. Sur l'époque attribuée à ce manuscrit, onzième, ou plutôt quinzième siècle, cf. Didron, xxxv. — Bayet, *Art byzantin*, 262.
6. Bayet, *Recherches...* 130; par exemple, dans S. Jean Damascène : Λόγος ἀποδεικτικός, c. 3, 7.
7. *Recherches...*, 136.

vénération et qu'il doit baiser avec respect ; non seulement elles sont devenues nécessaires à ses habitudes dévotes, mais encore leur présence à l'iconostase est indispensable à l'accomplissement intégral de la divine liturgie et des autres offices religieux. On conçoit dès lors que la reproduction identique des mêmes personnages soit devenue d'absolue nécessité, sous peine de jeter le trouble dans les habitudes pieuses et dans les convictions de la foule. C'eût été mettre en péril la foi simple et naïve du plus grand nombre, que de modifier les types de l'iconographie byzantine, consacrés par des traditions anciennes et par le culte persévérant des générations [1].

Ce sentiment de fidélité à des types déterminés, ce caractère d'uniformité que l'on constate dans la peinture byzantine, devaient se fortifier encore pendant les luttes iconoclastes, et en recevoir, pour ainsi dire, la consécration et les honneurs du martyre. « La vénération populaire s'attacha à cet art avec plus de ferveur, et ce fut dès lors un acte de piété que de reproduire les images telles qu'elles avaient été proscrites. Elles cessaient d'être de simples œuvres humaines pour devenir de véritables personnes, la littérature byzantine abonde en légendes curieuses qui le prouvent : les images parlent, agissent, se meuvent, se déplacent, et ce sont là des faits si fréquents qu'ils cessent presque de paraître surnaturels. Mais si ces sentiments ont été développés par les luttes du huitième siècle, ils y sont bien antérieurs. Dès le commencement du sixième siècle, c'était un crime que de toucher à certains types consacrés. En 507, l'empereur Anastase avait fait exécuter par un prêtre manichéen des images qui s'écartaient de la tradition orthodoxe. Il n'en fallut pas davantage pour exciter une violente émeute [2]. »

Ainsi s'expliquent la persistance immuable et la répétition indéfinie des mêmes types reproduits par la peinture byzantine. Au huitième siècle, et peut-être dès le septième, l'iconographie est entièrement fixée dans ses caractères essentiels [3] ; « et l'humble moine, comme le mosaïste éminent de Constantinople ou de Thessalonique, comme le peintre athonite de nos jours, avait, devant les yeux, un modèle immuable qu'il reproduisait aveu-

1. Cf. *ibid.*, 134, 135.
2. Bayet, *Recherches...* 135.
3. Diehl, *Art byzantin*, 101, 102.

glément avec une merveilleuse facilité [1]. » L'une des scènes que l'on retrouve dans la plupart des églises d'Orient, le jugement dernier, y est toujours représenté avec les mêmes détails saisissants et réalistes empruntés à la description célèbre de saint Jean Damascène [2]. Au neuvième siècle, l'apôtre des Slaves, saint Méthode, moine et peintre tout ensemble, représenta ce même tableau du jugement dernier dans le palais du roi Bogoris [3]. Une autre scène, des plus populaires en Orient [4], la Dormition de la Vierge, « qui décore presque toutes les églises byzantines », remonterait aussi jusqu'au huitième siècle. C'est un des plus beaux sujets de l'iconographie grecque [5]. « Enveloppé dans de longs vêtements, le corps de la Vierge est étendu sur un lit funéraire; autour, les assistants prient et pleurent. En arrière, dominant la foule, entourée d'anges et de saints, se détache la grande figure du Christ qui tient dans ses bras l'âme de la Vierge sous la forme d'un petit enfant vêtu de blanc. Rien de plus simple, mais aussi de plus saisissant, que le contraste entre la foule qui s'incline, la ligne horizontale que forme le cadavre de la Vierge et la ligne verticale que forme la figure du Christ : les idées de tristesse, de mort et de triomphe sont exprimées sans se contrarier l'une l'autre et se fondent toutes dans une impression souveraine de grandeur et de majesté; sans doute, cette fois encore, on pourrait signaler plus d'un rapport avec l'art antique : sur les vases peints nous retrouvons ce lit funéraire, ce corps étendu tout droit dans de longues draperies, ces figures groupées autour du mort, et même cet usage de représenter les morts sous la forme d'un petit enfant. Mais ici, la présence du Christ, figurée avec des proportions plus grandes que les autres personnages, transforme la scène et lui donne un tout autre caractère. Celui qui le premier imagina

1. Diehl, *Art byzantin*, 16.

2. *Ibid.*, 102. — Bayet, *Art byz.*, 178. — M. Diehl a donné (*ibid.*, 103, 105) deux dessins de cette scène d'après une mosaïque du onzième siècle, avec une description très détaillée (102-109).

3. Diehl, *ibid.* — Bayet, *ibid.* — L. Léger, *Cyrille* et *Méthode*, p. 87-88. — Cédrénus, éd. de Bonn, t. II, 152. — Theoph. contin., *Vie de Michel* n. 15, Migne, *P. G.*, CIX, 15, 178 « μοναχόν τινα τῶν καθ' ἡμᾶς Ῥωμαίων ζωφράφον, Μεθόδιος ὄνομα τῷ ἀνδρί. »

4. Bayet, *ibid.*, 179. — 7 Cf. Diehl, *o. l.*, 110.

5. Voir une gravure dans Bayet (*ibid.*, 201) d'après un ivoire du musée de Munich.

cette composition était un véritable artiste, on pourrait même dire un artiste de génie[1]. »

On pourrait encore montrer par d'autres exemples que l'art byzantin était fixé, dans ses traits essentiels, bien avant l'apparition du *Guide de la peinture :* peut-être le rapprochement suivant n'a-t-il pas encore été remarqué. Dans un discours sur la décollation de saint Jean-Baptiste, Théodore Studite invite ses auditeurs à fixer avec lui leurs regards sur le tableau qui représentait le supplice et la sépulture du Précurseur. « Voyez, leur dit-il[2], le saint chargé de chaînes et amené hors de sa prison ; le bourreau brandit cruellement son glaive contre cette tête vénérable ; toute ruisselante d'un sang parfumé, elle est remise à Hérodiade qui s'agite à la manière des corybantes, le corps sacré est enseveli par les mains de ses disciples en pleurs. » Or l'on retrouve dans l'ouvrage du moine Denys la même disposition des personnages, la même technique, mais avec un peu plus de détails : « Hérodiade est en habits royaux, la jeune fille lui apporte dans un plat la tête du Précurseur ; dans le lointain à quelque distance du palais, la prison avec une fenêtre grillée en fer. Au dehors, le Précurseur décapité ; il est étendu à terre. Le bourreau tenant la tête dans ses mains, la pose sur le plat que présente devant elle la jeune fille. Un peu plus loin les apôtres André et Jean portent le corps dans un tombeau[3]. » Dans le tableau du Stoudion et dans le *Guide,* ce sont les mêmes principaux personnages, la même prison dans le lointain ; la tête est apportée de la même manière à Hérodiade, puis le corps mis dans le tombeau par les disciples : l'un est aux pieds, l'autre est près de la tête qu'il a remise en place, pendant que (dans le tableau du Stoudion) un troisième, détail bien monastique, fait les encensements et psalmodie l'office funèbre.

Il y avait donc, à l'église des Studites, dès le huitième ou le commencement du neuvième siècle, des peintures conformes aux

1. Bayet, *ibid.*, 181, 182. — Cf. Didron, *o. l.*, 281 : la mort de la Vierge.

2. Migne, *P. G.*, XCIX, 768, n. 8. « Ὅρα μοι εἰκονογραφουμένην τὴν ταφὴν τοῦ δικαίου· πῶς ἐκ φυλακῆς αἴρεται ὁ ἅγιος σιδηροδέσμιος· πῶς ὁ παλαμναῖος ἐνατείνει τὸ ξίφος ἀπηνοειδῶς κατὰ τῆς ἱερᾶς κορωνίδος· πῶς ἀποτμηθεῖσα ἡ μυρηφόρος κάρα ἐπιδέδοται τῇ κορυβαντιώσῃ Ἡρωδιάδι· ὅπως δὲ θάπτεται τὸ ἱερὸν σῶμα χερσὶ τῶν οἰκείων μαθητῶν, καὶ τοῦ μὲν ἐφαπτομένου ποδῶν, τοῦ δὲ τὴν κεφαλὴν ἐφαρμόζοντος τῷ λοίπῳ σκήνει, ἑτέρου θυμιῶντος καὶ τὰ ἐπικήδεια ἐπιψάλλοντος. »

3. Didron, *ibid.*, 358, 359.

indications consignées plus tard dans le Guide; et l'on peut supposer, non sans quelque vraisemblance, que ce grand monastère de Stoudion eut, plus que tout autre, des traditions qui firent autorité dans les ateliers des peintres de la capitale; les règles à suivre par le peintre semblent y avoir été tracées avec le même soin minutieux que les autres détails des devoirs monastiques[1]; et l'attention que ses artistes apportaient dans la restauration des Images est signalée par les historiens [2]. Leur zèle eut ample matière à s'exercer après chacune des périodes de la lutte iconoclaste. Le synode réuni en 754 par Constantin Copronyme avait décrété l'abolition de toutes les Images; des mesures générales avaient suivi cette déclaration, et, dans les églises, les mosaïques et les peintures murales avaient été recouvertes de chaux. Elles furent rétablies trente ans plus tard, après le concile de 787, pour être encore une fois supprimées sous Léon l'Arménien et Théophile[3]. C'est sous ce prince que se fit connaître, par son courage héroïque et son invincible fidélité au culte et à la composition des images, le plus fameux des peintres byzantins, le moine Lazare[4]. « Théophile voulut le contraindre à la soumission. Quand il eut vu qu'il n'en pouvait venir à bout par la persuasion, après l'avoir souvent réprimandé, il le fit battre. On y mit tant de cruauté que ses chairs tombaient en lambeaux tout ensanglantés et que beaucoup croyaient qu'il ne pourrait survivre. Enfermé en prison, dès qu'il commença à se rétablir, il se remit à peindre de saintes images. L'empereur l'apprit et ordonna de lui appliquer sur les mains des plaques de fer rougies au feu; ses chairs se consumèrent ainsi jusqu'à ce que, vaincu par la douleur, il tombât à demi mort. Cependant Théophile, touché par les prières de l'impératrice et de quelques autres personnages de son entourage, le laissa sortir de prison. Il se réfugia dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, et là, tout souffrant encore de ses plaies, il exécuta cette image du Précurseur qui y existe et qui est cause de tant de guérisons. Après la mort du tyran, quand brilla la lumière de la vraie foi, il rétablit sur la porte de la Chalcé, au

1. *Ms. suppl. grec*, n. 416, f. 232, « pictoris officium in Studio. »
2. Theoph. contin., Migne, *P. G.*, CIX, 148.
3. Bayet, *Art byz.*, 109, 110.
4. Theoph. contin, n. 13; p. 117 : « τὸν μοναχὸν Λάζαρον· περιβόητος δὲ τηνικαῦτα κατὰ τὴν ξῶα γράφουσαν ὑπῆρχε τέχνην. »

palais impérial, l'image du Christ[1]. » « Dans cette légende monastique, ajoute M. Bayet, il doit y avoir une part de vérité, car la chronique pontificale de Rome apprend que le peintre Lazare fut, dans la suite, envoyé en ambassade auprès du pape Benoît III, et longtemps après, on montrait encore quelques-unes de ses œuvres aux voyageurs d'Occident[2]. »

Ainsi, malgré la pénurie de monuments artistiques à l'époque que nous étudions, en particulier de miniatures et de peintures, malgré le peu de noms qu'il nous est donné de connaître, on ne saurait s'empêcher de constater l'influence considérable exercée par les moines de Constantinople sur ces deux branches si importantes de l'art byzantin, la peinture et la miniature, jusqu'à la fin du neuvième siècle. La querelle des iconoclastes a pu détruire nombre de manuscrits illustrés et de tableaux, entraver la production des œuvres d'art, favoriser des tendances nouvelles au détriment des anciennes traditions, elle n'a pas réussi à triompher des résistances que les ateliers monastiques, au nom de l'orthodoxie et de la fidélité aux règles imposées par les Pères, lui opposèrent avec une merveilleuse vigueur, préparant ainsi et commençant déjà la grande renaissance artistique de la dynastie macédonienne, mais gardant encore, pour longtemps, sinon le monopole des productions artistiques, du moins une supériorité incontestée et cette autorité particulière d'influence et de direction que donne le long exercice du même art[3].

1. Bayet, *ibid.*, 111, 112, d'après le contin. de Théophane : *Vie de Théophile*, n. 13, *P. G.*, *ibid.*, 117.

2. Bayet, *ibid.*, 112. — Cf. *Liber pontificalis*, t. II, p. 147 : Hujus temporibus, Michael filius Theophili imperatoris, ob amorem Apostolorum, misit ad beatum Petrum apostolum donum per manum Lazari monachi et picturiæ artis nimis eruditum. » Cf. *ibid.*, note 25, p. 150.

3. Cf. Kondakoff, *o. l.*, t. I, p. 153, t. II, p. 1 : « Les vastes séries de peintures en mosaïque de Palerme, Naples, Salerne, Saint-Marc à Venise, etc., etc., sont exécutées d'après des cartons envoyés de Constantinople, ou des dessins composés dans cette ville. Le mont Athos n'acquiert quelque importance que plus tard. » Voir cependant les réserves faites par M. Bayet à l'affirmation de Kondakoff : *Byz. Zeitschrift*, 1896, p. 194.

CHAPITRE IV

LES ÉCRIVAINS MONASTIQUES : LES THÉOLOGIENS, LES CHRONIQUEURS, LES BIOGRAPHES.

Si considérable qu'ait été, sur l'art byzantin, l'influence des moines de la capitale, on ne saurait la comparer, ni pour l'étendue, ni pour la durée, à celle qu'ils exercèrent sur les lettres. Il semble en effet que la peinture, si elle résiste mieux aux atteintes du temps, a subi, plus encore que les écrits, surtout pendant la période iconoclaste, les outrages des hommes. Sans doute, les peintres monastiques pouvaient reproduire, avec une surprenante rapidité, les types antérieurs, décrits et fixés avec les plus minutieux détails dans le canon de la peinture; mais leur habileté n'était pas supérieure à celle des calligraphes dont la plume exercée multipliait sans relâche les œuvres des écrivains en renom. De sa nature, le tableau ne s'adresse qu'au petit nombre de ceux dont il attire les regards, tandis que l'écrit se communique aisément, se transporte, se propage, et continue son action, alors même qu'on le supprime, car on ne peut l'enlever de la mémoire où il s'est une fois gravé. Tels ouvrages de saint Basile, de saint Jean Chrysostome, de saint Théodore Studite ou de saint Jean de Damas auraient pu être détruits dans tous les monastères de Constantinople, sans qu'on eût à déplorer leur perte : ils avaient fait l'objet des méditations et des études de tant de moines, qu'on aurait pu, ce semble, les reconstituer en entier, si on ne les eût pas trouvés d'ailleurs dans tous les autres couvents de l'Empire. Les monastères basiliens étaient, en effet, d'admirables foyers de culture intellectuelle; toutes les connaissances divines et humaines y trouvaient un asile assuré, aucune n'était exclue du vaste champ des études monastiques, mais la théologie et toutes les sciences qui s'y rattachent, l'histoire

ecclésiastique, la poésie religieuse ne cessèrent d'y être en honneur, elles y brillèrent parfois d'un incomparable éclat.

Au premier rang des écrits monastiques, il faut placer ceux qui furent inspirés par la préoccupation de défendre la foi catholique contre ses adversaires. Le but principal que devait poursuivre le moine dans l'étude des lettres, c'était, on l'a vu plus haut, de se rendre capable de soutenir dignement la lutte contre les ennemis de l'orthodoxie. Il se trouva toujours, dans les monastères de la capitale, des moines qui surent combattre, par leurs savants ouvrages, les diverses erreurs, les hérésies, qui, sans presque aucune interruption, déchirèrent l'Église de Byzance pendant les six premiers siècles de son histoire. Sans parler des Athanase et des Basile, des Grégoire de Nazianze et des Chrysostome qui, tous, firent l'expérience de la vie religieuse, soumirent leur esprit à la discipline austère mais fortifiante et féconde du cloître, et se montrèrent les plus intrépides champions de la doctrine catholique contre l'Arianisme, on vit se produire, à l'ombre des solitudes monastiques, de nombreux écrits inspirés par les circonstances : requêtes doctrinales adressées au pape, aux autres patriarches, à l'empereur, aux conciles, traités théologiques sur la vérité contestée par l'hérésie, réfutations des nouveautés doctrinales, œuvres nombreuses d'apologie ou de polémique, n'ayant, sous des noms divers, qu'un seul et même but : l'exposition et la défense du dogme contenu dans l'Écriture et transmis par les Pères.

Un des plus célèbres, parmi les théologiens d'ordre monastique dont les œuvres soient arrivées jusqu'à nous, fut sans aucun doute Léonce de Byzance. Si la biographie de cet écrivain du sixième siècle est fort peu connue, on sait cependant qu'il naquit à Constantinople, qu'il y passa une grande partie de son existence monacale et qu'il y mourut vers 543, après avoir exercé par ses écrits une influence considérable sur l'œuvre théologique de l'empereur Justinien lui-même[1]. C'est lui en effet qui semble avoir le mieux reflété dans ses ouvrages la situation religieuse des esprits à son époque. « Un trait caractéristique de la théo-

1. Migne, *P. G.*, LXXXVI, 1186 sqq. — Ceillier, *Hist. des aut. eccl.*, XVII, 554. — Cf. Duchesne : *Bulletin critique*, 1887, p. 381-384. — Loofs : *Byzant. Zeitschrift*, 1896, p. 185-191. — Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 54-57.

logie de Léonce, dit M. Duchesne[1], c'est sa parenté avec la philosophie d'Aristote et sa tendance à substituer, dans les controverses doctrinales, les arguments de raison aux autorités traditionnelles. Léonce est un grand raisonneur, un vrai scolastique. A ce titre, il prend place avec saint Jean de Damas dans la série des scolastiques de l'Église grecque. Au point de vue doctrinal, c'est un orthodoxe, un zélateur du concile de Chalcédoine; il le défend sans cesse contre les opposants des deux partis extrêmes, les monophysites de diverses nuances, les disciples de Sévère comme ceux de Julien d'Halicarnasse, et les Nestoriens latents qui tirent à eux les décisions de l'Église et cherchent à s'en faire des trophées. Si la doctrine de Chalcédoine a besoin d'interprétation, elle doit être interprétée d'après saint Cyrille et non d'après ses adversaires. C'est tout à fait la position des moines Scythes qui menèrent si grand bruit, en 519 et 520, à propos de la formule : *Unus de Trinitate passus est carne*. Léonce est tout à fait l'homme de cette formule, qui, mal comprise à Rome, y trouva d'abord de l'opposition, mais finit par être approuvée par le pape Jean II, sur les instances de l'empereur Justinien (533). Léonce est aussi dans la même ligne que les théologiens grecs qui réclamèrent avec tant d'instance la condamnation de Théodose de Mopsueste et de certains écrits d'Ibas et de Théodoret. Cependant, ses écrits dans leur forme originale, ne trahissent aucune connaissance de la condamnation des Trois-Chapitres. Ils se placent entre 529 et 544. »

Léonce est l'auteur de plusieurs ouvrages considérables. L'un, *Contre les Nestoriens et les Eutychiens*[2], nous est parvenu en entier; de l'autre, intitulé *Scholies*, il reste de nombreux et importants fragments publiés sous des titres différents : *Doctrine des anciens Pères sur l'Incarnation du Verbe; Contre les arguments de Sévère; Trente chapitres contre Sévère;* les livres *des Sectes*[3], *Contre les Monophysites, Contre les Nestoriens*[4], seraient des remaniements partiels de l'ouvrage primitif qui était consacré à la réfutation de quatre hérésies christologiques : l'aria-

1. Duchesne, *ibid.*, 382.
2. Migne, *ibid.*, 1267-1395. — Duchesne, *ibid.*, 381.
3. Migne, *ibid.*, 1194-1267.
4. *Ibid.*, 1395-1768.

nisme, le sabellianisme, le monophysisme et le nestorianisme[1].

Au siècle suivant, les controverses monothélites suscitèrent parmi les moines des défenseurs ardents et éclairés de l'orthodoxie; en Palestine, saint Sophrone, moine, puis patriarche de Jérusalem; à Constantinople, saint Maxime le Confesseur, « qui peuvent à juste titre être considérés comme les hommes élus par la Providence pour mettre un terme à la controverse christologique née deux cents ans avant eux, et qui était entrée dans sa dernière phase avec le monothélisme[2] ». Maxime qui survécut longtemps à Sophrone (560-638), était, par la pénétration de son esprit et la puissance de sa dialectique, aussi remarquable que par son courage et sa persévérance dans la persécution : pour les qualités, il n'est égalé par aucun de ses contemporains[3]. Non seulement il est moralement l'auteur de tous les décrets promulgués contre le monothélisme et qui amenèrent le triomphe définitif de l'orthodoxie, mais encore par ses innombrables écrits où éclate, pour ainsi dire, « l'accord parfait de l'orthodoxie et du mysticisme[5] », il est le plus brillant représentant du monachisme byzantin au septième siècle. Au jugement de dom Ceillier[6], « la variété des sujets que saint Maxime a traités dans ses ouvrages, en a occasionné dans le style; guindé et obscur dans les explications allégoriques et mystiques, il est simple et clair dans les explications morales. Ses lettres ont un air de piété et de douceur qui les fait estimer, quoique les règles du style épistolaire n'y soient pas gardées. On lit avec moins de plaisir ses écrits polémiques parce qu'ils sont trop diffus et qu'il s'y attache trop à la manière de raisonner des scolastiques. Il ne laisse pas de presser vivement ses adversaires et de les ramener au point de la question, lorsqu'ils cherchent à s'échapper par des détours et de vaines subtilités. Un des plus intéressants est la conférence avec

1. Duchesne, *ibid.*, 382. — Cf. Mabillon, *Études monastiques*, I, 309. — Kraus, *o. l.*, 229.

2. *Kirchenlexicon*, art. *Maxime*. — Cf. Kraus, *ibid.*, 158, 226. — Rohrbacher, X, 179. — Les œuvres de S. Maxime ont été publiées dans la *P. G.*, XC et XCI. — Cf. Ceillier, XIII, 689-712. — Fabricius, IX, 635-674. — *Acta SS.*, Augusti, III, 97-132.— Krumbacher, *o. l.*, 61-64.

3. Kraus, *ibid.*, 226.

4. *Kirchenlexicon*, *ibid.*

5. Kraus, *ibid.*

6. Ceillier, XVII, 709-710.

Pyrrhus, mais ce n'est pas le mieux travaillé; et il y a apparence que saint Maxime nous l'a donné tel qu'il était sorti des mains des notaires qui écrivaient ce qui se disait de part et d'autre, sans que lui ni Pyrrhus eussent le loisir de polir et de châtier leurs discours, étant obligés de parler sur-le-champ ». Quoi qu'il en soit de cette appréciation, il ne faut pas oublier que le principal caractère de saint Maxime, considéré comme écrivain, est d'être un polémiste toujours sur la brèche, un lutteur énergique et convaincu, plus soucieux de porter la lumière dans les âmes par la vigueur de son raisonnement et la force de ses preuves, que de charmer les oreilles par les grâces de son style.

Au reste, l'étendue même de l'œuvre du vaillant abbé de Chrysopolis, autant que la destination spéciale de la plupart de ses écrits, composés pour les besoins d'une polémique sans cesse renaissante, où l'érudition, les compilations, les discussions tenaient nécessairement une large part, témoignent assez que Maxime ne poursuivait point la recherche d'une renommée littéraire; en défendant l'Église par ses travaux, il n'ambitionnait d'autre mérite que celui de l'obéissance [1]. C'est ainsi qu'il adressa « au très saint prêtre Marin », qui semble avoir été son principal correspondant, sur ces questions de dogme, une suite de traités théologiques et polémiques sur la doctrine des deux volontés en Jésus-Christ [2]; d'autres, où se retrouve la même constante préoccupation doctrinale, furent envoyés au moine Georges [3], à l'évêque Nicandre [4], aux catholiques de Sicile [5], à Pierre l'illustre [6], au prêtre Théodore [7], à Étienne, évêque de Dora [8]. Il composa en outre des dissertations sur les deux natures en la personne du Christ [9]

1. Cf. ce qu'il dit lui-même dans l'un de ses traités, adressé au prêtre Marin, Migne, *P. G.*, XCI, 12 : « Ὅπερ ποίησων ἦκω· κἂν προπετές· τῷ τῆς εὐπειθείας μισθῷ νενικημένος. Il ajoute : οὐκ ἐμοὺς ἐγχαράττων λόγους· πῶς γὰρ, ὁ τούτων πενόμενος, ἀλλὰ τοὺς περὶ τούτων ἄλλοις πονηθέντας ἐρανισάμενος... »

2. Migne, *ibid.*, 9-38; 38-46; 70-89; 133-140; 217-228; 228-245; peut-être aussi la lettre xx, *ibid.*, 597-604.

3. *Ibid.*, 55-62.

4. *Ibid.*, 89-112.

5. *Ibid.*, 112-132.

6. *Ibid.*, 141-146

7. *Ibid.*, 246-259.

8. *Ibid.*, 153-181.

9. *Ibid.*, 146-150.

et les deux volontés[1], des réponses aux objections des monothélites[2], des définitions dogmatiques[3]. Parmi les lettres qui nous restent de lui, il n'en est presque aucune qui ne traite des questions qui agitaient alors les esprits. Plusieurs de ses correspondants habituels sont des supérieurs de monastères, dont il éclaire les convictions et soutient le courage par ses épîtres : l'higoumène Georges[4], l'higoumène Thalassius[5], l'higoumène Conon[6], l'higoumène Polychronius; huit lettres adressées à ce dernier nom ont été conservées[7]. Il écrivit aussi à Pyrrhus, abbé du couvent de Chrysopolis et plus tard successeur de Sergius sur le siège de Byzance[8] : d'après son épître il semble qu'un échange assez actif de lettres ait eu lieu entre les deux abbés. Maxime demande à Pyrrhus de lui expliquer bien exactement ce qu'il faut entendre par l'expression ἡ ἐνέργεια, car, dit-il, je n'ai pas encore pu comprendre comment on peut penser et dire qu'il n'y a qu'une seule ἐνέργεια. Puis il ajoute ces détails qui ne sont point sans intérêt : « Je vous prie, mon vénéré Père[9], je prie votre sainteté d'accueillir avec bienveillance les porteurs de cette modeste lettre, ces « divins Pères », qui pour le bien commun de tout l'ordre monastique, ont affronté les périls d'une telle traversée; je vous prie d'avoir pour eux tous les égards, de leur faire rendre tous les honneurs que le commandement divin veut que l'on rende aux hommes qui, conduits par le désir des choses célestes, ont pris pour règle et modèle unique de leur vie le Verbe incarné. En cette affaire, ils sont dignes de tout votre empressement, car ils portent sans reproche le divin joug de la vertu et de la science. Mais je crains, en écrivant ceci, de faire rejaillir sur ces envoyés qui ne vous connaissent point, qui n'ont point encore éprouvé quelle est votre grande bienveillance, le reproche d'une franchise importune et d'un grossier manque de tact; je crains que l'on puisse m'appliquer justement la parole d'un philosophe

1. Migne, *ibid.*, 183-211; 270-279; 267-270.
2. *Ibid.*, 63-66; 215-227.
3. *Ibid.*, 150-154; 211-215.
4. *Ibid.*, 55-62.
5. *Ibid.*, Epist., ix, xxvi, xl, xli, xlii, pp. 446, 615, 634, 635, 638.
6. *Ibid.*, Epist., xxv, 613.
7. *Ibid.*, Epist., xxxii-xxxix, 626-634.
8. *Ibid.*, Epist., xix, 590-597.
9. *Ibid.*, 596.

païen contre l'indiscret qui se complaît en son œuvre : le sourire du sage a allumé la fureur injurieuse de l'insensé[1]. Soyez donc plein d'indulgence, Père saint, pour moi votre serviteur, et par vos très sacrées prières rendez-moi propice le Christ notre Dieu que vous servez toujours en toute pureté d'âme, en toute régularité de vie. »

Outre les écrits de polémique proprement dits, Maxime composa encore un grand nombre de traités sur l'Écriture sainte[2], dont le plus considérable est adressé à l'un de ses amis le moine Thalassius, abbé d'un monastère de Libye, homme pieux et très instruit dans les Saintes-Lettres, auteur lui-même d'un ouvrage sur la charité, la continence et la conduite des âmes[3]. On doit encore à saint Maxime le *Discours ascétique*, qui est un dialogue entre un jeune frère et un vieux moine sur les principaux devoirs de la vie spirituelle : il ne renferme presque rien qui ne puisse s'appliquer aux simples chrétiens plutôt qu'aux moines[4]; une suite de quatre *centuries* de maximes sur la charité, dédiées à Elpidius qui semble avoir professé la vie religieuse[5]; deux autres centuries de propositions *théologiques et économiques* sur les principales vérités de la foi et surtout le mystère de l'Incarnation[6]; puis encore *cinq cents maximes* ou chapitres sur le même sujet et sur la vertu et la vie[7], et deux cent quarante-trois *maximes morales*[8].

Il faut citer encore un autre ouvrage du même genre, renfermant, en soixante et onze discours ou chapitres, des extraits

1. Migne, *P. G.*, XCI, 597 : « Ἐξέμηνε πρὸς ὕβριν μωρὸν σοφὸς μειδιάσας. »

2. *Ibid.*, XC, 242-786 : *Quæstiones LXV ad Thalassium de Scriptura sacra :* Μαξίμου ταπεινοῦ μοναχοῦ πρὸς Θαλάσσιον τὸν ὁσιώτατον πρεσβύτερον καὶ ἡγούμενον περὶ διαφόρων ἀπόρων τῆς θείας γραφῆς. *Ibid.*, 786 : *Quæstiones et dubia;* 855, *Expositio in Psalmum* LIX; 871, *Orationis dominicæ brevis expositio;* 1393-1400, *quæstiones ad Theopemptum.* — Sur Thalassius, cf. *ibid.*, XCI, 1423-1426.

3. Migne, *ibid.*, 1428-1470. Chacune des quatre *centuries* dont se compose l'opuscule de Thalassius renferme une suite de *cent* propositions ou maximes dont les lettres initiales contribuent à former quatre acrostiches.

4. *P. G.*, XC, 911-959.

5. *Ibid.*, 959-1080. Remarquer les expressions : τῇ σῇ τιμιότητι, πάτερ Ἐλπίδιε, *ibid.* 960. Au reste le traité fait une mention particulière des devoirs monastiques, *ibid.*, 996. Cf. Ceillier, XVII, 696, et le jugement de Photius, dans Migne, *ibid.*, 957.

6. Migne, *ibid.*, 1081-1176.

7. *Ibid.*, 1176-1392.

8. *Ibid.*, 1400-1462.

d'auteurs sacrés et profanes [1] sur les questions les plus diverses, sur les vertus et les vices, sur le sommeil, le rire, les songes, sur la jeunesse et la vieillesse [2], sur la beauté [3], sur la paix et la guerre [4] sur les médecins [5], sur les femmes [6], sur l'art de la parole et de l'enseignement [7], sur l'étude des lettres et la science [8]. A vrai dire, cet ouvrage n'est qu'une compilation de textes et de citations; on y chercherait en vain, ailleurs que dans le choix lui-même des passages cités, l'expression du sentiment personnel de saint Maxime; mais on ne saurait méconnaître que ce recueil témoigne d'une connaissance très approfondie de l'Écriture, des ouvrages des Pères et des écrivains profanes. Ainsi, dans le dix-septième discours sur l'étude des lettres et la science [9], après avoir cité en premier lieu des passages de saint Jean, de saint Paul, du livre des Proverbes et de l'Ecclésiastique, l'abbé de Chrysopolis rapporte des paroles de saint Basile, de saint Grégoire le théologien, de saint Chrysostome, de Didyme et de Clément d'Alexandrie : saint Grégoire surtout lui fournit une abondante moisson de textes. On a vu ailleurs en quelle haute estime « le Théologien » avait l'étude des lettres : les citations faites par Maxime en sont une preuve nouvelle. « Avec tous les hommes de sens, dit-il, je pense que l'instruction est le premier de tous les biens [10]. Mais celui qui étudie les lettres ne doit pas avoir en elles une foi excessive, ni chercher à raisonner plus que de raison, ni désirer l'emporter toujours, même à tort, car il est parfois d'honorables défaites [11] ». Maxime rapporte encore ces belles paroles de saint Grégoire : « Rien n'est plus inexpugnable que la philosophie, rien n'est moins accessible. Tout doit fléchir avant le vrai philosophe. Il y a deux choses qu'on

1. Migne, *P. G.*, XCI, 721-1017 : Κεφάλαια θεολογικὰ ἤτοι ἐκλογαὶ ἐκ διαφόρων βιβλίων τῶν τε καθ' ἡμᾶς καὶ τῶν θύραθεν.
2. *Ibid.*, 916-920.
3. *Ibid.*, 925-928.
4. *Ibid.*, 905-908.
5. *Ibid.*, 948-949.
6. *Ibid.*, 909-913.
7. *Ibid.*, 812-816.
8. *Ibid.*, 817-828.
9. *Ibid.*, περὶ παιδείας καὶ φιλοσοφίας.
10. *Ibid.*, 820. « Οἶμαι δὲ πᾶσιν ἂν ὁμολογεῖσθαι τῶν νοῦν ἐχόντων, τὴν παίδευσιν τῶν παρ' ἡμῶν ἀγαθῶν εἶναι τὸ πρῶτον. »
11. *Ibid.*

ne saurait vaincre : Dieu et l'ange ; il y en a encore une troisième : le philosophe. Le philosophe, en effet, est immatériel au milieu de la matière, incirconscrit au milieu de son corps, céleste quoique sur la terre, insensible aux passions qui l'environnent ; si on le surpasse en autre chose, il l'emporte sur tous par sa sagesse et sa raison ; quand on le croit vaincu, c'est lui qui triomphe de ses vainqueurs [1]. »

Après avoir cité le juif Philon, saint Maxime rapporte encore sur le même sujet une longue série de témoignages empruntés aux écrivains païens ; il énumère successivement les opinions de Plutarque, de Platon, d'Isocrate, d'Aristote, la sentence si connue de Démosthène : « la racine de la science est amère, mais les fruits en sont bien doux », Démocrite, Socrate, Démonacte, Diogène, Solon, Cléanthe, Glycon, Empédocle, Hiéron, tyran de Sicile, le philosophe Capion, Philistion, Théocrite, Démocrate, Épictète, OEnopide, Stilpon, Lasus, Protagoras et Épicure. Parmi ces philosophes, plusieurs sont cités à diverses reprises : Démocrite, Démonacte, Aristote, dont Maxime rappelle cette parole : « Pour défense et ornement, les villes ont leurs remparts, et les âmes la culture que procure l'instruction [2] » ; Socrate, qui fit un jour cette réponse à quelqu'un qui lui demandait quel pouvait être le plus grand plaisir de la vie : « C'est, dit-il, d'instruire les autres, de pratiquer la vertu, de se livrer à la recherche des vérités ignorées [3]. »

On doit encore à saint Maxime un *Traité sur la Trinité,* souvent attribué à saint Athanase [4], et composé sous forme de dialogue et un ouvrage célèbre : la *Mystagogie,* écrit liturgique et mystique, où sont expliquées, avec leur signification allégorique, les diverses cérémonies de l'Église grecque dans la célébration de la « sainte Synaxe [5] ».

Au siècle suivant, si l'influence considérable exercée sur le

1. Migne, *P. G.*, *ibid.*, 821.

2. *Ibid.*, 825 : « Ταῖς μὲν πόλεσι τὰ τείχη, ταῖς δὲ ψυχαῖς ὁ ἐκ παιδείας νοῦς κόσμον καὶ ἀσφάλειαν παρέχεται. »

3. *Ibid.*, 826 : « Σωκράτης ὁ φιλόσοφος ἐρωτηθείς, Τί ἥδιστον ἐν τῷ βίῳ ; ἔφη· παιδεία καὶ ἀρετὴ καὶ ἱστορία τῶν ἀγνοουμένων. »

4. *Ibid.*, 649. — Ceillier, *ibid.*, 706. — Fabricius, *ibid.*, 650. — Il a été imprimé dans les œuvres de saint Athanase, *P. G.*, XXVIII, 1113-1285.

5. Migne, *P. G.*, XCI, 657-717.

mouvement religieux par saint Jean Damascène [1] semble avoir placé au premier rang le célèbre monastère palestinien de Saint-Sabas, on vit bientôt un couvent de Constantinople, dont la règle, les traditions, l'orthodoxie, la liturgie même devaient être si souvent comparées ou opposées à celles du monastère palestinien, le couvent non moins célèbre de Stoudion, produire, à son tour, un de ces génies entreprenants et féconds qui entraînent à leur suite la masse de leurs contemporains, et qui laissent, après eux, par leurs écrits un durable et lumineux sillon, où, pour les siècles, les esprits curieux et dociles trouvent lumière et direction. Moines Sabaïtes et moines Studites ont rencontré, presque en même temps, en la personne de saint Jean Damascène et de saint Théodore la réalisation la plus complète de leur idéal monastique, la plus brillante personnification des vertus morales et des qualités intellectuelles qui sont le caractère distinctif de ces deux grandes familles religieuses.

Nous n'avons plus à faire connaître les œuvres littéraires de l'illustre abbé Théodore [2]. Nous rappellerons seulement que par ses polémiques retentissantes, dans l'affaire des iconoclastes et dans celle des Mœchianiens, par ses discours, par ses nombreuses épîtres, aussi bien que par ses écrits ascétiques et ses travaux poétiques, par tant d'œuvres diverses, dont plusieurs sont encore inédites [3], Théodore occupe une place à part dans l'histoire

1. Cf. ses Œuvres, Migne, *P. G.*, XCIV, — XCVI. — Ceillier, XVIII, 110-165. — Krumbacher, *o. l.*, 68-71.

2. Cf. ma thèse latine, pp. 119-121. — Krumbacher, *o. l.*, 147-151.

3. Je dois à l'obligeance de M. l'abbé Tougard communication de trois lettres de D. Toustain, qui ont été publiées pour la première fois dans les *Mélanges de la Société de l'Histoire de Normandie*, IIIe série, 1895, pp. 189-230. Les ouvrages suivants de saint Théodore, mentionnés par D. Toustain n'ont pas encore été imprimés : 1°, *ibid.*, p. 196 et 206 : *une histoire composée en vers iambes* par saint Théodore, laquelle commençant à Adam, est conduite jusqu'aux iconoclastes; 2°, *ibid.*, un ouvrage *sur les dispenses*, πραγματεία περὶ τῆς καθόλου οἰκονομίας, contre les Mœchiens; 3°, *ibid.*, un traité qui porte pour titre *Stéliteutique*, Στηλιτευτικός, contre les iconoclastes, avec un recueil des témoignages des SS. Pères contre les mêmes hérétiques; 4°, p. 206 : une *Vie des moines* en vers iambiques; 5°, *ibid.*, une collection entière de lettres au nombre d'environ 700, dont seulement 560 ont, jusqu'à ce jour, été livrées à l'impression. Le docte Bénédictin parle aussi (*ibid.*, 208) de στίχοι διεφθαρμένοι ἄναρχοι, sans pouvoir dire ce qu'étaient ces vers *sans commencement*. — La 2e lettre de D. Toutain (*ibid.*, 215 et 208) remplit quatre lacunes de l'Épître de Théodore à Platon (lib. I, Ep. 57, Migne, *P. G.*, XCIX, 1112-1116). Nous croyons devoir reproduire ici les passages rétablis : 1re lacune, *P. G.*, 1113 a : διὰ τῆς τοῦ μαρτυρίου σου ἐνστάσεως, χαῖρε δὲ ὅτι ἠξιώσας ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος τοῦ Χριστοῦ

littéraire de Byzance. Non seulement il a brillé dans presque tous les genres, la théologie et l'hagiographie, le mysticisme et l'ascétisme, la poésie et l'éloquence; non seulement la science reposait sur ses lèvres, non seulement, ainsi que disait de lui son successeur Naucrace [1], sa langue parlait d'or quand elle interprétait les dogmes divins et sa main habile enrichissait le monde de ses épîtres; mais encore, par l'activité intellectuelle qu'il suscita autour de lui, et surtout par l'impulsion qu'il donna dans son monastère à l'étude des lettres et des arts, et par les écoles florissantes qu'il y établit et qui devinrent bientôt le centre du mouvement littéraire et artistique de Constantinople, Théodore mérite le titre que lui décerna Naucrace, de « docteur œcuménique [2]. ». On comprendra, mieux encore, la justesse de ce glorieux surnom, quand on aura vu le rôle considérable que Théodore et les moines Studites remplirent dans l'évolution et la floraison de l'hymnographie byzantine [3].

Il n'est pas de notre dessein de comprendre, parmi les écri-

ἀτιμασθῆναι· ἤδη τῇ φιλανθρωπίᾳ τοῦ ἀγαθοῦ ἡμῶν Θεοῦ ἐξημερώθη καί σοι ὑποχείριος γέγονεν ὁ τῆς φυλακῆς ἡγούμενος. Ἆρα εὐφραίνου ἐν Κυρίῳ ἰδὼν τὸν ἄρτι σου μετ'... etc.

2° et 3° lacunes, *ibid.*, 1113°, : καὶ κλαῦσαι ὑπὲρ ἑαυτοῦ, γραφικῶς εἰπεῖν· μακάριον τοῦ διωχθῆναι ὑπὲρ τῆς ἀληθείας τοῦ Θεοῦ· μακάριος ὁ ἀνὴρ ὁ φοβῶν τὸν Κύριον μᾶλλον ἢ τοὺς δυναστεύοντας τῆς γῆς. Χαρὰ καὶ ἀγαλλιάσις τοιούτῳ ἐν πᾶσι ῥήμασι προηγουμένῳ τὸν οὐρανὸν τῷ κοσμητικῷ βίῳ. Ἔστω σου καύχημα ὁ φόβος τοῦ Θεοῦ, ὃς καθάπερ... etc.

4° lacune, *ibid.*, 1116ᵇ : Πέρα τοῦ λόγου ὁ μακαρισμός. Ἔξεστι πανταχοῦ ἀπὸ τῶν καρπῶν σοῦ φάγεσθαι etc... On sait que D. Toustain et D. Tassin firent de nombreuses recherches pour une édition des œuvres de Théodore Studite. Les dossiers de ces recherches sont à la biblioth. nationale, manuscrits n° 416... du supplément grec. D. Ceillier, *ouv. cité*, XVIII, 517, disait de cette édition qui n'a jamais vu le jour : « On trouvera environ 200 lettres qui n'ont pas encore été imprimées; de quoi remplir une vingtaine de lacunes qui défigurent autant de lettres dans l'édition du P. de la Baune; grand nombre d'hymnes, de tropaires, d'idiomèles, de stichères, de cantiques et d'odes différentes qu'on chantait dans l'Église grecque chaque jour depuis le commencement jusqu'à la fin du Carême. »

1. Migne, *l. l.*, 1827-1829. Naucratii encyclica de obitu S. Theodori « γλῶσσαν χρυσορρόην. »

2. *Ibid.*, 1828 : « ὁ οἰκουμενικὸς διδάσκαλος. »

3. C'est sans doute vers la même époque qu'il faut placer un autre écrivain byzantin dont la vie est fort peu connue : le diacre ou prêtre Pantaléon, « d'un monastère de Byzantins », qui vécut selon les uns au huitième siècle, selon d'autre au neuvième, antérieur certainement au onzième (Cf. Migne, *P. G.*, XCVIII, 1239-1244) et dont plusieurs sermons ou homélies se trouvent dans la *P. G.*, *ibid.*, 1244-1269 : sur les Saintes-Lumières εἰς τὰ ἅγια φῶτα, sur la Transfiguration du Sauveur, sur l'archange saint Michel, sur l'Exaltation de la Sainte-Croix. Cf. Fabricius, édit. Harles, IX, 445.

vains monastiques, tant de patriarches de Constantinople qui avaient fait dans le cloître leur éducation littéraire et religieuse, ou qui étaient venus demander, à ces pieux asiles, un refuge contre les vicissitudes de la fortune ou les injustices de la politique. Saint Atticus, successeur de saint Jean Chrysostome, Maximien, successeur de Nestorius, Flavien et tant d'autres, avaient été élevés dans des monastères; plus tard saint Cyrus, saint Germain [1], tous deux expulsés du siège patriarcal, avaient mené ensemble la vie monastique au couvent de Chora; saint Nicéphore, chassé aussi de son siège, avait fini ses jours dans un monastère de sa fondation [2]; saint Méthode [3], saint Ignace [4], appartenaient à l'ordre monastique avant leur élévation à l'épiscopat. Il faut au moins indiquer encore, parmi les écrivains dont Byzance pourrait revendiquer pour elle-même la gloire littéraire, saint Nil l'Ancien. Avant de devenir abbé du Sinaï, il avait rempli à Constantinople, où il était né, la charge de préfet de la ville; disciple de saint Jean Chrysostome, il avait déjà professé dans la capitale de l'Empire toutes les vertus monacales, sinon l'état monastique lui-même [5]. Ses nombreuses épîtres, ses traités moraux, tous ses écrits ascétiques le placent au premier rang parmi les maîtres de la vie spirituelle [6].

Les plus connus parmi les écrivains monastiques sont les chroniqueurs et les historiens. Leurs œuvres ne s'adressent pas, en effet, comme les écrits théologiques et ascétiques, presque exclusivement à une classe spéciale et restreinte de la société religieuse, elles intéressent tous les esprits curieux de s'instruire des événements passés, d'évoquer pour eux-mêmes ou de faire revivre pour les autres le souvenir d'une époque lointaine ou l'image des grands personnages disparus. On médite par devoir, en présence de Dieu, les ouvrages de théologie ou d'ascétisme, afin

1. Migne, *P. G.*, XCVIII, 22-23 : *Vita Germani*, n. 8. — Cf. Les œuvres de saint Germain, *ibid.*, 39-153. — Fabricius, édit. Harles, XI, 155. — Ceillier, XVIII, 62-70.

2. Migne, *P. G.*, C, 42-167. Ses œuvres, *ibid.*, 169-1060. — Ceillier, XVIII, 467-189. — Cf. Krumbacher, *o. l.*, 171.

3. Sa vie, Migne, *ibid.*, 1271-1326. — Ceillier, *ibid.*, 694-697. — Krumbacher, 71-73.

4. Sa vie, Migne, *P. G.*, CV, 488-579.

5. Migne, *P. G.*, LXXIX, sa vie, 10-56. Ses œuvres, *ibid.*, 58-1502.

6. Cf. Ceillier, XII, 146-195. — Kraus, *ibid.*, 228. — Cf. *Kirchenlexicon*, art. *saint Nil*.

d'en tirer profit pour son âme ; on peut les connaître mal, les ignorer même, sans préjudice du progrès spirituel ; mais l'étude des événements du passé n'est pas seulement utile, elle est nécessaire à quiconque veut vivre autrement que pour lui-même et ne pas s'enfermer dans l'asile infranchissable de ses idées étroites et égoïstes ; en éclairant l'esprit, elle élargit la pensée, elle apprend à vivre en montrant comment on a vécu. La mission de l'histoire est d'instruire les hommes par l'exemple de ceux qui les ont précédés. Voilà pourquoi, entre tous les écrivains, on lit de préférence, on consulte, on cite, on cherche à imiter les écrits de ceux qui ont le plus fidèlement transmis à la postérité la mémoire des temps écoulés. Or, à Byzance, les chroniqueurs, les historiens, les biographes sont presque toujours des moines ; en se faisant, pour ainsi parler, les *notarii* de tous les faits principaux de l'histoire byzantine, les moines devenaient les éducateurs des générations futures plus encore que la lumière de leurs contemporains.

C'est ainsi que Jean Malalas ou « le rhéteur »[1], et après lui tous les chroniqueurs byzantins, jusqu'au douzième siècle, devaient contribuer à instruire et à former sinon l'élite intellectuelle, du moins la grande masse de la société byzantine, les moines et les laïques désireux de connaître la suite de l'histoire du monde. On ne sait presque rien de la vie de Jean Malalas : il était né à Antioche de Syrie, il vécut sous les règnes de Zénon, d'Anastase I^er^, de Justin I^er^, de Justinien le Grand et vit les commencements de Justin II ; son œuvre, la *Chronographie*, dont il ne nous est parvenu que des parties, embrassait l'histoire du monde depuis l'origine jusqu'à la mort de Justinien. Quel que soit le jugement à porter sur cet ouvrage, nous n'avons pas à l'examiner ici ; le seul fait à constater c'est que la chronique de Malalas, rédigée d'après des sources de valeur diverses, Julius Africanus, Théophile, Timothée, Nestorius, Jean d'Antioche, demeura le type de la chronique byzantine et fut, à son tour, consultée par tous les écrivains postérieurs, l'auteur de la chronique pascale, Théophane, Georges le Moine[2].

La *Chronique pascale* ou récit chronologique, qui commence à la création d'Adam pour finir à la vingtième année du règne

1. Krumbacher, *Byzant. Litteraturgeschichte*, 325-334.
2. L'œuvre de Malalas, édit. de Bonn, 1831 ; dans Migne, *P. G.*, XCVII, 9-790.

d'Héraclius (630), a pour auteur un contemporain de cet empereur, probablement un clerc de l'entourage du patriarche Sergius [1].

Georges le Syncelle ou le Moine appartient bien à l'ordre monastique et à Constantinople. Après avoir été syncelle de Taraise, à la mort de ce patriarche il se retira dans un couvent où il composa son *Choix de la chronographie* — ἐκλογὴ τῆς χρονογραφίας — qui va de la création du monde au règne de Dioclétien. Son œuvre est des plus importantes pour la connaissance des origines chrétiennes [2].

Mais le plus célèbre des chroniqueurs byzantins est le moine Théophane, l'ami et le continuateur de Georges le Syncelle [3]. Marié, contre son désir, à la fille d'un patricien byzantin fort considéré à la cour, Théophane réussit à persuader à sa femme de quitter tous deux le monde. Elle se retira dans un couvent de l'île de Prinkipo, près de Constantinople, et lui dans un monastère de Bithynie. Plus tard il devint abbé du Grand-Champ — τοῦ μεγάλου Ἀγροῦ — en Sigriane, près de Cyzique. Au concile de Nicée, 787, il se distingua par son zèle pour l'orthodoxie autant que par ses vertus monastiques. Sous le règne de Léon l'Arménien, rappelé dans la capitale par cet empereur, il résista courageusement, malgré son grand âge et ses infirmités, à toutes les tentatives qui furent faites pour l'amener au parti iconoclaste; il mourut en exil, sur un rocher aride de l'île de Samothrace vers 817 : l'Église grecque a placé Théophane au rang des saints confesseurs. Sa vie fut écrite par un autre confesseur de la foi, le patriarche saint Méthode [4]; une autre de ses Vies fut longtemps attribuée à saint Théodore Studite [5], dont Théophane avait été le parrain à son baptême [6].

1. Cf. Krumbacher, *ibid.*, 337-339. La Chronique pascale se trouve dans l'édit. de Bonn, 2 vol., 1832; dans Migne, *P. G.*, XCII, 1-1158.

2. Cf. Krumbacher, *ibid.*, 339-342; édit. de Bonn, 2 vol. 1829; — Cf. Ceillier, XVIII, 259. — *Kirchenlexicon*, art. *Syncelle*.

3. Cf. Krumbacher, *ibid.*, 342-347. — La *Chronographie* de Théophane a été imprimée dans le *Corpus byzant.*, édit. de Bonn, 2 vol. 1839-1841; édit. de Boor, 2 vol. Leipzig, 1883-1885; dans Migne, *P. G.*, CVIII. — Cf. Ceillier, *ibid.*, 260. — *Kirchenlexicon*, art. *Théophane*.

4. Krumbacher, *o. l.*, 347, 5.

5. Dans les *Acta SS.*, Martii, II, 213-229; dans l'édit de Boor, II, 3-12. — Migne. *ibid.*, 18-46; *Acta SS.*, *ibid.*, *Vita auctore Theodoro Studita aut coævo.* — Cf. *Bibliotheca hagiographica græca*, 132.

6. *Ms. suppl. grec*, n. 416, f. 305ᵛ.

La composition de la Chronographie doit se placer au commencement du neuvième siècle, entre la mort de Georges le Syncelle (810-811) et l'incarcération de Théophane (814-815)[1]. Peut-être le travail commencé dans la solitude de Sigriane fut-il achevé à Constantinople même sous Léon (813). L'ouvrage de l'higoumène de Sigriane continue celui du Syncelle, il s'étend du règne de Dioclétien jusqu'à la chute de Michel Ier Rhangabé, de 284 à 813; il fut, vers 875, traduit en latin par Anastase le bibliothécaire, et devint bientôt pour l'Occident aussi bien que pour l'Orient « la source principale des écrivains de chroniques. Anastase le fit connaître en Occident par sa traduction, et Georges le Moine l'exploita de son côté pour sa chronique. Théophane et Georges furent les auxiliaires indispensables, les manuels nécessaires de tous ceux qui voulurent s'instruire des événements antérieurs au règne de Léon l'Arménien. C'est là un fait historique clairement constaté par l'âge et le nombre des manuscrits. Pendant quelque temps, il semble que Théophane ait eu à souffrir de la rivalité de Georges, mais, au dixième siècle, l'œuvre de Théophane jouit d'une autorité égale; elle est mise à contribution par l'empereur Constantin Porphyrogénète, et à la même époque paraissent les travaux des « Continuateurs de Théophane ». Leur œuvre se greffe expressément sur celle de Théophane dont elle est la suite; il semble qu'à leurs yeux, pour la période de temps comprise dans la chronographie, la chronique de Théophane fut une histoire définitive. Au reste une des meilleures preuves tout ensemble du grand usage et du respect profond, que l'on rencontre dans l'antiquité byzantine, de la Chronographie de Théophane, c'est que son texte est resté presque entièrement exempt de mutilation et d'interpolation[2]. »

Le patriarche Nicéphore n'est pas connu seulement comme écrivain théologique : quand la politique impériale l'eut banni du siège patriarcal, retiré dans la solitude du monastère (815 à 829) il sut employer ses loisirs à des travaux littéraires. On possède de lui deux ouvrages historiques. Le plus important des deux, le « breviarium » ou « Ἱστορία σύντομος » renferme une histoire générale, depuis la mort de l'empereur Maurice, jusqu'au mariage du fils aîné de Constantin Copronyme, celui qui fut plus tard

1. Krumbacher, 345.
2. *Ibid.*, 334, 332.

l'empereur Léon IV; il embrasse toute la période qui s'étend de 602 à 769. Le second écrit de Nicéphore est un abrégé chronologique — χρονογραφία σύντομος — des principaux événements historiques survenus depuis Adam jusqu'à la mort de Nicéphore[1].

Georges le Moine ou « le Pécheur » — ἁμαρτωλός — comme il se nomme lui-même, et comme on l'appela habituellement dans la suite, est l'auteur d'une *Chronique* qui contient, en quatre livres, l'histoire universelle depuis Adam jusqu'à la mort de l'empereur Théophile (842)[2]. De la personne de Georges on ne sait rien, sinon qu'il était moine ; quant à son œuvre, elle porte tous les caractères de son origine monastique. « On y trouve, dit M. Krumbacher, toutes les questions qui faisaient le thème des conversations ordinaires parmi les moines intelligents et instruits des couvents byzantins. C'est ainsi que s'expliquent les nombreuses digressions théologiques, et les longues citations des Pères dont l'ouvrage est parsemé... Il ne s'en faut point étonner, puisqu'il fut écrit dans le cloître et pour le cloître ; il est comme la vivante expression de l'esprit, des efforts, des ressources littéraires qu'offraient, au neuvième siècle, les monastères byzantins. L'influence de cet ouvrage d'enseignement et de lecture, si souvent critiqué, fut incommensurable : il devint, chez les Byzantins, la base d'une foule de travaux postérieurs sur l'histoire générale ; il donna aux Slaves le premier germe des connaissances historiques et la première impulsion à des travaux dans le domaine de l'histoire[3]. »

A côté des chroniqueurs qui racontent l'histoire générale des événements passés, il faut ranger les écrivains nombreux qui ont voulu s'édifier eux-mêmes et édifier la postérité en composant la vie des saints personnages dont s'honore l'ordre monastique ou l'Église orientale. Il n'est pas de saint évêque, de martyr, de confesseur, de saint moine ou abbé dont la vie et les travaux n'aient tenté la plume de quelque biographe. Et quand cet évê-

1. Cf. Krumbacher, 349-352. — Œuvres de Nicéphore, édit. de Bonn. 1827, 1837; édit. de Boor, Leipzig, 1880; Migne, *P. G.*, C, 879-994. — Cf. Ceillier, XVIII, 472, 473.

2. Krumbacher, 352-358.

3. Œuvres de Georges le Moine dans le *Corpus byzant.*, édit. de Paris, 1685; Venise, 1729; édit. de Bonn, 1838; édit. Muralt, 1859, reproduite par Migne, *P. G.*, CX.

que, ce moine, cet homme illustre a marqué son passage par une action plus bienfaisante, plus lumineuse sur son siècle ou seulement sur l'esprit de ses contemporains immédiats, il semble que tous ces personnages aient encore après leur mort, le privilège de susciter comme une pléiade d'écrivains rivalisant de zèle à célébrer les vertus de leurs héros. Les Vies des saints martyrs Démétrius [1], Georges [2], Théodore [3], si chers à la piété des Byzantins; de saint Nicolas, évêque de Myre, dont le culte fut toujours, chez eux, le plus en honneur après celui de la Mère de Dieu [4]; de saint Basile [5], de saint Jean Chrysostome [6], de saint Grégoire le Théologien [7]; plus tard les Vies de Théophane le Confesseur [8], de Théodore Studite [9], de saint Nicéphore le patriarche [10], de Méthode, de Germain, d'Ignace, témoignent de cette ardeur constante des hagiographes byzantins à faire connaître, honorer et aimer leurs gloires religieuses.

Malheureusement, parmi ces écrits hagiographiques, le plus grand nombre nous est parvenu sans nom d'auteur. Ceux qui ne sont pas restés anonymes sont, pour la plupart, l'œuvre des moines [11]. Ce fut un moine du monastère de Dalmatius qui écrivit la vie de saint Isaacius, l'un des plus anciens abbés de Constantinople, qui vivait à l'époque de l'empereur Valens et jouissait alors d'une incroyable réputation de vertu et du don de prophétie [12]. Mais il faut descendre jusqu'au neuvième siècle, lorsque les luttes théologiques vont cesser enfin de déchirer l'Église byzantine, pour trouver dans la capitale une nouvelle floraison d'écrits hagiographiques [12]. La Vie de saint Étienne le jeune, abbé du mont

1. Cf. *Bibliotheca hagiog. græca*, 35-36.
2. *Ibid.*, 47-49.
3. *Ibid.*, 128-129.
4. *Ibid.*, 96-97.
5. *Ibib.*, 19-20.
6. *Ibid.*, 62-63.
7. *Ibid.*, 50-51.
8. *Ibid.*, 132.
9. *Ibid.*, 129-130.
10. *Ibid.*, 96.
11. Il suffirait, pour s'en convaincre, de parcourir les catalogues de mss. grecs publiés par H. Omont, ou la *Bibliotheca hagiog. græca* des Bollandistes et la *Patr. grecque* de Migne. — Cf. aussi Krumbacher : Studien zur den Legenden des H. Theodosios, p. 226-234.
12. *Acta SS.*, Maii, VII, 598-612. — Cf. *Biblioth. hag. gr.*, 66. — Du Cange, *Const. christ.*, IV, 108.

Saint-Auxence, martyrisé sous Constantin Copronyme (766) est écrite (808) par le moine-diacre Étienne de Constantinople [1]. Vers la même époque, le moine Ignace de Constantinople, diacre de la Grande-Église, qui devint plus tard métropolite de Nicée, composa la Vie du patriarche Taraise dont il se loue d'avoir été le disciple [2]. « Je n'oublierai jamais, dit-il, ni les avantages que j'ai retirés de votre enseignement, ni mon humble mais tout dévoué ministère auprès de vous : votre science a rempli de délices la fleur de ma jeunesse, vous m'avez initié aux beautés, aux délicatesses des trimètres, des tétramètres, des mètres trochaïques, anapestiques, héroïques; ma fonction auprès de vous, pendant les discours sacrés que vous prononciez chaque jour, avec tant d'éclat, pour le bien des âmes et l'accroissement de la sainte Église catholique, était d'en prendre note d'une plume rapide, de les confier ensuite aux meilleurs copistes et de les recueillir avec soin pour en faire un volume... Si donc jamais je vous oublie, que mon souvenir s'efface de la mémoire de Dieu ; si je ne me souviens pas toujours de vous, que je sois précipité, à l'aide de pierres, jusqu'au fond de l'océan, que ma langue, ainsi que s'exprime le divin Psalmographe, reste attachée à mon gosier ; car, le plus cher de tous mes devoirs est de conserver toujours votre souvenir dans mon cœur [3].

On doit encore à ce même Ignace, qui était tout ensemble poète et prosateur, grammairien et historiographe, la Vie du successeur de Taraise, le patriarche saint Nicéphore [4], dont la biographie fut aussi écrite par deux autres moines de la même époque : Théodore Graptos [5], et le prêtre et higoumène Théophane [6].

Saint Théodore Studite est l'auteur d'un grand nombre d'écrits

1. Migne, *P. G.*, C, 1067-1185. — Cf. *Biblioth. hag. gr.*, 120. — Ceillier, XVIII, 521-525.

2. Migne, *P. G.*, XCVIII, 1385-1424. — *Biblioth. hag. gr.*, 123. — Krumbacher, *o. l.*, 716-720. — Ceillier, *ibid.*, 525. — *Acta SS.*, Febr., III, 576. — Cf. Thomas, *Theodor von Studion*, p. 35 : « Die Vita Tarasii ».

3. Migne, *ibid.*, 1423-1424, n. 56.

4. Migne, *P. G.*, C, 41-160. — *Acta SS.*, Martii, II, 704-726. — *Biblioth. hag. gr.*, 96. — Baronius, anno 806, 1; 808, note 2. — Cf. Thomas, *ibid.*, 36. — Krumbacher, 73.

5. Montfaucon, *Palæogr. græca.*, 72.

6. Migne, *ibid.*, 159. — Cf. Hergenröther, *Photius*, I, 275. — *Biblioth. hag. gr.*, *ibid.* — Ceillier, *ibid.*, 701. — Cf. Thomas, *ibid.*, 38.

du même genre : l'éloge funèbre ou la Vie de son oncle saint Platon [1], la Vie de saint Arsène, anachorète [2], l'éloge ou panégyrique de l'apôtre saint Barthélemy [3], celui de saint Jean Chrysostome, de saint Éphrem [4], de l'apôtre saint Jean l'Évangéliste [5], un discours sur la nativité de saint Jean Baptiste [6], un autre sur sa Décollation [7]; longtemps aussi on lui attribua une Vie du moine chroniqueur saint Théophane, higoumène du Grand-Champ [8].

Le frère de Théodore, moine comme lui, puis archevêque de Thessalonique, saint Joseph le confesseur, est l'auteur d'un panégyrique de saint Démétrius le martyr [9] et de saint Lazare [10]. On doit à Naucrace, premier successeur de Théodore à l'higouménat du Stoudion, une longue épître encyclique à tous les moines studites : c'est une biographie sommaire du grand abbé dont il déplore la perte [11]; la Vie du vaillant confesseur de la foi fut écrite un peu plus tard, vers le milieu du neuvième siècle, par l'un de ses disciples, le moine Michel [12].

Le patriarche Méthode, ancien moine de Chénolaccos, est l'auteur de nombreux écrits hagiographiques [13] : on lui attribue un panégyrique de saint Denys l'Aréopagite [14], une Vie [15] et un recueil des miracles de saint Nicolas évêque de Myre [16], une Vie de saint Théophane le chroniqueur et de sa femme [17].

1. *Acta SS.*, April., I, XLVI-LIV. — Migne, *P. G.*, XCIX, 804-850. — *Biblioth. hagiog. gr.*, 112.
2. *Acta SS.*, Julii, IV, 617-631. — Migne, *ibid.*, 849-881. — *Biblioth. hag. gr.*, 12.
3. Migne, *ibid.*, 792-801. — *Biblioth. hag. gr.*, 17.
4. *Biblioth. hag. gr.*, 40.
5. Migne, *ibid.*, 772-788. — *Biblioth. hag. gr.*, 60.
6. Migne, *ibid.*, 748-757. — *Biblioth. hag. gr.*, 61.
7. Migne, *ibid.*, 772-788. — *Biblioth., ibid.*
8. *Acta SS.*, Martii, II, 218.
9. *Biblioth. hag. gr.*, 36. — Ceillier, *ibid.*, 529.
10. Ceillier, *ibid.*
11. Migne, *ibid.*, 1825-1849. — *Biblioth. hag. gr.*, 129. — Ceillier, 520-521. —
12. Migne, *ibid.*, 233-328. — *Biblioth. hag. gr.*, 129. — Ceillier, 490. — Sur cette *Vita Theodori*, cf. Thomas, *Theodor von Studion*, p. 23-24.
13. Ceillier, *ibid.*, 696, 697. — Cf. sa Vie dans Migne, *P. G.*, C, 1231.
14. Ceillier, 696. — *Biblioth. hag. gr.*, 37. — Migne, *P. G.*, IV, 669-684. — Cf. *P. G.*, C. 1291.
15. Ceillier, *ibid.*, 697. — *Biblioth. hag. gr.*, 96.
16. Ceillier, *ibid.* — *Biblioth., hag. gr.*, 97.
17. Ceillier, *ibid.* — *Biblioth. hag. gr.*, 132. — Ce serait une des trois Vies publiées dans les *Acta SS.*, Martii, II, 213-229.

Le successeur de Méthode, saint Ignace, eut à son tour pour biographe l'un de ses contemporains[1], le « philosophe » Nicétas David né à Constantinople, le même peut-être, qui devint évêque de Paphlagonie et reçut de là le surnom de Paphlagonien. Outre la *Vita Ignatii*, qui est son ouvrage le plus considérable, Nicétas composa un très grand nombre de discours sur la vie des Saints; on a de lui le panégyrique de chacun des douze apôtres[2], de sainte Anastasie[3], de sainte Thècle[4], de saint Marc évangéliste[5], des saints Anargyres Cosme et Damien[6], de saint Eustathe et de ses compagnons[7], de saint Hyacinthe, martyr[8], des saints archanges Michel et Gabriel[9]; Allatius lui attribue encore un panégyrique du martyr saint Théodore, un autre de saint Pantéléémon, et un troisième[10] à la louange des saints Cyrice et Julitte[11].

Sans doute, dans cette multitude d'écrits de provenance monastique, discours ou plaidoyers théologiques, chroniques, biographies pieuses, précieux matériaux, sources importantes à consulter pour l'histoire définitive, il ne faudrait pas chercher la perfection de forme des anciens classiques de la Grèce. On ne saurait méconnaître cependant que la plupart de ces œuvres littéraires, et au premier rang les Vies de saints, sont, pour leur

1. Ceillier, XIX, 454-456. — *Biblioth. hag. gr.*, 58. — Krumbacher, 167, 168. — Cf. *Kirchenlexicon*, art. *Nicétas*.
2. Ceillier, *ibid.*, 455. — *Biblioth. hag. gr.*, 7, 18, 54, 54, 60, 88, 89, 107, 110, 119, 124, 135.
3. Ceillier, *ibid.* — *Biblioth.*, 5.
4. Ceillier, *ibid.* — *Biblioth.*, 126.
5. Ceillier, *ibid.* — *Biblioth.*, 74.
6. *Biblioth.*, 30.
7. *Ibid.*, 45.
8. *Ibid.*, 53.
9. *Ibid.*, 93 : *Encomion a Niceta « philosopho »*.
10. Ceillier, 456.
11. D'après la *Vita Euthymii*, écrite vers 921 par un moine du couvent d'Euthymius (Krumbacher, *ibid.*, 313), le « philosophe » Nicétas le Paphlagonien aurait été disciple d'Aréthas (860-932), métropolite de Césarée, qui avait été lui-même élève de Photius. Cf. *Vita Euthymii*, Édit. de Boor, XVI, 13, p. 58. L'identification de ce Nicétas avec l'auteur de la *Vita Ignatii*, écrite vraisemblablement entre 880 et 886, ne semble guère possible. Au reste, l'un et l'autre appartiennent à l'ordre monastique. Le dernier avait été élevé par les soins de son oncle Paul, higoumène du monastère de saint Phocas à Constantinople; *Vita Euthymii*, *ibid.*, p. 56. — Sur cette obscure question des Nicétas, cf. de Boor, *ibid.*, 194-196; sur l'histoire de l'hagiographie byzantine, voir Krumbacher, *o. l.*, 176-200, 312-314.

conception, leur ordonnance et leur style, de beaucoup supérieures aux ouvrages analogues du moyen âge occidental. Pas plus que les moines latins, les moines de Byzance ne s'amusaient à prendre la plume uniquement pour le plaisir d'écrire. Mais chez ceux-ci, il semble que l'on retrouve, en plus grand nombre, des esprits solides et ornés, curieux, vifs, pénétrants, nourris encore de la moëlle des écrivains de l'antiquité, d'une rare sensibilité à toutes les impressions, largement ouverts à tout ce qui est beau, noble, généreux, mettant le plus grand soin à éviter tout ce qui eût paru bizarrerie, ou faute de mesure, tout ce qui confine aisément au ridicule et appelle le sourire. Les écrivains monastiques, s'ils ne sont point toujours des intelligences supérieures, savent constamment garder, avec la sûreté d'un goût naturel, la clarté de l'exposition, la belle et lumineuse simplicité du langage. Peut-être, pourrait-on leur reprocher parfois ce qu'on appelle aujourd'hui un manque de critique historique; très crédules aux légendes pieuses, gracieuses ou terribles, ils rapportent volontiers, avec amples détails, ce qui peut intéresser, et surtout rendre meilleur, le public spécial de moines ou de dévots laïques en vue duquel ils écrivent; leur œuvre est tout ensemble une œuvre de vulgarisation et d'édification, on pourrait la définir : l'histoire populaire *illustrée* de l'Église.

CHAPITRE V

LES ÉCRIVAINS MONASTIQUES : LES POÈTES ET LES HYMNOGRAPHES.

Mais les écrits théologiques et ascétiques, les ouvrages d'histoire, l'hagiographie ne suffirent pas à l'activité intellectuelle des moines byzantins : la poésie grecque leur doit des œuvres considérables qui peuvent rivaliser avec les plus belles créations de l'ancienne poésie classique, surtout des procédés nouveaux, appropriés à de nouveaux besoins et réalisant, avec un incomparable éclat, une longue suite de chefs-d'œuvre dont la perfection, aux yeux des contemporains, semblait ne pouvoir venir que du ciel [1]. « Après quatre siècles de luttes sanglantes, la religion du Christ est mûre pour toute sorte de gloire : elle occupe aussi bien les chaires de l'éloquence que le trône des Césars. Qu'elle s'empare donc enfin de la lyre et qu'elle chante son triomphe [2] »

La poésie chrétienne n'avait pas attendu l'heure du triomphe pour prendre naissance : « au Cénacle, elle avait chanté l'hymne eucharistique par la bouche du Sauveur [3]; dans le temple de Jérusalem et près du berceau du Précurseur, Siméon, Zacharie et Marie elle-même avaient inauguré le cantique nouveau [4]. L'Église a d'ailleurs une poésie officielle dans sa liturgie, et la poésie par excellence n'est-elle pas celle qui se chante, celle qui donne une voix à la multitude, celle qui renouvelle, en l'anoblissant, l'antique alliance de l'hymne et du sacrifice, de la lyre et de l'autel [5] ? »

1. Voir plus loin la légende du ménologe grec sur saint Romanos le mélode.
2. Bouvy, *Poètes et mélodes*, 55.
3. Matth., XXVI, 30 : Καὶ ὑμνήσαντες ἐξῆλθον.
4. Luc, I, 40; II, 27.
5. Bouvy, Les cantiques de l'Église primitive, dans *les Lettres chrétiennes*, 1882, t. IV, 188. — Cf. Pitra, *Hymnographie de l'Église grecque*, 34.

Le plus ancien recueil hymnologique de l'Église chrétienne devait être le livre des Psaumes. Les fidèles y trouvaient non seulement une histoire anticipée du Christ, de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection, mais encore l'expression ardente et suave de la prière, de l'adoration, de l'action de grâces, de la supplication, de tous les sentiments et de tous les désirs dont est possédée l'âme chrétienne. Saint Paul invite les fidèles à chanter avec les cantiques de la nouvelle loi les psaumes d'Israël [1]. C'est ainsi qu'après avoir retenti pendant des siècles sous les portiques du temple de Jérusalem, après avoir consolé les captifs aux bords des fleuves de Babylone, l'antique poésie hébraïque était destinée à se faire entendre, jusqu'à la fin des temps, dans les assemblées des fidèles. Dès les premiers siècles, le Psautier était devenu la principale occupation des moines, et le Typicon de saint Sabas exige d'eux qu'ils sachent de mémoire tout ce Psautier, avant d'être admis à la profession monastique [2].

A ce premier recueil que l'Église adopta dès l'origine pour sa poésie liturgique, elle en ajouta bientôt un autre, formé de plusieurs cantiques de Moïse et des prophètes, et du cantique de Marie la mère du Sauveur. C'étaient, pour l'ancien Testament :

1. Le cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge. (Exod. XV.)
2. Le cantique du Deutéronome. (XXII.)
3. Le cantique d'Anne, mère de Samuel. (I Reg. II.)
4. Le cantique d'Habacuc. (III).
5. La prière et l'action de grâces d'Isaïe. (XXV.)
6. Le cantique de Jonas. (II.)
7. Le cantique d'Azarias dans la fournaise. (Daniel, III, 25-45.)
8. Le cantique de louange des trois Hébreux. (Daniel, 52-91.)
9. Dans le nouveau Testament, le cantique de la Vierge. (Luc, I, 46-55.)

A ces *neuf* cantiques en usage dans la primitive Église devaient plus tard correspondre les *neuf* odes dont furent composés les canons de l'Église grecque [3]. Mais le *canon* est le dernier terme où s'arrêtera l'évolution de la poésie ecclésiastique grecque : la première de ses créations, c'est l'acclamation litur-

1. I Corinth., XIV, 26; Coloss., III, 16; Ephes., V, 19.
2. Cf. Bouvy, *ibid.*, 190, 191.
3. Bouvy, *ibid.*, 192.

gique [1]. Saint Paul veut en effet que les cantiques, les hymnes, les odes « spirituelles [2] » des chrétiens soient comme des cris du cœur, des élans d'une vive reconnaissance, des accents joyeux « d'une sainte ivresse tempérée par la grâce [3] ». Lui-même, « il en donne le modèle dans les acclamations au Seigneur Jésus, dans les doxologies et les salutations qui remplissent ses épîtres [4]. » Souvent, dans ces lettres, le ton change et s'élève brusquement, « le mouvement se presse, s'harmonise et devient presque lyrique [5] » ; le style tourne à l'ode, et l'on croirait entendre tout à coup l'épode d'un chœur liturgique, ou bien une strophe de quelque hymne chantée dans les églises.

Dans ces chants primitifs, où se reflète ce qu'il y a de plus naïf et de plus familier dans l'aimable simplicité du christianisme naissant, il faut placer au premier rang les acclamations hébraïques qui sont les formules les plus anciennes et les plus populaires de la liturgie chrétienne [6]. « C'est l'*hosanna* des enfants de Jérusalem, déjà entendu au martyre de saint Jacques, frère de Notre-Seigneur ; l'*Amen* tant de fois recueilli des lèvres du Sauveur, tant de fois répété par Israël, du mont Horeb aux parvis du temple, le premier et le dernier mot des oracles de l'Apocalypse, le premier et le dernier mot des bénédictions et des anathèmes, l'adieu des martyrs, l'acte de foi répété, sur les bords du Nil, jusqu'à dix fois pendant la consécration [7] » ; c'est le cri de la prière et de l'espérance qui retentit par les mille voix de la multitude, c'est le Verbe lui-même, qui est appelé dans l'Apocalypse l'*Amen* éternel, l'affirmation infaillible et créatrice[8].

L'Église s'approprie encore le chant de l'*Alleluia* : « louez Dieu, louez l'Être des êtres ! » l'Alleluia dont l'histoire seule est un

1. Pitra, *Hymnographie*, 34. — Bouvy, 192-194.

2. Ephes., V, 19 : Ψαλμοῖς καὶ ὕμνοις καὶ ᾠδαῖς πνευματικαῖς ᾄδοντες καὶ ψάλλοντες ἐν τῇ καρδίᾳ ὑμῶν τῷ Κυρίῳ. — Coloss. III, 16 : ψαλμοῖς, ὕμνοις καὶ ᾠδαῖς πνευματικαῖς ἐν χάριτι ᾄδοντες ἐν ταῖς καρδίαις ὑμῶν τῷ Θεῷ.

3. Pitra, *ibid.*

4. *Ibid.* — Bouvy, *ibid.*, 194-195.

5. Bouvy, 195. Comme exemples remarquables de ce lyrisme dans saint Paul, le P. Bouvy cite deux passages de la 1re épître à Timothée : I Tim., III, 16, et VI, 15. Il renvoie aussi à : Rom., XI, 36 ; Ephes., III, 21 ; I Tim., I, 17. On sait que les cantiques sont nombreux dans l'Apocalypse de saint Jean. Cf. Apoc., IV, 1, 8 ; V, 9, 12 ; XV, 3.

6. Pitra, *ibid.*, 35. — Bouvy, 192, 193.

7. Pitra, *ibid.*

8. Bouvy, 192. — Cf. *Apoc.* III, 14 : « Τάδε λέγει ὁ Ἀμήν. »

poème [1]; l'*Adonaï* des grandes antiennes de l'Avent ; l'*Emmanuel* tant de fois traduit à l'autel par le prêtre dans le *Dominus vobiscum* [2].

A côté des acclamations hébraïques, il y eut les acclamations grecques. Quelques-unes sont encore en usage dans l'Église latine tant de siècles après le passage des Apôtres venus d'Orient. « On répétait le *Kyrie eleïson* trois cents fois dans les litanies prescrites par saint Hadrien à l'arrivée de Charlemagne à Rome ; on le répète encore de nos jours quatre cents fois, dans le rite gréco-slave, à l'exaltation de la sainte Croix. Pendant que des voix mâles et plaintives d'hommes et d'enfants, ne redisant qu'un seul mot : *Ayez pitié de nous*, montent et descendent quatre cents fois toutes les nuances de la gamme humaine avec un accent de plus en plus pénétrant, l'Ecclésiarque, en silence et debout à la porte de l'iconostase, lentement élève la Croix de toute la hauteur de ses bras vers les quatre points de l'horizon, et lentement l'abaisse jusqu'à toucher la terre de son front : c'est l'un des plus émouvants spectacles du drame liturgique [3]. »

Les acclamations hébraïques, grecques, latines, dit encore le cardinal Pitra, ont toujours dominé dans les formules des sacrements, « dans les fêtes joyeuses ou dans les funérailles, dans les litanies et les processions, dans les assemblées des évêques en concile, comme aux comices chrétiens sur les places et les théâtres, et jusque dans les cris de guerre [4]. » On peut citer comme exemples de ce genre les hymnes funèbres et les cantiques d'actions de grâces chantés par les témoins du martyr de saint Ignace [5] ; ces psaumes et ces odes, dont parle l'auteur inconnu d'un traité *contre l'hérésie d'Artémon* cité par Eusèbe [6], et qui avaient été composés en grand nombre, dès l'origine de l'Église, par les fidèles, en l'honneur de la divinité du Christ [6] ; la *grande doxologie* ou hymne de l'aurore — ὕμνος ἑωθινός [7] —, ce

1. Pitra, *ibid.* — Bouvy, *ibid.* — Cf. *Kirchenlexicon*, s. v. Alleluia.
2. Pitra, *ibid.* — Bouvy, *ibid.*
3. Pitra, 35. — Bouvy, 197.
4. Pitra, *ibid.*, 36. — Bouvy, *ibid.* — Martigny, art. acclamations, et, évêques.
5. Pitra, *ibid.* — Bouvy, 197, 198. — Cf. Migne, *P. G.*, V, 988.
6. *Hist. eccles.*, V, 28 : « Ψαλμοὶ δὲ ὅσοι καὶ ᾠδαὶ ἀδελφῶν ἀπ'ἀρχῆς ὑπὸ πιστῶν γραφεῖσαι. »
7. Pitra, *ibid.* — Bouvy, *ibid.*, 198. — Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, 2e édit., 9, 10.
8. Dans Christ et Paranikas, *Anthologia*... 38 ; dans Bouvy, *ibid.*, 199.

Gloria in excelsis qui retentit encore aujourd'hui dans nos églises latines[1]. La *petite doxologie*, réduite plus tard au seul *Gloria Patri*, faisait primitivement partie d'une formule plus complète de louanges : l'*hymne du soir*, que l'on chantait chaque jour parmi les psaumes des Vêpres[2]. Nommons aussi une autre hymne du soir, plus célèbre encore que la précédente, qui remonte comme elle à une très haute antiquité et garde toujours sa place dans l'ἀκολουθία du soir[3] : c'est un des plus beaux exemples de la poésie lyrique chrétienne au second et troisième siècle de l'Église[4] :

Φῶς ἱλαρὸν ἁγίας δόξης,	Lumière joyeuse de la sainte gloire,
ἀθανάτου πατρὸς οὐρανίου,	du Père céleste immortel,
ἁγίου, μάκαρος,	saint, bienheureux,
Ἰησοῦ Χριστέ,	ô Jésus-Christ !
ἐλθόντες ἐπὶ τὴν ἡλίου δύσιν,	au moment où le soleil se couche,
ἰδόντες φῶς ἑσπερινόν,	en voyant la lumière du soir
ὑμνοῦμεν πατέρα, υἱόν,	nous chantons le Père, le Fils
καὶ ἅγιον πνεῦμα Θεόν.	et l'Esprit-Saint qui est Dieu.
Ἄξιος εἶ ἐν πᾶσι καιροῖς	Vous êtes digne en toute occasion
ὑμνεῖσθαι φωναῖς αἰσίαις,	d'être célébré par des voix pieuses,
υἱὲ Θεοῦ, ζωὴν ὁ διδούς·	ô fils de Dieu, vous qui donnez la vie !
διὸ κόσμος σε δοξάζει.	c'est pourquoi l'univers entier vous glorifie !

1. Christ donne comme suite à ce *Cantique de l'Aurore* une série d'invocations dont le début offre des ressemblances remarquables avec la seconde partie de notre *Te Deum :* Per singulos dies benedicimus te.

2. Christ, 39-40. — Bouvy, 201. — Pitra, *ibid.* — Batiffol, 9. Nous en donnons la transcription d'après Bouvy, *ibid. :*

Αἰνεῖτε, παῖδες, Κύριον,	Enfants, louez le Seigneur,
αἰνεῖτε τὸ ὄνομα Κυρίου.	louez le nom du Seigneur.
Αἰνοῦμέν σε, ὑμνοῦμέν σε,	Nous vous louons, nous vous chantons,
εὐλογοῦμέν σε	nous vous bénissons,
διὰ τὴν μεγάλην σου δόξαν.	à cause de votre grande gloire,
Κύριε βασιλεῦ,	Seigneur notre Roi,
ὁ Πατὴρ τοῦ Χριστοῦ τοῦ ἀμώμου ἀμνοῦ	Père du Christ, l'agneau sans tache
ὃς αἴρει τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.	qui efface le péché du monde.
Σοὶ πρέπει αἶνος,	A vous convient la louange,
σοὶ πρέπει ὕμνος,	à vous convient l'hymne,
σοὶ δόξα πρέπει	à vous convient la gloire,
τῷ πατρὶ καὶ τῷ ἱυῷ καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι	à vous Père, Fils et Saint-Esprit,
εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.	dans les siècles des siècles. Amen.

La fin de cette hymne, le cantique *Te decet laus...* n'a pas cessé, depuis saint Benoît, d'être redit chaque matin par ses disciples. Pitra, *ibid.* — Cf. *Benedicti regula monachorum*, cap. XI, éd. Wœlfflin, p. 25, 21.

3. Batiffol, 12. — Christ, *ibid.*, xxii.

4. Christ, 40. — Cf. Bouvy, 202. — Batiffol, 11. — Cf. Nilles, *Kalendarium*, I, p. lv.

Cette hymne du soir qui se chantait au moment où s'allumaient les flambeaux, — ὕμνος ἐπιλύχνιος — ne saurait être plus récente que le troisième siècle ; on croit qu'elle est contemporaine de Clément d'Alexandrie († vers 220)[1] ; dans son *Traité du Saint-Esprit*, saint Basile l'appelle déjà une hymne antique, ἀρχαίαν τὴν φωνήν ; il en cite la doxologie comme l'expression de la croyance au dogme de la Trinité[2] ; il mentionne en même temps, comme un témoignage de la foi des premiers siècles au Saint-Esprit, l'hymne, célèbre encore au quatrième siècle, de saint Athénogène qui fut martyr sous le règne de Septime Sévère[3].

Il y eut donc, au second et au troisième siècles, une poésie lyrique chrétienne, d'une grande simplicité de forme et d'expression, qui n'était assujettie à aucune des règles de la métrique ancienne ; qui n'était enchaînée ni par la quantité, ni par le nombre des syllabes, ni par l'accentuation[4] ; œuvre toute spontanée de la foi ardente des chrétiens, « acclamation du peuple fidèle, cri de l'âme chrétienne[5] » ; œuvre pleine « de suavité et d'allégresse, d'élan calme et reposé[6] », n'ayant encore d'autre

1. Batiffol, 11. — Pitra, 36.

2. Cf. Christ, *ibid.*, xxii, xxiii. — Bouvy, 201, 202.

3. Batiffol, 10. — Christ, xxiii. — Bouvy, 202. On ne sait pas exactement quelle est l'hymne d'Athénogène dont parle saint Basile. Le P. Bouvy, *ibid.*, 203, interprétant le passage de Basile, croit reconnaître tous les caractères du cantique d'Athénogène dans l'hymne du soir : Αἰνεῖτε, παῖδες, Κύριον.

4. Bouvy, 202.

5. Pitra, *ibid.*, 35.

6. *Ibid.*, 37. On nous permettra de citer encore un exemple de cette antique poésie populaire de l'Église chrétienne : les acclamations suivantes, qui remontent aux premiers siècles, furent chantées à Rome jusqu'au neuvième siècle et au delà, et qui sont encore dans le Pentecostarion des Grecs. Nous donnons avec le texte la traduction latine de Pitra, *ibid.*, 37 :

Πάσχα.	Pascha !
Ἱερὸν ἡμῖν σήμερον ἀναδέδεικται.	Sacrum nobis hodie apparuit !
Πάσχα καινὸν ἅγιον.	Pascha novum, sanctum !
Πάσχα μυστικόν.	Pascha mysticum !
Πάσχα πανσεβάσμιον.	Pascha augustissimum !
Πάσχα Χριστὸς ὁ λυτρωτής.	Pascha Christus redemptor !
Πάσχα ἄμωμον.	Pascha immaculatum !
Πάσχα μέγα.	Pascha magnum !
Πάσχα τῶν πιστῶν.	Pascha fidelium !
Πάσχα τὸ πύλας ἡμῖν	Pascha quo portæ nobis
τοῦ παραδείσου ἀνοῖξαν.	paradisi apertæ sunt !
Πάσχα.	Pascha !
πάντας ἁγίαζον πιστούς.	omnes sanctificans fideles !
τὸν Ῥώμης Πάπαν Χριστὲ φύλαξον.	Romæ papam tu Christe conserva !

règle qu'une large ressemblance, qu'une imitation lointaine du rythme des anciens psaumes de David[1].

Mais à côté de cette jeune poésie qui cherche sa voie et des chemins nouveaux, il y a place encore pour les œuvres fidèles aux règles de la poétique ancienne. Il semble bien que si « l'hymne des enfants[2] » attribué à Clément d'Alexandrie[3], le premier, par date, des poètes chrétiens, si le « Parthénion » ou cantique des Vierges, de saint Méthodius le martyr[4], qui rappelle les *Parthénies* d'Alcman et de Pindare[5], les odes nuptiales de Théocrite et de Catulle[6], renferment déjà plusieurs traits de ressemblance avec l'hymnographie postérieure, cependant ils peuvent se ramener encore aisément à la versification régulière de l'ancienne métrique. Sans nous arrêter aux hymnes de Synésius[7], à Nonnos, l'auteur des Dionysiaques et d'une paraphrase de l'Évangile selon saint Jean[8], ni à l'œuvre des Apollinaire[9], car l'influence de ces tentatives littéraires semble avoir été fort restreinte, et aucun de ces écrivains n'eut assez de prestige pour renouveler les formes anciennes de la poésie grecque[10]; il importe de voir quelle part revient dans la genèse de la poésie grecque chrétienne à ces brillants esprits que les Byzantins ont toujours considérés comme les premiers parmi leurs écrivains et « les initiateurs d'une nouvelle période littéraire[11] ». Saint Jean Chrysostome, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, dont les noms reviennent si souvent dans l'histoire des moines d'Orient, dont les œuvres tenaient le premier rang, parmi les anciens

1. Cf. Christ, xxiii.

2. Dans Christ, 37, 38.

3. Sur cet hymne, cf. Christ, xviii, xix. — Bouvy, *Poètes et mélodes*, 25-29, et 119-122.

4. Publié par Christ, *ibid.*, 33-37. — Cf. *ibid.*, xvi-xviii. — Bouvy, *ibid.*, 30-42, 124-126. — Pitra, *ibid.*, 39. — Krumbacher, *o. l.*, 644, 653.

5. Bouvy, 37.

6. Christ, XVII.

7. Dans Christ, 1-23. — Cf. *ibid.*, ix-xii. — Bouvy, 63-69. — Krumbacher, 654.

8. Bouvy, *ibid.*, 60-63.

9. Le premier avait composé des *Antiquités judaïques* imitées d'Homère, des tragédies imitées d'Euripide, des comédies imitées de Ménandre, des odes imitées de Pindare. Une œuvre commune, la Métaphrase des Psaumes, a seule survécu. — Cf. Bouvy, 46-51.

10. Sur la métrique de Nonnos en particulier, cf. Müller, *Métrique grecque et lat.*, traduction Legouez, p. 130. — Bouvy, 144-149.

11. Bikélas, *la Grèce byzantine et moderne*, 137.

Pères, dans les bibliothèques monastiques, et que l'Église grecque célèbre encore aujourd'hui, dans une commune solennité « religieuse et académique » comme « les luminaires qui ont embrasé l'univers, les fleuves coulant le miel de la sagesse, les saints hérauts inspirés de Dieu[1] », ces pieux et savants pontifes ont-ils vraiment trouvé des voies nouvelles, et à des besoins inconnus jusque-là ont-ils répondu par de nouvelles créations?

A l'époque où Chrysostome occupait le siège épiscopal de Constantinople (397-407), les Ariens avaient composé, pour répandre plus facilement leur doctrine parmi le peuple, des hymnes et des cantiques qu'ils exécutaient à deux chœurs alternatifs dans leurs églises et jusque sur les places publiques[2]. Au reste, ils ne faisaient en cela que suivre l'exemple de tous les hérétiques précédents, gnostiques, marcionites, donatistes, dont les erreurs essayaient ainsi de s'insinuer à la faveur de la liturgie[3]. Arius était l'auteur de « cantiques de marins », de « cantiques de voyageurs » écrits sur des airs nouveaux, de psaumes antiphonés, accompagnés de refrains ou de doxologies conformes à ses enseignements[4]; il insinuait ainsi son impiété dans les âmes simples par le charme de la musique. Il y avait là, pour la foi catholique, un grave péril. Saint Jean Chrysostome ne pouvait manquer de s'en émouvoir et d'y chercher des remèdes. Aux processions des Ariens il opposa les processions des catholiques. Elles se faisaient en grand appareil, avec des croix d'argent, des cierges allumés, au chant des anciens psaumes de David et d'hymnes nouvelles composées pour la circonstance. L'ardent évêque avait su communiquer à ses fidèles quelque chose de son ardeur belliqueuse; il y eut, entre les deux partis, des batailles sanglantes; il y eut des morts et des blessés, mais la victoire resta aux catholiques[5]; les psaumes et les hymnes qu'ils avaient chantés à la bataille leur en devinrent encore plus

1. Bikélas, *la Grèce byzantine et moderne.*

2. Socrate, VI, 8 (Migne, *P. G.*, LXVII, 689). — Sozomène, VIII, 8 (Migne, *ibid.*, 1536).

3. Sur cette hymnographie hérétique, cf. Pitra, *ibid.*, 40, 41. — Bouvy, *ibid.*, 364-366. — Christ, xv-xvi et 32. — Batiffol, *ibid.*, 40-42.

4. Socrate, *ibid.*, « Καὶ ᾠδὰς ἀντιφώνους πρὸς τὴν Ἀρειανὴν δόξαν συντιθέντες ᾖδον. » Sozomène, *ibid.* : « Κατὰ τὸν τῶν ἀντιφώνων τρόπον ἔψαλλον, ἀκροτηλεύτια συντιθέντες πρὸς τὴν αὐτῶν δόξαν πεποιημένα. »

5. Socrate et Sozomène, *ibid.*

chers et plus sacrés : l'usage de l'antiphone avait conquis, au prix du sang, son droit de cité dans la capitale de l'empire[1].

Chrysostome fit mieux qu'introduire un système nouveau de psalmodie et de cantiques : dans maintes homélies il s'efforce de faire goûter à ses auditeurs l'utilité, la beauté, le charme de la mélodie et des psaumes. « Pourquoi la mélodie? pourquoi chanter les psaumes? dit-il. C'est que les hommes sont tièdes et indolents; la lecture des vérités chrétiennes les fatigue bientôt; Dieu, qui voit tout cela, a voulu joindre à ses enseignements les modulations du rythme; le charme de la musique devient ainsi un stimulant puissant qui fait s'ouvrir les bouches pour des hymnes pieux. Car rien n'élève l'âme, ne lui donne des ailes, ne l'arrache à la terre et aux entraves du corps, rien ne lui inspire l'amour de la *philosophie* et le mépris de toute cette vie charnelle, comme la cadence musicale, comme la divine mélodie rythmée[2]. » L'évêque pensait sans doute aux cantiques composés par Arius pour les diverses classes de la société, et qui étaient si vite devenus populaires, quand il décrit l'influence du chant sur les âmes. « La douleur et les larmes des enfants au berceau trouvent en lui adoucissement et consolation... Les voyageurs ne fredonnent-ils pas des airs de musique pour tromper l'ennui du chemin?... Le vigneron qui laboure la terre, cueille le raisin, le foule dans le pressoir, mêle à tous ces travaux les airs de quelque mélodie. Le matelot chante des paroles cadencées en agitant sa rame. Les femmes, qui de leur navette agile, ourdissent la toile, mêlent aussi à leur travail des chansons isolées ou des chœurs harmonieux. » Puis il ajoute, et c'est l'objet principal de son discours : pour satisfaire cette disposition naturelle de notre âme à se plaire au charme de la musique, Dieu inventa le chant des psaumes. On en retire les plus grands avantages. Ils faut oublier les chants lascifs, œuvres du démon et causes de tant de ruines. En chantant, en psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur[3], vous attirez la grâce de l'Esprit-

1. Cf. Sozomène, *ibid.*, 1557 : « Οἱ δὲ ἀπὸ τῆς καθολικῆς (αἱρέσεως) ἐξ αἰτίας τοιᾶσδε τὸν εἰρημένον τρόπον ὑμνεῖν ἀρξάμενοι, καὶ εἰσέτι νῦν οὕτω διέμειναν. » — Sur l'antiphone, « psaume chanté à deux chœurs qui alternent » cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 108, 109. Voir aussi Batiffol, *ibid.*, 42-44.

2. Homil. in Psalm. XLI.

3. *Ephes.*, V, 19 : « λαλοῦντες ἑαυτοῖς ψαλμοῖς καὶ ὕμνοις καὶ ᾠδαῖς πνευματικαῖς, ᾄδοντες καὶ ψάλλοντες ἐν τῇ καρδίᾳ ὑμῶν τῷ Κυρίῳ. »

Saint qui sanctifie vos cœurs et vos lèvres. Exhortez donc, dit-il encore, exhortez vos femmes et vos enfants à entremêler à leurs travaux le chant des cantiques; avant et après les repas, faites entendre à la gloire de Dieu une pieuse psalmodie. D'autres transforment leur maison en théâtre, changez la vôtre en église et que là retentissent et la prière et les psaumes, et le concert des prophètes et les mélodies des âmes pieuses. Cette sainte pratique convient à tous les âges et à toutes les conditions : aux riches, aux pauvres, aux jeunes gens aussi bien qu'aux vieillards, rien ne peut y mettre obstacle, ni la rudesse de la voix, ni l'ignorance de la mesure; elle n'est pas le fruit de longs exercices antérieurs : on y devient très habile quand l'âme est vertueuse, l'esprit recueilli, le cœur pur. Cette psalmodie, surtout intérieure, est à la portée de tous : dans les camps, à l'atelier, au tribunal, en traversant le forum, dans les rues, en compagnie, l'âme peut toujours chanter à Dieu sans aucun bruit de paroles. Mais cette habitude suppose un long usage du chant des psaumes. Qu'importe si parfois le sens des mots vous échappe? chantez quand même. Chantez et retenez au moins les répons; redites-les souvent, chaque jour, ils préserveront votre âme des dangers qui l'environnent; que ces refrains bénis soient les maximes qui règlent votre vie[1].

Comme on l'a justement remarqué, « dans ce morceau si complet et si intéressant, on peut dire que Chrysostome n'explique pas seulement les avantages du chant des psaumes, mais qu'il fait encore implicitement la théorie de la poésie chrétienne, telle que l'a pratiquée le quatrième siècle, telle qu'Ambroise, Prudence, ou Grégoire de Nazianze la représentent. Toutes les raisons qu'il donne en faveur des psaumes montrent en même temps l'utilité, la nécessité d'une poésie religieuse contemporaine, prouvent que cette poésie ne fut nullement une œuvre artificielle, mais qu'elle eut de profondes racines dans les besoins de la communauté chrétienne[2]. »

Et Chrysostome ne se borne point à faire ressortir à l'esprit de ses auditeurs la beauté des psaumes, la nécessité des cantiques sacrés, il va jusqu'à demander aux hommes de prendre part,

1. On retrouve les mêmes idées générales sur l'utilité des psaumes dans la 2e Homélie sur saint Matthieu.

2. Puech, *Saint-Jean Chrysostome*, 221.

dans les églises, aux offices de la nuit [1]. Ce qu'il sollicite des simples laïques, il l'impose à son clergé, au grand chagrin des prêtres peu zélés, accoutumés à dormir toute la nuit, et qui ne pardonnèrent jamais à leur évêque d'avoir ainsi dérangé indiscrètement leur sommeil [2].

Chrysostome ne se laissait pas détourner de son but par l'objection qu'on dut lui faire souvent et qu'il formule lui-même dans une de ses homélies [3] : Afin de vous excuser, vous dites : Suis-je donc un moine pour chanter ainsi des psaumes? — Si l'on vous demandait de chanter quelque chanson licencieuse ou impie, répond-il, c'est le plus grand nombre qui s'y prêterait avec un voluptueux empressement. C'est donc à vous plus qu'à personne que la méditation et la psalmodie sont nécessaires : car les préservatifs sont indispensables au soldat toujours exposé aux périls du champ de bataille [4].

Quant aux moines, il est certain qu'ils avaient adopté, les premiers, et peut-être déjà avant l'épiscopat de Chrysostome, les innovations psalmodiques qui avaient pris naissance à Antioche et s'étaient rapidement propagées, à Césarée de Cappadoce du vivant de saint Basile, à Jérusalem, et dans le reste de l'Orient [5]. Les moines de la capitale et les moines des environs d'Antioche, comme déjà tous les disciples de Basile célébraient de la même manière les offices nocturnes. Chrysostome se plaît à décrire cette vie de prières [6]. « A peine les excitateurs ont-ils donné le signal du lever, que chacun des moines est debout et va prendre place pour former un chœur divin et faire entendre des hymnes pieux. Pour nous, hélas! aussitôt que nous sommes

1. Palladius, *De vita Chrysost.*, c. 5; Migne, *P. G.*, XLVIII, 20.
2. Palladius *ibid.* — Cf. Puech, 222.
3. *Homil.* 2 *in Matth., ad fin.*
4. *Ibid.* — Cf. Puech, *ibid.*
5. Duchesne, *Origines*, 108, 109. — Batiffol, *ibid.*, 20.
6. *Homil.* 14 *in I Timoth.* On ne sait pas exactement où fut prononcée cette homélie. Photius dit Constantinople, mais les Bénédictins pensent que ce fut à Antioche. Au demeurant, la question importe assez peu, car les idées du prêtre d'Antioche restèrent sur ce point celles de l'évêque de Constantinople. De plus, à la fin du quatrième siècle, il y avait déjà beaucoup de monastères dans la capitale et aux environs, et Chrysostome qui avait toujours une grande admiration pour les exercices monastiques peut fort bien avoir proposé à l'imitation de ses nouveaux auditeurs un genre de vie qu'il avait déjà loué devant son auditoire d'Antioche.

éveillés, c'est pour étendre nonchalamment nos bras, et passer un temps considérable à mille soins de toilette... Mais eux, pour vous le répéter encore, dès que le coq a chanté, l'excitateur les éveille; aussitôt ils se lèvent — ils ont dormi tout habillés — et ils entonnent les cantiques des prophètes divins. Avec quels mélodieux accords! Avec quelle suave harmonie! Ni la harpe, ni la flûte, ni aucun instrument de musique ne donne une harmonie pareille à celle qui monte, dans le silence et la solitude, des lèvres de ces saints! Qu'ils sont beaux les cantiques qu'ils font entendre! — Puis, après avoir cité plusieurs endroits des psaumes : Tels sont les chants de nos moines, ajoute Chrysostome, tels sont les chants auxquels répondent les anges, oui, les anges eux-mêmes, car ils les invitent en ces termes : Louez le Seigneur au haut des cieux! Et pendant que ces saints moines sanctifient ainsi leurs nuits, nous sommes encore ou bien ensevelis dans le sommeil, ou bien éveillés, mais occupés à dresser des embûches à nos frères. Que de mérites à passer leurs nuits entières aussi saintes!

L'orateur fait connaître ensuite à ses auditeurs toute la série des offices monastiques qui se partageaient l'existence des moines à la fin du quatrième siècle. « Quand le jour approche, ces pieux ascètes prennent à peine quelques instants de repos. C'est alors que nous, nous commençons notre journée inquiète et agitée. On court à ses affaires, au palais, au tribunal, au théâtre; mais, ces saints religieux, voyez-les! A peine ont-ils achevé la psalmodie matinale, que les uns se livrent à l'étude des saintes Écritures, d'autres s'occupent à transcrire des livres de leurs propres mains. Tous demeurent exactement à la place qui leur est marquée et observent un absolu silence. Ils se réunissent pour dire ensemble les prières de tierce, de sexte, de none et de vêpres qui partagent le jour en quatre parties. Ainsi, quatre fois le jour, tandis que les mondains ne s'occupent que de plaisirs, les moines célèbrent, par leurs hymnes et leurs pieux cantiques, les louanges du Seigneur. »

On trouve encore dans cette même homélie l'indication d'une prière qui terminait la journée et qui devint plus tard l'office de complies, ou l'ἀπολυτίκιον. La journée finit comme elle a commencé, par le chant des hymnes; les moines vont ensuite goûter un léger sommeil.

Nous ne suivons pas Chrysostome dans la peinture qu'il fait de la vie sobre et frugale des moines, de leur pauvreté, de la paix qui régne dans leurs bienheureuses demeures, de leur mort joyeuse qui est la fin des combats; il nous suffit d'avoir montré en quelle estime il avait les exercices de la vie monastique, avec quel enthousiasme il parlait de leurs longues veilles et de leurs saints cantiques, quelle noble et généreuse ambition il caressait d'introduire dans son clergé et jusque chez les simples fidèles l'usage de l'assistance régulière aux offices de chaque jour et de chaque nuit. Il ne laisse passer aucune occasion de célébrer la poésie des psaumes de David, des hymnes de l'Église, de montrer combien ces cantiques sont utiles, nécessaires même à quiconque veut garder la grâce de Dieu et faire des progrès dans la perfection chrétienne. La parole ardente d'un tel orateur, mais plus encore l'esprit d'initiative ou de réforme d'un tel évêque, dont les discours n'étaient pas capables de satisfaire l'activité, durent singulièrement remuer toutes les classes de la société, y faire naître comme un courant nouveau qui entraînait les âmes vers ces régions encore inexplorées où l'avenir réservait de si précieuses découvertes.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point Chrysostome fut écouté des catholiques de Constantinople dans ses incessantes sollicitations à la prière publique, au chant des psaumes et des cantiques. Il semble bien qu'il ait eu, comme toujours, quelque peine à se faire obéir et que l'indifférence du grand nombre dût causer à la trop généreuse confiance du prélat plus d'un désenchantement[1]. Peut-on dire cependant qu'il exigeait trop des chrétiens de son temps, quand, à la même époque, dans une autre partie de l'empire, aux portes de Jérusalem et dans toute la Palestine, on voyait réalisé l'idéal auquel Chrysostome rêvait d'atteindre? De sa solitude de Bethléem, sainte Paule n'écrivait-elle pas à une autre illustre Romaine, sainte Marcelle : « Ici, partout où l'on porte ses pas, l'on entend de pieux cantiques; le laboureur en poussant sa charrue chante l'Alleluia; le moissonneur exposé aux ardeurs du soleil se délasse en fredonnant un psaume; le vigneron en taillant sa vigne, de sa faucille recourbée, répète les hymnes de David. Ce sont les airs de ce

1. Cf. Puech, *ibid.*, 222. — Batiffol, 15, 16. — S. J. Chrysost., *Homil.* IV, in Annam, 1.

pays-ci ; ce sont les chansons d'amour, il n'y en a point d'autres ; ce sont les refrains des bergers, les romances des paysans [1]. »

Ce que saint Jean Chrysostome s'efforçait vainement d'établir parmi son peuple, quelques années auparavant saint Basile l'avait obtenu des habitants de Césarée[2]. Maintes fois, dans ses homélies, Basile essaie de faire entrevoir à ses auditeurs toute la beauté des psaumes, leur utilité pour la vie chrétienne, surtout les enseignements qui s'y rencontrent et leur « théologie parfaite [3] » ; à un moine infidèle il rappelle les douces larmes que la psalmodie nocturne lui faisait autrefois verser [4] ; à une vierge tombée il redit tout le charme évanoui de ses journées jadis si sereines, de ses nuits si lumineuses, des cantiques spirituels, de l'harmonieuse psalmodie, et des saintes prières [5]. Lorsque les clercs de Néocésarée lui reprochent, comme un crime, d'avoir introduit dans son église le chant antiphoné des psaumes, il leur envoie une éloquente justification de sa conduite [6]. Nos coutumes actuelles, leur dit-il, sont conformes à celles de toutes les Églises de Dieu. Vers le milieu de la nuit — ἐκ νυκτὸς ὀρθρίζει ὁ λαός — le peuple se rend à la maison de prière... Puis, partagé en deux chœurs, ils psalmodient alternativement, attentifs au sens des paroles sacrées et éloignant de leurs âmes toute pensée étrangère. Ensuite, laissant à un seul le soin d'entonner la mélodie, les autres lui répondent. Et ainsi, la nuit s'écoule dans la variété de la psalmodie de temps en temps interrompue par la prière solitaire. Si vous vous éloignez de notre communion, pour ce motif, ajoute Basile, vous devrez rompre aussi avec les Églises d'Égypte, des deux Libyes, de la Thébaïde, de la Palestine, de l'Arabie, de la Phé-

1. *Lettres choisies de S. Jérome*, par l'abbé Lagrange, Epist. XVI, p. 162. Cf. *Vie de sainte Marcelle*, par le même, p. 342.

2. Basilii Epist. CCVII, 2-4. — Cf. Duchesne, *ibid.*, 108. — Bouvy, 227-230. — Batiffol, 20, 26.

3. Bayle : *Saint Basile*, 241. — Cf. S. Basilii Homil. in Psalm. I, 91: « διὰ τοῦτο καὶ τὰ ἐναρμονία μέλη τῶν ψαλμῶν ἡμῖν ἐπινενόηται, ἵνα ὡς οἱ παῖδες τὴν ἡλικίαν, ἢ καὶ ὅλως οἱ νεαροὶ τὸ ἦθος, τῷ μὲν δοκεῖν μελῳδῶσι, τῇ δὲ ἀληθείᾳ τὰς ψυχὰς ἐκπαιδεύωνται. «

4. Epist. XLV, 1.

5. Epist. XLVI, 2 : « Μνήθητι ἡμερῶν ἀθορύβων, καὶ νυκτῶν πεφωτισμένων, καὶ ᾠδῶν πνευματικῶν, καὶ ψαλμῳδίας εὐήχου, καὶ προσευχῶν ἁγίων... »

6. Epist. CCVII, Migne, *P. G.*, XXXII, 754-766.

7. *Ibid.*, n. 3.

nicie, de la Syrie et de l'Euphrate, en un mot tous ceux qui aiment les veilles sacrées, les prières et la psalmodie en commun.

Ce chant antiphoné, qui, dès l'époque où écrivait saint Basile (375), avait remplacé déjà dans tant d'églises le chant antique des psaumes, *psalmus responsorius*[1], et qui en vingt années devait faire la conquête de tout l'Orient grec[2], « n'était dans sa simplicité originelle qu'une mélopée assez monotone, mais qui devint tout de suite une mélodie aussi variée qu'expressive[3]. » En 387, lorsque Flavien, évêque d'Antioche, vint à Constantinople pour apaiser la colère de Théodose, il avait en vain fait appel à toutes les ressources de la prière et de la supplication; l'empereur ne pouvait oublier sa colère et son ressentiment, alors l'évêque eut l'inspiration de demander aux jeunes adolescents qui avaient coutume de chanter à la table du prince, d'exécuter les psalmodies suppliantes d'Antioche. Le cœur de Théodose fut touché par le caractère expressif et émouvant de cette nouvelle musique religieuse; la colère fit place à la clémence et au pardon : des larmes d'attendrissement étaient tombées dans la coupe que le prince tenait à la main[4]. Il n'est donc pas étonnant que cette musique antiochienne, dont l'effet fut si puissant à la première audition à Constantinople, ait été tant de fois célébrée par Basile et par Chrysostome et introduite par eux dans leurs églises. Sans doute, la nouveauté dut, quelque temps, attirer et retenir les simples fidèles; mais bientôt le charme de l'inconnu disparaissant, on ne vit plus guère aux offices nocturnes que ceux à qui leur règle en fit une obligation : les vierges et les moines[5]. Il semble même que les moines furent les plus ardents propagateurs des innovations musicales de Basile et de Chrysostome. Dans la lettre que nous avons déjà citée

1. Duchesne, *ibid.*, 107, 108. — Batiffol, 24.
2. Batiffol, 20.
3. *Ibid.*, 27.
4. Sozom., VII, 23, édit. Migne, 1489... « Ἐτι τοῦ βασιλέως χαλεπαίνοντος, πέπεικε (Φλαβιανὸς) τοὺς παρὰ τὴν βασιλικὴν τράπεζαν ᾄδειν εἰωθότας νέους, τὰς ἐν ταῖς λιταῖς τῶν Ἀντιοχέων ψαλμῳδίας εἰπεῖν· ἐφ' ᾧ λέγεται φιλανθρωπίᾳ διαχυθέντα τὸν βασιλέα κρατηθῆναι τῷ ἐλέῳ, καὶ αὐτίκα τὴν ὀργὴν ἐκβαλεῖν, καὶ σπείσασθαι πρὸς τὴν πόλιν, δάκρυσι βρέξαντα τὴν φιάλην, ἣν ἔτυχε κατέχων. » — Sur les caractères de cette nouvelle musique religieuse, voir surtout Pitra, *ibid.*, 44-46.
5. Cf. Batiffol, 16-24, 29, 30. Cependant, il y eut toujours quelques églises monastiques où les fidèles pouvaient venir assister aux offices du jour et de la nuit : c'étaient les églises καθολικαί.

de l'archevêque de Césarée[1], on voit que les critiques adressées à Basile lui reprochent d'avoir introduit dans son Église un genre de vie jusqu'alors peu connu, en encourageant la fondation des communautés religieuses d'hommes et de femmes; le second grief, d'avoir innové dans la psalmodie, paraît en quelque sorte se greffer sur le premier, auquel il se rattache, et dont il n'est que le développement[2].

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au cinquième siècle, si la réforme n'avait pas encore pénétré dans tous les monastères d'Égypte ou d'Arabie, les moines de Constantinople aussi bien que ceux de Cappadoce avaient entièrement abandonné l'ancienne psalmodie. Nous en citerons cette preuve parmi celles que donne le cardinal Pitra[3]. « Quand les Perses ravagèrent la Cappadoce, au cinquième siècle, un abbé Paul s'enfuit à Constantinople, puis à Alexandrie, et enfin se retira parmi les solitaires de Nitrie, dans la cellule d'un vieil anachorète. Après quelque temps, il se présente à l'hégumène de la montagne, et lui demande une cellule séparée parce qu'il ne peut plus vivre avec le vieillard qui ne garde aucun office, aucune règle, ni celle des moines, ni celles des séculiers... Et ce qu'il y a de plus intolérable, ajoute-t-il, c'est qu'il ne me permet pas de psalmodier les canons ni les tropaires qui sont la psalmodie accoutumée de tous. — Frère, lui répond l'hégumène, retourne à ta cellule et reste avec le vieillard, si tu veux sauver ton âme... Quant au chant des tropaires et des canons, et à l'usage des modulations musicales, ceci convient aux prêtres du monde et aux autres séculiers; pour cela il est bon qu'on assemble le peuple dans les églises; mais aux moines, qui vivent loin des tumultes mondains, semblable chose n'est pas profitable, mais engendre beaucoup de dommage; car de même que le pêcheur, avec l'hameçon et un

1. Epist. CCVII, *ibid.*

2. Ainsi, c'est après avoir parlé de l'assiduité des moines à la psalmodie que Basile répond au reproche d'avoir introduit des nouveautés dans cette psalmodie. Voici la fin du premier passage et le commencement du second : Epit. CCVII, 2 et 3, dans Migne, *P. G.*, XXXII, 761, 763 : νυκτὸς καὶ ἡμέρας προσμένουσι ταῖς δεήσεσιν, ὧν τὸ στόμα οὐ λαλεῖ τὰ ἔργα τῶν ἀνθρώπων ἀλλὰ ψάλλουσιν ὕμνους τῷ Θεῷ ἡμῶν διενεκῶς, ἐργαζόμενοι ταῖς ἑαυτῶν χερσίν, ἵνα ἔχωσι μεταδιδόναι τοῖς χρείαν ἔχουσιν. Puis aussitôt : Πρὸς δὲ τὸ ἐπὶ ταῖς ψαλμῳδίαις ἔγκλημα...

3. Pitra, *ibid.*, 43. — Cf. Bouvy, *Poètes et mélodes*, 234 : la liturgie des Pères du désert. — Christ, *o. l.*, xxix-xxxi, où l'on pourra voir le texte grec.

ver, prend le poisson, ainsi le diable avec l'engin des tropaires et du chant précipite dans la fosse de la vaine gloire, de la recherche humaine, de l'amour des délices, de la fornication enfin; en vérité, conclut-il, loin du moine qui veut se sauver tout chant modulé! »

Vers la même époque, saint Nil, abbé du Sinaï, faisait encore observer à ses moines l'ancienne psalmodie, mais déjà son rigorisme paraît une exception et on peut lui adresser le reproche de ne pas garder le même ordre que « l'Église catholique et apostolique [1] ». La renaissance liturgique, qui avait si rapidement conquis presque tout le monde grec, répondait trop aux désirs et aux aspirations des chrétientés orientales pour ne pas recevoir bientôt un nouveau développement. Jetée en terre par Basile et Chrysostome, la semence, confiée aux soins des moines, allait prendre dans le sol hellénique de profondes racines, s'épanouir en une magnifique floraison et produire, dans le domaine rajeuni de la poésie chrétienne, une moisson d'une merveilleuse richesse.

Cependant l'ancienne poésie grecque ne devait pas mourir tout entière.

Saint Grégoire de Nazianze, le contemporain de Basile et de Jean Chrysostome et, comme eux, l'un des « patrons des lettres grecques [2] », semblait destiné à la faire revivre. C'était un noble et ardent génie, qui avait appris dans les écoles d'Alexandrie et d'Athènes les délicatesses de l'éloquence sous toutes ses formes et tous les secrets des muses; sous sa plume « la langue grecque exprime toutes les nouveautés de la foi chrétienne, en paraissant encore l'idiome antique des Lysias et des Platon, ou du moins de leurs premiers imitateurs. On reconnaît le génie grec, presque dans sa beauté native, doucement animé d'une teinte orientale, plus abondant et moins attique, mais toujours harmonieux et pur [3] ». Il est le familier d'Homère, le rival heureux de Parménide et d'Empédocle [4]. On a dit de lui que « Milton et Michel-Ange ont pu s'inspirer de ses beaux vers [5] ». Sa fécondité prodigieuse embrasse tous les genres, épique, lyrique, di-

1. Pitra, *ibid.*, 44.
2. Bikélas, *o. l.*, 137.
3. Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IV^e siècle*, 114.
4. Christ, *ibid.*, xii. — Cf. Bouvy, *ibid.*, 51-59, 133-138.
5. De Broglie, *Valentinien et Théodose*, t. II, p. 511.

dactique, dramatique même[1], le dogme, la morale, l'histoire; sa versification, à part deux exceptions, reste fidèle aux règles de l'ancienne métrique grecque, il manie avec une grande habileté l'hexamètre dactylique, le septénaire trochaïque, le trimètre iambique[2]. Les plus nobles motifs inspirent et dirigent Grégoire à travers toute son œuvre : l'honneur du christianisme engagé dans la lutte contre Julien, l'apaisement de son âme en proie à toutes les tristesses et à tous les combats, la nécessité de répondre aux tentatives poétiques de l'hérésie. « Si les longs discours des Apollinaristes, dit-il, si leurs psautiers nouveaux, bien différents de celui de David, si le charme des vers nous est donné pour un troisième Testament, nous aussi nous ferons des psaumes, nous composerons des vers, nous les répandrons en grand nombre[3]. » L'œuvre de Grégoire fut immense, mais comme elle était demeurée savante, ses vers ne trouvèrent pas d'écho parmi le peuple chrétien : « ces mots étrangers à la langue commune, ces flexions dialectiques, ces rythmes d'une origine profane n'étaient plus compris ni acceptés du vulgaire[4]. » L'antique poésie grecque, désormais sans influence profonde sur les masses populaires, ne devait plus être que l'agréable passe-temps de quelques esprits délicats, le délassement d'un petit nombre d'initiés[5].

C'est ainsi qu'au septième siècle, le grand confesseur de la foi, saint Maxime, abbé de Chrysopolis, se reposait de ses labeurs en composant des hymnes d'actions de grâces ou de supplications selon les règles anciennes[6].

1. Par ex. le Χριστὸς πάσχων.
2. Christ, xiii. — Krumbacher, 653.
3. Cf. Bouvy, 56-57.
4. *Ibid.*, 58.
5. Cf. Krumbacher, *ibid.*, 653, 654.
6. On a conservé de lui trois hymnes : ὕμνος εὐχαριστήριος καὶ ἱκετήριος πρὸς Θεόν, ὕμνος ἱκετήριος εἰς Χριστόν, ὕμνος ἱκετήριος εἰς τὴν ἁγίαν Τριάδα, écrites toutes trois en dimètres iambiques catalectiques : Migne, *P. G.*, XCI, 1417-1424. Voici la dernière et la plus courte de ces poésies :

Μέμνησό μου, ἀνάρχου
Ἄρρητε βλαστὲ ῥίζης,
Ξένον τ' ἄημα ἀμφοῖν
Ἴσον γόνῳ καὶ ἀρχῇ.
Μορφὴ τρισήλίος μοι·
Ὅταν κρίνῃς μ' ἀλοίτρην
Ῥοόν φυγόντα τόνδε
Ἄτρωτον ἠδὲ σᾶον.

Σῶσον πυρός με λάτριν
Τὸν σόν, ζάλης τε πάσης,
Ἄνελκε, Σῶτερ, αἰνῆς·
Δεσμόν τε λῦσον αἶψα
Ἐσμοῦ λυγρῶν κακῶν μου.
Γράψον δὲ σῇ με βίβλῳ
Ψ'άλλειν τε καὶ γεραίρειν
Ἐν ἀπλέτοις χρόνοισι
Νεῦσον τεὸν κράτος με.

On a vu déjà que saint Théodore Studite écrivit un nombre considérable de poésies iambiques sur les sujets les plus divers [1] : l'histoire du monde depuis la création, la vie monastique et les devoirs multiples qu'elle impose à ceux qui l'embrassent, le culte dû aux saintes images, la Vierge, le Précurseur, les églises, les croix, l'apôtre saint Paul, Jean le Théologien, les saints de l'Église grecque et principalement les saints moines, les monastères, leurs bienfaiteurs, les morts ou leurs tombeaux [2].

Il est certain que Théodore prenait un vif plaisir à ces compositions poétiques, elles charmaient les loisirs que lui laissaient

1. On trouve dans la *P. G.*, (XCIX, 1779-1810) 122 pièces iambiques, d'une étendue très variable, mais dont la plus longue (Carm. CXVII) contient seulement 18 vers; une seule (Carm. XCVI) est d'un mètre différent : Εἰς μοναχούς, δακτυλικὸς καὶ ἐλεγεῖος·

Χαίρετε, ἄνδρες ἀριστέες τοῦ Ἀχιλῆος ὕπερθεν·
Κτεῖναι μὲν Ἕκτορα οὗτος κρατερὸν ξιφέρη·
Οἱ δὲ, μοναζόντων θωρηξάμενοι πολιτείαν,
Χεῖρε λαβόντες ἄορ εὐπειθοὺς τῆς ὁσίας.
Σφάξατε τὸν Βελίαρ, σκότεος μεγαλαύχεα νοῦα·
Ἔνθεν ἀπήρκατε εἰς οὐρανὸν ἀθλοφόρως.

Le dernier vers, qui rompt le rythme, paraît être une glose ajoutée au texte par un copiste ignorant :

Δερματίδα προσαφέντες τἀνθάδε τὴν νεκρὰν μόνην.

2. On ne lira pas sans intérêt les quatrains consacrés aux quatre grands docteurs de l'Église grecque :

Carmen LXVI, Εἰς τὸν ἅγιον Βασίλειον·
Ἥστραψας αἴγλῃ τοῦ φαεινοῦ σου βίου,
Καὶ φαιδρύνεις τὸν κόσμον ἔργοις καὶ λόγοις.
Λαβὼν δὲ τὰς κλεῖς καὐτὸς ὡς Πέτρος νέος,
Φύλαξ ὑπάρχεις τῆς πάσης Ἐκκλησίας.

Carmen LXVII, Εἰς τὸν ἅγιον Γρηγόριον τὸν Θεολόγον·
Βροντῶν τὰ θεῖα τῇ βοῇ τῶν δογμάτων,
Ἤχησας ὄντως τὴν ὑπ' οὐρανὸν, μάκαρ.
Καὶ πάσας ἀπρὶξ μωράνας αἱρέσεις,
Τὸν κόσμον ἐστήριξας ἐν τοῖς σοῖς λόγοις.

Carmen LXXI, Εἰς τὸν ἅγιον Ἀθανάσιον·
Τίς τοὺς ἀγῶνας τῶν πόνων τῶν σῶν φράσοι,
Ὦ πενταθλητά, τῶν διδασκάλων κλέος;
Ὑπὲρ Θεοῦ γὰρ ὡς γίγας δραμὼν μέγας,
Στεφηφορῶν καθεῖλες ἐχθροὺς παγκάκους.

Carmen LXXII, Εἰς τὸν Χρυσόστομον·
Πηγὴν ἄληκτον παγχρύσων λόγων βλύσας,
Ὅλην κατάρδοις τὴν ὑφήλιον, μάκαρ·
Θύρας δ' ἀνοίγων τοῖς βροτοῖς σωτηρίας,
Εἰς οὐρανοὺς τὸν κόσμον ἐκπέμπεις ὅλον.

ses graves occupations, elles adoucissaient les souffrances de l'exil, les amertumes de la prison[1]; la diversité même de ces petites pièces, écrites à tout propos, et leur grand nombre, sont une preuve que l'âme ardente et belliqueuse de l'abbé de Stoudion demeura jusqu'au bout sensible aux délicatesses de l'antique forme littéraire, facile à s'émouvoir, et avide d'idéal comme une âme de poète.

Ses disciples ne perdirent pas entièrement le goût de ces délassements ingénieux et l'on peut citer d'eux plusieurs morceaux écrits suivant toutes les règles de la métrique ancienne[2]. Au commencement du neuvième siècle, le biographe des patriarches Taraise et Nicéphore, le diacre Ignace, composait la paraphrase en vers des fables d'Ésope[3], et un petit poème dramatique en 143 trimètres iambiques sur « le péché d'Adam », qui est « le premier essai d'un Paradis perdu[4] ».

1. Témoin ce quatrain sur sa prison de Chalcis, Migne, *ibid.*, 1804. Carmen XCIX :

Ἔσχες με, κέλλα, τὸν ξένον παρ' ἐλπίδα.
Εὗρον δ'ἐγώ σε φιλτάτην παροικίαν.
Βυζαντὶς ἡ πόλις με βάλλει κἀνθάδε.
Λαθούσά τ' αὕτη προσπαθείας ἐξάγει.

2. Par exemple, Migne, *ibid.*, 1812. — Carm. CXXIV : Ἐπίγραμμα εἰς τὸν ὅσιον πατέρα ἡμῶν Θεόδωρον, écrit en dialecte homérique par un des disciples de Théodore; dans Auvray, *Paralipomena Catechesis*, LXV, LXVI, deux pièces en vers iambiques, et une autre en hexamètres dactyliques, composées à ce qu'il paraît par des moines studites. Nous citons la première de ces trois pièces :

Τὸν νοῦν ἀληθῶς χωρίσας πάσης ὕλης
Πηγὴν ἔδειξας ὀρθοδόξων δογμάτων
Βλύζουσαν ὄντως τῇ ροῇ τῶν φθεγμάτων
Τοὺς χρυσολαμπεῖς καὶ θεοφθόγγους λόγους.
Ἐξ ἧς ποτίζων εὐσεβῶν τῆς καρδίας
Σοφῶς ὁδηγεῖς πρὸς τρίβους θείας, πάτερ.

3. Ἰγνατίου διακόνου τετράστιχα εἰς μύθους Αἰσωπικούς, Krumbacher, *ibid.*, 717.

4. Krumbacher, *ibid.* Ces στίχοι εἰς τὸν Ἀδάμ ne sont pas le seul essai du drame chrétien tenté par les Grecs. Outre le « Banquet des dix Vierges » du martyr Méthodius (voir plus haut, p. 459) on sait qu'Arius composa une sorte de drame liturgique, du nom de Θάλεια, auquel les orthodoxes répondirent bientôt par l'Ἀντιθάλεια; à la fin du sixième siècle, sous Maurice, il est fait mention d'une sorte de mystère chrétien, le θεανδρικὸν μυστήριον; au huitième, saint Jean de Damas composait le drame de Suzanne à la manière des tragédies d'Euripide; vers 790, Étienne de Saint-Sabas écrivait le drame de la Mort du Christ : ὁ θάνατος τοῦ Χριστοῦ. Le seul drame byzantin qui ait été conservé, « le Christ souffrant — Χριστὸς πάσχων — » se trouve parmi les œuvres de saint Grégoire de Nazianze à qui on l'a longtemps attribué; il offre de nombreux emprunts et de curieuses imitations des tragiques anciens et surtout d'Euripide. — Cf. Krumbacher, *ibid.*, 645, 646;

Mais dans ces diverses tentatives des continuateurs de l'antiquité, sans excepter les œuvres les plus parfaites du premier d'entre eux, saint Grégoire de Nazianze, « on chercherait vainement, dit M. Bikélas, la chaleur et l'originalité d'une véritable inspiration poétique. Les œuvres de ces poètes témoignent de la perpétuité des traditions classiques, elles font honneur au savoir, et parfois au goût de leurs auteurs, elles offrent de l'intérêt comme monuments littéraires, mais elles sont loin d'être des manifestations poétiques d'un sentiment réel[1]. » C'est ailleurs qu'il faut aller chercher la vraie poésie des Byzantins. Les hymnes métriques, poésie savante et compliquée, ne furent jamais goûtées du peuple ; elles n'eurent jamais les honneurs de la liturgie[2]. C'est que la distinction ancienne des longues et des brèves, sur laquelle repose la poésie classique, avait commencé à s'effacer dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, pour faire place à un autre élément : le rythme syllabique, fondé sur les lois de l'isosyllabie et de l'homotonie, c'est-à-dire sur le nombre des syllabes et sur la place de l'accent[3], et destiné à renouveler entièrement la poésie de la Grèce chrétienne.

On trouve des traces de cette tendance de l'accent à se substituer au principe de la quantité des syllabes dès avant le quatrième siècle[4]. Puis, « à mesure que l'on avance, l'accent empiète toujours plus sur la quantité qu'il finit par détrôner. C'est l'élément fondamental de la poésie de tous les temps qui triomphe. L'accent est destiné, dès les premières années de l'ère chrétienne, à créer à son tour une poésie nouvelle, dont l'hymnographie de l'Église grecque et latine sera sans contredit la plus noble expression. A partir du quatrième siècle, la prosodie n'est plus guère, chez les poètes byzantins, prise en considération ; c'est le rythme accentué qui prend la place du rythme quantitatif[5]. »

746-749. — Migne, *P. G.*, XXXVIII, 131-338. — Voir sur ce drame chrétien, J.-G. Brambs : *de auctoritate tragœdiæ christianæ quæ inscribi solet* Χριστὸς πάσχων, *Gregorio Nazianzeno falso attributæ*, Eichstädt, 1883, 1-72, pp. Il aurait été écrit au douzième siècle et serait l'œuvre de Théodore Prodrome.

1. Bikélas, *o. l.*, 152. — Bouvy, *Poètes et mélodes*, 59.

2. Christ, *ibid.*, XII. — Bouvy, *ibid.*, 58. — Batiffol, 12. — Pitra, *Hymnographie*, 25.

3. Bouvy, 133, 272. — Krumbacher, 660. — Stevenson, *L'Hymnographie de l'Église grecque*, dans le *Correspondant*, octobre 1876, p. 516. — D. Cabrol, *Histoire du Card. Pitra*, 264.

4. Stevenson, *ibid.* — Bouvy, 132-138.

5. Stevenson, *ibid.*

Les premiers exemples les plus remarquables de la nouvelle poésie sont deux hymnes de Grégoire de Nazianze[1] : l'hymne du soir — ὕμνος ἑσπερινός[2], et l'Exhortation à une vierge — πρὸς παρθένον παραινετικός[3], — écrits tous deux sans aucun souci des anciennes règles métriques ; il y faut joindre un cantique anonyme, que le cardinal Pitra regarde comme l'un des plus anciens poèmes chrétiens, en l'honneur de la Sainte-Croix[4].

Comme le remarque le même savant, « il peut paraître étrange que l'Église, plus sévère en Orient qu'en Occident, ait répudié les formes classiques, et préféré une poétique inférieure. En Occident, elle a emprunté librement de saint Ambroise, de Prudence, de Sedulius, de Fortunat, des accents que la muse antique n'aurait pas toujours désavoués. En Orient même, l'âge d'or de la poésie arménienne et syriaque a payé noblement son tribut. Comment, chez les Grecs, l'immense et savante poésie de Grégoire de Nazianze, le théologien inspiré, a-t-elle été bannie tout entière de l'Église, sans trouver grâce même dans sa chère Anastasie de Constantinople? Comment une main discrète n'a-t-elle pas été chargée de glaner quelques strophes, sinon dans les psaumes

1. Bouvy, *ibid.*, 133-138. — Stevenson, *ibid.*, 517. — Krumbacher, *ibid.*

2. Migne, *P. G.*, XXXVII, 511. Reproduit en partie par Christ, *o. l.*, 29, (28 vers sur 50). D'après Bouvy, *ibid.*, 155, on y trouve d'abord quatre sixtains, puis autant de quatrains formant une strophe et une antistrophe deux à deux. Le cantique se termine par un sixtain qui contient la doxologie. Ce système de strophes se rapproche de celui des anacréontiques ; c'est une première apparition de ce qu'on appellera plus tard l'οἶκος. En voici la strophe finale :

Νοῦς δὲ καὶ σώματος δίχα
Σοί, θεέ, προσλαλείτω,
Τῷ Πατρὶ καὶ τῷ Υἱῷ
Καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι,
Ὦ τιμή, δόξα, κράτος
Εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν.

3. *P. G.*, *ibid.*, 632. — Christ, *ibid.*, 29-32. Il se compose de 100 vers en lignes rythmiques de 14 à 16 syllabes séparées en deux hémistiches ; les syllabes du premier sont libres pour la quantité et l'accent ; seulement, la pénultième du second hémistiche doit être accentuée ; le pied final est un trochée tonique. Nous citons les six premiers vers :

Παρθένε, νύμφη Χριστοῦ — δόξαζέ σου τὸν Νυμφίον,
Ἀεὶ κάθαιρε σαυτὴν — ἐν λόγῳ καὶ σοφίᾳ
Ἵνα λαμπρὰ τῷ λαμπρῷ — πάντα ζήσῃς τὸν αἰῶνα·
Κρείσσων γαὶ αὐτὴ πολὺ — τῆς φθαρτῆς συζυγίας
Ἐν σώματι τὰς νοερὰς — δυνάμεις ἐμιμήσω·
Ἀγγελικὴν ἐπὶ γῆς — μετῆλθες πολιτείαν.

4. Cf. Krumbacher, *ibid.*, 662. — Pitra, *Analecta sacra*, I, 481-484.

d'Apollinaire et les hymnes de Synésius, au moins dans le *Cantique des Enfants* de Clément d'Alexandrie, dans le gracieux Évangile de Nonnus, dans les iambes purs, sinon classiques, de Georges de Pisidie, de Manuel Philé, enfin dans les hymnographes eux-mêmes, comme Théodore Studite et saint Sophrone, qui, outre leurs hymnes sacrées, ont laissé des poésies anacréontiques et iambiques aussi nombreuses qu'élégantes? Sauf de très rares exceptions, pourquoi le rythme syllabique a-t-il prévalu exclusivement[1] ? »

Il faut en chercher la raison dans l'état social, religieux et littéraire de la Grèce byzantine. Au sentiment d'un juge délicat, le P. Bouvy, qui a spécialement étudié cette nouvelle poésie, « la civilisation chrétienne, le développement du dogme, la splendeur du culte, la piété des peuples, tout invitait à la poésie ; mais, d'autre part, les anciens rythmes étaient morts, la quantité des syllabes n'était plus sensible, la langue elle-même s'était altérée. N'importe ; les fidèles se pressent dans les basiliques, la Vierge mère de Dieu multiplie ses prodiges, la terre et le ciel réclament des cantiques : il faut chanter, et si l'ancienne versification n'est plus possible, qu'on chante en prose. Et réellement l'on écrivit des cantiques en prose, et parce que les orateurs en composèrent eux-mêmes la mélodie, on les appela *mélodes;* mais toutes ces paroles de prose étaient gouvernées et rendues vivantes par l'accent : c'est pourquoi l'accent devint l'âme de la mélodie, comme il était l'âme des paroles. Ces mélodies, exécutées dans les grandes églises, furent bientôt populaires : on les répéta d'abord avec les mêmes paroles, puis on s'avisa de composer d'autres paroles avec les mêmes repos et les mêmes syllabes toniques, et la rythmique du nouveau lyrisme fut créée[2]. »

A ces raisons, il convient d'en joindre une autre, toute théologique, « sans examiner si les compositeurs s'en seront rendu compte, ou s'ils ont obéi, les yeux fermés, à un plan providentiel qui dirigeait leurs inspirations[3] ». Les mètres vagues et élastiques de l'ancienne poésie étaient peu propres à exprimer, à l'aide de formules strictes et invariables, qui ne laissassent

1. *Hymnographie*, 25, 26.
2. Bouvy, *o. l.*, 215, 216.
3. Pitra, *Hymnographie*, 26.

aucune prise aux subtilités hérétiques, les vérités du symbole catholique. Avec la nouvelle hymnographie, fondée sur le nombre des syllabes et la place de l'accent, il devient impossible d'ajouter ou de retrancher une seule syllabe sans que le plus simple des fidèles s'en aperçoive. Non seulement les syllabes sont comptées et fixées par des règles immuables, mais de plus, le mode, le chant, les lettres initiales contribuent encore à captiver la mémoire. Ainsi les paroles des textes sacrés, les articles du symbole, les acclamations des martyrs et des saints deviennent des formules invariables, des strophes pour ainsi dire immobilisées et stéréotypées, dans lesquelles un seul mot, un seul iota ne saurait être déplacé [1].

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette admirable découverte, due au cardinal Pitra, des lois de la poésie liturgique grecque, à vrai dire la seule poésie qu'aient jamais eue les Byzantins; ni à redire comment, grâce à lui, « les chants d'une ancienne et grande Église, vingt volumes, quatre à cinq cents manuscrits, sont rendus à la poésie grecque. Ce vaste et grandiose monument de l'hymnographie byzantine, antérieur au schisme par toutes ses bases et ses parties intégrantes, œuvre des saints, devient aussi l'œuvre des muses. Trois cents mélodes ont à reprendre leur place dans l'histoire littéraire. Un moyen enfin est donné de restituer sûrement le texte le plus ancien des prières solennelles qui, de l'Église grecque, ont passé dans tout le monde slave et oriental, et nous met en mesure de dégager de tout alliage l'or pur de l'hymnographie légitime [2]. » Nous n'avons pas à examiner, non plus, si cette poésie religieuse fut une création de l'esprit grec lui-même, ou seulement l'imitation des procédés des antiques poésies orientales, principalement de la poésie hébraïque et de la poésie syriaque [3]; ou bien encore, si rien ne s'est conservé des mètres de l'ancienne prosodie classique dans la nouvelle poésie syllabique [4]. Toutes ces questions renferment des problèmes délicats et difficiles dont la solution

1. Cf. Pitra, *ibid.*

2. Stevenson, *ibid.*, 543. — Cf. D. Cabrol, *Histoire du Card. Pitra*, ch. 17 : Poètes et mélodes de l'Église grecque.

3. Sur cette question, cf. Bouvy : Le rythme syllabique des mélodes appliqué à la poésie sacrée, dans les *Lettres chrétiennes*, t. I, 407-426, t. II, 114-123, 276-306. — Cabrol, *ibid.*, 276.

4. Bouvy, *ibid.*, I, 418-126.

exigerait de longs développements et ne pourra, du reste, être complète et définitive tant que l'on n'aura pas publié sinon l'ensemble, du moins la plus grande partie des œuvres poétiques éparses dans les vingt volumes liturgiques des Grecs. Il faudrait tout un ouvrage pour expliquer la nature des offices monastiques de l'Église byzantine, leur composition, les modifications qu'ils ont subies, leurs accroissements successifs, et donner une notion exacte de l'ἀκολουθία dans les monastères de la capitale [1]. Ils serait intéressant de rechercher aussi quelle fut l'influence des moines hymnographes dans la composition de ces offices : ce serait tout une histoire de l'hymnographie grecque, les moines y occuperaient les places d'honneur, sans préjudice de quelques grands évêques ou patriarches qui provoquaient et inspiraient les cantiques nouveaux en instituant de nouvelles fêtes. Et, dans cette littérature hymnographique, quelle fut, à l'origine, la part qu'il convient d'attribuer aux couvents de Constantinople et principalement des Studites, ou aux couvents palestiniens, autrement dit au *Typicon* des Studites ou au *Typicon* des Sabaïtes? L'influence de ces deux rituels s'est-elle maintenue dans la suite des siècles avec les mêmes conditions qu'à leur commencement, ou l'équilibre n'a-t-il pas été rompu, à une époque qu'il importerait de préciser, au détriment de l'une des traditions ri-

1. A vrai dire, ce travail n'est possible qu'à la condition de voir et d'entendre par soi-même les cérémonies et les chants dans un monastère où tout se passe encore selon le τυπικόν, par exemple, à l'Athos ou à Grotta-ferrata. Car il n'y a rien de plus inintelligible que la langue des rituels lorsque l'on manque de ce commentaire vivant par l'œil et par l'oreille. A défaut de ce secours, on trouve des renseignements tels quels sur ces offices dans : 1) l'ouvrage d'Allatius *de Libris ecclesiasticis Græcorum*, réédité par Fabricius : *Biblioth. græca*, t. V, édit. de Hambourg, 1712; — 2) dans l'ἀκολουθία grecque du 1er janvier, éditée avec les notes du P. de Rye dans les *Acta SS.*, Junii, II, XV-LXXXI. Les définitions ne sont plus entièrement exactes, mais c'est le travail imprimé qui peut le mieux donner une idée de l'ensemble d'un office ; — 3) dans les notes de Goar à l'Euchologe grec et de Renaudot à ses Liturgies, surtout dans les notes du premier qui ne se rapportent pas uniquement à la sainte liturgie, mais aussi à des ἀκολουθίαι particulières; — 4) dans le *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ*, du P. Nilles, 2e édit. Innsbruck, 1896. Les deux volumes de cet excellent ouvrage renferment de très bonnes notes, amassées peut-être un peu confusément, mais dont on pourrait tirer une synthèse passable. Mais il faudrait surtout manier les Μηναῖας ou pendant le carême le Τριῴδιον. Rien ne vaut cette initiation, laborieuse sans doute, mais qui réserve à ceux qui n'en seraient pas effrayés de larges compensations. (P. Bouvy.)

vales, et quelle fut la cause, quelles furent les conséquences d'un tel événement liturgique?

Sans essayer de répondre à toutes ces questions, qu'il suffira d'avoir indiquées ici afin de montrer quel vaste champ reste ouvert aux découvertes, dans ce domaine de l'hymnographie grecque, nous retracerons sommairement, à la suite du cardinal Pitra et des quelques savants qui ont commencé à faire la lumière parmi tant d'obscurité, les principales phases de l'hymnographie monastique.

On ne sait pas exactement à quelle date il faut faire remonter l'hymnographie nouvelle. Peut-être doit-on chercher son origine dans les poésies hérétiques de Valentin, de Basilide, de Bardesane et d'Arius, et dans les hymnes que leur opposèrent les catholiques [1]. Mais dans les passages mentionnés plus haut, on a vu que, dès le quatrième siècle, une psalmodie nouvelle avait été introduite à Constantinople sous Chrysostome et qu'au cinquième elle avait déjà conquis la plupart des monastères orientaux [2].

Les plus anciens hymnographes connus sont Anthime et Timoclès, qui, au témoignage de Théodore le lecteur et de Théophane, florissaient aux environs de 457; on ne possède aucune de leurs œuvres[3]. Vers le même temps, d'autres mélodes, Marcien qui devint plus tard grand économe de la basilique patriarcale, le moine Jean, un riche byzantin, Sétas, se groupèrent avec ce même Anthime autour du plus célèbre d'entre eux, le moine saint Auxentius [4]. D'après son biographe, qui fut son contemporain et son disciple, Auxentius, avant d'embrasser la vie monastique aux environs de Chalcédoine, avait donné, dans la capitale, l'exemple des plus austères vertus ascétiques. Avec ses compagnons, il aimait à se rendre dans l'église de Sainte-Irène située au bord de la mer, pour y passer les veilles saintes dans la prière et le chant des cantiques. Les hommes et les fem-

1. Pitra, *Hymnographie*, 41. — Krumbacher, *o. l.*, 662; sur toute cette question de la poésie rythmique, cf. *ibid.*, 655-705.

2. Pitra, *ibid.*, 45. — *Analecta sacra*, I, xxi.

3. Pitra, *Hymnographie*, 46. — *Analecta*, *ibid.* — Christ, xxxii. — Cf. Théophane, 114.

4. *Anal.*, *ibid.* — Krumbacher, *ibid.* — Sur saint Auxentius, Pitra, *ibid.*, xxi-xxxiv. — Bouvy, *ibid.*, 230-234. — Sa vie est dans les *Acta SS.*, Februarii, II, 769-771; dans Migne, *P. G.*, CXIV, 1375-1436.

mes y formaient deux chœurs, et le bienheureux Auxentius présidait aux hymnes sacrées[1].

Plus tard, quand il eut renoncé au métier des armes pour embrasser dans la solitude toutes les rigueurs de la vie érémitique, les foules continuèrent à accourir auprès de la cellule du pieux reclus; et cette même Bithynie qui, dès le règne de Trajan, avait entendu retentir dans les assemblées des fidèles l'hymne au Christ[2], entendit encore les premiers accents de la nouvelle poésie religieuse. Le solitaire chantait avec la multitude chacune des heures de la psalmodie, puis il faisait chanter, dit son biographe, « des tropaires très agréables et très utiles qu'il avait écrits lui-même dans un rythme très simple et sans recherche[3] ». L'ermite commençait et disait le premier tropaire, le peuple répondait en chœur par le second tropaire, et ainsi jusqu'à la fin[4]. L'un de ces « incunables[5] » de la poésie ecclésiastique grecque nous a été conservé[6]:

I

Le peuple :	Πτωχὸς καὶ πένης	Indigents et pauvres,
	ὑμνοῦμέν σε, Κύριε·	nous vous louons, ô Seigneur :
Le moine :	δόξα τῷ Πατρὶ	Gloire au Père,
	δόξα τῷ Υἱῷ	gloire au Fils,
	δόξα τῷ ἁγίῳ Πνεύματι	gloire à l'Esprit-Saint
	τῷ λαλήσαντι διὰ τῶν προφητῶν.	qui a parlé par les Prophètes !

1. Pitra, *ibid.*, xxii. — *Vita*, n. 2.

2. Pline (Epist. X, 97) dit des chrétiens de Bithynie : « ... quod essent soliti, stato die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem. ». Dans son édition classique des lettres de Pline le Jeune, Paris, Garnier, p. 81, un de nos anciens maîtres à la Faculté des Lettres de Nancy, M. A. Collignon, a réuni les témoignages qui établissent l'authenticité de cette lettre si importante pour l'histoire des origines du christianisme. Nous ajouterons en faveur de l'authenticité, Pitra, *Anal.*, xxiv; Bouvy, *Poètes et mélodes*, 232; *Lettres chrét.*, 1882, IV, 197; Variot, *Revue des quest. historiques*, juillet 1878 (p. 80-153).

3. Pitra, *ibid.*, xxiii. — *Vita*, n. 43.

4. *Vita*, *ibid.*

5. Krumbacher, *ibid.*, 663.

6. *Analecta*, *ibid.*, xxiii. Nous indiquons, d'après Bouvy, 233, ce qui semble être, dans ce cantique dialogué, la part du moine et la part du peuple.

II

LE MOINE :	Στρατιαὶ ἐν οὐρανοῖς	Les armées du ciel
	ὕμνον ἀναπέμπουσιν,	chantent votre gloire,
	καὶ ἡμεῖς οἱ τῆς γῆς	et nous sur la terre,
	τὴν δοξολογίαν·	ce cantique de louange :
LE PEUPLE :	Ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος Κύριος·	Saint, saint, saint le Seigneur!
	πλήρης ὁ οὐρανὸς	Le ciel et la terre
	καὶ ἡ γῆ τῆς δόξης σου.	sont pleins de votre gloire!

III

LE MOINE :	Δημιουργὸς πάντων,	Créateur de toutes choses,
	εἶπας, καὶ ἐγεννήθημεν·	d'un mot nous avons été faits,
	ἐνετείλω, καὶ ἐκτίσθημεν·	d'un mot nous avons été créés :
	πρόσταγμα ἔθου,	vous avez établi votre loi,
	καὶ οὐ παρελεύσεται·	et elle ne passera point!
LE PEUPLE :	Σῶτερ, εὐχαριστοῦμέν σου.	O Sauveur, grâces à vous!

IV

LE MOINE :	Κύριε τῶν δυνάμεων,	Seigneur tout-puissant,
	ἔπαθες, ἀνέστης,	vous êtes mort et ressuscité,
	ὤφθης, καὶ ἀνελήφθης·	vous avez apparu et disparu!
LE PEUPLE :	οἰκτείρησον καὶ σῶσον ἡμᾶς.	Ayez pitié et sauvez-nous!

V

LE MOINE :	Ἐν ψυχῇ τεθλιμμένῃ	L'âme accablée de douleur,
	προσπίπτομέν σοι	nous tombons à vos pieds,
	καὶ δεόμεθά σου,	et nous vous prions,
	Σῶτερ τοῦ κόσμου·	ô Sauveur du monde :
LE PEUPLE :	Σὺ γὰρ εἶ Θεὸς	Car vous êtes le Dieu
	τῶν μετανοούντων.	de ceux qui se repentent!

VI

LE MOINE :	Ὁ καθήμενος ἐπὶ τῶν χερουβίμ,	Vous, assis sur les Chérubins,
	καὶ τοῖς οὐρανοῖς ἀνοίξας·	vous ouvrez les cieux :
LE PEUPLE :	οἰκτείρησον καὶ σῶσον ἡμᾶς.	Ayez pitié et sauvez-nous !

VII

LE MOINE :	Ἀγαλλιᾶσθε,	Réjouissez-vous,
	δίκαιοι, ἐν Κυρίῳ,	ô justes, dans le Seigneur,
	πρεσβεύοντες ὑπὲρ ἡμῶν·	et intercédez pour nous :
LE PEUPLE :	Δόξα σοι, Κύριε,	Gloire à vous, Seigneur,
	ὁ Θεὸς τῶν ἁγίων.	Dieu des saints !

C'est ainsi que le vertueux ascète s'efforçait d'arracher les fidèles aux plaisirs frivoles de la grande ville et surtout aux séductions des théâtres, par l'attrait de ses chants dont l'harmonie était « rivale de l'harmonie des Anges [1] ».

Cette pléiade de mélodes qui florissait vers le milieu du cinquième siècle, avait mis en honneur la poésie nouvelle ; d'autres mélodes leur succédèrent au siècle suivant [2], et bientôt Justinien (527-565), qui n'était insensible à aucune sorte de gloire, ambitionna celle des nouveaux poètes. On lui doit un célèbre tropaire : ὁ μονογενὴς υἱὸς καὶ λόγος τοῦ Θεοῦ, qui est encore chanté dans la liturgie de saint Jean Chrysostome [3]. D'autres empereurs, et parmi eux l'iconoclaste Théophile, à l'exemple de Justinien, crurent honorer la pourpre et s'honorer eux-mêmes en faisant une place, dans leurs « très saintes et très divines » occupations, au culte de la poésie religieuse et à la composition des hymnes sacrées [4].

1. BOUVY, *ibid.*, 234, d'après un Ménée de Février : « ἐν ἀγρυπνίαις τὸ εὔτονον. » Vers la même époque, un autre ascète, saint Syméon le Stylite composait aussi des cantiques à l'usage des chrétiens de Syrie qui venaient le visiter. — Cf. PITRA, *ibid.*, XXII. — CHRIST, XXXIII.

2. Tels Anastasius, Cyriacus dont on ne connaît que les noms. Cf. KRUMBACHER, 312. — PITRA. *Hymnogr.*, 46; *Analecta*, XXXII.

3. CHRIST, XXXII et 52. — PITRA, *Hymnogr.*, 46; *Analecta*, XXIV. — KRUMBACHER, *ibid.*

4. *Analecta*, *ibid.*; *Hymnogr.*, *ibid.*

Mais celui qui, au jugement des quelques érudits qui en connaissent le nom et les œuvres, tient le premier rang parmi les hymnographes de l'Église grecque, est saint Romanos le mélode[1]. On ne possède sur sa vie que de rares détails renfermés dans la courte leçon des ménologes grecs[2]. Il est Syrien d'origine, comme deux autres célèbres hymnographes, Sophrone et André de Crète; il naquit à Emèse, sur l'Oronte; il fut d'abord diacre à Béryte et attaché à l'église de la Résurrection; puis, sous le règne de l'empereur Anastase, il se rendit à Constantinople qu'il ne devait plus quitter. Là il se retira dans l'église de la Très-Sainte-Mère-de-Dieu construite sous le règne de Théodose le jeune par le consul Cyrus, d'où lui était resté son nom de la Théotokos « ἐν τοῖς Κύρου ». De là, il se rendait parfois aux Blachernes. Un soir de Noël, comme il passait la nuit en prières dans l'église, la Vierge lui apparut en songe, et, lui présentant un rouleau de parchemin, elle lui dit : « Prends et mange », comme le Seigneur avait dit autrefois au prophète Ézéchiel. Romanos obéit, et reçut ainsi le « charisme des contakia »; puis la vision disparue, il monte à l'ambon et improvise son premier cantique d'une merveilleuse harmonie : Ἡ παρθένος σήμερον. Plus tard, il compose, pour les diverses fêtes, jusqu'à un millier de poèmes

1. Bouvy, *ibid.*, 367. — Krumbacher, 663-671. — Bikélas, *ibid.*, 157. — Cabrol, 274. — Cf. *Analecta*, xxvii; *Hymnogr.*, 47.

2. L'Église grecque célèbre la fête de Romanos au 1er octobre. Cf. *Acta SS.*, Octobr., I, 56-59; Nilles, *Kalendarium*, I, 293. — La notice du ménologe a été reproduite par Krumbacher, *o. l.*, 663, ainsi qu'une autre trouvée dans un synaxaire du X-XIe siècle, de la bibl. patr. de Jérusalem, par M. Papadopoulos-Kerameus et insérée dans la *Byzant. Zeitschrift*, 1893, p. 600; une troisième, tirée du Synaxaire de Clermont XIe siècle, a paru dans les *Analecta bollandiana*, t. XIII (1894), p. 441, avec l'indication des variantes relevées dans les Ménées, le ménologe de Basile et le Synaxaire de Jérusalem. Nous la reproduisons ici, comme étant la plus complète et la plus récemment publiée :

Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ [octobr. 1.] μνήμη τοῦ ὁσίου Ῥωμανοῦ τοῦ μελῳδοῦ καὶ ποιητοῦ τῶν κοντακίων· ὃς ὥρμητο ἐκ Συρίας τῆς Ἐμεσηνῶν πόλεως, διάκονος γενόμενος τῆς ἐν Βηρύτῳ ἁγίας τοῦ Θεοῦ ἐκκλησίας τῆς λεγομένης Ἀναστάσεως. Καταλαβὼν δὲ τὴν Κωνσταντινούπολιν ἐν τοῖς χρόνοις Ἀναστασίου τοῦ βασιλέως, κατέμενε ἐν τῷ ναῷ τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῷ ἐν τοῖς Κύρου, ἐν ᾧ καὶ τὸ χάρισμα τῆς συντάξεως τῶν κοντακίων ἔλαβεν, ἐπιφανείσης αὐτῷ τῆς ἁγίας Θεοτόκου κατ' ὄναρ κατὰ τὴν ἑσπέραν τῆς Χριστοῦ γεννήσεως, καὶ τόμον χάρτου ἐπιδούσης καὶ κελευσάσης αὐτὸν καταφαγεῖν· οὗ μετὰ τὴν κατάποσιν εὐθέως ἔξυπνος γενόμενος, ἀναβὰς ἐν τῷ ἄμβωνι, ἤρξατο ἐκφωνεῖν καὶ λίαν ἐμμελῶς ψάλλειν· « Ἡ παρθένος σήμερον τὸν ὑπερούσιον τίκτει ». Ἔκτοτε οὖν ὑπηγόρευσεν εἰς τὰς δεσποτικὰς ἑορτὰς καὶ εἰς μνήμας διαφόρων ἁγίων κοντάκια τὸν ἀριθμὸν περὶ τὰ χίλια, ὧν τὰ πολλὰ ἐν τοῖς Κύρου ἰδιοχείρως ὑπ' αὐτοῦ ἐκτεθέντα ἀπόκεινται. Ἐτελειώθη δὲ ἐν εἰρήνῃ, καὶ ἐτάφη ἐν τῇ αὐτῇ ἐκκλησίᾳ, ἔνθα καὶ τελεῖται ἡ αὐτοῦ σύναξις.

dont les autographes se conservaient, pour une grande partie, à l'église « ἐν τοῖς Κύρου ». C'est là que le pieux mélode mourut dans la paix du Seigneur, c'est là qu'il fut enterré, là aussi que se célébrait sa fête[1].

Par sa mort, par ses œuvres, par ce qui est connu de sa vie Romanos appartient donc à Constantinople. Il semble bien qu'il y vécut sous le règne d'Anastase Ier (491-518)[2]; et il n'est guère possible de douter, quoique aucun témoignage positif ne l'affirme, qu'il ait appartenu à l'ordre monastique[3]; mais pour Romanos comme pour tant d'autres moines, l'ordinaire appellation céda la place à un titre qui dominait et faisait oublier tous les autres, et l'on s'habitua à dire Romanos le mélode — Ῥωμανὸς ὁ μελῳδός — comme on devait dire Jean Malalas ou le rhéteur, Georges le Syncelle, Maxime le confesseur, Théophane le chroniqueur, Joseph l'hymnographe. Et cette hypothèse est d'autant plus légitime qu'au jugement des savants byzantinistes qui ont étudié l'œuvre de Romanos, son génie poétique, son inspiration, la richesse de sa langue, le placent au premier rang des hymnographes grecs; avec lui, l'hymne liturgique atteint la perfection; le lyrisme chrétien n'a plus rien à envier aux grands

1. Cf. *Analecta boll.*, *ibid.*, 442. — Bouvy, 369. — Pitra, *hymnogr.*, 47; *Analecta*, xxi. — Papadopoulos-Kerameus, *l. l.*, 600-603.

2. La légende dit seulement : ἐν τοῖς χρόνοις Ἀναστασίου τοῦ βασιλέως. S'agit-il d'Anastase Ier (491-518) ou d'Anastase II (713-716)? Christ (ouv. cité, li) et Bouvy (*ibid.*, 373-375) semblent se prononcer pour le second, Pitra (*Anal.*, xxvii) et Krumbacher (*ibid.*, 665) donnent de bonnes raisons en faveur du premier, les *Anal. boll.*, (*ibid.*, 442) attendent, pour se prononcer, l'édition des œuvres du poète. La question paraît avoir été résolue en faveur d'Anastase Ier, par M. Vasiljevskij (*Byzant. Zeitschrift*, 1895, p. 238), qui cite une relation détaillée des miracles de saint Artémios, dont le texte original grec est encore inédit, mais dont une traduction slave a été récemment imprimée dans les Ménées. Dans le récit du 18e miracle, on trouve ces paroles : *Un jeune homme chante des vers du saint philosophe Romanos.* La relation est de la fin du VIIe siècle, le miracle arriva sous Héraclius (610-641); il est donc permis de conclure qu'à cette époque Romanos était honoré comme saint et que ses poésies étaient connues du peuple chrétien.

3. Cf. Pitra, *Anal.*, xxvii et 680. Le cantique de Romanos sur la mort spirituelle des moines, *ibid.* 44-52 (cf. *ibid.* 680), est tout un poème sur la vie monastique : nul autre qu'un moine ne semble avoir pu l'écrire. Peut-être même aurait-il été higoumène (Pitra, *ibid.*) : il est appelé dans l'office du 1er oct. Ῥωμανὲ πάτερ ἡμῶν; l'auteur de sa légende est sûrement un moine (Krumbacher, 665). Bouvy, D. Cabrol n'élèvent aucun doute à ce sujet. De plus, d'après Du Cange, (*Const. christ.*, IV, 58, n. xiv) il y aurait eu un monastère attaché à l'église de la Vierge ἐν τοῖς Κύρου. On trouve dans les Actes du concile de Constantinople en

lyriques de l'antiquité[1], et « peut-être un jour, dit M. Krumbacher[2], l'histoire littéraire célébrera Romanos comme le plus grand des poètes religieux de tous les temps ». Le P. Bouvy, un juge délicat et un fin critique, a écrit sur le moine-poète et sur l'ensemble de son œuvre une page brillante qu'on nous permettra de citer, car elle donne l'impression exacte de ce que fut l'incomparable mélode. « Saint Romanus, dit-il, est le premier des mélodes pour le génie poétique. Ses œuvres représentent l'hymne liturgique, ou plutôt le drame religieux dans sa perfection[3]. Qu'on s'imagine le chrétien en prière, le moine en oraison, le saint en extase : sous ses regards passent tour à tour les grandes figures des deux Testaments; il voit les patriarches et les prophètes, il les entend et médite leurs paroles; il contemple le Sauveur des hommes et sa Mère, les apôtres et les martyrs; il assiste en témoin attentif et enthousiaste à tous les événements du passé, dont Dieu lui-même est le héros. Cette contemplation du monde surnaturel surexcite ses puissances, et son esprit aussi bien que son cœur. Il s'épanche en adorations, en louanges, en actions de grâces. Si vous donnez à ce contemplatif, pour interpréter ce qu'il a vu et entendu, des rythmes souples, harmonieux, populaires, et, pour nourrir le feu sacré de son génie, l'incomparable auditoire des basiliques orientales; si votre imagination peut se représenter un tel homme, non point dans Athènes, ni même à Constantinople au temps de saint Grégoire et de saint Chrysostome, mais à Byzance, dans la vraie Byzance des Byzantins, si vous le voyez monter à

536, sous Ménas (Mansi, VIII, 909, 989, 1011, et 881, 953), le nom de Georges prêtre et higoumène du monastère de Cyrus : Γεώργιος πρεσβύτερος καὶ ἡγούμενος τῆς μονῆς Κύρου, sans aucune autre désignation. Il est vrai qu'on trouve encore (*ibid.*, 1056) dans les Actes du conc. sous Hormisdas (518) le nom d'un monastère de même vocable, mais avec indication du quartier : Ἰωάννης πρεσβύτερος καὶ ἀρχιμανδρίτης μονῆς τῶν Κύρου ἐν τοῖς Ἐλεβίχου. Est-ce le même couvent, ou faut-il avec Du Cange distinguer deux monastères, celui de la Vierge εἰς τὰ Κύρου, que Romanos aurait illustré par sa présence, et celui dont l'abbé Jean souscrivit au concile de 518? (Du Cange, *ibid.*, 84, n. xxxii). Si l'existence du couvent de la Vierge εἰς τὰ Κύρου pouvait être établie, il n'y aurait plus lieu de mettre en doute la qualité de Romanos.

1. Cf. Bikélas, *ibid.*, 157, 158. — Bouvy, 367, 368. — Cabrol, 274.

2. *Byzant. Litteraturgesch.*, 669. « Die Litteraturgeschichte der Zukunft wird vielleicht den Romanos als *den grössten Kirchendichter aller Zeiten* feiern. »

3. Bouvy, *Poètes et mélodes*, 367. Ce passage est cité en entier par Krumbacher, *l. l.*, 670.

l'ambon de Sainte-Sophie dans la nuit de Noël, après un sommeil miraculeux, et si vous entendez le prélude de son grand cantique :

Ἡ παρθένος σήμερον
τὸν ὑπερούσιον τίκτει
καὶ ἡ γῆ τὸ σπήλαιον
τῷ ἀπροσίτῳ προσάγει,

n'admirez pas encore, attendez la fin, laissez se dérouler la majestueuse série des vingt-cinq tropaires. Ne jugez pas même d'après un seul cantique, suivez le mélode dans toutes les phases du cycle sacré, depuis la fête d'Étienne le premier martyr jusqu'aux solennités de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, et vous conclurez peut-être que le christianisme ne doit envier à l'antiquité aucun de ses poètes lyriques. »

C'est au génie inspiré de Romanos que la poésie religieuse des Grecs, doit, sinon la création d'une nouvelle forme de cantiques — les tropaires — qui succèdent aux formes primitives de l'acclamation, du moins une perfection, presque idéale, qu'elle n'avait pas encore rencontrée jusqu'alors et qu'elle ne semble pas avoir dépassé dans la suite[1]. Mais qu'est-ce donc que le *tropaire?* « Déjà dans le vocabulaire du lyrisme grec, dit le P. Bouvy[2], le mot τρόπος avait le sens de rythme et de mélodie. Dans la troisième Olympiade, la muse a fait trouver à Pindare un *trope* brillant et nouveau : νεοσίγαλον εὑρόντι τρόπον. Ailleurs le poète chante, sur le *trope* lydien, Λυδῷ ἐν τρόπῳ, la victoire du jeune Asopichos. C'est encore le nom de *trope* dont se sert Bacchius pour désigner les divers modes de la musique. Le mot τρόπος, dit M. Christ, a pu donner comme diminutif le mot τροπάριον, comme les εἴδη de l'ancien lyrisme ont fourni aux Alexandrins l'expression εἰδύλλιον[3]. » Quoi qu'il faille penser de l'étymologie et des origines du tropaire, dans son acception essentielle il est la prière de tradition opposée à la prière scripturaire ; quand il est isolé, c'est une période de prose libre de toute règle, semblable au *trope* liturgique du moyen âge latin ; s'il fait partie d'un can-

1. Pitra, *Hymnogr.*, 47. — Bouvy, *l. l.*, 204.
2. *Ibid.*, 222.
3. Cf. Pitra, *Hymnogr.*, 41 ; *Analecta,* lxxxiii-lxxxix. — Bouvy, 222, 224. — Nilles, *l. l.*, lix. — Stevenson, *l. l.*, 537.

tique, c'est une strophe soumise, syllabe par syllabe, et accent par accent, à une correspondance exacte avec une strophe, tropaire primitif, appelée *hirmus* — εἱρμός[1] — qui détermine la forme de toutes les strophes suivantes et aussi leur mélodie. Outre la concordance tonique et syllabique, les tropaires d'un même cantique sont encore le plus souvent reliés entre eux par l'acrostiche, qui commence à l'hirmus et sert à fixer par un signe visible et palpable la distinction des strophes. Dans les poèmes de Romanos l'acrostiche est quelquefois alphabétique, mais le plus ordinairement les lettres initiales des tropaires concourent à composer le nom de l'hymnographe : l'acrostiche habituel du moine de la Théotokos εἰς τὰ Κύρου est la formule monastique : τοῦ ταπεινοῦ Ῥωμανοῦ ὕμνος, τοῦ ταπεινοῦ Ῥωμανοῦ αἶνος, ἔπος, ψαλμός, ποίημα[2]. Pour plus de clarté, le lecteur nous permettra de lui mettre sous les yeux quelques-uns des plus beaux tropaires de Romanos. A côté de l'hirmus se placera un tropaire correspondant. Le premier exemple est emprunté à un cantique de Romanos sur les saints Apôtres : l'hirmus τράνωσόν μου est le plus usité de tous ceux qui sont décrits par le cardinal Pitra et reproduits dans les *Analecta*[3].

Ἰουνίῳ λ'. Κοντάκιον τῶν ἁγίων ἀποστόλων. Ἦχος β'.
Acrostiche : τοῦ ταπεινοῦ Ῥωμανοῦ ὁ ψαλμός[4].

Hirmus.	8e Tropaire.
Τράνωσόν μου τὴν γλῶτταν, σωτήρ μου,	Πέτρε φιλεῖς με; ποίει ἃ λέγω·
πλάτυνόν μου τὸ στόμα,	ποίμαινέ μου τὴν ποίμνην,
καὶ πληρώσας αὐτό,	καὶ φιλῶν οὓς φιλῶ
κατάνυξον τὴν καρδίαν μου,	συμπάθει τοῖς ἁμαρτάνουσιν,
ἵνα οἷς λέγω ἀκολουθήσω,	ὅρα μου τὴν πρὸς σὲ εὐσπλαγχνίαν,
καὶ ἃ δηθεν διδάσκω ποιήσω πρῶτος.	ὡς σε τρὶς ἀρνησάμενον ἐδεξάμην.
πᾶς γὰρ ποιῶν	Ἔχεις λῃστὴν
καὶ διδάσκων, φησίν, οὗτος μέγας ἐστίν.	θυρωρὸν παραδείσου θαῤῥύνοντά σε,

1. Cf. *Analecta*, I, LIV-LXVIII, où Pitra indique les principaux εἱρμοί et les cantiques composés à leur imitation. — Bouvy, *l. l.*, ch. 8, l'Hirmus et la poésie nouvelle, p. 258 sqq. — *Analecta*, LXXXIX. — Krumbacher, 695.

2. Cf. Pitra, *Hymnogr.*, 47. — *Analecta*, LXXV-LXXVIII. — Le chapitre de Bouvy, *l. l.*, 332-342.

3. Cf. *Analecta*, LV et 170 note 3.

4. Ce cantique est à la fois dans les *Anal.*, 169-178, dans *l'Hymnogr.*, p. I-X, et dans Christ, 131-140. Dans ces trois ouvrages la division des parties du tropaire est différente : nous avons suivi celle des *Analecta*.

Ἐὰν οὖν λέγων μὴ πράττω,
ὡς χαλκὸς ὁ ἠχῶν λογισθήσομαι·
διὸ λαλεῖν τὰ δέοντα
καὶ ποιεῖν τὰ συμφέροντα δώρησαι
ὁ μόνος γινώσκων τὰ ἐγκάρδια.

ἐκείνῳ πέμπε οὓς θέλεις·
δι' ὑμῶν πρὸς ἐμὲ ἀναστρέφει Ἀδάμ,
βοῶν· Ὁ πλάστης, παράσχες μοι
λῃστὴν πυλωρόν, κλειδοῦχον Κηφᾶν,
ὁ μόνος γινώσκων τὰ ἐγκάρδια.

Ce poème, ainsi que la plupart des autres, a comme une double base, un tropaire initial qui sert de prélude, sans régir les suivants; mais il a de commun avec toutes les autres strophes l'acclamation qui se répète, refrain régulier, à la fin de chacun des vingt-cinq tropaires dont se compose le cantique. Ce premier tropaire, dit le card. Pitra, est comme l'antistrophe qui précède la strophe[1]. Il renferme l'idée générale de la fête et une invocation ardente au Christ : « Vous qui avez rendu les pêcheurs plus savants que les orateurs, et les avez envoyés en hérauts à toute la terre, dans votre ineffable charité pour les hommes, ô Christ Dieu, affermissez par eux votre Église, faites descendre sur vos fidèles votre bénédiction, ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs. »

Après ce premier prélude, qui est à proprement parler le κοντάκιον[2], le poète, dans une seconde strophe — l'οἶκος — un peu plus longue, et plus spéciale déjà au sujet de la fête, continue la mise en scène des personnages : « Ces intrépides messagers de la parole divine, ce coryphée de vos Apôtres, ô Seigneur, vous les avez appelés à jouir de vos biens et de l'éternel repos : car leurs labeurs et leur mort ont eu plus de valeur à vos yeux que tous les holocaustes, ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs. »

Puis, avec la strophe type ou l'hirmus, sur une mélopée douce et solennelle, commence le poème : tel le début des anciennes poésies lyriques, ou des anciennes épopées. « Donnez à ma langue l'éloquence, ô mon Sauveur, ouvrez ma bouche, emplissez-la, touchez mon cœur, afin que, ce que je prêche je l'accomplisse, ce que j'enseigne je sois le premier à le faire. Car, est-il dit, celui-là est grand qui accomplit et qui enseigne votre parole. Si je ne fais pas ce que je dis, je serai comme une cymbale retentissante. Accordez-moi donc et de dire ce qui convient et de faire ce qu'il importe, ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs. »

1. *Hymnographie*, 47.
2. Christ, 131. — Cf. Nilles, *l. l.*, I, p. lx.

Or, ce qu'il demande au Christ de réaliser en lui-même, la concordance absolue des actions et des paroles, des enseignements et des exemples, le mélode commence par indiquer, en quelques traits rapides, qu'elle se trouve déjà en perfection dans la personne des Apôtres. « C'est ainsi qu'autrefois vos Apôtres, accomplissant vos préceptes, enseignaient ce qu'ils faisaient : se dépouiller des choses humaines, porter sa croix sur ses épaules, se réjouir de la mort, ainsi que vous l'avez ordonné, ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs. C'est par là que le collège apostolique, où florissaient en abondance toutes les vertus, répandit par toute la terre le doux parfum de l'Évangile : branches de la vigne du Christ, champ fertile du divin agriculteur ; pêcheurs avant le Christ, pêcheurs encore après lui ; naguère familiers avec l'onde salée, maintenant semeurs de la douce parole ; naguère encore pêcheurs de poissons et maintenant pêcheurs d'hommes... »

Puis le poète met en scène Jésus-Christ lui-même, il replace sur les lèvres divines, successivement pour chacun des Apôtres, les passages du texte sacré, faits ou paroles, qui le concernent ; et après chacun de ces discours, revient, comme un invariable refrain, la formule qui rappelle le pouvoir donné aux Apôtres de lier ou de délier les consciences : « ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs. »

« Ces agneaux timides que la crainte avait dispersés au temps de sa passion, le pasteur suprême les rassembla après sa résurrection, et debout au sommet de la montagne il fit entendre cette suave mélodie, et pour rendre le courage à son troupeau encore craintif, il lui dit : Ayez confiance, moi seul j'ai vaincu le monde, j'ai dispersé les loups et personne n'était avec moi et j'étais seul, moi qui seul connais le secret des cœurs.

Allez donc chez toutes les nations, répandez la rosée de la doctrine sur les semences de la pénitence confiées à la terre. Vois, Pierre, comment tu dois enseigner : songe à ta chute, sois compatissant pour tous, et sans rudesse, car une servante t'a ébranlé. Si l'orgueil vient te tenter, écoute la voix du coq, souviens-toi de ces flots de larmes dont je t'ai purifié, moi qui seul connais le secret des cœurs. »

Un autre tropaire redit la triple profession d'amour demandée à saint Pierre et l'autorité qui lui est confiée sur le troupeau du

Christ, rappelle encore le souvenir de la triple négation et la nécessité de la compassion pour les pécheurs; puis le Sauveur s'adresse tour à tour à chacun des autres Apôtres. « Toi aussi, André, sois vaillant à mon service; le premier tu m'as trouvé, tu as été trouvé par moi, trouve aussi la brebis égarée... Toi, Jean, que tous sachent que je ne t'ai pas en vain pressé sur ma poitrine... Répands tes paroles comme une semence à qui je donnerai l'accroissement et qui produira d'abondantes moissons... Jacques, je sais avec quelle promptitude tu as laissé la barque de ton père, pour suivre ton Créateur. Accomplis ma volonté avec tes compagnons, n'aie pas peur de tes ennemis, car j'ai dissipé leurs projets. Et quand ils te perceront de leurs épées, songe à celui dont le côté fut blessé par la lance... Viens, Philippe, et comme les autres, prêche-moi tel que tu me vois et m'entends, ne me sépare pas de mon Père et ne dis pas : J'ai vu le Fils, mais je n'ai jamais vu son Père. Car je t'ai montré en moi le Père, et moi dans le Père, duquel je ne suis pas sorti. Ce qu'il veut je le fais, ce qu'il fait je le veux. Nous sommes dans le même Esprit. Je t'envoie pour être son héraut et son apôtre, moi seul qui connais le secret des cœurs... Efface par ta foi ton ancienne incrédulité, Thomas, et annonce celui que tes mains ont touché. Tu as vu les entailles des clous, tu as vu les meurtrissures de la lance, il ne te reste aucun prétexte, car je t'ai enlevé toute raison de douter, moi seul qui connais le secret des cœurs... Continue, Matthieu, à recevoir les impôts. Et soumets à l'impôt l'ennemi d'Adam comme autrefois les passants. Ne l'épargne pas jusqu'à ce qu'il ait livré jusqu'au dernier quadrans. Reste assis pour garder le chemin qui conduit aux enfers, et si tu trouves cet homicide cherchant à gagner mes serviteurs, oppose-toi à lui, arrache-lui sa proie, prends-lui sa victime... »

Le Christ s'adresse encore en particulier à l'apôtre saint Barthélemy, à Jacques fils d'Alphée, à Jude, — οὐχὶ ὁ Ἰσκαριώτης — à Simon; et quand il a ainsi parcouru le cercle des onze Apôtres, il leur donne, à tous ensemble, mission de parcourir le monde et d'instruire les nations et les princes[1].

En entendant les paroles du Sauveur, dit le poète, les Apôtres se regardèrent les uns les autres en secouant la tête. « Comment, s'écrièrent-ils, nous viendra et la voix et la langue pour parler

1. Cf. *Analecta*, *ibid.*, 177, 15, avec la note.

à tous les peuples? Qui nous donnera la puissance de résister aux nations et aux peuples (pêcheurs faibles et ignorants que nous sommes) ainsi que vous l'avez commandé, ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs? »

Et Jésus-Christ de répondre par une invitation à la confiance et à la persévérance : son royaume ne s'établira pas par la violence, à l'éloquence de Platon il opposera la faiblesse et la sottise selon le monde. « Je vous donnerai, ajoute-t-il, la force, la force qui redresse les tombés et l'éloquence qui fait les sages. Votre doctrine prend la place de Démosthène, les Athéniens cèdent aux Galiléens[1], Nazareth fait trembler Corinthe[2]; c'est vous qui parlez, mais c'est moi qui persuade, moi seul qui connais le secret des cœurs[3]. »

Le Christ met ensuite devant les yeux des Apôtres le tableau des souffrances qu'il leur faudra subir, opprobres redoublés, étroites prisons, tortures cruelles; mais le Maître sera avec eux dans toutes leurs tribulations, jusqu'à la fin des siècles.

Ces sombres prédictions semblent troubler un peu les espérances des Apôtres. Ils s'écrient : « Quelles terribles menaces, pleines de crainte et de mort! Nous avions espéré fuir tous ces maux en nous attachant à vous, et voilà que vous nous livrez au plus redoutable avenir, ô notre Sauveur, vous nous aviez appelés au repos et voilà que vous nous oignez déjà pour le combat! » — De nouveau le Sauveur prend la parole, il semble que ses exhortations deviennent plus vives et plus pressantes, il leur montre la nécessité de souffrir à son exemple pour le salut du monde, il leur prêche la charité, le zèle pour la conversion des pécheurs, la joie et le courage. Ils sont désormais ses fidèles initiés, ses amis, ses frères, ses fils et ses cohéritiers; ils sont la lumière du monde, si le Maître est le soleil, ses disciples en sont les rayons; ils sont les gardiens fidèles des trésors divins, des clefs du ciel, les dispensateurs des dons accordés à Adam converti, et les colonnes de l'Église.

Arrive enfin le dernier tropaire qui est la conclusion de tout

1. *Ibid.*, 174, 17. οὐ χαίρω τοῖς πλατωνίζουσι, τὰ μωρὰ γὰρ τοῦ κόσμου ἠγάπησα.
2. *Ibid.*, 175, 18. τόμος ὑμῶν σοβεῖ Δημοσθένην,
καὶ ἡττῶνται Ἀθηναῖοι Γαλιλαίοις,
ἡ Ναζαρὲτ δονεῖ Κόρινθον.
3. Cf. Pitra, *Hymnographie*, 48.

le poème et qui met encore une fois en présence les personnages de ce poème. « Sauvez donc le monde, dit le Christ aux Apôtres, et baptisez les hommes au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint. Et les Apôtres fortifiés par ces discours, de répondre à leur créateur : Vous êtes Dieu, engendré avant les siècles, et vous n'avez pas de fin! Vous êtes notre seul Seigneur, nous le confessons, avec votre Père et l'Esprit-Saint, et nous le prêcherons, comme vous l'avez ordonné. Mais vous, soyez avec nous, soyez pour nous, ô vous seul qui connaissez le secret des cœurs! »

Il serait facile d'apporter encore d'autres citations des poésies de Romanos, mais le résumé du poème que nous venons d'analyser suffira peut-être à montrer jusqu'à quel point l'hymnographe sait donner à son œuvre la forme dramatique. L'expression d'abord hésitante, semble-t-il, trouve bientôt, avec l'hirmus, le rythme qui répond le mieux à la pensée intérieure ; après une invocation à la manière des anciens, la scène est placée sur la montagne de l'Ascension ; le Christ, pasteur suprême, entouré de ses brebis, comme dans les anciennes mosaïques romaines, les passe une à une en revue, il leur parle, elles l'interrogent, il leur répond et leur adresse de graves conseils et d'affectueuses paroles, qui provoquent de la part de tous une admirable et enthousiaste profession de foi. A mesure que le poème se déroule, les strophes prennent une allure plus vivante et plus rapide, les divers personnages se succèdent sur la scène, le dialogue s'anime, ce n'est plus un simple cantique, ou un hymne lyrique, c'est un véritable drame.

Ce caractère dramatique de la poésie de Romanos apparaît dans toutes ses œuvres ; il excelle dans la représentation du lieu, et dans la mise en scène des personnages ; tout en commentant le récit biblique, il sait trouver d'heureux rapprochements et des effets inattendus ; il donne à sa pensée, outre l'éclat d'une riche mélodie, toutes les grâces d'une belle langue poétique, mesurée et rythmée, qui sait diversifier ses accents et les approprier aux sujets qu'il chante ou aux personnages dont il est l'interprète.

Romanos, en effet, aborda tous les sujets qu'embrasse le cycle liturgique : on a de lui des poèmes, poésie nouvelle d'une suave harmonie, pour les principales fêtes du Sauveur, sa Nativité, la Théophanie, la Présentation ou *Hypapante*, la Passion, la Résur-

rection, l'Ascension; pour la Vierge, les Apôtres, le Précurseur, tous les Saints; tour à tour on voit apparaître l'enfant Jésus, la Vierge-Mère, les bergers, les mages, les anges, les prophètes, les saints de l'ancien et du nouveau Testament, Adam, Noé, le chaste Joseph, Pierre, Thomas, Étienne, le grand thaumaturge de l'Orient saint Nicolas de Myre, le saint moine stylite Syméon, et jusqu'aux démons eux-mêmes. « C'est déjà le *mystère*, tel que le génie du moyen âge latin le découvrira quelques siècles plus tard. Mais c'est le mystère grec, le mystère des mélodes, dans lequel on entend retentir tour à tour les échos de la vieille tradition grecque, et à travers ces strophes on sent passer par instants comme un souffle d'Hésiode, de Pindare, de Sophocle ou de Platon[1]. » Si l'on songe que Romanos arrive, pour ainsi dire, tout d'un coup à la perfection de son art, et que chez lui l'élévation de la pensée, la profondeur de la doctrine sont unies au lyrisme de l'inspiration et à la connaissance consommée de tous les secrets de la poétique nouvelle, on ne sera pas étonné que ses œuvres aient conquis aussitôt droit de cité dans le plus magnifique temple du monde à cette époque, l'église de Sainte-Sophie, et devant le plus magnifique auditoire qu'un poète puisse rêver. C'est là, pour juger la poésie de Romanos, qu'il faudrait encore l'entendre au milieu de ces Byzantins à l'intelligence si délicate et si vive, en présence du tout-puissant *basileus* et de la très sainte *basilissa* dans tout l'éclat de la majesté impériale et la solennité hiératique de leurs costumes étincelants, entourés de la multitude des dignitaires, des officiers, des dames du palais, environnés de tout un peuple[2]. « L'office liturgique commence : les prêtres défilent en longues processions, revêtus de leurs riches et amples ornements, et viennent se ranger autour du trône du patriarche, la seconde majesté de l'Empire. La cérémonie se poursuit avec cette pompe et cette dignité devant laquelle les barbares d'Occident restent muets d'étonnement. Le moment

1. D. Cabrol, *l'Hymnographie de l'Église grecque*, Leçon d'ouverture à l'Université catholique d'Angers, 1893, p. 17. Voir, du même auteur, l'analyse du poème de Romanos pour le jour de Pâques, dans l'*Histoire du Card. Pitra*, 271 sqq.

2. Pitra, *Hymnogr.*, 47; *Anal.*, xx, xxi. — Cabrol, *le Card. Pitra*, 270. — Jusqu'au douzième siècle, le cantique ἡ παρθένος était chanté tous les ans, la nuit de Noël, au palais impérial, en présence des empereurs, du patriarche, des évêques et d'une nombreuse assistance, par les chœurs réunis de Sainte-Sophie — ἁγιοσοφῖται — et de l'église des Saints-Apôtres — ἀποστολῖται. —

arrive où doit se chanter l'hymne du moine-poète; le coryphée ou maître de chant réunit les chœurs des chantres et s'apprête à les diriger, le lecteur monte à l'ambon tenant dans ses mains un rouleau de parchemin sur lequel le poème a été écrit avec de belles miniatures aux couleurs éclatantes. Le peuple devient attentif, car il aime ses mélodes, les belles cérémonies liturgiques ont réveillé sa vieille foi et le disposent admirablement à écouter et à comprendre l'inspiration du mélode. Son attente n'est pas trompée. Le chant commence, les vers, les strophes se succèdent, accentués et rythmés sur une mélopée douce et suave qui réveille l'attention sans l'absorber et donne aux paroles toute leur force et leur relief[1]... »

Un autre caractère que l'on rencontre assez souvent déjà dans les poésies de Romanos et qui deviendra plus fréquent chez les hymnographes postérieurs, c'est une tendance marquée à la rime et à l'assonance. Ainsi les vingt-trois tropaires de son cantique sur la *Trahison de Judas* ne sont pas seulement enchaînés l'un à l'autre par les liens de l'acrostiche τοῦ ταπεινοῦ Ῥωμανοῦ ποίημα, par la correspondance exacte du nombre des syllabes et le retour périodique des accents de l'hirmus, presque tous sont encore soumis à la rime, et l'assonance s'y rencontre fréquemment. Qu'on en juge par ces deux strophes[2] :

γ'. Τίς ἀκούσας οὐκ ἐνάρκησε,
ἢ τίς θεωρήσας οὐκ ἐτρόμασε
τὸν Ἰησοῦν δόλῳ φιλούμενον,
τὸν Χριστὸν φθόνῳ πωλούμενον,
τὸν Θεὸν γνώμῃ κρατούμενον;
ποία γῆ ἤνεγκε τὸ τόλμημα;
ποία δὲ θάλασσα ὑπέμεινεν,
ὁρῶσα τὸ ἀνοσιούργημα;
πῶς οὐρανὸς ὑπέστη,
πῶς ὁ αἰθὴρ συνέστη,
πῶς δὲ ὁ κόσμος ἔστη,
συμφωνουμένου, πωλουμένου,
τότε προδιδομένου τοῦ κριτοῦ;
Ἴλεως, ἵλεως, ἵλεως
γενοῦ ἡμῖν, ὁ πάντων ἀνεχόμενος

1. Cabrol, *ibid.*
2. *Analecta*, 92. — Cf. Stevenson, *l. l.*, 535. — Bouvy, *l. l.*, 330.

καὶ πάντας ἐκδεχόμενος.
ι'. Νίπτει τὴν πλίνθον ἡ θάλασσα.
ἀποπλύνει τὸν πηλὸν ἡ ἄβυσσος,
καὶ οὐκ ἀναιρεῖ τούτου τὴν σύστασιν·
ἀλλὰ σφίγγει τὴν ὑπόστασιν,
καὶ ἀποσμήχει τὴν προαίρεσιν.
Βλέπετε πόση τοῦ ποιήσαντος,
ἴδετε ποταπὴ τοῦ πλάσαντος
διάθεσις περὶ τὰ πλάσματα.
Κεκλίνται, καὶ εἱστήκει,
τρέφονται, καὶ παρέχει,
νίπτονται, καὶ ἀποσμήχει,
καὶ οὐ χωνεύονται γηΐνων
πόδες ἐν ταῖς παλάμαις τοῦ κριτοῦ.
Ὤλεως, ἵλεως, ἵλεως, κ.τ.λ.

Outre ces rimes à désinences semblables si souvent répétées et que l'on pourrait comparer aux stances de nos plus anciens poètes français [1], on trouve dans plusieurs hymnes de Romanos et particulièrement dans son cantique sur la *Mort spirituelle* du moine [2], une tendance très marquée à ramener la même désinence à la fin de deux vers consécutifs.

κς'. Ὁ καιρὸς τῆς χαρᾶς ὑμῶν ἔφθασεν·
ὁ γὰρ Κύριος τάχιον ἔρχεται,
ὁ νυμφὼν τὸν νυμφίον ἐνδέχεται,
καὶ ὑμεῖς ταῖς λάμπασι ἀστράπτετε,
ὡς εὖ φρονοῦντες παρθενεύετε·
παρθενεία γὰρ τῆς ψυχῆς ἡ ἁγνεία,
δι' ἧς ἔχετε βλέπειν τὴν δόξαν Χριστοῦ,
δαδουχοῦντες αὐτῷ καὶ βοῶντες ἀεὶ
τὸ ἀλληλούϊα.

Il serait facile de multiplier les exemples de ces rimes plates dans les poèmes de Romanos ; les rimes croisées s'y rencontrent aussi très souvent, témoin cette gracieuse strophe déjà mentionnée du cantique de Noël :

Ἡ παρθένος σήμερον
τὸν ὑπερούσιον τίκτει,

1. Bouvy, 330. — Stevenson, 536.
2. *Analecta*, 44.

καὶ ἡ γῆ τὸ σπήλαιον
τῷ ἀπροσίτῳ προσάγει·
οἱ ἄγγελοι
μετὰ ποιμένων δοξολογοῦσιν,
μάγοι δὲ
μετὰ ἀστέρος ὁδοιποροῦσιν·
δι' ἡμᾶς γὰρ ἐγεννήθη
παιδίον νέον
ὁ πρὸ αἰώνων Θεός[1].

Mais les exemples les plus remarquables de cette tendance de la poésie religieuse byzantine à renforcer encore l'homotonie par l'assonance n'appartiennent pas « au prince des anciens mélodes grecs »[2]. Nulle part elles ne se rencontrent avec autant d'évidence que dans le célèbre et gracieux poème « Ἀκάθιστος » composé par le patriarche Sergius à la levée du siège de Constantinople par les Avares (626). En regard de la strophe qui renferme les salutations de l'archange à la Vierge, nous reproduisons d'autres salutations de la cour céleste à la Mère de Dieu, d'un autre cantique du même auteur sur la *Dormition* de la Vierge.

β'. Χαῖρε, δι' ἧς
ἡ χαρὰ ἐκλάμψει,
χαῖρε, δι' ἧς
ἡ ἀρὰ ἐκλείψει·
χαῖρε, τοῦ πεσόντος
Ἀδὰμ ἡ ἀνάκλησις·
χαῖρε, τῶν δακρύων
τῆς Εὔας ἡ λύτρωσις·
χαῖρε, ὕψος δυσανάβατον
ἀνθρωπίνοις λογισμοῖς·
χαῖρε, βάθος δυσθεώρητον
καὶ ἀγγέλων ὀφθαλμοῖς·
χαῖρε, ὅτι ὑπάρχεις
βασιλέως καθέδρα·
χαῖρε, ὅτι βαστάζεις
τὸν βαστάζοντα πάντα·
χαῖρε, ἀστὴρ
ἐμφαίνων τὸν ἥλιον·

β'. χαῖρε, χαρᾶς
τῶν ἀνθρώπων βρῶσις·
χαῖρε, ἀρᾶς
τῶν προγόνων λύσις·
χαῖρε, ἀοράτου
πατρὸς νύμφη ἄφθορε·
χαῖρε, συνανάρχου
Υἱοῦ μῆτερ ἄνανδρε.
χαῖρε, κλίμαξ ἀναφέρουσα
ἀπὸ γῆς εἰς οὐρανον.
χαῖρε, γεφύρα εἰσάγουσα
εἰς παράδεισον τερπνόν·
χαῖρε, ὅτι χοροί σε
ἀνυμνοῦσιν οἱ ἄνω·
χαῖρε, ὅτι βροτοί σε
προσκυνοῦσιν οἱ κάτω·
χαῖρε, ἀγνὴ
παρθένων τὸ καύχημα·

1. *Analecta*, 1. — Cf. Stevenson, *l. l.*, 532.
2. Cf. Pitra, *Analecta*, xxvi.

χαῖρε, γαστὴρ
ἐνθέου σαρκώσεως·
χαῖρε, δι' ἧς
νεουργεῖται ἡ κτίσις·
χαῖρε, δι' ἧς
βρεφουργεῖται ὁ κτίστης·
χαῖρε, νύμφη ἀνύμφευτε[1].

χαῖρε, σεμνὴ
σεμνῶν ἀγαλλίασμα·
χαῖρε, δι' ἧς
φάλαγξ φεύγει δαιμόνων·
χαῖρε, δι' ἧς
φύσις χαίρει ἀνθρώπων·
χαῖρε, νύμφη ἀνύμφευτε[2].

A la suite de Romanos et de Sergius, se groupe l'élite des plus anciens mélodes, dont on ne connaît guère que les noms conservés par les rubriques des manuscrits : Georges, Dometius, Cyriacus, Cyprianus, Nicolas, Jobius[3], André, Pyrrhus, Byzantius, Basile le Moine, Mauroléon, Stephanus[4], qui furent rivaux, et à ce qu'il semble, contemporains des hymnographes jérosolymitains, Élie, Oreste, Sophrone, Anastase le plus fécond et le plus célèbre de tous, Grégoire et Théodose de Syracuse, Arsénius d'Alexandrie[5].

Tel est le chœur des anciens hymnographes dont les œuvres rappellent, égalent, et parfois dépassent la beauté et la perfection des poèmes antiques. Rien de plus rapide, de plus vivant, de plus « ailé » que l'ἐφύμνιον, ce refrain gracieux et concis qui jaillit naturellement de la strophe, qu'il résume et couronne, souvenir des acclamations de la liturgie primitive, prière *collective* succédant à la prière *litanique*, cri religieux de tout un peuple habitué à manifester en de solennelles prosphonèmes, προσφωνήματα ou ἐκφωνήσεις, à l'église aussi bien que sur les places publiques, dans les cérémonies sacrées non moins que dans les cérémonies officielles, les divers sentiments dont il est agité[6]. Coupés d'incises nombreuses, les tropaires semblent courir à marche précipitée, ainsi que des flots serrés et pressants, vers le trait final ou l'acclamation; ils ne s'embarrassent point de particules oiseuses ni de liaisons inutiles; la pensée y reste toujours d'une clarté lumineuse, et leur rythme est aussi favorable à la méditation solitaire qu'à l'exécution musicale.

1. Pitra, *Analecta*, 250. — Stevenson, *ibid.*, 534.
2. Pitra, *ibid.*, 263.
3. *Analecta*, xxxii.
4. *Hymnogr.*, 46. — Krumbacher, *l. l.*, 672. — Christ, xlii.
5. *Hymnogr.*, 54.
6. Sur l'Ephymnion, cf. *Analecta*, lxxii; Krumbacher, *ibid.*, 696.

Si les vers sont brefs, précis, brillants comme un trait, les tropaires s'étendent en longues et vivantes périodes, qui n'ôtent rien à la concision de la forme ou à la finesse de la pensée, et un bon juge en cette matière, le cardinal Pitra, s'étonne de rencontrer, malgré la sévérité des règles de l'hymnographie, autant d'éloquence et de profondeur chez les mélodes byzantins que chez les anciens orateurs latins[1].

Mais il ne faudrait pas croire que ce genre de poésie, aux vers délicats et resserrés, aux strophes rapides et légères manque d'inspiration et de souffle. Si ces tropaires anciens sont longs, c'est cependant toujours la même pensée, large, ininterrompue, qui les traverse et les anime de strophe en strophe jusqu'à l'entier épuisement de l'acrostiche alphabétique ou d'acrostiches encore plus étendus. De tels poèmes, qui atteignent aisément et sans fatigue apparente trois cents, cinq cents vers même, sur un sujet unique, témoignent, chez Romanos et les mélodes de son école, d'une grande habileté de versification, d'un esprit ingénieux et souple, surtout d'une admirable profondeur de doctrine[2]. Il semble que la poésie religieuse byzantine ait revêtu, avec les anciens mélodes, une perfection idéale, à laquelle il ne sera plus guère possible d'atteindre dans la suite. Quand la technique de l'hymnographie sera modifiée par l'introduction du *canon,* si la forme ancienne est changée, on ne peut dire que ce soit au profit de la poésie elle-même[3].

On attribue à un mélode hiérosolymitain, saint André de Crète, l'invention ou l'introduction dans la liturgie, du canon poétique, composé de huit ou neuf odes successives divisées elles-mêmes en strophes ou tropaires. Son œuvre principale, « le Grand Canon », est formé de 250 strophes. Avant de devenir archevêque de Crète, André avait embrassé la vie monastique dans le célèbre monastère de Saint-Sabas[4]. Il mourut vers 720 après s'être distingué sous Léon l'Isaurien dans la lutte pour les Images. C'est vers cette époque, à une date qu'il est impos-

1. Pitra, *Analecta,* xxv.

2. Cf. *Anal.,* xxiv-xxv. Le cardinal Pitra applique à ces tropaires des anciens mélodes ces paroles de Romanos sur les XL martyrs de Sébaste : πολλοὶ καὶ διάφοροι, εἷς δὲ ὄντες ἐν ἅπασι, ὁμόφρονες ὄντες καὶ ὁμογνώμονες ὄντως.

3. Krumbacher, *ibid.,* 673.

4. Christ, *l. l.,* xxxvi, xlii. — Krumbacher, *ibid.* — Pitra, *Hymnogr.,* 51-53. — Nilles, I, lviii.

sible de préciser, que les poèmes de Romanos commencèrent à tomber dans l'oubli. Maîtresse de l'empire pendant trois quarts de siècle, l'hérésie iconoclaste avait dispersé les moines, fermé les écoles et les académies; plus que tous les autres, les moines de la capitale avaient souffert de la persécution; leurs beaux manuscrits liturgiques, évangéliaires, psautiers, hymnaires aux riches miniatures, avaient été détruits ou mutilés; et peu à peu dans les églises dévastées le silence s'était fait : l'ancienne poésie des κοντάκια était morte [1].

« Pour relever ces ruines du sanctuaire, dit le cardinal Pitra [2], Dieu inspira la pensée de restaurer et d'embellir l'Église par un vaste ensemble de cantiques nouveaux, protestations savantes et populaires contre toutes les hérésies qui avaient amené l'Église d'Orient à son humiliante décadence. »

Le mouvement régénérateur partit encore des monastères, non plus cette fois de ceux de la capitale, trop voisins du foyer d'hérésie, trop exposés à tous les coups, mais de deux points plus éloignés et plus tranquilles : la Palestine et l'Italie méridionale [3]. Autour de saint Jean Damascène et de Cosmas de Jérusalem, il se forma dans le cloître de Saint-Sabas une florissante école de mélodes. On abandonna presque entièrement la forme ancienne des κοντάκια pour le genre nouveau inauguré par André de Crète [4]. Et comme l'*acclamation* avait caractérisé une première période de l'hymnographie grecque, le *trouvaire* une seconde, la troisième eut pour signe distinctif le *canon*.

Jean de Damas semble avoir porté ce genre nouveau à la perfection, et son biographe résume ainsi le don et la mission du nouvel hymnographe et de ses émules : « Il a pris la harpe prophétique et le psaltérion de David, pour moduler de nouveaux chants. Il effacera par ses accords le cantique de Moïse, et vaincra le chœur de Marie. Il fera disparaître les profanes mélodies d'Orphée et les remplacera par des hymnes spirituels. Il imitera les chérubins; il rangera toutes les Églises, comme des vierges battant le tambourin, autour de Jérusalem, leur mère, et dans un nouveau

1. Une partie est reproduite dans Christ, *l. l.*, 147-161.
2. *Hymnographie*, 51. — Cf. Stevenson, *l. l.*, 484.
3. Pitra, *ibid.*, 52. — *Analecta*, xxxvii.
4. *Analecta*, xxxviii.

cantique, il redira la mort et la résurrection du Christ[1]. Nul n'exprimera mieux les dogmes de la foi, et ne confondra plus doctement l'oblique et perverse hérésie. De ses livres jailliront les bonnes paroles, et il dira les œuvres du Roi, à jamais supérieures à toute admiration[2]. »

Sans essayer de décrire l'œuvre poétique de Jean Damascène et de Cosmas, il suffira de remarquer qu'ils brillent tous deux au premier rang de la littérature hymnographique palestinienne, ils sont tous deux les représentants les plus considérables de la poésie des canons[3]. Jean est, sinon l'inventeur, du moins le réformateur de l'*Octoïchos,* le plus répandu des livres liturgiques de l'Église grecque[4], où se trouvent groupés, sous huit tons musicaux, des tropaires et des canons sur la Résurrection[5], la Croix[6], la Vierge[7]. Cosmas, dit M. Krumbacher[8], est beaucoup moins poète que Jean, mais cependant leur poésie, à tous deux, a les mêmes traits généraux. Leur idéal commun paraît être la poésie de saint Grégoire de Nazianze : on sait que Cosmas commenta plusieurs œuvres poétiques de son modèle. Tous deux sont en opposition bien plus évidente encore que leur prédécesseur André de Crète avec la simplicité de Romanos et de son école. L'habileté, la variété, le mécanisme de la construction poétique paraissent à leurs yeux plus importants que la chaleur du sentiment et la clarté de l'expression. Jean se complaît dans de difficiles et fati-

1. Voir dans Christ, *o. l.*, paroles (p. 218) et musique (p. cxxx) le canon de la Résurrection. Nous reproduisons le 1er tropaire de la 1re ode :

Ἀναστάσεως ἡμέρα.
λαμπρυθῶμεν, λαοί·
πάσχα κυρίου, πάσχα·
ἐκ γὰρ θανάτου πρὸς ζωὴν
καὶ ἐκ γῆς πρὸς οὐρανὸν
Χριστὸς ὁ Θεὸς
ἡμᾶς διεβίβασεν,
ἐπινίκιον ᾄδοντας.

Ce canon est chanté pendant toute la semaine de Pâques, et tous les dimanches jusqu'à l'Ascension.

2. Pitra, *Hymnographie,* 52.

3. Christ, xliv et xlix. — Pitra, *Hymnogr.*, 53, 54. — Krumbacher, 674.

4. Pitra, *Hymnogr.*, 54. — *Analecta,* lviii, sq. — Christ, xlv et cxxviii, lxx. — Nilles, liii. — Bouvy, 251, 252.

5. Ce sont les canons ἀναστάσιμα.

6. Les canons : σταυροαναστάσιμα.

7. Les Θεοτοκία.

8. Krumbacher, *l. l.*

gantes bagatelles. Au lieu de se contenter d'un acrostiche très simple, destiné seulement à marquer d'un signe palpable la distinction et le commencement des strophes à la manière des anciens mélodes, il règle la lettre initiale de chaque vers sur un acrostiche savant composé de distiques dactyliques[1]. De tels jeux d'adresse nuisent naturellement à la clarté de l'exposition, et maints morceaux sont aussi obscurs que certains chœurs des anciens poètes grecs. Jean est le seul mélode qui ait de nouveau adopté pour la poésie religieuse le principe de la quantité. Ses trois canons sur la Nativité du Christ, l'Épiphanie, la Pentecôte[2], sont écrits en trimètres iambiques; la technique nouvelle y garde cependant ses droits; car, par un luxe tout à fait caractéristique d'efforts et de recherches, les syllabes accentuées reviennent à intervalles déterminés[3]. Chez Cosmas aussi bien que chez Jean, l'effort d'érudition et la théologie mystique l'emportent sur le sentiment poétique[4] ». Leur œuvre témoigne d'un travail considérable, elle abonde en raretés grammaticales, en subtiles recherches, en raffinements ingénieux, et c'est par là qu'entre tous les poètes religieux de Byzance, Jean et Cosmas ont su gagner et retenir le plus longtemps l'admiration enthousiaste des Byzantins[5].

A côté de ces deux princes des mélodes, florissait vers la même époque toute une pléiade d'hymnographes monastiques : Sabas le jeune, Babylas, Aristobule, Grégoire, neveu de Jean Damascène, les deux Étienne; un peu plus tard, dans la dernière période des luttes iconoclastes, les deux frères Théodore et Théophane égale-

1. Par exemple, l'acrostiche suivant du canon iambique sur la Pentecôte : Christ, *ibid.*, 213. Les lettres initiales de l'acrostiche y forment elles-mêmes un autre acrostiche : Θεός.

Ἡ ἀκροστιχίς·
Θειογενὲς λόγε, πνεῦμα παράκλητον πάλιν ἄλλον
Ἐκ γενέτου κόλπων ἧκας ἐπιχθονίοις,
Οἷα πυρὸς γλώσσῃσι φέρον θεότητος ἀύλου
Σῆμα τεῆς φύτλης καὶ χάριν ὑμνοπόλοις.

2. Ces trois canons sont reproduits par Christ, *Anthologia*, 205-218.

3. Cf. Christ., *ibid.*, xlvi.

4. Krumbacher, *ibid.*

5. Cf. Krumbacher, 675. — Christ, xlix. — Suidas va jusqu'à dire que leurs canons défient et défieront toujours toute comparaison : « οἱ γοῦν ἁσματικοὶ κανόνες Ἰωάννου τε καὶ Κοσμᾶ σύγκρισιν οὐκ ἐδέξαντο οὐδὲ δέξαιντο ἄν, μέχρις ὁ καθ' ἡμᾶς βίος περαιωθήσεται », édit. Bernhardy, I, 2, p. 1028. — Cf. Pitra, *Analecta*, xxxvii. — Christ, *o. l.*, 161-204, a reproduit quatorze canons de Cosmas.

ment célèbres par leur courage dans la persécution, victimes tous deux de l'empereur Théophile (829-842) qui fit graver sur leur front des vers impies contre les saintes images[1]. Accourus à Constantinople pour y prendre une part plus active à la défense de la vérité, Théodore y mourut en prison; après le retour de la paix, Théophane devint métropolitain[2] de Nicée : tous deux composèrent des canons[3], mais Théophane « le poète » y excella beaucoup plus que son frère[4], et les écrivains byzantins le placent presque au même rang que Jean de Damas et Cosmas le mélode[5].

En même temps que se distinguait, en Syrie, l'école des hymnographes Sabaïtes, d'autres poètes religieux attiraient sur eux l'attention à une autre extrémité de l'empire byzantin. La Sicile et l'Italie méridionale étaient le centre d'une véritable renaissance poétique. Dès le milieu du septième siècle, on voit fleurir Grégoire et Théodose de Syracuse, auteurs d'hymnes et de tropaires. Au siècle suivant, les deux grands mélodes hierosolymitains Jean Damascène et Cosmas sont initiés à toutes les sciences divines et humaines, aux règles de l'art musical et de la poésie, par un moine de Sicile, Cosmas l'Ancien[6]. Parmi plusieurs Georges de Sicile, il en est un dont l'élégance mérite un rang à part, et qui semble s'être pieusement réservé le privilège de célébrer la Vierge immaculée. C'est de Sicile encore qu'est originaire ce

1. Théodore et Théophane Γραπτός sont honorés par l'Église grecque le 11 octobre, ils sont inscrits au martyrologe latin, le 27 décembre. Le *Ménol. de Basile* dit de chacun d'eux : « κατακεντηθεὶς καὶ καταγραφεὶς τὸ τίμιον αὐτοῦ πρόσωπον διὰ βελόνης καὶ μέλανος, καὶ ὡς εἷς τῶν κακούργων καὶ φευγόντων δούλων καθυβρισθείς. » — Cf. Nilles I, 300 et 369.

2. *Analecta*, xxxviii. — Christ, xliv. — Nilles, 369.

3. *Analecta*, *ibid.*

4. Nilles, *ibid.* : « Θεοφάνους τοῦ ποιητοῦ. »

5. Christ, *ibid.* — Théophane composa à la louange de son frère un canon sous l'acrostiche : « Τοὺς σούς, ἀδελφέ, γνησίους πλέκω κρότους. Lui-même fut célébré, après sa mort, dans un κοντάκιον écrit dans le rythme de l'hymne Ἀκάθιστος. Ses hymnes y sont loués en ces termes : *Anal.*, xxxix :

ἐξέχεε τὴν χάριν σου τοῖς χείλεσιν·
δι' ἧς ἔθλυσας ἀσμάτων
τὰ μελλίῤῥυτα...
χαῖρε, Θεοῦ
εὐάρμοστον ὄργανον·
χαῖρε, πιστῶν
ἡ λύρα ἡ ἔνθεος.

6. *Analecta*, xliv, 273. — *Hymnogr.*, 54. — Krumbacher, 676.

saint Joseph que les Grecs ont surnommé l'hymnographe ou le poète des canons : τὸν ὑμνογράφον, τὸν ποιητὴν τῶν κανόνων. Chassé de sa patrie par les Arabes, il se réfugie avec ses parents dans le Péloponèse, puis à Thessalonique. Devenu moine et prêtre, il part à Constantinople sur le conseil de son maître saint Grégoire le Décapolite[1], et s'enferme dans le monastère des Saints-Serge et Bacchus. Envoyé à Rome, pendant la persécution de Léon l'Arménien, il est fait prisonnier par des pirates et conduit en Crète; il est délivré par l'intercession de saint Nicolas la nuit même de Noël, où fut tué Léon, et transporté miraculeusement à Constantinople[2]. Là, il consacrait ses talents à composer des cantiques sacrés et à défendre le culte des Images, quand il fut banni par l'empereur Théophile; il fut rappelé d'exil sous le règne de Théodora (842-856)[3]. « Près de trois cents canons portent le nom de Joseph l'hymnographe, fixé par l'acrostiche. Il passe pour en avoir composé plus de mille, lesquels embrasseraient huit à neuf mille odes[4]. »

Un hymnographe contemporain de Joseph « cette grande lumière de la mélodie[5] », saint Méthode, appartenait aussi, par sa naissance, à la Sicile. Dans une de ses plus belles poésies, il se glorifie d'être le compatriote et le chantre de sainte Lucie de Syracuse[6]. Jeune et élégant patricien, élevé avec une splendeur mondaine, la curiosité l'entraîne dans la capitale de l'empire[7]. Converti par un solitaire, il devient un confesseur de la foi et monte sur le trône patriarcal de la nouvelle Rome, à l'une des plus difficiles époques de son histoire[8]. Les lèvres mutilées par le fer des iconoclastes, il reste assez de voix et de verve au

1. *Analecta*, XLIV. — *Hymnographie*, 52. — KRUMBACHER, 674. — CHRIST, XLIX.
2. *Hymnogr.*, 54, 19-20. — Cf. *Analecta*, XLV, 275.
3. NILLES, I, 332.
4. Voir le récit de cette translation miraculeuse dans MIGNE, *P. G.*, CV, 959; *Acta SS.*, April., I, 266-276. — *Ménol. de Basile*, III, 42; *P. G.*, CXVII, 385.
5. NILLES, *ibid.*, 132. — CHRIST, XLVII. — PITRA, *Hymnogr.*, 54; *Analecta*, XLV. — Cf. MIGNE, *P. G.*, CV, 931-1422. — *Acta SS.*, April., I, 266-276. D'après les uns, Joseph serait mort sous le règne de Théodora (842-856); d'après NILLES, *ibid.*, il serait mort seulement sous le patriarcat de Photius, dans un âge très avancé, en 883, après avoir été nommé, par le patriarche Ignace, scévophylax de la Grande-Église.
6. *Hymnogr.*, 54.
7. *Analecta*, XLV.
8. *Hymnogr.*, 54. 55. — CHRIST, LI. — NILLES, I, 181. — KRUMBACHER, 676.

martyr pour dicter ses hymnes, dignes d'être moins inconnues; et les bandelettes blanches qui soutiennent ses mâchoires brisées deviennent pour ses successeurs les insignes et la parure de leur pontificat[1]. Méthode est le dernier mélode qui, sans se départir du rythme syllabique, ait employé, à l'imitation de Jean Damascène, une sorte de vers iambiques de douze syllabes, dans ses canons[2]. En réalité, Méthode et Joseph l'Hymnographe appartiennent plus à Constantinople qu'à leur patrie d'origine et les moines de la capitale peuvent, à bon droit, les revendiquer comme d'illustres représentants de l'hymnographie monastique.

C'est à Constantinople, en effet, que se concentre le mouvement de renaissance littéraire et poétique venu de Syrie et de Grande-Grèce. Les patriarches saint Germain, saint Taraise sont aussi des poètes[3]. Mais l'âme de tout ce mouvement, le chef autour duquel se groupent les nouveaux mélodes, ce fut le grand abbé de Stoudion, saint Théodore, dont le monastère demeura pendant tout le neuvième siècle, et au delà, le vrai centre de la poésie d'église[4]. On sait quelle était l'énergie et l'activité de cette grande âme vraiment faite pour commander; on a vu quelle vigoureuse impulsion il avait su donner, autour de lui, aux œuvres multiples auxquelles s'intéressait sa vaste intelligence, et particulièrement à l'étude des belles-lettres. La poésie religieuse tenait dans son monastère une place d'honneur ; elle y était cultivée sous toutes les formes. Au témoignage de son biographe, sous la direction de Théodore, les moines du Stoudion, qui en avaient le loisir et les talents, s'adonnaient à la composition d'hymnes liturgiques, de cantiques sacrés, de psaumes spirituels, car à leurs yeux, rien n'était plus utile et ne contribuait plus à la dignité des assemblées chrétiennes que le rythme et le bon ordre des chants, que l'harmonie des voix et le charme des mélodies[5]. On y rencontrait tous

1. Bouvy, *Études préparatoires*, 264. — Cf. *Hymnographie, ibid.*

2. Pitra, *Hymnogr.*, 55. — Krumbacher, *ibid.* — Christ, li. — Les Grecs célèbrent la fête de saint Méthode, le 14 juin; il est inscrit au martyrologe romain du même jour. — Cf. Nilles, I, 181. — Christ, *l. l.*, a reproduit un idiomèle de Méthode sur SS. Constantin et Hélène honorés par l'Église grecque, le 21 mai.

3. Christ, xliii. — Krumbacher, 668.

4. *Hymnogr.*, 55. — *Analecta*, xl, sqq. — Krumbacher, 677.

5. *Vita*, I, n. 57, *P. G.*, XCIX, 168 : « Ἕτεροι δ' αὖ πάλιν ᾄσμασι τῶν ἐν ἐκκλησίᾳ καὶ μελῳδήμασι καὶ τοῖς ἄλλοις δὴ τῶν ἐν ταύτῃ ψαλμολογήμασι, καθόσον ἐξῆν, ἑαυτοὺς ἐπιδιδόντες, ὅτι δὴ κἀκ τούτων πολλὴν ἴσμεν τὴν ὠφέλειαν εἴγε ῥυθμῷ καὶ τάξει καὶ φωνῇ εὐσήμῳ καὶ μελῳδῷ ἡ πᾶσα σχεδὸν τῆς Ἐκκλησίας ἐνορᾶται κατάστασις. »

les genres : des auteurs de musique sacrée, des auteurs de κοντάκια, des chanteurs, des poètes, des compositeurs de mélodies et de toute sorte de poésies, et parmi eux, il y en eut de vraiment supérieurs[1]. Grâce à la découverte du cardinal Pitra, on connaît déjà un grand nombre de ces mélodes studites[2] : Clément, Étienne, Athanase, Nicolas, Euthyme, Antoine, Arsène, Épiphane, Basile, Michel, Isidore, Philippe, Procope, Méthode, Démétrius, Nicodème, Daniel, Théodote, Cyprien, Germain, Gabriel, Syméon. Dans le premier volume des *Analecta sacra*, plus de trente petits poèmes oubliés ou inédits ont été remis en lumière et restitués à l'école hymnographique du célèbre monastère studite ; un nombre presque égal a pour auteurs les deux plus illustres des Studites, Théodore, et son frère Joseph de Thessalonique. Sans avoir le génie poétique de Romanos, Théodore et Joseph ne sont pas indignes d'un tel modèle. Il semble que l'archevêque de Thessalonique ait voué un culte spécial d'imitation à l'incomparable mélode. On retrouve chez cet hymnographe studite nombre de tournures, d'expressions, d'assonances chères à Romanos[3] ; toutes les poésies de Joseph sont réglées sur un hirmus emprunté au même mélode, et sept fois sur dix[4] c'est le célèbre rythme Ἡ παρθένος σήμερον, qui lui sert de modèle[5]. Plusieurs même des sujets qu'il traite dans ses vers ne sont pas nouveaux[6], ils avaient déjà ins-

1. *Vita*, II, n. 29; *ibid.*, 273 : « ἐξ ὧν σοφώτατοί τε καλλιγράφοι καὶ ἱεροψάλται, κονδακάριοί τε καὶ ἀσματογράφοι, ποιηταί τε καὶ ἀναγνώσται πρώτιστοι, μελισταί τε καὶ ἀοιδόπολοι ἐν Χριστῷ ἐξεφάνθησαν. »

2. *Analecta*, XLIII ; *Hymnogr.*, 55. Le card. dans ce passage des *Analecta*, annonçait un ouvrage consacré à l'œuvre hymnographique des Studites ; ce devait être le tome VI des *Analecta sacra;* mais la mort est venue l'empêcher de réaliser son dessein, et les notes du savant auteur ne semblent guère pouvoir être utilisées par d'autres que par lui. Cf. *ibid.* XLII. PITRA annonçait aussi comme devant paraître dans le 2e vol. des *Anal.* les œuvres poétiques des Studites Antoine et Clément : *anecdota quidem et proxima luce dignissima, tomo sequenti, ut spero, reservata.* Ce Clément le Studite raconte en détail la légende de la pierre miraculeuse ou Stèle d'Abercius, dans un cantique publié, d'après un manuscrit du Vatican, par le card. Pitra. Cf. BOUVY, *Etud. prép.*, 263. C'était l'un des plus célèbres hymnographes studites. On lui attribue l'office des SS. martyrs Akindynos, Pégasios... renfermant jusqu'à 105 hymnes, et publié par le P. MARTINOV, *Acta SS.*, Novem., I. 445-522. — Cf. ma thèse latine, p. 106.

3. Cf. PITRA, *Anal.*, 381 en note, et 382, 384, 385, 390. Cf. aussi 400, 405.

4. PITRA, *ibid.*, 381-394 ; Carm. I à VII.

5. Les κοντάκια, VIII, IX, X ont pour hirmus respectif : ὁ ὑψωθείς, ὡς ἀπαρχάς, ἐπεφάνης σήμερον de Romanos. — PITRA, *ibid.*, 394-396.

6. La fête de Noël, saint Étienne, l'Épiphanie.

piré la muse du prince des hymnographes byzantins[1]; et parfois des strophes entières paraissent lui avoir été empruntées[2].

Théodore le Studite est beaucoup plus original et plus fécond que son frère. Il excellait dans tous les genres. On sait qu'il composa un grand nombre de pièces iambiques sur les sujets les plus divers : malgré l'aridité de la matière, on y trouve toujours une abondance facile, de la grâce, parfois même une véritable éloquence.

Il y a beaucoup plus de poésie dans les κοντάκια dont Théodore est l'auteur. Son inspiration s'y trouve moins gênée que dans ses œuvres didactiques par la monotonie de la forme ou de la pensée; cependant, semble-t-il, même dans ce genre poétique, le savant higoumène recherche de préférence ce que nous appellerions les sujets historiques; tour à tour il célèbre les grands docteurs des Églises orientales : saint Éphrem, saint Basile, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome; les évêques renommés par leur courage, leur zèle pour la foi ou leur science : saint Paul de Constantinople, saint Épiphane, saint Grégoire de Nysse; les martyrs honorés spécialement à Byzance : saint Théodore le Stratilate, saint Émilien, les saints Cyr et Julitte, saint Eustrate; saint Jean-Baptiste si cher aux Byzantins et plus encore aux moines studites; saint Nicolas le thaumaturge, le plus populaire de tous les saints de l'Orient; les ascètes : Euthymius, Théodore le Sycéote, Antoine. Des dix-huit poèmes récemment mis au jour[3], un seul n'est pas renfermé dans les étroites limites d'un cadre historique : c'est le *cantique funèbre* composé pour la sépulture des moines[4]. Mais ici encore

1. Les autres petits poèmes de Joseph ont pour objet : le prophète Daniel, l'apôtre saint André, saint Ignace, saint Eustrate, saint Grégoire le Thaumaturge, les saints Germain et Épiphane, sainte Thècle, l'Immaculée Conception de la Vierge.

2. Ainsi, dans les hymnes « αἱ ἀγγελικαί » composées par Joseph, si du moins on en juge par l'acrostiche (Pitra, *ibid.*, 405) neuf tropaires appartiendraient à Romanos, *ibid.*, 407. Il est vrai que les manuscrits présentent, à ces mêmes strophes, de nombreuses variantes, *ibid.*, 405. Au reste, le rythme de tout ce cantique est entièrement conforme au cantique correspondant de Romanos : Pitra, 400 et 222. Ne pas oublier dans tout ceci que Pitra restitue dans l'Introduction (*ibid.*, XLIII) à Joseph de Thessalonique ou le Studite tous les poèmes qu'il avait d'abord, dans le corps de l'ouvrage, attribués à Joseph l'Hymnographe.

3. Pitra, *Analecta*, I, 336-381.

4. *Ibid.*, 373-377.

se découvre un autre caractère de la poésie religieuse de Théodore le Studite. Ce sujet de la mort d'un moine offrait à l'imagination du poète l'occasion des plus pathétiques tableaux; il eût pu montrer, par exemple, les longues années de pénitence passées dans l'austérité du cloître, les terreurs qu'inspire, aux âmes des justes eux-mêmes, la venue du moment redoutable, et laisser entrevoir quelque chose du bonheur réservé aux élus, faire apparaître et faire parler le Christ, la Vierge, les anges, les saints, donner, en un mot, à son œuvre cette forme dramatique qui ajoute tant de charme naïf ou grandiose aux poésies de Romanos le mélode.

Cependant, malgré l'austère poésie du sujet, dans son cantique funèbre l'abbé de Stoudion ne s'élève jamais sur les sommets : ce sont des plaintes, calmes et résignées, sur l'incertitude de l'heure de la mort et la brièveté de la vie, des conseils sur le bon emploi du temps, des généralités sur l'excellence de la vie monastique; c'est une éloquence douce, paisible et tempérée, qui coule naturellement et sans effort; c'est le langage de l'homélie et le style des catéchèses beaucoup plus que le langage de la poésie. Parmi les plus intéressantes de ces strophes, il faut citer la seconde, celle qui détermine l'hirmus de tout le cantique : « Il est étrange et singulier le spectacle que je vois : celui qui était, hier encore, mon compagnon, est aujourd'hui sans vie, sa voix a cessé de se faire entendre, son œil est sans regard, tous ses membres sont devenus silencieux : Dieu, ainsi qu'il est écrit, a conclu contre lui et il ne reviendra plus parmi nous[1]. » Détail curieux, non seulement l'hirmus est tiré de l'hymne de Romanos sur *la mort au monde*, mais cette strophe elle-même, presque sans aucune modification, est empruntée au même cantique[2]. Il serait aisé de signaler encore de nombreux

1. Romanos, *ibid.*, 45. — Theod., *ibid.*, 375-376.

2. *Ibid.*, 46, *str.* 8. — Nous mettons ici en regard ces deux tropaires, celui de Romanos, *str.* 8, et de Théodore, *str.* 2.

Romanos, *l. l.*, 46, *str.* 8.	Théodore, *l. l.*, 374, *str.* 2.
η'. Ἐξιστάμενος βλέπω τὸ ὅραμα,	Φρικτὸν βλέπω καὶ ξενὸν τὸ ὅραμα,
ὅτι ἄπνους ὁ χθές μοι συνόμιλος·	ὅτι ἄπνους ὁ χθές μοι συνόμιλος,
ἀπεπάυσθη[1] φωνὴ ἀγορεύουσα,	ἀπεπαύθη φωνὴ ἀγορεύουσα,
ὄφθαλμος θεωρῶν ἀπελήλατο·	ὄφθαλμος θεωρῶν ἀπελήλατο,
τὰ πάντα[2] ὄργανα ἐσίγησαν·	πάντα τὰ ὄργανα σεσίγηκαν·

1. *Var.* ἀπεπαύθη.

2. *Var.* πάντα τὰ...

traits communs dans l'œuvre des deux poètes, et, chez l'un et chez l'autre, montrer comment le moine apparaît sans cesse dans le poète pour rappeler les grands devoirs de la vie monastique, l'amour de la solitude, l'obéissance au supérieur, la fidélité à la règle : le rapprochement suivant fera mieux voir les caractères généraux qui relient entre eux ou qui distinguent la poésie des deux illustres mélodes[1].

Ainsi, dans un cantique du même genre, le κοντάκιον sur le jugement dernier, le célèbre hymnographe du cinquième siècle s'élève, dès le prélude, aux plus hauts sommets du lyrisme : « Quand vous viendrez, ô Dieu, dans votre gloire, sur la terre, que l'univers entier tremblera d'épouvante, que des fleuves de feu rouleront devant votre tribunal, que les livres seront ouverts et les secrets révélés, alors délivrez-moi du feu qui ne s'éteindra pas, faites-moi la grâce de me placer à votre droite, ô juste juge[2]. » La frayeur que le poète éprouvera alors, il l'éprouve déjà quand il rentre en sa conscience[3], il la crie, il la chante avec toute la sombre poésie de notre *Dies iræ*. Il rapproche ensuite le premier avènement du Sauveur et les oracles de l'Apocalypse et des anciens prophètes sur le dernier avènement, puis il représente les maux innombrables répandus sur la terre aux jours effrayants de l'Antechrist, les guerres sans fin, les famines, les sécheresses, la terre entière livrée à la puissance des démons; l'hymnographe n'a garde d'oublier et les psaumes interrompus et les hymnes cessés, et l'Église sans aucune liturgie, offrande, ou sacrifice[4]. Tous les maux à la fois se précipiteront sur la terre; il ne restera plus personne pour don-

ὁ Θεὸς γὰρ συνέκλεισε τούτους[1], ὡς γράφει,	ὁ Θεὸς ἀπέκλεισε κατὰ αὐτοῦ, ὡς γράφει,
καὶ οὐκέτι ἐπαναστρέψειαν λοιπόν[2],	καὶ οὐκέτι λοιπὸν ἐπιστρέψειεν·
ἔνθεν[3] ᾄδωμεν πάντες μετ' ἤχου Θεῷ·	ἔνθα ᾄδωμεν πάντες μετ' ἤχου βροτοὶ
τὸ ἀλληλούϊα.	τὸ ἀλληλούϊα.

1. *Var.* ἀπέκλεισε κατ' αὐτούς.
2. *Var.* οὐκέτι λοιπὸν ἐπιστρέψειεν.
3. *Var.* ἔνθα.

1. Pitra, *ibid.*, 374, *str.* 2.
2. Pitra, *Analecta*, 1, 35.
3. *Ibid.*, 36, *str.* 2.
4. *Ibid.*, 40, *str.* 14 : ψαλμοὶ καὶ ὕμνοι παυθήσονται,
οὐδὲ λειτουργία
οὐχ ἁγίασμα ἔσται,
προσφορὰ ἢ θυμίαμα.

ner la sépulture aux cadavres, l'enfant succombera dès le sein de sa mère, le fils sera frappé dans les bras de son père. C'est alors que viendra, dans toute sa gloire, au milieu des nuées, et resplendissant comme un soleil, le Dieu incarné, le maître du monde, celui devant qui tremblent les anges[1]. Les tombeaux s'ouvriront, les morts ressusciteront, et tous, justes et pécheurs, peuples et tribus, seront dans l'épouvante, car vraiment redoutable est la présence du Christ[2]! Puis aura lieu le jugement, et chacun sera traité selon ses œuvres. Oh! s'écrie le poète, quels seront les pleurs et les lamentations des damnés, parmi lesquels je suis au premier rang[3], quand ils verront le juge redoutable assis sur son trône, l'armée des anges et des saints resplendissant de bonheur, et les pécheurs condamnés pour l'éternité, par une sentence sans appel!

Le cantique se termine par une invocation ardente à la miséricorde divine. Ici encore, le mélode, parlant en son propre nom, sait donner à la prière les accents d'une émotion profonde : « Sauveur du monde, ô vous qui êtes toute sainteté, vous qui apparaissant au monde plongé dans le vice, l'avez environné de lumière, montrez-moi votre miséricorde et soyez-moi propice; je suis tombé dans une foule de péchés, relevez-moi, je vous en supplie; ce que je dis et conseille aux autres, je ne l'observe pas moi-même : donnez-moi donc, je vous en conjure, le temps de faire pénitence et par les suffrages de la Mère de Dieu toujours vierge, pardonnez-moi et ne me rejetez pas de votre face, ô juste juge[4]. »

Ce n'est pas dans cette analyse incomplète, ni dans une traduction décolorée, mais dans le texte lui-même qu'il faudrait lire ce beau poème de Romanos. On y verrait, comme dans les autres cantiques du célèbre hymnographe, une admirable élévation de pensées et de sentiments, une langue souple, claire, nerveuse; le souci d'apporter toujours la note émue, personnelle, communicative; l'art le plus délicat de la mise en scène et la plus profonde

1. *Ibid.*, *str.* 16.
2. *Ibid.*, *str.* 18.
3. *Ibid.*, *str.* 23 :

Ποῖα καὶ πόσα θρηνήσουσιν
οἱ κατάκριτοι,
ἐν τῇ ὥρᾳ τῆς κρίσεως,
ἐν οἷς καὶ πρῶτος καθέστηκα.

4. *Ibid.*, *str.* 25.

théologie. Les anciens Grecs l'auraient appelé le « divin » Romanos; les Byzantins ne s'expliquaient la beauté de ses hymnes qu'en leur attribuant une origine merveilleuse : il avait reçu miraculeusement de la Vierge elle-même le don de la poésie sacrée [1].

Un mélode, contemporain de Théodore Studite, saint Joseph l'Hymnographe obtint aussi du ciel, ainsi que Romanos et avec des circonstances identiques qu'il est curieux de signaler, le don de la poésie religieuse. Un soir de Noël, saint Nicolas de Myre lui apparut, et comme autrefois la Vierge avait fait à Romanos, il lui présenta un écrit mystérieux et lui inspira de chanter et de louer Dieu par ses hymnes : Joseph devint l'un des plus féconds parmi les mélodes de l'Église grecque.

De ces deux gracieuses légendes, réalités ou symboles, il est permis de conclure, qu'au jugement des Byzantins eux-mêmes, la place faite à l'idéal était plus large dans l'œuvre de Joseph et de Romanos que dans celle de Théodore.

On pourrait signaler encore plus d'un trait commun entre le cantique funèbre de Théodore et le *Cantique funèbre* d'Anastase [2], l'une des œuvres les plus remarquables de l'hymnographie grecque, touchante élégie d'une incomparable éloquence sur la rapidité de cette vie et sur les douloureuses surprises de la mort qui n'a pitié ni de la jeunesse, ni du bonheur, ni de l'enfance innocente, ni de la beauté [3]. Tandis qu'Anastase s'élève aux plus hauts sommets du lyrisme et de l'émotion poétique, le moine studite reste toujours dans le terre à terre des considérations pratiques et des vérités d'ordre moral; il est beaucoup moins poète que moraliste et ses vers sont plutôt des sermons que des poèmes. Occupé, comme il le fut toujours, par les travaux les plus divers, il n'avait pas le loisir d'attendre l'inspiration; si elle lui arrive, elle reste toujours courte et intermittente, elle n'est pas assez puissante pour donner à l'œuvre de l'hymnographe cette ampleur de mouvement, cette abondance de vie, cette largeur de conception, cette élévation de pensée et de forme que l'on admire chez Anastase et Romanos. Théodore ne peut se

1. *Vita S. Josephi Hymn.*, dans Migne, *P. G.*, CV, 959.

2. Pitra, *ibid.*, 242-249. Une édition de ce cantique, mais moins complète et moins correcte que celle de Pitra, a été publiée dans l'Euchologe de Goar, édit. de Paris, pp. 568-572.

3. Pitra, *ibid.*, *str.* 20, 23, 24, 25.

défendre de prêcher toujours; dans ses vers comme dans sa prose, il cherche à plaire aux esprits délicats, beaucoup moins qu'à convertir les âmes; et si Romanos nous élève, comme d'un élan, vers le ciel, Théodore nous y conduit, par de longs détours, mais en gardant toujours les yeux fixés sur la terre.

Dans les poésies sur saint Jean-Baptiste et sur saint Nicolas évêque de Myre, de ces deux hymnographes[1], il serait aisé de retrouver les mêmes caractères généraux : Théodore, esprit positif, semble avoir toujours hâte d'atteindre le but, il y marche, il y court par le chemin le plus rapide; l'éloge du Précurseur est bientôt terminé en un nombre de strophes égal à celui des lettres de l'acrostiche στουδίτου[2], tandis que Romanos y emploie un nombre double de tropaires[3], encore ceux-ci sont-ils beaucoup plus étendus que les tropaires correspondants de Théodore. De même, la vie et les miracles du grand thaumaturge de l'Orient, qui ont inspiré au mélode du cinquième siècle un de ses plus gracieux poèmes[4], qui ont été célébrés à l'envi par les diverses écoles d'hymnographie religieuse, par saint André de Crète, saint Jean de Damas, saint Joseph de Syracuse, par les moines siciliens, et par les Sabaïtes, furent de nouveau chantés par le chef de l'école des Studites[5]. Mais, le κοντάκιον de Théodore en l'honneur de saint

1. Pitra, *l. l.*, de Romanos, p. 202-209; de Théodore, p. 355-358.
2. *Ibid.*, 367.
3. *Ibid.*, 178-185.
4. *Ibid.*, 202-209.
5. On nous permettra de reproduire, en regard l'une de l'autre, les deux strophes suivantes de Romanos et de Théodore. On y verra la même idée générale exprimée de deux manières bien différentes :

Romanos, *l. l.*, 203, *str.* 3 :
(Hirmus : ἡ παρθένος σήμερον).
Ἰδοὺ νῦν ἑορτὴ
τοῦ ἱεράρχου σήμερον·
λαμπρυνθῶμεν, λαοί,
φαιδρῶς πανηγυρίζοντες,
καὶ μέλψωμεν ὕμνον
Χριστῷ τῷ Σωτῆρι·
Χριστὸς γὰρ τοῦτον
δόξῃ ἐδόξασεν.
βροτοῖς δὲ κατέλιπεν
φωστῆρα μέγαν
πᾶσιν ἐλλάμποντα,
ὡς ἱερουργὸν
τῶν μυστικῶν αὐτοῦ.
Ὢ εὐσεβείας

Théodore, *l. l.*, 356, *str.* 3 :
(Hirmus : τὸν θείῳ μύρῳ χρισθέντα.)
Ὁ κόσμος ὅλως, ὡς ἄλλου
φωστῆρος φωτοβολοῦντος,
ἐν τῇ μνήμῃ σου, σοφέ,
φαιδρυνόμενος ἑορτάζει,
χαίρει, δοξάζει,
ἀναβλέπων νοερῶς
θαύματα πανάγαστα.
ἀλλὰ δεῦρο καὶ ἡμῖν
φοίτησον οὐρανόθεν,
ταῖς εὐχαῖς σου ἀστράψας,
τῶν παθῶν σκεδαννύων τὴν ἀχλύν,
τῶν σε ἀξίως ὑμνούντων,
τῶν ἑορταζόντων
προστάτα θερμότατε.

Nicolas, plus resserré[1] et beaucoup moins lyrique que celui de Romanos, n'apprend rien qui ne soit déjà loué par ce célèbre mélode : on y retrouve le même éloge de la puissance du saint, de ses miracles, de sa charité envers les naufragés, les prisonniers, les condamnés à mort, son assistance toute-puissante dans les dangers, la vertu sanctifiante et fortifiante de la myrrhe qui découlait toujours de son tombeau[2]. Ici encore, l'hymne de Romanos est un vaste et large tableau plein de vie et de couleur, une œuvre de maître, dont le cantique de Théodore paraît être une simple « réduction », copie d'un artiste habile qui n'a guère d'autre originalité que l'affectation des mots pompeux et sonores[3].

Mais le savant higoumène des Studites ne composa pas seulement des κοντάκια à l'exemple de Romanos, on lui doit un grand nombre d'odes en l'honneur de la Mère de Dieu ou θεοτόκια, de la Vierge au pied de la Croix ou σταυροθεοτόκια, et de la Très Sainte Trinité ou τριαδικά[4]. Il est aussi l'auteur d'un grand nombre d'*idiomèles* et d'un recueil considérable de canons, le *Triodion*, qui renferme tous les offices du Grand Carême, comme l'*Octoichos* de saint Jean Damascène embrasse toute la période

πλήρης ἐργάτης
καὶ ἀντιλήπτωρ θαυμαστὸς
τοῖς ὀρφανοῖς ἀνεδείχθης
καὶ ὁ προστάτης χηρῶν
καὶ πρεσβευτὴς ὑπερ πάντων.
ὁ μέγας μύστης
τῆς τοῦ Θεοῦ χάριτος.

1. Il renferme seulement treize tropaires, celui de Romanos en contient vingt-six, et encore sont-ils plus développés.

2. On attribue à un moine studite anonyme un autre cantique sur saint Nicolas ; il ne renferme aucun fait nouveau qui intéresse l'histoire de la vie ou du culte de l'évêque de Myre, mais il mérite une mention spéciale à cause du rythme gracieux dans lequel, il est écrit, à l'imitation de l'hymne Ἀκάθιστος. — Cf. Pitra, *l. l.*, 613, 614.

3. Pitra, *ibid.*, xlii. — Krumbacher, *l. l.*, 677. Dans un canon de Théodore Studite on ne rencontre pas moins de 104 épithètes où se retrouve le mot φῶς, φάος et leurs synonymes et dérivés. — Le Card. Pitra écrivait à ce sujet : « Studitæ, denso quamvis turbine et caligine involuti, sic se filios lucis audiunt, ut singulis verbis lumina, scintillas, fulgura, fasces, lampadas exagitent ; sed ubi lexica, ubi Latii copia, ubi ulla lingua, quæ hæc nobis referat : νεόφωτος, ἀείφωτος, θεοφάνωτος, ἐκφαντορικός, δυοφανής, τρισσοφαής, τριφαής, τριλαμπής, καταλαμπής, κοσμολαμπής, τριλαμπέστατος, πανυπέρλαμπρος... » Sexcenta omitto, cum in quodam solo canone, Theoctistus Studita vocem φῶς et affinia verba quater et centies congesserit. »

4. Pitra, *ibid.*, xliii.

liturgique qui s'écoule de la Pentecôte à la Résurrection[1].

De même qu'il avait eu pour modèle, en écrivant ses κοντάκια, l'hymnographe qui avait porté ce genre de poésie religieuse à la perfection, Théodore, dans ses canons, semble avoir voulu, de préférence, imiter le mélode fameux qui, aux yeux des Byzantins, passait pour avoir été l'inventeur de cette forme nouvelle. Non seulement on trouve dans les œuvres de saint André de Crète et de Théodore le Studite des traits nombreux de ressemblance, mais le moine Sabaïte semble être demeuré, pour les moines de Stoudion, le type accompli du poète sacré, réalisant dans ses vers la beauté idéale vers laquelle tendaient tous leurs efforts. Rien n'égale, pour eux, la pureté de la forme, l'élévation de la pensée, la douceur harmonieuse du rythme dont André avait trouvé le secret. Dans un κοντάκιον en son honneur, attribué, selon toute vraisemblance, à un hymnographe studite[2], le poète, après avoir rappelé que saint André apparut au monde comme un astre radieux, à la terre entière comme un soleil étincelant[3], continue en ces termes : « Qui pourrait redire vos sublimes enseignements, pontife du Seigneur, remparts des Crétois, ô André, heureux en Dieu? Votre voix a retenti comme la cithare[4]... Il n'est point de langue qui ne doive s'avouer vaincue devant le charme de vos paroles, ô André, inspiré de Dieu[5]. »

Peut-être faudrait-il voir, dans ces éloges accordés avec tant d'emphase à l'œuvre poétique de saint André, plus que l'expression d'une admiration vulgaire : une preuve nouvelle, un témoignage décisif de l'enthousiasme qu'excitaient toujours chez les hymnographes studites le charme de parole, l'élégance harmonieuse de style, dont il semble qu'ils aient voulu faire l'idéal de la poésie de leur temps, et dont ils poursuivaient eux-mêmes, de tous leurs efforts, la réalisation. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on rencontre chez les écrivains de cette école, un si grand luxe d'épi-

1. *Vita Theod.*, n. 123, Migne, *l. l.*, 216.
2. Pitra, *ibid.*, 625.
3. *Ibid.*, *str.* 1-2.
4. *Ibid.*, *str.* 3.
5. *Ibid.*, *str.* 4 :

« Ἅπασα γλῶττα πρὸς εὐφημίαν
νῦν ἠττᾶται, Ἀνδρέα,
ἱεράρχα Χριστοῦ,
τῶν σῶν λογίων, θεσπέσιε... »

thètes de formation nouvelle, épithètes harmonieuses, mais déclamatoires, qui donnent à leurs auteurs l'illusion de la poésie, et font de leurs hymnes trop souvent une sèche, froide et ambitieuse amplification de l'hagiographie ou de l'histoire religieuse[1]. On leur a reproché « la redondance, l'enflure, l'accumulation fastidieuse des épithètes, des synonymes, des mots triplés et quadruplés par adjonction[2]... Si on les compare aux anciens mélodes, on s'aperçoit bientôt qu'ils ont écrit au milieu de la nuit et des batailles, tandis que leurs devanciers chantaient à l'aise en toute paix et lumière[3]. Les uns et les autres diffèrent entre eux par le style, l'art, la méthode. Chez les hymnographes du huitième et du neuvième siècles, l'appareil dramatique a presque entièrement disparu, le rythme est peu varié; l'hirmus le plus fréquent, d'une forme mâle et laconique — τράνωσον — ressemble à la voix guerrière du clairon. Les cantiques deviennent plus brefs, on dirait que le souffle leur manque; les tropaires écourtés se résolvent en de prolixes acclamations. L'éphymnion, que la foule ignorante ne goûte plus, qui n'est plus répété par le chœur des fidèles, est devenu lourd, vulgaire, prosaïque; les vers autrefois si rapides, et coupés de césures si gracieuses, sont embarrassés par mille entraves, et parfois même les règles de l'homotonie et de l'isosyllabie ne sont plus observées[4].

Le biographe de Théodore Studite, le moine Michel, a raconté, avec la préoccupation évidente de défendre le talent poétique de son héros, une histoire bien curieuse, et, dit-il, « bien terrible à entendre[5] ». Il y avait en Sardaigne un homme pieux qui était plein d'admiration et de vénération pour les écrits de Théodore; il avait surtout en incroyable estime les canons composés par lui pour le Grand Carême et nommés habituellement *Triodia*. Un jour, des moines étant venus à passer, il leur offrit l'hospitalité dans sa maison; ils y demeurèrent pendant toute la durée des jeûnes. Or, ces moines étaient disciples d'un hymnographe sicilien, Grégoire de Syracuse. Remplis d'arrogance, ils commencè-

1. Cf. Krumbacher, *l. l.*, 677.
2. Cf. Pitra, *Hymnogr.*, 60.
3. Pitra, *Analecta*, xxxvii : « illos in pace et luce tibicinantes, hos in nocte et bello certantes. »
4. Pitra, *ibid.*
5. Migne, *Vita Theod.*, *P. G.*, XCIX, n. 113, p. 216, « φοβερὸν ἀκοῦσαι. »

rent, dit le biographe, à tenir des discours insensés et à se moquer des poèmes du saint, citant de lui et des termes barbares et des constructions irrégulières[1]. Bientôt leur hôte, converti à ces idées, cessa d'honorer les hymnes du saint et de les chanter, selon sa coutume, dans les doxologies matutinales. C'est alors, qu'au milieu de la nuit, Théodore lui apparut, avec quelques compagnons qui tenaient dans leurs mains des faisceaux de verges. Sur l'ordre du saint, ils en frappèrent cet inconstant, si prompt à changer de pensée. Et pendant la bastonnade, Théodore lui criait : « Perfide, pourquoi donc dédaignes-tu ainsi mes poèmes, toi qui naguère avais pour eux tant d'amour et d'estime? Cependant, tu pourrais bien penser que si les Églises de Dieu les ont reçus et les ont transmis les unes aux autres, c'est qu'elles étaient sûres d'en retirer quelque profit. Ce ne sont pas les termes emphatiques, ni les tournures ciselées, qui ont l'habitude de convertir les cœurs, mais un langage humble, accommodé aux besoins présents, et bien sensé; un tel langage est cent fois préférable aux discours érudits qui ne font que charmer les oreilles. »

Quand le coupable ainsi châtié se fut repenti de son égarement, le jour parut; notre homme, ressentant des douleurs aiguës, le corps tout couvert de plaies, se lève, encore tout effrayé de la terrible apparition; il raconte ce qui lui était arrivé, et s'empresse d'éloigner de sa maison les moines auxquels il avait cru si légèrement et qui étaient cause de tout le mal. Sa fidélité à Théodore ne se démentit plus dans la suite, et l'on ne saurait dire l'estime, l'amour, le culte qu'il conserva toujours pour les poèmes du célèbre hymnographe[2].

Sans prendre parti pour Théodore avec son panégyriste, ou contre lui avec les moines de Sardaigne, il est permis cependant de conclure, de toute cette histoire, que l'admiration pour son talent poétique n'allait pas sans quelque réserve, et ceux qui critiquaient ses œuvres savaient donner des raisons et citer des exemples pour appuyer leur sentiment. Pour asseoir un jugement définitif sur le chef de l'école hymnographique des Studites et sur les œuvres sorties de cette école, il faudrait connaître, mieux qu'on ne les connaît encore en ce moment, les diverses

1. *Ibid.* « σόλοικά τινα καὶ οὐ κατὰ λόγον συντεθειμένα ἀποκαλοῦντες. »
2. *Vita, ibid.*

productions poétiques éparses dans les livres liturgiques des Grecs, les dégager de tout alliage, les replacer en pleine lumière, les comparer soit entre elles, soit avec les travaux des diverses écoles pour en bien saisir les mérites ou les défauts, ce qui est le résultat de l'imitation, et ce qui en fait le caractère original[1].

Mais si les études partielles sur les grands noms de l'hymnographie byzantine sont encore trop peu nombreuses pour permettre de hasarder une conclusion générale, on peut cependant assurer que la poésie religieuse, sortie des monastères de Constantinople, place les moines byzantins au premier rang des poètes de tous les siècles. Et comme si la gloire humaine n'était point capable de récompenser dignement les auteurs de tant de canons, d'idiomèles, de contakia, l'Église d'Orient, « cette patrie de la poésie »[2], les a placés au rang des saints, elle a composé des canons en l'honneur de ses mélodes; il semble qu'elle ait fait un ordre de saints poètes, comme elle en distingue un d'apôtres, de confesseurs ou de martyrs. Elle aimait à peindre leur image au frontispice de ses hymnaires, et l'auteur du *Guide de la Peinture* décrit minutieusement la figure, les attributs et l'inscription qui conviennent à chacun d'eux. Dans ce ciel hymnographique, on retrouve, à côté du poète de l'Apocalypse et du chantre inspiré du Verbe divin, tous les célèbres mélodes dont nous avons cité les noms : Romanos le musicien, qui semble chanter encore le merveilleux cantique : Ἡ παρθένος σήμερον, André de Crète, Jean Damascène, Cosmas, Joseph l'Hymnographe, Théophane, le patriarche Sergius, saint Éphrem, Georges de Sicile, Théodore le Studite, avec les saints patriarches Sophrone de Jérusalem, Germain et Méthode de Constantinople[3].

Sans doute la liste du moine Denys est fort incomplète : elle ne contient que trente noms, tandis que le cardinal Pitra en a fait connaître plus de trois cents, mais elle suffit à montrer en quelle singulière estime les Byzantins mettaient leurs hymnogra-

1. Dans les *Études prépar.*, 237, le P. Bouvy a restitué à leurs auteurs, saint Jean Damascène, saint Joseph de Thessalonique, saint Cosmas, saint Théodore Graptos, un certain nombre de canons du Pentecostarion.

2. Cf. Didron, *Manuel d'iconographie*, p. 337, note 2 : « Il n'y a que l'Église orientale pour avoir songé à faire un ordre de saints poètes. »

3. Cf. Didron, *ibid.*, 337-340.

phes et leurs mélodes ; ils leur donnaient la plus belle récompense que ces poètes eussent pu rêver : une place, pour l'éternité, au milieu des chœurs harmonieux des anges et des saints.

CONCLUSION

L'historien des *Moines d'Occident* écrivait, au début de sa vaste entreprise, ces belles paroles dont il avait fait l'épigraphe de son ouvrage[1] : « Point d'apologie, point de panégyrique : un récit simple et exact ; la vérité, rien que la vérité ; la justice, rien que la justice ! »

L'auteur de l'essai que l'on vient de lire, sur les *Moines de Constantinople*, peut se rendre le témoignage que le même souci de la plus entière impartialité a été constamment la règle de son travail : son unique préoccupation fut toujours de ne rien dire qui pût paraître un plaidoyer inspiré par le désir de défendre une cause. Mais comme on ne peut se flatter d'avoir connu toutes les sources, mêmes importantes, ni d'avoir bien exploré toutes les autres, ou d'en avoir tiré tout le parti qu'un plus expérimenté aurait su y trouver, il éprouve la nécessité de solliciter pour son œuvre dont il sent, mieux que personne, les imperfections et les lacunes, cette indulgence qui est presque toujours nécessaire pour les travaux d'érudition.

Tel qu'il est, ce tableau de la vie des moines à Constantinople laissera, peut-être, l'impression d'une institution grande et forte, sachant unir l'action à la prière, docile à Dieu plus qu'à César, soumise au pontife romain plus qu'au patriarche de Byzance, gardienne dévouée et propagatrice infatigable des lettres et des arts, et trop longtemps méconnue.

I

La diffusion de l'ordre monastique à Constantinople remonte à la fondation même de la ville. Hélène et Constantin, en établissant, dans leur nouvelle capitale, les premiers monastères, donnaient un exemple que les autres empereurs, les princes, les

1. Montalembert, *les Moines d'Occident*, Introd., p. ccxci.

grands personnages de l'État s'empressèrent d'imiter. Peu à peu, les simples particuliers, et les moines eux-mêmes, voulurent, pour assurer davantage leur salut ou mériter un nom auprès de la postérité, contribuer, de tout leur pouvoir, soit à la construction de nouveaux couvents, soit à la restauration et à l'embellissement des anciens. Sous Justinien et sous Basile le Macédonien, à l'exemple de ces princes, bâtisseurs infatigables, il s'éleva dans l'empire un tel nombre de pieux édifices que la fortune publique tout entière semblait consacrée à la création et à l'entretien des « maisons vénérables ». C'est en vain que leur fondation fut soumise à des règles précises, que plus d'une fois les empereurs, principalement à l'époque des iconoclastes, cherchèrent à restreindre cet élan de générosité un peu superstitieuse des Byzantins : le courant qui entraînait peu à peu vers les monastères toutes les richesses de l'empire était irrésistible, et les digues qui lui furent successivement opposées devaient presque toujours être aussitôt rompues. Mais il faut ajouter que les propriétés monastiques étaient employées, pour la plupart, à des œuvres de bienfaisance qui déchargeaient l'État d'un immense souci, celui de procurer un soulagement et un asile à toutes les misères qui affluaient dans la grande capitale.

II

Les moines y gagnèrent, sans doute, d'être environnés, aux yeux de la population byzantine, comme d'une auréole céleste et de cette influence que donne sur les cœurs l'exercice de la charité. Leur prestige venait, plus encore, de l'idée fort élevée que le peuple se faisait des vertus monastiques. Avec leur long habit noir, leur grande barbe négligée, leur démarche austère, leurs traits amaigris et comme idéalisés par la méditation des vérités éternelles et par les jeûnes répétés, s'il leur arrivait de quitter un instant la solitude du cloître et de se montrer dans les rues de la capitale, les cénobites semblaient à la multitude dévote, empressée autour d'eux, comme une apparition du ciel. Aussi comme on est attentif à toutes leurs paroles, à tous leurs actes! S'ils défendent une doctrine, le peuple prend parti pour cette doctrine ; s'ils organisent, à travers la ville, des processions

vers le palais impérial, vers les églises ou l'hippodrome, le peuple les applaudit et se rend avec eux à l'hippodrome, à l'église, ou au palais : il voit en eux ses guides les plus sûrs, ses oracles infaillibles, ses bienfaiteurs inépuisables.

Les moines de Constantinople méritaient cette confiance et cette vénération de la foule. Car leur vie intérieure, toute de sacrifice, de prière et de travail, est une aspiration continuelle à la perfection, par la lutte constante et acharnée contre toutes les passions qui déprime l'âme humaine, et par l'effort généreux vers tout ce qui élève, agrandit, fortifie et sanctifie les cœurs. L'idéal de la vie religieuse, pour le moine de Constantinople, n'était donc pas seulement « cette contemplation extatique de provenance tout orientale, par laquelle les ermites donnent la main aux derviches[1] » ; ce n'était pas davantage « la méditation dans la mélancolie et le silence[2] » ; et le type du moine de Constantinople ce n'est pas « le centenaire Paul enfoui au désert, aussi oublié qu'oublieux du reste du monde »[3]. Le moine byzantin a une ambition plus noble et plus haute, comme plus tard en Occident les fils de saint Benoît, dont la règle a tant de traits communs avec la règle de saint Basile : joindre à la recherche de la sanctification personnelle une application courageuse, une activité infatigable à tous les travaux de l'esprit. N'est-ce point à cette intense culture littéraire, en même temps qu'à l'étude des pratiques extérieures du monachisme byzantin, que vinrent s'initier et rendre hommage tant de moines étrangers, qui, depuis saint Jérôme et Cassien jusqu'aux deux Théophane et à saint Méthode, voulurent séjourner à l'ombre des monastères de la capitale?

III

C'est encore dans le cloître que se trouvent les plus solides défenseurs de l'orthodoxie. Sans doute, il y eut des moines qui soutinrent opiniâtrement l'hérésie : Eutychès était abbé de Constantinople, et les Acémètes se laissèrent quelque temps gagner au nestorianisme. Mais si, quelques-uns, dont l'intelli-

1. Drapeyron, *o. l.*, 311.
2. De Broglie, *l'Église et l'Empire romain au quatrième siècle*, t. VI, p. 473.
3. *Ibid.*, 474.

gence n'était pas au niveau du cœur, furent les soutiens de doctrines hétérodoxes, les plus nombreux et les plus éclairés se firent les champions et les martyrs de la foi catholique [1]. Ainsi, tandis que sur le siège épiscopal de Byzance, dans la période de cinq cents ans où se développe cette histoire, on voit, sans parler de ceux à qui l'on pourrait reprocher des hésitations, dix-neuf patriarches qui sont des hérétiques notoires, les couvents de la ville patriarcale fournissent à l'orthodoxie ses plus vaillants défenseurs. Ils savent se dégager courageusement de l'obéissance à de tels Ordinaires, et tournent bien souvent les yeux vers Rome pour y chercher l'appui du Siège apostolique. Ils célèbrent les prégoratives du pontife romain, ils les exaltent avec toutes les pompes du style, avec toute la magnificence d'une forme incomparable. Entre l'évêque de l'ancienne Rome et les moines, c'est un échange presque ininterrompu d'épîtres ou de députations; dans les luttes si fréquentes entre le patriarche et le pape, ils servent à celui-ci d'intermédiaire habituel, sinon officiel, soit pour faire arriver au peuple de Constantinople les enseignements de l'Église romaine, soit pour transmettre les nouvelles de Constantinople au « Seigneur apostolique ». Si la chaire de Pierre est pour eux le siège et le roc de la foi et la source toujours pure de l'orthodoxie; on peut affirmer d'eux qu'ils demeurèrent, pendant presque toute la durée de cette histoire, les plus fermes appuis de la vérité catholique à Byzance, et, comme le disait Théodore Studite, « les nerfs et les fondements de l'Église [2] » de la nouvelle Rome.

IV

Ils furent aussi les plus dévoués sujets de l'Empire. A l'époque des persécutions iconoclastes, s'ils revendiquent hautement la liberté de conscience, s'ils dénient au pouvoir civil le droit de porter des décrets sur les questions de dogme, jamais on ne les voit mettre en doute l'autorité impériale dans les affaires temporelles. A leurs yeux, comme aux regards de tout dévot Byzantin, le *basileus* est une image vivante de la majesté divine;

1. Cf. Bouvy, *Études préparatoires*, 191.
2. *Parva Catechesis*, p. 393 : « Καὶ μοναχοὶ τὰ νεῦρα καὶ ἑδραιώματα τῆς Ἐκκλησίας. »

et sur leurs lèvres, les épithètes fastueuses de sacré, de saint, de divin, appliquées à la personne et aux actions du prince, reçoivent une expression touchante de sincérité et de conviction chrétiennes. Les empereurs se recommandent à leurs prières, qui, en attirant sur l'État la protection du ciel, assurent la prospérité de l'empire et contribuent à la victoire de ses armes. Il y a toujours quelque saint moine que l'on recherche et que l'on consulte sur les affaires de l'Église ou de l'État, dans les dangers de la patrie, dans les démêlés de la famille impériale ou ses secrets désirs, et jusque dans les recherches scientifiques. Ils sont l'honneur de l'empire ; et s'il est vrai de dire que les hérésies sont la principale cause de sa faiblesse, et les hérétiques, les alliés naturels de ses ennemis [1], les moines, qui furent les plus ardents adversaires de toutes les erreurs, sont encore les meilleurs défenseurs de l'Empire. A cette époque même où les empereurs iconoclastes empêchaient leur recrutement par l'interdiction de recevoir des novices, confisquaient tous leurs biens, et poursuivaient, par tous les moyens, la suppression de l'ordre monastique lui-même, ces moines assuraient à la civilisation et à l'influence byzantines une prodigieuse extension par leurs admirables conquêtes pacifiques du huitième et du neuvième siècles.

V

Mais c'est surtout par leur activité intellectuelle et leur merveilleuse fécondité dans tous les genres de travaux littéraires et artistiques, que les moines de Constantinople se sont acquis des titres impérissables à la mémoire des hommes. Il n'est plus permis d'affirmer avec Montalembert[2], qu'après un siècle de vertu, « l'ordre monastique se laissa gagner dans tout l'empire byzantin par l'affaiblissement et la stérilité, et s'enfonça graduellement dans le néant ; qu'il n'a rien sauvé, rien régénéré, rien relevé ». L'admiration que l'on peut avoir pour les moines latins ne doit pas faire oublier de rendre justice aux moines d'Orient, et particulièrement aux moines de Constantinople. Car, bien longtemps avant les moines d'Occident, pendant tout ce haut moyen

1. Cf. Paparrigopolo, *o. l.*, 151, 152.
2. *O. l.*, 132, 133.

âge qui n'a laissé chez ceux-ci presque aucune œuvre littéraire, les moines byzantins non seulement convertirent et civilisèrent les peuples barbares, mais encore conservèrent religieusement les trésors de l'ancienne littérature et les traditions de toutes les sciences sacrées et profanes. C'est à eux que revient la gloire d'avoir gardé le dépôt du savoir antique, d'avoir su l'approprier aux besoins d'une société nouvelle, d'avoir créé une admirable poésie chrétienne, qui laisse de bien loin après elle les essais tentés par les poètes de l'Occident latin; leurs couvents furent d'admirables écoles où l'on apprenait la calligraphie, la miniature, la peinture; où la théologie, l'histoire, l'ascétisme, l'hagiographie, l'hymnographie, la musique, toutes les sciences, étaient tour à tour enseignées; les œuvres qui sont arrivées jusqu'à nous en très grand nombre, celles plus nombreuses encore qui sont restées inédites, sont les témoignages irrécusables de la fécondité, de la souplesse, de la variété de leur esprit : ils ont été, selon une très heureuse expression, « les bibliothécaires du genre humain ».

Si nous avons raison d'admirer maintenant notre moyen âge occidental, naguère encore si dédaigné, le moyen âge byzantin commence à peine à reprendre faveur, et les catholiques semblent plus rebelles que les autres à lui rendre pleine justice[2]. Avec le prestige de leur vertu et de leur charité, par leur constance à défendre et propager la vraie foi, par leur zèle à garder et à répandre la science, les moines de Constantinople ont droit, avant tous les autres Byzantins, à cette réhabilitation nécessaire.

VU ET LU.

Nancy, le 6 mars 1897.

Le Doyen de la Faculté des Lettres de Nancy.

Émile KRANTZ.

PERMIS D'IMPRIMER.

Le Recteur de l'Université de Nancy.

A. GASQUET.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE, DES EMPEREURS ET DES PAPES.

I

LES PATRIARCHES

S. Métrophane, 315-327?
S. Alexandre, 327?-340.
S. Paul I, 340-341.
Eusèbe, 341-342.
S. Paul I (*2e f.*), 342-344.
Macédonius I, 342-348.
S. Paul I (*3e f.*), 348-350.
Macédonius I (*2e f.*), 350-360.
Eudoxe, 360-369.
Démophile, 369-379.
S. Evagrius, 369-370.
S. Grégoire I, 379-381.
Maxime, 381.
Nectaire, 381-397.
S. Jean Chrysostome, 398-404.
Arsace, 404-405.
S. Atticus, 405-425.
S. Sisinnius, 426-427.
Nestorius, 428-431.
S. Maximien, 431-434.
S. Proclus, 434-447.
Flavien, 447-449.
S. Anatolius, 449-458.
S. Gennadius, 458-471.
Acace, 471-489.
Phlavitas, 489-490.
Euphémius, 490-496.
S. Macédonius II, 496-511.
Timothée I, 511-518.
Jean II, 518-520.
Epiphanius, 520-536.
Anthime, 536.
S. Ménas, 536-552.
S. Eutychius, 552-565.
Jean III, 565-577.
S. Eutychius (*2e f.*), 577-582.
Jean IV, le Jeûneur, 582-595.
Cyriaque, 595-606.
S. Thomas I, 607-610.
Sergius, 610-638.
Pyrrhus I, 638-641.
Paul II, 641-654.
Pyrrhus I, (*2e f.*), 655.
Pierre, 655-666.
Thomas II, 667-669.
Jean V, 669-675.
S. Constantin I 675-677.
Théodore I, 677-679.
S. Georges I, 679-686.
Théodore I (*2e f.*), 686-687.
Paul III, 688-694.
Callinicus, 694-705.
S. Cyrus, 705-712.
Jean VI, 712-715.
S. Germain I, 715-730.
Anastase, 730-754.
Constantin II, 754-766.
Nicétas I, 766-780.

S. Paul IV, 780-784.
S. Taraise, 784-806.
S. Nicéphore, 806-815.
Théodote Cassitéras, 815-821.
Antoine I, 821-834.
Jean VII, le grammairien, 834-843.
S. Méthode, 843-847.
S. Ignace, 847-858.
Photius, 858-867.
S. Ignace (2e *f.*), 867-878.
Photius (2e *f.*), 878-886.
S. Etienne I, 886-893.
S. Antoine II, Cauléas, 893-901.

II

LES EMPEREURS

Constantin I, le Grand (seul), 324-337.
Constance, 337-361.
Julien, l'Apostat, 361-363.
Flavius Jovien, 363-364.
(Valentinien, 364-385).
(Valens, 364-378.
Théodose I, le Grand, 379-395.
Arcadius, 395-408.
Théodose II, 408-450.
Marcien, 450-457.
Léon I, 457-474.
Léon II, associé à l'empire, 473-474.
Zénon, 474-491.
Anastase I, 491-518.
Justin I, 518-527.
Justinien I, 527-565.
Justin II, 565-578.
Tibère II, 578-582.
Maurice, 582-602.
Phocas, 602-610.
Héraclius, 610-641.
Héraclius Constantin, 641.
Héracléonas, 641.
Constant II, 642-668.
Constantin IV, Pogonat, 668-685.
Justinien II, Rhinotmète, 685-695.
Léonce, 665-698.
Tibère III, Apsimare, 698-705.
Justinien (2e *f.*), 705-711.
Philippique Bardane, 711-713.
Anastase II, 713-716.
Théodose III, 716-717.

MAISON ISAURIENNE.

Léon III, l'Isaurien, 717-741.
Constantin V, Copronyme, 741-775.
Léon IV, 775-780.
Constantin VI, 780-797.
Irène l'Athénienne, 797-802.
Nicéphore I, 802-811.
Staurace, 811.
Michel I, Rhangabé, 811-813.
Léon V, l'Arménien, 813-820.
Michel II, le Bègue, 820-829.
Théophile, 829-832.
Michel III, 842-867.

DYNASTIE MACÉDONIENNE.

Basile I, 867-886.
Léon VI, le philosophe, 886-911.
Alexandre, 886-912.

III

LES PAPES

S. Sylvestre, 314-335.
S. Marc, 336.
S. Jules I, 337-352.
Libère, 352-366.
S. Damase I, 366-384.
S. Sirice, 384-398.

S. Anastase I, 398-402.
S. Innocent I, 402-417.
S. Zozime, 417-418.
S. Boniface I, 418-422.
S. Célestin I, 422-432.
S. Sixte III, 432-440.
S. Léon I, le Grand, 440-461.
S. Hilaire', 461-468.
S. Simplice, 468-483.
S. Félix II, 483-492.
S. Gélase I, 492-496.
S. Anastase II, 496-498.
S. Symmaque, 498-514.
S. Hormisdas, 514-523.
S. Jean I, 523-526.
S. Félix III, 526-530.
Boniface II, 530-532.
Jean II, 532-535.
S. Agapit I, 535-536.
S. Silvère, 536-538.
Vigile, 537-555.
Pélage I, 555-560.
Jean III, 560-573.
Benoît I, 574-578.
Pélage II, 578-590.
Grégoire I, le Grand, 590-604.
Sabinien, 604-606.
Boniface III, 607.
Boniface IV, 608-615.
Déodat (Deusdedit), 615-618.
Boniface V, 619-625.
Honorius I, 625-638.
Sevérin I, 640.
Jean IV, 640-642.
Théodore I, 642-649.
S. Martin I, 649-655.
Eugène I, 654-657.
Vitalien, 657-672.
Déodat II, 672-676.
Domnus, 676-678.
S. Agathon, 678-681.
S. Léon II, 682-683.
S. Benoît II, 684-685.
Jean V, 685-686.
Conon, 686-687.
S. Sergius I, 687-701.
Jean VI, 701-705.
Jean VII, 705-707.
Sisinnius, 708.
Constantin I, 708-715.
S. Grégoire II, 715-731.
S. Grégoire III, 731-741.
S. Zacharie, 741-752.
Étienne II, 752.
Étienne III, 752-757.
S. Paul I, 757-767.
Constantin II, 767-768.
Etienne IV, 768-772.
Hadrien I, 772-795.
S. Léon III, 795-816.
Étienne V, 816-817.
S. Pascal I, 817-824.
Eugène II, 824-827.
Valentin, 827.
Grégoire IV, 827-844.
Sergius II, 844-847.
S. Léon IV, 847-855.
Benoît III, 855-858.
S. Nicolas I, 858-867.
Hadrien II, 867-872.
Jean VIII, 872-882.
Martin II, (Marin I), 882-884.
Hadrien III, 884-885.
Étienne VI, 885-891.
Formose, 891-896.
Boniface VI, 896.
Étienne VII, 896-897.
Romain, 897.
Théodore II, 897.
Jean IX, 898-900.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

Les monastères de la capitale se trouvent au mot CONSTANTINOPLE. Les passages plus importants sont marqués en chiffres *penchés*. La lettre n signifie *en note*. Les noms de moines sont en PETITES CAPITALES, ceux de monastères en *italiques*.

Abercius (stèle d'), 504n.
ABRAMITES, v. monastère de *Saint-Abramius*.
ABRAMIUS, moine, et archevêque d'Ephèse, 7.
ABRAMIUS, moine hospitalier, 69.
ABRAHAM, archimandrite, 189.
Abgar, roi d'Édesse, 245, *318*, 355.
Abkazes, 367.
Abydos, 229, 231.
Acace (saint), martyr, 5, 54, 76.
ACACE, moine médecin, 134n.
Acace, patriarche de Constantinople, *175*, 228, *229-233*, 253, 261, 263, 267, 268.
Acémètes (moines), 13, 40, *81*n, 87, *193*, 201, *229-231*, *233*, 238, 239, 253, 265, 349, 401, *411-413*, 418.
ACHILLAS, higoumène de Stoudion, 209.
ACHILLAS, moine scythe, 237.
Achille, 383.
Acritas, 37.
Acropole, 16, 75.
Adam, 492.
Agapit (saint), pape, 86, 236, 240, 283, 287, 308n.
AGAPIT, archimandrite de Dius, 23, 86n.
AGAPIUS, archimandrite de Thalassius, 25, 86n.
Agarènes, 330n.
Agathon, pape, 305.
Agathonice (saint), martyr, 5, 76, v. (saint) Acace.
Akyndinos (saint), martyr, 504n.
Alcman, 459.
Alcuïn, 396.
ALEXANDRE (saint), fondateur des Acémètes, *81*n, 411.
ALEXANDRE, archimandrite de Saint-Abramius, 23, 86n.
ALEXANDRE, higoumène de Calamius, 23.
ALEXANDRE, archimandrite des Dalmates, 169.
Alexandre le Grand, 376.
Alexis Comnène, 64, 224.
Alexis Comnène, empereur de Trébizonde, 44.
Alti-Mermer (mosquée d'), 79.
ALYPIUS, exarque de monastères, 226.
Ambroise (saint), 462, 474.
Ammonius, 396.
Amphiloque (saint) d'Iconium, 13.
Anargyres (les saints), 15, 77, 451.
ANASTASE, abbé, 243, 304, 305.
Anastase, apocrisiaire, 305.
Anastase, le bibliothécaire, 350n, 446.
Anastase I, empereur, 18, 263, *270-277*, 283, 309, 328, 427, 482, 483.
Anastase II, 483n.
ANASTASE, deutérévon de Saint-Philippe, 25, 64.
Anastase, gouverneur de Palestine, 275, 276.
ANASTASE, higoumène, 25, 86.
ANASTASE, le mélode, 496, 509.
ANASTASE, moine copiste, 416.
Anastase, patriarche iconoclaste, 175n, 179, 335.

Anastase le Sinaïte, 296.
Anastase, syncelle, 182.
Anastasie (sainte), martyre, 13, 54, 451.
Anastasius, mélode, 481n.
Anatolius, patriarche, 176, 192, 194, 224.
Andérovithos (île d'), 34, 37 ; v. île des Térébinthes.
André (saint), apôtre, 505n.
André (saint), de Crète, hymnographe, 482, *497-498*, 499, 510, *512*, 515.
André, higoumène des Romains, 25.
André, higoumène de la Théotokos, 24.
André, mélode, 496.
André, moine, 193.
Andronic le Vieux, empereur, 32.
Andronicus (saint), 65.
Anna, religieuse, 341.
Anne (sainte), 8.
Anne Dalassène, 37.
Antigoni (île d'), 34.
Antioche, 13, 55, 61, 176, 182, 219, 227, 267, 270, 273, 275, 303, 387, 409, 411, 463.
Antiochus, 407n.
Antiquités judaïques (Les), de Josèphe, 408.
Anthime (saint), martyr, 20.
Anthime, archidiacre, 335n.
Anthime, hymnographe, 478.
Anthime, patriarche monophysite, 22, 240, *282-286*.
Anthime, 65.
Antithalie, drame liturgique, 472n.
Antoine (saint), 3, 4, 8, 135, 186, 403, 505.
Antoine II Cauléas, patriarche, 221, 222.
Antoine, évêque, 36n.
Antoine, higoumène de Saint-Eusèbe, 23.
Antoine, mélode studite, 504.
Antoine, moine calligraphe, 416.
Antoine de Novgorod, 54, 77, 79.
Antoine I, de Sylée, higoumène, puis patriarche iconoclaste, 30, 175n, 179, 354.
Apamée, 308, 367.
Apollinaire, 188, 194, 286, *383-384*, 459, 470, 475.
Arabie, 297, 308, 309, 334, 367, 466, 468.
Arcadia, sœur de Théodose le jeune, 45.
Arcadius, empereur, 13, 15, 64, 65.
Ardaburius, 265.
Aréobinde, 27.
Aréthas, 451n.
Ariens, 175, 183, 188, *264-266*, 367.
Aristobule, mélode, 500.
Aristote, 395, 408, 434, 440.
Arius, 187, 194, 257, 260, 286, 460, 472n, 478.
Arki (archipel d'), 333.
Arménie, 10.
Arsène (saint), 450.
Arsène, mélode studite, 504.
Arsène, moine calligraphe, 415.
Arsène, moine photien, 214, 215.
Arsénius, hymnographe, 496.
Artémios (saint), 483n.
Asopichos, 485.
Aspar, patrice, 264-266.
Astérius (saint), évêque d'Amasée, 53, 447.
Athanase (saint), d'Alexandrie, 268, 406, 433, 505.
Athanase (saint), du mont Athos, 110, 150, 330n, 331n.
Athanase, higoumène de Paulopétrion, 30n, 245.
Athanase, mélode studite, 504.
Athanase, moine calligraphe, 418n.
Athanase, moine studite, 353.
Athanase, moine photien, 209-210, 214.
Athanase, moine trithéiste, 269.
Athénogène (saint), 458.
Athos (moines de l'), 43, 74, 94, 110, 138n, 150, 331, 332, 360, 365n, 403, 424, 431n.
Atticus, higoumène d'Eucratides, 23.
Atticus, patriarche de Constantinople, 169, 176, 443.
Ausone, 12n.
Auxentius (saint), anachorète de Bithynie, 200, 266, *478-481*.
Avares, 7n, 319, 495.
Axoumites, 367.

Babylas, higoumène, 93.
Babylas, mélode, 500.
Bacchius, 485.
Bardas, 33, 203, 266, 316, 317.
Bardesane, 478.
Bari, 17n, 336, 365n.
Barlaam (saint), martyr, 314, 408.
Barsumas, 192, 197.
Barthélemy (saint), apôtre, 450.

Barthélemy (saint) abbé de Rossano, 414.
Basile (saint), 13, 61, 68, 72, 90, 94, 97, 100, 107, 108, *109-113*, 120, 121, 123, 125-132, 134, *136-144*, 152-156, 178, 181, 221, 266, 268, 289, *314*, 327, 365, *373-384*, 406, 418, 432, 433, 439, 448, 459, 463, *466-468*, 469, 505.
Basile, fils de Théodosie, 34.
Basile I, le Macédonien, 3, 21, 31, 32, 34, 38, 53, 66, 78, 81, 216, 220, 250, 274, 327, 331, 355, 367, 423.
Basile II, 420n.
Basile, higoumène, 25.
Basile, mélode, 496.
Basile, mélode studite, 504.
Basile, moine calligraphe, 418n.
Basile, moine député au pape, 232.
Basile, préfet de Constantinople, 218n.
Basilide, 478.
Basilisque, empereur, 227, 233n, 267-269.
Benoit (saint), 58, 101n, 109, 457n.
Benoît III, pape, 431.
Béryte, 482.
Bethléem, 23, 465.
Bias, 376.
Bithynie, 29, 75, 206, 209, 230, 231, 336, 339, 346, 479.
Blaise (saint), 79, 409.
Bogoris, roi, 428.
Bohême, 368.
Boscytion, 56.
Bosphore, 5, 29, 80, 216, 297, 299, 339, 398.
Bulgarie, 215, 367, 368.
Byzacène, 367.
Byzantius, mélode, 486.

Cæsarius, consul, 13.
Calabre, 336, 364.
Calligraphes monastiques, *409-418*.
Callinicus, 180n.
Calliste, patrice, 341.
Callistrate, patrice, 7, 29, 340n, 349.
Calogéros, moine studite, 324.
Candidien (le comte), 185.
Canonarque, 103, 144, 150,
Capion, 440.
Cappadoce, 13, 137, 274, 373, 468.
Carinthie, 368.
Carosus, archimandrite, 196, 197.
Carpus et Babylas (saints), 7.
Cassia, femme mélode, 515,
Cassien, 14, 57, 392.
Catulle, 459.
Caucase, 367.
Castinus, évêque de Byzance, 3, 6, 38.
Célestin, pape, 223.
Cellérier, 100-101, 131, 142.
Césarée de Cappadoce, 61, 68, 276, 314, 373, 378, 408, 463, 466, 468.
Ceylan, 367.
Chalcé, 430.
Chalcédoine, 3, 15, 18, 47, 91, 107, 174, 187, *194-199*, 227n, 228, 232, 234, 253, 261, 263, 267, 269-272, 275, 276, 279, 289, 297, 351, 352, 399, 401, 412, 434, 478.
Chalcis, ou Chalky (île de), 35, 402.
Chartophylax, 105, 180.
Chartulaire, 105.
Chêne (monastère du), près de Chalcédoine, 15n.
Cherson, 305, 363, 364n.
Chersonnèse, 339.
Chilon, disciple de saint Basile, 67, 378.
Chine, 367.
Chio (île de), 332, 333.
Chosroès, 318.
Christ souffrant (le), drame liturgique, 472n.
Christodule (saint), 332, 403.
Christophe, calligraphe studite, 413.
Chronique pascale, 444-445.
Chronographie, de Théophane, 446
Chrysaphius (l'eunuque), 188, 190, 192, 194, 261.
Chrysographes, 408.
Chrysostome, v. Jean Chrysostome (saint).
Chypre, 95, 103n, 243, 312, 321n, 339, 340, 345, 350n.
Ciméliarque, 105.
Cléanthe, 440.
Clément d'Alexandrie, 439, 458, 459, 475.
Clément, calligraphe studite, 412, 417.
Clément, mélode studite, 504.
Clinias, 376.
Conon, higoumène, 437.
Constance, empereur, 8, 9, 260, 265, 409.
Constance, prêtre, 367.

Constant II, empereur, 241, 300-304, 309.
Constantin le Grand, *4-8*, 9, 27, 31, 38, 52, 64, 76, *257*, *258*, 260, 281, 294, 327, 365, 366, 373, 393, *408*.
Constantin Copronyme, empereur, 29, 40, 66, 76, 96, 336, *338-345*, 346, 350n, 364, 413, 430.
Constantin Pogonat, 306.
Constantin VI, empereur, 180, 246, 247.
Constantin Monomaque, 331.
Constantin Porphyrogénète, 66n, 77.
Constantin, fils de Basile le Macédonien, 31, 220.
Constantin, fils de Romain Lécapène, 35.
Constantin, fils de Théodosie, 34.
Constantin Lips, 32.
Constantin, moine calligraphe, 415.
Constantin, moine eutychien, 189.
Constantin II, patriarche, 175n, 178, 362.
Constantinople :
Aqueduc, de Constantin, 76.
— de Valens, 12, 23.
Baie, de Sosthenion, 5, 26n.
Carrefour, de Saint-Onésime, 79.
Château, des Sept-Tours, 7, 74, 77.
Citerne, d'Aétius, 24, 25, 415.
— de Saint-Mocius, 64, 79.
— de Philoxène, 78.
Colline, du Pétrion, 49, 78, 79, 82.
— du Xérolophos, 49, 78, 79, 82.
Églises :
Grande-Église, v. Sainte-Sophie.
de Saint-Acace, 76.
de Saint-Agathonice, 76.
de Sainte-Anastasie, 76.
de Sainte-Anne, 76.
de Saint-Anthime, 79.
des Saints-Apôtres, 12, 25, 31, 50, 59, 76, 78, 207, 346, 403, 492n.
de Sainte-Barbe, 75, 86.
de Saint-Callinice, 74, 79.
des Saints-Cosme et Damien, 74.
de Saint-Démétrius, 74.
de Saint-Étienne in Aurelianis, 31, 59.
de Saint-Georges, 76.
de Sainte-Irène, 478.
de Saint-Jean-Baptiste, de l'Hebdomon, 74.
de Saint-Jean l'Évangéliste, 74.
de Saint-Luc, 31, 79.
de Saint-Lucius, 79.
des Saints Macchabées, 76.
de Saint-Marc, 78.
des Saints-Marc et André, 74.
de Saint-Métrophane, 76.
de Saint-Michel in Arcadianis, 31.
de Saint-Nicolas, 75.
des Saints-Nicolas et Priscus, 74.
de Saint-Pantaléémon (église et xénodochion), 65.
de Saint-Philippe, 31.
de Saint-Philippe, 52.
de Saint-Probus (église et xénodochion), 65.
des Saints-Probus et Andronicus, 76.
de Saint-Procope, 78.
de Saint-Romain in Aurelianis, 79.
de Sainte-Sophie, ou Grande-Église, 20, 26n, 33. 50, 64, 77, 169, 170, 174, 175, 180, 221, 234, 251, 270, 272, 315, 485, 402n.
de Sainte-Thècle, 74.
de Saint-Thomas, 74.
de la Sainte-Mère de Dieu, voir :
de la Théotokos des Blachernes, 16, 74, 180n.
de la Théotokos du forum de Constantin, 31.
de la Théotokos εἰς τὰ Κύρου, 483n.
de la Théotokos du Phare, 31.
de la Théotokos du Sigma, 31.
Monastères :
d'*Abibi*, 23, 74, 86n.
des *Abramites*, v. de *Saint-Abramius*.
d'*Aétius*, 74.
d'*Agathos*, 30, 81.
des *Anargyres*, 15.
de l'*Anastasie*, 13, 14, 31.
des *Anges*, 31.
des *Arméniens*, 40, 221.
de l'*Arsenal*, ou de *Saint-Pantéléémon*, 27, 29, 30.
d'*Astérius*, 23.
de *Bassien*, ou *Bassianus*, 23, 75, 80, 86n.

Monastères :
de *Bethléem*, 6.
de *Cajuma*, 23.
de *Calamius*, 23.
de *Calojohannis*, 79.
de *Castrianon*, 333.
des *Cathares*, 27, 30, 76, 245.
de *Cédronon*, 211.
de *Chénolaccos*, 28, 347, 349, 356, 398, 413.
de *Chora*, 22, 26n, 40, 51, 52, 55, 78, 335n, 347, 348, 443.
du *Christ*, v. *de la Transfiguration* à Prinkipo.
du *Christ Pantocrator*, 49, 170n.
de *Chrysopolis*, 206, 243, 299, 300, 306, 309, 343, 395, 436, 437.
de *Clidius*, 81.
de *Cocorobion*, 30.
de *Constant*, 23, 90.
de *Crétois*, 23, 86n.
de *Cyrus*, 23, 86n, 483n, 484n.
de *Dalmatius*, ou des *Dalmates*, 16, 22, 23, 79, 86, 240, 271, 340n, 448.
de *Daudatus*, v. *Saint-JeanBaptiste de Valens*.
des *Déchaussés*, ou de *Thalassius*, 25, 40.
de *Dius*, ou *Die*, v. *Saint-Dius*.
de *Domnina*, 12.
des *Égyptiens*, 23, 40.
d'*Elie*, 23, 31.
d'*Elpidius*, 23.
d'*Eucratides*, 23.
d'*Eukéria*, 30, 245.
d'*Euphémius*, 23.
d'*Eutychius des Lycaoniens*, 24.
de *Gastria*, 6, 77.
de *Hagia-Trias*, v. *Sainte-Trinité*.
de *Héracléion*, 348.
de *Hyacinthe*, 348.
de *Job*, 24, 86n.
de *Jonas*, 24, 40, 80.
de *Lips*, 32, 49, 51, 54, 59, 65, 78.
des *Lycaoniens*, 24, 40, 75.
de *Mandilas*, 75.
de *Manuel*, 24, 30, 39, 55.
de *Mara*, 24, 40, 75.
de *Marathonius*, 39.
de *Maronius*, in Sycis, 24, 78, 86n.
de *Martinacès*, 31, 39.
de la *Metanœa*, 22, 40.
du *Michaelion*, 5.
du *Myrodon* ou *Myrélaion*, v. *Psarélaion*.
de *Myrokérata*, 17.
de *Néon*, 25.
d'*Olybrius*, 25, 78.
d'*Olympius*, 25.
de *Pagyrion*, 348.
du *Panoïktirmon*, 54, 406n, 408n, 419n.
du *Pantocrator*, 403.
de *Paulin*, 15.
de *Paulin*, 25.
de *Paulopétrion*, 30, 70, 245.
de *Pélamides*, 7, 32, 40.
de la *Pénitence*, v. de la *Metanœa*.
de *Philippicus*, 343.
de *Phocas*, 25, 31, 52, 81.
de *Picridion*, 29, 245.
de *Pierre*, v. *S. Jean-Baptiste de Valens*.
de *Pissidon*, 210.
de *Polychronius*, 413.
du *Précipice*, v. de *Saint-Georges*.
de *Procopia*, 59.
du *Promotus*, 25.
de *Psamathia*, 6, 59, 77, 170.
du *Psarélaion*, 40, 51, 59, 65, 76.
des *Quarante-Martyrs*, 31, 78, 399.
de *Romain*, 18.
des *Romains*, près Saint-Georges, 25, 78.
des *Romains*, près de la citerne, 25.
des *Romains*, in Petrio, 25, 86n.
des *Romains*, 25.
des *Romains*, 25, 40, 59, 65, 76.
de *Saccoudion*, 29, *42*, *43*, *56*, 96, 205, 346, 348.
de *Saint-Abramius*, ou des *Abramites*, ou de l'Ἀχειροποίητος, 23, 40, 53, 74, 77, 86n, 87, 320, 348, 358.
de *Saint-Acace*, 31.
de *Saint-Anastase*, 23, 78, 86n.
de *Sainte-Anastasie*, v. de l'*Anastasie*.
de *Saint-André* près de la porte Saturnine, 15, 23, 31, 40, 80, 86n, 91.
de *Sainte-Anne*, 31.
de *Saint-Anthime*, 20, 26n.
de *Saint-Babylas*, 7.

Monastères :
de *Saint-Bacchus*, v. des *Saints-Serge et Bacchus*.
des *Saint-Carpus et Babylas*, 6, 79.
de *Saint-Conon*, 81.
de *Saint-Constantin*, 32, 76.
des *Saints-Cosme et Damien*, 15.
de *Saint-Cyriaque*, 18, 23, 349.
de *Sainte-Cyriaque*, 23.
de *Saint-Cyrice*, 23.
de *Saint-Dalmatius*; v. de *Dalmatius*.
des *Saints-Daniel, Jean-Baptiste et André*, 23, 80.
de *Saint-Démétrius*, 31, 40, 75.
de *Saint-Diomède*, 6, 31, 54, 58, 77.
de *Saint-Dius*, *13*, 22, 23, 29, 54, 55, 58, 76, 86[n], 87, 206, *231*, 240, 349.
de *Saint-Domitius*, 23.
de *Saint-Élie* du Pétrion, 23, 31, 74, 349.
de *Saint-Émilien*, 31.
de *Saint-Étienne des Romains*, 74.
de *Sainte-Euphémie*, du détroit, 81.
de *Sainte-Euphémie* de l'Hippodrome, 6, 23, 29, 77.
de *Sainte-Euphémie* d'Olybrius, 12.
de *Sainte-Euphémie* du Pétrion, 3.
de *Saint-Eusèbe*, 23.
des *Saints-Florus et Laurus*, 80.
de *Saint-Georges* aux Cyprès, 76.
de *Saint-Georges* de Manganes, 75, 89[n], 331.
de *Saint-Georges* du Précipice, 36.
de *Saint-Georges*, de Prinkipo, 37.
de *Saint-Georges* ἐν τῷ στενῷ, 81.
de *Saint-Georges* le Sycéote, 25, 78.
de *Saint-Georges*, in Xerokerko, 24, 40.
de *Sainte-Hermione*, 24, 40, 80.
de *Saints-Hesper et Zoé*, 31.
de *Sainte-Irène*, 14, 26[n], 64, 77.
de *Saint-Isaacius*, 24, 40.
de *Saint-Isaïe*, 75.
de *Saint-Jacques*, 27.
de *Saint-Jean-Baptiste* du Chasseur, 75.
de *Saint-Jean-Baptiste* ἐν καλῷ ἀγρῷ, 24.
de *Saint-Jean-Baptiste* du Pétrion, 74, 89[n], 402, 415.
de *Saint-Jean-Baptiste* du Stoudion, v. *Stoudion*.
de *Saint-Jean-Baptiste* in Trullo, 74.
de *Saint-Jean-Baptiste* de Valens, 12, 24, 40, 86[n].
de *Saint-Julien*, 29, 76.
de *Saint-Laurent*, 22, 24, 26[n].
de *Saint-Laurent*, in Pulcherianis, 20, 75, 81.
de *Saint-Lazare*, 32, 58, 76, 402, 415.
de *Saint-Mamas*, 22, 26[n], 74, 105[n].
de *Saint-Marc*, 24.
de *Saint-Maximin*, 24, 29, 40, 86[n], 340[n], 347, 348, 402.
de *Saint-Ménas*, 81[n].
de *Saint-Michel* in Æthrio, 25, 86[n].
de *Saint-Michel* de l'Anaple, 5, 22, 72, 80, 267[n].
de *Saint-Michel* de Charisius, 24.
de *Saint-Michel* in Mochadio, 20, 26[n].
de *Saint-Michel* in Sosthenio, 5, 22, 26[n], 80, 81.
de *Saint-Michel* ἐν στενῷ, 81.
de *Saint-Michel* aux îles des Princes, 34.
des Saints-Mocius, Acace, Agathonice et Ménas, 5, 22, 26[n], 31, 64, 79, 186.
de *Saint-Nazaire*, 31.
de *Saint-Nicolas*, 37.
de *Saint-Pantéléémon*, v. de l'*Arsenal*.
de *Saint-Philippe*, in Brephotrophio, 25, 64.
de *Saint-Philippe*, 18, 55, 79, 273.
de *Saint-Pierre*, 25, 40, 78.
des Saints-Apôtres *Pierre et Paul*, 20, 25.
de *Saint-Platon*, 31.
de *Saint-Rabulas*, 18, 80.
de *Saint-Romain*, 6, 31.
des *Saints-Serge et Bacchus*, *20*, 25, 40, 50, 51, 54, 55, 58, 76, 348.
de *Saint-Syméon* de Cyracona, 25.
de *Saint-Théodore* εἰς τὰ Κλαυδίου, 6, 40, 76.
de *Saint-Théodore de Esteptoris*, 25, 96[n].
de *Saint-Théodore*, in Petra, 25, 40.
de *Saint-Théodore* de Sphoracius, 25, 40.
de *Saint-Théodore Tyron*, 15, 51, 81.

Monastères :
de *Saint-Théodore*, 25.
de *Sainte-Théodosie*, 75.
de *Saint-Thomas*, apôtre, 25, 40.
de *Saint-Thyrse*, 13, 79, 349.
de *Saint-Thryphon*, 26, 77.
de la *Sainte-Trinité*, 36.
de *Saint-Zénobius*, 25, 40.
de *Sainte-Zoé*, 16, 80.
de *Saint-Zoticus*, 349.
de *Samuel*, in Scythis, 25.
de *Satyre*, 34n, 80.
du *Sauveur*, 32.
de *Smaragdus*, 27, 39.
de la *Source*, v. de la *Théotokos de la Source*.
des *Souverains*, 34.
de *Sphorace*, 15.
de *Staurace*, 30, 59, 353.
de *Stoudion*, ou *Saint-Jean-Baptiste du Stoudion*, *18*, 24, 33, 43, 50, 51, 55, 56, 57, 58, 59, 77, 89, 96, 103, *150-156*, 205, 206, 207, 209, 245, 247, 249, 273, 317, 326, 347, 349, 354, 363, *397*, *400*, 402, 403, *410*, 414, *429*, 430, 441, 503.
des *Syriens*, 25, 40, 86n.
de *Thalassius*, ou des *Déchaussés*, 55, 86n.
de *Théophobia*, 30.
de *Théodore*, 30.
de *Théodore*, 20.
de *Théodose*, 75.
de *Théodote*, 25.
de la *Théotokos achiropitos*, v. des *Abramites*.
de la *Théotokos* d'Aréobinde, 27, 40.
de la *Théotokos* Bessorum, 24.
de la *Théotokos Hodigitria*, 16, *17*, 53, 58, 76, 365n, 402.
de la *Théotokos* in Honoratis, 18, 75.
de la *Théotokos* εἰς τὰ Κύρου, 40.
de la *Théotokos* ἐν τῷ λιθοστρώτῳ, 24, 40, 78, 96n, 402.
de la *Théotokos* du Métropolite, 30, 40.
de la *Théotokos* près Saint-Job, 24, 40.
de la *Théotokos* près Saint-Luc, 40.
de la *Théotokos* de la Source, ou τῆς πηγῆς, *20*, *21*, 24, 31, 40, 54, 74, 77, 170, 251, 348, 407.
de la *Théotokos*, à Chalky, 35.
du *Tout-Miséricordieux*, ou *Panoiktirmon*, 71, 332, 403, 404.
de la *Transfiguration*, à Antigoni, 34.
de la *Transfiguration*, à Prinkipo, 37.
de *Tryphon*, 25.
de *Tzautzès*, 32.
de *Valens et Daudatus*, v. Saint-Jean-Baptiste de Valens.
de *Xylinitas*, 28.
Palais : d'Antioche, 78.
Grand-Palais, 76, 77.
de Lausus, 78.
de Magnaure, 27,
du Philopation, 74.
du Porphyrogénète, 74.
Places : forum Amastrianum, 79.
du Bœuf, 79.
de Constantin, 78, 272.
Saint-Romain, 79, 80.
Tauri, ou de Théodose, ou Séraskiérat, 78, 82.
de Zeuxippe, 307.
Ports : Éleuthérien, 76.
de Sophie, 76.
Portus prosforius, 75.
Portes : de Charisius, 78.
dorée, 5, 7, 17n, 18, 79.
de Fer, 20.
de Mélandésie, 80.
du Néorion, 73.
Saint-Eugène, 75.
Saturnine, 23, 80.
de Sélymbria, 80.
Quartiers : des Argentiers, 78.
d'Arcadia (in Arcadianis), 31.
d'Aurélien (in Aurelianis), 79.
des Blachernes, 16, 74, 180n, 205, 273, 340, 365n.
de Cæsarius, 76.
de Carpianus, 75.
de Coparia, 75.
du Cynégion, 75.
du Deutéron, 65, 79, 80.
de Dexiocrate, 75.
d'Elebichos, 78.
de l'Exokionion, 4, 80.
des Fontaines, 81.

Quartiers : des Génois, 75.
du Grand-Palais et du Tzycanistérion, 76.
de Harmatius, 75.
de l'Hebdomon, 52, 74, 82, 268.
d'Hélène (Heleniana), 6, 79.
d'Hormisdas, 76.
d'Honorati, 75.
de Narsès, 76.
d'Olybrius, 78.
de Psamathia, 6, 33, 40, 59, 60n, 63, 77, 79, 170.
de Pulchérie (in Pulcherianis), 20, 75.
de Rhessius, 20.
de Rufin, 277n.
de la Source, 7.
Continuateurs de Théophane, 446.
Corybantes, 24, 429.
Cos (île de), 322, 333.
Cosmas, l'Ancien, 395, 504.
Cosmas, le mélode, *498-501*, 515.
Cosmas, higoumène du Stoudion, 24.
Cosmas, moine calligraphe, 413.
Cosmas, moine lecteur, 347.
Crète, 330n, 333.
Crimée, 367.
Crispus, 55.
Croates, 367.
Cubiculaire ou couvouklisios, 22, 27, 29, 31, 66, 105.
Cyclades, 333.
Cyprianus, mélode, 496.
Cyprien (saint), 3n.
Cyprien, mélode studite, 504.
Cyr (saint), 505.
Cyr, 192, 193, 226.
Cyriacus, mélode, 481n, 496.
Cyriaque (saint), 18.
Cyriaque, higoumène d'Euphémius, 23.
Cyriaque, higoumène de Saint-Georges, 24.
Cyriaque, higoumène des Syriens, 25, 86n.
Cyriaque, patriarche, 180n.
Cyrice (saint), 451.
Cyrille (saint), d'Alexandrie, 184, 188, 190, 223, 264, 268, 286, 315, 355, 406, 434.
Cyrille (saint), apôtre des Slaves, 368, 398, 400.
Cyrille, abbé des Acémètes, 229, 230.
Cyrille, moine calligraphe, 416.
Cyrion, higoumène, 23.
Cyrus, consul, 482.
Cyrus, moine député à Rome, 238.
Cyrus, moine et patriarche, 178, 443.
Cyrus, patriarche d'Alexandrie, 300.
Cyzique, 183, 195.

Dadas, higoumène, 23.
Dalmatie, 368.
Dalmatius, archimandrite, 15, 16, 39, *167-169*, *185-188*, 253, 264.
Damien, patrice, 31.
Daniel (saint), le prophète, 505n.
Daniel (saint), Stylite, 80, *267-269*, 277n.
Daniel, mélode studite, 504.
Démétrius (saint), martyr, 322, 448, 450.
Démétrius, évêque de Philippes, 238, 239.
Démétrius, mélode studite, 504.
Démétrius, higoumène, 25.
Démocrate, 440.
Démocrite, 440.
Démonacte, 440.
Démophile, patriarche, 176.
Démosthène, 440.
Denys (saint) l'Aréopagite, 450.
Denys, higoumène, 24.
Denys, moine studite, 245.
Denys, moine, auteur du Guide de la Peinture, 110, 423-431, 515.
Denys, pape, 303.
Deutérévon, 25, 98.
Dexiocrate, 15, 65.
Diaconie, 106, 132.
Didyme, 439.
Diogène, évêque de Cyzique, 195.
Diogène, 440.
Dioscore, évêque d'Alexandrie, 190, 199, 233n, 260, 286, 303.
Dioscore, higoumène d'Olybrius, 25.
Dioscore, higoumène de Sainte-Euphémie, 25.
Dioscore, légat d'Hormisdas, 235n, 237.
Dometius, mélode, 496.
Donatistes, 257.
Dorothée, abbé photien, 211, 214.
Dorothée, archimandrite eutychien, 196, 197.
Dorothée, calligraphe studite, 413.
Dorylée, 183, 186, 226.
Dosithée, higoumène, 206.

Ecclésiarque, 103, 456.

Économe de monastère, *98-102*, 180, 352.
Édesse, 318.
Égypte, 185, 200, 227, 269, 286, 392, 466, 468.
Elpidius, 438.
Éleusinius, diacre eutychien, 189.
Éleuthère, higoumène de Saint-Cyriaque, 23.
Éleuthère, higoumène de Néon, 25.
Élie, hymnographe, 496.
Élie, moine tombé, 126.
Élie, patriarche de Jérusalem, 275, 285n.
Elpidius, higoumène, 23, 86n.
Elpidius, 438.
Émèse, 482.
Émilien (saint), 505.
Emmanuel, archimandrite, 189.
Empédocle, 440, 469.
Éphèse, 360, 350n.
Éphèse (brigandage d'), 191-192, 261.
Éphèse (concile d'), 108, 166, *184-187*, 223, 226, 234, 253, 264, 286, 303.
Éphrem (saint), 143, 145n, 406, 450, 505, 515.
Épicure, 440.
Épiphane (saint), 505.
Épictète, 440.
Épistémonarque, 102.
Épiphane, mélode studite, 504.
Épiphanius, moine député à Rome, 228.
Épiphanius, moine député à Rome, 248.
Épiphanius, patriarche, 179, 238, 282, 283.
Épiphanius, patrice, 303, 304.
Esculape, 5.
Éthiopie, 367.
Étienne (saint), protomartyr, 53, 492.
Étienne (saint) le jeune, 28, *336*, *338-345*, 354, 362, 364, 388, 413.
Étienne, cubiculaire, 66.
Étienne, évêque de Dora, 436.
Étienne Gobar, trithéiste, 296.
Étienne, higoumène de Constant, 23, 90.
Étienne, higoumène d'Olympius, 25.
Étienne, higoumène de Promotus, 25.
Étienne, higoumène des Romains, 25.
Étienne (les deux), mélodes, 500.
Étienne, mélode studite, 504.
Étienne, moine diacre, biographe, 449.
Étienne, moine lecteur, 347.
Étienne, moine monothélite, 308.
Étienne, moine de Saint-Sabas, 472n.
Étienne, pape, 221, 252.
Étienne, patriarche, 222.
Eubule, 64.
Euchaïtes, 272.
Euclide de Mégare, 376.
Eudoxe, patriarche, 176, 260.
Eudoxie, femme de Valentinien le jeune, 12, 185, 194.
Eudoxie, femme de Léon le philosophe, 32.
Eulogius, moine député à Rome, 238.
Eunapius, 120.
Eunomius, 13, 194.
Euphémie (sainte), martyre, 3, 6, 12, 53, 341.
Euphémien, v. Anne (sainte).
Euphémius, patriarche, 234.
Euphrate, 467.
Euphrosyne (sainte), 8n.
Euphrosyne, reléguée à Prinkipo, 37.
Euripide, 383, 459n.
Eusèbe, d'Antioche, 223.
Eusèbe, de Césarée, 406.
Eusèbe, de Dorylée, 183, 188, 226.
Eusèbe, de Nicomédie, 176, 260.
Eusèbe, patrice, 27.
Eustathe (saint), 451.
Eustathe, higoumène de Saint-Maximin, 347, 348.
Eustathe, 9, 10, 408.
Eustrate (saint), 505.
Eutychès, 16n, *188-202*, 224, 225, 226, 233n, 253, 269, 276, 286, 288.
Eutychiens, 47, 248, 267, 270.
Eutychius, patriarche, 176, 178.
Euthyme (saint), abbé de Palestine, 199, 505.
Euthyme, higoumène, 206, 213.
Euthyme, mélode studite, 504.
Euthyme, moine calligraphe, 415.
Euthyme, moine et patriarche, 33, 39, 48n, 56, 59, 77, 135, 170.
Euthyme, moine lecteur, 347.
Euthymius, patrice, 18.
Évagrius, patriarche, 176.
Évagrius le Scholastique, 56n, 55.
Évariste, moine studite, 30.
Exarque des monastères, 45, 86, 95, *167-174*, 206, 226, 240, 250, 254.
Excitateur, 103, 104.
Eyoub, 22.

Flavien, évêque d'Antioche, 467.
Faustin, archimandrite, 224n.
Faustus, archimandrite, 189.
Faustus, 16, 169.
Félix III, pape, *229-233*, 263, 412.
Félix, légat, 230n.
Ferrand, diacre, 239.
Flavien, patriarche, 176, 180n, *189-192*, 224, 225, 226, 267, 443.
Florentius ou Florus, patricien, 7, 39, 65, 346, 349.
Fortunat, 674.

Gabriel (saint), archange, 451.
Gabriel, mélode studite, 504.
Galien, 399, 408n.
Gangres (concile et ville de), 10, 11, 107, 199, 289.
Gennadius, patriarche, 170.
Gennadius, higoumène, 23.
Georges (saint), 448.
Georges (reliques de saint), 51.
Georges de Pisidie, 296, 475.
Georges, courtisan, 342.
Georges, higoumène de Cyrus, 23, 484n.
Georges, higoumène de la Source, 348.
Georges, higoumène, 23.
Georges, mélode, 496, 515.
Georges, moine, combat le trithéisme, 297, 400.
Georges, moine et syncelle, 178, 349n, 400, 445, 483.
Georges, le Pécheur ou Hamartolos, 444, 446, 447.
Georges, moine et higoumène, correspondant de l'abbé Maxime, 436, 437.
Geragatha, 66.
Gerbert, 399.
Germain (saint), patriarche, 176, 179, 181, 335, 337, 360, 443, 448, 503, 505n, 515.
Germain, mélode studite, 504.
Gerocomion ou gerontocomion, 62, 65, 67.
Glycon, 440.
Gomon (mon. de), 81n.
Grand-Champ (mon. de), 356, 445.
Grands-Frères (Les), 14, 177.
Gratissimus, préposite, 18.
Grégoire le Grand (saint), pape, 254n, 313, 337.
Grégoire (saint) de Nazianze, 12, 13, 62, 176, 178, 274, 373, 374, *376*, *377*, 406, 423n, 433, 439, 448, 459, 462, *469-470*, 472n, 473, *474*, 484, 499, 505.
Grégoire (saint) de Nysse, 12, 274, 315, 406, 505.
Grégoire (saint) le thaumaturge, 303, 505n.
Grégoire (saint) le Décapolite, 502.
Grégoire, archévêque de Syracuse, 219.
Grégoire, de Syracuse, hymnographe, 496, 501, 513, 514.
Grégoire, fils de Théodosie, 34.
Grégoire, higoumène de Cyrus, 86n.
Grégoire, higoumène d'Hyacinthe, 348.
Grégoire, higoumène, 347, 348.
Grégoire, mélode, 500.
Grégoire III, pape, 335.
Gothie, 339.
Goths, 367.
Guide de la peinture (Le), 110, 423-431.

Hadrien I, pape, *246-247*, 348.
Hadrien II, 236, *250-252*, 368.
Hadrien III, 220.
Halky (île de), v. Chalky ou Chalcis.
Hebdomadier, 106.
Hélène (sainte), 6, 7, 9, 52, 63.
Héraclée, 306.
Héraclius, empereur, 7n, 28, *296-301*, 309, 319, 320, 367, 483n.
Hercule, 376.
Hérodiade, 429.
Hésiode, 376, 393, 492.
Hiéromonaque, moine-prêtre, 57, 91, 96.
Hiéron, 440.
Himère, 306.
Hippocrate, 399.
Hœmon, patrice, 18.
Homère, 376, 383, 385, 393, 399, 459n, 469.
Homérites, 367.
Horeiarios, 102.
Hormisdas, pape, 18, 86, 233n, *235-239*, 273, 278, 280, 281, 308n.
Honorius, pape, 243, 298, 299.
Hospitalier (moine), v. xenodochos.
Huns, 367.
Hyacinthe (saint), 451.
Hyatros (île d'), 34.
Hypatius, évêque d'Éphèse, 238, 239.

Hypatius, neveu de l'empereur Anastase, 275, 276.

Ibas, évêque d'Édesse, 198n, 286, 288, 434.
Ida (mont), 360.
Iédikoulé, 5.
Ignace (saint), 505m.
Ignace (saint), patriarche, 34, 80, 113, 157, 162, 163, 170, 176, 178, 203, 205, 216, 220, 221, 250-252, 443, 448.
Ignace, le biographe, 398, 400, *449*, *472*.
Iliade, 383.
Illyricum, 336.
Immaculée-Conception, 505n.
Imrakhor-Djami (mosquée d'), 77.
Innocent III, 44.
Irénaion, monastère acémète, 81.
Irène l'Athénienne, 29, 96.
Iris, 374.
Isaac Comnène, 326.
Isaacius (saint), moine, 16, 448.
Isagogé, 395.
Isidore de Péluse (saint), 402.
Isidore, mélode studite, 504.
Isidore, 64.
Isocrate, 440,
Ivan Maron, 309.

Jacobites, 201n.
Jacques el Baradaï, 201.
Jacques, higoumène d'Abibi, 86n.
Jacques, moine diacre, 91.
Jacques le thaumaturge, 266.
Jean Baptiste (saint), 450, 492, 505.
Jean Chrysostome (saint), 6, 14, 15, *41*, *61*, 81, 109, 126, 129, 130, 143, *144*, 176, 177, 178, 182, 268, *327*, 347, 355, 366, *382-383*, *385-388*, 406, 432, 433, 439, 448, 450, *459-467*, 469, 478, 484, 505.
Jean Climaque (saint), 406.
Jean Damascène (saint), 17, 296, 298, 316, *337*, 354, *395-396*, 400, 406, 428, 432, 434, 441, 472n, *498-501*, 503, 510, 515.
Jean le Théologien (saint), 46, 56, 439, 450.
Jean, abbé de Gomon, 81n.
Jean, abbé, secrétaire d'Honorius, 243.
Jean d'Antioche, 444.
Jean, calligraphe studite, 412.
Jean, calligraphe de la Théotokos, 415.
Jean Comnène, empereur, 403.
Jean, higoumène d'Abibi, 23.
Jean, higoumène des Cathares, 27, 245.
Jean, higoumène d'Eukéria, 30n, 245.
Jean, higoumène de Mara, 24.
Jean, higoumène de Monagria, 340.
Jean, higoumène de Pagyrion, 348.
Jean, higoumène de Sainte-Anastasie, 23, 86n.
Jean, higoumène de Saint-Isaacius, 24.
Jean, higoumène de Saint-Michel, 24.
Jean, higoumène de Saint-Théodore, 25.
Jean, higoumène de Saint-Thomas, 25.
Jean, higoumène de la Théotokos, 36n.
Jean le Jeûneur, patriarche, 109, 143, 145, 151, 178.
Jean Lécanomante, patriarche iconoclaste, 354, 360, 462.
Jean Malaïa, évêque, 229.
Jean Malalas, *444*, 483.
Jean, mélode, 478.
Jean, moine diacre, 91.
Jean, moine scythe, 279.
Jean Orphanotrophe, 67.
Jean II, pape, 238, 239, 279, 282, 434.
Jean IV, pape, 299.
Jean VIII, pape, 220.
Jean, patriarche d'Alexandrie, 271.
Jean, patriarche de Jérusalem, 275, 276.
Jean II, patriarche de Constantinople, 234.
Jean V, patriarche de Constantinople, 175, 180n.
Jean XII, ou Jannès, patriarche iconoclaste, 175n, 179.
Jean IX Agapitos, patriarche, 46.
Jean, poursuivi par Ardaburius, 265.
Jean, spathaire, 322, 323
Jean, syncelle, 179.
Jean II, syncelle de Timothée, 178, 263, 264.
Jean Tzimiscès, empereur, 34n.
Jérôme (saint), 13, 409.
Jérusalem, 463.
Jésu, fils de Navé, 98.
Joasaph, 408.
Jobius, mélode, 496.
Joppé, 339.
Joseph, 492.
Joseph, higoumène d'Héracléion, 348.
Joseph, higoumène de la Théotokos, 24, 96n.

Joseph, higoumène ignatien, 206.
Joseph l'hymnographe (saint), 15n, 358, 413, 483, *502*, 503, *505n*, *509*, 510, 515.
Joseph, de Thessalonique (saint), 6, 450, *504*, 515n.
Joseph (le prêtre), 247.
Josèphe, 408.
Jovien, empereur, 10.
Jules I, pape, 223.
Juliana, fille d'Olybrius, 18.
Julien, empereur, 10, 26, 340, 383, 384, *393*, 470.
Julien d'Halicarnasse, 434.
Julien, évêque, 199.
Julien, higoumène des Romains, 25.
Julitte (sainte), 451, 505.
Julius Africanus, 444.
Justin I, empereur, *233-234*, 236, 263, 277, 278, 279, 280.
Justin II, empereur, 26, 59, 64, 296.
Justinien I, empereur, *19*, 20, 21, 26, 31, *41*, *47*, 51, 55, 59, 64, 65, 81, *85*, *90*, 108, 110, 111, 113, 136, 170, 173, 238, 239, 277, *278-295*, 309, 327, 328, *330*, 331, 367, *391*, 402, 433, 434, 481.
Justinien II, 262.

Kahrié-Djami (mosquée de), 22.
Kairouan (inscription de), 328n.
Kariès (couvent de), 331n.
Kiew, 368.

Laodicée de Syrie, 383.
Latran (concile de), 301.
Latran (église de), 302.
Latros (mont), 46, 332, 353n.
Laure, 57, 125-126, 274, 289, 331, 395.
Laurent (reliques de saint), 53.
Lasus, 440.
Lazare (saint), 450.
Lazare, moine ignatien, 206.
Lazare, moine peintre, 358, *430-431*.
Lemnos (île de), 331n, 333.
Léon le Grand, pape, 190, 200, 224, *225-228*, 234, 267, 278.
Léon III, pape, 245n, 248.
Léon IV, pape, 10n.
Léon I, empereur, 18, 21, 227, *264-267*.
Léon III l'Arménien, 6, 27, 28, 30, 33, 81, 203, 216, 252, *353-358*, 363, 430, 446, 447, 502.
Léon IV, empereur, 345, 447.
Léon V l'Isaurien, 26, 295, *334-338*, 341, 345, 364, 395, 497.
Léon VI, le philosophe, empereur, 21, 31, 32, 65, 66, 113, 170, 220.
Léon, philosophe, 7, 399.
Léon Catacœlas, 56.
Léon, exarque des monastères, 170.
Léon, fondateur de monastères, 60.
Léon Phocas, 34n.
Léonce de Byzance, 296, *433-435*.
Léonce, moine calligraphe, 416.
Léontius, évêque de Néapolis, 312, 321n.
Léontius, moine de Syrie, 236, 279.
Léros (île de), 333.
Libanius, 118.
Libère (le pape), 105.
Libye, 269, 466.
Lipari (îles), 364n.
Lips, patrice, 32n.
Lipso, 332.
Louis le Débonnaire, 321.
Luc (saint), 17, 318, 355.
Lucas Chrysobergès, patriarche, 46.
Lucien d'Antioche (saint), calligraphe, 409.
Luitprand, 258.
Lycie, 78, 79.
Lycus, 339.
Lysias, 469.

Macaire, patriarche d'Alexandrie, 305, 308.
Macédoine, 332.
Macédonius I, patriarche de Constantinople, 9, 169, 176.
Macédonius II, 176, 180n, 234, *270-272*.
Magne, 368.
Malabar, 367.
Manichéens, 270, 272, 427.
Manuel Philé, 475.
Marathonius, exarque des monastères, 9, 169.
Marc (saint), évangéliste, 451.
Marc, higoumène de Saint-Cyrice, 23, 96n.
Marc, higoumène de Saint-Théodore, 25.
Marcel (saint), archimandrite des Acémètes, 81n, 193, *265-266*, 401, *411*.
Marcelle (sainte), 465.
Marcien, empereur, 16, 30, 65, 80, 194, 199, 200, 227.

Marcien, mélode, 478.
Marianus, archimandrite, 23, 86, 169, 240, 253.
Marie l'Arménienne, 37, 246.
Marin, higoumène, 25.
Marin, pape, 220.
Marin, préfet de Constantinople, 272. 273.
Marin, prêtre de Chypre, 243, 436.
Marine (sainte), 8n.
Maris, persan, 286.
Marmara, 33, 66, 399.
Maronites, 309.
Marseille, 14.
Martin I (saint), pape, 242, *301-305*.
Martin, archimandrite, 224n.
Martin, archimandrite eutychien, 189.
Martyrius, higoumène de Saint-Jean-Baptiste, 12, 24, 86n.
Martyrius, higoumène de Saint-Pierre, 25.
Maura, 12.
Maurice, empereur, 27, 28, 66, 446.
Mauritanie, 366.
Mauroléon, mélode, 496.
Maxentius, moine scythe, 237.
Maxime (saint), abbé, *240-243*, 253, *299-305*, 308, 309, 395, 406, *435-440*, 470, 483.
Maxime, archimandrite eutychien, 189, 196.
Maximien, patriarche, 176, 178, 187, 443.
Ménandre, 283.
Ménas (saint), martyr, v. Acace (saint).
Ménas, patriarche, 12, 22, 41, 64, 86, 176, 240, *284-285*, 308n.
Memnon, 264.
Ménandre, 459n.
Mère de Dieu (sainte), v. Théotokos.
Mésie, 367.
Messine, 406n, 408n.
Méthode (saint), patriarche de Constantinople, 28, 34, 157, 176, 178, 203, 354, *356-360*, 388, 398, 399, 400, 413, 443, 445, 448, *450*, *502*, *513*, 515.
Méthode (saint), apôtre des Slaves, 368, 400, 428.
Méthode, mélode studite, 504.
Méthodius (saint), martyr, 459, 472n.
Métrophane (saint), évêque de Constantinople, 76, 175.
Métrophane, moine photien, 212.
Michel (saint), archange, 5, 451.
Michel-Ange, 469.
Michel Cérulaire, 222.
Michel le Bègue, 28, 30, 33, 321, 353, 356, 358.
Michel l'Ivrogne, 16n, 30, 31, 34n, *203-205*, 215, 216, 250, 300, 367.
Michel Rhangabé, 28, 33, 203, 249, 353, 446.
Michel Attaliote, 54, *382*, *403-404*.
Michel (eunuque), 671.
Michel Lachomodrachmon, 350n.
Michel, biographe studite, 56, 178, 450, 513.
Michel, mélode studite, 504.
Milan (édit de), 257.
Milton, 469.
Misène, légat du pape, *229-231*.
Mocius (saint), 5, 18, 54, 186; v. Acace (saint).
Modeste, higoumène, 24.
Moïse, 98, 375, 379, 429.
Monagria (couvent de), 340.
Moraves, 367, 368.
Moscovie, 368.
Myre, 408, v. Nicolas (saint).

Narentans, 368.
Narsès, 27, 65.
Narsès, prêtre, 189.
Naucrace, higoumène studite, 87, 397, 410, 442, 450.
Naxos (île de), 302.
Néapolis, 312.
Nectaire, patriarche de Constantinople, 176.
Néophytas, moine calligraphe de Rossant, 414n.
Néophyte, moine calligraphe, 417.
Néocésarée, 221, 252.
Nestorius, 173, 176, 178, *182-188*, 223, 225, 260, 264, 269, 277, 286, 288, 444.
Nicandre, évêque, 436.
Nicée, 9, 13, 41, 186, 223, 234, 260, 269, 276, 358, 367.
Nicée (2e concile de), 47, 87, 89, 169, 314, 315, *346-352*, 360, 425.
Nicéphore (saint), patriarche, 30, 81, 110, 126, 143, *146-150*, 151, 162, 175n, 176, 178, 181, 205, 216, *247*, *353*, 360,

361n, 388, *398*, 400, 408, 420, 443, *446*, 447, 448, 449, 472.
Nicéphore, empereur, 34n, 330n, 331.
Nicéphore, fils de Phocas, 32n.
Nicéphore, logothète, 352.
Nicéphore, moine calligraphe, 416.
Nicéphore, moine philosophe, photien, 214.
Nicétas David, biographe, 451.
Nicétas, économe de Sainte-Sophie, 32.
Nicétas, higoumène de Chrysopolis, 206.
Nicétas, fils de Michel Rhangabé, v. Ignace, 28, 33, 203.
Nicétas, magister, 28.
Nicétas, patriarche iconoclaste, 165n.
Nicodème, mélode studite, 504.
Nicolas (saint), évêque de Myre, 53, 408, 448, 450, 492, 502, 505, 509, 510, 511.
Nicolas, abbé, 414n.
Nicolas, cathigoumène de Florus, 7n.
Nicolas le grammairien, patriarche, 91, 138n, 143, 146, 148.
Nicolas, higoumène studite 206, 207, 209, 412.
Nicolas, mélode, 496.
Nicolas, mélode studite, 504.
Nicolas, moine calligraphe, 415, 418n.
Nicolas, pape, 34n, 206, 216, 236, 250.
Nicolas, prêtre, 267.
Nicon (saint), 110, 406n, 418.
Nicodémie, 219.
Nil (saint), l'Ancien, 388, *443*, 469.
Nil (saint), le Jeune, 52, 95n, 110, 413n, 414n.
Noé, 492.
Nonnos, ou Nonnus, 459, 475.
Novgorod, v. Antoine de Novgorod.
Nosocomia, 67.
Nosocomos, 66.
Notaire monastique, 105.
Numidie, 367.

Octoechos ou Octoichos, 130, 405, 499, 511.
Octogone, 78, 403.
Odyssée, 376, 383.
Œnopide, 440.
Olybrius, consul, 12, 18.
Olympe (mont), de Bithynie, 29, 74, 332, 360.
Olympiodore, 52.
Olympius, exarque de Ravenne, 302.
Oreste, hymnographe, 496.
Origène, *285-289*, 406, 409.
Oronte, 308, 482.
Orphanotrophe, 64, 66, 67.
Orphanotrophion, 62, 64, 66, 67.
Otrante, 364.
Oxya (île d') 37, 66.
Oxygraphe, 409, v. calligraphe.

Pacôme (saint), 109, 406.
Palestine, 466.
Palladius, 407.
Pamphile (saint), 409.
Panathénées, 424.
Pandectès, 406.
Pandochion, 62, 67.
Pantéléémon (saint), 451.
Pantaléon, moine écrivain, 442n.
Pannonie, 368.
Paphlagonie, 11, 199.
Paradis (le), de Palladius, 407.
Parménide, 469.
Pascal, pape, 30, 244, 356, 363.
Patmos, 46, 332, 403, 404, 406n, 407, 408, 418.
Patrice, fils d'Aspar, 266.
Paul (saint), apôtre, 375, 439.
Paul (saint), le Jeune, 46.
Paul, abbé de Cappadoce, 468.
Paul, higoumène des Romains, 25.
Paul, higoumène de Samuel, 25.
Paul, higoumène de Sainte-Hermione, 24.
Paul, higoumène des Saints-Pierre et Paul, 25.
Paul, higoumène de Saint-Zénobius, 25.
Paul, moine calligraphe, de Rossano, 414n.
Paul, moine de Saint-Maron, 308n.
Paul, moine photien, 213.
Paul I, patriarche, 9, 176, 260.
Paul II, 180n, 241, 261, 301, 302.
Paul, III, 262.
Paul IV, 7, 176, 346, 505.
Paul de Samosate, 303.
Paule (sainte), 465.
Paulin, 15.
Pégasios (saint), martyr, 504n.
Pélage, apocrisiaire et pape, 285, 412.

Pélage de Laodicée, 13.
Pélécités (monastère de), 340.
Péloponnèse, 46.
Pentapole, 269.
Pères de Chalcédoine (fête des), 234.
Périclès, 376.
Perles (les), 407.
Perse, 297, 319.
Pharasman, cubiculaire de Justinien, 28.
Pharmacon (île de), 333.
Phéaciens, 376.
Phénicie, 367, 466.
Philadelphion, 79.
Philippe, mélode studite, 504.
Philippique Bardane, 308.
Philistion, 440.
Philon, 440.
Phocas, empereur, 27, 28, 52, 320.
Phocas, higoumène de Jonas, 24.
Photius, 31, 34, 36, 110, *156-163*, 170, 175, 176, 180, 181, *205-221*, 222, 250, 326, 396, 399.
Picridius, 29.
Pierre (saint), apôtre, 492.
Pierre (saint), de Sébaste, 13.
Pierre (saint), le Calybite, 340.
Pierre Chrysologue (saint), 226.
Pierre d'Apamée, 285, 286.
Pierre le Foulon, 200, 237, 240, 267.
Pierre Monge, patriarche d'Alexandrie, *229-233*, 269, 286.
Pierre, higoumène de Jérusalem, 24.
Pierre, l'Illustre, 436.
Pierre, patrice, 66.
Pierre, père de Marcien, 27.
Pilé (couvent de), dans l'île de Cos, 333.
Pindare, 383, 459, 485, 492.
Placôté, 74.
Plati, 34, 37.
Platon (saint), higoumène de Saccoudion, 29, *42-44*, 56, 57, 88, 89, 96, 150, 205, 209, 247, 248, *346*, 348, *411*, *412*, 450.
Platon, exarque de Ravenne, 300.
Platon le philosophe, 376, 383, 393, 395, 440, 469, 492.
Platon, préfet de Constantinople, 272, 273.
Plutarque, 440.
Pologne, 368.
Polychronius, higoumène des Crétois, 23, 86[n].
Polychronius, higoumène de Saint-Michel, 25, 86[n].
Polychronius, higoumène, 437.
Polychronius, moine monothélite, 305-308.
Polyeucte, patriarche, 46.
Polygnote, 53.
Pont (monastère du), 374.
Pont-Euxin, 80, 339, 340, 358.
Porphyre, 396.
Plati (île de), 34, 37.
Prénète, 206.
Primiciers, 105.
Princes (îles des), 33, 49, 60, 66, 157, 203, 402.
Prinkipo (île de), 33, 36, 37.
Proclus, évêque de Cyzique, 183.
Proclus, patriarche de Constantinople, 13, 15[n], 176.
Proconnèse (île de), 343.
Procope, mélode studite, 504.
Prodicus de Céos, 376.
Proérésius, 386.
Propontide, 49, 50, 75, 77, 332.
Protagoras, 440.
Protérius, patriarche d'Alexandrie, 200, 227[n].
Proti (île de), 33.
Protocalligraphe, 410, 417.
Protoépistémonarque, 105.
Protosyncelle, 88, 178.
Protovestiaire, 10.
Prudence, 462, 474.
Prusa, 339.
Ptochotrophia, 62, 67.
Pulchérie (sainte), sœur de Théodose le Jeune, 15, 16, 65, 185, 194.
Pyrrhus, mélode, 496.
Pyrrhus, patriarche, 178, 240, 241, *299-302*, 436, 437.
Pythagore, 376.

Quarante martyrs (reliques des), 14,
Quinisexte (concile), ou in *Trullo*, 261.

Rabula, moine calligraphe, 422.
Rabulas, évêque d'Édesse, 18.
Ravenne, 226, 300.
Rhodon, higoumène, 25.
Rhœdestos, 71, 332.

Romain (saint), 6.
Romain Argyre, 67.
Romain Lécapène, 33, 34n. 35.
Romain le Vieux, 32n.
Romanos (saint), le mélode, *482-494*, 496, 497, 498, 499, 504, 506, *507-509*, 510.
Rossano (abbaye de), 365, 406n, 408n, 413n, 414.
Rufin, archimandrite, 231.
Russes, 367.
Rusticus, diacre romain, 236, 401, 412.

Sabas (saint), moine palestinien, 14n, 135, 150, 200, *274-276*, *282-285*, 289, 328.
Sabas, higoumène de Pissidon, 210, 213.
Sabas, le jeune, mélode, 500.
Sabbas, higoumène de Stoudion, 88, 89, 246, *347-349*.
Sabbatius, higoumène de Chalcédoine, 91.
Saint-Auxence (mont), 336, 341, 342.
Saint-Sabas (monastère de), 87, 337, 395, 400, 441, 497.
Saint-Étienne (église de), à Jérusalem, 276.
Saint-Étienne (monastère africain de), 328n.
Saint-Euprépius (monastère de), près d'Antioche, 183.
Saint-Jean le Théologien (monastère de), à Patmos, 46, 333, 349.
Saint-Jean le Précuseur (monastère de), à Strovilos, 333.
Saint-Marc (bibliothèque de), à Venise, 420n.
Saint-Maron (monastère de), *308-309*.
Sainte-Marie (monastère de) à Chypre, 95n, 103n.
Sainte-Marie du Philosophe (monastère de), 46.
Saint-Nicolas di Casole (monastère de), 414.
Saint-Sampson (monastère et hôpital de), 64, 77.
Saint-Sauveur (monastère du), à Messine, 406n, 408n.
Saint-Syméon-Stylite (monastère de), 273.
Saint-Victor (abbaye de), à Marseille, 14.
Samothrace, 356, 445.
Scépé, 216.
Scété (désert de), 14.
Scévophylax, 105, 170, 180.
Scylitzès, 408.
Scythie (moines de), 237, 253, *278-279*, 305, 339, 345, 412, 434.
Sébaste, 9, 10, 13, 409, 497n.
Sédulius, 474.
Séleucus, 376.
Séleucie, 201, 303.
Sélymbria, 251.
Serbes, 367.
Sérénus, évêque de Marseille, 313.
Sergius I, patriarche, 175, 241, 243, 261, *297-299*, *301-302*, 320n, 437, *495*, 515.
Sergius, higoumène de Manuel et patriarche, 31.
Sétas, mélode, 478.
Sévère, moine monophysite, 22, 237, 240, *271-276*, 283, 285, 286, 308n, 434.
Sévère, patrice, 66.
Sévérin, pape, 299.
Sicile, 336, 404.
Silas, higoumène d'Élie, 23.
Silvère, pape, 286.
Simplice, pape, 228, 260, 412.
Sinaï (couvent du), 19n.
Sirmium, 303.
Sisinnius, patriarche, 169, 176.
Slaves, 368, 398, 428, 447.
Smyrne, 363.
Socotora, 367.
Socrate, 376, 440.
Sodome, 386.
Solon, 376, 440.
Sophie, femme de Justin le jeune, 64.
Sophrone (saint), moine et patriarche de Jérusalem, *298-300*, *304-305*, 347, 435, 475, 482, 496, 515.
Stauropégion, 43.
Stephanus, mélode, 796.
Stilpon, 440.
Strabon, 408n.
Stratonicus, higoumène, 23.
Studius, consul, 18.
Stylien, archevêque de Néocésarie, 221, 252.
Stylien Tzautzès, 32.
Stylos (ferme de), 333.
Suzanne (drame de), 472n.
Sylée, ou Syllée, 30.

Symboles (monastère des), en Bithynie, 29, 209.
Syméon Stylite (saint), *55*, 56, 200, 230, 266, 406, 425, 481n, 492.
Syméon, higoumène des Abramites, 448.
Syméon, higoumène de Chora, 347, 348.
Syméon, magister, 30, 408n.
Syméon, mélode studite, 504.
Symmaque, pape, 270.
Synagogé, 399.
Synésius, 459, 475.
Syncelle, 88m, *178-180*, 182, 189, 235.
Syracuse, 219.
Syrie, 467.

Tachygraphes, 409.
Taraise (saint), patriarche, 8, 29, 59, 81, 176, 178, 179, 216, *246-247*, *346*, *348*, 360, 449, 472, 503.
Taxiarque, 104.
Térébinthes (île des), 34, 203, v. Andérovithos.
Tétraxites, 367.
Thaddée, moine studite, 317.
Thalassius, archimandrite, 231, 233.
Thalassius, higoumène, 437, 438.
Thalie, drame liturgique, 472n.
Thébaïde, 466.
Thècle (sainte), 451, 505n.
Théocrite, 440, 459.
Théoctériste, moine martyr, 340.
Théoctiste, higoumène de la Théotokos, 21.
Théoctiste, moine, 246.
Théodora, femme de Justinien, 20, 22, 64, *281-283*, 296.
Théodora Porphyrogénète, 29.
Théodora, femme de Théophile l'Iconoclaste, 30, 34, 203, 360, 413, 502.
Théodore Tyron (saint), 15, 448.
Théodore Stratilate (saint), 15n, 448, 450, 505.
Théodore Studite (saint), 6, 13, 16n, 29, 30, 35, 37, 43, 56, 59, 60, 69, 87, 90, *93-94*, 101, 110, 113, 116, 126, 138n-143, *146-156*, 157, 162, 205, 212, *244-249*, 253, 316, 317, 322, 338, 346, 353n, 354, *359-364*, 389, 391, *396-397*, 400, 102, 406, *410-412*, 414, 429, 432, *441-442*, 445, 448, *449-450*, *470-472*, 475, *503-515*.
Théodore Graptos (saint), *357-358*, 400, 406, 449, 500, 501, 515n.
Théodore le Sycéote, 505.
Théodore, higoumène de Job, 24.
Théodore, higoumène de Saint-Laurent, 22, 24.
Théodore, higoumène de Tryphon, 25.
Théodore le Métochite, 52.
Théodore, moine calligraphe, 415.
Théodore, moine lecteur, 347.
Théodore de Mopsueste, 286, 288, 434.
Théodore I, pape, 243, 299, 300.
Théodore I, patriarche, 179.
Théodore, prêtre, 436.
Théodore Santabaren, 31, 209, 220, 388.
Théodore, xenodochos, 69.
Théodore Ascidas, 287.
Théodore Calliopas, exarque de Ravenne, 302.
Théodore, évêque d'Ammorium, 347.
Théodoret, évêque de Cyr, *192-194*, 226, 286, 288, 366, 406, 434.
Théodose le Grand, 12, 289, 467.
Théodose II, le Jeune, 15, 39, 47, 65, *183-187*, 190, 194, 224, 260, 264, 366, 397, 409, 482.
Théodose le Cénobiarque, 200, *274-276*.
Théodose, fils de Théodosie, 34.
Théodose, higoumène de Pierridion, 29, 245.
Théodose, patriarche de Constantinople, 34.
Théodose, patriarche d'Alexandrie, 200, 286.
Théodose de Syracuse, hymnographe, 496, 501.
Théodosie, impératrice, 28, 33.
Théodosius, évêque de Césarée, 241.
Théodote, impératrice, 37, 180, 246.
Théodote, mélode studite, 504.
Théodote Cassitéras, patriarche iconoclaste, 175n, 354.
Théodule, moine peintre, 323.
Théognis, 376.
Théognoste, 170, 206, *250-252*, 253, 400, 417n.
Théognoste, 70.
Théopaschites, 237, 248, *272*, 278, *281-282*, 412.

Théophane le Chroniqueur, 338, 345, 349n, 350n, 354, 356, 362, 413, 444, *445-446*, 448, 449, 450, 489.
Théophane Graptos (saint), *357-358*, 360, 400, 406, 500, *501*, 515.
Théophano, impératrice, 30, 31.
Théophile, empereur iconoclaste, 30, 34, 65, 353, *356-360*, 364, 430, 481, 501, 502.
Théophile, évêque d'Alexandrie, 14, 77.
Théophilon, xenodochion, 65.
Théophobe, 30.
Théophylacte, fils de Michel Rhangabé, 28, 33.
Théotokos (monastère de la), à Chio, 331.
Théotokos (monastère de la), à Cos, 333.
Thessalonique, 427.
Thyrse (saint), martyr, 13.
Thomaïte, 71.
Thomas (saint), apôtre, 65, 492.
Thomas d'Aquin (saint), 395.
Thomas, moine, 397.
Thomas, patriarche, 180n.
Thracésiens, 350n, 362n.
Thrace, 332.
Thynia, 339.
Tibère le Thrace, 27, 66.
Tibre, 339.
Timoclès, hymnographe, 478.
Timothée (saint), martyr, 65.
Timothée Ælure, patriarche d'Alexandrie, 200, *227-229*, 233n, 267, 286.
Timothée, exarque, 169.
Timothée, higoumène d'Astérius, 23.
Timothée, patriarche, 178, 182n, 270, 272, 274.
Trébizonde, 282, 283.
Triodion, 130, 405.
Tripoli, 339, 367.
Trois-Chapitres (controverse des), *286-289*, 434.
Trullo (concile in), 113.
Tryphon, higoumène de Manuel, 24.
Tutus, légat du pape, 231, 232.
Tyr, 303, 339.
Tzycanistérion, 76.

Ulphilas, 369.
Ulysse, 375, 376.

Valens, empereur, 10, 12, 14n, 47, 260, 265, 289, 340, 393, 409.
Valentin, 478.
Valentinien III, le jeune, 12, 184.
Vatican (concile du), 243.
Victoriats (sédition des), 64.
Vigile, pape, 286, 401.
Vital, légat du pape, 229-231.
Vitalien, 237, 276.

Xenodochion, 62, 64, 65, 67, 68, 77, 332.
Xenodochos, moine hospitalier, 63, 101.

Yezid II, calife, 334.

Zacharie, évêque de Chalcédoine, 399.
Zacharie, métropolite, 160, 219.
Zénon, empereur, 229, 230, *261-263*, 269, 270, 309.
Zénon, higoumène, 24.
Zeuxis, 53.
Zoaras, 240, 285.
Zoé (sainte), 16.
Zoé, impératrice, 37, 67.
Zoile, higoumène, 25.
Zoticus (saint), 10, 64.
Zoticus, higoumène, 23, 86n, 91.
Zozime, higoumène, 24, 86n.
Zozime, moine et anachorète, 213.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS VII

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS, OUVRAGES OU ARTICLES CITÉS XIII

LIVRE I

LES MONASTÈRES

CHAPITRE I. — La fondation des monastères jusqu'au règne de Justinien.... 3

CHAPITRE II. — La fondation des monastères, depuis Justinien jusqu'à la fin du neuvième siècle 19

CHAPITRE III. — Noms, espèces, règles de fondation des monastères 38

CHAPITRE IV. — Description générale des monastères 49

CHAPITRE V. — Les établissements religieux de bienfaisance 61

CHAPITRE VI. — Topographie monastique de Constantinople 73

LIVRE II

LES MOINES ET LA VIE RELIGIEUSE

CHAPITRE I. — L'higoumène 85

CHAPITRE II. — Les autres dignitaires monastiques 98

CHAPITRE III. — La règle monastique : les trois degrés de l'initiation religieuse 107

CHAPITRE IV. — Les vœux et obligations monastiques 119

CHAPITRE V. — Les pénitences monastiques 136

CHAPITRE VI. — La discipline monastique sous Photius 157

LIVRE III

LES MOINES ET LE POUVOIR SPIRITUEL

CHAPITRE I. — Les moines et le patriarche de Constantinople 167

CHAPITRE II. — Les moines et les conciles généraux d'Éphèse et de Chalcédoine 182

Pages.
Chapitre III. — Les moines et Photius..... 203
Chapitre IV. — Les moines et le Siège apostolique..... 223

LIVRE IV

LES MOINES ET L'AUTORITÉ IMPÉRIALE

Chapitre I. — Les luttes religieuses : les empereurs monophysites..... 257
Chapitre II. — Les moines et Justinien..... 278
Chapitre III. — Les moines et les empereurs monothélites..... 296
Chapitre IV. — Les moines et les empereurs iconoclastes..... 311

LIVRE V

L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE DES MOINES DE CONSTANTINOPLE

Chapitre I. — Les études monastiques..... 373
Chapitre II. — Les bibliothèques monastiques et les écoles calligraphiques.. 401
Chapitre III. — La miniature et la peinture monastique..... 419
Chapitre IV. — Les écrivains monastiques : théologiens, chroniqueurs, biographes..... 432
Chapitre V. — Les écrivains monastiques : poètes et hymnographes..... 453
Conclusion..... 517

Liste chronologique des patriarches, des empereurs et des papes..... 523
Index alphabétique des noms propres..... 527
Table générale des matières..... 545

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).